



**HAL**  
open science

# L'œuvre lexicographique d'un pionnier des Lumières : Henri Basnage de Beauval

Clarissa Stincone

► **To cite this version:**

Clarissa Stincone. L'œuvre lexicographique d'un pionnier des Lumières : Henri Basnage de Beauval. Linguistique. Université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 2023. Français. NNT : 2023PA030039 . tel-04582905

**HAL Id: tel-04582905**

**<https://theses.hal.science/tel-04582905>**

Submitted on 22 May 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**Sorbonne  
Nouvelle**   
université des cultures



Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3  
ED622 - Sciences du langage  
UMR 8094, LATTICE – Langue, Texte, Traitement informatique, Cognition

Thèse de doctorat en lexicographie historique et humanités numériques

Clarissa STINCONE

# L'œuvre lexicographique d'un pionnier des Lumières : Henri Basnage de Beauval

Thèse dirigée par Ioana MARASESCU-GALLERON

26 avril 2023

**Jury de thèse :**

Jean-Marie FOURNIER, professeur, Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3

Ioana MARASESCU-GALLERON, professeure, Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3

Carla MARELLO, professeure, Università di Torino

Agnès TUTIN, professeure, Université Grenoble Alpes

Geoffrey Clive WILLIAMS, professeur, Université Grenoble Alpes

## L'œuvre lexicographique d'un pionnier des Lumières : Henri Basnage de Beauval

**Résumé :** Cette thèse porte sur le *Dictionnaire universel* de 1701. Le *Dictionnaire universel* a été rédigé par Antoine Furetière en 1690 et révisé par Henri Basnage de Beauval en 1701. L'édition de Basnage évolue par rapport à celle de Furetière sous plusieurs regards. En plus d'augmenter le nombre d'entrées et d'enrichir les entrées existantes de précisions au niveau du contenu, Basnage introduit nombre d'informations lexicographiques que Furetière n'avait pas prises en compte. Il s'agit des citations d'écrivains, des marques d'usage contenant les jugements du lexicographe sur la fréquence d'utilisation des mots et les axes de la variation linguistique, d'éléments grammaticaux comme les flexions verbales et les constructions syntaxiques, d'indications concernant l'orthographe et la prononciation, des discussions des experts en matière de langage. Le résultat est un ouvrage descriptif et encyclopédique qui aide en même temps le lecteur à décoder les textes, tout en orientant ses choix linguistiques dans la phase d'encodage. Outre la mise en évidence des innovations orthographiques par rapport à l'œuvre de Furetière, nous procédons à un examen aussi bien de la macrostructure que de la microstructure de l'ouvrage. En ce qui concerne la macrostructure, l'analyse des désignations de domaines donne une idée des lexiques spécialisés auxquels Basnage, après Furetière, donne de l'importance. En ce qui concerne la microstructure, l'étude de deux des éléments les plus significatifs de la révision, magistralement encadrés dans une architecture raffinée, à savoir les citations d'écrivains et les marques d'usage, révèle les intentions pédagogiques et sociolinguistiques de l'auteur. En ce qui concerne le lexique, l'analyse du champ pictural et de la partie de la grammaire consacrée aux parties du discours montre l'utilisation des sources sectorielles et linguistiques. L'étude du *Dictionnaire universel* de Basnage met en lumière non seulement les questions souvent non résolues auxquelles le lexicographe a été confronté, mais aussi les dynamiques et les acteurs de la scène culturelle française et européenne du XVII<sup>e</sup> siècle. Elle invite, plus particulièrement, à se pencher sur les ouvrages de référence de l'époque, sur lesquels le dictionnaire prend appui. Cette thèse s'enracine dans un projet de numérisation du « Basnage », qui a graduellement été étendu aux ouvrages en amont (le « Furetière ») et en aval (le « Trévoux »), offrant ainsi une base pour de nombreuses recherches à venir.

**Mots-clés :** lexicographie historique, Henri Basnage de Beauval, *Dictionnaire universel*, deuxième édition, dix-septième siècle, orthographe, prononciation, terminologie, peinture, parties du discours, citations d'écrivains, marques d'usage

## The lexicographical work of a pioneer of the Enlightenment: Henri Basnage de Beauval

**Abstract:** This thesis focuses on the *Dictionnaire universel* of 1701. The *Dictionnaire universel* was compiled by Antoine Furetière in 1690 and revised by Henri Basnage de Beauval in 1701. Basnage's edition evolves from Furetière's in several respects. In addition to increasing the number of entries and enriching the existing entries with more precise content, Basnage introduces a number of lexicographical details that Furetière had not taken into account. These include writers' quotations, usage labels containing the lexicographer's judgements on the frequency of words and the axes of linguistic variation, grammatical elements such as verbal inflections and syntactic constructions, indications concerning spelling and pronunciation, and discussions of language experts. The result is a descriptive and encyclopaedic work which at the same time helps the reader to decode the texts, while guiding his or her linguistic choices in the encoding phase. In addition to highlighting the orthographic innovations in relation to Furetière's work, we examine both the macrostructure and the microstructure of the work. As far as the macrostructure is concerned, the analysis of domain designations gives an idea of the specialised lexicons to which Basnage, after Furetière, gives importance. As for the microstructure, the study of two of the most significant elements of the revision, masterfully framed in a refined architecture, namely the quotations and the usage labels, reveals the author's pedagogical and sociolinguistic intentions. As far as the lexicon is concerned, the analysis of the pictorial field and of the part of the grammar devoted to the parts of speech shows the use of certain sectorial and linguistic sources. The study of Basnage's *Dictionnaire universel* highlights not only the often unresolved questions the lexicographer was confronted with, but also the dynamics and actors of the French and European cultural scene of the 17<sup>th</sup> century. More specifically, it invites us to look at the reference works of the time, on which the dictionary is based.

This thesis is rooted in a project to digitise the "Basnage", which has gradually been extended to the works upstream (the "Furetière") and downstream (the "Trévoux"), thus providing a basis for much future research.

**Keywords:** historical lexicography, Henri Basnage de Beauval, *Dictionnaire universel*, second edition, seventeenth century, spelling, pronunciation, terminology, painting, parts of speech, writers' quotations, usage labels

## REMERCIEMENTS

L'opportunité de se lancer dans l'aventure du doctorat s'est présentée à l'issue du master européen en lexicographie EMLex. Je voudrais tout d'abord remercier toutes les personnes merveilleuses autour d'EMLex qui me soutiennent et m'encouragent dans ma vie professionnelle. Une mention spéciale revient à Annette Klosa-Kückelhaus, Éva Buchi, María José Domínguez Vázquez, Rufus H. Gouws, Stefan Schierholz et Wiebke Blanck. Mon premier contact avec ma directrice de thèse, Ioana Marasescu-Galleron, s'est fait en ligne. Bien qu'il y a trois ans, je n'avais aucune connaissance des personnages fascinants et mystérieux qui gravitaient autour de l'Académie française et de son projet lexicographique au XVII<sup>e</sup> siècle, nous avons immédiatement partagé les objectifs de la recherche. Travailler ensemble a été aussi facile qu'entre deux personnes qui s'entendent bien et sont prêtes à se mettre en jeu en dépit de la grandeur de la tâche. Je la remercie également de m'avoir soutenu durant ces derniers mois où la fatigue commençait à s'installer. Une personne sans le soutien, les conseils, l'enthousiasme et les livres de laquelle cette thèse ne serait pas ce qu'elle est maintenant est Geoffrey Williams. Les échanges d'idées avec lui ont toujours été extrêmement fructueux. De plus, il savait toujours quel livre aurait pu m'être utile avant même que je puisse lui demander conseil. Je le remercie également de m'avoir encouragé à participer à l'organisation d'événements et de journées d'étude qui m'ont permis d'élargir mon réseau de connaissances. Je tiens à remercier Anna Sconza et Margherita Quaglino qui m'ont donné l'occasion de présenter certains résultats de mes recherches lors du cycle de séminaires « La peinture en France, en Espagne et en Italie », très intéressants bien que filtrés à travers un écran. J'aimerais pouvoir dire que j'ai rencontré de nombreuses personnes au cours de ces trois années de travail, mais malheureusement, la pandémie m'a obligé à travailler à domicile pendant de nombreux mois, ce qui a fortement limité les interactions humaines. Néanmoins, je suis très heureuse d'avoir conclu mon parcours par deux conférences remarquables, ICHLL12 et EURALEX 2022 où j'ai eu l'occasion de revoir des personnes chères que j'avais connu avant de commencer le doctorat et de faire la connaissance d'autres chercheuses et chercheurs valides et enthousiastes. Parmi ceux-ci, de belles connaissances ont été Ana Castro Salgado et Gloria Mambelli.

Cette dernière année, j'ai eu le privilège de séjourner à la Maison de l'Italie dans la Cité Universitaire de Paris et de partager de nombreuses expériences avec les autres résidents, qui sont rapidement devenus de bons amis. Je tiens à remercier Angelo, Giacomo, Giada, Giovanni, Marcello, Michele, Miriam, Raffaella, Silvia, Sirio et Vanessa pour les repas et les rires. Je remercie Alexandra et Viktoria sans qui Paris n'aurait pas été aussi jolie. Enfin, je remercie Francesca qui a toujours partagé avec moi, même de loin, tous mes voyages.

Point de repère essentiel dans chaque moment de ma vie et également dans ces trois années très intenses, je ne peux manquer de remercier ma famille, mes parents avant tout, Graziana et Giorgio, et mes sœurs et frère, Claudia, Floriana, Carla, Gianna et Francesco, chacun essentiel dans son unicité. Je remercie également ma tante et mon oncle, Pina et Antonio.

*Dulcis in fundo*, je remercie Antonio qui a rendu ce voyage immensément plus léger et plus agréable.

## TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION .....	10
I. LA METALEXICOGRAPHIE .....	11
II. LE TEMPS DE L'UNIVERSEL .....	14
II. 1 LA PRODUCTION LEXICOGRAPHIQUE AU XVII <sup>E</sup> SIECLE .....	14
II. 1. A DICTIONNAIRES MONOLINGUES EUROPEENS .....	15
II. 1. B DICTIONNAIRES FRANÇAIS BILINGUES .....	17
II. 2 LE FRANÇAIS AU XVII <sup>E</sup> SIECLE .....	20
III. PROBLEMATIQUE : UN DICTIONNAIRE ENTRE DESCRIPTION ET PRESCRIPTION.....	26
IV. OBJECTIFS ET QUESTIONS DE RECHERCHE.....	31
V. METHODOLOGIE .....	32
VI. PARTIES DE LA THESE .....	36
CHAPITRE 1.....	39
FURETIERE ET BASNAGE : LEUR VIE ET LEUR ŒUVRE .....	39
1 ANTOINE FURETIERE ET LA CONCEPTION DU DICTIONNAIRE UNIVERSEL (1690).....	39
2 HENRI BASNAGE DE BEAUVAL ET LA REVISION DU DICTIONNAIRE UNIVERSEL (1701).....	48
CHAPITRE 2.....	59
PRONONCIATION ET ORTHOGRAPHE.....	59
1 ORTHOGRAPHE ET PRONONCIATION CHEZ BASNAGE .....	59
1.1 L'ENTREE PRONONCIATION.....	60
1.2 L'ENTREE ORTHOGRAPHE.....	61
1.3 QUI REGIT L'AUTRE ? .....	62
1.3.1 DE L'ORTHOGRAPHE A LA PRONONCIATION.....	63
1.3.2 DE LA PRONONCIATION A L'ORTHOGRAPHE.....	64
1.4 SOURCES DE BASNAGE ET LEURS CONFLITS.....	65
1.5 DIACHRONIE ET SYNCHRONIE .....	68
2 LE CHOIX D'UNE ORTHOGRAPHE EQUILIBREE .....	69
2.1 LE DEBAT SUR L'ANCIENNE ET LA NOUVELLE ORTHOGRAPHE .....	69
2.2 LES INFERENCEES DU LATIN.....	69
2.3 LE ROLE DES TYPOGRAPHES.....	70
2.4 LES CHOIX DE BASNAGE : THEORIE ET PRATIQUE .....	70
2.4.1. L'ALPHABET FRANÇAIS.....	70
2.4.2 LES SIGNES DES IMPRIMEURS .....	90
2.5 PRONONCIATION.....	90
2.6 VARIANTES ORTHOGRAPHIQUES .....	93
3 LE DICTIONNAIRE COMME TEMOIN DE L'ÉVOLUTION PHONETIQUE DU FRANÇAIS .....	96
3.1 PRINCIPALES ÉVOLUTIONS GRAPHIQUES PAR RAPPORT A FURETIERE .....	96

3.1.1 SUPPRESSIONS .....	96
LE S DEVANT CONSONNE.....	96
LE T POST-NASAL DES ADJECTIFS ET SUBSTANTIFS PLURIELS.....	97
LE D DEVANT CONSONNE .....	98
LE C DEVANT T .....	98
LE E DEVANT U .....	98
3.1.2 REMPLACEMENTS.....	98
DE -ES A -EZ.....	98
DE -Y A -I.....	99
DE ET A &.....	99
3.1.3 INTRODUCTIONS.....	100
3.1.4 LES DIACRITIQUES.....	100
SUPPRESSION DE L'ACCENT CIRCONFLEXE.....	100
SUPPRESSION DU TREMA .....	100
DE L'ACCENTS CIRCONFLEXE AU TREMA .....	100
INTRODUCTION DU TRAIT D'UNION .....	100
4 LES BESOINS DES POETES : UN CAS A PART.....	100
CONCLUSION .....	102
ANNEXE 1.....	104
« L'H S'ASPIRE » .....	104
ANNEXE 2.....	105
« L'S SE PRONONCE » .....	105
ANNEXE 3.....	107
PRONONCIATION DU MOT VEDETTE .....	107
ANNEXE 4.....	108
« QUELQUES-UNS ECRIVENT » .....	108
« QUELQUES-UNES DISENT » .....	108
ANNEXE 5.....	109
L'ORTHOGRAPHE DE DU1690 ET DU1701.....	109
CHAPITRE 3 .....	113
TERMINOLOGIE .....	113
1 LES SCIENCES.....	119
A) LA PHILOSOPHIE .....	119
B) LA MEDECINE .....	120
C) LA JURISPRUDENCE .....	121
D) LES MATHEMATIQUES .....	121
2 LES ARTS .....	124
2.1 LES ARTS LIBERAUX .....	124
2.2 LES ARTS MECANIQUES.....	126
SCIENTIFIQUES, ARTISANS, HOMMES DE METIERS.....	126
LES MARCHANDS .....	129
AUTRES TRAVAILLEURS, ACTIVITES ET LIEUX DE TRAVAIS.....	129
RELIGION ET THEOLOGIE.....	130
HISTOIRE, SURNATUREL.....	131
L'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT .....	132
LES LOISIRS .....	132
2.3 LE LEXIQUE DE LA PEINTURE DANS LES DICTIONNAIRES CLASSIQUES .....	133

2.3.1 LES SOURCES DU LEXIQUE DE LA PEINTURE .....	135
CONCLUSIONS.....	140
ANNEXE 1.....	144
GLOSSAIRE.....	144
CHAPITRE 4 .....	157
LES PARTIES DE L’ORAISON.....	157
1 NOM.....	159
1.1 NOM SUBSTANTIF.....	160
1.1.1 NOM PROPRE.....	160
1.1.2 NOM APPELLATIF.....	161
1.2 ADJECTIF .....	161
OBSERVATIONS MORPHOSYNTAXIQUES SUR LES ADJECTIFS ET SUBSTANTIFS.....	161
2 PRONOM.....	162
2.1 PRONOMS PERSONNELS .....	164
OBSERVATIONS PHONETIQUES ET MORPHOSYNTAXIQUES.....	168
OBSERVATIONS SEMANTIQUES .....	170
2.2 PRONOM POSSESSIF.....	172
OBSERVATIONS MORPHOSYNTAXIQUES.....	176
OBSERVATIONS SEMANTIQUES .....	179
2.3 PRONOMS RELATIFS .....	180
OBSERVATIONS MORPHOSYNTAXIQUES.....	183
2.4 PRONOM DEMONSTRATIF .....	185
OBSERVATIONS MORPHOSYNTAXIQUES.....	188
OBSERVATIONS SEMANTIQUES .....	189
2.5 PRONOM RECIPROQUE.....	189
OBSERVATIONS SEMANTIQUES .....	190
2.6 PRONOM (SANS CLASSE DEFINIE) .....	191
OBSERVATIONS MORPHOSYNTAXIQUES.....	193
OBSERVATIONS SEMANTIQUES .....	194
POINTS DOUTEUX .....	194
2.7 ARTICLE.....	197
ARTICLE DEFINI.....	198
ARTICLE INDEFINI.....	199
OBSERVATIONS MORPHOSYNTAXIQUES.....	199
3 VERBE .....	200
3.1 VERBE ACTIF, VERBE NEUTRE ET VERBE PASSIF .....	201
3.1.1 VERBE ACTIF .....	202
3.1.2 VERBE NEUTRE.....	202
3.1.3 VERBES PASSIFS ET VERBES NEUTRE-PASSIFS.....	203
3.2 VERBES REGULIERS ET VERBES ANOMAUX .....	204
3.3 VERBES PERSONNELS ET VERBES IMPERSONNELS.....	204
3.3.1 VERBE PERSONNELS.....	204
3.3.2 VERBES IMPERSONNELS.....	204
3.3.2.1 VERBE ABSOLU.....	205
3.3.3 VERBES REDUPLICATIFS ET VERBE FREQUENTATIFS .....	205
3.3.3.1 VERBES REDUPLICATIFS .....	205

3.3.3.2 VERBES FREQUENTATIFS.....	205
3.4 VERBES AUXILIAIRES.....	205
3.4.1 « ESTRE » .....	206
3.4.2 « AVOIR » .....	206
3.5 MODES VERBAUX .....	207
3.5.1 INDICATIF .....	207
3.5.2 IMPERATIF .....	207
3.5.3 OPTATIF .....	207
3.5.4 SUBJONCTIF.....	208
3.5.5 INFINITIF .....	208
3.6 TEMPS VERBAUX.....	209
3.6.1 PRESENT .....	209
3.6.2 PRETERIT.....	209
3.6.2.1 IMPARFAIT.....	210
3.6.2.2 PARFAIT ABSOLU OU PARFAIT DEFINI.....	210
3.6.2.3 PARFAIT INDEFINI .....	211
3.6.2.4 PLUS QUE PARFAIT.....	211
3.6.3 FUTUR .....	211
3.6.4 GERONDIF .....	212
4 PARTICIPE .....	213
4.1 PARTICIPE ACTIF .....	213
4.2 PARTICIPE PASSIF .....	213
5 ADVERBE .....	215
6 PREPOSITION .....	216
7 CONJONCTION .....	217
7.1 CONJONCTIONS CONJONCTIVES OU COPULATIVES.....	218
7.2 CONJONCTIONS ADVERSATIVES.....	219
7.3 CONJONCTIONS DISJONCTIVES.....	219
7.4 CONJONCTIONS CAUSALES OU CAUSATIVES .....	219
7.5 CONJONCTION CONDITIONNELLE .....	219
8 INTERJECTION.....	220
COSTRUCTIONS SYNTAXIQUES .....	221
CONSTRUCTIONS LEXICALES .....	222
VESTIGES DE GRAMMAIRE LATINE .....	223
NOMINATIF .....	223
GENITIF.....	224
DATIF.....	224
ACCUSATIF.....	224
VOCATIF.....	225
ABLATIF.....	225
CONCLUSION .....	226
ANNEXE 1.....	228
ENTREES ANALYSEES .....	228

CHAPITRE 5 .....	231
CITATIONS ET MARQUES D'USAGE.....	231
1 LES CITATIONS.....	232
1.1 LES SOURCES DES CITATIONS .....	232
1.2 L'UNIVERS INTELLECTUEL DES CITATIONS : FORMULES INTRODUCTIVES ET AUTEURS MOBILISES.....	235
1.3 LES PERIODIQUES DANS LE DICTIONNAIRE UNIVERSEL .....	240
A) JOURNAL DE SÇAVANS, REVUE DES SAVANS OU JOURNAL DE FRANCE.....	240
B) NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DE LETTRES OU JOURNAL DE HOLLANDE.....	241
C) LA GAZETTE .....	242
1.4 UNE PLACE SPECIALE PARMI LES AUTEURS : LES REMARQUEURS .....	243
2 MARQUES D'USAGE .....	244
2.1 MARQUES D'USAGE DE NATURE RHETORIQUE .....	246
2.2. MARQUES D'USAGE DE NATURE SOCIOLINGUISTIQUE .....	254
A) LA DIMENSION DIACHRONIQUE.....	254
B) LA DIMENSION DIATOPIQUE .....	257
C) LA DIMENSION DIASTRATIQUE .....	258
D) LA DIMENSION DIAPHASIQUE .....	260
E) LA DIMENSION DIAMESIQUE .....	261
CONCLUSIONS.....	262
ANNEXE 1.....	263
CHAPITRE 6 .....	268
METHODE DE TRAVAIL.....	268
1 USAGES DES SOURCES LEXICOGRAPHIQUES.....	268
LE DICTIONNAIRE DE L'ACADEMIE FRANÇAISE, « L'AUTORITE SUPREME ».....	268
LE DICTIONNAIRE FRANÇOIS DE RICHELET .....	270
2 USAGE D'AUTRES SOURCES « LINGUISTIQUES » .....	271
CONCLUSIONS GENERALES.....	274
BIBLIOGRAPHIE.....	281
ŒUVRE ETUDIEE.....	281
LE DICTIONNAIRE UNIVERSEL ET SA DESCENDANCE .....	281
AUTRES DICTIONNAIRES.....	282
SOURCES DE BASNAGE .....	283
ÉTUDES.....	284

## Introduction

Rares sont les chercheurs en langue et littérature française, mais aussi plus largement les historiens du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui n'aient pas eu à consulter, à un titre ou un autre, le *Dictionnaire universel*. Indissolublement lié au nom de Furetière, et accompagné de la réputation flatteuse de constituer le grand dictionnaire encyclopédique du français, celui-ci couvre en réalité un ensemble d'ouvrages, de l'étendue duquel les lecteurs n'ont généralement pas conscience. Ainsi, le « Furetière » désigne non seulement la première édition du *Dictionnaire universel* d'Antoine Furetière de 1690, mais aussi les éditions ultérieures de 1701, 1702 et 1708, éditées par Henri Basnage de Beauval, ainsi que l'édition de 1725/1727, éditée par Jean Baptiste Brutel de la Rivière.

De cet ensemble d'ouvrages, cette thèse se concentre sur la révision de 1701. Notre curiosité à l'égard de cette édition de l'ouvrage est motivée par plusieurs raisons. En premier lieu, elle est conçue à une époque historique qui a le plus influencé l'évolution scientifique et culturelle de toute l'humanité. Par ailleurs, cet ouvrage constitue une des sources premières de l'*Encyclopédie des Sciences et des Arts* de Diderot et D'Alembert<sup>1</sup>, véritable jalon de la culture européenne. En outre, la révision du *Dictionnaire universel* ne manque pas de paradoxes, car rien ne prédisposait son concepteur à un travail lexicographique : Henri Basnage de Beauval<sup>2</sup>, d'origine normande et issu d'une famille de pasteurs protestants, est juriste de formation et journaliste par nécessité. Un quatrième élément fascinant, qui motive l'intérêt pour le dictionnaire de Basnage, est que cette révision s'effectue hors la France, dans le terroir culturel et linguistique de l'immigration protestante provoquée par la révocation de l'Édit de Nantes. Basnage est engagé comme lexicographe par deux célèbres imprimeurs de Rotterdam, les frères Arnaut et Reiner Leers, et achève depuis les Pays-Bas la révision lexicographique du plus imposant dictionnaire de la langue française, le *Dictionnaire universel* de l'abbé catholique parisien Antoine Furetière. Enfin, le dernier argument de poids est l'intérêt intrinsèque de l'ouvrage produit : quoique entrepris par un non-spécialiste, le travail lexicographique de Basnage évolue par rapport à celle de Furetière sous plusieurs regards. Ainsi, Basnage ne se limite pas à augmenter le nombre d'entrées et à enrichir les entrées existantes de précisions au niveau du contenu, pour introduire dans son édition nombre d'informations lexicographiques que Furetière n'avait pas prises en compte. Il s'agit des citations d'auteurs, des marques d'usage contenant les jugements du lexicographe sur la fréquence d'utilisation des mots et les axes de la variation linguistique, d'éléments grammaticaux comme les flexions verbales et les constructions syntaxiques, d'indications concernant l'orthographe et la prononciation, des discussions des experts en matière de langage. Le résultat est un ouvrage descriptif et encyclopédique qui aide en même temps le lecteur à décoder les textes écrits et oraux, tout en orientant ses choix linguistiques dans la phase d'encodage. Il peut donc être considéré comme un proto-dictionnaire d'apprentissage. En effet, l'analyse des éléments lexicographiques introduits par Basnage permet d'avancer l'hypothèse que le lexicographe rédige son dictionnaire en ayant en tête un public cible spécifique, c'est-à-dire, les apprenants du français. Il n'est pas irréaliste de supposer que Basnage, exilé aux Pays-Bas à la suite de l'édit de Fontainebleau, se soit proposé de réaliser un outil qui puisse répondre aux besoins

---

<sup>1</sup> Cf. Leca-Tsiomis, Marie (1999). *Ecrire l'Encyclopédie : Diderot : de l'usage des dictionnaires à la grammaire philosophique*. Oxford, Voltaire Foundation.

<sup>2</sup> Les orthographes « Beauval » et « Bauval » alternent. Nous avons décidé de respecter l'orthographe choisie par Sara Graveleau, dont on parlera plus bas, qui consacre une biographie à cet auteur.

linguistiques de ceux qui, vivant dans un pays non francophone, n'avaient pas l'occasion de parler français au quotidien.

Évaluer la contribution de Basnage à la lexicographie n'est pas chose facile. Toutes proportions gardées, comme Marie Leca-Tsiomis face à l'*Encyclopédie* de Diderot, il faut être conscient que « cette gigantesque somme ne se laisse – et tant mieux – ni cerner aisément ni encore moins enclore » (Leca-Tsiomis 1999, 1). Cependant, si dans les années 1990 la chercheuse citée se trouvait tiraillée « entre l'impossible approche globale et la réduction du champ observé à quelques articles triés et disposés d'avance par leur commentateur » (ibid.), l'évolution des méthodes de recherche en sciences humaines et sociales, et notamment l'apport du numérique, permet aujourd'hui de disposer d'outils qui autorisent des explorations plus larges et plus systématiques, quoique, bien entendu, sans illusion d'exhaustivité. Comme il sera plus amplement montré par la suite, cette thèse s'enracine dans un projet de numérisation du « Basnage », qui a graduellement été étendu aux ouvrages en amont (le « Furetière ») et en aval (le « Trévoux »), offrant ainsi une base pour de nombreuses recherches à venir.

L'étude d'un dictionnaire d'une telle envergure met en lumière non seulement les questions souvent non résolues auxquelles le lexicographe a été confronté, mais aussi les dynamiques et les acteurs de la scène culturelle française et européenne du XVII<sup>e</sup> siècle. Elle invite, plus particulièrement, à se pencher sur les ouvrages de référence de l'époque, sur lesquels le dictionnaire prend appui. Tâche énorme et délicate, en raison de l'immensité du matériel à étudier, dont l'étude intégrale est illusoire, surtout pendant la durée contrainte d'une thèse.

Afin de contextualiser cette étude, je commencerai par présenter, dans ce qui suit, le domaine de la métalexigraphie, dans lequel elle s'inscrit. Je ferai ensuite un point sur l'étude des dictionnaires historiques, et évoquerai l'état du français du XVII<sup>e</sup> siècle. Ensuite, je me focaliserai sur les figures d'Antoine Furetière et d'Henri Basnage de Beauval, ayant fait l'objet d'études biographiques assez exhaustives et je me pencherai sur la conception du *Dictionnaire universel* par l'abbé de Chalivoy, et sur ce que l'on sait à propos de la commande de révision par les imprimeurs Leers au huguenot exilé. Chemin faisant, je détaillerai les principales caractéristiques de l'œuvre de Furetière, ainsi que les principales innovations apportées par Basnage. Entre les remarques de Quémada, Rey et Roy-Garibal sur le *Dictionnaire universel* de Furetière et celles de Behnke, Graveleau et Leca-Tsiomis sur celui de Basnage, j'inclurai les observations spécifiques de spécialistes qui ont abordé des aspects particuliers des deux éditions du dictionnaire. Enfin, le projet dans lequel s'inscrit cette thèse, sa problématique et sa méthodologie seront présentés.

## I. La métalexigraphie

Si les premières réflexions sur la sélection et l'organisation du contenu des ouvrages lexicographiques remontent au XVII<sup>e</sup> siècle, à tel point que « les Factum de Furetière, la Préface du Dictionnaire académique de 1694, celle que rédigea Samuel Johnson pour son propre dictionnaire, puis quelques textes des frères Grimm, de Murray ou de Littré constituent une

préhistoire significative à la métalexigraphie » (Rey et Delesalle 1979, 4)<sup>3</sup>, la théorie du dictionnaire ne se développe qu'à partir du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle a été ainsi définie :

La métalexigraphie est une discipline dont l'objectif est l'étude des types de dictionnaires de langue et des méthodes qui président à leur constitution. Elle ne travaille pas à l'élaboration des dictionnaires, mais fait des dictionnaires, de leur histoire, de leur mode de traitement sémantique du lexique, et des problèmes pratiques résultant du travail lexicographique, son objet de réflexion et de recherche (Neveu 2004, 189)<sup>4</sup>.

La métalexigraphie (ou lexicographie théorique) et la rédaction lexicographique constituent les deux composantes de la lexicographie. Tous les chercheurs ne sont pas d'accord sur l'existence d'une théorie lexicographique et ceux qui croient qu'une théorie lexicographique existe n'adhèrent pas tous à la même théorie<sup>5</sup>. La formalisation de Petrequin et Swiggers (2007)<sup>6</sup> distingue entre métalexigraphie historique et métalexigraphie achronique. La première étudie le produit de la rédaction lexicographique, c'est-à-dire le dictionnaire, tandis que la seconde expose les fondements de la science lexicographique, elle « définit un cadre de réflexions, d'actions et de prises de positions qui, d'une part, apparaissent comme explicites ou implicites dans la production lexicographique et qui, d'autre part, dessinent les contours paramétriques en fonction desquels une étude métalexigraphique [historique] doit se faire » (Petrequin et Swiggers 2007, 8).

D'une part, la métalexigraphie historique fait référence à deux types d'orientation, l'une synthétique et l'autre analytique. La première s'exprime à travers « les (esquisses d')histoires de la lexicographie/lexicologie [...] qui ont à définir leur statut, en premier lieu, par rapport à l'histoire de la linguistique » (Petrequin et Swiggers 2007, 9), la seconde trouve place dans les « travaux d'analyse historiographique » (ibid.). Ces travaux sont basés sur l'étude de certaines constantes que l'on retrouve dans tous les ouvrages lexicographiques telles que l'« objet-lexique », la macro-disposition, la micro-disposition, le traitement descriptif, l'ampleur descriptive, la profondeur historique, l'« étouffement » documentaire. L'objet-lexique concerne la relation entre le matériel lexématique, phrastique et onomastique, ce qui implique une détermination des frontières entre dictionnaire et encyclopédie. La macro-disposition concerne la disposition des mots vedettes en ordre alphabétique, onomasiologique ou mixte par rapport au genre du dictionnaire (monolingue, bilingue, multilingue mais aussi général ou spécialisé). La micro-disposition regarde la structure des articles, la différenciation des homonymes et des homographes, mais aussi les choix typographiques qui les sous-tendent souvent. Le traitement descriptif comprend aussi bien la catégorisation du lexique en champs onomasiologiques que les aspects relatifs à la composante méthodique. L'ampleur descriptive comprend les registres (« ampleur registrale »), les constructions syntaxiques (« ampleur distributionnelle ») et les constructions lexicales (« ampleur phraséologique »). La profondeur historique concerne à la fois le lexique et l'étymologie, ce qui peut se limiter à l'enregistrement de la première attestation du mot, ou s'étendre à son histoire évolutive. Enfin, l'« étouffement » documentaire concerne les exemples, dont la pertinence, la présentation

---

<sup>3</sup> Rey, Alain et Delesalle, Simone (1979). « Problèmes et conflits lexicographiques ». *Langue française* 43-1, 4-26. <https://doi.org/10.3406/lfr.1979.6160>.

<sup>4</sup> Neveu, Franck (2004). « Dictionnaire des sciences du langage », *Dictionnaires*, Paris, Colin.

<sup>5</sup> Cf. Bergenholtz, Henning, et Gouws, Rufus (2012). « What is Lexicography? ». *Lexikos* 22, 36. <https://doi.org/10.5788/22-1-996>.

<sup>6</sup> Cf. Petrequin, Gilles, et Swiggers, Pierre (2007). « La métalexigraphie. Concours et perspectives d'une (sous-)discipline ». *L'information grammaticale* 114-1, 7-10.

matérielle, les références intertextuelles et les axes de variation (historique, diatopique, diastratique et diaphasique) sont pris en compte.

D'autre part, la métalexigraphie achronique comprend quatre dimensions, l'axiomatique, la méthodique, l'heuristique et l'herméneutique, chacune traitant d'un aspect différent de la science lexicographique. La dimension axiomatique concerne les décisions à l'origine de la rédaction, c'est-à-dire l'extension de l'ouvrage (du dictionnaire à l'encyclopédie), la portée (dictionnaire général ou spécialisé), le nombre de langues concernées (dictionnaire monolingue, bilingue, plurilingue), la matérialité (support papier ou électronique, présence d'illustrations). La dimension méthodologique comprend trois composantes, à savoir la « prise lexicographique », le « dispositif lexicographique » et la « technologie dictionnaire ». La prise lexicographique concerne les informations grammaticales (orthographe, phonétique, morphologie, syntaxe), la définition et la phraséologie (exemples forgés, citations d'écrivains). Le dispositif lexicographique fait référence à un *versant dénotatif* et un *versant connotatif* : le versant dénotatif concerne le type de classification adopté, le choix des entrées et la structure de l'article, tandis que le versant connotatif concerne les marques d'usage. Enfin, le dernier aspect de la dimension méthodologique, la technologie dictionnaire, concerne l'utilisation du médium papier ou électronique. La dimension heuristique a pour objet la recherche des sources à la base de chaque élément de la microstructure. Elle se différencie en dimension heuristique explicite (ex. : les citations d'écrivains) et dimension heuristique implicite (ex. : les exemples forgés). Dans les éléments microstructurels, les deux dimensions sont le plus souvent mêlées. Enfin, la dimension herméneutique concerne l'interprétation de l'objet-lexique par le lexicographe en fonction de la raison et de la sensibilité de son époque<sup>7</sup>.

Bien qu'elle soit à notre connaissance la plus articulée dont nous disposons aujourd'hui, cette description ne tient pas compte des questions qui découlent de l'observation des grands ouvrages lexicographiques de la première modernité. L'analyse métalexigraphique, notamment des dictionnaires anciens, ne s'inscrit pas aisément dans des schémas prédéfinis. Le spécialiste ne peut ignorer les problèmes souvent non résolus auxquels est confronté le lexicographe. La complexité de l'objet à décrire génère des conflits qui « consistent souvent en transgressions - ou impossibilités d'application - des dichotomies de méthode établies depuis Saussure (ex. synchronie-diachronie) ou plus profondément, de leur insuffisance (ex. : langue-parole) » (Rey et Delesalle 1979, 11). Rey et Delesalle identifient cinq grandes oppositions auxquelles le lexicographe est confronté : la description fonctionnelle vs. la description des évolutions ; la description d'une « compétence lexicale » unique et fictive vs. la description des variables sociales et des connotations ; l'utilisation philologique d'un corpus vs. la construction d'un modèle linguistique ; l'analyse du signe en fonction (définition et « conditions d'emploi ») vs. la fiction d'une analyse neutralisée, « en langue » ; l'analyse des signes vs. la description des notions<sup>8</sup>. Le dictionnaire, surtout celui de l'époque moderne - lorsque la lexicographie était en train de définir son objet -, est un outil extrêmement complexe dont l'étude exhaustive nécessiterait des recherches qui durent des années (sinon des décennies, souvent autant qu'il en faut pour le rédiger). Des telles études ne sont pas envisageables, compte tenu des contrats à durée déterminée des chercheurs, qui se voient le plus souvent confier des projets à court terme et sont donc contraints de concentrer leurs énergies sur des aspects étroitement délimités de très gros ouvrages lexicographiques. De plus, chaque chercheur privilégie un

---

<sup>7</sup> Cf. Petrequin et Swiggers 2007.

<sup>8</sup> Cf. Rey et Delesalle 1979.

champ d'analyse plutôt qu'un autre en fonction de ses inclinations et de ses goûts personnels. Par conséquent, toute analyse comparative des recherches existantes n'est pas fructueuse. Peut-être qu'un jour, lorsque toutes les micro-études possibles seront achevées (chacune étant inévitablement filtrée par les paramètres de jugement de l'individu), elles pourront être assemblées afin d'obtenir une vue d'ensemble plutôt organique et cohérente.

La métalexigraphie à orientation analytique, c'est-à-dire l'étude de l'ouvrage lexicographique, repose sur des bases solides là où les ouvrages métalexigraphiques à orientation synthétique, c'est-à-dire les histoires de la lexicographie, sont exhaustifs. Laurent Bray note que « les études métalexigraphiques, même les plus récentes, témoignent de déficits des recherches bibliographiques » (Bray 2012, 3)<sup>9</sup> et que « les études menées jusqu'à maintenant n'ont pu se baser que sur des données bibliographiques lacunaires, lesquelles le resteront tant que l'on ne disposera pas, pour chaque série de dictionnaires, de travaux bibliographiques préparatoires approfondis » (Bray 2012, 4). Lorsque les études sont insuffisantes ou inexistantes, le chercheur n'a point d'appui pour s'accrocher dans son entreprise métalexigraphique. En conséquence, « les retombées des lacunes des recherches bibliographiques apparaissent dans les études métalexigraphiques qui les prennent pour bases : parce que les filiations des diverses éditions de nos dictionnaires sont mal connues, on présente à telle date telles particularités qu'on croit être originales mais qui, en fait, sont déjà présentes dans des éditions antérieures » (Bray 2012, 6). Malheureusement, les lacunes dont se plaint Bray en matière de recherche bibliographique n'ont pas encore été comblées et les études existantes présentent souvent peu de systématisme.

Notre étude, centrée sur un dictionnaire précis du XVII<sup>e</sup> siècle, s'inscrit dans le cadre de la métalexigraphie historique et se concentre sur certains aspects significatifs de la micro-disposition de la révision de Basnage. Elle ne néglige pas pour autant des aspects de la métalexigraphie achronique et tente notamment de sonder les intentions du lexicographe ainsi que de déterminer sa méthode de travail et ses sources. Elle n'ignore pas les difficultés rencontrées par le lexicographe, notamment la seconde évoquée par Rey et Delesalle, à savoir l'incertitude entre la description d'une « compétence lexicale » unique et fictive qui fournit au lecteur une norme linguistique à suivre et la description des variables sociales et des connotations qui offrent une vision aussi objective que possible de la réalité.

## II Le temps de l'Universel

### II.1 La production lexicographique au XVII<sup>e</sup> siècle

Il est important de situer le *Dictionnaire universel* de Basnage dans son contexte historique. Aujourd'hui encore, le point de référence pour toute étude métalexigraphique des dictionnaires du français moderne est l'ouvrage de Bernard Quémada, *Les Dictionnaires du français moderne 1539 - 1863* (1967)<sup>10</sup>, qui définit les limites d'une époque et qui « n'est pas à proprement parler une histoire des dictionnaires français, mais bien plus que cela : une définition du terrain de la lexicographie et une analyse méthodologique de la lexicographie

---

<sup>9</sup> Bray, Laurent (2012, première édition : 1986). *César-Pierre Richelet (1626-1698). Biographie et œuvre lexicographique*. Berlin, De Gruyter. <https://www.degruyter.com/document/doi/10.1515/9783111340067/html>.

<sup>9</sup> Le Guern, Michel. (1983). « Le "Dictionnaire" de Trévoux (1704) », *Cahiers de l'AIEF* 35-1, 51-68, <https://doi.org/10.3406/caief.1983.2402>.

<sup>10</sup> Quémada, Bernard (1967). *Les Dictionnaires du français moderne : 1539-1863*, Paris, Didier.

française, basées sur un examen de la production lexicographique (monolingue et plurilingue) » (Petrequin et Swiggers 2007, 9). Le *Dictionnaire universel* d'Antoine Furetière (1690) occupe une place charnière dans cette thèse monumentale qui analyse d'un point de vue lexicographique les plus significatifs répertoires sur la langue française parus entre les années 1539 et 1863. Comme on le verra plus loin, l'étude de Quémada ne consacre pas la même attention à la deuxième édition du *Dictionnaire universel*, celle d'Henri Basnage de Beauval (1701).

Il est capital que « les historiens des dictionnaires travaillent à déterminer la part de données, de pratiques et de savoirs que chaque réalisation a empruntée à ses prédécesseurs. Car toutes procèdent de filiations, directes ou indirectes, d'autant plus complexes qu'elles ne connaissent ni barrières de langue ni limites chronologiques » (Quémada 1998, 41)<sup>11</sup>. Du reste, « les dictionnaires, on le sait, sont rarement des ouvrages véritablement originaux et les lexicographes ne sont pas tous de modèles de probité : en lexicographie le plagiat est fréquent, sinon de règle » (Bray 2012, 8). Le lecteur contemporain ne doit cependant pas être trop sévère envers les plagiaires des temps modernes qui, souvent, ne considèrent pas le plagiat comme une pratique répréhensible. Et si lors de la première publication du *Dictionnaire universel françois-latin* en 1704, Henri Basnage de Beauval affichait dans l'article de vingt-huit pages qu'il a publié dans l'*Histoire des Ouvrages des Savans* « la surprise indignée et une colère retenue » (Le Guern 1983, 54)<sup>12</sup> contre les « Plagiaires » de son œuvre, la recherche des sources de son *Dictionnaire universel* ne révèle pas l'image d'un homme absolument irréprochable. Nous tenterons ci-dessous d'esquisser le paysage lexicographique européen et français dans lequel se situe le *Dictionnaire universel* de Basnage.

### II.1.a Dictionnaires monolingues européens

L'ouvrage de John Considine, *Academy Dictionaries 1600-1800* (2014)<sup>13</sup>, ne se contente pas de décrire les produits des académies européennes consacrés à la langue, comme le titre le suggère, mais propose plutôt « a comparative discussion of the *Vocabolario della Crusca*, the *Dictionnaire de l'Académie*, and *Johnson's Dictionary*, together with the other seventeenth- and eighteenth-century dictionaries in the tradition in which those three are landmarks » (Considine 2014, 4). Le chercheur sonde les intentions des lexicographes, les projets constitutifs et les préfaces pour arriver à la description de la macro- et microstructure des dictionnaires, le tout dans un récit harmonisé qui met en évidence les relations humaines derrière les décisions lexicographiques, conscient du fait que « a story about dictionaries is a story about books, but it is also, most importantly, a story about people » (Considine 2014, 8). Inévitablement, le traitement du vaste ensemble de dictionnaires et de projets lexicographiques sur un période de deux siècles ne peut être exhaustif et laisse inexplorés de nombreux aspects qu'il évoque. Nous rappellerons très rapidement les produits lexicographiques réalisés en Europe avant la révision de Basnage qui ont pu, pour une raison ou une autre, inspirer notre lexicographe.

---

<sup>11</sup> Quémada, Bernard (1998). « La lexicographie du français au XVII<sup>e</sup> siècle ». *Le Dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne. Actes du colloque international du 17, 18 et 19 novembre 1994* (sous la direction de B. Quémada et J. Pruvost), Paris, Champion.

<sup>12</sup> Le Guern, Michel. (1983). « Le "Dictionnaire" de Trévoux (1704) », *Cahiers de l'ALIF* 35-1, 51-68, <https://doi.org/10.3406/caief.1983.2402>.

<sup>13</sup> Considine, John (2014). *Academy Dictionaries 1600-1800*, Cambridge, Cambridge University Press.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, la lexicographie s'épanouit en Europe avec la naissance des premières académies consacrées à la définition des langues nationales et la production subséquente de dictionnaires monolingues. Sans doute, « parmi les époques réputées "siècle des dictionnaires", le XVII<sup>e</sup> occupe une place prééminente » (Quémada 1998, 41). Néanmoins, le premier dictionnaire monolingue, le *Tesoro de la lengua castellana*, publié à Madrid en 1611, n'est pas un produit académique en étant le fruit du travail d'une seule personne, Sebastián de Covarrubias Horozco. Le *Tesoro* avec ses 11 000 entrées et 6 000 sous-entrées est un ouvrage riche en informations encyclopédiques et en citations d'auteurs espagnols et étrangers. L'Espagne devra attendre 1713 pour avoir sa propre académie, bientôt mise sous la bannière royale, la *Real Academia Espanola*, et 1726 pour voir la publication du premier volume du *Diccionario de la lengua castellana*<sup>14</sup>.

L'année suivant la publication du *Tesoro*, en 1612, le *Vocabolario degli Accademici della Crusca*, conçu et réalisé au sein de l'*Accademia della Crusca*, institution culturelle fondée à Florence en 1583, est publié à Venise. Le rôle important joué en Italie par les académies (il en existait des milliers, de types et d'objectifs très variés) à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, ainsi que le débat passionné sur la langue vernaculaire initié par Dante et résumé dans la formule 'questione della lingua', ont fourni un terrain fertile pour la constitution du *Vocabolario* qui, en 1691, est à sa troisième édition. Avec ses 36 284 entrées et une microstructure précisément articulée, il constitue une référence lexicographique incontestée en Europe<sup>15</sup>. Une caractéristique fondamentale du *Vocabolario*, appréciée et imitée à l'étranger, est la présence de citations d'auteurs qui remontent jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle, avec la fonction d'illustrer la langue dans son contexte et, en même temps, de fournir des modèles à imiter qui font autorité.

En France, « la stabilisation de la Cour à Paris sous Louis XIII, puis les conquêtes de Louis XIV amènent la nation française à s'interroger sur le statut de la langue comme outil de représentation » (Wionet 2004, 35)<sup>16</sup>. Ainsi, à l'imitation de l'*Accademia della Crusca*, le cardinal Richelieu crée l'Académie française à Paris en 1635 dans le but de rédiger un dictionnaire qui apporte du prestige à la France et à sa langue. Cependant, le fruit du travail des académiciens, le *Dictionnaire de l'Académie française*, ne voit le jour qu'en 1694, près de soixante ans après la fondation de l'Académie. Il est précédé de deux ouvrages lexicographiques sur la langue française, significatifs par leur portée, leurs objectifs et leur contenu : le *Dictionnaire françois* de Pierre Richelet, publié à Genève en 1680, et le *Dictionnaire universel* d'Antoine Furetière, publié à La Haye et à Rotterdam en 1690. En somme, dans la seconde moitié du siècle « furent publiés, de 1680 à 1694, les trois grands monolingues français que sont les dictionnaires de Richelet, de Furetière, puis de l'Académie » (Leca-Tsiomis 2006, 5)<sup>17</sup>, bientôt complétés par le *Dictionnaire des arts et des sciences* de Thomas Corneille (1694). Les ouvrages monolingues étrangers constituent des sources précieuses pour les lexicographes français, notamment pour Richelet<sup>18</sup> dont le dictionnaire, fondé sur l'intention de montrer le vocabulaire utilisé par l'*honnête homme*, est l'héritier direct du *Vocabolario*<sup>19</sup>. Par contre, le

---

<sup>14</sup> Cf. Considine 2014, 112-113.

<sup>15</sup> Cf. Considine 2014, 14-27.

<sup>16</sup> Wionet, Chantal (2004). « Marques de domaine et d'usage. Les dictionnaires généraux de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle », présentation de l'édition électronique du *Dictionnaire françois* de Richelet (éd. 1680) sur le site *Classiques Garnier Numérique*. <https://num-classiques-garnier-com.janus.bis-sorbonne.fr>.

<sup>17</sup> Leca-Tsiomis, Marie (2006). « Les dictionnaires en Europe », *Dix-huitième siècle* 38-1, 4-16.

<sup>18</sup> Cf. Bray 2012, 32-33.

<sup>19</sup> Cf. Considine 2014, 43.

*Dictionnaire de Académie* présente une différence substantielle avec le dictionnaire des collègues italiens, à savoir « the French academicians' decision to draw on their sense of good contemporary usage rather than on evidence quoted from literary authors of the recent or even the more distant past » (Considine 2014, 5).

La révision du « Furetière » de 1701 par Henri Basnage de Beauval, étant une œuvre profondément différente de l'originale sur laquelle elle est basée, elle mérite une place parmi les grands dictionnaires monolingues de l'époque moderne. Contrairement aux académiciens qui se sont attachés à définir exclusivement les mots appartenant à la « Langue commune » (Préface, DA1694), tant Richelet que Furetière et Basnage incluent le lexique des sciences et des arts dans leurs œuvres. Pierre Bayle, auteur de la préface au dictionnaire de Furetière, précise même qu'en ce qui concerne la sélection des lemmes « c'est dans les termes affectez aux Arts, aux Sciences, et aux professions, que consiste le principal » (Préface, DU1690)<sup>20</sup>. Basnage, au cours de sa révision, dans le respect de l'esprit encyclopédique de Furetière, intègre à la macrostructure du dictionnaire de nouveaux mots vedettes et à la microstructure d'innombrables précisions et significations de la langue commune et des langues spécialisées. Je reviendrai plus bas, plus en détail, sur les caractères les plus novateurs de cet ouvrage, qui constitue le point de focalisation de cette thèse.

L'Académie française n'est pas la première académie fondée à l'imitation de l'Accademia della Crusca. En effet, la Fruchtbringende Gesellschaft a été fondée en 1617 à Weimer à l'initiative du prince mineur Ludwig von Anhalt et le premier dictionnaire monolingue allemand, *Der Teutschen Sprache Stammbaum und Fortwachs, oder Teutscher Sprachschatz*, a été rédigé en 1691 par l'un de ses membres, Kaspar Stieler<sup>21</sup>. En 1700, Friedrich III de Brandebourg fonde une nouvelle académie à Berlin où, sur la demande de Gottfried Wilhelm Leibniz, Henri Basnage de Beauval est accepté parmi les membres en 1707.

Bien que les objectifs de purifier la langue des barbarismes et de rédiger des dictionnaires dans toute langue<sup>22</sup> figuraient parmi les intentions de deux des membres fondateurs de la Royal Society de Londres, inaugurée en 1660, et dont Basnage était membre depuis 1697, l'Angleterre n'a pas son dictionnaire monolingue avant le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, lorsque Samuel Johnson achève son entreprise lexicographique, le *Dictionary of the English Language*, en 1755.

Dans d'autres États, comme le Danemark, bien qu'aucun dictionnaire monolingue ne soit publié au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, la réflexion sur la langue nationale était engagée et divers projets linguistiques étaient en gestation.

## II.1.b Dictionnaires français bilingues

En s'appuyant sur les travaux de Quémada, avant de se lancer dans l'étude du *Dictionnaire français* de Richelet de 1680, Laurent Bray donne un aperçu du paysage lexicographique français du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>23</sup>. Nous le reprenons ici par commodité puisque c'est sur cette même

---

<sup>20</sup> DU1690 = Furetière, Antoine (1690). *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots français tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et les arts*, La Haye et Rotterdam, Arnout et Reiner Leers, 3 vols. <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k50614b>.

<sup>21</sup> Cf. Considine 2014, 73-98.

<sup>22</sup> Cf. Considine 2014, 100.

<sup>23</sup> Cf. Bray 2012.

toile de fond que se projettent le *Dictionnaire universel* d'Antoine Furetière d'abord (1690) et celui d'Henri Basnage de Beauval ensuite (1701). Comme il n'est pas possible de mentionner tous les dictionnaires publiés au XVII<sup>e</sup> siècle, nous indiquons les plus significatifs pour les besoins de notre recherche, à savoir ceux qui sont de sources plausibles de notre lexicographe.

Alors que les répertoires multilingues, en vogue au XVI<sup>e</sup> siècle, tendent à disparaître au XVII<sup>e</sup>, la production de dictionnaires bilingues connaît une certaine effervescence. Cela est dû en partie à l'annonce du projet académique qui bénéficie d'un privilège royal, comprenant une clause qui empêche les imprimeurs et les libraires de commercialiser un dictionnaire de la langue française autre que celui de l'Académie pendant vingt ans<sup>24</sup>. Afin de contourner cette clause, les lexicographes qui avaient l'intention de rédiger un monolingue ont souvent choisi de fournir des traductions dans une langue ancienne ou moderne, ce qui a conduit à la création des bilingues<sup>25</sup>. Dans les nombreuses publications bilingues du XVII<sup>e</sup> siècle, le français est apparié aussi bien à d'autres langues européennes qu'au latin, enseigné par les Jésuites dans les collèges qui avaient besoin de manuels de référence et de dictionnaires. Par ailleurs, il convient de rappeler que « l'objectif de la lexicographie la plus avancée au XVI<sup>e</sup> siècle était [...] l'enseignement du latin » (Quémada 1998, 43).

D'une manière générale, les dictionnaires bilingues dans lesquels le français est associé à une autre langue nationale s'adressent à deux types de public, notamment « les dictionnaires français-langue étrangères publiés en France par des Français visent d'abord l'étude de la langue étrangère ; à l'inverse, rédigés par des étrangers pour des étrangers, ils ont pour but principal de les aider à lire les textes en français » (Quémada 1998, 46). Les langues les plus fréquemment associées au français sont le flamand, l'espagnol, l'italien, l'allemand et l'anglais. Pour le français et le flamand, il convient de citer *Le grand dictionnaire françois-flamen et flamen-françois*<sup>26</sup> de Jean Louis d'Arsy et *Le Gazophylace de la langue françoise et flamende*<sup>27</sup> de Caspar Van den Ende. Bien que publié au siècle précédent, le *Thresor des deux langues françoise et espagnole*<sup>28</sup> de César Oudin reste, face à de nombreuses rééditions, la principale référence franco-espagnole du XVII<sup>e</sup> siècle ; l'italien et le français coexistent dans les *Recherches italiennes et françoises*<sup>29</sup> du fils de César, Antoine Oudin, professeur de langues, auteur de grammaires et de dictionnaires dont les « recueils bilingues, tous publiés avec grand succès en France [...], ont apporté une contribution des plus notables à l'enregistrement du français » (Quémada 1998, 51). Les autres références pour l'italien et le français sont l'anonyme *Nouveau Dictionnaire françois-italien et italien-françois*<sup>30</sup> dit de Duiller d'après le château vaudois où il a été imprimé et le *Dictionnaire italien et françois*<sup>31</sup> par Nathanael Duez, auteur également du

---

<sup>24</sup> Cf. Ost, François (2008). *Furetière : La démocratisation de la langue*. Paris, Michalon, 45.

<sup>25</sup> Dans le *Factum I*, Furetière soutient que Danet ainsi qu'un autre lexicographe dont il ne donne pas le nom ajoutent le latin dans leurs dictionnaires afin de n'avoir pas de problèmes avec l'Académie (cf. Furetière 1685a, 6).

<sup>26</sup> D'Arsy, Jean Louis (1676, première édition : 1643). *Le grand dictionnaire françois-flamen et flamen-françois*, Rotterdam et Utrecht, Waesberge et Specht.

<sup>27</sup> Van den Ende, Caspar (1669, première édition : 1654). *Le Gazophylace de la langue françoise et flamende*, Rotterdam, Naeran.

<sup>28</sup> Oudin, César (1675, première édition : 1575). *Thresor des deux langues françoise et espagnole*, Paris, Maucroix.

<sup>29</sup> Oudin, Antoine (1649, première édition : 1643). *Recherches italiennes et françoises ou Dictionnaire contenant outre les mots ordinaires, une quantité de proverbes et de phrases pour l'intelligence de l'une et l'autre langue*, Paris, Sommaville.

<sup>30</sup> Anonyme (1677). *Nouveau Dictionnaire françois-italien et italien-françois*, Genève, Widerhold.

<sup>31</sup> Duez, Nathanael (1659-1662). *Dictionnaire italien et françois*, Leyde et Venise, Elsevier et Milochi.

trilingue *Dictionnaire trilingue françois-allemand-latin et allemand-françois-latin*<sup>32</sup>, une référence pour le français et l'allemand avec l'anonyme *Nouveau dictionnaire françois-allemand et allemand-françois*<sup>33</sup>. Pour ce qui concerne l'anglais, un ouvrage de référence important est le dictionnaire de Guy Miège, *A New Dictionary French and English*<sup>34</sup>, qui se base sur celui de Randle Cotgrave, réimprimé jusqu'en 1673, *A Dictionarie of the French and English Tongues*<sup>35</sup>. Le dictionnaire de Cotgrave est une œuvre d'avant-garde : « conçu par un professeur de langue étrangère pour aider ses compatriotes à lire les auteurs appréciés en Angleterre, il relève des emplois usuels qui manqueront longtemps dans tous les autres dictionnaires, et on y trouve aussi quantité de mots rares, nouveaux ou techniques, non encore répertoriés, et qui se maintiendront dans l'usage » (Quémada 1998, 46-47).

Quant aux dictionnaires bilingues français-latin, Jean Nicot a signé le *Thresor de la langue française tant ancienne que moderne*<sup>36</sup> au début du siècle. Il s'agit d'une adaptation du *Dictionnaire françois-latin* (1539-1540) de Robert Estienne, ouvrage de référence de la lexicographie française, à partir duquel Quémada a décidé de commencer son traitement des dictionnaires du français moderne. Parmi les nombreuses réadaptations du dictionnaire d'Estienne, « mieux que toute autre, elle illustre la nouvelle voie qui s'ouvre alors à la lexicographie savante du français » (Quémada 1998, 44). Héritier de la tradition grammaticale latine, cet ouvrage regroupe les mots par familles, fournit des citations et des observations de nature prescriptive autour de phonétique, morphologie et étymologie. À partir du *Thresor* de Nicot, de nombreux ouvrages lexicographiques ont été produits. Parmi les dictionnaires dans lesquels le français est associé au latin, il y a d'autres ouvrages de référence incontournables : le *Parallèle des langues françoise et latine*<sup>37</sup> du Père Philibert Monet, le *Dictionnaire Royal des langues françoise et latine*<sup>38</sup> de François Pomey, le *Dictionarium novum latinum et gallicum*<sup>39</sup> de Pierre Danet, le *Dictionnaire nouveau françois et latin*<sup>40</sup> de Guy Tachard. Nombre de ces travaux lexicographiques, souvent dérivés d'autres travaux plus ou moins étendus, constituent la base de nouveaux dictionnaires.

Les dictionnaires bilingues sont flanqués de dictionnaires monolingues. Que le *Dictionnaire françois* de Richelet soit le premier dictionnaire monolingue sur la langue française ne signifie pas que la production lexicographique monolingue en France n'existait pas avant 1680. Cette production se concentrait soit sur des langues anciennes comme le grec et le latin, soit sur une section spécifique du lexique français, c'est-à-dire elle envisageait la terminologie propre aux sciences et aux arts. L'évolution des sciences et des arts au XVII<sup>e</sup> siècle a favorisé la prolifération de vocabulaires spécialisés dans tous les domaines de la connaissance. Il serait impossible de fournir des références pour chaque discipline si l'on considère que les domaines enregistrés par Furetière sont plus de 250 selon le calcul de Quémada et que chacun d'entre eux renvoie à de nombreuses œuvres. Par exemple, en ce qui concerne le vocabulaire médical, Quémada

<sup>32</sup> Duez, Nathanael (1673, première édition : 1642). *Dictionnaire trilingue françois-allemand-latin et allemand-françois-latin*, Leyde, Hegher.

<sup>33</sup> Anonyme (1675, première édition : 1669). *Nouveau dictionnaire françois-allemand et allemand-françois*, Bâle, Widerhold.

<sup>34</sup> Miège, Guy (1677). *A New Dictionary French and English*, Londres, Basset.

<sup>35</sup> Cotgrave, Randle (1611). *A Dictionarie of the French and English Tongues*, Londres, Islip.

<sup>36</sup> Nicot, Jean (1606). *Thresor de la langue française tant ancienne que moderne*, Paris, Douceur.

<sup>37</sup> Monet, Philibert (1667, première édition : 1636). *Parallèle des langues françoise et latine*, Lyon, Valfray.

<sup>38</sup> Pomey, François (1716, première édition : 1664). *Dictionnaire Royal des langues françoise et latine*, Lyon, Molin.

<sup>39</sup> Danet, Pierre (1680, première édition : 1673). *Dictionarium novum latinum et gallicum*, Paris, Pralard.

<sup>40</sup> Tachard, Guy (1699, première édition : 1689). *Dictionnaire nouveau françois et latin*, Paris, Pralard.

affirme avoir constitué une bibliographie de plus de 600 volumes pour la période de 1600 à 1710<sup>41</sup>.

## II.2 Le français au XVII<sup>e</sup> siècle

La référence incontournable dans l'histoire de la langue française reste l'œuvre monumentale de Ferdinand Brunot, *Histoire de la langue française des origines à 1900*<sup>42</sup>, en 10 volumes, compilée entre 1905 et 1930 et laissée inachevée, désormais disponible en ligne sur *Gallica*<sup>43</sup>. Toutefois, des études plus récentes ont été réalisées. Citons notamment l'ouvrage de près de mille cinq cents pages d'Alain Rey, Frédéric Duval et Gilles Siouffi, *Mille ans de langue française, histoire d'une passion* (2013), disponible en ligne dans la version réduite<sup>44</sup> et la toute récente *Grande Grammaire Historique du Français (GGHF)*<sup>45</sup>, de Christiane Marchello-Nizia, Bernard Combettes, Sophie Prévost and Tobias Scheer, publiée pendant la rédaction de cette thèse.

Nous nous limitons ici à résumer quelques-uns des grands enjeux linguistiques qui caractérisent la France du XVII<sup>e</sup> siècle afin de comprendre certains des choix lexicographiques opérés par Basnage, mais aussi par Furetière avant lui et d'autres lexicographes contemporains.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, Malherbe, le « premier grammairien de France » selon Guez de Balzac, dans sa quête de pureté lexicale, lance une guerre contre les archaïsmes qui n'est pas encore terminée au XVII<sup>e</sup> siècle. Il prend la peine d'annoter les textes de Ronsard et de Desportes, décidant quelles constructions utilisées par ces auteurs sont acceptables et quelles sont à reformuler. Malgré l'opposition à la censure malherbienne de personnalités influentes, parmi lesquelles se distingue Marie de Gournay, la réalisation de la « pureté de la langue » devient rapidement une aspiration partagée. Entre détracteurs et admirateurs, Malherbe « est l'un des premiers à inaugurer une collaboration entre écrivains et 'grammairiens' » (Rey, Duval, et Siouffi 2013, chap. 11, par. 5). Pierre Corneille est parmi les premiers écrivains à réécrire ses œuvres en suivant les prescriptions stylistiques et rhétoriques de Malherbe. En France, on commence à se poser la « question du rapport entre la légitimité de l'individu à inventer sa manière de parler [ou, mieux, d'écrire ?] et le réglage de l'idiome dans le fonctionnement de la société » (Rey, Duval, et Siouffi 2013, chap. 11, par. 17). Conscient du rôle croissant de la France en Europe, d'une part pour ne pas être dépassé par ses voisins espagnols et italiens qui disposaient déjà de vocabulaires officialisant leurs langues nationales, d'autre part pour exclure les hommes de culture de la politique au sens strict du terme en reléguant leur influence aux débats sur la langue, enfin pour encadrer le développement des questions linguistiques, Richelieu légitime l'existence d'un des premiers cercles, dirigé par Conrart, dans lequel ces questions sont débattues. C'est ainsi que l'Académie française naît. Elle manifeste dès le projet de Chapelain l'intention de « nettoyer la langue des ordures qu'elle avait contractées ou dans la bouche du peuple ou dans la foule du Palais ou dans les impuretés de la chicane ou par les mauvais usages

---

<sup>41</sup> Cf. Quémada 1967, 300, note 50.

<sup>42</sup> Brunot, Ferdinand (1905-1930). *Histoire de la langue française des origines à 1900*, Paris, Colin, 10 vols.

<sup>43</sup> Cf. <https://gallica.bnf.fr/>.

<sup>44</sup> Rey, Alain, Duval, Frédéric et Siouffi, Gilles (2013). *Mille ans de langue française, histoire d'une passion*, Paris, Perrin. <https://doi-org.ezproxy.univ-paris3.fr/10.3917/perri.duval.2013.01>. Les références aux chapitres et paragraphes de cet ouvrage renvoient à la version en ligne.

<sup>45</sup> Marchello-Nizia, Christiane, Combettes, Bernard, Prévost, Sophie, and Scheer, Tobias (2020). *Grande Grammaire Historique du Français (GGHF)*<sup>45</sup>. Berlin, De Gruyter. <https://www.degruyter.com/document/doi/10.1515/9783110348194/html>.

des courtisans ignorants ou par l'abus de ceux qui la corrompent en l'écrivant et de ceux qui disent bien dans les chaires ce qu'il faut mais autrement qu'il ne faut » (Pellisson 1652, 40)<sup>46</sup>. Ces mêmes intentions se retrouvent dans les statuts constitutifs qui en prescrivent la mission<sup>47</sup> et dans la préface à son dictionnaire où s'affirme la volonté de « déclarer le bon & le mauvais usage [des mots], aussi bien que des Phrases & des façons de parler de la Langue qu'elle a recueillies » (Préface, DA1694)<sup>48</sup> mais aussi celle d'écartier de la macrostructure « les vieux mots qui sont entièrement hors d'usage, [...] les termes des Arts & des Sciences qui entrent rarement dans le Discours » (ibid.) ainsi que les « termes d'emportement ou qui blessent la Pudeur [...] parce que les honnestes gens évitent de les employer dans leurs discours » (ibid.). Les intentions normatives de l'Académie sont confirmées et renforcées dans les préfaces des éditions ultérieures du dictionnaire.

Il faut reconnaître le rôle joué par de grands théoriciens<sup>49</sup> de la langue dans le développement de la lexicographie moderne car « les progrès considérables qui sont alors enregistrés ne peuvent être dissociés du travail de critique sémantique entrepris par les grammairiens du temps. Le souci d'exactitude méticuleuse développé par un Vaugelas ou un Père Bouhours à l'égard de la propriété des termes, suppose une connaissance précise de l'ensemble des significations et des limites de leur extension » (Quémada 1967, 427).

Claude Favre, seigneur de Vaugelas est dans l'imaginaire collectif inextricablement lié à l'Académie française, étant non seulement l'un des membres fondateurs mais aussi « l'auteur de la première moitié de la première édition du Dictionnaire de l'Académie française » (Pruvost 2012, 24). Vaugelas est l'un des deux académiciens - avec Régnier-Desmarais dont le *Traité de la grammaire française* sera publié en 1706 – qui bénéficie du titre de « grammairien » alors que les autres étaient des traducteurs ou des érudits<sup>50</sup>. Les écrits de Vaugelas, « un des oracles de notre langue » (ORACLE, DU1701)<sup>51</sup> selon Basnage, ont encouragé la prolifération du « genre grammatical des réflexions et remarques sur la langue » (Leroy-Turcan, 1998, 90). En particulier, ses *Remarques sur la langue françaises* de 1647 ont inspiré les œuvres de Boisregard, Bouhours, Caillères, Corneille, La Mothe le Vayer, Ménage et Tallemant qui sont incorporées dans la seconde édition du *Dictionnaire universel*. Dans la préface des *Remarques*, Vaugelas établit une démarcation claire entre le bon et le mauvais usage de la langue. Après avoir affirmé qu'aux yeux de tous, l'usage est « le Roy, ou le Tyran, l'arbitre, ou le maistre des langues »

---

<sup>46</sup> Pellisson, Paul (1653). *Histoire de l'Académie française depuis son établissement jusqu'en 1652*. Réédition : 1989, Slatkine Reprints, Paris. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k57722x>.

<sup>47</sup> « La principale fonction de l'Académie sera de travailler avec tout le soin et toute la diligence possible à donner des règles certaines à notre langue et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences. » (Statuts de l'Académie française, 22/02/1635).

<sup>48</sup> DA1694 = (1694). *Le Dictionnaire de l'Académie française dédié au Roy*, Paris, Coignard.

<sup>49</sup> Cf. Leroy-Turcan, Isabelle. (1998). « Les grammairiens du XVIIe siècle et la première édition du Dictionnaire de l'Académie française ». *Le Dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne. Actes du colloque international du 17, 18 et 19 novembre 1994* (sous la direction de Quémada, B. et Pruvost, J.), Paris, Champion, 89-109.

<sup>50</sup> Cf. Leroy-Turcan 1998, 91.

<sup>51</sup> Les mots en majuscules entre parenthèses indiquent l'entrée où se trouve la partie de texte citée. S'ils sont suivis de « DU1690 », cela signifie que la portion de texte ne se trouve que dans le *Dictionnaire universel* de Furetière et non dans celui de Basnage. S'ils sont suivis de « DU1701 », cela signifie, au contraire, que la portion de texte ne se trouve que dans le *Dictionnaire universel* de Basnage et non dans celui de Furetière. S'ils ne sont suivis de rien, cela signifie que le texte se trouve dans les deux éditions. Dans ce cas, l'orthographe adoptée est celle de Basnage.

(Vaugelas, Préface, 1647)<sup>52</sup>, il reconnaît qu'il existe deux types d'usage, l'un mauvais et l'autre bon. Alors que le *mauvais usage* est l'usage de la langue « du plus grand nombre de personnes, qui presque en toutes choses n'est pas le meilleur » (ibid.), le *bon usage* est la langue « de l'élite de voix, & c'est véritablement celui que l'on nomme le Maistres des langues, celui qu'il faut suivre pour bien parler, & pour bien écrire » (ibid.). Vaugelas donne une véritable *définition* du « bon usage » :

C'est la façon de parler de la plus saine partie de la Cour, conformément à la façon d'écrire de la plus saine partie des Auteurs du temps. (Vaugelas, Préface, 1647)

Cette définition montre que Vaugelas ne fait pas de distinction entre la langue parlée et la langue écrite. En effet, il considère que « la plus grande erreur en matière d'écriture est de croire qu'il ne faut pas écrire comme on parle » (Catach 1998, 80)<sup>53</sup>. Pour comprendre ce qu'est le *bon usage*, il est nécessaire de comprendre ce qu'est la « Cour » pour Vaugelas. Il affirme que « la plus saine partie de la Cour » ne comprend pas tous les courtisans ou les visiteurs de la Cour en général mais, comme il l'explique plus bas dans la préface, « les femmes comme les hommes, & plusieurs personnes de la Ville où le Prince réside, qui par la communication qu'elles ont avec les gens de la Cour participent à sa politesse » (Vaugelas, Préface, 1647). Le « bon usage » est en effet constitué autant par la langue des conversations (« façon de parler ») tenues par les femmes et les hommes de Paris avec les membres du palais royal que par la langue des meilleurs écrivains (« façon d'écrire ») de leur temps.

Avec l'usage, un autre principe qui régit les langues est, selon Vaugelas, l'analogie, c'est-à-dire que « s'inspirant de ce qui s'observe dans un mot, une tournure ou un fait, on peut déduire une application à un mot, une tournure ou un fait voisins » (Rey, Duval, et Siouffi 2013, chap. 11, par. 109). La volonté de délimiter clairement le bon et le mauvais usage de la langue dans son œuvre la plus célèbre, couplée à son appartenance à l'Académie française ainsi qu'à la rédaction du dictionnaire de l'institution, lui donne une imméritée réputation de porte-parole des positions de l'Académie. Cependant, comme l'observe déjà Brunot, dans les *Remarques*, « Vaugelas ne légifère en rien : [...] il ne prétend passer que pour un simple "tesmoin de ce qu'il a veu et ouï" » (Brunot 1909, 47). En fait, comme récemment démontré, « malgré sa réputation postérieure, Vaugelas est peut-être le remarqueur le plus tolérant et le plus ouvert à la variation sociolinguistique » (Caron et Ayres-Bennett 2019, 49)<sup>54</sup>. Les deux chercheurs observent que « la 'prescription' de Vaugelas jouissait du succès précisément parce qu'il avait su enregistrer l'usage de ses autorités et qu'il avait pu identifier la direction [...] de l'évolution de la langue française » (Caron et Ayres-Bennett 2019, 57). Ils observent que « dans beaucoup des cas, il a exprimé une préférence pour la forme qui était en train de prédominer et son jugement n'a fait que renforcer l'élimination de la variation » (ibid.).

---

<sup>52</sup> Vaugelas, Claude Favre (1647). *Remarques sur la langue française utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*. Paris, Camusat et Le Petit.

<sup>53</sup> Catach, Nina (1998). « Histoire & Importance de la première édition ». *Le Dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne. Actes du colloque international du 17, 18 et 19 novembre 1994* (sous la direction de Quémada, B. et Pruvost, J.), Paris, Champion.

<sup>54</sup> Caron, Philippe et Ayres-Bennett, Wendy (2019). « La norme et la prescription linguistique en France 1550-1720. L'exemple des remarqueurs ». *Histoire Épistémologie Langage* 41-2, 41-66. [https://www.persee.fr/doc/hel\\_0750-8069\\_2019\\_num\\_41\\_2\\_3733](https://www.persee.fr/doc/hel_0750-8069_2019_num_41_2_3733).

L'influence des écrits de Vaugelas sur l'histoire de la langue française est incalculable. Les nombreux traités sur la langue qui se sont développés à l'imitation de ses *Remarques* ont dressé les choix linguistiques des écrivains et ont été intégrés dans les ouvrages lexicographiques de l'époque moderne. Si « Brunot, qui a beaucoup insisté sur leur valeur, estimait qu'il fallait chercher là, et non dans les dictionnaires, les meilleurs témoignages du travail d'épuration et d'enrichissement du lexique » (Quémada 1998, 55), il faut cependant reconnaître que le travail minutieux de certains lexicographes comme Basnage qui ont recueilli, trié et proposé au sein de leur entreprise lexicographique les observations des remarqueurs et les débats autour de la langue en vogue dans les cercles mondains a certainement contribué à leur transmission. Il y a eu de nombreux admirateurs et continuateurs de Vaugelas, tout comme de nombreux détracteurs. Parmi eux, Scipion Dupleix dans la *Liberté de la langue française dans sa pureté* (1651) s'insurge contre les « critiques syllabaires, raffineurs de style, [qui] énervent et affoiblissent notre langue sous prétexte de la polir et de l'espurer » (Rey, Duval, et Siouffi 2013, chap. 17, par. 2). Au contraire, parmi les professeurs de grammaire qui suivent les remarques de Vaugelas, il y a Laurent Chifflet qui est l'auteur de l'une des grammaires<sup>55</sup> les plus réputées du XVII<sup>e</sup> siècle, amplement utilisée par Basnage.

Une grammaire qui n'a que peu de succès à l'époque de sa publication est la *Grammaire générale et raisonnée* (1660)<sup>56</sup> de Claude Lancelot et Antoine Arnauld. Destinés à l'enseignement dans les écoles de Port-Royal, les autres ouvrages qui encadrent ladite « Grammaire de Port-Royal » sont la *Nouvelle méthode pour apprendre la langue grecque* (1655)<sup>57</sup>, la *Nouvelle méthode pour apprendre la langue latine* (1697)<sup>58</sup> et la *Logique* (1662)<sup>59</sup>. Il s'agit d'une vaste entreprise à vocation pédagogique, fondée sur des principes jansénistes, qui vise à repenser les connaissances linguistiques, rhétoriques et philosophiques en intégrant la doctrine d'Aristote à la nouvelle théorie de Descartes. Elle cherchait à démontrer qu'à la base de toute langue se trouve un complexe de caractères universels propres à chaque époque et à chaque lieu. Presque ignorée pendant des siècles, elle a connu une nouvelle vie au XIX<sup>e</sup> siècle, servant également de point de référence aux théories chomskyennes<sup>60</sup>. D'autres grammaires notables publiées au cours du même siècle sont celles de Charles Maupas (1607)<sup>61</sup>, César Oudin (1632)<sup>62</sup>, Jean Macé (1650)<sup>63</sup>, Claude Irson (1656)<sup>64</sup>, Thomas La Grue (1669)<sup>65</sup>, Denis Vairasse

---

<sup>55</sup> Chifflet, R. P. Laurent (1659). *Essay d'une parfaite Grammaire de la langue françoise où le lecteur trouvera, en bel ordre, tout ce qui est de plus nécessaire, de plus curieux et de plus élégant, en la pureté, en l'orthographe et en la prononciation de cette langue*, Anvers, Van Meurs (Slatkine reprints, Genève, 1973).

<sup>56</sup> Arnauld, Antoine et Lancelot, Claude (1676, première édition : 1660). *Grammaire générale et raisonnée contenant les fondemens de l'art de parler expliqués d'une manière claire et naturelle*, Paris, Le Petit.

<sup>57</sup> Lancelot, Claude (1655). *Nouvelle méthode pour apprendre la langue grecque*. Paris, Le Petit.

<sup>58</sup> Lancelot, Claude (1662). *Nouvelle Méthode pour apprendre facilement la langue latine*. Paris, Mabre-Cramoisy.

<sup>59</sup> Arnauld, Antoine et Nicole, Pierre (1662). *La logique ou l'art de penser*. Paris, Savreux.

<sup>60</sup> Cf. Chevalier, Jean-Claude (1967). « La Grammaire Générale de Port-Royal et la critique moderne ». *Langages* 7, 16-33. <https://www.jstor.org/stable/41680645>.

<sup>61</sup> Maupas, Charles (1607). *Grammaire et syntaxe françoise*, Orléans, Boynard.

<sup>62</sup> Oudin, César (1632). *Grammaire française rapportée au langage du temps*, Paris, Billaine.

<sup>63</sup> Macé, Jean (1650), *Methode universelle pour apprendre facilemant les langues, pour parler puremant et escrire nettemant en françois*, Paris.

<sup>64</sup> Irson, Claude (1656). *Nouvelle Méthode pour apprendre facilement les principes et la pureté de la langue française*, Paris, Baudouin.

<sup>65</sup> La Grue, Thomas (1669). *La Vraye Introduction à la langue françoise*, Amsterdam, Imbrechts.

d'Allais (1681)<sup>66</sup>. Il faut y ajouter l'*Art de bien parler françois* (1696)<sup>67</sup> de Nicolas La Touche, un ouvrage dont Basnage dissimule la consultation probablement parce qu'il a été publié dans les Provinces-Unies, ennemies publiques de l'État français<sup>68</sup>. Pour les besoins de cette recherche, il convient également de mentionner quelques grammaires du siècle précédent susceptibles d'avoir été consultées par Basnage. En fait, après le *Donait françois* de Barton (ca 1409), généralement reconnue comme la première grammaire du français en français<sup>69</sup>, de nombreux traités portant sur la grammaire française ont été écrits en français et en latin au cours des siècles suivants. Parmi les grammaires du XVI<sup>e</sup> siècle, celles qui ont pu orienter l'opinion de notre lexicographe sont de John Palsgrave (1530)<sup>70</sup>, Jacques Dubois (1531)<sup>71</sup>, Louis Meigret (1550)<sup>72</sup>, Jean Pillot (1550)<sup>73</sup>, Robert Estienne (1557)<sup>74</sup>, Jean Garnier (1558)<sup>75</sup>, Jean Bosquet (1568)<sup>76</sup>, Antoine Cauchie (1570)<sup>77</sup>.

Les constructions lexicales de la langue française ont constitué l'objet des études de Gilles Ménage, auteur des *Origines de la langue française* (1650)<sup>78</sup> dont il tirera plus tard le *Dictionnaire étymologique* (1694)<sup>79</sup>. La grande intuition de Ménage est que l'origine de la langue française n'est pas à rechercher dans le latin classique mais dans le latin tardif. Les œuvres de Ménage ont une énorme résonance. Ménage accueille froidement les travaux de Vaugelas et dénonce dans un pamphlet anonyme « ces "raffineurs des locutions", ces "hypercritiques" qui dépouillent la langue française de ses meilleures locutions » (Rey, Duval, et Siouffi 2013, chap. 12, par. 9). Cependant, au fil des ans, la référence rampante à l'usage l'oblige à prendre position et en publiant ses *Observations sur la langue française* (1672)<sup>80</sup>, bientôt réimprimées dans une version augmentée, il devient un « remarqueur » comme les autres.

Adversaire de Ménage, le prédicateur jésuite et amateur de salons mondains, père Dominique Bouhours se déchaîne contre le langage obscur des traductions de la Bible par les jansénistes de Port-Royal. Dans son recueil de six dialogues, *Entretiens d'Ariste et d'Eugène*<sup>81</sup>, dont l'un s'intitule *De la langue française*, Bouhours s'évertue à démontrer la pureté du français dans son

---

<sup>66</sup> Vairasse d'Allais, Denis (1681). *Grammaire Méthodique contenant en abrégé les Principes de cet art et les règles les plus nécessaires à la langue française*, Paris.

<sup>67</sup> La Touche, Pierre de (1696), *L'art de bien parler françois, qui comprend tout ce qui regarde la grammaire, & les façons de parler douteuses*, Amsterdam, Wetsteins et Smith.

<sup>68</sup> La référence aux « deffences expresses du Roy d'avoir commerce avec les Hollandois ennemis déclarés de l'Etat » (Rey 2006, 128) figurent dans les *Registres de l'Académie française* (1894-1906). Paris, Firmin-Didot, 4. vols.

<sup>69</sup> Cf. Swiggers, Pierre (1985). « Le Donait françois : la plus ancienne grammaire du français », *Revue des langues romanes* 89, 235- 251.

<sup>70</sup> Palsgrave, John (1530). *Lesclaircissement de la langue françoise*, Londres, Pynson et Haukis.

<sup>71</sup> Dubois, Jacques (1531). *Iacobi Syluii Ambiani in linguam gallicam Isagoge, vna cum eiusdem Grammatica Latino-gallica, ex Hebraeis, Graecis, & Latinis authoribus*, Paris, Estienne.

<sup>72</sup> Meigret, Louis (1550). *Le Tretté de la Grammere françoeeze*, Paris, Wechel.

<sup>73</sup> Pillot, Jean (1550). *Gallicae linguae institutio, latine sermone conscripta*, Paris, Grouleau.

<sup>74</sup> Estienne, Robert (1557). *Traicté de la grammaire française*, Paris, Estienne.

<sup>75</sup> Garnier, Jean (1558). *Institutio gallicae linguae in usum iuuentutis Germanicae*, Genève, Crispinus.

<sup>76</sup> Bosquet, Jean (1568). *Elemens ou Institution de la langue française*, Mons, Michel.

<sup>77</sup> Cauchie, Antoine (1570). *Grammaticae gallicae libri très*, Strasbourg, Iobinus.

<sup>78</sup> Ménage, Gilles (1650). *Origines de la langue française*, Paris, Courbé.

<sup>79</sup> Ménage, Gilles (1694). *Dictionnaire étymologique ou Origines de la langue française*, Paris, Anisson.

<sup>80</sup> Ménage, Gilles (1672). *Observations de Monsieur Ménage sur la langue française*. Paris, Barbin.

<sup>81</sup> Bouhours, Dominique (1671). *Les entretiens d'Ariste et d'Eugene*. Paris, Mabre-Cramoisy.

état actuel par une histoire de la langue avant d'analyser quelques « mots à la mode » ou de sens nouveaux apparus dans des mots existants, comme  *finesse*. Porte-parole de la notion de 'délicatesse' qui doit sous-tendre la formulation des périodes dans le discours, il s'impose comme « le continuateur le plus voyant de Vaugelas » (Rey, Duval, et Siouffi 2013, chap. 12, par. 14) avec les *Doutes sur la langue française* (1674)<sup>82</sup>, ouvrage dans lequel il prétend être un « gentilhomme de province » qui s'adresse à « Messieurs les Académiciens », ainsi qu'avec deux volumes de *Remarques nouvelles* (1675 et 1692)<sup>83</sup>.

Deux tendances stylistiques, à la fois similaires et divergentes, apparaissent au tournant des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles en réaction aux aspirations puristes. La première est l'affirmation du style burlesque. Dans la forme élevée du vers, il moule un langage dégradant et ridicule qui vise à divertir le public. Au mépris des désirs de pureté des grammairiens et des *remarqueurs*, « les écrivains burlesques vont recommander l'emploi des termes triviaux, "bas", populaires, familiers, l'usage des archaïsmes, des provincialismes, des formes patoises et dialectales, des néologismes » (Rey, Duval, et Siouffi 2013, chap. 11, par. 33). Les principaux représentants du genre sont Charles Sorel, Théophile de Viau, Tristan l'Hermite, Scarron et Dassoucy, dont les œuvres ont pour sujet la langue française. La deuxième réaction est la préciosité. Le mouvement tirerait son nom d'une phrase dans une lettre de Voiture<sup>84</sup> à Julie d'Angennes, fille de Catherine de Vivonne de Rambouillet, fondatrice en 1615 d'un salon fréquenté par les femmes de la haute société et associé au nom de la plus assidue des visiteuses, Madeleine de Scudéry. La préciosité repose sur un « processus sémantique inverse de celui sur lequel s'appuie le burlesque » (Rey, Duval, et Siouffi 2013, chap. 11, par. 52) dans la mesure où « il s'agit, non pas de dégrader, par des termes vulgaires, une réalité noble et élevée, mais d'enjoliver, de magnifier du banal ou du trivial » (ibid.). Des précieuses, il nous reste l'image caricaturale offerte par Molière dans la comédie *Les Précieuses ridicules* (1659) et le *Grand Dictionnaire des Précieuses ou la clef de la langue des ruelles* (1660)<sup>85</sup> dans lequel Somaize s'amuse à énumérer les périphrases anoblissantes utilisées au sein du cercle pour désigner des référents banals. Toutefois, l'influence de ce mouvement sur la langue est plus grande qu'on ne le pense. Certaines constructions lexicales en vogue dans le cercle des précieuses sont encore utilisées aujourd'hui.

Pour ce qui concerne la langue de la science, dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle les philosophes et les hommes de science commencent à abandonner le latin au profit des langues nationales dont les capacités expressives se perfectionnent. En France, la langue de l'Église, celle de l'enseignement et, dans une certaine mesure, celle du droit restent liées au latin, tandis que le français se fraye un chemin comme langue du savoir et de la connaissance. Cependant, ni le latin ni les langues vernaculaires ne disposent des moyens pour exprimer de nouveaux concepts. En fait, le progrès et les découvertes scientifiques sont tels et d'une telle ampleur que de nouveaux mots sont nécessaires pour désigner des idées et des entités nouvelles. On commence donc à chercher dans les vocabulaires des langues anciennes des mots pour former de nouveaux termes par composition, dérivation, moulages récursifs, métaphores. Pour en

---

<sup>82</sup> Bouhours, Dominique (1674). *Doutes*. Paris, Mabre-Cramoisy.

<sup>83</sup> Bouhours, Dominique (1675). *Remarques nouvelles sur la langue française*. Paris, Mabre-Cramoisy.  
- (1692). *Suite des Remarques nouvelles sur la langue française*. Paris, Josse.

<sup>84</sup> « Je reconnois que vous estes la plus precieuse chose du monde, & je trouve par experience que toutes les delices de la terre sont ameres et desagrees sans vous » (Rey, Duval, et Siouffi 2013, chap. 11, par. 50).

<sup>85</sup> Somaize, Antoine Baudeau (1660). *Grand Dictionnaire des Précieuses ou la clef de la langue des ruelles [...]*, Paris, Ribou.

donner une idée, à partir du substantif latin *gravitas*, ont été imaginés le français *gravitation* et l'anglais *to gravitate* (1644), et ce n'est que plus tard que les faux latins *gravitatio* (1645) et *gravitare* (1686) seront conçus. Le terme inventé dans une langue nationale est donc facilement traduit dans une autre et, par conséquent, « tout le monde se comprend, puisque tout le monde, dans la communauté scientifique, a grandi dans ces langues de base » (Rey, Duval, et Siouffi 2013 chap. 12, par. 49). Outre l'évolution comme langue de la science, la légitimation du français comme langue nationale passe également par la publication de périodiques à l'instar du *Mercure français*, imprimé à partir de 1606, ainsi que par l'autorisation de la Sorbonne en 1624 de publier des thèses en français.

On ne peut pas parler de langue sans parler d'orthographe. Cependant, l'orthographe reste longtemps une affaire d'imprimeurs et l'orthographe française l'est encore au XVII<sup>e</sup> siècle. Alors que les théoriciens de la langue s'opposent sur deux tableaux, les uns en faveur d'une orthographe reflétant la prononciation du français et les autres en faveur d'une orthographe respectant l'étymologie des mots, les imprimeurs de France sont très réticents à toute innovation orthographique. Par contre, les imprimeurs néerlandais jouent un rôle décisif dans la définition de l'orthographe du français, car un grand nombre de livres et de périodiques écrits en France est publié dans les Provinces-Unies<sup>86</sup>. La forte censure en France fait que de nombreux auteurs préfèrent imprimer dans le pays voisin, beaucoup plus libéral que la France. Une famille d'imprimeurs d'Amsterdam, les Elzevier, fait partie des « acteurs majeurs de la vie intellectuelle française et de l'histoire du français » (Rey, Duval, et Siouffi 2013 chap. 12, par. 58). Au fil des siècles, certains de leurs choix orthographiques se consolident dans l'écriture, comme la distinction des voyelles *i* et *u* des semi-consonnes *j* et *v*, la suppression du *s* pré-consonne au profit de l'accent circonflexe, l'ajout de *t* et *d* devant le *s* pluriel.

### III. Problématique : un dictionnaire entre description et prescription

L'édition du *Dictionnaire universel* d'Henri Basnage de Beauval de 1701 n'a pas encore fait l'objet d'une étude systématique. Il est vrai que Dorothea Behnke (2017)<sup>87</sup> a consacré un volume à l'étude des différentes éditions du *Dictionnaire universel*. Cependant, elle se limite à décrire les principales différences entre les diverses éditions sans aborder chacune d'entre elles en détail ni sonder les intentions des lexicographes. On peut affirmer que Behnke fait une étude en métalexicographie historique à orientation synthétique de la série de dictionnaires dérivés par filiation directe ou indirecte de l'original de Furetière, tandis que nous nous proposons d'entreprendre une étude à orientation analytique d'un d'entre eux, le *Dictionnaire universel* d'Henri Basnage de Beauval.

L'étude de la deuxième édition du *Dictionnaire universel* (1701) est un sujet très délicat. En ne disposant pas d'une étude exhaustive des sources de Furetière, nous avons abordé le texte comme le ferait un archéologue en commençant les fouilles par la couche la plus superficielle afin d'aller en profondeur. En d'autres termes, nous avons décidé de comparer le texte de Basnage avec celui de Furetière et, après avoir écarté ce qui a été rédigé par Furetière, de nous consacrer à l'identification des sources de Basnage. Lorsque l'étude complète sur Furetière

---

<sup>86</sup> Cf. Lankhorst, Otto S. (2007). « "Le miracle hollandais" : le rôle des libraires hollandais aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ». *Histoire et civilisation du livre* 3, Genève, Droz, 251-68. <https://revues.droz.org/index.php/HCL/article/view/1931>.

<sup>87</sup> Behnke, Dorothea. (2017, première édition : 1996). *Furetière und Trévoux: Eine Untersuchung zum Verhältnis der beiden Wörterbuchserien, Furetière und Trévoux*, De Gruyter, <https://doi.org/10.1515/9783110937954>.

sera disponible et celle que nous venons de commencer sur Basnage sera achevée, nous pourrons comparer les résultats et établir précisément quelles sont les sources de l'un et celles de l'autre lexicographe.

Au cours de cette étude, de nombreuses pistes fascinantes se sont ouvertes qui, pour des raisons de temps, ont été momentanément abandonnées dans l'espoir de pouvoir s'y consacrer en profondeur dans les années à venir. Néanmoins, dans notre recherche de sources, nous avons décidé de nous pencher sur un aspect du dictionnaire qui a particulièrement retenu notre attention : une tension entre le désir du lexicographe de guider le lecteur dans l'apprentissage de la langue et le désir peut-être encore plus grand d'offrir des informations objectives et étendues, couvrant tous les aspects du signe linguistique et de la notion encyclopédique. Parmi les cinq difficultés majeures auxquelles est confronté le lexicographe selon Rey et Delesalle (1979), dans l'ouvrage de notre lexicographe s'observe clairement l'opposition entre la description d'une « compétence lexicale » unique et fictive et la description des variables sociales et des connotations. Elle renvoie à la difficulté de Basnage de tenir ensemble deux visions opposées du dictionnaire : d'un côté, il y a la conscience que le dictionnaire est un point de référence pour le lecteur qui souhaite y trouver une norme linguistique à suivre ; d'un autre côté il y a un fort désir d'objectivité qui mène le lexicographe à décrire la langue telle qu'elle se présente selon les axes de la variation sociolinguistique mais aussi dans les connotations et les nuances qu'elle acquiert en fonction du contexte.

Après avoir observé que les lecteurs considèrent souvent le dictionnaire comme un texte qui fait autorité et montre comment la langue doit être utilisée, les auteurs de *The Oxford guide to practical lexicography* déclarent que « for us, a dictionary is a description of the vocabulary used by members of a speech community » (Atkins et Rundell 2008, 2)<sup>88</sup>. Le débat sur la nature prescriptive ou descriptive des dictionnaires est apparu presque en même temps que la naissance de la lexicographie moderne et a connu des évolutions différentes selon les langues. Alors que la lexicographie en langue anglaise, à commencer par John Murray, rédacteur en chef de la première édition de l'*Oxford English Dictionary*, a convenu que le dictionnaire doit décrire la langue, la lexicographie en langue danoise a toujours un caractère prescriptif prédominant<sup>89</sup>. De façon générale, un dictionnaire a un caractère descriptif lorsqu'il se contente de décrire la manière dont la langue est utilisée par ceux qui l'emploient à l'écrit et à l'oral, tout en considérant que l'écrit et l'oral adoptent souvent des lexiques et des constructions syntaxiques différents, et il a un caractère prescriptif lorsque ses auteurs visent à instruire le lecteur potentiel sur l'usage de la langue à adopter. La prescription est donc fortement liée à l'enseignement des langues.

Dans ses études pionnières sur la structure des dictionnaires, le lexicographe français Jean Dubois (1970) soutient que le dictionnaire peut être abordé comme un texte ou un discours communicatif<sup>90</sup>. Selon lui, le discours pédagogique est le type de discours qui prédomine dans le travail lexicographique, car « le dictionnaire enseigne, ce qui signifie qu'il indique dans des instructions sans ambiguïté les questions qui peuvent être formulées et les réponses qu'en obtiendra le questionneur » (Dubois 1970, 35). Anticipation à certains égards des thèses

---

<sup>88</sup> Atkins, B. T. Sue et Rundell, Michael (2008). *The Oxford Guide to Practical Lexicography*. Oxford et New York, Oxford University Press.

<sup>89</sup> Cf. Bergenholtz, Henning (2003). « User-oriented Understanding of Descriptive, Proscriptive and Prescriptive Lexicography ». *Lexikos* 13, Afrilex.

<sup>90</sup> Cf. Dubois, Jean. (1970). « Dictionnaire et discours didactique ». *Langages* 5-19, 35-47.

avancées par les auteurs de la « theory of lexicographical functions »<sup>91</sup>, Dubois affirme que « tout ouvrage pédagogique suppose un système de questions, excluant toute autre interrogation que celle à laquelle le texte répond : les lecteurs sont ainsi définis par les réponses qu'ils peuvent obtenir » (ibid.). En s'appuyant sur les concepts de réception et de production de textes<sup>92</sup>, les membres de la Aarhus School of Business, en Danemark, soutiennent que, plus que de décrire le lexique des langues, la lexicographie vise à résoudre des besoins spécifiques détectés dans la société. Les chercheurs affirment que le dictionnaire, étant un outil, a des fonctions. Elles sont principalement de deux types : les fonctions orientées vers la communication et les fonctions orientées vers la connaissance. Les fonctions axées sur la communication font du dictionnaire un outil permettant de résoudre des problèmes dans le cadre d'une communication en cours. Les fonctions axées vers la connaissance font du dictionnaire un outil qui aide l'utilisateur à étendre ses connaissances. Chacun de ces ensembles de fonctions peut être divisé en ensembles plus petits ou en fonctions individuelles comme la résolution des problèmes de communication liés à la réception ou la production de textes dans la langue maternelle ou dans une langue étrangère. Les fonctions des dictionnaires peuvent être aussi liés aux différents types d'utilisateurs et à leurs besoins en matière de connaissances linguistiques ou encyclopédiques<sup>93</sup>.

Dans les dictionnaires français du XVII<sup>e</sup> siècle, le choix d'une approche descriptive ou prescriptive n'est pas toujours conscient et délibéré. D'une manière générale, les lexicographes modernes ont intériorisé la position de Claude Favre, seigneur de Vaugelas selon lequel, aux yeux de tous, l'usage est « le Roy, ou le Tyran, l'arbitre, ou le maistre des langues » (Vaugelas, Préface, 1647). L'Académie française, tout en affirmant qu'« il faut reconnoistre l'usage pour le Maistre de l'Orthographe aussi bien que du choix des mots » (Préface, DA1694), vise à fournir une norme linguistique<sup>94</sup> en déterminant le bon et le mauvais usage des mots et en mettant en place une sélection sévère des mots qui méritent de figurer dans son dictionnaire. Bien que John Considine soit prudent en affirmant l'existence d'un « academy principle » (Considine 2014, 2-3)<sup>95</sup>, on ne peut nier la tendance normative des académies européennes, particulièrement actives entre XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, qui se sont érigées en points de référence pour les nations et les langues en cours de définition. En comparant les préfaces du *Dictionnaire de l'Académie* de 1718 et du *Dictionnaire de Trévoux* de 1721, Trujillo-González (2019)<sup>96</sup> met en évidence l'une des principales différences entre les approches prescriptive et descriptive. La chercheuse se réfère à la nomenclature des deux ouvrages. Alors que les académiciens adoptent une approche sélective qui limite sévèrement le nombre de lemmes dans la macrostructure, les lexicographes de Trévoux adoptent une approche extensive puisqu'ils déclarent dans la préface que leur dictionnaire « inclut tout ce qui a un lien avec la langue et qu'il n'exclut que les faits purement historiques » (Trujillo-González 2019, 317) puisque leur

---

<sup>91</sup> Cf. Bergenholtz, Henning, Nielsen, Sandro, et Tarp, Sven (2009). *Lexicography at a Crossroads: Dictionaries and Encyclopedias Today, Lexicographical Tools Tomorrow*. Bern, Lang.

<sup>92</sup> Cf. Hausmann, Franz J. (1977). *Einführung in die Benutzung der neuf Französischen Wörterbücher*. Berlin, Boston, De Gruyter. <https://doi.org/10.1515/9783110963496>.

<sup>93</sup> Cf. Bergenholtz, Nielsen, et Tarp 2009.

<sup>94</sup> Sur les intentions normatives de l'Académie française, cf. Introduction, par. II.2.

<sup>95</sup> Par « academy principle », Considine fait référence à la tendance normative des Académies nationales de langues, qui visent à fixer un état de la langue ainsi que des règles grammaticales à respecter.

<sup>96</sup> Trujillo-Gonzalez, Verónica C. (2019). « Le discours préfaciel au XVIII<sup>e</sup> siècle à travers le Dictionnaire de l'Académie (1718) et le Dictionnaire de Trévoux (1721). Essai de classification », *Revue Romane. Langue et littérature* 55-2, 311-331.

objectif est de « rendre cet ouvrage plus complet, plus étendu et plus correct qu'aucun de ceux qui ont apparus jusqu'ici » (ibid.).

La tendance descriptive, déjà perceptible dans le dictionnaire de Furetière<sup>97</sup>, et avant celui-ci, dans le dictionnaire de Richelet<sup>98</sup>, rassemble les dictionnaires français qui se détachent de la tradition académique. En effet, les dictionnaires de Richelet et Furetière, plutôt que d'établir quels mots et quelles constructions lexicales et syntaxiques peuvent ou ne peuvent pas être utilisés, entendent montrer la langue française telle qu'elle est. Quémada et Rey, le premier se rangeant ouvertement du côté de Richelet et le second du côté de Furetière, soulignent la modernité de leur lexicographe préféré, l'approche descriptive étant favorisée dans la lexicographie contemporaine.

Quémada relève l'orientation sociolinguistique du *Dictionnaire françois* en affirmant que « premier de nos grands répertoires de langue à pouvoir être dit *descriptif*, le *Richelet*, mieux que tout autre, décrit le lexique dans son usage réel en donnant la priorité au fonctionnel sur le prescriptif » (Quémada 2004). L'auteur du dictionnaire lui-même est conscient de cette propension, en écrivant « *Je ne prétens prescrire de loix à personne. Je raporte seulement ce que j'ai vû pratiquer par d'habiles gens* » (Avertissement, Richelet1680<sup>99</sup>). Outre l'introduction des « termes ordinaires des Arts » (c'est-à-dire des mots techniques) et des métiers les plus humbles jusque-là ignorés, Richelet s'attache à décrire la variation linguistique dans ses multiples aspects au moyen d'un système élaboré de marques d'usage.

C'est à partir de l'extension de la nomenclature du *Dictionnaire universel* que Rey soutient que « le recueil de Furetière est le premier à orienter la lexicographie vers l'observation, plutôt que vers le désir d'intervention » (Rey 2006, 163). La richesse sociologique de l'ouvrage se dégage aussi de la description de couches sociales, c'est-à-dire, le peuple qui est bien représenté « dans les locutions et proverbes » (Rey 2006, 164), la bourgeoisie qui est représentée plus rarement « dans des oppositions » (ibid.) et la Ville et la Cour qui constituent la représentation dominante. Le descriptivisme de Furetière apparaît également dans l'adoption des marques d'usage, que Rey analyse dans un article soulignant « les interférences entre une typologie sociolinguistique des usages et une typologie des discours, de nature rhétorique à l'époque classique » (Rey 1990, 28). Le caractère descriptif des définitions de Furetière est souligné par Collinot et Mazière qui écrivent à propos de ses « définitions-description » (Collinot et Mazière 1997)<sup>100</sup> ainsi que de Roy-Garibal selon laquelle « plus descriptive que prescriptive [la définition de Furetière], analyse moins la nature intrinsèque de la chose qu'elle n'énumère ses circonstances et ses usages » (Roy-Garibal 2006, 753).

Le *Dictionnaire universel* de Basnage de 1701 ne peut pas être inscrit aisément dans l'une ou l'autre approche lexicographique. La position de Basnage n'est certainement pas enviable. Son

---

<sup>97</sup> Cf. Rey 2006.

<sup>98</sup> Cf. Quémada, Bernard (2004). « Pierre Richelet (1626-1698) et le *Dictionnaire françois* de 1680 » Présentation de l'édition électronique du *Dictionnaire françois* de Richelet sur le site *Classiques Garnier Numérique*, <https://num-classiques-garnier-com.janus.bis-sorbonne.fr>.

<sup>99</sup> Richelet1680 = Richelet, César-Pierre (1680), *Dictionnaire françois [...]*, Genève, Widerhold.

<sup>100</sup> Collinot, André et Mazière, Francine (1997). « Un prêt-à-parler : le *Dictionnaire universel* d'Antoine Furetière et sa postérité immédiate, le Trévoux. Une lecture du culturel dans le discours lexicographique ». *Lexicographica* 3, Paris, Presses Universitaires de France, 51-75.

caractère conciliant et bien disposé envers les autres<sup>101</sup> le pousse à vouloir représenter chaque groupe social dans son travail lexicographique. L'entreprise est ardue. La langue française du XVII<sup>e</sup> siècle peut être comparée à une marionnette dont les fils sont manœuvrés par plusieurs marionnettistes à la fois : le peuple qui est le plus gros, la Cour dont certains représentants tentent de canaliser l'usage de la langue de façon plus ou moins prescriptive, le Palais dont l'hostilité à la Cour l'incite à se retrancher dans une langue archaïsante et conservatrice, une bourgeoisie émergente dans la Ville, qui forge son propre lexique. En marge de ces groupes, il y en a d'autres comme les provinciaux, dont font partie à la fois ceux qui vivent en province et ceux qui arrivent à Paris de la province, apportant avec eux leur propre bagage linguistique, différent selon la province d'où ils viennent, les cercles mondains qui font de la langue un objet de discussion (comme celui des *précieuses*), les genres littéraires qui s'éloignent délibérément de la langue de la Cour, sollicitant le burlesque. Il est évident qu'il n'est pas facile pour Basnage de représenter une réalité aussi variée. À cela s'ajoutent les lacunes de la formation professionnelle de Basnage, qui se retrouve presque malgré lui à devoir rédiger un dictionnaire. En effet, si aucun lexicographe contemporain de Basnage n'avait reçu de formation lexicographique<sup>102</sup>, juriste de formation et journaliste par nécessité, Basnage n'avait même pas de formation linguistique, contrairement à nombre de ses collègues qui, avant de s'essayer à la rédaction d'un dictionnaire, avaient été professeurs de langue, comme Richelet et la plupart des auteurs de dictionnaires bilingues.

En conséquence de tout cela, le *Dictionnaire universel* de Basnage (1701) présente quelques caractéristiques des deux approches, descriptive et prescriptive. Parmi les éléments les plus innovants de la révision il y a l'introduction massive de citations d'auteurs et de marques d'usage. D'une part, les citations d'auteurs, tout en montrant comment utiliser correctement les mots et les constructions syntaxiques ou lexicales, décrivent l'usage de la langue par les écrivains contemporains. D'autre part, les marques d'usage, qui ne négligent aucun aspect de la variation linguistique en fonction du contexte, de l'espace, du temps, des médias, de l'appartenance à des groupes sociaux spécifiques, ne décrivent pas seulement la langue telle qu'elle est, mais dressent aussi les usages linguistiques de l'utilisateur du dictionnaire en fonction de chaque circonstance. Les avis des experts en matière de langage, s'ils apparaissent à première vue comme des éléments fortement prescriptifs, révèlent, à une lecture plus attentive, une tendance descriptive puisque de nombreuses entrées contiennent, plutôt qu'une indication sur la manière d'utiliser les mots, une succession d'avis d'experts souvent ouvertement en contraste les uns aux autres. Quant aux notations d'orthographe et de prononciation, des formulations descriptives comme « on dit » alternent avec des indications fortement prescriptives comme « prononcez ».

L'incertitude de Basnage dans l'adoption de l'une ou de l'autre approche est en partie liée au fait que ses modèles majeurs sont à rechercher dans le *Dictionnaire de l'Académie française*, dont le lexicographe reconnaît l'autorité à plusieurs occasions, et dans le *Dictionnaire français* de Richelet, dont il a tendance à cacher la consultation. Comme nous l'avons montré précédemment, les deux dictionnaires adoptent des approches lexicographiques antithétiques

---

<sup>101</sup> On rappelle ici que Basnage est l'auteur de la *Tolérance des religions* (1684), ouvrage dans lequel il affirme que si les différentes confessions religieuses collaboraient au lieu de se faire la guerre, elles en tireraient des avantages mutuels.

<sup>102</sup> Aujourd'hui encore, il n'existe pas de faculté universitaire consacrée à la lexicographie. Le cours à orientation internationale EMLex (*European Master in Lexicography*, cf. <https://www.emlex.phil.fau.eu/>) est une exception notable parmi les programmes d'études.

qui débordent sur le dictionnaire de Basnage, menant à l'adoption dans certaines entrées d'une approche prescriptive, dans d'autres d'une approche descriptive. Plutôt que de se placer dans ce qui a été appelé - non sans hésitation<sup>103</sup> - « proscription »<sup>104</sup>, la façon de procéder du lexicographe se situe tantôt dans la prescription tantôt dans la description et met en évidence une tension que Basnage ne peut pas résoudre. D'une part, il est évident que le lexicographe, dans un effort d'objectivité, veut fournir au lecteur le maximum d'informations de qualité qu'il trouve sur l'objet linguistique<sup>105</sup> tout en respectant l'orientation descriptive et encyclopédique donnée au dictionnaire par Furetière. D'autre part, le désir de fournir des indications d'usage précises émerge fortement afin que le lecteur sache comment jongler avec la langue française et puisse choisir la meilleure solution expressive dans chaque contexte.

#### IV. Objectifs et questions de recherche

L'objectif de cette thèse est de commencer à décrire et analyser les caractères innovants de la révision de Basnage, afin de mettre en lumière le lien entre l'édition de Furetière de 1690 et la première édition du *Dictionnaire universel françois-latin* de 1704 qui est à l'origine de la longue série de dictionnaires de Trévoux. En particulier, il s'agit de comprendre la vision linguistique de Basnage, sa manière de procéder et ses sources, notamment lexicographiques et linguistiques. Alors que Furetière néglige de fournir les sources de ses informations en revendiquant l'originalité de son travail par rapport à celui des académiciens qui s'appuient sur les dictionnaires antérieurs sans les citer<sup>106</sup>, Basnage cite souvent ses différents types de sources (lexicographiques, linguistiques, littéraires, techniques) pour garantir que son travail repose sur l'autorité de noms fiables et reconnus. Néanmoins, toutes ses sources ne sont pas explicitement citées, des raisons politiques et personnelles le menant à dissimuler la consultation de certaines d'entre elles.

Dès lors, la première question que nous nous sommes posés est donc celle de « l'interlocuteur curieux » de Quémada (1998, 42), c'est-à-dire : de quels répertoires se compose la bibliothèque de notre lexicographe ? Pour trouver une réponse à cette question, nous étudierons les éléments microstructurels de son ouvrage lexicographique.

D'autres questions découlent de cette première, et concernent essentiellement la méthode de travail du lexicographe. Nous nous sommes demandé comment Basnage a procédé dans sa révision, pourquoi il a privilégié certains éléments lexicographiques par rapport à d'autres, quels textes lexicographiques et traités sur la langue française il a consultés et pourquoi il les a préférés à d'autres textes contemporains.

Ces questions en appellent une autre : pour qui Basnage écrit-il ? Nous nous sommes demandé aussi dans quelle mesure la vie privée du lexicographe est liée à sa vie professionnelle, c'est-à-

---

<sup>103</sup> Cf. Bergenholtz 2003, 80, note 3.

<sup>104</sup> La proscription est une méthode lexicographique selon laquelle le lexicographe ne se contente pas d'informer l'utilisateur sur les usages de la langue, il veut aussi lui dire quelle variante il faut choisir s'il y a plus d'une possibilité (cf. Bergenholtz 2003, 77).

<sup>105</sup> Bien qu'il déclare, à propos des citations d'auteurs, qu'il cite tout le monde sans distinction (Préface, 1701), Basnage se réfère à un corpus sélectionné d'auteurs, presque tous de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle.

<sup>106</sup> Cf. Furetière 1685b.

dire dans quelle mesure son exil en terre non francophone a influencé son désir de fournir un outil d'apprentissage du français à ceux qui n'avaient pas l'occasion de le parler au quotidien.

## V. Méthodologie

Cette thèse s'inscrit dans le cadre plus large du projet BasNum sous la direction de Geoffrey Williams. BasNum est financé par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) et développé à l'Université Sorbonne Nouvelle et à l'Université de Grenoble-Alpes.

Le but principal de BasNum est de numériser le *Dictionnaire universel* d'Henri Basnage de Beauval (1701) et de l'analyser avec des outils numériques, afin de faire apparaître l'importance de cet ouvrage dans l'évolution des sciences et des mentalités au XVIII<sup>e</sup> siècle. Le projet vise également à contribuer à la conception de méthodes innovantes de numérisation, encodage et analyse de textes. Ceci implique, en premier lieu, la préparation du texte dans un format XML/TEI<sup>107</sup>. La Text Encoding Initiative (TEI)<sup>108</sup>, créée en 1987 par un consortium de plusieurs institutions, est aujourd'hui la norme internationale *de facto*, efficace pour la représentation numérique des ressources textuelles (des livres et manuscrits aux formules mathématiques, des recettes culinaires à la notation musicale). Bien qu'elle n'ait pas le statut juridique d'une norme<sup>109</sup>, elle est largement utilisée dans les universités et, en particulier, par la communauté lexicographique. En tant que métalangage, la TEI fournit un vocabulaire (un ensemble d'éléments et d'attributs) et une grammaire (un schéma) qui peuvent être utilisés pour décrire, structurer et valider des données. Sa syntaxe et sa sémantique XML en font une méthode d'analyse textuelle pour le traitement numérique.

Les TEI *Guidelines for Electronic Text Encoding and Interchange*, élaborées par le consortium TEI, offrent une documentation exhaustive et définissent un langage de balisage pour représenter structures et concepts des documents textuels. Les TEI *Guidelines* prévoient la modélisation formelle du texte dans les documents par le biais de catégories qui regroupent des éléments XML apparentés, appelés « modules ». La dernière version comprend 21 chapitres, le neuvième étant consacré à l'encodage des dictionnaires.

Le projet BasNum a eu recours à GROBID, un outil d'acquisition automatique de texte semi-structuré. GROBID est une bibliothèque d'apprentissage automatique permettant d'extraire, d'analyser et de restructurer des documents bruts tels que des PDF en documents structurés codés en XML/TEI<sup>110</sup>. GROBID (jusqu'à la version 0.5.3)<sup>111</sup> permet la modélisation de millions de

---

<sup>107</sup> Une section de la thèse d'Ana Maria de Castro Faria Salgado, *Terminological Methods in Lexicography: Conceptualising, Organising and Encoding Terms in General Language Dictionaries* (2021), illustre bien les conventions développées par le consortium TEI (Text Encoding Initiative) ainsi que leur applicabilité (pp. 269-307). La thèse est consultable en ligne à l'adresse <https://run.unl.pt/handle/10362/137023>.

<sup>108</sup> Cf. Sperberg-McQueen, Michael C., Burnard, Lou, et al. (1994). *Guidelines for Electronic Text Encoding and Interchange*, Text Encoding Initiative Chicago and Oxford.

<sup>109</sup> Cf. Stührenberg, Maik (2012). « The TEI and current standards for structuring linguistic data ». *Journal of the Text Encoding Initiative*, 3.

<sup>110</sup> Cf. Romary, Laurent et Lopez, Patrice (2015). « GROBID - Information Extraction from Scientific Publications ». *ERCIM News*, Scientific Data Sharing and Re-use.

<sup>111</sup> Cf. Lavergne, Thomas, Olivier Cappé, and François Yvon (2010). « Practical very large scale CRFs ». *Proceedings of the 48<sup>th</sup> Annual Meeting of the Association for Computational Linguistics*. Association for Computational Linguistics, 504–513.

caractéristiques par modèle, chaque modèle étant conçu avec des caractéristiques et des balises dédiées permettant l'analyse d'un certain niveau d'information bibliographique.

Le marquage séquentiel multi-niveaux extrait des blocs de texte et les encode dans des éléments TEI. Développée à partir de GROBID, GROBID-Dictionaries<sup>112</sup> est une infrastructure d'apprentissage automatique qui repose sur des modèles CRF en cascade pour analyser le contenu textuel des pages de dictionnaires. Les modèles en cascade prennent en charge l'encodage des structures détectées dans plusieurs constructions TEI. D'un document PDF ils génèrent un encodage conforme à TEI P5<sup>113</sup> où les différents niveaux de segmentation sont associés à une tessellation XML appropriée. En choisissant GROBID-Dictionaries comme plateforme de base en raison des commodités techniques, une nouvelle architecture pour l'analyse du *Dictionnaire universel* de 1701 a été développée dans le cadre du projet BasNum.

Les différents modèles en cascade (Dictionary Segmentation, Dictionary Body Segmentation, Lexical Entry, Form, Sense, GramGroup, Def, Etym,) analysent des portions de texte de plus en plus spécifiques.

Le premier modèle, *Dictionary Segmentation*, a pour objectif de segmenter chaque page de dictionnaire en trois blocs principaux : <header> pour les informations d'en-tête, <body> pour la zone de texte contenant les entrées lexicales, et <footnote> pour les informations de pied de page. Le deuxième modèle, *Dictionary Body Segmentation*, traite le corps de la page, reconnu par le premier modèle, pour définir les limites de chaque entrée lexicale en la marquant au moyen de la balise <lexical entry>. Le troisième modèle, *Lexical Entry*, segmente chaque entrée, reconnue par le deuxième modèle, en lemme, variantes, informations grammaticales, sens, exemples, citations, étymologie, marques d'usage, équivalents de traduction, entrées connexes, notes, références croisées. Tous ces éléments sont, à leur tour, regroupés dans deux balises principales, <form> et <sense>, contenues dans le troisième modèle. L'architecture de GROBID-Dictionaries se présente comme suit :

---

<sup>112</sup> Cf. Khemakhem, Mohamed, Foppiano, Luca, Romary, Laurent (2017). « Automatic Extraction of TEI Structures in Digitized Lexical Resources using Conditional Random Fields ». *electronic lexicography, eLex 2017*, Leiden, Netherlands.

<sup>113</sup> Cf. Budin, Gerhard, Stefan Majewski, and Karlheinz Mörth (2012). « Creating Lexical Resources in TEI P5. A Schema for Multi-purpose Digital Dictionaries ». *Journal of the Text Encoding Initiative* 3.

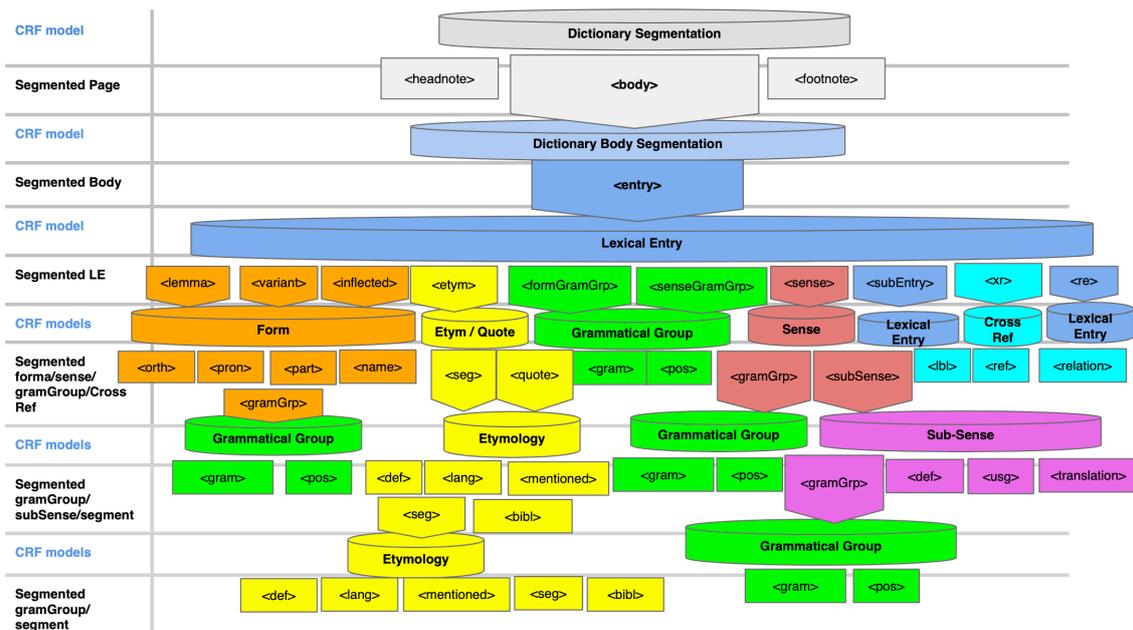


FIGURE 1. Architecture en cascade de GROBID-Dictionaries (Khemakhem 2020, 42).

L'activation de l'architecture présentée est réalisée en adoptant la méthodologie MATTER (Model-Annotate-Train-Test-Evaluate-Revise)<sup>114</sup>. Après avoir défini des modèles CRF qui prédisent différentes structures de texte à un stade et après avoir déterminé et intégré l'ensemble de valeurs correspondantes dans l'architecture en cascade, nous annotons un bloc de données pour entraîner chaque modèle. La phase de test donne une idée approximative de la façon dont le modèle entraîné se comporte sur des données non vues. Une évaluation précise est possible à la fin du processus de training. La dernière étape concerne la révision des modèles et des annotations initialement définis.

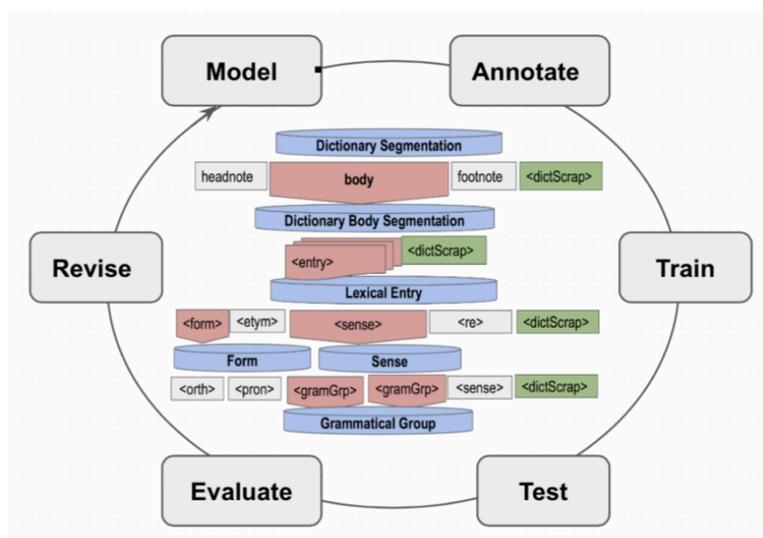


FIGURE 2. Méthodologie MATTER (Khemakhem 2020, 49).

<sup>114</sup> Pustejovsky, James, et Amber, Stubbs (2012). *Natural Language Annotation for Machine Learning: A guide to corpus-building for applications*. O'Reilly Media, Inc.

Le résultat de ce processus est une série de fichiers XML annotés, spécifiquement un fichier pour chaque lettre du *Dictionnaire universel* (1701).

Malheureusement, l'annotation n'est pas précise et comporte des erreurs à presque tous les niveaux. À l'exception du premier modèle, qui reconnaît sans grande difficulté <header>, <body> et <footnote> dans la page du dictionnaire, à partir du deuxième modèle d'annotation, GROBID-Dictionaries génère beaucoup de confusion : certaines entrées sont regroupées de façon erronée dans la même balise <entry>, les sous-entrées ne sont souvent pas reconnues comme telles par la balise <re>, les informations grammaticales comportent de nombreuses fautes, tout comme la distinction entre les différents sens d'une même entrée. Quant à l'étymologie, parfois elle n'est pas identifiée comme un élément distinct et se trouve donc dans un autre élément tel que la définition, parfois elle est partiellement identifiée.

Le grand nombre d'erreurs dans les fichiers XML est en partie dû au fait que le *Dictionnaire universel* n'est pas systématique et présente de nombreuses anomalies structurelles comme tous les ouvrages de l'époque. Pour cette raison, ce dictionnaire est difficile à analyser à l'aide d'un logiciel informatique, qui, bien qu'extrêmement flexible, exige de la systématisme pour donner des résultats appréciables.

Outre les problèmes de reconnaissance de GROBID-Dictionaries, d'autres problèmes sont liés à l'architecture du logiciel. En effet, il ne présente pas toutes les balises qui seraient nécessaires à une analyse approfondie du dictionnaire. Par exemple, la balise <cit> est utilisée à la fois pour les exemples forgés et les citations d'écrivains. Il est donc impossible de distinguer automatiquement ce qui est le fruit de l'imagination du lexicographe de ce qu'il doit à d'autres auteurs. Si la collaboration entre lexicographes et informaticiens au sein de l'équipe BasNum est très fructueuse, force est de constater que la volonté des informaticiens de créer un logiciel applicable à un maximum de travaux lexicographiques les empêche de répondre à tous les besoins des lexicographes du projet, qui nécessitent un logiciel spécifiquement étalonné sur le *Dictionnaire universel* de 1701 qui permette une analyse la plus fine possible.

Compte tenu des deux ordres de difficulté, une fois le document source numérisé, un gros travail de nettoyage et d'encodage supplémentaires ont été conduits dans l'environnement du logiciel Oxygen XML Editor<sup>115</sup> afin de pouvoir extraire les données utiles à notre recherche.

L'extraction des données a été effectuée au moyen des logiciels BBEdit et AntConc, qui permettent de quantifier et de visualiser en lignes successives les résultats de la requête informatique effectuée également à l'aide d'expressions régulières.

Une série de fichiers Excel a été compilée avec des phrases contenant les formules récurrentes dans l'ouvrage de Basnage. Il s'agit des données sur la prononciation, l'orthographe, les citations et les marques d'usage, mais aussi sur les catégories et les informations grammaticales telles que les inflexions verbales et les constructions syntaxiques. Les requêtes informatiques, étant spécifiquement liées au type de données à extraire, seront présentées dans les chapitres concernés.

Enfin, tout en considérant que « l'historien de la lexicographie a pour tâche première de remonter aux sources » (Bray 2012, 2) et que pour faire cela « il lui faut comparer les

---

<sup>115</sup> <https://www.oxygenxml.com/>

dictionnaires entre eux pour séparer l'ivraie du bon grain, les plagiats des ouvrages originaux » (ibid.), il faut noter que ce travail se base sur une comparaison des données du *Dictionnaire universel* de 1701 non seulement avec le *Dictionnaire universel* de 1690, ce que permet de séparer les ajouts de Basnage, mais aussi avec des dictionnaires monolingues de l'époque tels que le *Dictionnaire françois* de Richelet (1693, première édition : 1680), le *Dictionnaire de l'Académie française* (1694) et le *Dictionnaire des Arts et des Sciences* de Corneille (1694). Une comparaison complémentaire est faite également avec les grammaires et les traités cités jusqu'à présent. Les numéros de page donnés entre parenthèses sont ceux des éditions numérisées sur le site *Classiques Garnier Numérique*<sup>116</sup>.

## VI. Parties de la thèse

Le présent travail prend son point de départ dans la préface<sup>117</sup> au *Dictionnaire universel* de 1701 où Basnage décrit celles qu'il considère les principales innovations apportées à l'œuvre de Furetière. En un peu plus de cinq pages, Basnage aborde les nombreux aspects lexicographiques concernés par sa révision. Plus précisément, il décrit l'expansion du contenu des entrées, l'introduction des marques d'usage et des marques de domaine, la prise en compte des opinions des experts en matière de langue, la valeur du doute, son idée d'étymologie, l'introduction d'éléments grammaticaux, des citations d'auteur et des règles concernant la poésie, la difficulté de retracer la polysémie des mots, le traitement de sciences et arts, religion et noms propres ainsi que sa méthode de travail et l'orthographe qu'il adopte. Le temps extrêmement limité de trois années d'études doctorales ne permet pas d'analyser tous ces aspects du dictionnaire. Nous sommes donc obligés de faire des choix méthodologiques qui nous permettent d'aborder quelques-unes des orientations de l'ouvrage.

Le premier chapitre présentera brièvement les rédacteurs de la première et de la deuxième édition du *Dictionnaire universel* qui vivent et opèrent dans le contexte culturel décrit jusqu'à présent, bien que le premier élabore son ouvrage depuis Paris en France et le second depuis La Haye dans les Provinces-Unies. Comme il n'est pas possible de décrire la deuxième édition d'un ouvrage sans connaître la première sur laquelle elle se base, avant de présenter Basnage et son œuvre lexicographique, nous rappellerons brièvement l'histoire du *Dictionnaire universel* à partir de sa conception par Antoine Furetière, à son tour indissociable de l'histoire de l'Académie française dont il était membre.<sup>118</sup>

Le deuxième chapitre sera dédié à orthographe et prononciation. Dans la préface Basnage affirme s'être tenu à l'orthographe « de Furetière, qui est aussi celle de Mrs. de l'Académie française ». Il fait ainsi référence à la macrostructure qui présente « les mots dans le même

---

<sup>116</sup> <https://num-classiques-garnier-com.janus.bis-sorbonne.fr/>.

<sup>117</sup> Toutes les citations de ce paragraphe proviennent de la préface du *Dictionnaire universel* de Basnage (1701).

<sup>118</sup> Parmi l'édition de Furetière et celle de Basnage il y a deux réimpressions de l'ouvrage en 1691 et 1694. Il est reproduit chez les mêmes imprimeurs avec seulement peu de changements concernant la lettre A. L'édition de 1691, dont l'édition de 1694 est une réimpression, compte 91 entrées nouvelles et 193 entrées modifiées pour 284 ajouts et corrections sur un total de 1235 entrées dans la lettre A. Bien que ces éditions ne soient pas signées, la paternité de Pierre Bayle est assez probable et l'analyse des composantes étymologiques des entrées réécrites montre que les modifications relèvent davantage du style de l'ouvrage (anti-puriste) que du contenu. La mention « deuxième édition » sur le dictionnaire d'Henri Basnage de Beauval de 1701 marque le fait que les éditeurs ne considéraient pas les deux éditions précédentes comme de véritables rééditions. Cf. Badiou-Monferran, Claire. (2006). « Le Dictionnaire universel de Furetière : des éditions connues aux éditions inconnues ». *Cahiers de lexicologie* 88, 9-26.

ordre, & la même disposition » que le *Dictionnaire universel* de Furetière. Cependant il affirme avoir supprimé l's « en beaucoup de mots où elle ne se prononce point ». Il fait ainsi référence à la microstructure qui présente une orthographe assez différente par rapport au dictionnaire de Furetière. Conscient des débats en cours autour de l'orthographe, Basnage se déclare attentif à préserver l'étymologie des mots qu'il craint de « défigurer » ou « déguiser » en voulant les « accommoder aux oreilles ». Dans la préface Basnage ne fait aucune mention du traitement de la prononciation. Orthographe et prononciation seront traitées ensemble, les formulations souvent ambiguës ne permettant pas toujours de comprendre si l'auteur se réfère à l'une ou à l'autre. Nous analysons notamment les positions de Basnage en matière d'orthographe et prononciation telles qu'elles se dégagent des affirmations du lexicographe dans des entrées spécifiques mais aussi dans le corps du dictionnaire. Une partie de ce chapitre sera dédiée au rôle des poètes et de la poésie dans le *Dictionnaire universel*. Basnage affirme avoir donné de la place aux terminaisons sur lesquelles les poètes ne conviennent pas universellement telles que *-er, -ier, -ois* et avoir traité « les règles de la poésie ou sur les rimes, ou sur la quantité des syllabes ».

Le troisième chapitre analysera les marques de domaine qui renvoient à sciences, arts et métiers. Basnage incrémente les désignations de domaine, déjà nombreux dans l'ouvrage de Furetière. Il déclare que dans son ouvrage la distinction « ne subsiste plus » entre « mots » et « choses ». Si Furetière entendait décrire essentiellement les sciences et les arts et « le reste n'étoit qu'accessoire », dans son *Dictionnaire universel* Basnage vise à « apprendre à parler poliment, aussi bien qu'à parler juste, & dans les termes propres à chaque Art ». La linguistique contemporaine a tendance à ne pas faire de distinction entre marques de domaine et marques d'usage, deux éléments que Basnage maintient fortement séparés, même au niveau de la disposition graphique. En effet, alors que les marques de domaine – qui sont des syntagmes nominaux – sont placées immédiatement après les mots-de-tête, les marques d'usage – qui généralement sont des phrases minimales – se trouvent à la fin des entrées. En particulier, nous essaierons de reconstruire la taxonomie identifiée par Furetière dans la structure de laquelle les modifications de Basnage sont englobées. Enfin, nous analyserons un domaine spécifique, celui de la peinture, tout en comparant les données de Basnage avec celles d'autres dictionnaires monolingues afin de faire ressortir l'apport de Basnage par rapport aux lexicographes contemporains.

Le quatrième chapitre sera consacré à l'analyse des « minuties de Grammaire dont ce Dictionnaire est rempli » (Préface, DU1701). Pour Basnage, « l'élégance, & la beauté du langage » sont des conséquences de l'utilisation correcte des règles grammaticales. Tout en se distanciant de la pédanterie qui « desseche le discours à force de le limer, & de le polir », Basnage reconnaît que « le mauvais choix, ou même la trop grande négligence des expressions, est un défaut beaucoup moins supportable ». En particulier, nous analyserons le traitement lexicographique des entrées relatives aux parties du discours dont la classification au XVII<sup>e</sup> siècle ne coïncide pas exactement avec la présente. Ces entrées permettent également de retrouver les sources « linguistiques » du lexicographe.

Le cinquième chapitre sera consacré aux citations et marques d'usage qui constituent un des aspects les plus significatifs de la révision. Elles sont traitées ensemble quoiqu'elles soient mutuellement exclusives. Basnage déclare avoir inséré dans le dictionnaire des « exemples choisis, & tirez de nos meilleurs Auteurs ». Les citations d'écrivains ont une double fonction dans le dictionnaire. Elles servent à la fois à « confirmer l'usage » et à « faire mieux sentir le

sens, & le différentes expressions », c'est-à-dire elles garantissent que les définitions correspondent à l'usage réel du mot qui en font les écrivains et, au même temps, elles en illustrent les différents sens. Basnage précise qu'il n'a pas inséré les citations en prenant au hasard des phrases dans lesquelles apparaît le mot dont il entend illustrer l'usage, mais qu'il a soigneusement choisi les phrases contenant « de pensées fines, de traits délicats, ou de réflexions sensées & judicieuses » ainsi qu'« on y trouvera quelquefois l'agréable mêlé à l'utile, & au sérieux ». Basnage est conscient de l'importance de cet élément lexicographique, « une richesse qui manquoit » non seulement dans le dictionnaire de Furetière mais aussi de celui de l'Académie française. A propos des citations religieuses, tout en précisant qu'il a conscience du fait que la citation constitue une sorte d'éloge indirect, Basnage déclare de citer tous et de n'avoir « loué, & encore moins blâmé aucun Auteur ». Il fait ainsi valoir qu'il écrit une œuvre pour tout le monde et qu'il n'est pas approprié d'y discuter de questions religieuses. La quantité des citations du *Dictionnaire universel* étant énorme, nous nous contenterons d'identifier le nombre de citations des auteurs cités dans la table alphabétique des abréviations au début du dictionnaire et d'analyser de manière générale la façon dont Basnage présente les citations.

Basnage affirme que « l'augmentation la plus considérable regarde la politesse, & l'exactitude du langage » (Préface, DU1701). Par cette affirmation, le lexicographe fait référence à l'introduction d'un nombre importante d'indications concernant le statut des mots par rapport aux différents axes de la variation linguistique, à savoir la diachronie, la diatopie, la diaphasie, la diastratie, la diamésie. Basnage reconnaît le rôle joué par les experts en matière de langage dans son dictionnaire. Il affirme qu'il n'a pas décidé lui-même « du bon ou du mauvais usage des mots, ni de la pureté de la langue » et qu'il s'est fié aux avis de « ceux qui ont fait des remarques sur la langue Française, ou pour admettre ou pour rejeter un terme contesté ». En cas de désaccord entre les sources consultées, c'est l'avis de l'Académie française qu'il retient. Le lexicographe affirme qu'il présente à ses lecteurs « les raisons de balancer de part & d'autre », c'est-à-dire, les différents points de vue sur chaque sujet et que s'il se prononce en faveur de l'un ou de l'autre, « c'est plutôt par la nécessité de choisir ». Le doute joue, à son tour, un rôle important dans les remarques concernant le statut des mots puisque « ce n'est pas peu de chose que de sçavoir douter par raison ». Par conséquent, les discussions linguistiques occupent une place charnière dans l'œuvre de Basnage qui pense que « ces sortes de contestations forment, & raffinent le bon goût ». Les remarques des experts offrent aux lecteurs un aperçu des débats ayant lieu dans les cercles où la langue était l'objet de conversations. Nous essayons d'identifier le type de marques d'usage, de nature rhétorique et sociolinguistique, enregistrées par Basnage ainsi que les sources sur lesquelles Basnage s'appuie.

Le sixième chapitre sera dédié aux sources du *Dictionnaire universel* de Basnage. L'individuation des sources est un procès long qui se dégage pendant l'ensemble du travail de thèse. Le chapitre représente une synthèse des données collectés dans la rédaction des autres chapitres.

Les données présentées dans ces six chapitres permettent d'avancer l'hypothèse que certaines des innovations apportées par Basnage dans son *Dictionnaire universel*, c'est-à-dire citations, marques d'usage, éléments grammaticaux, indications relatives à la prononciation concourent avec la simplification de l'orthographe à offrir un soutien dans l'apprentissage du français à ceux qui n'ont pas l'occasion de parler la langue régulièrement en vivant dans un pays étranger comme les Provinces-Unies.

## Chapitre 1

### Furetière et Basnage : leur vie et leur œuvre

#### 1 Antoine Furetière et la conception du *Dictionnaire universel* (1690)

La vie et l'œuvre d'Antoine Furetière sont bien connues, grâce d'abord à l'ouvrage de vulgarisation fluide que leur consacre Alain Rey (2006)<sup>119</sup>. La première partie de l'ouvrage, dédiée à la vie de Furetière et au contexte historique dans lequel elle s'inscrit, est tirée des sporadiques documents juridiques qui nous sont parvenus, des *Registres de l'Académie*<sup>120</sup> (ceux antérieurs à 1672 ont été détruits) et de l'*Histoire de l'Académie française depuis 1652 jusqu'à 1700*<sup>121</sup> de Paul Pellisson et Pierre-Joseph Thoulier d'Olivet, mais aussi de textes, la plupart de nature satirique, produits par Furetière lui-même et par son entourage, notamment ses anciens amis François Philippe Charpentier et Jean de La Fontaine, avant la publication du dictionnaire. La deuxième partie de l'ouvrage de Rey est plus spécifiquement consacrée à ce qu'il appelle un chef-d'œuvre, le *Dictionnaire universel*. La querelle opposant Furetière aux membres de l'Académie est synthétisée aussi par François Ost (2008)<sup>122</sup> tandis que la quasi-totalité des écrits de et sur Furetière est analysée à la fois d'un point de vue littéraire et lexicographique dans la thèse de Marine Roy-Garibal (2006)<sup>123</sup>.

Antoine Furetière, issu d'une famille de la bourgeoisie parisienne, entreprend des études universitaires à la faculté de droit. Il s'engage finalement dans une carrière ecclésiastique, en acquérant le titre de procureur fiscal de l'abbaye de Saint Germain de Près, poste qui lui vaut également quelques ennuis judiciaires. Pendant sa jeunesse, Furetière fait partie de cercles littéraires tels que celui de Mainard, fréquenté entre autres par Jean de La Fontaine et François Philippe Charpentier, personnalités avec lesquelles il sera fortement en conflit dans les dernières années de sa vie.

L'ascension de Furetière dans le monde des lettres passe par sa quête de protection auprès des puissants et les écrits qui ont précédé son accès à l'Académie, c'est-à-dire, *Aenéide travestie*, *Voyage de Mercure*, *Poésies diverses*, *Nouvelle allégorique*. Cette dernière lui vaut, en 1662, l'admission à l'Académie française en qualité de membre. Le nouvel académicien participe imprudemment à un ouvrage satirique, *Chapelain décoiffé*, visant le secrétaire d'État et contrôleur des finances, Jean-Baptiste Colbert, ainsi que le secrétaire du roi et membre de l'Académie française, Jean Chapelain. Puis, Furetière subit un échec éditorial avec *Le Roman bourgeois*, sa dernière œuvre littéraire avec laquelle il entend « détruire les structures du "roman" » (Rey 2006, 71) et moraliser par une satire en prose la bourgeoisie fréquentant le Palais de justice, monde que Furetière connaît très bien. La vie de Furetière apparaît dans un équilibre précaire entre le désir de se moquer et de ridiculiser l'autre qui n'est pas nécessairement un rival et la recherche de la faveur des puissants. Le *Roman bourgeois* trahit

---

<sup>119</sup> Rey, Alain (2006). *Antoine Furetière. Un précurseur des Lumières sous Louis XIV*. Paris, Fayard.

<sup>120</sup> *Registres de l'Académie française* (1894-1906). Paris, Firmin-Didot, 4. vols.

<sup>121</sup> Pellisson, Paul et d'Olivet, Thoulier (1729). *Histoire de l'Académie française depuis 1652 jusqu'à 1700*. Paris, Didier, 2 vols.

<sup>122</sup> Ost, François. (2008). *Furetière : La démocratisation de la langue*. Paris, Michalon, 121.

<sup>123</sup> Roy-Garibal, Marine (1999). *Le Parnasse et le Palais : Furetière et la genèse du premier dictionnaire encyclopédique de la langue française (1649-1690)*. Thèse de doctorat, <https://www.theses.fr/1999PA040060>.

« une situation ambiguë et insupportable : concilier une réputation de satiriste indépendant, intègre, impitoyable, et une carrière honorable, soumise et conformiste d'académicien, de protégé des grands (d'abord Henry de Bourbon, puis l'archevêque de Paris), de laudateur du pouvoir » (Rey 2006, 74).

Son *Dictionnaire universel* (1690) est le produit d'une véritable « bataille des dictionnaires »<sup>124</sup>. L'Académie française, instituée par le cardinal de Richelieu en 1635 dans le but de donner du prestige à la langue et la nation française par la production d'un dictionnaire et d'une grammaire, s'attelle au travail dès 1638, mais avance à un rythme des plus lents. Dès son élection dans la prestigieuse institution, Furetière s'intéresse immédiatement à la rédaction du dictionnaire dont le travail avait été interrompu en 1653 par la mort de son principal rédacteur, Claude Favre de Vaugelas. La rédaction reprend en 1672 avec des séances hebdomadaires, mais la lenteur, les querelles et la désorganisation des académiciens déplaisent à Furetière qui, entre-temps, entreprend seul la rédaction d'un dictionnaire. Alors que l'Académie avait obtenu un privilège qui lui permettait de travailler sur le dictionnaire de la langue française sans concurrence, en 1684, Furetière demande et obtient un privilège qui lui permet de publier en France un « dictionnaire universel contenant généralement tous les mots français, tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts, etc. » (Ost 2008, 7). Ce privilège est délivré car Furetière réussit à convaincre le censeur royal Charpentier que son dictionnaire est essentiellement composé d'entrées liées aux sciences et aux arts, exclues du dictionnaire de l'Académie. Vers la fin de l'année, les académiciens apprennent le privilège accordé à Furetière et convoquent une session extraordinaire le premier jeudi de janvier 1685 où Furetière est appelé à rendre compte de ce qui s'est passé et à être interrogé. Il ne s'y présente pas et, dans la même période, il publie à Amsterdam les *Essais d'un Dictionnaire universel*, une brochure contenant quelques échantillons destinés à susciter l'intérêt du public pour son dictionnaire. C'est une déclaration de guerre à l'Académie. De plus, Charpentier, qui en tant que censeur royal avait accordé le privilège à Furetière, insinue qu'il a été modifié par l'ajout de « tous les mots français ». Après avoir envoyé une délégation composée de Boileau, La Fontaine et Racine pour tenter de persuader Furetière de renoncer à son entreprise, les académiciens votent l'exclusion de Furetière de l'Académie française. Néanmoins, l'expulsion ne garantit pas que le dictionnaire ne sera pas publié, aussi les académiciens envoient-ils une demande au roi d'abroger le privilège accordé à Furetière. Dès réception de la sollicitation, le Conseil privé du roi demande à Furetière lui-même de se justifier. En mars 1685, Furetière fait circuler le premier des trois *Factums* qu'il écrira pour la défense de son dictionnaire, une apologie de ses actions et une dénonciation de l'Académie française. Se sentant lésés, les juges révoquent le privilège et confisquent les *Essais d'un dictionnaire universel*, en infligeant une amende aux libraires qui les détiennent. À l'automne de la même année, Furetière rédige un second *Factum* dans lequel il conteste l'expulsion et la ratification du Conseil privé du roi. Furetière continue probablement de se défendre avec sa plume pendant une année supplémentaire, puisqu'en décembre 1686, un jugement de la Police du Châtelet de Paris déclare les *Factums* et les placets écrits dans le but de se défendre comme des « libelles diffamatoires ». Malgré l'interdiction de se défendre, malade et affaibli, il trouve la force de rédiger un troisième *Factum*. Furetière meurt en 1688 sans avoir la satisfaction de voir publié

---

<sup>124</sup> « La bataille des dictionnaires » est le titre d'un chapitre de l'œuvre d'Alain Rey (2006). *Antoine Furetière. Un précurseur des Lumières sous Louis XIV*, Paris, Fayard, 83-126.

son dictionnaire, qui verra le jour à Rotterdam deux ans plus tard dans la maison d'édition des frères Arnaut et Reiner Leers.

Le *Dictionnaire universel* de Furetière (1690) est le deuxième dictionnaire monolingue français, après celui de César Pierre Richelet, publié dix ans auparavant à Genève, chez Jean Herman Widerhold. Outre l'introduction de la formule « Dictionnaire Universel », qui deviendra très populaire au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>125</sup>, Furetière a le mérite d'avoir réalisé le dictionnaire le plus riche en termes de nomenclature, primauté qui lui est reconnue par des contemporains comme Le Clerc<sup>126</sup>. Conscient de cette ampleur et « précurseur des inventaires numériques, Furetière fut le premier à fournir des chiffres, certes inexacts, mais qui annoncent les estimations quantitatives et les appréciations qualitatives très générales des XVIII et XIX siècles » (Quémada 1967, 265). En fait, dans le *Factum I* en établissant une comparaison polémique entre son dictionnaire et celui de l'Académie française, Furetière déclare que son ouvrage collecte plus de quarante mille mots « parce qu'il contient jusqu'au plus abstrus des Sciences » (Furetière 1685a) tandis que celui de l'Académie n'en contiendrait que sept ou huit mille. Les chiffres donnés par Furetière au regard de son dictionnaire, considérés « inexacts » en 1967, sont tenus pour vrais plus tard par Quémada qui affirmera que « les premières éditions du Richelet totalisent environ 25.000 entrées, celles du Furetière 40.000, contre 15.000 pour l'Académie » (Quémada 1998, 60). Des chiffres différents sur le nombre d'entrées, probablement étayés par des outils de calcul plus précis, sont fournis quinze ans après par d'autres spécialistes selon lesquels Richelet enregistre 20.500 entrées, Furetière 26.000, l'Académie 17.500<sup>127</sup>. Selon notre calcul, le *Dictionnaire universel* (1690) de Furetière contiendrait 19.220 entrées. Nous avons obtenu la liste des entrées en tapant « \* » dans la chaîne « entrée » sur le site *Classiques Garnier Numériques* où le dictionnaire peut être consulté électroniquement. Elle n'inclut pas les sous-entrées.

Au-delà des considérations numériques, avec Furetière l'idée que la qualité du dictionnaire s'évalue en fonction du nombre de mots-vedettes semble disparaître, et une conception lexicographique plus articulée émerge, qui vise à instruire le lecteur sur les usages linguistiques de chaque mot, en tenant compte aussi de sa polysémie. Concevant le mot comme une « unité formelle à nombreuses valeurs » (Rey 2006, 157), Furetière se fait le porte-parole d'une tendance, à savoir « l'augmentation croissante des acceptions dans les répertoires du XVII<sup>e</sup> siècle [qui] ne correspond pas à celle des adresses<sup>128</sup> » (Quémada 1967, 295). Au choix de décrire les arts et les sciences, emprunté à Richelet, qui avait le premier appelé son dictionnaire « des mots et des choses » est liée l'augmentation des acceptions chez Furetière par rapport à Nicot, Cotgrave et Richelet lui-même. Néanmoins, la réduction des adresses au profit de la multiplication des acceptions l'induit souvent en erreur<sup>129</sup>. Le désir de donner une place aux sciences et aux arts et la difficulté de séparer les mots techniques des mots communs, car beaucoup d'entre eux se situent entre « la banalité et le savoir » (Rey 2006, 154), sont les raisons de l'inclusion des mots communs que Furetière donne dans les ajouts aux deux

---

<sup>125</sup> Cf. Quémada 1967, 171.

<sup>126</sup> Cf. Quémada 1967, 173.

<sup>127</sup> Cf. Rey, Duval, et Siouffi 2013, chap. 12, par 80.

<sup>128</sup> « Nous désignons par *Adresse* toute réalisation lexicographique du mot, sous forme de vedette distinguée par la typographie en tête d'un article de dictionnaire, quelle que soit la réalité linguistique correspondante » (Quémada 1967, 291).

<sup>129</sup> Cf. Rey 2006, 158.

premiers *Factums*. Rey résume la métaphore de Furetière comme « on ne peut présenter une broderie sans son support » (ibid.).

En ce qui concerne la présence des marques de domaines dans les dictionnaires, chez Furetière il y a un « début de systématisation » (Quémada 1967, 306) par rapport à Richelet qui avait également inclus des indications de domaine mais qui avait préféré à la normalisation « la multiplication des marques au profit d'une plus grande précision d'analyse au niveau du mot » (ibid.). Malgré la tentative de systématisation, Furetière enregistre plus de 250 métiers et activités que les dictionnaires ultérieurs auront tendance à réduire. Parmi eux, bien que les mots extraits de récits de voyages plus ou moins officiels soient déjà présents dans le dictionnaire de Nicot, c'est à Furetière que l'on doit l'introduction de la marque de domaine « terme de Relation » pour les désigner. De même, les archaïsmes et les néologismes sont régulièrement relevés par Furetière, qui ne se laisse pas intimider par les jugements tranchants de certains puristes contemporains et il refuse d'entrer dans les discussions grammaticales qu'ils abordent<sup>130</sup>. En fait, « le seul domaine que Furetière ne prétende pas embrasser, c'est celui de la 'pureté', qu'il abandonne à l'Académie, avec les détails du bel usage » (Leca-Tsiomis 1999, 19).

La richesse de la nomenclature du *Dictionnaire universel* par rapport aux dictionnaires contemporains est remarquable. Cependant, plus encore que dans son exhaustivité, l'originalité du *Furetière* se trouve dans les définitions<sup>131</sup>. La comparaison de la structure des définitions dans les différents dictionnaires modernes montre que le « travail d'approche et de mise au point de définisseurs fut long et difficile pour la majeure partie du vocabulaire et, sans avoir été interrompu pendant trois siècles, il se poursuit encore aujourd'hui » (Quémada 1967, 420). Furetière rend son œuvre originale par le biais de deux types de définitions : les définitions grammaticales et les définitions « philosophiques » (ou, mieux, encyclopédiques<sup>132</sup>). Les premières s'inspirent de celles des grammairiens de Port Royal tandis que les secondes sont élaborées par Furetière dans le *Dictionnaire universel* même. Le plus souvent, elles sont extraites de traités techniques et d'ouvrages de vulgarisation d'auteurs qui ont traité le sujet en profondeur<sup>133</sup>. En général, Furetière fait suivre la définition « directe », synonymique ou étymologique, d'une définition plus descriptive ou explicative. La brièveté de la première semble dans certains cas autoriser la seconde. Basnage et les lexicographes de Trévoux sont les fidèles continuateurs de Furetière qui est l'initiateur des définitions encyclopédiques.

Comme tous les lexicographes contemporains, Furetière adopte la distinction « sens propre »/ « sens figuré » développée au Moyen Âge<sup>134</sup> et convient avec ses collègues que le propre doit précéder le figuré. Alors que Richelet avait fait une déclaration de méthode dans la préface de son dictionnaire, Furetière affirme dans sa *Lettre au Chancelier* (1687) mentionnée

---

<sup>130</sup> Cf. Rey 2006, 162-163.

<sup>131</sup> Selon Quémada le mot « définition » sera appliqué à la lexicographie un siècle plus tard par Diderot (cf. Quémada 1967, 392). Néanmoins, la préface du *Dictionnaire de l'Académie française* décrit la difficulté de donner la « Définition » des mots d'usage courant (cf. Quémada 1997, 29) et Basnage dans la préface à sa révision de 1701 affirme qu'« on ne s'est pas contenté d'une définition toute sèche : car en expliquant les mots, on fait l'histoire des choses qu'ils signifient » (Préface, DU1701).

<sup>132</sup> Furetière appelle ses propres définitions « philosophiques ». Comme le suggère Quémada (1967, 406), il est préférable de les appeler « encyclopédiques » pour ne pas les confondre avec les définitions philosophiques des logiciens.

<sup>133</sup> Cf. Quémada 1967, 406.

<sup>134</sup> Cf. Quémada 1967, 481

dans le *Factum II* que la manière naturelle de procéder est de passer du sens propre au sens figuré<sup>135</sup>. Cependant, dans les articles plus longs, la hiérarchie des sens est remise en question en raison de la difficulté d'établir quel sens est « plus propre » ou « plus figuré » qu'un autre. Pour marquer le sens figuré, outre « figuré », « figurement », « au figuré » - également utilisés par Richelet et l'Académie - Furetière utilise des formules telles que « par exagération », « en contresens », « ironiquement », « par antiphrase », « par extension »<sup>136</sup>. La présence de ces formules est en partie due au fait que le lexicographe « ne distingue pas la polysémie et l'homonymie » (Merlin-Kajman 2004, 114)<sup>137</sup>. D'une manière générale, le sens propre n'est pas introduit par une formule et la présence de « dans le propre » sert plutôt à annoncer le sens figuré à la suite<sup>138</sup>. Dans la notation du propre et du figuré, l'Académie est plus systématique par rapport à Richelet - qui se sert des signes diacritiques appréciés par des contemporains pour marquer le figuré - et Furetière.

L'étude de Roy-Garibal (2006) confirme les observations de Quémada sur l'élargissement de la nomenclature, le rôle de la terminologie et la structure des définitions dans le *Dictionnaire universel*. Elle analyse aussi les exemples et les développements encyclopédiques et admet que Furetière adopte une attitude plus descriptive que prescriptive dans ses définitions, s'intéressant aux circonstances et aux usages linguistiques plutôt qu'à la nature intrinsèque des choses. Le fait que pour Furetière *mot* et *chose* soient des concepts interconnectés et indissociables incite Roy-Garibal à reprendre l'image de l'« Encyclopédie de la langue » utilisée par Furetière lui-même dans l'*Épître au Roi* citée dans le *Factum II*, où le lexicographe remarque « la nécessité d'une 'Encyclopédie de la langue' qui comprît tous les mots sans se restreindre au vocabulaire des honnêtes gens » (Roy-Garibal 2006, 9).

Les définitions du *Dictionnaire Universel* ont fait l'objet d'une étude par André Collinot et Francine Mazière (1997)<sup>139</sup>. Les deux chercheurs affirment l'organicité et la cohérence interne du discours de Furetière. Dans la première section de l'article, ils observent que la première acception du mot vedette, en majuscules, est suivie directement du définisseur tandis que les usages sectoriels ou spécialisés sont introduits par une série de formules contenant généralement les verbes *dire*, *expliquer*, *être*, *signifier*. Après avoir examiné ce que Furetière entend par chacun d'entre eux sur la base des définitions du *Dictionnaire universel* mais aussi de la *Logique* des logiciens de Port-Royal<sup>140</sup>, ils fournissent une clé pour comprendre les définitions du *Dictionnaire universel*. Selon les chercheurs, chacune d'entre elles comporte trois aspects :

- la désignation de l'espace culturel, introduite par de formules telles que *en termes de [nom de domaine]*, *en [nom de domaine]*, *au [nom de domaine]*, etc. au sein desquelles s'insère le discours lexicographique ;

<sup>135</sup> Cf. Quémada 1967, 491.

<sup>136</sup> Cf. Quémada 1967, 485.

<sup>137</sup> Merlin-Kajman, Helène (2004). « Sens contraire, ironie et négation dans le Dictionnaire universel de Furetière ». *Langue française* 143, 111-126. <https://doi.org/10.3917/lf.143.0111>.

<sup>138</sup> Cf. Quémada 1967, 482.

<sup>139</sup> Collinot, André et Mazière, Francine (1997). « Un prêt-à-parler : le Dictionnaire universel d'Antoine Furetière et sa postérité immédiate, le Trévoux. Une lecture du culturel dans le discours lexicographique ». *Lexicographica* 3, 51-75.

<sup>140</sup> Arnauld, Antoine et Nicole, Pierre (1662). *La logique ou l'art de penser*. Paris, Savreux.

- la désignation des rôles d'énonciateur et de locuteur qui tantôt occupent la même position (le lexicographe exprimant son point de vue) tantôt ne l'occupent pas (le point de vue d'une catégorie de personnes étant introduit), énoncée au moyen du verbe « dire » ;
- la désignation de la volonté de faire comprendre le sens du discours au moyen du verbe « signifier » et de périphrases ayant le même sens.

Les chercheurs affirment que la définition de Furetière a un statut descriptif et qu'« il serait [...] abusif de considérer les énoncés de Furetière comme définitoires, au sens logico-philosophique du terme » (Collinot et Mazière 1997, 59). Dans la deuxième partie de l'article, les chercheurs examinent la structure des définitions du dictionnaire. Ils considèrent que « la définition-description de Furetière s'organise grammaticalement sur le modèle canonique : nom + détermination (adj., syntagme prépositionnel, relative) » (Collinot et Mazière 1997, 60) et analysent en détail chaque possibilité donnée entre parenthèses. Dans la troisième section, les chercheurs s'intéressent au « travail de rupture, de déplacement, d'effacement » (Collinot et Mazière 1997, 68) introduit dans le texte de Furetière par les lexicographes de Trévoux. En opposition à la déclaration de Quémada selon lequel « de l'édition originale du Furetière de 1690 à la dernière édition du Trévoux de 1771, aucune coupure méthodologique fondamentale n'est discernable et la cohésion reconnue par les contemporaines se perçoit encore dans cet ensemble unique couvrant un siècle de lexicographie universelle » (Quémada 1967, 12-13), Collinot et Mazière soutiennent que la déconstruction de l'œuvre de Furetière par les jésuites de Trévoux est drastique. En particulier, ils se réfèrent à l'ajout d'éléments en latin qui rompent la cohérence interne du texte, à l'introduction des citations d'auteurs qui déplacent les éléments originaux et à la tendance des lexicographes jésuites à remplacer les phrases avec sujet (ex. : « les médecines appellent ») par des phrases impersonnelles introduites par le pronom « on » qui effacent le texte rédigé par Furetière.

En partant de l'analyse des mêmes verbes, Rey (2006) propose une interprétation différente de celle de Collinot et Mazière. Pour Rey, les verbes « être » et « signifier » sont étroitement liés au choix d'inclure des mots communs et des termes spécialisés dans le dictionnaire. Rey identifie l'usage - non systématique, mais en quelque sorte régulier - avec lequel Furetière décrit les « mots » au moyen du verbe « signifier » et les « choses » au moyen du verbe « être ». Il établit une autre différence entre les verbes « être » et « dire », tous deux utilisés en référence aux choses mais pour indiquer le premier un usage réel, le second un usage stylistique (« se dit figurement ») ainsi qu'« appeler ». Par ailleurs, Rey distingue le « discours quotidien de l'usage » introduit par « on dit » et « se dit » du « discours élaboré du savoir » dont le sujet est une catégorie formée des « Anciens, les Poètes, les Anciens naturalistes, etc. » (Rey 2006, 159).

Outre la nomenclature et les définitions, un autre grand mérite de Furetière est d'avoir fourni l'un des plus riches répertoires d'usages et de contextes linguistiques jamais réunis. À côté de Richelet et de l'Académie, il transmet par filiation directe à tous les répertoires ultérieurs « l'essentiel des phrases d'exemple » (Quémada 1967, 535) héritées des dictionnaires plurilingues du XVII<sup>e</sup> siècle, notamment Nicot, Cotgrave, Oudin, Monet et Pomey. La pratique lexicographique d'introduction des contextes est tirée des répertoires multilingues du XVI<sup>e</sup> siècle, fondés, à leur tour, sur les dictionnaires latins antérieurs qui ont été les premiers à suivre

les vedettes avec des éléments phraséologiques<sup>141</sup>. L'inspiration des lexicographes ultérieurs vient de Robert Estienne qui a consigné dans son *Dictionnaire françois-latin* de 1539 les « façons de parler », un chapeau sous lequel se placent des réalités lexicologiques très différentes comme les groupements occasionnels, les syntagmes figés et les phrases idiomatiques. Il est possible de reconnaître deux types de contextes dans les dictionnaires modernes, les contextes linguistiques et les contextes extralinguistiques. Les premiers sont « aussi bien les constructions communes que les expressions les plus originelles » (Quémada 1967, 506) de la langue tandis que les seconds apportent des informations de caractère historique, culturel, philosophique, etc. (ibid.). Les exemples de Furetière, qui prennent la forme de citations, de morceaux de phrases mais plus souvent de phrases entières, sont plus articulés que ceux que l'on trouve dans les dictionnaires de Richelet et de l'Académie<sup>142</sup>. Furetière reprend la tradition médiévale des *summa* et multiplie les paraphrases d'ouvrages savants. Il adopte une conception lexicographique selon laquelle le dictionnaire universel doit contenir toute sorte d'instruction et de curiosité morale et physique<sup>143</sup>. Cependant, Furetière s'efforce de cacher sa consultation d'autres ouvrages. Dans le *Factum II*, il revendique l'originalité de ses propres définitions mais aussi de ses propres exemples alors qu'il dénonce le plagiat par les académiciens des définitions et des exemples des dictionnaires d'Oudin, Nicot, Monet et Richelet<sup>144</sup>. La référence à d'autres dictionnaires, évitée sur le plan théorique par Furetière, sera une raison de fierté pour Basnage ainsi que pour les jésuites de Trévoux qui affirment qu'« on a d'abord consulté tous les autres dictionnaires » (Quémada 1967, 18).

Quant à la présence de citations d'auteur, dans le *Factum I* Furetière se flatte du fait que son *Dictionnaire universel* « contient plus de six mille extraits des Auteurs les plus excellents » (Furetière 1685a) au contraire de celui de l'Académie qui « évite avec soin toute sorte de citation » (ibid.). Cependant, ses citations sont occasionnelles et aucune raison n'explique pourquoi on les trouve dans certaines entrées et pas dans d'autres. Contrairement à Richelet qui, bien que sélectif, est systématique puisqu'il insère les citations seulement si nécessaires pour montrer le sens des mots rares, les usages poétiques et figuratifs, les termes techniques, les constructions syntaxiques des mots grammaticaux<sup>145</sup>, Furetière ne semble pas suivre une logique dans le choix des citations. Ce n'est qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle que les citations d'auteur deviennent la pratique courante des lexicographes, peut-être après la déclaration du lexicographe anglais Johnson qui, le premier, affirme la nécessité des citations dans l'illustration des sens<sup>146</sup>. Comme on le verra dans cette recherche, bien avant Johnson, Basnage est l'initiateur de l'inclusion des citations de manière systématique, et c'est probablement à son imitation que la citation devient une pratique habituelle au moins en France. Cette pratique lexicographique ira jusqu'à l'excès avec Trévoux, critiqué en 1771 pour l'accumulation de citations qui fatiguent le lecteur.

---

<sup>141</sup> Cf. Quémada 1967, 535.

<sup>142</sup> Cf. Quémada 1967, 515.

<sup>143</sup> Cf. Quémada 1967, 522.

<sup>144</sup> A la suite du *Factum II* il y a une « *Prouve de ce qui a été dit ci-dessus que le Dictionnaire de l'Académie n'est composé que de phrases communes et proverbiales, et que de plus elles ont été copiées sur les Dictionnaire d'Antoine Oudin, de Nicot, du P. Monet et de Richelet* » (Furetière 1685b).

<sup>145</sup> Cf. Quémada 1967, 550.

<sup>146</sup> Cf. Quémada 1967, 545.

Les citations du dictionnaire de Furetière ont été analysées par Alise Lehmann (1995)<sup>147</sup> qui compare l'utilisation des citations dans les dictionnaires de Richelet et de Furetière. La chercheuse travaille sur un échantillon du texte des deux dictionnaires (la lettre N) et confirme que la citation d'auteur occupe une place marginale dans le texte de Furetière où « y répond avant tout à des intentions littéraires » (Lehmann 1995, 49). La citation est clairement identifiable dans le corps du dictionnaire car elle présente souvent une disposition typographique spécifique (retrait, espacement, alinéa indépendant) et est introduite par un bref commentaire qui la précède. Furetière indique les sources des citations (auteur et/ou œuvre et/ou personnage) alors que Richelet fournit souvent la localisation. N'ayant identifié que quatre citations dans le texte de Furetière pour la lettre N<sup>148</sup>, Lehmann étend l'analyse à l'ensemble du deuxième tome du *Dictionnaire universel* (lettres E-O) où elle identifie 125 citations. Les auteurs des citations sont, dans l'ordre de fréquence, Corneille, Régnier, Malherbe, Molière, Saint-Amant, Scarron, Desmarests, Marot, Chapelain, Maynard, Gombaut, « Despréaux », Du Bartas, Racan, Godeau, Habert. Le choix des citations, pour la plupart en vers, reflète le goût personnel de Furetière qui, s'il ne reproduit pas toujours fidèlement le texte, tend à respecter le rythme des vers et laisse transparaître « sa sensibilité littéraire comme lexicographe écrivain » (Lehmann 1995, 52).

Quant aux marques d'usage dans les dictionnaires modernes, introduites par Richelet et reprises par Furetière et Trévoux (mais aussi par l'Académie), Quémada avance l'hypothèse qu'il s'agit d'une forme de protection contre d'éventuelles attaques de l'Académie rassurée par l'idée que les concurrents n'entendent pas décrire le *bel usage* de la langue mais plutôt ses écarts par rapport au *bel usage*<sup>149</sup>.

Un article de Rey (1990)<sup>150</sup> publié dans un volume entièrement consacré aux marques d'usage dans les dictionnaires modernes, analyse la présence des marques d'usage dans les dictionnaires du XVII<sup>e</sup> siècle et consacre une section au *Dictionnaire universel* de Furetière (1690). Chaque dictionnaire présente deux types de marques d'usage : d'une part, des indications du domaine<sup>151</sup> auquel appartient le terme en question, qui renvoient à une intention taxonomique et, d'autre part, des jugements de valeur de nature sociale ou rhétorique. Cette pratique lexicographique concerne tous les éléments décrits dans le dictionnaire (entrée, sens ou valeur, sous-entrée, syntagme, etc.) et renvoie à deux phénomènes : la subdivision de la réalité linguistique dans le discours avec l'articulation conséquente de jugements sur ses éléments lexicaux et l'intention pédagogique. En ce qui concerne le *Dictionnaire universel* de Furetière, l'utilisation de « terme » fait référence à la fois aux domaines de connaissance qui sous-tendent l'intention taxonomique du lexicographe et aux noms des agents qui compromettent la catégorisation ('terme de broderie'/'terme de brodeur'). Dans la contextualisation du sens au moyen des formules « en termes de », « en matière de », « en fait de », « en choses » mais aussi « en », « on dit » et « se dit », souvent

---

<sup>147</sup> Lehmann, Alise (1995). « La citation d'auteurs dans les dictionnaires de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle (Richelet et Furetière) ». *Langue Française* 106, 35-54, <https://www.jstor.org/stable/41558721>.

<sup>148</sup> Lehmann étudie exclusivement les citations avec retrait.

<sup>149</sup> Cf. Quémada 1967, 307.

<sup>150</sup> Rey, Alain. (1990). « Le marques d'usage et leur mise en place dans les dictionnaires du XVII<sup>e</sup> siècle : le cas Furetière », *Lexique 9/ Les marques d'usage dans les dictionnaires (XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> siècles)* (sous la direction de Glatigny, M.), Tübingen, Niemeyer, 17-29.

<sup>151</sup> Les marques de domaine sont ce que Collinot et Mazière appellent la « désignation d'un espace culturel » en se référant à la définition (Collinot et Mazière 1997, 55).

accompagnées d'adverbes tels que « aussi » et « encore », « la sémantique (la définition) est subordonnée à une pragmatique » (Rey 1990, 24). La valeur large attribuée par Furetière à « terme », lui permet de caractériser un type de mot et de discours et pas seulement l'élément d'une conceptualisation. En fait, l'usage qu'en fait Furetière est ambigu puisque ses marques d'usage désignent à la fois les domaines de connaissance ou d'activité, scientifiques ou techniques, et la langue, l'usage, le type de discours, le style impliqués dans chaque science ou art. Cette ambiguïté reflète la confusion entre les choses et les mots, ce qui est normal dans un « dictionnaire à la fois terminologique, voire encyclopédique, et langagier » (Rey 1990, 25). Rey consacre la dernière section de l'article aux axes typologiques abordés par Furetière, en particulier, il identifie une typologie diachronique (ex. : « vieux mot »), une typologie diatopique (ex. : « en plusieurs provinces ») et une typologie diastratique (ex. : « populairement »). Ceux-ci sont complétés par une classification stylistique (« burlesquement », « ironiquement », « proverbialement », « bassement », etc.)<sup>152</sup>. A Furetière revient l'introduction de quelques marques d'usage devenues très courantes par la suite, comme « familièrement » et « populairement ». Description de la société et analyse rhétorique se mélangent dans les dictionnaires modernes et, notamment dans le *Dictionnaire universel* de Furetière, de sorte que « les interférences entre une typologie sociolinguistique des usages et une typologie des discours, de nature rhétorique à l'époque classique, définissent les limites d'un système de jugement dont nous dépendons encore très largement » (Rey 1990, 28).

L'intérêt de Rey pour l'aspect sociolinguistique émerge aussi de sa biographie de Furetière (2006), où il met en lumière trois éléments de son travail lexicographique : le contenu, les structures formelles et l'idéologie qui sous-tend le contenu. La société représentée dans le dictionnaire fait référence à trois couches sociales : le peuple qui est bien représenté, la bourgeoisie qui est représentée plus rarement et la Cour et la Ville qui constituent la représentation dominante. Le dernier chapitre du livre est consacré à l'implicite, c'est-à-dire au système de valeurs qui se dégage des définitions. Tout d'abord, Furetière se veut objectif et n'écrit quasiment jamais à la première personne et les très rares occasions où le pronom « je » apparaît contiennent une pensée particulièrement significative. Les citations d'autrui sont également rares, les noms de Nicod et Ménage n'apparaissant dans la note étymologique que pour indiquer une étymologie débattue. Le texte de Furetière est imprégné de deux valeurs fondamentales : la raison et la foi. D'une part, la critique des superstitions et des croyances populaires ressort fortement, notamment lorsque Furetière utilise la désignation *paysan*, substantif connoté négativement, par opposition à *peuple*, désignation neutre selon Rey. Cependant, l'amoncellement d'exemples et de citations illustrant la phraséologie dans une tentative de reproduction jusqu'à la phrase la plus banale prononcée par le peuple ne fait que perpétuer l'enchevêtrement de préjugés et d'idées hérités du passé. En revanche, le soutien au règne de Louis XIV et de ses ministres (Colbert surtout), qui a ses yeux constitue un retour à la morale et à la raison après les incertitudes de la Fronde de 1649, transparaît dans les entrées. Le *Dictionnaire universel* « est bien le seul à refléter les contradictions d'une époque où la connaissance rationnelle se dégage de discours hérités, où la nature apparaît, où la conciliation entre l'organisation statique et ce dynamisme caché rend inconfortable tout encyclopédisme » (Rey 2006, 151).

---

<sup>152</sup> Certains de ces adverbes font référence à la distinction *sens propre/sens figuré* évoquée plus haut.

L'étude de Roy-Garibal (2006) analyse d'un point de vue à la fois littéraire et lexicographique la quasi-totalité des écrits de et sur Furetière. L'équilibre entre l'utilisation d'un vocabulaire ludique (lié aux styles burlesque et satirique) et la recherche d'une précision terminologique reflète une personnalité complexe et souvent ambiguë. Dans les œuvres écrites avant le dictionnaire se manifeste déjà une propension à la lexicographie et la polygraphie de Furetière joue un rôle déterminant dans le développement de sa méthode lexicographique. La passion des lettres, l'adoption de styles burlesques et satiriques et la formation de juriste contribuent à la définition d'une vision encyclopédique du savoir et constituent les différentes étapes d'un cheminement vers une lexicographie du réel. En outre, dans sa carrière de lexicographe un rôle prépondérant est joué par l'Académie française au sein de laquelle Furetière entre en contact avec les sources bibliographiques des académiciens, avec la rédaction de canevas, avec les discussions sur les catégories grammaticales et la syntaxe - bien qu'elles fassent l'objet de la critique de Furetière dans le *Factum II* -, avec le processus de systématisation de l'information ainsi qu'avec le projet initial des académiciens d'inclure des citations d'auteurs dans le dictionnaire. Parallèlement aux préoccupations linguistiques de Furetière émerge de ses ouvrages une posture critique envers la vénalité et le pédantisme bourgeois. Furetière semble écrire pour l'honnête homme du XVII<sup>e</sup> siècle, un personnage qui se situe entre l'universalité et la pertinence, c'est-à-dire entre le bourgeois qui a besoin des définitions des termes propres aux sciences et aux arts pour comprendre la réalité qu'ils désignent et l'aristocrate qui éprouve du dédain pour la mentalité bourgeoise. Ainsi, d'une part Furetière se présente comme rigoureux et méthodique dans la rédaction des entrées, mais d'autre part il ne manque pas une occasion d'insérer dans le dictionnaire un trait d'esprit, un clin d'œil ironique ou une pensée sarcastique, soulignant une « tension [...] au sein du genre de l'érudition entre l'attitude éclairée de l'amateur et le modèle laborieux du lexicographe spécialisé » (Roy-Garibal 2006, 750). Le rationalisme avec lequel Furetière combat les préjugés obscurantistes se mêle au charme littéraire qui le pousse au conte merveilleux, entretenant le désir de la fable. Un autre élément essentiel de la prose de Furetière est le doute. La chercheuse fait valoir que les incertitudes et les lacunes dans les connaissances sont exprimées de la même manière que les clarifications et les découvertes récentes. L'apparente contradiction s'explique par le besoin d'universalité. Furetière est un homme qui a vécu entre deux époques et qui s'efforce de tenir ensemble un héritage humaniste avec le désir de renouvellement qui impose une mise à l'épreuve des autorités. L'ouvrage de Furetière « fixe un état de la connaissance et représente dans toutes ses ambiguïtés un moment significatif de l'histoire des idées » (Roy-Garibal 2006, 752) en ouvrant la voie à la fois au *Dictionnaire critique* de Bayle fondé sur l'ironie et le doute et à la connaissance épistémologique qui sera caractéristique de l'*Encyclopédie* au siècle suivant.

## 2 Henri Basnage de Beauval et la révision du *Dictionnaire universel* (1701)

Si celui d'Antoine Furetière est « un nom bien peu connu » (Rey 2006, 7), celui d'Henri Basnage de Beauval est encore plus obscur. Basnage est une figure cachée non seulement dans l'histoire de la lexicographie mais aussi dans l'histoire de la pensée en général. La thèse récente de Sara Graveleau (2018)<sup>153</sup> le tire de l'oubli, en dressant sur plus de 700 pages la biographie d'un homme témoin de l'histoire française et européenne du XVII<sup>e</sup> siècle. Graveleau décrit la vie d'un homme de son temps, analysant en profondeur non seulement la figure et la pensée de

---

<sup>153</sup> Graveleau, Sara (2018). « *Les hérésies sont d'utiles ennemies* ». *Itinéraire d'Henri Basnage de Beauval (1656-1710), avocat de la République des Lettres et penseur de la tolérance civile*. Thèse de doctorat, Université d'Angers.

Basnage, mais aussi les idéaux et les courants de pensée dans lesquels il s'est formé, ses amitiés et ses réseaux de correspondance, les lieux qu'il a visités et les relations qu'il a entretenues. Elle projette la biographie sur la toile de fond du marché du livre tant en France qu'aux Provinces-Unies, ainsi que des lois et des édits qui ont conditionné le travail de Basnage.

Dans l'arbre généalogique de Basnage se trouvent divers pasteurs et juristes protestants. Son grand-père, Benjamin Basnage, s'était distingué comme délégué militant aux synodes des églises réformées de France et, en tant que ministre loyal de Louis XIV et de Mazarin, avait reçu un titre de noblesse dont hériteront ses descendants. Le père de Basnage, Henry Basnage de Franquesnay, était connu pour avoir commenté la *Coutume de Normandie*, dont Basnage éditera une révision bien des années plus tard dans les Provinces-Unies. Son frère Jacques Basnage de Beauval, pasteur protestant, jouissait d'une bonne réputation et le lexicographe était souvent confondu avec lui par ses contemporains, comme en témoigne Pierre Bayle<sup>154</sup>. Après une formation de juriste sur les traces de son père, il semble que Basnage ait travaillé un temps comme avocat au parlement de Rouen, comme en témoigne encore une lettre de la correspondance de Bayle. En 1684, le climat d'hostilité à l'égard des huguenots incite Basnage à rédiger un pamphlet, *La Tolérance des Religions*, avec lequel il tente en vain de prévenir l'abrogation de l'édit de Nantes qui prend effet un an plus tard avec l'édit de Fontainebleau. Par la médiation de Bayle, l'essai est publié à Rotterdam. *La Tolérance des Religions* contient une condamnation des injustices subies par les huguenots ainsi qu'une dénonciation de l'Église catholique qui se sert de la violence pour arriver à ses fins. Promu par Bayle dans les *Nouvelles de la République des Lettres*, le périodique qu'il éditait dans les Provinces-Unies, il est raisonnable de penser que l'écrit de Basnage a également eu plusieurs acheteurs en France où il est introduit clandestinement.

En 1685, l'édit de Fontainebleau oblige Basnage et de nombreux autres huguenots à quitter la France et à se réfugier dans les Provinces-Unies où il s'adapte et se relance, d'abord comme journaliste, puis comme lexicographe. Sous l'impulsion de son frère Jacques, Basnage entre en contact avec les cercles culturels du refuge huguenot, dont beaucoup de membres sont des protestants français en exil. Il devient membre de la *Société des personnes choisies* de Rotterdam, où il réside à partir de 1687, et de *La Feauté* à La Haye, où il s'installe en 1690.

Les huguenots chassés de France tentent immédiatement de construire leur propre identité. Dans les lettres qu'ils adressent aux souverains des puissances européennes à qui ils demandent l'asile, ils se présentent comme les membres d'une communauté cultivée, riche, francophone et persécutée en France, une nation qu'ils prétendent pourtant aimer et considèrent comme leur patrie. La richesse et la culture sont deux éléments qui jouent en faveur des huguenots, qui sont généralement bien accueillis par les nations auxquelles ils s'adressent. Bien que Basnage n'apprécie pas le gouvernement républicain des Provinces-Unies, il éprouve de la gratitude envers la nation qui l'accueille, au point de la considérer comme une « seconde patrie » (Graveleau 2018, 694), comme il l'écrit dans une lettre à son antagoniste idéologique Pierre Jurieu. Cependant, Basnage se sent surtout Français et continue à déclarer son admiration pour le gouvernement absolutiste de Louis XIV. De plus, il continue

---

<sup>154</sup> Pierre Bayle, figure centrale de la République des Lettres, est un ami de Jacques Basnage et éprouve pour son frère Henri Basnage une estime sincère qu'il ne perd jamais l'occasion de démontrer. Dans un petit paragraphe de l'article consacré à Benjamin Basnage dans son *Dictionnaire critique*, Bayle exhorte à éviter la confusion entre les deux frères, de leur vivant, Jacques et Henri Basnage.

à parler en français avec ses correspondants<sup>155</sup> ou, tout au plus, en latin, mais jamais en néerlandais, langue qu'il connaît au moins passivement<sup>156</sup>. Le chapitre central de la thèse de Graveleau, le cinquième, est consacré au rôle prééminent de Basnage au sein de la République de Lettres, la « communauté de savants se voulant au-dessus des frontières nationales, sociales, confessionnelles et sexuelles » (Graveleau 2018, 18).

Dans les Provinces-Unies, Basnage se consacre à deux grands projets, la rédaction de l'*Histoire des Ouvrages des Savans* et la révision du *Dictionnaire Universel*. L'*Histoire des Ouvrages des Savans* est une revue fondée en 1687 à Rotterdam à l'instigation de Pierre Bayle comme une continuation idéale des *Nouvelles de la République des Lettres*, la revue éditée par Bayle à Amsterdam. Ce périodique contient des extraits et des comptes rendus d'ouvrages récemment publiés en Europe. De plus, la relative liberté de la presse des Provinces-Unies (par rapport à la France) permet à Basnage de traiter de sujets interdits en France, ce qui suscite la curiosité des riches Français qui sollicitent son journal. Il s'agit d'une revue à succès, comme en témoigne la période de 23 ans pendant laquelle elle a été imprimée (la plupart des revues contemporaines avaient une vie courte, de quatre ou cinq ans), mais aussi le fait qu'elle était présente, souvent dans tous les numéros, dans les bibliothèques des riches Néerlandais<sup>157</sup> ainsi que Français<sup>158</sup>. Des extraits du journal sont traduits dans d'autres pays européens comme l'Angleterre<sup>159</sup> et il figure parmi les quinze journaux les plus saisis dans les imprimeries françaises<sup>160</sup>.

La nécessité de trouver des articles et des contributeurs pour le journal incite Basnage à tisser un réseau de correspondance avec des interlocuteurs de toute Europe appartenant à diverses confessions religieuses. Les 262 lettres de la correspondance de Basnage qui nous sont parvenues datent de son séjour néerlandais, à l'exception d'une lettre qui lui a été envoyée par Bayle avant le 1684. Parmi les 72 correspondants de Basnage seulement 46 sont français et, parmi eux, 25 sont catholiques. La correspondance est un outil qui permet à Basnage d'alimenter le journal qu'il dirige en nouvelles originales et récentes, tout en se faisant l'écho de plusieurs points de vue. C'est précisément le réseau de correspondance qui lui donne accès à certaines des institutions les plus prestigieuses. Grâce à la candidature proposée probablement par Hans Sloane ou Charles Montague, Basnage devient membre de l'Académie Royale de Londres en 1697 tandis qu'à la suggestion de Claude Brunet il a accès à l'Académie de Sciences de Paris en 1699 et par l'intermédiaire Gottfried Wilhelm Leibniz il accède à l'Académie des Sciences de Berlin (1707). Basnage, « par son entrée dans des académies reconnues, [...] officialise son rôle dans la République des Lettres » (Graveleau 2018, 329).

À partir de 1696, à la demande des frères Leers, Basnage commence à réviser le *Dictionnaire universel* d'Antoine Furetière. Certes, « la rédaction du périodique, par l'ampleur du champ de

---

<sup>155</sup> Hans Bots et Lenie Lishout ont réuni la correspondance de Basnage relative aux années néerlandaises. Cf. Bots, Hans, Lieshout, Lenie (1984). *Contribution à la connaissance des réseaux d'information au début du XVIII<sup>e</sup> siècle : Henri Basnage de Beauval et sa correspondance à propos de l' « Histoire des ouvrages des savans », 1687-1709*. Amsterdam et Maarssen, Holland University Press.

<sup>156</sup> Cf. Schuurman, Anton (1976). *Henri Basnage de Beauval en de Histoire des ouvrages des Savans (1687-1709)*, dans les études publiées sous le même titre par Bots, I, Amsterdam, 1-108.

<sup>157</sup> Cf. Mornet, Daniel (1910). « Les enseignements des Bibliothèques privées (1750-1780) ». *Revue d'Histoire Littéraire de La France* 17-3, 449-496. <http://www.jstor.org/stable/40516919>.

<sup>158</sup> Cf. Marion, Michel (1978). *Les bibliothèques privées à Paris au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle*. Paris, Bibliothèque Nationale, 159.

<sup>159</sup> Cf. Graveleau 2018, 350.

<sup>160</sup> Cf. Sauvy, Anne (1972). *Livres saisis à Paris entre 1678 et 1701*. La Haye, Nijhoff.

connaissances brassées aussi bien que par la pratique de l'extrait, avait, en quelque sorte préparé cet érudit au travail lexicographique » (Leca-Tsiomis 1999, 38). Les débuts, puis la progression de l'édition peuvent être suivis grâce à des documents épistolaires et à quelques indications dans le dictionnaire lui-même. En l'espace de cinq ans seulement, avec l'aide de quelques collaborateurs, dont deux sont remerciés dans la préface, Basnage produit un ouvrage très différent de l'original et très riche en informations récentes. En décrivant les rééditions du dictionnaire, Rey affirme qu'« on est frappé par l'importance des enrichissements apportés au *Dictionnaire universel* par Bauval et ses collaborateurs, notamment sur le plan scientifique et technique, et ceci en quelques années » (Rey 2006, 134). Le succès de la révision en France est prouvé par le fait que déjà en 1701, alors que la révision venait d'être publiée, le *Dictionnaire universel* apparaît deux fois dans les listes d'ouvrages interdits en France<sup>161</sup>. De même, il est dans la liste des 100 titres les plus fréquemment cités dans un corpus de 237 inventaires de bibliothèques privées de Paris au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>162</sup> où il occupe la 34<sup>e</sup> place, devant le *Mercur de France* (39<sup>e</sup>), les *Fables* de la Fontaine (40<sup>e</sup>) et *l'Iliade* et *l'Odyssee* (50<sup>e</sup>). Sur les instances de Reiner Leers, Basnage commence une nouvelle révision du *Dictionnaire universel* en 1708 mais il doit l'interrompre à cause de sa maladie. Ce projet lexicographique est très important pour les éditeurs Leers qui, lors de la vente de l'imprimerie aux allemands Fritsch et Böhm, gardent pour eux le privilège d'imprimer le *Dictionnaire universel*.

La révision de Basnage trouve peu de place dans l'imposante revue des dictionnaires modernes de Quémada (1967), où presque toutes les mentions de Basnage se cantonnent à des citations de la préface au *Dictionnaire universel* de 1701. La première, dans une note de bas de page<sup>163</sup>, sert à mettre en évidence le fait que Furetière est accusé par Basnage des mêmes fautes que celles dont il avait accusé les académiciens des années plus tôt, à savoir d'ignorer les sciences et les arts. En fait, Basnage affirme qu'en ce qui concerne l'anatomie, la botanique, la chirurgie, la médecine et la pharmacie, il a « presque tout effacé ce que M. l'Abbé Furetière avoit dit sur ces Arts, qui n'etoient point de sa competence » (Préface, DU1701). La deuxième citation concerne la difficulté rencontrée par le lexicographe dans la rédaction de « la diverse signification des mêmes mots » (Quémada 1967, 477), c'est-à-dire des définitions des mots polysémiques. Quémada met en évidence la prudence de Basnage, qui souhaite éviter les attaques dont l'édition de Furetière avait fait l'objet<sup>164</sup>. L'introduction des citations - qui constitue l'un des points forts de la révision - est mentionnée dans un passage qui, plutôt que reconnaître la valeur des citations dans le texte de Basnage, sert à mettre en évidence le choix antithétique des académiciens qui évitent les citations en les regardant comme une occasion de détourner le lecteur de l'objectif recherché<sup>165</sup>. Une autre mention du *Dictionnaire universel* de Basnage concerne à nouveaux les citations<sup>166</sup>. Quémada rapporte les mots de la préface où Basnage déclare avoir ajouté « des exemples choisis et tirés de nos meilleurs Auteurs, ou pour en confirmer l'usage, ou pour en faire mieux sentir le sens et les différentes expressions » (Préface, DU1701) mais il ne fait aucun commentaire sur leurs quantité et fonction. Enfin, le

---

<sup>161</sup> Cf. Sauvy 1972.

<sup>162</sup> Cf. Marion 1978.

<sup>163</sup> Cf. Quémada 1967, 81.

<sup>164</sup> Jean Le Clerc, rédacteur en chef de l'un des journaux les plus lus de France, la *Bibliothèque universelle et historique*, tout en appréciant le *Dictionnaire universel* de Furetière, s'étonne de ne pas trouver certains sens attendus (cf. Quémada 1967, 477).

<sup>165</sup> Cf. Quémada 1967, 524.

<sup>166</sup> Cf. Quémada 1967, 558.

spécialiste cite un extrait d'une lettre de 1701 au *Journal des Savans*, dans laquelle Basnage se plaint des critiques, injustes à sa vue, qui lui sont adressées en matière de religion<sup>167</sup>. Se contentant de renvois sporadiques à Basnage et à sa révision, Quémada ne se met pas en condition de reconnaître les mérites du lexicographe et de son ouvrage. Ainsi, il affirme que Richelet est le seul des grands lexicographes du XVII<sup>e</sup> siècle à annoter la prononciation<sup>168</sup>. S'il est vrai que la présence de renseignements sur la prononciation dans le dictionnaire de Furetière se limite à une cinquantaine d'entrées<sup>169</sup> et constitue donc un élément négligeable, on ne peut manquer de souligner leur importance dans la révision de Basnage, qui s'efforce de combiner les choix orthographiques de Furetière avec la nécessité d'offrir aux lecteurs un outil pour les guider dans l'apprentissage du français. En ce qui concerne les marques de domaine, Quémada indique qu'à partir de Furetière, on s'achemine progressivement vers leurs systématisation et réduction. Or, il ne tient pas compte du dictionnaire de Basnage qui, au contraire, augmente celles fournis par Furetière grâce à de nombreuses marques reprises au dictionnaire de Richelet. Par ailleurs, « il est à noter [...] que l'ouvrage de B. Quemada se référant peu au *Basnage*, le *Dictionnaire de Trévoux* y est parfois crédité d'un certain nombre de choix qui étaient ceux de Basnage » (Leca-Tsiomis 1999, 67, note 2). Par exemple, « c'est Basnage qui fit entrer le souci du bel usage dans le *Furetière*, voir sa préface » (ibid.), et non pas le Trévoux de 1704, contrairement à ce qu'affirme Quémada<sup>170</sup>. La prise de conscience - déjà chez Richelet comme le reconnaît Quémada - que « les Dictionnaires doivent contenir et expliquer tous les mots d'une langue dans un ordre alphabétique » (ALPHABET, DU1701) et non « dans un certain ordre » (ALPHABET, DU1690) se trouve bien dans le dictionnaire de Basnage et il ne faut pas attendre l'édition de Trévoux de 1771, comme l'affirme Quémada<sup>171</sup>. En outre, en définissant les dictionnaires objectifs ou prétendus tels, Quémada rapporte l'approche du *Trévoux* dans la préface de l'édition de 1732 dans laquelle les lexicographes défendent leur impartialité dans la présentation des doctrines et des théories sur lesquelles se fondent les hérésies sans en vouloir juger les erreurs<sup>172</sup>. Basnage, pour sa part, avait inclus dès 1701 les points de vue de chaque confession religieuse et dans la préface avait déclaré qu'il avait donné « à chaque parti les noms honorables qu'il se donne à lui-même » (Préface, DU1701) et avait cité des auteurs de diverses confessions sans avoir « loué, & encore moins blâmé aucun Auteur » (ibid.). Enfin, Quémada, qui affirme que le succès public de l'édition de Trévoux de 1704 est dû à l'adoption d'un « processus rigoureux pour le choix des citations » (Quémada 1967, 552), n'attribue pas à Basnage le travail systématique dont bénéficièrent les jésuites. De ce qui a été écrit jusqu'à présent, on peut déduire que pendant la rédaction de sa thèse, Quémada n'avait lu de Basnage que la préface de l'édition de 1701 et quelques lettres. Le lecteur de ce travail ne se familiarise avec le lexicographe pas plus que le doctorant qui, dans les quelques citations disséminées dans le corps des presque six cents pages de sa thèse, ne le désigne que comme « rééditeur du Furetière »<sup>173</sup>.

---

<sup>167</sup> Cf. Quémada 1967, 532.

<sup>168</sup> Cf. Quémada 1967, 106.

<sup>169</sup> Cf. Rey, Christophe (2020). « Du Dictionnaire universel de Furetière au Dictionnaire de l'Académie Française : deux traitements du marquage de la prononciation ». *Un Dictionnaire en quête d'auteur(s). Rencontre avec Antoine Furetière (1619-1688) à l'occasion du quadricentenaire de sa naissance*, Paris, Institut de France.

<sup>170</sup> Cf. Quemada 1967, 224.

<sup>171</sup> Cf. Quémada 1967, 328.

<sup>172</sup> Cf. Quémada 1967, 532.

<sup>173</sup> L'épithète n'est absente que dans la dernière citation (cf. Quémada 1967, 558).

De même, Collinot et Mazière (1997), en décrivant la rupture méthodologique provoquée par l'introduction des citations qui séparent le texte élaboré par Furetière, ne reconnaissent pas que Basnage est l'auteur de la plupart des citations qui seront reprises et augmentées par les jésuites.

Bien qu'il soit conscient de la portée du travail lexicographique, Rey ne semble pas saisir la valeur accordée par Basnage à l'illustration des usages linguistiques à travers de l'adoption des citations d'auteur et des marques d'usage lorsqu'il affirme que « l'évolution du texte le menait vers un dictionnaire général du français, ouvert aux terminologies et à l'évolution des connaissances, plus qu'à celle de la langue en profondeur » (ibid.). En outre, lorsqu'il affirme que « l'édition modifiée par Basnage, en 1701, et les éditions suivantes, "corrige" Furetière par un recours au jugement normatif » (Rey 2006, 163), Rey semble ne pas connaître bien l'œuvre de Basnage qui, en réalité, adopte souvent une position descriptive en enregistrant toutes les voix des experts qui se sont exprimés sur chaque sujet, même lorsqu'elles sont contradictoires.

L'exposé le plus complet dont nous disposons sur le *Dictionnaire universel* est l'ouvrage de Dorothea Behnke (2017)<sup>174</sup>. Partant de la conception du dictionnaire par Furetière et de la publication à Amsterdam des *Essais d'un diction(n)aire universel, contenant généralement tous les mots français tant vieux que modernes et les termes de toutes les sciences et des arts*, la chercheuse examine d'un point de vue lexicographique non seulement les étapes préparatoires du dictionnaire jusqu'à sa publication posthume en 1690, mais aussi les caractères généraux de toutes les rééditions ultérieures, de ceux de Basnage et de Brutel à la descendance parallèle de l'édition de Basnage, c'est-à-dire le *Dictionnaire universel françois et latin*, publié à Trévoux entre 1704 et 1771, dont la première édition est presque identique à la révision de Basnage de 1701<sup>175</sup>. Le chapitre cinquième du travail, *Die Bearbeitung von Basnage : Fur 1701*, est consacré à l'édition du *Dictionnaire universel* éditée par Basnage en 1701. Après avoir identifié dans la correspondance de Basnage et de Bayle des lettres indiquant l'année de la commande de la révision, 1696, et les années pendant lesquelles l'impression a été poursuivie, c'est-à-dire 1697 et 1701, références qu'elle déduit également de quelques entrées<sup>176</sup>, Behnke examine attentivement la préface du *Dictionnaire universel* de 1701 et met en évidence les caractères novateurs introduits par Basnages dans le texte de Furetière, qui rendent ce dernier « beaucoup meilleur qu'il n'étoit » (Behnke 1996, 58), selon Bayle dans une lettre à Marais.

Le *Dictionnaire universel* de Basnage de 1701 respecte profondément l'approche de son prédécesseur en épousant l'effort de Furetière de conjuguer les formules linguistiques et encyclopédiques dans un dictionnaire universel qui manifeste « deux idées essentielles à l'esprit encyclopédique » (Macary 1973, 151)<sup>177</sup>, c'est-à-dire, la liaison étroite entre la réalité et les mots en raison du progrès des connaissances et le recours aux spécialistes. Basnage souligne le travail des contributeurs dans la préface : « Mr. Regis Medicin à Amst. » s'est occupé

---

<sup>174</sup> Behnke, Dorothea. (2017, première édition : 1996). *Furetière und Trévoux: Eine Untersuchung zum Verhältnis der beiden Wörterbuchserien, Furetière und Trévoux*, De Gruyter, <https://doi.org/10.1515/9783110937954>.

<sup>175</sup> Cf. Le Guern 1983.

<sup>176</sup> Cf. ESCU, DU1701 ; LOUIS, DU1701 ; PRECESSION, DU1701 ; SAINT, DU1701 ; STADHOUDER, DU1701 ; STERLING, DU1701.

<sup>177</sup> Macary, Jean (1973). « Les Dictionnaires universels de Furetière et de Trévoux, et l'esprit encyclopédique moderne avant "l'Encyclopédie" ». *Diderot Studies* 16, 145-158, <https://www-jstor-org.ezproxy.univ-paris3.fr/stable/40372424>.

des matières médicales et « Mr. Huët Min. Ref. » l'a aidé pour ce qui concerne la langue. La proximité de Basnage avec le docteur Regis est attestée par la correspondance entre les deux d'où se dégage le rôle de ce dernier dans la réécriture des entrées liées à la botanique<sup>178</sup>. Dans une lettre envoyée à Regis en 1698, Basnage demande s'il a reçu les quatre volumes de plantes de la Jamaïque, qu'il lui a probablement envoyées en vue de la rédaction du dictionnaire. La correspondance de Basnage montre aussi que le lexicographe demande conseil à d'autres experts en cas de doute lors de la compilation des entrées. Par exemple, dans une lettre à François Janiçon, Basnage écrit : « Dites moy, je vous prie, si *Client* se dit à l'esgard du juge, et de l'arbitre comme à l'esgard de l'avocat ; et si l'on ne dit pas *compromission* aussy bien que *compromis* » (Behnke 1996, 63).

L'édition de Basnage compte environ deux fois plus de pages que celle de Furetière<sup>179</sup>, le lexicographe n'exagérant pas lorsqu'il affirme que Furetière « à peine pourrait-il reclamer la moitié de tout l'Ouvrage » (Préface, DU1701). Un chiffre plus bas est donné par Graveleau (2018) qui compare d'un point de vue quantitatif les termes des deux premières lettres de l'alphabet, A et B, dans les éditions de 1690 et 1701. Basnage ajoute 464 et 384 articles respectivement aux 1853 et 1160 de la première édition, soit environ 25% et 30%. A partir de ces données, Graveleau estime que si Basnage est cohérent dans la révision des autres lettres de l'alphabet, la deuxième édition est augmentée d'un quart ou même d'un tiers par rapport à la première<sup>180</sup>. Il faut cependant considérer que Graveleau ne tient pas compte dans son étude des modifications apportées aux entrées déjà existantes, et ne semble non plus considérer les ajouts concernant le vocabulaire non marqué qui, comme observent Wionet et Tutin (2001)<sup>181</sup>, a été considérablement enrichi à la fois de nouvelles adresses et de nouvelles acceptions.

Selon notre calcul, le *Dictionnaire universel* de Basnage (1701) contiendrait 26.780 entrées. Nous avons obtenu la liste des entrées en tapant « <entry> » dans la fenêtre de recherche de BBedit où le fichier .rtf, créé en assemblant les fichiers .rtf de chaque lettre générés par GROBID-Dictionaries, a été préalablement ouvert. Les en-têtes de chaque lettre, qui compromettaient considérablement les résultats de la recherche, ont été supprimés de ce fichier. Basnage aurait donc ajouté 7560 entrées aux 19.220 de Furetière.

Il est fort probable qu'au moment de la révision Basnage disposait des éditions de 1691 et 1694 ainsi que de l'original de 1690<sup>182</sup>. La *dictionnaire*<sup>183</sup> des éditions de 1690 et 1701 est presque identique : même si la répartition des lettres dans les trois volumes du dictionnaire de Basnage (A-D, E-N, O-Z) est légèrement différente de celle de Furetière (A-E, F-O, P-Z), la plupart des aspects typographiques tels que le nombre de lignes par colonne et le nombre de mots par

---

<sup>178</sup> Cf. Graveleau 2018, 376-377.

<sup>179</sup> Cf. Behnke 2017, 63.

<sup>180</sup> Cf. Graveleau 2018, 376.

<sup>181</sup> Wionet, Chantal et Tutin, Agnès (2001). *Pour informatiser le Dictionnaire universel de Basnage (1702) et de Trévoux (1704) : Approche théorique et pratique*. Paris, Champion. Les deux chercheuses étudient un échantillon de 352 entrées (la lettre D) de l'édition de 1702 qui présente peu de changements par rapport à l'édition de 1701.

<sup>182</sup> Cf. Behnke 2017, 60-61.

<sup>183</sup> La *dictionnaire* est « le fait d'élaborer un dictionnaire en tant que produit offert à la vente, avec donc toutes les problématiques dont relève chaque réalisation, en tant qu'instrument de consultation, média culturel conçu à dessein pour un public déterminé d'acheteurs potentiels » (Pruvost 2003, 2).

ligne sont essentiellement les mêmes. Des changements typographiques sont toutefois adoptés pour marquer des informations microstructurelles qu'on présentera après.

En ce qui concerne la macrostructure, Basnage ajoute un nombre considérable de nouvelles entrées et un nombre très élevé de renvois textuels<sup>184</sup>, dont le compte n'est pas aisé car il s'agit souvent de renvois de groupe, du type « ECLAIR, ECLAIRCIR, ECLAIRER, &c. Voyez ESCLAIR, ESCLAIRCIR, &c. » (ECLAIR, 1701). La grande quantité de renvois textuelles est en partie attribuable à la prise en compte par Basnage des variantes orthographiques sans *s* pré-consonne<sup>185</sup>. Les modifications affectant d'autres lettres de l'alphabet entraînent parfois des changements dans la macrostructure (ex. : ABREVIATEUR au lieu d'ABBREVIATEUR), et parfois non (ex. : QUARRURE au lieu de QUARREURE). Si Basnage les détecte, il tend à corriger les erreurs de Furetière dans la liste des adresses, mais il arrive aussi que de nouvelles adresses soient introduits dans le mauvais ordre<sup>186</sup>.

Alors que Furetière applique encore souvent le principe de la famille de mots, en se servant des entrées principales et de sous-entrées, ce qui est reconnaissable par la composition typographique<sup>187</sup>, Basnage supprime en grande partie les résidus de ce principe propre au *Dictionnaire de l'Académie française* en transformant les sous-entrées en entrées principales à moins qu'il n'y ait une parenté de mots très proche. En particulier, les participes passés, qui peuvent également être utilisés comme adjectifs, restent des sous-entrées des formes infinitives correspondantes. Des modifications typographiques concernent la présentation des variantes orthographiques et des renvois textuels. Alors que Furetière présente les variantes orthographiques et les renvois en italique, le texte de Basnage les affiche respectivement en majuscules et en petites majuscules.

En ce qui concerne la microstructure, la grande majorité des articles existants sont modifiés par des changements de texte et/ou des ajouts, et presque tous les articles subissent des changements dans l'orthographe. Basnage introduit une série de modifications orthographiques, même si de façon non systématique. En particulier, comme indiqué plus haut, il supprime les *s* pré-consonne des mots où il n'est pas prononcé en marquant la chute au moyen d'un accent sur la voyelle précédente ; il supprime également le *e* du groupe vocalique *eu* et remplace les terminaisons *-y*, *-és*, *-nts* par *-i*, *-ez* et *-ns*. Puisque telles modifications de la graphie entraîneraient souvent des modifications de l'ordre alphabétique dans la macrostructure, Basnage présente les adresses dans l'ordre choisi par Furetière, en proposant comme variantes orthographiques les formes qu'il préfère, qui se retrouvent dans les définitions et les exemples. Il est assez probable que « he moves from the known spelling to introduce the reader to what he considers the new norm » (Williams 2020, 199-200)<sup>188</sup>.

---

<sup>184</sup> Cf. Behnke 2017, 62-63, note 28. Behnke ne met pas en perspective les chiffres fournis sur les échantillons de texte analysés (A-ABY, E-ECU, K, L-LAG, W, X, Y, Z) avec le nombre total d'entrées dans la portion de texte en question.

<sup>185</sup> Cf. Behnke 2017, 65.

<sup>186</sup> Cf. QUEMENDER, DU1701.

<sup>187</sup> Les mots vedettes sont toujours en majuscules tandis que les sous-entrées commencent par une majuscule, le reste étant en petites majuscules.

<sup>188</sup> Williams, Geoffrey (2020). « Architecture in the 1701 Dictionnaire Universel: Encoding and analysing architectural terminology with digital humanities methodologies », *The Language of Art and Culture Heritage: a Plurilingual and Digital Perspective* (sous la direction de Zotti, V. et Pano Alamán, A.), Newcastle upon Tyne, Cambridge Scholars Publishing, 190-207.

Ce choix est exposé dans la préface :

l'orthographe. J'ai suivi celle de Mr. l'Abbé Furetiere, qui est aussi celle de Mrs. de l'Academie Française. J'ai donc laissé les mots dans le même ordre, & la même disposition. Je me suis contenté d'indiquer qu'on peut preferer une autre orthographe, & supprimer par exemple l's en beaucoup de mots où elle ne se prononce point, & où elle ne sert qu'à embarrasser les étrangers.

Les informations concernant les catégories grammaticales sont fournies de manière non systématique dans les deux éditions ; *s., f., m., v.* coexistent avec *subst., fem., masc., verbe*. Quant aux indications de prononciation, dans l'édition de Furetière elles sont très rares et concernent le *s* pré-consonne alors qu'elles sont très fréquentes dans le texte de Basnage et concernent principalement le *s* pré-consonne et l'aspiration de *h*, mais aussi d'autres caractères et de mots entiers.

Deux innovations importantes dans l'édition de Basnage sont la présence des flexions verbales, généralement placées après les catégories grammaticales dans les articles consacrés aux verbes irréguliers, et celle des citations, de la valeur desquelles Basnage a conscience puisqu'il met en évidence dans la préface la supériorité de son travail non seulement par rapport à celui de Furetière mais aussi par rapport au dictionnaire de l'Académie française. Notons toutefois l'attitude de révérence du lexicographe envers l'Académie française, dont il propose les adresses comme variantes orthographiques dans les cas où Furetière<sup>189</sup> et les académiciens ne s'accordent pas sur l'orthographe des mots. Basnage indique souvent que les formes de l'Académie sont à préférer, bien qu'il y ait des cas où l'Académie est présentée comme une source parmi d'autres et la position de Basnage à son égard est critiquée (Behnke 1996, 69-70).

La valeur du *bon usage* dans la révision s'exprime surtout dans les marques d'usage indiquant principalement des archaïsmes et des notations du registre. Les marques d'usage sont déjà présentes dans le texte de Furetière et Basnage les augmente considérablement<sup>190</sup>. Wionet et Tutin (2001) affirment que le *Dictionnaire universel* de Basnage, outre des considérations de type diachronique (ex. « ce mot est vieux » s.v. DAGUER) et diastatique (ex. « cela est bas et populaire » s.v. DAGUET), contient des indications concernant la fréquence d'utilisation du mot, souvent comparée à celle d'un autre mot (ex. « Quoiqu'on le trouve dans de bons Auteurs, il est moins usité que Tromper », s. v. DECEVOIR). Ces indications, ainsi que de nombreux ajouts contenant des informations grammaticales, sont souvent accompagnées de renvois au dictionnaire dont elles proviennent, notamment le *Dictionnaire Royal* de Pomey (1671), le *Dictionnaire françois* de Richelet (1680) et le *Dictionnaire de l'Académie française* (1694), cités le plus souvent sous les formes « Pomey », « Richelet », « L'Acad. ». De nombreuses entrées concernant la faune et la flore sont transcrites presque mot à mot du *Dictionnaire des Sciences et des Arts* (1694) de Thomas Corneille<sup>191</sup>.

---

<sup>189</sup> Rey prétend que l'orthographe adoptée par Furetière est plus moderne que celle de l'Académie mais n'explique pas en quoi (cf. Rey 2006, 114). Sur l'orthographe du *Dictionnaire de l'Académie*, cf. Catach Nina (2001). *IV. La seconde Renaissance : Le siècle de Louis XIV et la première édition du Dictionnaire de l'Académie, 1694*. Paris, Champion, 167-208.

<sup>190</sup> Cf. Behnke 2017, 71.

<sup>191</sup> Cf. Behnke 2017, 72-74.

Le rôle du dictionnaire de Corneille comme source de Basnage est également souligné par Jan Fennis (1988)<sup>192</sup> qui, partant de l'analyse du vocabulaire lié à la marine et à la navigation, s'interroge sur la méthode de travail du lexicographe. La navigation maritime constitue le domaine de connaissance le mieux représenté dans les deux éditions. Par rapport aux 1587 entrées relatives à la marine et à la navigation dans le texte de Furetière, Basnage en modifie 525 et en ajoute 576. Les calculs de Graveleau et de Leca-Tsiomis<sup>193</sup>, selon lesquels Basnage a augmenté d'un tiers le texte de Furetière, trouvent donc un appui dans l'étude de Fennis. L'approche de Basnage du texte de Furetière se traduit par cinq catégories de résultats : entrées non modifiées, nouvelles entrées, entrées complétées, entrées modifiées, entrées supprimées. En général, Basnage tend à préserver le contenu des entrées de Furetière, auquel il intègre celui de ses sources. Parfois, s'il estime que ce contenu n'est plus valable, il réécrit les entrées en s'appuyant sur ses sources. Si celles-ci contiennent des entrées que Furetière ne décrit pas, il les introduit. Exceptionnellement, il supprime des parties du texte ou des entrées rédigées par Furetière sans rien ajouter. Fennis constate qu'au moins pour la partie du lexique analysée, Basnage s'appuie entièrement sur les informations qu'il rencontre dans les textes qu'il consulte, notamment Desroches, Ozanam et Corneille, dans le dictionnaire duquel affluent souvent les mots des deux textes antérieurs. La contribution personnelle de Basnage au lexique maritime est très faible et se limite presque exclusivement à sa connaissance, au moins passive, du néerlandais<sup>194</sup>. Fennis conclut que « si le 'Furetière' de 1701 a été d'une grande importance pour la postérité, notamment pour les éditions du Trévoux et pour l'Encyclopédie, et même pour le *Dictionnaire de Marine* de Nicolas Aubin (1702), ce n'est donc pas par l'apport personnel de Basnage, mais par les informations que ce compilateur a glanées dans un certain nombre de sources plus ou moins spécialisées » (Fennis, 1988, 90).

Pour ce qui concerne les noms propres, contrairement à ce qu'il affirme dans la préface, Basnage ajoute quelques nouvelles entrées dédiées aux désignations de groupes ou ordres religieux ainsi que des noms propres de personnes et des lieux<sup>195</sup>.

Finalement, pour ce qui concerne la religion, le protestant Basnage modifie le contenu de plusieurs entrées du catholique Furetière. En particulier, il modifie les articles dans lesquels le protestantisme est présenté comme une hérésie. Le conflit confessionnel est évident dans la révision de certaines entrées mais pas dans d'autres<sup>196</sup>. Le « nettoyage du *Furetière* » (Leca-Tsiomis 1999, 48) est essentiellement effectué par un procédé de mise à distance de la définition par le moyen de formules du type « 'dans l'Eglise romaine' qui, simplement ajoutée à la définition de Furetière, en supprime la catholique 'naturalité' » (ibid.). La querelle qui oppose Basnage aux jésuites de Trévoux qui l'accusaient d'avoir composé un dictionnaire truffé d'erreurs et surtout d'avoir « protestantisé » l'œuvre de Furetière est amplement abordée par

---

<sup>192</sup> Fennis, Jan (1988). « Les sources du vocabulaire maritime dans le *Furetière* de 1701 ». *Travaux de linguistique et de philologie* 26-1, Strasbourg et Nancy, Librairie Klincksieck, 75-94.

<sup>193</sup> Marie Leca-Tsiomis travaille sur un autre échantillon présenté dans Leca-Tsiomis, Marie (1999). *Ecrire l'Encyclopédie : Diderot : de l'usage des dictionnaires à la grammaire philosophique*. Oxford, Voltaire Foundation.

<sup>194</sup> Cf. Schuurman 1976.

<sup>195</sup> Cf. Behnke 2017, 75.

<sup>196</sup> Cf. Behnke 2017, 74-75.

Behnke<sup>197</sup>, Leca-Tsiomis<sup>198</sup> et Graveleau<sup>199</sup>. La querelle se poursuit pendant huit écrits (dont cinq des jésuites de Trévoux, un de Basnage, un de Huet, un vraisemblablement de Le Clerc) qui paraissent pour la plupart dans le *Mémoire des sciences et des beaux-arts* de Trévoux. Le seul article de Basnage est publié dans le *Journal des Sçavans* de Paris. La comparaison dans les deux éditions des vingt-cinq articles ciblés par les jésuites montre que Basnage tente d'offrir aux lecteurs un dictionnaire dans lequel le point de vue protestant cohabite avec le point de vue catholique même si Basnage n'adopte pas toujours une position neutre et manifeste une volonté de « pousser ses lecteurs à s'interroger sur leur propre foi » (Graveleau 2018, 618).

---

<sup>197</sup> Cf. Behnke 2017, 77-85.

<sup>198</sup> Cf. Leca-Tsiomis 1999, 56-61.

<sup>199</sup> Cf. Graveleau 2018, 589-617.

## Chapitre 2

### Prononciation et orthographe

Prononciation et orthographe sont les deux faces d'une même pièce. Puisque « depuis toujours, l'écriture est censée représenter la prononciation » (Quémada 1997, 48, note 47)<sup>200</sup>, on ne peut pas parler de l'une sans considérer les effets qu'elle a sur l'autre. Le premier élément qui saute aux yeux en comparant les éditions du *Dictionnaire universel* de Furetière et de Basnage est le changement d'orthographe. Alors que Furetière, en tant qu'ancien académicien, s'en tient aux directives orthographiques établies au sein de l'Académie française, Basnage adopte une orthographe qui témoigne des bouleversements orthographiques qui se produisent à son époque.

Nous étudierons ci-dessous les références à l'orthographe et à la prononciation, parfois indissociables, dans le corps du dictionnaire, afin de comprendre les positions de Basnage par rapport à celles de Furetière en matière d'orthographe et prononciation. Pour ce faire, nous analyserons, en plus des entrées ORTHOGRAPHE et PRONONCIATION, les entrées consacrées à ALPHABET, CONSONNE, DIPHTONGUE, TRIPHTONGUE et VOYELLE ainsi que celles consacrées aux lettres de l'alphabet : A, B, C, D, E, F, G, H, I, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, W, X, Y, Z. Nous analyserons également les entrées se référant aux classes consonantiques identifiées par les lexicographes, à savoir ASPIRÉ, DOUBLE, LIQUIDE, MUET, MOUILLER. Nous tenterons de dégager de l'analyse des entrées la pensée de Basnage sur la prononciation et l'orthographe en mettant en évidence les différences majeures entre son édition du *Dictionnaire universel* et celle de son prédécesseur, qu'elles relèvent de positions dont Basnage est convaincu, d'adoptions inconscientes, voire d'impositions typographiques. Nous tiendrons compte des informations concernant la prononciation et l'orthographe tout au long du dictionnaire. Enfin, nous analyserons la place accordée aux informations réservées à une catégorie particulière, les poètes, qui font usage d'une langue qui adopte une prononciation et une orthographe qui, souvent, ne correspondent pas à celles de la prose. En plus de retracer la pensée de Basnage, nous essayerons d'identifier les sources du lexicographe, même celles qui ne sont pas explicitement mentionnées.

#### 1. Orthographe et prononciation chez Basnage

Bien que Basnage affirme avoir « suivi celle de Mr. l'Abbé Furetière, qui est aussi celle de Mrs. de l'Académie française »<sup>201</sup> (Préface, DU1701), l'orthographe des éditions du *Dictionnaire universel* de 1690 et 1701 est différente. Certes, Basnage conserve dans la macrostructure « les mots dans le même ordre, & la même disposition » (ibid.) donnés par Furetière<sup>202</sup> mais il modifie l'orthographe dans les entrées. La position de Basnage est à peu près celle de Richelet, qui déclare avoir « gardé un milieu entre l'ancienne, & celle qui est tout à fait moderne, & qui

---

<sup>200</sup> Quémada, Bernard (1997). *Les préfaces du Dictionnaire de l'Académie française 1694- 1992*. Textes, introduction et notes présentés par Suzan Baddeley, Simone Benhamou, Liselotte Biedermann-Pasques, Jean Buffin, Monique Cormier, Michel Dessaint, Henri de Vaulchier, Jean Pruvost, Gabrielle Quémada, Eugénia Roucher, Liliane Tasker. Paris et Genève, Champion.

<sup>201</sup> Alain Rey soutient que l'orthographe du *Dictionnaire universel* de Furetière « est plus moderne que dans le Dictionnaire de l'Académie » (Rey 2006, 144) mais ne précise pas en quoi.

<sup>202</sup> Il s'agit d'une décision de convenance. Changer l'orthographe des mots vedettes aurait entraîné une perturbation de leur agencement macrostructurel.

défigure la Langue » (*Avertissement*, Richelet1680). Comme Richelet, Basnage fait référence au fait que « cette orthographe moderne defigure, ou deguise un peu les mots » (Préface, DU1701). Par ailleurs, Basnage renvoie aussi bien que Richelet à la suppression de « l's en beaucoup de mots où elle ne se prononce point » (ibid.) et au fait que les lettres superflues ne font qu'« embarrasser les étrangers<sup>203</sup> » (ibid.). Basnage ne fait cependant aucune référence explicite à Richelet. Par contre, il mentionne « Mrs. de l'Academie » (ibid.) qui dans la préface de leur dictionnaire s'étaient élevés contre le phonétisme, le principe selon lequel « il faut que l'Escriture represente la Prononciation » (Préface, DA1694). Comme les académiciens, Basnage est conscient que « bien de gens voudroient qu'on réduisît l'orthographe à la prononciation ; c'est-à-dire qu'on n'écrivît rien qu'on ne prononçât, & qu'on ne prononçât rien qui ne fût écrit » (Préface, DU1701) mais il estime que « ou la raison, ou l'usage s'y opposent » (ibid.). En effet, la préoccupation majeure de Basnage est de garder les lettres étymologiques des mots afin de ne « pas effacer absolument la marque de leur naissance, & de leur origine qu'ils portent avec eux » (ibid.).

Dans ce qui suit, après avoir considéré ce que Basnage comprend sous les idées de *prononciation* et *orthographe*, nous analyserons le traitement de l'une et de l'autre dans les deux éditions du dictionnaire.

### 1.1 L'entrée PRONONCIATION

La prononciation est aussi bien pour Furetière que pour Basnage la « distincte articulation des mots, & des lettres » (PRONONCIATION). Les deux lexicographes considèrent que « la plus difficile partie des Langues, c'est d'apprendre la *prononciation* » (ibid.) et que « la vraie prononciation » (ibid.) d'une langue s'apprend seulement dans les pays où la langue est parlée. L'acceptation de l'entrée de Furetière qui se réfère à l'articulation du son se conclut avec deux anecdotes sur la difficulté de comprendre même une langue connue lorsqu'elle est prononcée par quelqu'un provenant d'un pays étranger. Basnage élimine une de ces anecdotes, déplace l'autre d'entre elles dans l'entrée PRONONCER, et ajoute plusieurs renseignements sur la prononciation de la langue française. Tout d'abord, Basnage affirme qu'il existe deux différentes prononciations pour la plupart des mots : « C'est une chose bizarre, & particuliere sur tout à la langue François, que la plupart des mots ont deux differentes prononciations : l'une pour la prose commune, & pour le discours ordinaire, & l'autre pour les vers » (PRONONCIATION, DU1701). Basnage affirme pourtant qu'il existe une langue de la prose et une langue de la poésie. En particulier, reprenant Tallemant, Basnage affirme que dans la prose le *s* des désinences plurielles ainsi que le *t* de la troisième personne plurielle du présent indicatif ne se prononcent jamais. Ces lettres se prononcent en poésie lorsqu'elles sont suivies par des voyelles. Par le moyen des vers de Boileau et Corneille, Basnage illustre des cas où il faut prononcer respectivement *s* et *t*.

Les différences entre prose et poésie ne concernent pas seulement les lettres à la fin des mots. En fait, toujours selon Tallemant, « On adoucit encore la prononciation de beaucoup de mots en prose : on prononce craire, pour croire ; Français, pour François » (ibid.) tandis qu'en Poésie « on retablit la véritable prononciation, & on prononce croire pour le faire rimer avec gloire » (ibid.). En outre, dans la prose il y a des contextes où il faut prononcer « les consonnes finales des articles, des Pronoms, des adjectifs, & de quelques prepositions » (ibid.) devant les voyelles

---

<sup>203</sup> Les « Etrangers » comptent également parmi les préoccupations de l'Académie française (Quemada 1997, 27).

et des contextes où il ne faut pas les prononcer. Par exemple, dans « *il a été*, on prononce l'/ de *il* » (ibid.) et dans « *vous irez*, on prononce l's de *vous* » (ibid.) mais dans « *irez vous* à Paris, l'on ne prononce plus l's de *vous* » (ibid.). Le passage de Tallemant se conclut avec la considération que cette distinction ne s'applique pas à la poésie où il faut toujours prononcer les voyelles à la fin des mots. Basnage intervient pour « apporter quelques restrictions, & quelques exceptions au sentiment de l'Auteur » (ibid.). Il dit qu'il y a des cas « où les s finales, & les t de la troisième personne du pluriel des verbes, se doivent prononcer dans la prose comme dans les vers, même dans le discours familier » (ibid.) bien qu'« on n'en doi[ve] pas marquer si fortement la prononciation, que dans les vers & dans la prose que l'on declame » (ibid.). Le dernier paragraphe de Basnage pose des questions rhétoriques aux lecteurs : « quelle oreille pourroit supporter ces prononciations : *j'ai de belles-espérances*, au lieu de, *j'ai de belle-s-espérances* : *vous m'avez donné de fort bon-avis*, au lieu de, *vous m'avez donné de fort bon-s-avis* : *ils étoie-n-environ deux mille hommes*, au lieu de, *ils étoien-t-environ deux mille hommes* : *ils son à Paris*, *ils von à Paris*, au lieu de, *ils son-t-à Paris*, *ils von-t-à Paris* ? &c. » (ibid.). C'est probablement au XVII<sup>e</sup> siècle que la scansion des consonnes précédant les voyelles s'est imposée. Basnage, tout en respectant l'expertise de sa source qu'il cite textuellement, n'hésite pas à exposer son point de vue (ou plutôt « d'ouïe ») et précise que les consonnes à la fin d'un mot suivi d'un mot commençant par une voyelle sont toujours prononcées.

## 1.2 L'entrée ORTHOGRAPHE

L'orthographe est pour Furetière et Basnage « la science qui enseigne à écrire correctement les mots, & avec toutes les lettres convenables & nécessaires » (ORTHOGRAPHE). Furetière, après la définition, précise que ceux qui ont essayé, à la suite de « Jacques Pelletier du Mans, qui soutint qu'il falloit écrire comme on parle » (ibid.), de modifier l'orthographe du français ont été mal reçus. Il s'agit de « Louïs Maigret, Pierre la Ramée dit Ramus, Jean Antoine de Baïf, et de notre temps l'Esclache » (ORTHOGRAPHE, DU1690). Le lexicographe mentionne ensuite les auteurs de traités sur l'orthographe, « Anciens » et « Modernes ». Les auteurs latins des traités sur l'orthographe mentionnés par Furetière sont « Velius Longus, Marius Victorinus, Flavius Caper, Cassiodore et Bede », les auteurs modernes « Jean Torelli », « Lucius, Jean Scoppa, Georges Valla, Alde-Nanus le Jeune qui a effacé tous les autres » (ibid.). Il est significatif de la résonance de l'humanisme italien en France, le fait que tous les auteurs de traités modernes d'orthographe mentionnés soient italiens, et appartiennent spécifiquement à la deuxième génération d'humanistes. L'entrée se termine avec la mention de deux auteurs modernes qui ont décrit l'orthographe « du vieil et nouveau Latin », c'est-à-dire, « Lipse » et « Claude Dausquus Chanoine de Tournay » (ibid.).

En plus de corriger l'orthographe de « Alde-Nanus le Jeune » (ORTHOGRAPHE, DU1690) en « Alde-Manuce le Jeune »<sup>204</sup> (ORTHOGRAPHE, DU1701), Basnage ajoute dans l'entrée deux longs paragraphes. Le premier, tiré des *Recherches de la France* de Pasquier, explique l'origine de « la diversité qui se trouve en nôtre langue, entre le parler & l'orthographe » (ibid.), le deuxième contient la pensée de Basnage sur l'orthographe.

Lorsque Basnage commence la révision du dictionnaire, le débat sur l'orthographe en France est ouvert. Le lexicographe écrit que « la chose est encore en contestation, & on n'a pu convenir

---

<sup>204</sup> La mention de l'imprimeur vénitien Alde Manuce le Jeune (1574-1598), fils du célèbre imprimeur et humaniste Alde Manuce, confirme le rôle des imprimeurs et des typographes dans l'histoire de l'orthographe.

d'une manière uniforme d'orthographe » (ORTHOGRAPHE, DU1701). Il est conscient de l'existence d'au moins trois positions : celle, dépassée, de ceux qui entendent écrire comme on parle, celle de qui reste ancré dans la tradition comme les académiciens qui « ont retenu l'ancienne orthographe, & ont gardé les lettres mêmes qui ne se prononcent point » (ibid.), celle de qui adopte « un tempérament entre l'une, & l'autre orthographe, en retranchant les lettres inutiles, comme le *s*, dans une infinité de mots, & en conservant pourtant dans les mots l'orthographe qui marque leur origine » (ibid.). De caractère conciliant, après avoir affirmé qu'« on peut donc choisir entre les manières d'orthographe » (ibid.), Basnage déclare préférer la dernière position puisque « le plus sûr est de ne point trop s'éloigner de l'ancien usage pour ne pas trop changer les mots aux yeux, en les voulant accommoder à l'oreille » (ibid.).

Dans « les systèmes extrêmes de phonéticiens » (Catach et Rosier-Catach 2001, 120)<sup>205</sup>, c'est-à-dire, Péletier, Meigret, Ramus et Baïf, chaque son correspond à un et un seul signe. Selon Furetière, « ces opinions ont été traitées de ridicules » (ORTHOGRAPHE, DU1690). Basnage efface la référence à la réception des avis en matière de changement d'orthographe ainsi que celle au contemporain l'Esclache. Louis de l'Esclache est un professeur de philosophie qui dénonce l'exclusion des femmes de la société et demande que la langue française soit émancipée du joug de l'étymologie<sup>206</sup>. Le titre de son traité, *Les Véritables règles de l'ortografe francéze, ou l'art d'aprandre an peu de tams à écrire côrectemant* (1668), donne déjà une idée de certaines des positions qu'il défend, comme le remplacement des *en* et *em* par *an* et *am*, ou du *ph* par *f*. Basnage, comme on l'a vu, se prononce en faveur d'une orthographe qui, bien que novatrice, respecte l'étymologie des mots. C'est précisément au titre du traité de l'Esclache qu'il semble se référer lorsqu'il déclare que les auteurs qui écrivent « tans » ou « ortographe »<sup>207</sup> semblent défigurer les mots « temps » et « orthographe » en empêchant de reconnaître leurs origines latine et grecque respectivement<sup>208</sup>. Il n'est donc pas étonnant que le lexicographe ait supprimé la mention de cet auteur. Le seul auteur que Basnage mentionne parmi « ceux qui ont voulu la réduire [l'orthographe] à la prononciation » (ibid.) mais « n'ont pas été suivis » (ibid.) est Ménage, dont la présence est tellement massive dans son *Dictionnaire universel* qu'il était probablement difficile de ne pas en parler.

### 1.3 Qui régit l'autre ?

Bien que la pensée de Vaugelas, une des références majeures de Basnage, soit très claire sur la question puisqu'il affirme que « la parole qui se prononce, est la première en ordre et en dignité, puisque celle qui est écrite n'est que son image, comme l'autre est l'image de la pensée » (Vaugelas, Préface, 1647), en lisant le *Dictionnaire universel* de Basnage on a l'impression que le lexicographe n'en est pas du tout convaincu car il ressort des renseignements qu'il donne tout au long du dictionnaire que parfois l'orthographe se base sur la prononciation et parfois que la prononciation est dictée par l'orthographe. Des renseignements sur orthographe et prononciation se trouvent, comme on le verra plus bas,

---

<sup>205</sup> Cf. Catach et Rosier-Catach (2001). *Histoire de l'orthographe française*, Paris, Champion.

<sup>206</sup> Cf. Pasques, Liselotte. (1991). « La controverse orthographique au 17<sup>e</sup> siècle ». *Mots. Les langages du politique* 28-1, 19-34. <https://doi.org/10.3406/mots.1991.2032>.

<sup>207</sup> L'orthographe des deux mots ne correspond pas exactement à celle de l'Esclache. Il est probable que Basnage cite de mémoire sans avoir sous les yeux le titre du traité en question.

<sup>208</sup> Cf. ORTHOGRAPHE, DU1701.

dans les entrées consacrées aux lettres de l'alphabet ainsi que dans beaucoup d'entrées dont prononciation et orthographe du mot-vedette ne coïncident pas.

### 1.3.1 De l'orthographe à la prononciation

Dans l'entrée A, Basnage indique que pour savoir si la voyelle doit être allongée lors de la prononciation, il faut regarder si elle est marquée d'un accent circonflexe. Bien évidemment, le lexicographe considère que la prononciation se fonde sur la manière d'écrire le mot. Dans l'entrée E, Basnage invite les étrangers à faire attention aux différentes notations orthographiques « afin de sçavoir élever, ou rabaisser, éclaircir ou obscurcir à-propos le ton de la voix, pour lui donner l'inflexion qu'elle doit avoir » (E, DU1701). Il s'ensuit que la prononciation dérive de l'orthographe, au moins pour les étrangers. Cependant, il est possible que Basnage ne soit pas entièrement d'accord avec cette position qu'il tire de ses sources car il ajoute que « après tout il n'y a que l'usage par lequel on puisse s'assurer de la véritable prononciation. Car toutes les règles qu'on a données pour la diverse prononciation de l'e sont impraticables » (ibid.). En effet, il s'aperçoit que « il est impossible en parlant, de faire attention à chaque syllabe, pour examiner si elle est comprise dans la règle, ou dans l'exception » (ibid.). D'après l'entrée O, il ressort que la prononciation suit l'orthographe car Basnage affirme que « l'o par ses deux prononciations, bref, & long, représente l'omega, & l'omicron des Grecs » (O, DU1701). Cette position est tirée de la Nouvelle Méthode de Lancelot<sup>209</sup>. Par ailleurs, dans l'entrée Z, en écrivant qu'« il n'y a que les Gascons qui prononcent *venés, sensés, bontés*, pour, *venez, sensez, bontez* » (Z, DU1701), Basnage fait référence à une façon de prononcer que le lecteur du dictionnaire ne peut pas déduire de l'orthographe indiquée.

Même dans le corps des entrées il y a quelques références au fait que la prononciation suit l'orthographe :

AMICT. Quelques-uns écrivent & prononcent *Amit*.

FUSIL [...] Prononcez FUSI, ainsi que quelques-uns l'écrivent.

OUATE Remarquez qu'on écrit, & qu'on prononce de la *ouate*, quoique quelques-uns disent & écrivent de l'*ouâte*. L'ACAD.

*On apporte à l'instant ses somptueux habits,*

*Où sur l'ouâte molle éclate le tabis.* BOIL.

Dans ces entrées l'orthographe précède la prononciation qui coïncide avec la façon d'orthographier le mot de « quelques-uns », c'est-à-dire, avec des variantes orthographiques qui, comme on le verra plus bas, en général Basnage ne considère pas aussi valables que les mots-vedettes lemmatisés. De manière intéressante, la variante est préférée dans un cas (v. FUSIL) à la forme lemmatisée. Comme l'indique l'abréviation dans la troisième entrée (v. OUATE), l'information est tirée du *Dictionnaire de l'Académie française* (1694). Dans ce cas, la prononciation précède l'orthographe, en dépit des directives du plus grand lexicographe de l'Académie française, Vaugelas, qui était cependant déjà mort lorsque la lettre O du dictionnaire institutionnel a été compilée. Deux vers d'un « bon auteur », Boileau, confirment ce « mauvais usage » du mot.

---

<sup>209</sup> Cf. Lancelot 1662, 495-496.

### 1.3.2 De la prononciation à l'orthographe

D'autres entrées donnent l'idée que c'est l'orthographe qui est dérivée de la prononciation. Par exemple, dans l'entrée de la lettre F, Basnage explique que dans les adjectifs, le *f* se prononce au masculin singulier et se transforme au féminin, ce qui se traduit dans l'orthographe « comme *lucratif, ive. oisif, ive. naif, ive. vif, ive* » (F, DU1701).

L'idée que l'orthographe suit la prononciation ressort clairement des descriptions de quelques entrées :

OBMETTRE [...] Plusieurs prononcent *omettre*, & l'écrivent aussi. Danet, Tachard, Richelet sont de ce sentiment : mais on ne peut pas bien sçavoir quel est celui de l'Academie, parcequ'elle ne s'explique point sur ces sortes de choses. Voici comme on conjugue ce verbe. *J'obmets, tu obmets, il obmet, nous obmettons, j'obmis, j'ai obmis, j'obmettrai, que j'obmette, j'obmettrois, j'obmisse.*

OEUIL. L'Academie écrit *œil* avec la plupart des Auteurs ; mais, comme il faut prononcer *œil*, peut-être fait-on mieux de l'écrire comme on le prononce.

SANCTIFIANT [...] Plusieurs prononcent & écrivent *santifiant*, & Richelet est de ce nombre : mais on croit que cela n'est suportable que dans la conversation, & que dans un discours grave, il faut prononcer *sanctifiant* en faisant sentir un peu le *c*. Ce que l'on dit ici de *sanctifiant*, on le dit aussi de *sanctification*, de *sanctifier*, & de *Sanctuaire*.

SIGNIFIER [...] Comme le verbe *signifier* fait à l'imparfait de l'Indicatif & au Present du Subjonctif comme au Present de l'Indicatif, il est difficile de distinguer ces differens temps soit en prononçant, soit en écrivant. Comment discerner ce temps du Subjonctif afin que nous *signifions*, du Present de l'Indicatif, nous *signifions* ? Personne n'écrit le premier par un double *i*. La rencontre des deux *i* fait un si mauvais son, qu'on ne les prononce, & qu'on ne les écrit presque jamais. Voici un remede dont je me suis avisé : c'est de faire un seul *i* des deux, à la maniere des Grecs, par une figure qu'ils appellent *crase*, & de le marquer d'un accent circonflexe : nous *signifions*. VAU. Des personnes intelligentes, sans desapprouver l'expedient de Vaugelas aiment mieux qu'on ajoûte un second *i*, parceque le circonflexe ne fait que rendre la syllabe longue, & n'opere point la fonction de l'*i*, mis avec la voyelle suivante en forme de diphtongue. Dans les verbes mêmes qui prennent un *y* ce seroit une faute que de n'ajouter pas un *s*, & de n'écrire pas, afin que vous *voyiez*. CORN.

Parfois dans les descriptions des entrées le verbe *prononcer* précède le verbe *écrire*. Dans la première entrée (v. OBMETTRE), lorsqu'il fournit l'inflexion verbale, Basnage utilise la racine de la forme lemmatisée et non de la variante orthographique fournie, ce qui montre que pour lui la variante n'est pas aussi valide que la forme lemmatisée. La deuxième entrée (v. OEUIL) est très intéressante car Basnage va même jusqu'à écarter la forme lemmatisée par l'Académie française au profit de celle qui se rapproche le plus de la prononciation. Basnage semble ici embrasser les revendications des phonéticiens, aussi bien que dans la dernière entrée (v. SIGNIFIER) où il offre une longue discussion sur le fait que l'orthographe d'une des formes verbales ne représente pas exactement sa prononciation. On comprend bien le poids donné par Basnage à l'orthographe dans cette entrée où apparaissent à la fois la nécessité que l'orthographe corresponde à la prononciation et qu'elle permette de distinguer les homophones. En effet, la critique de Basnage à l'égard de l'« expédient » identifié par Vaugelas pour distinguer l'indicatif présent du subjonctif présent est que « le circonflexe ne fait que rendre la syllabe longue, & n'opere point la fonction de l'*i* » (SIGNIFIER, DU1701). Bien qu'elle soit, selon lui, cacophonique, la succession des deux *i* est la solution qui permet de distinguer deux formes verbales qui seraient autrement identiques. La troisième entrée (v. SANCTIFIANT) est également assez significative car Basnage se déclare en faveur de la forme qui privilégie l'étymologie du mot. En conclusion, deux principes souvent en contraste se dégagent de ces entrées et guident les choix de Basnage, qui se plie tantôt à la nécessité que l'orthographe représente la prononciation des mots, et tantôt à la nécessité qu'elle respecte leur étymologie.

## 1.4 Sources de Basnage et leurs conflits

Lorsqu'il décrit la prononciation et l'orthographe, Basnage se réfère souvent aux sources lexicographiques, linguistiques et littéraires qu'il consulte :

ADVERSE [...] Le *d* ne se prononce point selon le plus grand nombre.

AQUATIQUE [...] On dispute fort sur la prononciation de ce mot. La plus grande autorité que nous ayons en ces sortes de choses, veut qu'on le prononce comme s'il étoit écrit *acoüatique*, & il semble que l'on devrait s'y soumettre. Cependant il y a d'habiles Auteurs, & grand nombre d'honnêtes gens, qui non seulement veulent que l'on prononce *acatique*, mais qui veulent aussi qu'on l'écrive. Ainsi ces derniers pourroient bien l'emporter sur Mrs. de l'Academie Française. En attendant que le procès soit vuïdé, on croit que l'on fera bien d'écrire *aquatique*, & de le prononcer le plus doux que l'on pourra. Prononcez donc *acatique*.

CONTROLLE [...] L'Academie écrit *contrôle*, & tous les autres écrivent *contre-rôle* ; mais de quelque maniere qu'on l'écrive, il faut prononcer *contrôle*.

DESVOYEMENT, ou DEVOYEMENT [...] Il y a de bons Auteurs qui prononcent & qui écrivent *devoiment*.

LANDI [...] Il faut écrire *landit*. VAU. On écrit & on prononce *landy*. MEN.

REGISTRE, ou REGITRE [...] Au reste Mrs. de l'Academie en disant que quelques-uns ne prononcent point l's du mot *Regître*, font assez entendre que la plupart la prononcent. Ce n'est pas le sentiment de Richelet, ni de Pomey qui écrivent toujours *regitre*, sans marquer qu'il y ait là-dessus divers sentimens. Menage dit aussi que presentement tout le monde prononce *regître*, & qu'on prononçoit même ainsi dès le temps de Marot, qui fait rimer *regître* à *épître*. Il ajoûte seulement que dans le Chapitre de Nôtre-Dame de Paris on dit *registre*, & non pas *regitre* ; *Enregistrer*, & non pas *enregître*.

RODEMONTADE [...] On prononce ordinairement *rodemontade*. Menage écrit *rodemontage*.

TEMPESTUEUX [...] Nous n'avons jamais ouï prononcer l's de ce mot : Danet ne la prononce pas, ni Richelet non plus. Cependant, comme l'Academie veut qu'on la prononce, il semble qu'il n'y ait point à hesiter.

TUTOYER [...] Beaucoup d'Auteurs écrivent *tutayer* ; mais de quelque maniere qu'on l'écrive, il faut prononcer *tuteyer*.

Parfois, le sujet de la phrase est l'auteur de l'ouvrage dans lequel Basnage puise l'information (v. CONTROLLE, REGISTRE), mais dans de nombreux cas les références aux ressources lexicographiques et littéraires sont lacunaires ou peu explicites. Dans quelques cas, une phrase impersonnelle introduit l'injonction d'un ou plusieurs remarqueurs sur la façon de prononcer le mot (v. LANDI) ou bien un constat qui indique comment il est prononcé (v. RODEMONTADE). Parfois Basnage informe qu'une lettre du mot ne se prononce pas « selon le plus grand nombre » (ADVERSE, DU1701) de sources consultées tandis que dans d'autres il renvoie génériquement aux « habiles Auteurs » (AQUATIQUE, DU1701) ou aux « bons Auteurs » (DESVOYEMENT, DU1701) consultés. De toute évidence, à travers les œuvres de lexicographes, remarqueurs et écrivains, Basnage ne peut accéder qu'à l'orthographe, et non à la prononciation. Ainsi, en disant « Danet ne le prononce pas, ni Richelet non plus » (TEMPESTUEUX, DU1701), il informe que dans les dictionnaires de ces auteurs, le mot est écrit sans *s*. Par conséquent, Basnage part de l'orthographe enregistrée dans ses sources pour en déduire la prononciation de leurs auteurs. Bien qu'il enregistre toutes les positions dont il ait connaissance, l'avis de l'Académie française, « la plus grande autorité que nous ayons en ces sortes de choses » (AQUATIQUE, DU1701), suffit pour éclipser les avis des autres. Même s'il rapporte les opinions de Danet (v. TEMPESTUEUX), Ménage (v. LANDI, REGISTRE, RODEMONTADE), Pomey (v. REGISTRE), Richelet (v. TEMPESTUEUX), si l'Académie s'exprime sur le sujet en question, ce que disent les autres devient secondaire et Basnage s'en tient à ses décisions (v. REGISTRE, TEMPESTUEUX). Il choisit donc un arbitre pour trancher car il faut avoir une règle de référence mais il ne compte pas travailler activement à imposer sa norme. En effet, Basnage fait également apparaître ses doutes aux regards des positions académiques en

affirmant qu'il y a plusieurs « bons auteurs » ou d'autres lexicographes qui utilisent la prononciation écartée par l'Académie française (v. AQUATIQUE, REGISTRE, TEMPESTUEUX). Les doutes de Basnage apparaissent également dans ses choix lexicaux, comme celui du verbe *sembler* lorsqu'il affirme qu'« il semble que l'on devrait s'y soumettre » (AQUATIQUE, DU1701) ou qu'« il semble qu'il n'y ait point à hésiter » (TEMPESTUEUX, DU1701)<sup>210</sup>. La présence de coordonnées adversatives (v. CONTROLLE, TUTOYER) ainsi que de propositions principales introduites par *cependant* (v. AQUATIQUE, TEMPESTUEUX) souligne le fait que ces entrées contiennent les positions divergentes de plusieurs sources, que Basnage transcrit scrupuleusement sans chercher toujours à uniformiser le texte. Il se trouve donc que la position descriptive de Ménage, « On écrit et on prononce *landy*. Men. » (LANDI, DU1701), suit directement l'injonction de Vaugelas, « Il faut écrire *landit*. Vau. » (ibid.). La tension entre description et prescription à laquelle Basnage est soumis lors de la rédaction de son *Dictionnaire universel* apparaît ici avec force. Toutefois, il semble qu'au moins dans ce cas, une approche descriptive prévaille. Même lorsqu'il transcrit les prescriptions des autres, Basnage le fait dans le but de fournir les différentes positions sur chaque question. En fait, il enregistre les opinions de ses sources, qu'il soit d'accord ou non avec elles.

Comme on l'a vu plus haut<sup>211</sup>, il y a des entrées dans lesquelles Basnage reprend l'information du *Dictionnaire de l'Académie*, en l'indiquant au moyen de l'abréviation donnée dans la table alphabétique au début de son *Dictionnaire universel* :

MINIATURE [...] On prononce ordinairement *mignature*. L'ACAD. Et même quelques-uns l'écrivent de cette dernière façon.

SALSIFIS [...] Quelques-uns disent *salsifie*, & le font féminin. L'ACAD.

YVROYE [...] Quelques-uns disent *yvraye*. L'ACAD.

Comme on lit dans les *Cahiers* de Mézeray, l'Académie se sert du pronom « plusieurs » pour indiquer une orthographe « également bonne » (Catach et Rosier-Catach 2001, 185) tandis qu'elle marque par « quelques-uns » une orthographe qui « n'est pas si usitée que l'autre, mais qui neantmoins ne doit pas être condamnée » (ibid.). Cette distinction n'est pas faite ni par Basnage ni par Furetière avant lui. En revanche, généralement les deux lexicographes marquent au moyen des pronoms des orthographes qu'ils ne considèrent pas aussi bonnes que celles lemmatisées. En effet, après la variante orthographique on trouve parfois une conjonction adversative suivie par un adverbe ou une phrase qu'indique qu'elle n'est pas correcte.

AMIRAL<sup>212</sup> [...] C'est mal à propos que quelques-uns l'écrivent avec un *d*.

ANDAIN [...] Quelques-uns disent *ondain*, mais abusivement.

ARAIGNÉE [...] Quelques-uns disent *arignée* ; mais très-mal.

BOUILLIE [...] Quelques-uns disent *boulie*, mais mal.

BROUILLARD, quelques-uns disent BROUILLAS, mais mal.

CHIRURGIE. Quelques-uns disent CHIRUGIE, mais mal.

CONCOMBRE. Quelques-uns disent Coucombres, mais mal.

Parfois les lexicographes expliquent les raisons de leur préférence :

<sup>210</sup> Cf. le chapitre 5 sur les citations et les marques d'usage pour plus de détails sur le rôle des remarqueurs dans le *Dictionnaire universel* de Basnage.

<sup>211</sup> Cf. par. 1.3.1.

<sup>212</sup> Le soulignement du mot-vedette indique que l'indication se trouve déjà dans le texte de Furetière.

AMETHISTE. [...] Quelques-uns disent *amathiste* ; mais *amethyste* est beaucoup plus usité ; Ménage n'en convient pas.  
 ASPERSOIR [...] Quelques-uns disent *aspersoire*, & le font féminin ; mais *aspersoir* est beaucoup plus en usage.  
 BRUGNON [...] Quelques-uns disent *Brignon* ; mais le bel usage est pour *Brugnon*.  
 ENVINÉ [...] Quelques-uns disent *aviné*, mais *enviné* est plus propre en ce sens.  
 ESPATULE [...] Quelques-uns disent *Spatule* ; mais l'usage est pour *espatule*.  
 FIGUERIE [...] Quelques-uns disent *Figuierie* ; mais *figuerie* est le véritable mot.  
 PASSAGER [...] Quelques-uns disent *Passeger* un cheval, mais *passager* est le mot ordinaire.  
 SANG [...] Quelques-uns disent de *sens froid* ; mais il faut dire, de *sang froid* : comme les Italiens *sangue freddo*. MEN. REFLEC. Cependant l'Académie ne condamne pas absolument, de *sens froid*.

La préférence est accordée à une orthographe plutôt qu'à une autre sur la base parfois d'une fréquence d'usage supposée (v. AMETHISTE, ASPERSOIR, ESPATULE, PASSAGER), parfois du *bel usage*<sup>213</sup> (v. BRUGNON), parfois de l'existence d'une forme « plus propre » (v. ENVINÉ) ou d'un « véritable mot » (FIGUERIE, DU1701), parfois de l'étymologie (v. SANG). Les informations sur l'étymologie, tant dans le *Dictionnaire universel* de Furetière que dans celui de Basnage, qui en ajoute beaucoup, proviennent souvent des travaux de Ménage, qui fut le premier à avoir l'intuition que le français, ainsi que l'italien auquel il se réfère dans l'entrée en question, dérivent du latin tardif et non du latin classique<sup>214</sup>.

Exceptionnellement, lorsqu'il existe plusieurs variantes et que Basnage ne sait pas quelles formes préférer, il invite le lecteur à choisir :

MEULE. [...] Quelques-uns disent *meulon*. Richelet prétend qu'il faut dire *mule* avec tous les gens du métier. L'Académie dit *meule*, sans faire mention de *meulon*. Danet dit l'un & l'autre. Choisissez.

Rarement, Basnage admet plusieurs formes dans des contextes différentes :

ONOMANCIE. [...] Quelques-uns disent *Onomance*, & d'autres *Nomancie*. En parlant à des Sçavans, il faut dire *Onomancie* ou *Onomance* ; mais en parlant au peuple & à ceux qui se mêlent de ce métier, on peut dire *Nomancie*.

Enfin, il y a des cas où la variante orthographique ne se réfère pas à la forme lemmatisée mais plutôt à sa flexion :

AIL [...] Au reste, il y a quelque temps qu'on disoit des *aulx* au pluriel. Balzac le disoit ainsi. La Fontaine en a usé de même ; Tu peux choisir, ou de manger trente *aulx*. Mais aujourd'hui quelques-uns disent *ails*. C'est pourquoy, comme le mot d'*ail* est beaucoup plus usité au singulier, qu'au pluriel, on évite tant qu'on peut le pluriel, & on dit par ex. deux gousses d'*ail*.

ALLER [...] Ce verbe *aller* est le seul irrégulier de la première Conjugaison. Il se conjugue ainsi : *je vais* (quelques-uns disent *je vas* ; mais c'est contre le bel usage) *tu vas, il va. Nous allons, vous allez, ils vont*. Il a à l'imparfait *j'allois* : au prétérit, *je fus, j'ai été, je suis allé* : au futur *j'irai*. Dans le subjonctif, il a *que j'aille* pour le présent : *j'irois, j'allasse* pour l'imparfait : *que je sois allé, que j'aye été*, pour le prétérit : *je serois allé, je fusse allé, j'aurois été, j'eusse été*, pour le plus que parfait : *je serai allé, j'aurai été*, pour le futur. Dans l'imperatif on dit *va, qu'il aille, allez, qu'ils aillent*. Il seroit trop long de rapporter ici les diverses occasions où il se faut servir tantôt de l'un, & tantôt de l'autre des prétérits de ce verbe. On peut consulter tous ceux qui ont fait de nouvelles remarques sur la langue Française, pour s'en instruire. On dira seulement, que quand on veut exprimer que quelqu'un est en chemin pour aller en quelque lieu, ou qu'il est dans ce lieu-là, il faut dire qu'*il est allé* : mais si l'on veut exprimer qu'il est de retour, il faut dire *il a*

<sup>213</sup> Pour une discussion plus détaillée de ce que Basnage entend par « usage » et « bel usage », voir le chapitre 5 sur les citations et les marques d'usage.

<sup>214</sup> Rey, Duval, et Siouffi, *Mille ans de langue française, histoire d'une passion*, chap. 12, par. 8.

*été. Il est allé à Rome ; pour dire, il est à Rome, ou en voyage pour y aller. Il a été à Rome ; pour dire, il en est de retour ; ou, il en est parti. Il faut dire encore pour parler régulièrement, il alla trouver son ami ; & non pas il fut trouver son ami. On dit ; Le courrier est allé de Paris à Rome en dix jours ; & il est venu de Rome à Paris en huit jours. Il est bon de remarquer cette différence. MEN.*

PUER, ou PUÏR [...] L'Académie ne parle que de *puër*, & point du tout de *puïr*. Danet en parle comme l'Académie : mais Richelet, aussi bien que Furetière, les admet tous deux, en disant, que ce sont deux verbes defectueux ; que *puïr* ne se dit point à l'Infinitif, mais seulement *puër* ; & qu'ils empruntent l'un de l'autre quelques temps. Quoiqu'il en soit on ne conjugue point je *puë*, ni je *puïs*, comme il semble qu'on devrait conjuguer, mais je *pus*, tu *pus*, il *put*, vous *puez*, nous *puons* &c. Je *püois*. Je *purai*. Que je *puë*. Je *purois*. J'*aurois puë*. J'*eusse puë*.

Parfois, il existe plusieurs conjugaisons d'un même temps d'un verbe (v. ALLER). Si Basnage désapprouve la variante du présent de l'indicatif « je vas » parce qu'elle est contraire au *bel usage*, il admet que le verbe a deux prétérits, l'un formé avec le verbe *être* et l'autre avec le verbe *avoir*. Il reconnaît qu'il y a de nombreux contextes à clarifier et invite à se référer aux recueils d'observations des remarqueurs. Il propose toutefois quelques exemples illustratifs. Parfois plusieurs variantes orthographiques se fondent en une seule conjugaison (v. PUER). Après avoir indiqué la variante orthographique, Basnage précise que ses sources lexicographiques (Académie, Danet, Richelet, Furetière) ne sont pas d'accord sur l'orthographe du mot. La discussion est suivie de la conjugaison du verbe et de la mise en garde contre une conjugaison incorrecte. Ensuite, Basnage introduit par une proposition concessive ouverte par « quoiqu'il en soit » (ibid.) les données sur lesquelles les spécialistes sont en accord. Exceptionnellement, Basnage indique une désinence qui n'est plus utilisée (v. ALL). Ici, l'aspect diachronique est imbriqué dans l'aspect synchronique. Il est probable que la forme du pluriel *aulx* s'était formée par analogie avec des mots comme *envieux* et *mieux* dont Oudin, après Nicot, a été parmi les premiers à supprimer le *l* précédant le *x*, suppression ratifiée plus tard par l'Académie française dans les *Cahiers* de Mezeray<sup>215</sup>. En ce cas, la suppression du *l* aurait empêché la reconnaissance de la racine du mot et la forme régulière du pluriel *aïls* commence à être employée. Basnage, dans l'embarras d'une forme qui n'est plus utilisée et d'une autre qui ne s'est pas encore imposée, invite à éviter le pluriel du mot et propose une périphrase sans le pluriel.

### 1.5 Diachronie et synchronie

Le dernier exemple analysé met en évidence le fait qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, outre la coexistence de différentes prononciations et orthographe du même mot, il fallait faire face à des formes utilisées dans un passé récent qui sont passées de mode. Le fait qu'ils soient présents dans des textes littéraires conduit cependant les lexicographes à les enregistrer pour permettre aux lecteurs de les comprendre. Furetière est très conscient de ce problème, à tel point que dans pas moins de 1880 entrées, il utilise l'adverbe « autrefois » en référence à des prononciations, des orthographe et des significations obsolètes. Basnage introduit l'adverbe dans 71 entrées supplémentaires :

ABALOURDIR. Vieux mot, et hors d'usage qui signifioit autrefois, Abrutir, rendre stupide. Il se trouve dans plusieurs Coutumes.

ABBOI ou ABOI [...] On disoit autrefois *abay*.

ABOILAGE [...] Il a été formé d'*aboilles*, qu'on disoit autrefois pour abeilles. Men.

AGE [...] On écrivoit autrefois *aage*, ou *eage*.

---

<sup>215</sup> Cf. Catach et Rosier-Catach 2001, 181.

AIDES s.f.plur. Il étoit autrefois masculin.

L'aspect diachronique concerne aussi bien la prononciation (v. ABBOI) et l'orthographe (v. AGE) que la sémantique (v. ABALOURDIR) et la grammaire (v. AIDES). L'indication de Basnage (v. ABOILAGE), tirée à son tour de Ménage, montre à la fois l'évolution de prononciation, orthographe et signification.

## 2. Le choix d'une orthographe équilibrée

### 2.1 Le débat sur l'ancienne et la nouvelle orthographe

Bien que la réflexion sur la langue ait commencé très tôt<sup>216</sup>, le débat sur la nécessité d'adopter une « orthographe moderne » devient très vif au XVII<sup>e</sup> siècle. Parmi les premiers partisans d'une orthographe réformée, Philibert Monet<sup>217</sup> propose de supprimer les consonnes muettes et les lettres étymologiques, de remplacer *y* par *i*, de terminer les pluriels en *s* et non en *z* ou *x*, de généraliser le groupe *an* aux *a* nasalisés. Parmi ses adversaires les plus mordants, Antoine Oudin défend la nécessité de maintenir les lettres étymologiques latines dans l'orthographe française afin de faciliter la compréhension des textes et d'assurer la distinction des homophones. Le débat se poursuit tout au long du siècle et au cours du suivant avec la participation de d'Arsy, Somaize, l'Esclache, Mezeray, Regnier-Desmarais et Buffier, entre autres<sup>218</sup>. C'est à Nicolas Perrot d'Ablancourt que l'on doit d'avoir attiré l'attention royale sur la question orthographique par une déclaration provocatrice adressée « au Roi » dans l'en-tête de sa traduction de *Thucydide* (1662) : « le suy l'ortografe moderne ». Si l'intérêt de d'Ablancourt confirme que l'orthographe participe pleinement, et renforce, ladite querelle des Anciens et des Modernes, Pasques déplorait en 1991 que sur la question « les études les plus récentes [...] n'ont jamais mentionné l'enjeu orthographique » (Pasques 1991, 30).

### 2.2 Les inférences du latin

Si l'histoire de la langue française se trace à partir de son expression écrite dans les Serments de Strasbourg du IX<sup>e</sup> siècle, « l'état de symbiose dans lequel ont vécu la langue mère [le latin] et la langue fille à chaque étape du développement du français » (Catach et Rosier-Catach 2001, 25) a fortement conditionné son évolution soit à l'oral soit à l'écrit. Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, le grammairien Robert Poisson se déchaînait contre le « latinortografe [...] bigearre ecriture » (Pasques 1991, 24) des « défenseurs de l'orthographe ancienne, tel Robert Estienne » (ibid.). L'une des dichotomies générées par cette symbiose qui ressort fortement du *Dictionnaire universel* de Basnage concerne l'alternance entre un système phonologique fondé sur la quantité des lettres et un autre fondé sur l'accentuation des voyelles. Ce qui complique la situation, c'est qu'en latin une voyelle suivie de deux consonnes était considérée comme longue, alors qu'« en français, suivant l'usage anglo-saxon, une suite de consonnes (muettes ou prononcées) était censée noter antérieurement une voyelle brève » (Catach et Rosier-Catach 2001, 164).

---

<sup>216</sup> Cf. Catach et Rosier-Catach 2001, 81-82.

<sup>217</sup> L'*Abregé du Parallele des langues françoise et latine* de 1624 contient déjà quelques points d'une réforme orthographique qui sera reprise et développée dans l'*Invantaire des deus langues françoise et latine* de 1635.

<sup>218</sup> Pour plus de détails cf. Pasques 1991.

## 2.3 Le rôle des typographes

Malgré la prolifération de traités sur l'orthographe qui défendent des positions divergentes, « au XVII<sup>e</sup> siècle les questions d'orthographe sont encore essentiellement une affaire d'imprimeurs » (Rey, Duval, et Siouffi 2013, chap. 12, par. 56). Alors que les imprimeurs français sont souvent réticents à utiliser une orthographe nouvelle<sup>219</sup>, les imprimeurs néerlandais sont les responsables d'une grande partie des innovations qui allaient s'imposer dans l'orthographe française et ils ont certainement joué un rôle prééminent dans la définition de l'orthographe du *Dictionnaire universel* de Basnage.

## 2.4 Les choix de Basnage : théorie et pratique

### 2.4.1. L'alphabet français

Une analyse du traitement de prononciation et orthographe ne peut se dispenser de prendre en compte les lettres de l'alphabet français. Comme il n'existe pas encore d'alphabet phonétique et puisque le français ne se prononce pas comme il s'écrit, les lexicographes s'efforcent de rendre la prononciation des lettres aussi efficacement qu'ils peuvent. En général, ils disent qu'une lettre « se prononce (fortement) », « retient sa prononciation » ou « se fait sentir » pour dire qu'elle est prononcée. Au contraire, ils disent qu'une lettre « ne se prononce pas », « ne se fait pas sentir » ou « se mange » lorsqu'elle n'est pas prononcée. Souvent la prononciation d'une lettre change en fonction d'autres lettres qui l'accompagnent. Dans ces cas, les lexicographes éclaircissent la prononciation d'une lettre en la comparant avec celle d'autres lettres du même alphabet ou d'alphabets d'autres langues. Par exemple, *c* se prononce parfois « comme un *k* » et parfois « comme un *s* », *g* se prononce parfois « comme un *j* consonne », parfois « comme le gamma des Grecs » et parfois « comme un *c* », *x* « a la prononciation du *cs* » mais parfois se prononce « comme un *z* ».

Furetière et Basnage comptent vingt-trois lettres dans la langue française. Basnage, après avoir déclaré que « l'Alphabet François est composé de 23. Lettres » (ALPHABET, DU1701), précise que tout le monde n'est pas d'accord avec ce décompte. Par exemple, Pasquier compte vingt-cinq lettres dont « deux lettres doubles, & pour *et*, 9 pour *us* » (ibid.) qui ne sont aux yeux de Basnage que des abréviations. D'autres comptent vingt-quatre lettres, en écartant *k* « qui ne sert presque plus de rien » (LETTRE, DU1701) et en ajoutant « l'*j* & l'*y* consonnes » (LETTRE, DU1701). Cette observation se trouve dans la *Nouvelle Méthode* de Lancelot (1696, 489)<sup>220</sup>. Les définitions des lettres de l'alphabet dans les deux éditions du dictionnaire s'ouvrent toujours par un numéro ordinal désignant la « première », « seconde », « troisième » et ainsi de suite jusqu'à la « vingt-troisième & dernière lettre de l'Alphabet » (Z). Les lettres décrites fondent *i* et *j* ainsi que *u* et *v*. Elles sont : A, B, C, D, E, F, G, H, I, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, X, Y, Z. À l'exception de Q et U, Basnage enrichit les définitions de Furetière d'un grand nombre de considérations concernant la prononciation et l'orthographe. Les deux lexicographes distinguent les lettres en *consonnes* et *voyelles*, et les consonnes, à leur tour, en *aspirée*, *doubles*, *liquides* et *muettes*.

Les consonnes muettes sont « celles qu'on ne fait point entendre dans la prononciation » (MUET, DU1701). En reprenant l'information de Lancelot, Basnage précise que « les

---

<sup>219</sup> Cf. Pasques 1991, 25-26.

<sup>220</sup> Lancelot, Claude (1696, première édition : 1662). *Nouvelle Méthode pour apprendre facilement la langue latine*. Paris, Mabre-Cramoisy. <https://gallica.bnf.fr/>.

Grammairiens comptent dix consonnes muettes qui sont B. P. F. V. C. Q. G. L. D. T. » (ibid.). Dans la *Nouvelle Méthode* on lit « *I* » au lieu de « *L* » que Lancelot considère une consonne liquide. Probablement, en voyant une voyelle catégorisée parmi des consonnes, Basnage aura pensé que c'était une erreur dans sa source et il a cru bon le corriger. Toutefois, Lancelot avait expliqué au début du chapitre que « *I* & *U* » (Lancelot 1696, 489) sont « non seulement voyelles, mais aussi consonnes » (ibid.). Ensuite, Basnage donne quelques exemples de consonne muette, notamment il explique que *c* est muette dans les mots *blanc* et *clerc* puisqu'« on prononce *blan*, *cler* » (MUET, DU1701) tandis que *d* est muette dans *bled* et *piéd* puisqu'« on prononce *blé*, *pié* » (ibid.). Basnage informe que les consonnes liquides « sont opposées aux müettes » (LIQUIDE, DU1701) mais il n'explique pas leurs caractéristiques. Des exemples de consonnes liquides sont « L. M. N. R » (ibid.). Enfin, une consonne ou « lettre double » (DOUBLE, DU1690) est « une lettre qui a la force de deux autres » (DOUBLE, DU1690). Des exemples de consonnes doubles sont « *X*, le *K*, & le *Q* » (CONSONNE, DU1701). Par exemple, le *q* « n'est autre chose que CV, car sa figure est composée d'un *c* & d'un *V* renversez, joints ensemble, qui font le même son » (Q).

La classification qui distingue les consonnes en labiales, dentales, gutturales et palatales n'appartient pas à la lexicographie française de l'âge classique. Tout en décrivant *dental* et *guttural* comme « terme de Grammaire », Furetière et Basnage considèrent que ces catégories sont propres à la langue hébraïque. En effet, « Les Hebreux divisent leurs lettres en gutturales, [...] dentales, [...] labiales, [...] celles de la langue, [...] & du palais, [...] » (LETTRE). Et Basnage ajoute les mots de Bouhours : « La langue Française n'a [...] aucune de ces lettres que les doctes nomment gutturales. Bou. » (GUTTURAL, DU1701).

Quant à *h*, Basnage explique la différence entre « *h* muette » et « *h* aspirée » à travers les mots de Vaugelas : « dans le mot *heros* l'*h* est aspirée, & dans le mot *heroine* elle est muette : car on dit *le heros* & *l'heroine* » (MUET, DU1701). En gros, la voyelle de l'article s'élide devant l'*h* muette de *heroine* comme devant les voyelles mais elle reste devant l'*h* aspiré de *heros* comme devant les consonnes.

Les voyelles sont « a, e, i, o, u » (VOYELLE). Les deux lexicographes affirment que « *L'i* & *l'u* sont tantôt voyelles, tantôt consonnes » (ibid.) mais ils ne les insèrent dans aucune classe de consonnes (aspirées, doubles, liquides, muettes). Basnage ajoute que « *L'y* Grec fait une sixième voyelle » (VOYELLE, DU1701).

Dans les descriptions de quelques lettres, *h*, *i*, *k*, *l*, mais aussi de *ph*, Basnage mentionne l'ironique *Dialogue des Lettres* de d'Ablancourt, calqué sur les dialogues grecs de Lucian. Il touche des points de prononciation et d'orthographe qui reflètent les débats qui avaient lieu chez les amateurs de la langue française. Bien évidemment, ceux qui défendaient une orthographe proche de la prononciation ne voulaient pas conserver l'*h*. Ainsi, « *l'h* se plaint qu'on la bannit presque de tous les mots, & demande son congé pour sortir de l'Alphabet » (H, DU1701). En soutenant sa position à faveur de *i* au lieu de *y*, Basnage reprend la partie du texte où la lettre *i* dit qu'« on doit chasser *l'y* qui est étranger dans la langue Française, & dont il peut faire lui seul toutes les fonctions » (I, DU1701). Constatant la faible utilisation de *k*, après avoir affirmé que son usage se limite à « quelques termes d'Art, & quelques noms pris des langues étrangères » (K, DU1701), Basnage dit qu'« on a souvent mis en délibération de le chasser de la langue Française, & de le releguer dans les pays du Nord » (ibid.). Basnage rapporte la position de d'Ablancourt en faveur de *f* au lieu de *ph* lorsqu'il affirme que « *l'f* se plaignant de ce que le

*Ph* lui enlève les mots qui lui appartiennent, en écrivant *Philosophe*, au lieu de *Filosofo*, *phrase* au lieu de *frase*, *Philis* au lieu de *Filis*, & une infinité d'autres de cette nature, dont elle demande que le *Ph* soit banni » (PH, DU1701). Néanmoins, en tant que défenseur de l'étymologie, il est plutôt favorable au maintien du groupe *ph* là où c'est possible. Il affirme donc que « l'usage ordonne pourtant malgré les remontrances de l'*F*, que l'on conserve le *Ph* autant que l'on pourra, afin de conserver aux mots la marque de leur origine » (ibid.). Les deux dernières citations d'Ablancourt concernent la lettre *r*. Se référant au fait qu'il ne se prononce pas à la fin des infinitifs de première et deuxième conjugaison, *r* « se plaint que l'*i* & l'*e* l'ont si fort affoiblie à la fin des mots, qu'on ne l'entend presque plus aller ni venir » (R, DU1701).

Souvent, les nouvelles informations proviennent d'autres dictionnaires, notamment du *Dictionnaire françois* de Richelet<sup>221</sup>, du *Dictionnaire de l'Académie française*<sup>222</sup> ou des deux<sup>223</sup>. Par ailleurs, les définitions de plusieurs voyelles (*e*, *o*, *u*, *y*), mais aussi de *h* reprennent souvent la *Nouvelle Méthode* de Claude Lancelot. En outre, on trouve des références à Bouhours<sup>224</sup>, Ménage<sup>225</sup> et Vaugelas<sup>226</sup>. Parfois, le lexicographe utilise la grammaire de La Touche sans le signaler<sup>227</sup>. Exceptionnellement, on trouve une citation de François Le Blanc, auteur d'un traité sur les monnaies de France<sup>228</sup>, dans l'entrée H.

Dans ce qui suit, nous présenterons ce que les lexicographes affirment à propos de la prononciation et l'orthographe de chaque lettre, mais aussi comment ils abordent les deux dans le corps du dictionnaire.

## A

Furetière ne donne aucune indication sur la prononciation et l'orthographe de la première voyelle et lettre de l'alphabet. Par contre, Basnage affirme que « c'est la plus ouverte de toutes les voyelles ; la plus simple, & la plus facile à prononcer » (A, DU1701). Il précise, en reprenant ces informations de Richelet, qu'il y a des règles grammaticales qui établissent lorsqu'il faut la prononcer longue et lorsqu'il faut la prononcer brève. Néanmoins, « sans s'embarrasser de ces règles, on jugera qu'il est long, quand il sera marqué d'un circonflexe, & bref quand il n'aura pas cet accent » (ibid.). Assez clairement, Basnage se réfère à la prononciation d'un texte écrit, en considérant la prononciation une phase successive à l'orthographe. L'accent circonflexe constitue la marque graphique de la longueur des voyelles et Basnage spécifie que « ceux qui écrivent exactement, ne manquent jamais d'observer cette différence » (ibid.). En décrivant l'élision, Basnage affirme que « L'*a* ne se retranche que dans l'article, & dans le pronom *la* ; comme, *l'ame*, *je l'aime* » (ELISION, DU1701). Dans une seule entrée Basnage se réfère explicitement à la longueur de cette voyelle :

---

<sup>221</sup> Cf. le contenu des entrées C, D, F, N, O, R, T, Z de DU1701 et Richelet1693. Nous désignons par Richelet1693 : Richelet, Pierre (1693, première édition : 1680). *Dictionnaire françois*, Genève, Miège.

<sup>222</sup> Cf. le contenu des entrées A, B, L de DU1701 et DA1694.

<sup>223</sup> Cf. le contenu des entrées B, G, I, M, P, S, X, Y de DU1701, Richelet1693 et DA1694.

<sup>224</sup> Basnage reprend les mots de Bouhours dans les entrées A, H.

<sup>225</sup> Basnage reprend les mots de Ménage dans les entrées A, C, E, S.

<sup>226</sup> Basnage reprend les mots de Vaugelas dans l'entrée Y.

<sup>227</sup> Basnage reprend les mots de La Touche dans les entrées E, N.

<sup>228</sup> Le Blanc, François (1692, première édition : 1690). *Traité historique des monnaies de France depuis le commencement de la monarchie jusqu'à présent*, Paris, Robustel.

RABLE [...] Prononcez l'*a* long.

## B

Les deux lexicographes ne donnent pas des renseignements sur la prononciation et orthographe de la première consonne et deuxième lettre de l'alphabet. On lit seulement que « la prononciation du B approche un peu du cri & du bêlement des moutons : il n'y a de différence que celle qui est entre *bé* & *bê* » (B, DU1701). Il n'est pas clair quelle sorte de distinction Basnage essaye de souligner à travers les deux accents, aigu et circonflexe. Ils servent peut-être à montrer la différence entre le cri et le bêlement des moutons, ou bien une incertitude quant à la transcription « phonétique » du langage des bêtes.

Dans l'entrée consacrée à la lettre B, Basnage ne donne aucune indication sur le fait que le *b* devant le *m* n'est pas prononcé dans les mots de dérivation latine formés par le préfixe *ob*. Néanmoins, il l'indique dans les entrées concernées.

OBMETTRE [...] Plusieurs prononcent *omettre*, & l'écrivent aussi. Danet, Tachard, Richelet sont de ce sentiment : mais on ne peut pas bien sçavoir quel est celui de l'Academie, parcequ'elle ne s'explique point sur ces sortes de choses. Voici comme on conjugue ce verbe. *J'obmets, tu obmets, il obmet, nous obmettons, j'obmis, j'ai obmis, j'obmettrai, que j'obmette, j'obmettrois, j'obmisse.*

OBMISSE [...] Prononcez *omission*, comme plusieurs l'écrivent.

Dans la première entrée, Basnage enregistre l'opinion d'autres lexicographes, à savoir Danet, Richelet et Tachard, dont il ne tient cependant pas compte, comme en témoigne la conjugaison du verbe où il conserve la lettre *b*, malgré ce qu'ils prétendent. Dans ce cas, l'orthographe de ces lexicographes suit la prononciation puisqu'ils écrivent le mot comme le prononcent. Au contraire, dans la deuxième entrée, qui contient une invitation à prononcer « comme plusieurs l'écrivent », c'est-à-dire, sans la lettre *b*, l'orthographe de « plusieurs » précède la prononciation à laquelle tous doivent s'en tenir.

## C

Furetière et Basnage reconnaissent l'existence de deux prononciations différentes de la lettre *c*. Ils disent qu'il faut la prononcer « à l'ordinaire comme un *k* » (C) tandis qu'il faut la prononcer « comme un *s* » (ibid.) soit lorsqu'elle précède les voyelles *e* et *i* soit lorsqu'elle précède d'autres voyelles et a « une petite virgule dessous que les Espagnols appellent *codille*, & les Imprimeurs *ç* à queue » (ibid.).

Basnage complète l'entrée C avec d'informations tirées du *Dictionnaire françois* de Richelet concernant la prononciation de la lettre en fin des mots. En particulier, il dit qu'à l'exception de *clerc* et quelques autres mots il faut la prononcer « fortement à la fin de presque tous les monosyllabes ; comme en *bec, choc, roc, froc, hoc, pic, roc, sec, soc* » (C, DU1701) et à la fin de quelques mots bisyllabiques, « comme en *bissac, Enoc, Lamec* » (ibid.). En revanche, il ne faut pas le prononcer « fortement » dans *almanac* et *arsenac*. Dans deux entrées, il y a des références au fait que le *c* à la fin du mot n'est pas prononcé :

CRIC [...] On l'écrit avec un *c* à la fin, mais il ne se prononce pas.

ESTOC [...] On ne prononce ni *s*, ni le *c* de ce mot, & c'est pour cela que les Artisans l'appellent *étau*.

Même s'il ne le mentionne pas dans l'entrée consacrée à C, Basnage informe qu'il ne faut pas prononcer la lettre dans quelques mots d'origine grecque :

CLIMACTERIQUE. Le c du milieu ne se prononce point.

ETIQUE<sup>229</sup> [...] Quelques-uns écrivent *Ectique*, mais on ne doit point prononcer le c.

Dans la première entrée (v. CLIMACTERIQUE), l'orthographe et la prononciation ne correspondent pas et Basnage en informe le lecteur. Dans la seconde (v. ETIQUE), en revanche, l'orthographe de la forme lemmatisée correspond à la prononciation du mot alors qu'au moyen de la variante orthographique adoptée par « quelques-uns », le lexicographe précise l'étymologie du mot, tout en relevant l'usage des locuteurs avec la coordonnée adversative. La variante respecte donc l'étymologie du mot mais ne correspond pas à sa prononciation.

Par ailleurs, Basnage indique lorsqu'il faut prononcer la lettre dans certains mots de dérivation latine :

CONTRACTANT [...] Prononcez le c dans ce mot, & dans tous ceux qui suivent.

SANCTIFIANT [...] Plusieurs prononcent & écrivent *santifiant*, & Richelet est de ce nombre : mais on croit que cela n'est supportable que dans la conversation, & que dans un discours grave, il faut prononcer *sanctifiant* en faisant sentir un peu le c. Ce que l'on dit ici de *sanctifiant*, on le dit aussi de *sanctification*, de *sanctifier*, & de *Sanctuaire*.

Ces entrées montrent que dans les cas où une double prononciation existe, Basnage privilégie celle qui respecte le plus l'étymologie du mot. Toujours en se référant à l'étymologie, Basnage écarte une orthographe qui ne la respecte pas, selon lui :

FORSENÉ [...] Quelques-uns écrivent ce mot avec un c, mais mal-à-propos, car il est évident qu'il vient de *sens*, comme qui diroit, *hors du sens*.

Enfin, bien que l'entrée sur la lettre C ne mentionne pas la prononciation du double c, Basnage demande que les deux lettres soient prononcées dans les cas suivants :

OCCIDENT [...] Prononcez les deux c.

OCCISION [...] Les deux c se prononcent.

## D

La seule observation des lexicographes sur la lettre *d* concerne sa prononciation lorsqu'elle se trouve à la fin d'un mot suivie d'un autre commençant par une voyelle. Dans ce cas, *d* « se prononce quelquefois comme un T » (D). Basnage ajoute un exemple tiré de Richelet, qui à son tour cite Vaugelas : « Ainsi *grand homme*, *grand esprit*, prononcez comme s'il y avoit *grant homme*, *grant esprit*. Vaug. Rem. » (D, DU1701). Le lexicographe essaye de donner une explication pour ce phénomène linguistique : « La raison est qu'en François il faut soutenir beaucoup plus les consonnes finales, devant les voyelles qu'ailleurs » (ibid.). On a déjà rencontré cette idée dans l'entrée PRONONCIATION. Il y a une seule entrée décrivant ce phénomène :

---

<sup>229</sup> Furetière lemmatise ECTIQUE tout en donnant *Etique* comme variante orthographique. Basnage maintient cette entrée dans laquelle il insère une référence croisée à ETIQUE.

SOURD [...] Le *d* ne se prononce pas au masculin, si ce n'est devant une voyelle : auquel cas on le prononce à-peu-près comme un *t*.

Dans cette entrée, en plus de préciser que la lettre se prononce « à-peu-près comme un *t* » si elle est suivie d'une voyelle, Basnage indique que si l'adjectif est de genre masculin, la lettre ne se prononce pas. On trouve des indications similaires ailleurs :

MUID [...] Le *D* ne se prononce point ; & plusieurs écrivent *mui*.

NOEUD [...] Le *D* ne se prononce point.

Ni Furetière ni Basnage mentionnent le fait que, dans divers mots d'origine latine commençant par le préfixe *ad*, le *d* ne se prononce pas lorsqu'il est suivi d'une consonne. Cependant, ils l'indiquent dans les entrées concernées :

ADJUDICATAIRE [...] Le *d* ne se prononce point.

ADJUGER [...] Le *d* ne se prononce point.

ADMEDIATEUR [...] On ne prononce point le *d*.

ADVERSE [...] Le *d* ne se prononce point selon le plus grand nombre.

Adverti [...] Le *d* ne se prononce point en ces mots.

De même, les lexicographes indiquent si la lettre doit être prononcée :

ADJACENT [...] Prononcez le *d*.

ADJECTION Terme dogmatique. [...] Prononcez le *d*.

ADJONCTION [...] On prononce le *d*.

ADJURATION [...] en matière criminelle [...] Prononcez le *d*.

ADMINISTRER [...] signifie aussi au Palais, [...] Prononcez le *d*.

ADMIRABLE [...] Prononcez le *d*.

ADMONESTER [...] Terme du Palais [...] Prononcez le *d*.

ADMONITION [...] Prononcez le *d*.

ADVENTIF [...] Terme de Jurisprudence, [...] Prononcez le *d*.

ADVERBE [...] Terme de Grammaire. [...] Prononcez le *d*.

ADVERSAIRE [...] Prononcez le *d*.

ANIMADVERSION [...] Terme de Palais. [...] Prononcez le *d*.

Nous avons indiqué le domaine auquel appartiennent les mots dans lesquels le *d* est prononcé car ce n'est pas un hasard si les lexiques du « Palais » (v. ADJURATION, ADMINISTRER, ADMONESTER, ANIMADVERSION), de la « Grammaire » (v. ADVERBE) et « dogmatique » (v. ADJECTION), conservateurs et peu enclins au changement, conservent la prononciation de la lettre, qui disparaît dans d'autres contextes.

## E

Le traitement de *e* par les deux lexicographes est très développé. Furetière reconnaît l'existence de « trois sons differens en François » (E, DU1690) : « e masculin, ou ouvert », « e féminin », « e ouvert ». Il précise que *e masculin* se marque par un accent aigu et se prononce « fortement [...], en ce mot *Divinité* » (ibid.) tandis que *e féminin* ne se prononce « qu'à demi, et si bas, qu'à la fin des vers il n'est pas compté pour une syllabe » (ibid.) ; il dit aussi qu'« il se mange par tout, quand il est suivi d'une autre voyelle : comme en ce mot, *divine* » (ibid.). Enfin, *e ouvert* « se prononce comme s'il y avoit la diphthongue *ai* : ainsi *fer, procédés*, se prononcent

comme *fair, proçais* » (ibid.). Comme Lanoue, dont il adopte la position<sup>230</sup>, Furetière affirme que les trois différentes prononciations se trouvent dans le mot *netteté* où « la première syllabe a un *e* ouvert, la seconde un *e* féminin, et la troisième un *e* masculin » (ibid.). Basnage récrit en partie l'entrée E, en s'appuyant sur les textes de Lancelot, La Touche et Ménage. Après avoir déclaré qu'« il n'y a gueres de lettre qui reçoive plus de sons differens dans toutes les langues que celle-ci » (E, DU1701), il affirme qu'« elle a quatre sons differens en François » (ibid.) : *l'e masculin, clair, ou ferme, l'e féminin, muet, ou obscur, l'e ouvert ou très ouvert* et, enfin, un son intermédiaire entre *e fermé*<sup>231</sup> et *e ouvert*. Basnage s'appuie sur La Touche même si sa pensée va à contre-courant. En fait, les grammairiens de XVII<sup>e</sup> siècle (Chifflet, Irson, Lancelot, Lanoue, Macé) semblent d'accord sur le fait que la lettre *e* a trois prononciations, et non quatre. Chifflet précise même que « nostre langue a trois sortes d'*e* & non pas quatre, comme à voulu subtiliser un Grammairien, quoy que d'ailleurs assez sçavant » (Chifflet 1659, 177). Nous n'avons pas été en mesure d'identifier le grammairien dont parle Chifflet. Il ne peut pas être La Touche, dont Basnage s'inspire, pour des raisons chronologiques. Le traité de La Touche (1696) est en fait plus récent de presque quarante ans que celui de Chifflet (1659).

La raison de la prise de position de Basnage est à chercher dans ses choix orthographiques. En effet, le lexicographe ressent le besoin d'introduire un nouveau son à côté de ceux répertoriés par Furetière qu'il place en troisième position : « c'est celui que l'on marque d'un circonflexe, quand on retranche l's qui y peut suppléer pour faire sentir qu'il est long : comme, *suprême, extrême, conquête* » (E, DU1701). Cette notation répond à la nécessité exprimée par Basnage de simplifier l'orthographe française. Les autres prononciations identifiées par Basnage correspondent à peu près à celles de Furetière. En particulier, le *e* masculin, clair ou ferme de Basnage correspond au *e* masculin ou ouvert de Furetière ; le *e* féminin, muet ou obscur de Basnage correspond au *e* féminin de Furetière ; le son au milieu entre *e* fermé et *e* ouvert de Basnage correspond au *e* ouvert de Furetière. Basnage inclut dans ce dernier groupe des mots dans lesquels le *e* précédant une nasale est prononcé comme un *a*, « comme *Empereur* pour *Ampereur* » (ibid.). Le caractère adopté par les imprimeurs pour rendre le *e masculin* est appelé *e acut* car un accent aigu est utilisé « pour le distinguer de l'*e féminin* » (ACUT). Quant au *e féminin*, lorsqu'il se trouve à la fin d'un mot « quand il est suivi d'un mot qui commence par une voyelle, ou une *h* non aspirée, comme *le homme, cette esperance*, on prononce *l'homme, cett'esperance* » (ELISION). L'élision de *e* est marquée par une apostrophe « pour montrer qu'il ne la faut pas prononcer, & qu'on l'a retranchée ; [...] Par ex. *qu'on dit*, au lieu de, *que on dit* » (APOSTROPHE).

Un paragraphe de l'entrée de Basnage s'adresse aux poètes. Le lexicographe affirme que « Ces différentes prononciations de l'*e* doivent particulièrement être observées par les Poètes, afin de ne point faire de rimes vicieuses, en faisant rimer des mots qui ne se prononcent point de la même manière » (ibid.). En particulier, « il faut prendre garde à ne pas faire rimer l'*e ouvert*, avec l'*e fermé* » (ibid.). Après avoir renvoyé à l'entrée ER, Basnage cite Ménage qui critique les rimes imparfaites de Malherbe. Dans une seule entrée, Basnage fait référence à l'élision de la voyelle lorsqu'elle se trouve à la fin d'un adjectif suivi d'un nom féminin :

GRAND [...] Observez qu'il y a des endroits où l'on dit *grand'* avec l'apostrophe, au lieu de grande : A *grand'* peine ; j'ay eu *grand'* peur ; c'est *grand'* pitié ; ce n'est pas *grand'* chose ; *grand'* chere ; *grand'*

<sup>230</sup> Dans son *Dictionnaire des rymes* (1623), Lanoue distingue *e* masculin, *e* féminin et une troisième prononciation « qui n'a pas de nom » (Catach et Rosier-Catach 2001, 160).

<sup>231</sup> La description alterne *e ferme* et *e fermé* (cf. E, DU1701), il pourrait s'agir d'une erreur typographique.

mere ; *grand'* chambre ; *grand'* sale ; la *grand'* Messe ; la *Grand'* Bretagne. Mais quand ces mots sont accompagnés de l'adjectif *une*, l'on remet l'*e*, une *grande* chère. Il n'y a que *grand' mere*, & *grand' Messe*, qui se disent avec *une*. MEN. Anciennement l'élision se faisait selon le besoin des Poètes.

*Elle se plat si fort en sa rigueur extrême,  
Que je croy, sans mentir, qu'elle tient en soy-même,  
Une grand' cruauté, pour une grand' vertu.*  
BERTAUD.

Il y a néanmoins cette exception à faire ; c'est que quoique l'*e* du mot de *grande* se supprime devant plusieurs substantifs, comme on vient de le voir, il y a beaucoup d'Auteurs qui ne le suppriment que dans la prononciation, & nullement dans l'écriture, ainsi qu'il paroît dans l'article suivant.

L'élision de *e* de la forme féminine du mot *grand* concerne exclusivement l'orthographe puisque dans la prononciation il n'y a pas de différences s'il y a ou non un *e* à la fin du mot. Le lexicographe s'appuie sur les observations de Ménage et sur le texte poétique d'un 'bon auteur'.

## F

La seule observation de Furetière sur la lettre *f* concerne l'orthographe des mots d'origine grecque. Il dit qu'au début des plusieurs mots « comme *frenesie*, *fantaisie*, *fiolle*, *filtre*, &c. » (F) la lettre *f* a remplacé le groupe consonantique *ph*. Basnage maintient ici cette information et l'insère également dans l'entrée PH où il reconnaît que « plusieurs Auteurs écrivent beaucoup de mots par une *f* au lieu de *Ph* » (PH, DU1701) avant de se déclarer en faveur du groupe consonantique *ph* lorsqu'il permet de retracer l'étymologie du mot. Basnage ajoute une remarque tirée du *Dictionnaire françois* de Richelet (1693) à propos de la prononciation de *f* à la fin des mots. Il dit que la lettre en général « se fait sentir » (F, DU1701) dans les substantifs comme « *Juif*, *neuf*, *esquif*, *chef*, *fief*, *nef*, *canif*, *nominatif*, *genitif*, *datif*, &c. *Indicatif*, *imperatif* » (ibid.). Parmi les exceptions il mentionne « *apprentif*, *clef*, *Baillif*, qui se prononcent, *apprenti*, *cle*, *Bailli* » (ibid.). Quant aux adjectifs il dit que « l'*f* se prononce dans le masculin, & se perd dans le féminin, comme *lucratif*, *ive*. *oisif*, *ive*. *naif*, *ive*. *vif*, *ive* » (ibid.). Encore une fois, les traitements de prononciation et orthographe se mêlent et, dans ce cas, c'est la prononciation qui dicte les lois de l'orthographe. Dans les entrées du dictionnaire il n'y a pas d'indications sur l'orthographe et la prononciation de la lettre.

## G

Furetière ne donne aucune indication sur prononciation et orthographe de la lettre *g*.

Par contre, Basnage introduit plusieurs indications en les reprenant du *Dictionnaire françois* de Richelet (1693) et du *Dictionnaire de l'Académie* (1694). En particulier, elles concernent la prononciation de la lettre devant les voyelles, devant *n* et à la fin des mots.

Basnage dit que « Le G devant les voyelles E & I se prononce comme un *j* consonne : desorte qu'on prononce par exemple, *gerbe*, *gibier*, comme s'il y avoit *jerbe*, *jibier* » (G, DU1701). Il précise qu'en revanche, « devant les voyelles a, o, u, le G se prononce rudement comme on prononce le gamma des Grecs, *gage*, *gorge*, *augure* » (ibid.). Deux de ces trois mots montrent à la fois les deux prononciations de *g*. Basnage remarque aussi qu'« il y a des mots où l'on met des *e* entre le *g*, & l'*a*, l'*o*, & l'*u* pour en adoucir la prononciation. Ainsi prononcez, nous *mangeâmes*, nous *mangeons*, *gageure*, comme s'il y avoit, nous *manjâmes*, nous *manjons*,

*gajure* » (ibid.). Catégorie critique au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>232</sup>, la *douceur* occupe une place centrale dans la réflexion de tous les grammairiens et remarqueurs. Par exemple, pour Chifflet, c'est « éviter les rencontres scabreuses du choc trop fréquent des consonnes, ou de l'entrebaaillement des Voyelles » (Chifflet 1659, 148) ainsi qu'« une fluidité coulante en l'ordre des paroles & des périodes » (ibid.).

Lorsque *g* précède la nasale *n* il y a deux prononciations possibles. Quelques mots ont « une prononciation mouillée ou liquide, comme en ces mots *digne, signal, agneau, Seigneur* » (ibid.) tandis que dans d'autres « le G devant un *n* ne se fait presque point sentir, ou même point du tout, comme en ceux-ci, *signer, assigner*, que l'on prononce, *siner, assiner* » (ibid.). Dans l'une de ces entrées, il y a un commentaire sur la prononciation :

AGNEAU [...] Quelques-uns font sentir le *g* & d'autres non. Ainsi il est permis de prononcer *agneau* & *anneau*. Et même, quoique cette dernière façon soit très-vicieuse, sur tout à cause de l'équivoque d'*anneau* dans la signification d'annulus, la plupart veulent que l'on s'y soumette. D'autres prétendent qu'en parlant de la chair d'agneau, il faut prononcer *anneau*, & *agneau* en parlant de l'animal même. Refl. Quoiqu'il en soit, il faut faire sentir le *g* en parlant de l'agneau Pascal, [...]

L'entrée ne contient aucune référence à la prononciation *mouillé* ou *liquide*. Le lexicographe fait plutôt référence à l'existence de deux prononciations utilisées avec une valeur distinctive.

Par ailleurs, lorsque *g* se trouve à la fin d'un mot suivi par un autre commençant par une voyelle ou une *h* « on le prononce ordinairement comme un *c*. *Sang aduste, long hiver* » (G, DU1701).

Enfin, « il y a des mots où le G ne se prononce point du tout, comme dans celui d'*étang*, & même dans tous les autres, quand ceux qui les suivent commencent par une consonne : ainsi prononcez, *long temps, sang repandu*, comme s'il y avait *lon tems, san repandu* » (ibid.). Dans une seule entrée il y a une référence au fait que la lettre ne se prononce pas :

HARENG, quelques-uns disent HARANG, & même HARAN [...] L'*h* s'aspire, & le *g* ne se prononce point.

Bien que le traitement de la lettre dans l'entrée G soit étendu et tienne compte des diverses combinaisons de la lettre avec d'autres, cette variété ne se reflète pas dans le corps du dictionnaire, qui ne donne que très rarement des indications sur sa prononciation.

## H

Pour ce qui concerne *h*, les traitements de la prononciation et de l'orthographe se mêlent aussi. Comme on l'a déjà vu<sup>233</sup>, Furetière et Basnage reconnaissent l'existence de deux types de *h* : muet et aspiré, que Basnage appelle aussi « *h* consone » (H, DU1701).

Après avoir affirmé, en reprenant Lancelot, que « quelques Grammairiens ont douté si l'*h* soit une lettre » (H, DU1701) puisqu'ils le considèrent « une simple aspiration » (ibid.), Basnage précise qu'il est « ou consonne, ou muëtte » (ibid.). Déjà Furetière affirme qu'il « ne se prononce point dans les mots qui [...] viennent du Latin, & n'empêche pas l'élosion, quand un *e féminin* précède le mot » (H) tandis que lorsqu'il est consonne au début du mot « elle s'aspire fortement, & empêche l'élosion » (ibid.). Les deux lexicographes affirment que cette règle

<sup>232</sup> Denis, Delphine (2003). « La douceur, une catégorie critique au XVII<sup>e</sup> siècle ». *Le doux aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Écriture, esthétique, politique, spiritualité*, Cahiers du Gadges, 239-260.

<sup>233</sup> Cf. MUET.

souffre « un petit nombre d'exceptions, comme *heros, harpie, hergne, haleter, hennissement*, & quelques autres » (ibid.) où, bien qu'ils viennent du latin, il faille aspirer l'*h*.

Furetière invite à consulter Vaugelas pour avoir plus d'éclaircissements. Après avoir cité Bouhours qui s'exprime sur l'aspiration de la lettre dans le nom propre *Henri*, Basnage affirme qu'il y a beaucoup d'observations à faire sur cette lettre et qu'il va les faire dans les entrées des mots concernés. En fait, les indications de prononciation concernant les mots qui commencent par *h*<sup>234</sup> sont très nombreuses. Comme l'écrit Basnage, « lorsque l'on ne dira rien sur cette *h*, ce sera une marque qu'elle ne se devra point prononcer » (H, DU1701). Par conséquent, le lexicographe n'indique que la prononciation des mots où *h* doit être aspirée :

HACHE [...] L'*h* s'aspire.  
HACHEMENS, ou HANCHEMENS [...] L'*h* s'aspire.  
HACHER [...] L'*h* s'aspire.  
HACHEREAU [...] L'*h* s'aspire.  
HAGARD [...] L'*h* de ce mot s'aspire.  
HAI [...] L'*h* se prononce.  
HALER<sub>1</sub> [...] L'*h* s'aspire, & la première syllabe est longue.  
HALER<sub>2</sub> [...] L'*h* s'aspire & la première syllabe est brève.

En général, Basnage indique que « l'*h* s'aspire » et, exceptionnellement, il écrit que « l'*h* se prononce » (v. HAI). Les indications de prononciation peuvent être associées à la quantité syllabique d'une syllabe du mot, notamment pour distinguer des homonymes (v. HALER<sub>1</sub> et HALER<sub>2</sub>). Bien que Basnage n'y fasse aucune référence dans l'entrée consacrée à la lettre *h*, dans une entrée il révèle une confusion entre la prononciation des lettres *h* et *g* :

HIERARCHIE [...] L'*h* s'aspire. Quelques-uns prononcent ce mot comme s'il s'écrivait *Gerarchie*.

Le sujet des phrases est toujours « L'*h* ». Dans une seule entrée, Basnage s'adresse au lecteur de façon prescriptive en utilisant la deuxième personne plurielle de l'impératif du verbe *aspirer* :

HEROS [...] Aspirez l'*h*.

Exceptionnellement, les indications de prononciation concernent le *h* des mots qui ne commencent pas par cette lettre, et se trouvent parfois en conjonction avec celles d'autres lettres ou avec la prononciation du mot entier :

ADHERENCE [...] L'*h* ne se prononce point.  
CHATHUANT [...] Le *t* ne se prononce pas, & l'*h* est aspirée. Il faut donc prononcer chahuant.  
CHORION [...] Au reste il faut remarquer que la première syllabe du mot de chorion, & de tous ceux qui suivent, jusqu'au mot de chose exclusivement, se prononce Ko ; c'est-à-dire, que l'*h* est comptée pour rien dans la prononciation.  
DESHALER [...] Prononcez DEHALER, parceque l'*h* est aspirée.  
DESHARNACHER [...] Prononcez DEHARNACHER parceque l'*h* s'aspire.  
ENHARDIR [...] L'*h* de ce mot est aspirée.  
ENHARNACHER [...] L'*h* de l'un & de l'autre s'aspire.  
ESHANCHÉ [...] L'*h* s'aspire.

---

<sup>234</sup> La liste complète des mots-vedettes pour lesquels Basnage invite à aspirer le *h* en début de mot se trouve en annexe 1.

## I et J

Tout en précisant que l'une est une voyelle et l'autre une consonne, qui ont deux prononciations ainsi que deux orthographe distinctes car pour réaliser *j* « on en allonge le caractère par enbas » (I), Furetière et Basnage considèrent encore *i* et *j* comme une seule lettre. Non seulement les deux lexicographes décrivent les deux lettres dans la même entrée, c'est-à-dire I, mais tout en les distinguant graphiquement, ils lemmatisent les entrées commençant par l'une et l'autre dans la même section de la macrostructure, nommée également I. Ainsi, par exemple, le mot-vedette IVETTE se trouve entre JUDICIEUSEMENT et JUGAL.

Proposée au XVI<sup>e</sup> siècle par Péletier du Mans, puis par Ramus, la séparation de *i* et *j* ne rencontre pas de succès auprès des imprimeurs français. En revanche, elle est systématiquement employée par les imprimeurs de textes français à l'étranger, notamment dans les Provinces-Unies<sup>235</sup> où publient aussi bien Furetière que Basnage. Si l'on considère que dans le corps du dictionnaire les lettres *i* et *j* sont toujours nettement séparées et que, par ailleurs, cette distinction ne se retrouve pas dans la macrostructure où les mots commençant par *i* et par *j* alternent comme s'il s'agit d'une seule lettre, il est fort probable que la distinction des deux caractères soit l'œuvre des imprimeurs plutôt que des lexicographes. Cette supposition est confirmée par les lettres envoyées par Basnage à ses correspondants où le journaliste utilise *j* dans les mots commençant par une majuscule en début de phrase, notamment dans *Je*, mais il utilise *i* dans les autres cas (*deia*, *ie*, *i'aj*, *i'ozerois*, *iusque*, *iuste*, etc.)<sup>236</sup>.

Dans l'entrée I, Basnage se concentre sur la prononciation de la lettre avant une voyelle, avant une consonne nasale et avec une autre voyelle, qu'elle forme une diphtongue ou non.

En particulier, il affirme que devant les voyelles, la lettre est prononcée « comme le *G* se prononce devant l'*e* & devant l'*i* » (I, DU1701) tandis qu'« on le prononce comme *ai*, lorsqu'il est devant une *m*, ou une *n*. Comme *vin*, &c. » (ibid.). Deux points au-dessus de la lettre indiquent que la rencontre du *i* avec une autre voyelle ne génère pas une diphtongue. Basnage ajoute que « cette sorte d'*i* s'emploie lorsqu'au commencement des mots il est suivi, ou au milieu précédé d'une autre voyelle, sans faire une même syllabe avec cette voyelle : comme en ce mot, *iambe*, &c. & en ceux-ci *Atheïsme*, *Epicureïsme* » (I, DU1701). Cette indication se trouve dans une des rares entrées contenant des renseignements sur de la lettre *i* :

IAMBE [...] Trissyllabe. L'*i* est voyelle.

Après avoir indiqué qu'il s'agit d'un mot trissyllabique, ce qui ne peut être déduit des caractères majuscules de la macrostructure puisqu'ils ne portent pas de signes diacritiques, Basnage précise que la lettre en question est une voyelle et doit être prononcée comme telle.

Dans l'entrée I, Basnage ajoute aussi que lorsque *i* se trouve entre deux voyelles, dans certains mots il se prononce deux fois, une fois avec la première voyelle et une fois avec la deuxième « comme dans ces mots *païer*, *envoïer*, *deploïer* » (ibid.). Parfois ce son est représenté graphiquement au moyen de *y* : « & c'est pour cela qu'on les écrit le plus souvent avec un *y*, *payer*, *envoyer*, *deployer* » (ibid.). Cette idée est réitérée dans une entrée où, après avoir

---

<sup>235</sup> Cf. Catach et Rosier-Catach 2001, 135-140.

<sup>236</sup> Cf. Bots et Lieshout 1984.

déclaré que « L'Academie écrit ce mot & les suivans avec un *y* : *Payable, payant, paye, &c.* » (PAIABLE, DU1701), Basnage affirme qu'« en effet, on croit qu'il seroit mieux de retenir l'*y* dans tous les mots ou l'*i* appartient aussi bien à la premiere syllabe qu'à la seconde ; & si on l'en veut bannir, au moins faut-il necessairement mettre deux points sur l'*i*, & écrire *païable, païant, païe, &c.* » (ibid.). Dans d'autres cas, lorsqu'il forme une diphtongue avec une seule des voyelles auxquelles il est lié « on n'y met qu'un point, comme dans ces mots, *ils avoient, ils étoient, ils voudroient* » (ibid.). De cette entrée, plus que d'autres, émerge la nécessité d'associer chaque prononciation à une orthographe distincte. Finalement, en décrivant l'éllision, Basnage affirme que « L'*i* ne se perd que dans la particule *si, s'il vient* » (ELISION, DU1701).

On n'a pas été en mesure d'identifier la source dont Basnage extrait toutes ces considérations. Il est probable qu'elles soient le résultat d'un échange d'idées avec Huet, que Basnage qualifie d'« homme qui connaît bien la langue » (Préface, DU1701).

En plus d'IAMBE, Basnage insère un long paragraphe sur la prononciation de la lettre dans l'entrée SIGNIFIER déjà rencontrée au sujet de la primauté de la prononciation ou de l'orthographe.

## K

Dans l'entrée K, il n'y a pas d'indications sur l'orthographe et la prononciation. Les commentaires sur la prononciation de *k* se trouvent dans les entrées d'autres lettres telles que *c* et *q*. Furetière et Basnage écrivent que *c* se prononce « à l'ordinaire comme un *k* » (C) et que *q* se prononce « comme le *k* » (Q). On peut inférer que *k* se prononce comme *c* et *q*. Basnage affirme qu'« on ne s'en sert plus dans la langue Française qu'en quelques termes d'Art, & quelques noms pris des langues étrangères » (K, DU1701). Similairement dans la pratique, plutôt que d'indiquer la prononciation de *k* dans les mots où elle se trouve, Basnage utilise la lettre comme étalon pour rendre la prononciation d'autres groupes de lettres car elle a un son non ambigu contrairement à d'autres lettres :

CHIROMANCE, ou CHIROMANCIE & dans l'un & l'autre le *chi* se prononce comme *k*.

CHORION [...] Au reste il faut remarquer que la premiere syllabe du mot de *chorion*, & de tous ceux qui suivent, jusqu'au mot de *chose* exclusivement, se prononce *Ko* ; c'est-à-dire, que l'*h* est comptée pour rien dans la prononciation.

## L

Furetière et Basnage disent qu'il existe deux types de *l* : *liquide* et *moüillé* [sic]. La définition de *liquide* de Basnage (Furetière n'en donne point) n'aide pas : « Ce mot se dit parmi les Grammairiens, de certaines consonnes qui sont opposées aux müettes » (LIQUIDE, DU1701). Il précise que « L. M. N. R. » (ibid.) sont des consonnes liquides et que les mots « *plat, plein, plus, clair, clairon* » contiennent des *l* liquides. Par contre, l'acception de *moüillé* se référant aux consonnes est plus claire : « se dit d'une prononciation grasse & douce, comme celle des deux LL quand elles suivent un *l* » (MOUILLER, DU1701). Des exemples de *l* mouillés se trouvent dans les mots *mouiller* et *vermillon* qu'« on prononce [...] comme s'il y avoit *mouillier* ; [...] *vermillion* » (ibid.). Reprenant les informations du *Dictionnaire de l'Académie* (1694), Basnage affirme que *l* mouillé se trouve soit « doubles après un *i* voyelle, comme en ces mots *vermillon, travailler, recueillir, fouiller, &c.* » (L, DU1701) soit « dans les mots qui finissent par une seule *l*, & où cette *l* est précédée d'un *i* voyelle, comme en ceux-ci *travail, pareil, œil, &c.* » (ibid.). En

résumé, un / précédé de *i* et accompagné d'un autre / s'appelle *mouillé*, tandis qu'elle s'appelle *liquide* dans les autres cas. Dans très peu d'entrées, Basnage fait référence à la prononciation mouillée de / :

GENTIL [...] L'/ de ce mot ne se prononce au masculin que lorsqu'il suit une voyelle ; & alors elle se mouille et au féminin les deux // se prononcent comme dans le mot de *fil*le.

GENTILHOMME [...] La lettre / se prononce & se mouille en ce mot, quand il est au singulier ; mais quand il est au pluriel, & que par conséquent on y ajoute une *s* (Gentilshommes) l'/ ne se prononce point, mais seulement l'*s* : ainsi on prononce comme si on écrivoit *genti-shommes*.

La première entrée (v. GENTIL) concerne la prononciation de la forme féminine d'un adjectif tandis que la seconde (v. GENTILHOMME), formée sur la même racine que la première, concerne le masculin singulier d'un substantif.

Plutôt que d'indiquer si est liquide ou mouillé, Basnage suggère dans les entrées s'il faut prononcer ou non deux / de suite :

COLLATEUR [...] Les deux / se prononcent.

COLLATIF [...] Prononcez les deux /.

COLLATION [...] Prononcez les deux / dans ce mot, & dans les deux qui suivent.

COLLATIONNER [...] Ne prononcez qu'une / dans ce mot & dans ceux qui suivent.

COLLER [...] Ne prononcez qu'une / dans ce mot & dans les suivants.

COLLINE [...] Ne prononcez point la double /.

Dans les entrées de mots contenant une double /, Basnage indique si les deux / sont à prononcer (v. COLLATEUR, COLLATIF, COLLATION) ou s'il faut en prononcer un seul (v. COLLATIONNER, COLLER, COLLINE). D'autres entrées (v. PULMONIQUE, PULPE) contiennent des informations sur la lettre / précédant une consonne :

PULMONIQUE [...] L'/ se prononce. [...] Les Provinciaux disent *poumonique*.

PULPE [...] L'/ se prononce.

Parmi celles-ci, la première (v. PULMONIQUE) est intéressante car elle oppose la prononciation propre au *bel usage* auquel le lecteur doit se référer à celle des provinciaux, c'est-à-dire celle que le lecteur doit éviter<sup>237</sup>.

Exceptionnellement, il y a une référence à la prononciation de la lettre à la fin d'un mot :

ARSENAL [...] Il est vrai qu'il [Richelet] ne voudroit pas qu'on fit sentir l'/, & qu'on prononçât arsena.

L'entrée contient l'avis d'un expert, à savoir Richelet, sur la prononciation de la dernière lettre du mot. La remarque se trouve à la fin d'une longue discussion qui sera abordée plus loin.

## M

Furetière ne donne aucune indication sur la prononciation et l'orthographe de la lettre *m*. Basnage complète l'entrée par des indications tirées soit du *Dictionnaire françois* (1693) de Richelet soit du *Dictionnaire de l'Académie française* (1694).

---

<sup>237</sup> L'intérêt sociolinguistique de Basnage pour la diastrie est exploré plus en détail au chapitre 5 sur les citations et les marques d'usage.

Il dit que la consonne a « un son fort sourd, & qui se prononce sur l'extrémité des lèvres » (M, DU1701). La lettre *m* se prononce parfois comme *m*, parfois comme *n*. Il faut la prononcer comme une *n* lorsqu'elle est suivie par les consonnes *b*, *m*, *p* comme dans « *embrasser, emmener, tromper* ; qu'on prononce *anbrasser, anmener, tronper* » (M, DU1701). Il faut la prononcer également comme un *n* lorsqu'il se trouve à la fin des mots comme dans « *nom, parfum, faim* » (ibid.) qui « se prononcent comme si l'on écrivoit *non, parfun, fain* » (ibid.). En revanche, l'*m* « retient sa prononciation » (ibid.) dans les mots d'origine grecque « comme *amnistie, Memnon, Memnosyne, Agamemnon* » (ibid.), dans « les mots qui ne sont pas composez de la particule *en* : ainsi faites sentir la prononciation de l'*m* dans *comminatoire, commodité, immédiatement, immense* », dans les mots étrangers comme « *Jerusalem, Stokholm, Salm, Krim* » (ibid.). On remarque que parmi les exemples donnés plus haut par Basnage *tromper* concerne la nasale transcrite par « om » à différence des autres verbes où la nasale est transcrite par « en ». Dans les entrées du dictionnaire il n'y a pas d'indications d'orthographe et de prononciation concernant la lettre.

## N

Furetière ne donne aucune indication autour de prononciation et orthographe de la lettre *n*. Basnage introduit dans l'entrée N une observation tirée du *Dictionnaire françois* (1693) de Richelet sur la prononciation de la troisième personne plurielle du présent indicatif et une tirée de l'*Art de bien parler françois* (1696) de La Touche sur la prononciation de *n* à la fin de quelques mots. En particulier, il dit qu'« on prononce *aiment, écrivent*, comme si on écrivoit *aime, écrive* » (N, DU1701) puisque *n* ne se prononce pas dans la troisième personne plurielle du présent indicatif des verbes. Après avoir affirmé qu'il y a des occasions où *n* à la fin de mots se prononce « plus fortement » (ibid.) que dans d'autres et après avoir spécifié qu'« il seroit impossible d'y rien comprendre à moins que de le sçavoir & déjà par un long usage » (ibid.) il fait mention de peu des cas où « l'*n* se prononce d'un son retentissant [...], *amen, hymen, examen* : & à la fin de *on, & en*, ou des adjectifs en *in*, quand ils sont suivis d'un mot qui commence par une voyelle : *on aime ; en amour ; fin or* ». Bien que l'un des points les plus discutés par les réformateurs de l'orthographe ait été l'hésitation entre *an* et *en* « surtout dans les finales *ent* et *ant*, devenues identiques pour la plupart des locuteurs » (Catach et Rosier-Catach 2001, 183), le *Dictionnaire universel* de Basnage ne s'attarde pas sur ce point. Ceci est dû à la position de Basnage de retenir les lettres indiquant l'étymologie. En fait, les deux désinences se retrouvent surtout dans des mots dérivés des participes présents de verbes d'origine latine, et Basnage n'a pas l'intention de les modifier pour se rapprocher des revendications contemporaines. Dans une seule entrée, Basnage invite à prononcer le groupe de lettres *an*, qui ne se trouve cependant pas dans une désinence mais dans un préfixe, également d'origine latine, la préposition *trans* :

TRANSGRESSER [...] Prononcez l'*an*.

## O

Furetière ne donne aucune indication autour de la prononciation et orthographe de la voyelle *o*. Basnage complète l'entrée O par des indications tirées de la *Nouvelle Méthode* (1696) de Lancelot. En particulier, il reconnaît l'existence de deux types d'*o* : longue et brève. *O longue* est marquée par « l'addition d'une lettre, ou plutôt par un accent, comme *hôte, côte* » (O, DU1701) tandis que l'*o brève* se prononce « sur le bord des lèvres, & d'un son plus clair & plus

delié ; & nous le prononçons bref, comme *obeir* » (ibid.). Le traitement d'orthographe et prononciation se mêlent aussi dans cette l'entrée. Comme dans l'entrée E, Basnage explique la prononciation de la voyelle en faisant référence à sa représentation graphique qui appuie ses vues sur l'orthographe : une consonne ou un accent circonflexe indiquent graphiquement la longueur de la voyelle. Quant à l'*o brève*, Basnage renvoie à l'articulation du son dans la bouche. Dans les entrées du dictionnaire, il n'y a pas d'indications d'orthographe et de prononciation concernant la lettre.

## P

Furetière ne donne aucune indication autour de prononciation et orthographe de la lettre *p*. Basnage, en reprenant Richelet, donne deux observations. La première regarde la prononciation de *p* suivie par *h* qui correspond à la prononciation de *f* : « Ainsi on prononce *Philosophie*, comme si on écrivoit *Filosofie* » (P, DU1701)<sup>238</sup>. La deuxième concerne l'écart entre orthographe et prononciation puisque dans quelques mots *p* ne se prononce pas : « par exemple, ces mots *loup, sept, compte*, se prononcent comme si on écrivoit *lou, set, conte* » (ibid.). Tout au long du dictionnaire on trouve peu d'indications sur les mots orthographiés avec une *p* qui ne se prononce pas :

COMPTABLE [...] Le *p* de ce mot, ni de ceux qui suivent, ne se prononce point. Il y a même de bons Auteurs qui écrivent *comtable*, d'autres *contable* ; mais on croit qu'il vaut mieux écrire *comptable*.  
EXEMPT [...] Le *p* ne se prononce pas, & même beaucoup d'Auteurs écrivent *exent*.

Dans les deux cas, il s'agit de mots de dérivation latine dans lesquels le lexicographe conserve la lettre étymologique *p* devant *t* dans la macrostructure bien qu'elle ne soit plus prononcée. Orthographe et prononciation ne coïncident pas pour ces mots. Dans d'autres entrées, également consacrées à des mots de dérivation latine, il y a au contraire une indication que la lettre doit être prononcée :

PROMPTUAIRE [...] Prononcez le P [...]  
RECEPTACLE [...] Prononcez le *p*.  
RECEPTION [...] Prononcez le *p*.  
SEPTANTE [...] Prononcez le *p*.  
SEPTEMBRE [...] Le *p* se prononce.  
SEPTENAIRE. Prononcez le *p*.  
SEPTENTRION [...] Prononcez le *p*.  
SEPTUAGENAIRE [...] Prononcez le *p*.  
SEPTUAGESIME [...] Prononcez le *p*.

## Q

Comme on l'a déjà dit, Basnage ne change rien dans l'entrée Q.

Déjà Furetière dit que *q* « se prononce comme le *k* e le *c* devant les *a, o, & u* » (Q) et la particularité de la lettre est qu'« elle est toujours suivie d'un *u* » (ibid.). Basnage donne des renseignements autour de la lettre dans une seule entrée :

---

<sup>238</sup> On trouve des informations similaires dans les entrées F et PH.

COQ [...] Plusieurs écrivent *Coc*, quelques-uns même *Cocq*. Mais entre ceux qui écrivent *Coc*, Pomey dit pour raison que le *q* n'est jamais employé dans la Langue Française, que pour unir la voyelle suivante, & qu'il ne se doit écrire que pour mettre un *u* après.

Après avoir fourni les variantes orthographiques du mot, Basnage rapporte la position d'un autre lexicographe qu'il approuve (« pour raison », COQ, DU1701) soutenant que la lettre n'aurait qu'un usage marginal dans la langue.

## R

Furetière ne donne aucune indication sur la prononciation et l'orthographe de la lettre *r*. Basnage, en reprenant Richelet, donne des indications sur la prononciation des infinitifs de première et deuxième conjugaison où *r* ne se doit pas prononcer lorsqu'elle est suivie par une consonne : « en lisant on doit prononcer *amer* & *hair*, comme si on écrivoit *amé* & *hai* » (R, DU1701). En revanche, lorsqu'il est suivi par un mot commençant par une voyelle « alors l'*r* de l'infinitif se doit faire un peu sentir dans la prose grave, & sur tout dans les vers » (ibid.). Basnage fait suivre cette affirmation par deux vers de Racine où il faut prononcer le *r* à la fin des infinitifs : « L'amour de regner en sa place,/ Rend déjà Xiphares ennemi de Pharnace. Rac. Helas ! il faut mourir, adorable Silvie » (ibid.). Le deuxième vers est cité par Richelet (1693).

Une description de la manière de prononcer la lettre *r* se trouve dans une entrée où Basnage, après avoir éclairci comment prononcer la lettre, renvoie à Molière : « La lettre *r* se prononce en portant le bout de la langue jusqu'au haut du palais ; desorte qu'étant *frôlée* par l'air qui sort avec force, elle lui cede, & revient toujours au même endroit, faisant une maniere de tremblement *ra, ra*. Voyez Mol. Bourg. Gent. » (FRAULER, DU1701). Plutôt que de fournir des informations sur l'orthographe et la prononciation, cette observation sert d'exemple illustratif de l'usage du verbe lemmatisé.

## S

Furetière ne donne aucune indication sur la prononciation et l'orthographe de la lettre *s*.

Basnage enrichit l'entrée de plusieurs observations tirées du *Dictionnaire françois* (1693) de Richelet, du *Dictionnaire de l'Académie française* (1694) et des *Observations sur la langue française* (1675, première édition : 1672) de Ménage. Il dit que la lettre a différentes prononciations.

La lettre se prononce « comme un *z* » (S, DU1701) lorsqu'elle se trouve entre deux voyelles : « *oison, maison* se prononcent comme *oizon, maizon* » (ibid.). Néanmoins, il y a des cas « comme *ressentir, resouvenir* » (ibid.) où bien qu'entre deux voyelles la lettre se prononce « come un *c* » (ibid.). Dans ces cas, le lexicographe spécifie qu'« il est mieux d'écrire *ressentir, ressouvenir* » avec deux *s*. Basnage vise ainsi à rapprocher l'orthographe de la prononciation.

Si la lettre se trouve à la fin d'un mot « l'on ne fait sonner l'*s* finale, que lorsque le mot qui suit commence par une voyelle, ou par une *h* qui n'est point aspirée » (ibid.). Par conséquent, *s* ne se prononce pas si elle est suivie par une consonne ou *h aspiré*, tandis qu'elle se prononce si suivie par une voyelle ou *h muet*. Basnage donne des exemples d'orthographe et prononciation dans chaque cas : *s* avec consonne, *s* avec voyelle, *s* avec *h aspirée*, *s* avec *h muette*. Il dit que « *j'ai touché de mes propres mains*, se prononce, *j'ai touché de mes propre mains* : au lieu que,

*J'ai vu de mes propres yeux, se prononce, j'ai vû de mes propre-z yeux » et similairement « Que vous êtes hardis ! se prononce, que vous ête hardis parce que l'h est aspirée dans le mot hardi : au lieu que, Que vous êtes heureux ! se prononce, que vous ête-z- heureux ! parce que l'h n'est point aspirée dans le mot heureux » (ibid.).*

Comme nous l'avons déjà mentionné, même si Basnage ne dispose pas d'un alphabet phonétique qui lui permette de décrire efficacement la prononciation, il essaye également de donner des indications très concrètes sur la prononciation dans différents contextes. Il le fait par le moyen du système linguistique qu'il connaît et qui l'oblige à utiliser d'autres lettres du même alphabet dont il est en train d'éclaircir la prononciation. Ceci est particulièrement visible dans le traitement de la lettre *s*. Basnage précise que selon la vieille orthographe « l's qui precede une consonne [...] signifie [...] que la syllabe est longue » (ibid.) soit dans les mots où la lettre ne se prononce pas « comme en *albâtre, tempeste, huître, oster, fluste*, qu'il faut prononcer *albâtre, tempête, huître, ôter, flûte* » (ibid.), soit dans les mots « où l's se prononce, comme dans *chaste, inceste, pistache, poste, buste* » (ibid.). Richelet avait déjà supprimé « l's qui se trouve apres un *e* clair ; et qui ne se prononce point » (*Avertissement*, Richelet1680). Cependant, contrairement à Basnage, il avait utilisé un accent aigu partout pour marquer la suppression, qu'elle concerne la première syllabe du mot ou une syllabe interne. Ainsi, « on écrit *dédain, détruire, répondre*, et non pas *desdain, destruire, respondre* » (ibid.). La notation par l'accent circonflexe de l'allongement dû à la disparition du *s*, déjà adoptée par Ronsard au XVI<sup>e</sup> siècle, « se généralise, parfois [...] avec abus, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et au XVIII<sup>e</sup> siècle » (Catach et Rosier-Catach 2001, 146-147). En ce qui concerne les verbes, reprenant Ménage, Basnage affirme que la deuxième personne du présent indicatif s'écrit avec un *s* que même les Poètes ne peuvent pas retrancher tandis qu'ils le peuvent retrancher dans d'autres cas. Enfin, toujours reprenant Ménage, Basnage affirme qu'il est possible supprimer le *s* à la fin des noms propres *Charles* et *Jacques*.

Les observations concernant la lettre *s* sont les plus nombreuses. Comme l'écrit Basnage, « nous<sup>239</sup> avons eu le soin de distinguer dans ce Dictionnaire à mesure qu'ils se sont rencontrez » (S, DU1701) les mots où le *s* doit être prononcé. Par conséquent, le lexicographe indique en général la prononciation de *s*, et non pas sa suppression<sup>240</sup> :

ASPRE [...] Prononcez l's.  
BASTE [...] L's se prononce.  
CHASTETÉ [...] L's se prononce.  
DESPOTE [...] Prononcez l's dans ce mot & dans les deux qui suivent.  
DEMONSTRATIF [...] L's se prononce.  
EMBUSCADE [...] Prononcez l's.

Exceptionnellement, il indique la suppression de *s* :

CRESPINE [...] L's de de ce mot ni des suivans ne se prononce pas.

T

Furetière ne donne aucune indication autour de prononciation et orthographe de la lettre *t*.

---

<sup>239</sup> Le pronom de la première personne du pluriel marque la présence de collaborateurs dans la compilation des entrées.

<sup>240</sup> La liste complète des mots-vedettes pour lesquels Basnage invite à prononcer le *s* se trouve en annexe 2.

Basnage introduit, en les reprenant de Richelet, des observations sur la prononciation et l'orthographe de *t*. En particulier, il dit que *t* « se prononce comme un *c* quand il est immédiatement suivi d'un *i* accompagné d'une voyelle » (T, DU1701). Par exemple, il faudrait prononcer « *action, redemption, [...] partial* » (ibid.) comme « *accion, redempcion, [...] parcial* » (ibid.). Les mots qui se terminent en *ie* « comme *partie, sortie, rotie* » (ibid.) mais aussi « *tien, tienne* » (ibid.) constituent une exception à la règle.

Quant à l'orthographe, toujours reprenant Richelet (1693), Basnage affirme que « le *t* du singulier, se change ordinairement en *s* au pluriel » (ibid.). Dans une phrase très courte, on trouve un résumé de l'une des positions les plus importantes sur l'orthographe dans l'édition de Basnage. Le lexicographe supprime systématiquement les *t* des noms et adjectifs pluriels en *-ants* et *-ents*. Ce sujet sera traité plus en détail dans la section consacrée à l'orthographe. Basnage donne peu d'indications lorsqu'il faut prononcer la lettre :

DEVANTHIER [...] Il n'est plus du bel usage. Il faut dire *avant hier*, en prononçant le *t*. Men.

PROMPTUAIRE [...] Prononcez le P & le T de ce mot se dit en cette phrase : Un *Promptuaire du Droit*, [...].

Dans la première entrée (v. DEVANTHIER), l'indication de la prononciation ne concerne pas le mot lemmatisé mais la locution qui est proposée pour le remplacer car le premier n'appartient plus au *bel usage*, selon Ménage<sup>241</sup>. La prononciation de *t* dans la deuxième entrée (v. PROMPTUAIRE) est étroitement liée à celle de *p*, qui n'est pas prononcé dans quelques mots analogues de dérivation latine<sup>242</sup>. Dans ce cas, Basnage précise que les deux lettres sont toutes deux prononcées. Dans d'autres entrées, Basnage montre de cas où la lettre *t* ne se prononce pas :

CHATHUANT [...] Le *t* ne se prononce pas, & l'*h* est aspirée. Il faut donc prononcer *chahuant*.

OUY [...] Ah ! cet *ouy* se peut-il supporter ? Et sans un mal de coeur sçauroit-on l'écouter ? Mol. Dans cet exemple *cet ouy*, se prononce comme s'il y avoit *ce ouy*. Le *t* se supprime en parlant.

La première entrée contient des références à la prononciation de deux des lettres qui le composent, à savoir *t* et *h*, et une indication de la façon dont le mot entier doit être prononcé. Dans la deuxième entrée les renseignements sur la prononciation ne concernent pas le mot lemmatisé mais une de ses constructions lexicales. Elles montrent un écart entre orthographe et prononciation.

## U et V

Basnage n'ajoute rien sur la prononciation et l'orthographe de *u*. Comme pour *i* et *j*, la distinction entre *u* et *v* proposée par Péletier du Mans et Ramus n'a pas de succès en France alors qu'elle trouve une large application dans les Provinces-Unies<sup>243</sup>. Là encore, le corps des deux éditions du *Dictionnaire universel* distingue clairement les deux caractères, qui sont toutefois considérés comme une seule lettre au niveau macro-structurel. Ainsi, par exemple, le mot-vedette UBIQUISTE se trouve entre VAYVODE et VEAU. Cela indique que la séparation est probablement due aux imprimeurs, et non aux lexicographes. Cette hypothèse est confirmée par l'affirmation selon laquelle « Il y a aussi des U consones, qui sont marquez dans les

---

<sup>241</sup> Pour en savoir plus sur la notion de *bel usage* dans le *Dictionnaire universel* de Basnage, voir le chapitre 5 sur les citations et les marques d'usage.

<sup>242</sup> Cf. la section sur P.

<sup>243</sup> Cf. Catach et Rosier-Catach, 134-135.

Grammaires ainsi V » (U). Ni Furetière - qui était déjà mort lors de la publication de son *Dictionnaire universel* - ni Basnage qui, par contre, avait l'orthographe du *Dictionnaire universel* de 1690 sous la main, ne s'aperçoivent que non seulement les grammairiens distinguent *u* et *v* mais aussi les imprimeurs néerlandais. Les lexicographes observent aussi qu'en français le son de *u* est différent par rapport à d'autres langues où la lettre se prononce comme la diphtongue française *ou*. Dans les entrées du dictionnaire il n'y a pas d'indications d'orthographe et de prononciation concernant ces lettres.

## X

Furetière et Basnage affirment que *x* « a la prononciation du *cs* » (X). Basnage ajoute d'exemples et des renseignements tirés du *Dictionnaire de l'Académie* (1694) et du *Dictionnaire françois* (1693) de Richelet à propos de la prononciation de la lettre. Après avoir affirmé qu'« on prononce *Alexandre*, comme si on écrivoit *Alecsandre* » (X, DU1701), il dit que parfois *x* se prononce « comme une *s* » (ibid.) : « on dit *Saintonge*, au lieu de *Xaintonge* ; *Brusselles* au lieu de *Bruxelles* » (ibid.). Enfin, il précise que dans certains mots il se prononce « comme un *z* » (ibid.) : « on dit *sizième* au lieu de *sixième* » (ibid.). La seule indication de la prononciation de la lettre *x* se trouve dans l'entrée qui lui est consacrée. En effet, avant de commencer la description, Basnage écrit : « On prononce *ix* » (X, DU1701). Ainsi, il décrit la prononciation de la lettre en utilisant la lettre elle-même.

## Y

Furetière et Basnage affirment que *y* « n'a que le même son de l'*i* voyelle » (Y).

Selon Furetière elle a été conservée dans la langue française pour marquer l'origine grecque de certains mots, bien que « dans les mots qui sont communs, on se dispense maintenant de suivre cette orthographe régulière, qui vouloit qu'on mit des *y* à tous les mots qui avoient un upsilon dans le Grec, d'où ils étoient derivez » (ibid.). Par contre, Basnage admet l'usage de *y* dans les mots « qui viennent du Grec, afin de garder la marque de leur origine » (Y, DU1701). En outre, puisque « les copistes<sup>244</sup> ont trouvé que sa queue étoit commode pour faire des traits qui peuvent orner les marges, & le bas des pages » (ibid.), il est encore utilisé dans les mots qui finissent en *-i* où il a pris le nom de « *y* calligraphique » (Catach et Rosier-Catach 2001, 201-202).

Basnage, quant à lui, affirme qu'« il n'y a point de raison de preferer l'*y* Grec à un *i* simple » (Y, DU1701) au moins à la fin des mots où « ce n'est que pour observer la vieille orthographe qu'on écrit, *Roy, Loy, & [...] j'ay, j'allay* » (ibid.). Pourtant Basnage orthographie avec un *-i* les mots que Furetière écrit avec un *y* à la fin, comme les pronoms personnels complément et leurs dérivés. Cette position est essentiellement celle de Richelet qui « à l'imitation de l'illustre Monsieur d'Ablancourt, *Preface de Thucydide, Apophtegmes des Anciens, Marmol*, etc. et de quelques Auteurs célèbres, [...] change presque toujours l'*y* grec en *i* simple » (*Avertissement*, Richelet 1680). Ce sujet sera traité plus à fond dans la section dédiée à l'orthographe.

Par ailleurs, Furetière affirme qu'« on le conserve encore dans les diphtongues » (Y). De son côté, Basnage admet aussi l'usage de *y* « dans les mots où il a le son d'un double *i*, comme *égayer, moyen, &c.* » (Y, DU1701.)<sup>245</sup>. Comme on l'a vu précédemment, Basnage affirme que *y*

---

<sup>244</sup> Furetière écrit *Ecrivains* au lieu de *copistes*, ce qui a une connotation péjorative.

<sup>245</sup> On trouve des informations similaires dans les entrées *I* et *PAIABLE*.

remplace *i tréma* lorsqu'il se trouve entre deux voyelles et fait une diphtongue avec chacune « comme dans ces mots *païer, envoïer, déploïer* » (I, DU1701) qui peuvent être écrits avec *y* : « on les écrit le plus souvent avec un *y*, *payer, envoyer, deployer* » (ibid.).

Enfin, Basnage admet *y* lorsqu'il se trouve au début du mot « comme, *yeux, yvoire* » (Y, DU1701). Une fois encore, on constate un chevauchement des traitements de la prononciation et de l'orthographe. Dans ce cas, Basnage part de la prononciation des mots pour déterminer comment les écrire. On a déjà abordé dans l'entrée consacré à la lettre *I* la seule entrée contenant des renseignements autour de *y* :

PAIABLE [...] L'Academie écrit ce mot & les suivans avec un *y* : *Payable, payant, paye*, &c. Et en effet, on croit qu'il seroit mieux de retenir l'*y* dans tous les mots ou l'*i* appartient aussi bien à la premiere syllabe qu'à la seconde ; & si on l'en veut bannir, au moins faut-il necessairement mettre deux points sur l'*i*, & écrire *païable, païant, païe*, &c

La position de Basnage est ici soutenue par les mots de l'Académie française qui conserve *y* dans les mots où *i* fait une diphtongue aussi bien avec la voyelle qui le précède et celle qui le suit.

## Z

Furetière restreint l'usage de *-ez* à la deuxième personne plurielle du présent indicatif : « Le *z* se joint souvent avec l'*e* masculin dans le pluriel : comme *donnez, voyez* » (Z, DU1690). Par contre, Basnage étend son usage aux substantifs pluriel en *-e* ainsi qu'aux participes passés masculins, également utilisés en tant qu'adjectifs. Il écrit :

Le *z* se joint souvent, & même se doit<sup>246</sup> toujours joindre avec l'*e* masculin final, au pluriel, soit dans les verbes, *venez, voyez, écoutez*, soit dans les noms ou adjectifs, comme gens *sensez*, soldats *estropiez*, mots *surannez*, ou substantifs, *beautez, bontez, difficultez*. (Z, DU1701)

Le lexicographe est conscient que « depuis quelque temps, bien des gens écrivent tous ces mots avec un *és* à la fin au lieu d'un *ez* ; comme *bontés* au lieu de *bontez* » (ibid.), sans mentionner que Furetière lui-même écrit ainsi. Il affirme qu'ils se trompent et conclut qu'en France « il n'y a que les Gascons qui prononcent *venés, sensés, bontés*, pour, *venez, sensez, bontez* » (ibid.). Une fois de plus, l'idée que l'orthographe détermine la prononciation ressort du texte de Basnage. En affirmant que « *és* ne peut jamais produire le même son que *ez* dans la bouche de ceux qui savent prononcer » (ibid.), Basnage, et peut-être Huet, auraient en tête la façon gasconne de prononcer ces mots, qui a une dimension comique, comme le montre la fréquente utilisation de ce type de prononciation par des personnages ridicules du théâtre. Cette position est assez bizarre. La terminaison *-ez* est en fait caractéristique de l'ancienne orthographe alors que déjà au XVI<sup>e</sup> siècle « le *z* entièrement disparu, même dans les formes verbales, est remplacé par *e* avec accent aigu suivi de *s* » (Catach et Rosier-Catach 2001, 147-148). Basnage s'est vraisemblablement aligné sur les positions de l'Académie, qui n'a adopté ce changement qu'en 1762 (ibid.). Dans les entrées du dictionnaire il n'y a pas d'indications d'orthographe et de prononciation concernant la lettre *z*.

---

<sup>246</sup> Les positions de Basnage sont généralement modérées. Le lexicographe se montre prudent lorsqu'il s'agit de préférer une forme à une autre, notamment en raison de ses vues sur l'orthographe. L'utilisation du verbe « devoir » suggère que l'entrée a été écrite par un collaborateur, peut-être Huet.

## 2.4.2 Les signes des imprimeurs

Les entrées dédiées aux voyelles *e*, *i* et *u* contiennent des références aux « imprimeurs » qui appellent *e trema*, *i trema* et *u trema* respectivement *ë*, *ï* et *ü* « lors qu'il y a deux petits points au dessus de la lettre » (l). Certes, les imprimeurs ont joué un rôle important dans la définition de la langue française et de son orthographe. Pour l'instant, il n'est pas possible d'établir avec certitude quels et combien de changements ont été requis par eux.

## 2.5 Prononciation

L'indication de la prononciation des mots augmente fortement dans le *Dictionnaire universel* de Basnage (1701) par rapport à l'édition précédente. La prononciation est indiquée par Furetière dans environ 50 entrées<sup>247</sup>, tandis que Basnage enregistre la prononciation d'environ 780 mots.

Bien que les lexicographes indiquent la prononciation de différentes manières au cours du travail, on peut reconnaître dans le *Dictionnaire universel* trois schémas qui se combinent parfois entre eux :

- L'invitation à lire ou à ne pas lire une des lettres contenues dans le mot-vedette<sup>248</sup>.
- L'indication de la prononciation du mot entier :  
AIGUADE [...] Prononcez EGADE.
- L'indication de la quantité syllabique d'une syllabe du mot :  
ACRE [...] La premiere syllabe est brève.

La plupart des prononciations enregistrées par Furetière concernent des mots contenant un groupe de consonnes commençant par la lettre *s*. Comme il adopte l'ancienne orthographe qui enregistre les lettres d'origine latine, et notamment *s*, même lorsqu'elles ne sont pas prononcées, Furetière sent parfois le besoin de fournir des indications sur les endroits où cette lettre est ou n'est pas prononcée. Cependant, le lexicographe enregistre également des informations sur d'autres lettres, notamment *c* et *d*. Furetière donne la prononciation d'une seule lettre du mot dans dix-sept entrées<sup>249</sup> et du mot-vedette dans trente-sept<sup>250</sup>, dont dix sont consacrées aux lettres de l'alphabet. Comme on l'a vu dans la section précédente, en général Basnage maintient les informations fournies par Furetière et introduit des informations sur la prononciation d'un très grand nombre de mots. Alors que les formulations de Furetière étaient souvent impersonnelles ou avaient pour sujet la lettre en question, celles de Basnage s'adressent souvent directement au lecteur par le biais de la deuxième personne du pluriel de l'impératif du verbe *prononcer*. Les formulations de Basnage sont parfois personnelles<sup>251</sup>, parfois impersonnelles<sup>252</sup>. Lorsque la phrase est négative, le sujet est le plus souvent la lettre

---

<sup>247</sup> Cf. Rey 2020.

<sup>248</sup> Tous ces éléments ont été présentés dans la section précédente sur les lettres de l'alphabet.

<sup>249</sup> ACCOSTER, ACCOSTÉ<sub>1</sub>, ACCOSTÉ<sub>2</sub>, ACOSTER, ADVERTI, BASTANT, BASTER<sub>1</sub>, BASTER<sub>2</sub>, BASTONNADE, COSTIER<sub>1</sub>, COSTIER<sub>2</sub>, COSTOYÉ, CRIC, CROUSTILLE, ESCLOS, OSTIERE, QUESTEUR.

<sup>250</sup> Aoust, ARRHEs, AVAL, AUTOMATE, AUVENT, CADET, CANIF, CHAOS, CHARTULAIRE, CHERE, CONNIl, COUVENT, CRESPODAILLE, D, E, F, FILLEUIL, FLAN, GEMEAU, H, HECTIQUE, HERNIE, L, M, MADRÉ, MONSTIER, MOUILLER, N, PAON, PENTECOSTE, Q, R, SAOUL, SOL, TAON, WATREGAN, Z

<sup>251</sup> Ex. ADJACENT [...] Prononcez le *d* ; HEROS [...] Aspirez l'*h* ; AIGUADE [...] Prononcez EGADE.

<sup>252</sup> Ex. ADJONCTION [...] On prononce le *d* ; ADMODIATEUR [...] On ne prononce point le *d* ; A.B.C. on prononce *abécé*.

concernée<sup>253</sup>. L'alternance entre des formulations personnelles et des formulations impersonnelles montre bien la tension irrésoluble qui existe dans le *Dictionnaire universel* de Basnage entre une volonté d'offrir un outil qui guide le lecteur vers la norme linguistique au moyen des prescriptions et une autre volonté, tout aussi forte, d'offrir une image aussi objective que possible de la langue telle qu'elle émerge des pratiques des locuteurs<sup>254</sup>.

En ce qui concerne la prononciation d'une lettre du mot, la plupart des indications de Basnage se réfèrent aussi bien à la lettre *s* devant une consonne qu'à la lettre *h* en début de mot. Comme on l'a vu plus haut, le lexicographe n'indique que les endroits où ces deux lettres doivent être prononcées ou aspirées tandis que pour *c, d, g, l* et *p*, il indique la prononciation soit des mots où ils doivent être prononcés, soit des mots où ils ne doivent pas être prononcés. Parfois, les informations concernent deux lettres du même mot, notamment *h* et *s*, qui ne sont pas consécutives :

CHRISTIANISME [...] Les deux *s* de ce mot se prononcent.  
HAST [...] L'*h* s'aspire & l'*s* se prononce.  
HOUSPILLER [...] L'*h* s'aspire & l'*s* se prononce.  
RISPOSTE [...] Prononcez les deux *s*.  
SUSPENDRE [...] Prononcez l'*s* par tout.

Quant à la prononciation du mot en entier, les lexicographes fournissent un autre mot qui, selon eux, se lit comme il s'écrit, répondant ainsi aux exigences des phonéticiens. Basnage insère la prononciation du mot-vedette dans beaucoup d'entrées<sup>255</sup> :

A.B.C. [...] on prononce *abécé*.  
AEROMANCIE Ce mot [...] l'on prononce *airomancie*.  
AIGUADE [...] Prononcez EGADÉ.

Souvent la prononciation est indiquée en majuscules (v. AIGADE) mais elle se trouve aussi en minuscules (v. A.B.C., AEROMANCIE), surtout s'il n'y a pas d'accord entre les sources :

AFFUBLER [...] Les Normans prononcent *affuber*.  
ESTURGEON [...] Beaucoup de gens qui parlent bien, prononcent *éturgeon*. Mais l'Académie veut que l'on prononce *Esturgeon*, en faisant sentir l'*s*.  
PAVIE [...] On prononce *Pavi*. En plusieurs Provinces on dit une *pavie*, au féminin. Le grand usage de la France est pour un *pavis*. MEN. Mr. Perrault a dit, Des rouges pavis le duvet délicat. Messieurs de l'Académie ont décidé qu'il falloit dire un *pavie*.  
PENTECOSTE, ou PENTECOTE [...] A Paris on prononce ce mot ainsi.  
PORCELAINE. Quelques-uns prononcent *Pourcelaine*.  
PROCESSION [...] On a de la peine à être ici du sentiment de Menage : on ne se souvient pas d'avoir ouï prononcer *Procesion* qu'au peuple.  
SALAMANDRE [...] Quelques-uns disent *Salemendre*. Richelet dit que *Salmandre* est aussi en usage, parmi ceux qui parlent bien.

Dans la ligne de Furetière, Basnage distingue la prononciation du peuple (v. PROCESSION) de celle des « gens qui parlent bien » (v. ESTURGEON) ainsi que la prononciation des différentes provinces de France (v. AFFUBLER, PAVIE) de celle de Paris (v. PENTECOSTE). Souvent, l'avis de

---

<sup>253</sup> Ex. NŒUD [...] Le *d* ne se prononce point.

<sup>254</sup> Basnage utilise « Prononcez » dans 333 entrées, « se prononce » dans 258 entrées, « on prononce » dans 108 entrées.

<sup>255</sup> La liste complète des mots-vedettes pour lesquels Basnage invite à prononcer le mot entier se trouve en annexe 3.

l'Académie intervient pour lever les doutes sur la bonne prononciation des mots (v. ESTURGEON). En fait, Basnage enregistre la prononciation même lorsqu'il ne la considère pas comme « officielle » et précise quand peu d'auteurs prononcent le mot d'une certaine manière.

En ce qui concerne la quantité syllabique d'une syllabe du mot, Furetière la donne très peu de fois<sup>256</sup> tandis que Basnage indique parfois la quantité de première<sup>257</sup>, deuxième<sup>258</sup> ou pénultième<sup>259</sup> syllabe :

ACRE [...] La première syllabe est brève.

AILE [...] La première syllabe se prononce un peu long.

BAILLEMENT [...] Prononcez la première syllabe longue.

CHASSE [...] Ce mot a la pénultième longue.

ENTREBAILLE [...] On doit écrire ce mot avec un circonflexe sur la pénultième, pour faire voir qu'il la faut prononcer longue.

EQUESTRE [...] Dans ce mot la deuxième syllabe se prononce comme la dernière d'*eques*.

MOLE [...] Prononcez la première syllabe un peu longue & écrivez *môle*.

RABLE [...] Prononcez l'*a* long.

La syllabe peut être brève (v. ACRE), longue (v. BAILLEMENT, CHASSE, ENTREBAILLE), ou même « un peu longue » (v. AILE, MOLE). L'indication peut se référer également à la seule voyelle (RABLE). Parfois Basnage n'indique pas la longueur de la voyelle mais il invite à la prononcer comme la syllabe d'un autre mot (v. EQUESTRE)<sup>260</sup>.

Dans quelques cas, les trois schémas décrits ci-dessus se combinent. La prononciation du mot entier peut être précédée ou suivie par l'indication du nombre de syllabes du mot, de la quantité syllabique d'une de ses syllabes ainsi que par l'indication de la prononciation d'une ou plusieurs lettres :

AOUST [...] Ce mot n'a qu'une syllabe, & on prononce *Oût*.

CHATHUANT [...] Le *t* ne se prononce pas, & l'*h* est aspirée. Il faut donc prononcer *chahuant*.

COIT [...] Faites ce mot de deux syllabes & prononcez *coït*.

DESHALER [...] Prononcez DEHALER, parceque l'*h* est aspirée.

HALE [...] L'*h* s'aspire, & la première syllabe est longue.

HALER [...] L'*h* s'aspire & la première syllabe est brève.

MAURE, Mauresse. [...] On prononce *More*, *Môresse*, en allongeant un peu la première syllabe.

OUI [...] En ce sens il se prononce long. [...] Dans cet exemple *cet oui*, se prononce comme s'il y avait *ce oui*. Le *t* se supprime en parlant.

Afin de gagner du temps et de l'espace, Furetière et Basnage adoptent l'expédient d'indiquer la prononciation dans une entrée et de la faire compter pour plusieurs entrées, voire plusieurs pages. Par conséquent, les lexicographes indiquent la prononciation de plus de mots que ceux qui sont donnés dans cette section :

ACCOSTÉ [...] En ces mots l'*s* se prononce.

ADVERTI [...] Le *d* ne se prononce point en ces mots.

CHORION [...] Au reste il faut remarquer que la première syllabe du mot de *chorion*, & de tous ceux qui suivent, jusqu'au mot de *chose* exclusivement, se prononce *Ko*.

---

<sup>256</sup> BAILLER, MASSE.

<sup>257</sup> ACRE, AILE, BAILLEMENT, BAILLER, HABLER, HALE, HALER, HALER, MASSE, MAURE, MOLE.

<sup>258</sup> EQUESTRE

<sup>259</sup> CHASSE, ENTREBAILLE

<sup>260</sup> RABLE.

COLLATION [...] Prononcez les deux / dans ce mot, & dans les deux qui suivent.  
 COLLER [...] Ne prononcez qu'une / dans ce mot & dans les suivants.  
 COMPTABLE [...] Le p de ce mot, ni de ceux qui suivent, ne se prononce point.  
 HABLER [...] La premiere syllabe de ce mot & des suivants, est longue, & l'h se prononce, s'aspire.  
 HAILLON [...] L'h de ce mot & de tous ceux qui sont dans la page suivante, s'aspire & se prononce.

Parfois, la prononciation fait référence à la fois à la sous-entrée (v. ACCOSTÉ, ADVERTI) et à l'entrée principale (ACCOSTER, ADVERTIR), parfois à une suite d'entrées (v. CHORION<sup>261</sup>, COLLATION), parfois à toutes les entrées de la même page et de la suivante (v. HAILLON). Quelquefois, l'indication est vague (v. COLLER, COMPTABLE, HABLER), c'est-à-dire, le lecteur ne dispose pas des éléments pour comprendre jusqu'où il faut appliquer la notation de Basnage. De ces entrées émerge l'idée, courante au XVII<sup>e</sup> siècle, que le dictionnaire était lu mot à mot comme on lit n'importe quel livre.

## 2.6 Variantes orthographiques

Au cours de son travail de révision, Basnage parcourt le *Dictionnaire universel* de Furetière par ordre alphabétique en consultant un grand nombre de ressources lexicographiques, linguistiques et littéraires et en intégrant les données de Furetière avec de nouvelles informations, repérées dans ses recherches. Il enregistre souvent les orthographes qu'il rencontre dans ses sources à côté de celles de Furetière.

Furetière enregistre déjà 405 variantes orthographiques, dont 308 introduites par *ou*, deux par *ou plutôt*<sup>262</sup>, une par *ou plustost*<sup>263</sup> et trois par *ou plus ordinairement*<sup>264</sup>, formulation par laquelle Furetière marque son opinion sur la fréquence d'usage de la variante. Les restantes sont introduites par des pronoms indéfinis dont on traitera plus bas.

Basnage maintient toujours les orthographes choisies par Furetière dans la macrostructure du dictionnaire et fournit beaucoup de variantes orthographiques. En général, la variante orthographique est en majuscules après la conjonction disjonctive *ou*, parfois suivie de l'adverbe *plutôt* mais parfois elle est indiquée en minuscules. Alors que la forme préférée par Furetière est celle qu'il décide de lemmatiser, celle de Basnage est souvent une variante orthographique. Comme on l'a dit, afin de ne pas modifier l'entière macrostructure du dictionnaire, il maintient généralement l'orthographe choisie par Furetière dans la liste alphabétique des mots de tête et il introduit une nouvelle orthographe dans le texte :

ABESTIR ou ABETIR. v. act. Rendre un homme stupide & semblable à une bête par de mauvais traitemens. Son fils est tout **abêti**. Nabuconodosor fut **abêti** par un juste jugement de Dieu. Les yvrognes **s'abêtissent** par l'excès du vin. Les afflictions, la solitude **abêtissent** les gens. Ce verbe est quelquefois neutre. On dit, cet enfant **abêtit** tous les jours.

<sup>261</sup> L'indication fait référence à sept mots ayant la même racine : CHORION, CHORISTE, CHOROBATE, CHOROGRAPHIE, CHOROGRAPHIQUE, CHOROIDE, CHORUS.

<sup>262</sup> ADVENIR, ELLEND.

<sup>263</sup> PUTREFIÉ.

<sup>264</sup> ESLAN, SCOURGEON, TARAUD.

Basnage enregistre 2118 variantes orthographiques, dont 1865 introduites par *ou* et vingt-quatre<sup>265</sup> par *ou plutôt*, formulation par laquelle Basnage marque généralement sa forme préférée :

ABASSI ou ABASSIS.  
ABOUEMENT, ou plutôt BOUEMENT.

Parfois, Furetière et Basnage indiquent les variantes orthographiques au moyen des pronoms indéfinis *d'autres*, *plusieurs* et *quelques-uns* qui sont accompagnés des verbes *disent* et *écrivent*. Alors que le verbe *écrire* est toujours utilisé en référence à la langue écrite, le verbe *dire* se réfère parfois à la langue orale, parfois à la langue écrite, parfois aux deux.

En particulier, Furetière utilise une fois<sup>266</sup> *d'autres disent* tandis que Basnage se sert du pronom *d'autres* trente-une fois, dix-sept fois<sup>267</sup> suivi de *disent* et treize<sup>268</sup> de *écrivent* :

ACOTEPOT [...] D'autres disent *appuyepot*.  
ARCHIPRETRÉ [...] Il y en a qui disent Archipreveré ; mais il est insupportable. D'autres disent Archipresbiterat ; mais il est moins usité qu'*Archiprêtré*.  
BROCARD. D'autres disent *Broquart*.  
BROCART [...] D'autres écrivent *brocard*.  
BUSQUE [...] D'autres disent BUSC. Prononcez l's.  
CADENASSER [...] D'autres écrivent CADENACER.  
CHANSIR, d'autres écrivent CHANCIR.

Dans ces entrées, Basnage ne précise pas si les « autres » qu'il mentionne utilisent des variantes orthographiques tout aussi valables que le mot-vedette. Néanmoins, il est possible de constater que le lexicographe utilise souvent des lettres majuscules pour désigner les variantes qu'il approuve et des lettres minuscules pour désigner celles qu'il n'approuve pas. Cette désapprobation est parfois exprimée de manière explicite (v. ARCHIPRETRÉ). En d'autres occasions, on devine aisément que les lexicographes font référence à des variantes marquées diastratiquement pour lesquelles ils utilisent le verbe *dire*, et non *écrire*, les couches sociales inférieures étant souvent incapables d'écrire. En effet, ces variantes contiennent parfois une étymologie populaire (v. ACOTEPOT) ou font référence à un paronyme (v. BROCARD, BROCART), ce qui explique la confusion chez ceux qui ne maîtrisent pas la langue. Le verbe *dire* est, quant à lui, parfois utilisé en référence à l'écriture, comme le montre le fait que la variante proposée se prononce exactement comme le mot lemmatisé (v. BUSQUE).

---

<sup>265</sup> ABOUEMENT, ABOUGRI, ADVENIR, AIRIER, AUVERNAS, BAILLIVAGE, BAILLIVEAU, BENAIS, COCAIGNE, CONSONE, CONTROLLER, DOMEINE, ELLEND, ESTAIM, HUOT, JALOUS, MELLIER, MUGLEMENT, ORENGE, PRESSIS, PUTREFIÉ, RAIRE, RET, SCOURGEON, TAFTOLOGIE, TARAUD.

<sup>266</sup> ACOTEPOT. Dans un cas, on lit chez les deux lexicographes « les ignorans écrivent » (APPENS).

<sup>267</sup> ACOTEPOT, ARCHIPRETRÉ, BROCARD, BUSQUE, CACAO, CAVIAL, CHOU, CICATRISER, CIGOGNE, COCON, CORÉE, CROTON, GRANGIER, HERBORISTE, MOUFTI, MUPHTI, OMPHACIN.

<sup>268</sup> ALBRENT, AUMELETTE, BOCCAN, BROCART, CADENASSER, CHANSIR, CLAVESSIN, COMPETENCE, CONSISTENCE, EXARQUAT, GINDRE, HERBORISTE, LACS, SENS DESSUS DESSOUS, TOTON.

Furetière utilise *plusieurs écrivent* une fois<sup>269</sup> et Basnage quatre<sup>270</sup>, parfois en conjonction avec d'autres verbes comme *prononcer*, alors qu'ils utilisent *plusieurs disent* deux<sup>271</sup> et neuf<sup>272</sup> fois respectivement :

ARBALESTE [...] ou ARBALETE. Plusieurs disent *arbalète* ; mais mal, l'usage étant entièrement pour arbalète.

AVOINE. Plusieurs disent *Aveine*, & sont tous deux bons.

AUTOMATE [...] Ce mot est purement Grec : plusieurs prononcent *aftomate* ; mais, quoiqu'en dise Menage qui le prononce de la sorte, il faut prononcer automate avec tous les meilleurs Auteurs.

CAPRE. [...] Plusieurs disent *Cape* ; mais *capre* est plus usité.

ESQUARRIR, ou EQUARRIR. Plusieurs disent aussi EQUARRER.

MERCREDI [...] On dit aussi *Mecredi*. Corneille sur Vaugelas prétend que *Mecredi* est le plus usité ; mais l'Académie s'en tient à *Mercredi*, en y ajoutant seulement que plusieurs prononcent & écrivent *Mecredi*.

En général, le pronom indéfini *plusieurs* introduit une variante moins valide que le mot-vedette lemmatisé ou même par la variante introduite par la conjonction disjonctive *ou* (v. ARBALESTE, ESQUARRIR). Toutefois, il existe des exceptions, c'est-à-dire que le pronom peut introduire une variante tout aussi valable que le mot-vedette (v. AVOINE). Le rejet de la variante par l'Académie française (v. MERCREDI) ou par « tous les meilleurs auteurs » (v. AUTOMATE) détermine son irrecevabilité.

Plus massive est l'utilisation de *quelques-uns* par les deux lexicographes<sup>273</sup>. Furetière utilise le pronom quatre-vingt-treize fois, dont seize accompagné de *écrivent* ou *écrivent* et soixante-dix-sept de *disent*. Basnage ajoute cent-cinq variantes orthographiques de ce type, dont vingt-huit avec *écrivent* et soixante-dix-sept avec *disent* :

CABESTAN [...] L's se prononce. Quelques-uns écrivent *Capestan*.

CALEÇON [...] Quelques-uns disent *Calçon* ; d'autres *Caneçon* ; mais ces derniers parlent mal.

ETIQUE Quelques-uns écrivent *Ectique*, mais on ne doit point prononcer le c.

HERBORISTE [...] Quelques-uns disent *Arboriste*, d'autres disent *Herbolistes* ; mais, nonobstant la décision de Menage, qui est pour ce dernier, *Herboriste* est le plus usité, & celui que l'Académie a retenu.

FLOUET [...] Quelques-uns disent *fluet*. L'Académie dit l'un & l'autre.

MORAILLES [...] Quelques-uns disent *mourailles*, mais l'Académie dit *morailles*.

RENIEMENT [...] Prononcez *Reniment*, comme quelques-uns écrivent.

RHINOCEROT [...] Quelques-uns écrivent *rhinoceros* ; mais c'est rhinocerot qu'il faut dire avec l'Académie : Ablancourt, Voiture, & Danet sont aussi pour *rhinocerot*.

SALAMANDRE [...] Quelques-uns disent *Salemendre*. Richelet dit que *Salmandre* est aussi en usage, parmi ceux qui parlent bien.

En général, si dans la même phrase il y a une référence à la prononciation les lexicographes utilisent le verbe *écrire* (et pas *dire*)<sup>274</sup>. Dans certains cas, ils indiquent ainsi une variante dans laquelle l'orthographe et la prononciation coïncident selon les principes des phonéticiens (v. RENIEMENT), dans d'autres ils enregistrent une tentative de rétablir dans l'orthographe une

---

<sup>269</sup> FLAN.

<sup>270</sup> FLAN, OBMETTRE, OMISSION, SANCTIFIANT.

<sup>271</sup> CONTREPOINTE, FORBURE.

<sup>272</sup> ARBALETE, AVOINE, CAPRE, CAPRIER, CAPRIOLE, CONTREPOINTE, ESQUARRIR, OMPHACIN, UTENCILE.

<sup>273</sup> La liste des entrées où Furetière et Basnage font référence à l'orthographe et à la prononciation de « quelques-uns » se trouve à l'annexe 4.

<sup>274</sup> AMICT, CABESTAN, COMPTABLE, CONTROLLE, CRUD, DESVOYEMENT, ETIQUE, EVUIDER, FLESCHE, FUSIL, GEMEAU, HALTE, HOLOGRAPHE, LACS, LANDI, MINIATURE, NOYER, OBMETTRE, OMISSION, OEUIL, ORCHESTRE, OUATE, PIC-VERT, RENIEMENT, RODEMONTADE, SANCTIFIANT, SAOUL, SECRET, SEUR, SEURETÉ.

étymologie que la prononciation ne permet plus de reconnaître (v. ETIQUÉ). Dans d'autres cas encore, ils marquent le fait que, malgré l'existence de plusieurs orthographe, la prononciation est univoque (v. CABESTAN). Ils mettent donc en évidence une distinction entre l'orthographe et la prononciation. Quant au verbe *dire*, dans un cas, Furetière et puis Basnage l'utilisent en se référant à la prononciation, puisqu'il y a une allusion à ceux qui « parlent mal » (CALEÇON) mais généralement Basnage l'utilise en se référant à l'orthographe. En effet, au moyen du verbe *dire*, Basnage enregistre souvent les positions du *Dictionnaire de l'Académie française* (1694) (v. FLOUET, MORAILLES, RHINOCEROT) ainsi que d'autres lexicographes tels Danet et Richelet ou les positions d'écrivains tels Ablancourt et Voiture (v. RHINOCEROT, SALAMANDRE).

### 3. Le dictionnaire comme témoin de l'évolution phonétique du français

#### 3.1 Principales évolutions graphiques par rapport à Furetière

En feuilletant le *Dictionnaire universel* de Furetière et celui de Basnage, la première chose qui saute aux yeux est que l'orthographe adoptée par les deux lexicographes est différente. Furetière est un ex académicien, dont l'avis a probablement déterminé les choix orthographiques du *Dictionnaire de l'Académie* (1694)<sup>275</sup>. Par conséquent, l'orthographe adoptée par Furetière est *grosso modo* la même que celle des académiciens. Basnage est le rédacteur en chef d'un journal ouvert sur le monde et l'actualité, qui donne la parole aux contemporains et qui défend souvent des positions novatrices, y compris en matière d'orthographe.

Nous présenterons ici les choix orthographiques de Basnage qui diffèrent de ceux de Furetière. Il suffit de comparer un ou deux articles des deux éditions pour les faire ressortir. Les différences orthographiques qui ressortent de la comparaison des entrées ALPHABET et LETTRE<sup>276</sup> seront présentées ci-dessous.

Basnage applique trois types de modification à l'orthographe de la première édition du dictionnaire : la suppression, le remplacement et, plus rarement, l'ajout de caractères. Les changements concernent non seulement les lettres, mais aussi les signes diacritiques.

##### 3.1.1 Suppressions

La suppression de caractères est le type de modification la plus fréquente. Parmi les caractères supprimés il y a plusieurs consonnes mais aussi une voyelle et un signe diacritique, le *e* tréma : *c, d, e, ë, s, t*.

##### Le *s* devant consonne

La syncope de *s* devant une consonne est le changement orthographique le plus fréquent et le seul mentionné dans la préface. Il concerne tout le lexique. À l'exception de *même* et *répondent*, où déjà Furetière efface la consonne en marquant la voyelle qui la précède d'un accent circonflexe et d'un accent aigu respectivement, le DU1690 conserve le *s* étymologique

---

<sup>275</sup> Les choix orthographiques du *Dictionnaire de l'Académie* sont décrits dans les *Cahiers* de Mézeray. Bien que l'Académie déclare dans la préface du dictionnaire qu'elle souhaite maintenir l'ancienne orthographe « par tout », les *Cahiers* contiennent « en partie, une condamnation de l'orthographe traditionnelle » (Catach et Rosier-Catach 2001, 186).

<sup>276</sup> La comparaison des deux entrées se trouve à l'annexe 5.

: *ajouter, bastarde, connoist, connoistre, costé, Epistres, Escolier, escrit, écrites, écriture, Ecriture, Escrivains, écrivent, eslevé, Estat, esté, estenduës, estoient, estre, estudier, Maistre, Maîtrise, nostre, Pretrise, pust, requeste, respit, souscrite*<sup>277</sup>.

Basnage se démarque de « la vieille orthographe, que l'Académie a suivie dans son Dictionnaire » (S, DU1701) ainsi que Furetière dans le sien où *s* est écrit même s'il n'est pas prononcé. En fait, selon la vieille orthographe « l'*s* qui précède une consonne [...] signifie [...] que la syllabe est longue » (ibid.) soit dans les mots où la lettre ne se prononce pas, soit dans les mots où elle se prononce. Basnage supprime systématiquement le *s* des mots où il n'est pas prononcé. Le lexicographe ne donne aucune indication sur les accents qui constituent la preuve de la suppression. Cependant, il est possible de déduire les règles qu'il applique à partir de l'orthographe des mots concernés par le changement. Un accent aigu reste une preuve de syncope si elle concerne la première syllabe d'un mot commençant par la voyelle *e* : *écrit, écrites, écriture, écrivent, élevé, été, étendues, étoient*. Cet accent n'est pas indiqué si la première lettre est en majuscule : *Ecolier, Ecriture, Escrivains, Etat*. Si la syncope ne concerne pas la première syllabe d'un mot commençant par *e*, en tombant *s* laisse un accent circonflexe : *ajouter, bastarde, connoît, connoître, Maître, même, nôtre, Prêtrise, pût, requête*. L'accent circonflexe de *nôtre* tout au long du dictionnaire (et de manière analogue celui de *vôtre*) ne marque pas, comme aujourd'hui, une distinction<sup>278</sup> entre le pronom et l'adjectif possessif qui s'écrit sans accent car il indique simplement la syncope de *s*. Dans quelques cas, peut-être par oubli, Basnage n'introduit aucun accent pour indiquer la syncope : *ajouter, Epistres, rependent*.

Les mots appartenant à un registre soutenu ne sont pas toujours affectés par les changements phonétiques qui touchent les mots du quotidien. Basnage conserve *s* lorsqu'il est prononcé : *souscrite*. Les noms propres ne semblent non plus affectés par les modifications qui regardent le reste du lexique. Il s'agit peut-être d'une précaution que Basnage adopte afin d'éviter que les personnages qu'ils désignent ne soient pas reconnus lorsque leurs noms sont écrits de façon différente de celle que le lecteur connaît. Ainsi, Basnage conserve le *s* pré-consonne dans les noms propres : *Costar, Dausqueius*.

### Le *t* post-nasal des adjectifs et substantifs pluriels

La syncope de *t* concerne les pluriels des adjectifs, voire substantifs, en *-ant* et *-ent* qui dérivent du participe présent des verbes latins, ainsi que les noms composés du suffixe *-ment*. Furetière, comme les académiciens, garde la dentale entre nasale et sibilante : *absents, compliments, correspondants, différents, ferrements*<sup>279</sup>. Basnage, en revanche, l'efface systématiquement : *absens, complimens, correspondans, differens, ferremens*. Ce changement orthographique affecte la morphologie du mot puisque l'alternance *t/s* suffit à marquer le pluriel. Cette position, brièvement évoquée dans l'entrée *T* où elle est reprise du *Dictionnaire françois* de Richelet, était déjà adoptée par Basnage dans sa correspondance<sup>280</sup>. Toutefois, compte tenu

<sup>277</sup> Les mots des entrées comparées, ALPHABET et LETTRE, qui apparaissent plusieurs fois ne sont indiqués qu'une seule fois.

<sup>278</sup> Néanmoins, cette distinction commence à se délinéer dans les entrées NOSTRE et VOSTRE. Pour plus de détails, voir la section sur les pronoms possessifs du chapitre 4 consacré aux parties du discours.

<sup>279</sup> Furetière n'est pas toujours irréprochable dans cette position. Par exemple, le DU1690 enregistre 88 occurrences d'« amants » et 37 d'« amans ».

<sup>280</sup> Cf. Bots, Lieshout, et Basnage de Beauval 1984.

de la quantité de caractères qu'un tel changement permet d'économiser, il est possible qu'il ait été également sollicité par les imprimeurs.

#### Le *d* devant consonne

La syncope de *d* devant une consonne concerne les mots d'origine latine commençant par le préfixe *ad*. Furetière indique le *d* lorsqu'il est suivi d'une consonne, même s'il ne se prononce point : *advis*, *adjouster*<sup>281</sup>. Par contre, Basnage le supprime des mots où il ne se prononce pas : *avis*, *ajoûter*, *ajouter*.

#### Le *c* devant *t*

La syncope de *c* devant *t* concerne elle aussi les mots d'origine grecque<sup>282</sup> ou latine présentant le groupe consonantique *ct*. Furetière indique *c* lorsqu'il est suivi de *t* même s'il ne se prononce point : *contract*. Par contre, Basnage le supprime des mots où il n'est pas prononcé : *contrat*<sup>283</sup>.

#### Le *e* devant *u*

La syncope de *e* qui précède la voyelle *u* concerne les féminins pluriels de participes passés de verbes du troisième groupe en *-oir*. Furetière écrit ces participes par le moyen d'une triptongue, dont la dernière voyelle comporte un tréma : *veüë*<sup>284</sup>. Basnage élimine systématiquement la première voyelle de la triptongue : *vuë*. La discussion sur la manière de rendre les participes passés se retrouve dans les *Cahiers* de Mezeray et « c'est l'un des points où les difficultés d'unification de l'Académie ont été les plus patentes » (Catach et Rosier-Catach 2001, 202-203). L'une des questions abordées était précisément de savoir si conserver l'ancien hiatus *eu* ou s'il fallait le réduire à *u*.

### 3.1.2 Remplacements

Dans quelques cas, Basnage remplace des caractères par d'autres.

#### De *-és* à *-ez*

Le remplacement de *-és* par *-ez* concerne le pluriel des substantifs en *-e masculin* ainsi que les participes passés masculins des verbes du premier groupe.

Furetière utilise partout la terminaison *-és*, restreignant l'usage de *-ez* à la deuxième personne plurielle du présent indicatif et impératif des verbes : « Le *z* se joint souvent avec l'*e* masculin dans le pluriel : comme *donnez*, *voyez* » (Z, DU1690). Ainsi, il orthographie les pluriels des substantifs et les participes passés avec un *s* et un accent aigu sur le *e* : *curiosités*, *émanés*, *prononcés*, *traittés*, *Universités*. Néanmoins, il écrit en *-ez* le participe passé *taillez* (effacé dans le texte de Basnage). Par contre, Basnage étend l'usage de *-ez* aux substantifs pluriels en *-e* ainsi qu'aux participes passés masculins, également utilisés en tant qu'adjectifs. Dans tous ces cas, il utilise *-ez* sans accent : *curiositez*, *émanez*, *prononcez*, *traitez*, *Universitez*. Comme

---

<sup>281</sup> La DU1690 enregistre 266 fois « *advis* » et 55 « *adjouster* » mais il enregistre aussi 20 fois « *avis* » et 4 « *ajouster* ».

<sup>282</sup> Cf. la section consacrée à la lettre C dans l'analyse de la prononciation.

<sup>283</sup> Le DU1701 enregistre 227 fois « *contrat* » et 15 « *contract* ».

<sup>284</sup> Le DU1690 enregistre 41 fois « *veüës* » et une fois « *vuës* », ce qui est probablement un oubli.

expliqué dans le paragraphe consacré à la lettre Z dans l'analyse de la prononciation, la position de Furetière est plus moderne que celle de Basnage, laquelle, tout en simplifiant l'orthographe, est également source de confusion. Nous ne comprenons pas pourquoi Basnage prend du recul par rapport à une position déjà innovante de son prédécesseur. Basnage conserve toutefois le groupe *-és* dans les substantifs singuliers comme *procés*.

#### De *-y* à *-i*

Le remplacement de *-y* par *-i* concerne plusieurs catégories de mots : les pronoms personnels singuliers avec fonction de compléments et leurs dérivés, des participes passés masculins singuliers des verbes du troisième groupe<sup>285</sup>, des substantifs singuliers monosyllabiques et, exceptionnellement, bisyllabiques<sup>286</sup>. Furetière se sert de *y* dans tous ces cas : *celuy, foy, loy, luy, moy, roy, soy, toy*.

Basnage, comme on l'a vu, soutient qu'« il n'y a point de raison de préférer l'y Grec à un i simple » (Y, DU1701) au moins à la fin des mots. Il orthographie donc avec un *-i* les mots que Furetière écrit avec un *y* à la fin : *celui, foi, loi, lui, moi, roi, soi, toi*.

#### De *et* à *&*

Le remplacement de la conjonction coordonnante *et* par *&* est systématique.

Furetière écrit la conjonction en entier : *et*. Basnage la remplace toujours par le caractère *&* qu'il considère une abréviation<sup>287</sup>. Basnage remplace la conjonction même dans *etc.* qui est elle-même l'abréviation de *et cetera* : *&c.* Le fait que Basnage utilise habituellement la conjonction écrite en entier dans les lettres aux correspondants de son journal suggère que l'usage de l'abréviation a été imposée par les imprimeurs qui économisaient ainsi beaucoup de caractères et, par conséquent, de papier.

### 3.1.3 Introductions

Plus rares sont les cas dans lesquels Basnage ajoute de caractères ou des signes diacritiques. Ils concernent généralement les consonnes doubles. Dans les entrées comparées il n'y a pas de mots dans lesquels Basnage ajoute des caractères au lieu de les supprimer. Cependant, on a observé tout au long du dictionnaire que Basnage ajoute parfois un *n* aux mots que Furetière écrit avec un seul *n*. S'il n'est pas systématique avec *consonne*, dont la variante *consone* se retrouve souvent dans le dictionnaire<sup>288</sup>, il l'est davantage avec d'autres mots comme *dictionnaire*, dont il modifie même l'orthographe dans la macrostructure et dans la couverture où Furetière écrit *dictionaire*<sup>289</sup>. Puisque généralement Basnage donne comme variantes orthographiques même ses formes préférées, le fait qu'il change l'orthographe de l'adresse dans la macrostructure signifie qu'il considère erronée la forme choisie par Furetière.

---

<sup>285</sup> Déjà chez Furetière, il y a très peu de participes passés masculins singuliers en *y*, qui commence à céder sa place à *i*. Par ex., dans le DU1690 il y a trois occurrences de « agy » et quinze de « agi ».

<sup>286</sup> Furetière hésite sur l'utilisation de *-y* et *-i* à la fin de certains mots. Par ex., dans le DU1690 « mary » a 94 occurrences et « mari » 169.

<sup>287</sup> Cf. ALPHABET.

<sup>288</sup> Furetière écrit 14 fois *consone* et une fois *consonne* tandis que Basnage écrit 36 fois *consone* et 26 *consonne*.

<sup>289</sup> Furetière écrit 51 fois *dictionaire* et 3 *dictionnaire* tandis que Basnage écrit 16 fois *dictionaire* et 83 *dictionnaire*.

### 3.1.4 Les diacritiques

#### Suppression de l'accent circonflexe

L'élimination de l'accent circonflexe concerne une petite partie du lexique. Furetière marque par un accent circonflexe une syncope : par ex., il écrit toujours *âge* puisque « on écrivoit autrefois *aage*, ou *eage* » (AGE). Avec d'autres lettres disparues en raison de l'évolution de la langue, et souvent ne provenant pas du latin, il n'est pas systématique. Par exemple, on identifie chez Furetière quatorze occurrences d'*assûrance* mais trente-quatre d'*assurance*. Basnage élimine systématiquement ces accents : *age*, *assurance*.

#### Suppression du tréma

L'élimination du tréma concerne le féminin pluriel des participes passés de verbes du troisième groupe en *-re* ainsi que d'adjectifs qu'en dérivent. Furetière écrit ces mots par le moyen d'une diphtongue, dont la dernière voyelle comporte un tréma : *estenduës*, *inconnuës*. Basnage élimine systématiquement le tréma : *étendues*, *inconnues*. Ce point fait partie du discours sur les participes passés et la manière de les rendre sur lequel même les académiciens ne sont pas d'accord, en transposant cette incertitude au *Dictionnaire de l'Académie* (1694)<sup>290</sup>. Basnage, ses collaborateurs, ou peut-être les imprimeurs, tentent d'uniformiser au maximum le texte en supprimant le tréma.

#### De l'accent circonflexe au tréma

La substitution de l'accent circonflexe par le tréma concerne quelques noms propres. Lorsque la rencontre du *i* avec une autre voyelle ne génère pas une diphtongue, cela est indiqué par deux points sur le *i* que « les Imprimeurs appellent *i trema* » (I). Basnage ajoute que « cette sorte d'*i* s'emploie lorsqu'au commencement des mots il est suivi, ou au milieu précédé d'une autre voyelle, sans faire une même syllabe avec cette voyelle » (I, DU1701). Furetière marque la présence d'un hiatus avec un accent circonflexe : *Caldaïques*, *Hebraïques*. Exceptionnellement, il se sert de *y* : *Moyse*. Dans tous ces cas, Basnage marque le *i* par un tréma, ce qui est une position plus logique et plus moderne : *Caldaïque*, *Hebraïques*, *Moïse*.

#### Introduction du trait d'union

L'introduction du trait d'union concerne les locutions qui ont atteint un haut degré de fixité. Furetière écrit séparément les mots qui composent certaines locutions, notamment une conjonction et un adverbe : *c'est à dire*, *vis à vis*. Comme dans l'orthographe contemporaine, Basnage se sert du trait d'union entre premier et deuxième mot ainsi qu'entre deuxième et troisième mot pour marquer qu'il s'agit des mots qu'il faut prononcer dans le même souffle : *c'est-à-dire*, *vis-à-vis*. Il est possible que le trait d'union soit une introduction des imprimeurs.

## 4. Les besoins des poètes : un cas à part

L'indication de la quantité syllabique est particulièrement utile à ceux qui écrivent en vers et les poètes font partie du public-cible considéré par Basnage. Dans certaines entrées, Basnage déclare s'adresser directement aux poètes :

---

<sup>290</sup> Cf. Catach, *L'orthographe française à l'époque de la Renaissance*, 202-203.

IEL. IER. IEZ. Dernieres syllabes de quelques mots. Les remarques suivantes ne regardent que les Poètes. *iel* ne fait qu'une syllabe avec la lettre qui le precede : *ciel, fiel, miel*, &c. *ien* ne compose qu'une syllabe : *bien, tien, mien, rien, chien*, &c. On en excepte ordinairement la derniere partie de l'adjectif qui se termine en *ien*, sur tout lorsque l'adjectif marque qu'on est d'une profession, ou d'un société, ou d'un pays : *Musicien, Academicien, Sicilien* ; alors *ien* est de deux syllabes. De bons Poètes sont d'avis qu'on le fasse de deux syllabes autant qu'il est possible, parceque cela rend le vers plus doux, & plus coulant. *ier* ne forme aussi qu'une syllabe : *fier, entier*. Mais il en a deux dans un adjectif au feminin ; *altiere*, ou dans un substantif qui finit en *e*, *carriere*. On excepte encore, *baudrier, bouclier, calendrier, étrier, Geolier, levier, meurtrier, ouvrier, sanelier, peuplier*, où il est de deux syllabes. Il est aussi de deux syllabes dans les verbes, soit en Prose, soit en Poésie, *Fier, rectifier, oublier*, &c. *iez* dans les verbes ne fait qu'une syllabe ; *Faisiez, alliez*, &c. Il en faut excepter la seconde personne de l'indicatif, & de l'imperatif des verbes de la premiere conjugaison qui ont un *i* à la penultième ; en ce cas *iez* est de deux syllabes ; *Enviez, riez*, &c. Il faut sur tout cela consulter l'oreille. En general, lorsque cet *i* est precedé d'une muette, & d'une liquide, & suivi d'un *e*, il faut faire *ier*, ou *iez* de deux syllabes. Voyez Menage & Segrais qui sont de cet avis. Il faut encore observer, qu'aux substantifs terminez en *ier*, on ne prononce point l'*r* finale ; on prononce *quartié*, & non pas *quartier*. Pour les adjectifs, comme *fier, altier, entier*, on la prononce infailliblement. Mais on ne convient pas pour tous. Bien des gens prononcent *singulié, familié*, & non pas *singulier, familier*. En general on doit prononcer l'*r* : mais l'adoucir selon qu'elle choque l'oreille.

Le long paragraphe suivant la définition des morphèmes *-iel, -ier, -iez* est introduit par « les remarques suivantes ne regardent que les Poètes » (IEL, IER, IEZ, DU1701). Il expose les cas dans lesquels substantifs, adjectifs et verbes dont les désinences sont *ier, ien* et *iez* sont d'une ou deux syllabes et indique les cas dans lesquels le *r* final doit ou ne doit pas être prononcé. Basnage renvoie à Ménage et Segrais pour plus de détails. Comme on l'a vu, dans quelques entrées du *Dictionnaire universel* Basnage indique la quantité de première, deuxième ou pénultième syllabe du mot qui peut être brève, longue, ou même, « un peu longue ». Les entrées du dictionnaire montrent que les poètes sont parfois autorisés à donner aux mots le nombre de syllabes dont ils ont besoin en fonction du vers :

OUY [...] On voit que les Poètes le font tantôt de deux syllabes, & tantôt d'une seule.

En plus d'établir le nombre de syllabes qu'ils veulent donner aux mots, les poètes peuvent choisir également la forme verbale qu'ils préfèrent entre deux formes concourantes :

TROUVER [...] On prononce je *trouverai* au futur : je *trouverrai* est une faute. CORN. Vaugelas a décidé que *trouver*, & *treuver* sont bons ; mais que *trouver* est sans comparaison le meilleur. Il n'y a que les Poètes qui pour le besoin de la rime se servent indifferemment de *trouver* ou de *treuver*. MEN.

Même si une forme « meilleure » existe, les poètes peuvent choisir selon « le besoin de la rime » (TROUVER, DU1701). Ils sont également autorisés à supprimer le *s* de la première personne du présent de l'indicatif ainsi que du passé simple même si Vaugelas n'est pas favorable à ce retranchement. Ainsi, il est possible d'écrire au présent « *je croi, je di* » (S, DU1701) au lieu de « *je crois, je dis* » (ibid.) ainsi qu'« au Preterit indefini, *je couvri* pour *je couvris* » (ibid.). Ils peuvent aussi supprimer la dernière lettre de l'adjectif féminin *grande*<sup>291</sup>. L'entrée GRAND enregistre une étape de l'évolution de la langue dont il ne reste pas de trace aujourd'hui. Initialement mise en place par les poètes, l'élision de *e* de la forme féminine de l'adjectif *grand* ne fait pas l'unanimité. En effet, « il y a beaucoup d'Auteurs qui ne le suppriment que dans la prononciation, & nullement dans l'écriture » (GRAND, DU1701) et cette position est celle qui a prévalu. Cette entrée révèle également le fait qu'en poésie les dernières lettres des mots se prononcent toujours. Alors que dans la prose il ne se prononce jamais, le *s* des

<sup>291</sup> Cf. GRAND, 1701 ; cf. aussi le paragraphe consacré à la lettre E dans l'analyse de la prononciation.

désinences plurielles ainsi que le *t* de la troisième personne plurielle du présent indicatif se prononcent en poésie lorsqu'ils sont suivis par des voyelles. Par exemple, dans les vers « A quoy bon reveiller mes Muses endormies ? Boi. » (PRONONCER, DU1701) et « Mille & mille douceurs y semblent attachées. CORN. » (ibid.) il faut prononcer l'*s* final de *Muses* ainsi que le *t* de *semblent*. Similairement, lorsqu'elle est suivie par un mot commençant par une voyelle, « alors l'*r* de l'infinifit se doit faire un peu sentir dans la prose grave, & sur tout dans les vers » (R, DU1701). Ainsi, il faut prononcer les *r* finales des verbes à l'infinifit *regner* et *mourir* à la fin des vers<sup>292</sup>. Comme vu plus haut<sup>293</sup>, Basnage affirme que la prose adoucit la prononciation de certains mots comme *croire*, alors que la poésie « retablit la veritable prononciation, & on prononce *croire* pour le faire rimer avec *gloire* » (PRONONCIATION, DU1701). Basnage réitère ce concept dans l'entrée pertinente :

CROIRE On prononce *je crai*. Mais en prêchant, ou en plaidant je dirois *je croi*. MEN. Il n'y a que les Poètes à qui il soit permis d'écrire *je croi*. On écrit, *je crois*, en prose. VAU. CORN.

Basnage indique la prononciation ordinaire de la première personne du présent de l'indicatif et, tout en reprenant Ménage, précise la prononciation de la même forme verbale lorsqu'elle est utilisée « en prêchant, ou en plaidant » (CROIRE, DU1701), c'est-à-dire dans les vers. Ensuite, en citant Corneille il déclare qu'« il n'y a que les Poètes à qui il soit permis d'écrire *je croi* » (ibid.) sans le *s* à la fin du mot. Néanmoins, tout n'est pas accordé aux poètes. Par exemple, ils ne peuvent pas supprimer le *s* de la deuxième personne du présent de l'indicatif et écrire « *Tu souffre un importun* » puisqu'« il faut écrire *tu souffres*. Menage » (S, DU1701).

En somme, Basnage enregistre dans son dictionnaire le fait qu'il existe au XVII<sup>e</sup> siècle deux différentes prononciations pour la plupart des mots, l'une pour la prose et l'autre pour la poésie. La langue des poètes français du XVII<sup>e</sup> siècle, différente de la langue de la prose de l'époque, ainsi qu'elle est décrite dans le *Dictionnaire universel* de Basnage, apparaît très proche de la langue française d'usage courant aujourd'hui. En plus de prononcer les consonnes finales des mots qui précèdent d'autres mots commençant par des voyelles, en poésie « on prononce *croire* pour le faire rimer avec *gloire* » (ibid.), exactement comme aujourd'hui. Tout cela semble indiquer que l'évolution de la langue française soit passée par la langue utilisée par les poètes français du XVII<sup>e</sup> siècle.

## Conclusion

Le *Dictionnaire universel* de Basnage (1701) contient un grand nombre d'informations sur l'orthographe et la prononciation qui s'entremêlent souvent et ne sont pas facilement attribuables à l'une ou l'autre. Leur présence dans le dictionnaire a un double objectif : d'une part, les variantes d'orthographe et de prononciation permettent au lexicographe de fournir une description large et précise de la langue en faisant preuve ainsi de son esprit de sociolinguiste ; d'autre part, les injonctions sur la manière de prononcer et d'écrire les mots permettent à Basnage de se positionner comme un prescripteur capable d'orienter l'orthographe et la prononciation de ses lecteurs. Les entrées analysées, notamment celles consacrées aux lettres de l'alphabet, contiennent quelques explications sur les choix orthographiques de Basnage et permettent en même temps de comprendre que toutes les décisions orthographiques prises dans son édition ne lui sont pas imputables, les imprimeurs

---

<sup>292</sup> Cf. R, DU1701 ; cf. aussi le paragraphe consacré à la lettre R dans l'analyse de la prononciation.

<sup>293</sup> Cf. PRONONCIATION, DU1701 ; cf. aussi la section 1.1 sur la prononciation.

hollandais ayant joué un rôle déterminant dans la définition de l'orthographe de son œuvre. Par exemple, on peut sans trop d'hésitation attribuer la séparation de *i* et *j* ainsi que celle de *u* et *v* aux imprimeurs plutôt qu'au lexicographe. La forte présence d'informations destinées aux poètes met en évidence le fait qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, la langue de la prose est bien distincte de celle de la poésie, non seulement en vertu des nombreuses licences orthographiques dont bénéficient les poètes, mais aussi et surtout par la façon dont certains mots ou constructions syntaxiques et lexicales sont prononcés dans l'une et l'autre.

## ANNEXE 1

### « L'h s'aspire »<sup>294</sup>

HABLER (« La première syllabe de ce mot & des suivants, est longue, & l'h se prononce, s'aspire »), HACHE, HACHEMENS, HACHER, HACHEREAU, HACHETTE, HACHIS, HACHURE, HAGARD (« L'h de ce mot s'aspire »), HAI (« L'h se prononce »), HAILLON (« L'h de ce mot & de tous ceux qui sont dans la page suivante, s'aspire & se prononce »), HALAGE, HALBREDIA, HALBRAN, HALBRENÉ, HALE (« L'h s'aspire, & la première syllabe est longue »), HALEBARDE, HALECRET, HALEMENT, HALENER, HALER (« L'h s'aspire, & la première syllabe est longue »), HALER (« L'h s'aspire & la première syllabe est brève »), HALLE, HALLIER, HALTE, HAMEAU, HAMPE, HAN, HANAP, HANCHE, HANETON, HANTER, HAPPELOPIN, HAPPELOURDE, HAPPER, HAQUENÉE, HAQUET, HARANGUE, HARANGUEUR, HARAS, HARASSER, HARCELER, HARD, HARDE, HARDER, HARDI, HARDIESSE, HARENG, HARENGAISON, HARENGERE, HARGNEUX, HARICOT, HARIDELLE, HARNACHEMENT, HARNACHER, HARO, HARPAIL, HARPE, HARPEAU, HARPEGEMENT, HARPER, HARPES, HARPIE, HARPIGNER, HART, HASARD, HASARDER, HAST, HASTE, HASTER, HASTEUR, HASTIER, HASTIF, HASTILLE, HASTIVEAU, HASTIVEMENT, HASTIVETE, HAVE, HAVERON, HAVIR, HAVRE, HAVRESAC, HAUSSE, HIAUSSECOU, HAUSSEMENT, HAUSSEPIED, HAUSSER, HAUT, HAUTAIN, HAUTBERT, HAUTBERGEON, HAUTBERGIER, HAUTEMMENT, HAUTESSE, HAUTEUR HAYE, HEAUME, HEM, HERE, HERISSER, HERON, HEROS (« Aspirez l'h »), HERSE, HERSEMENT, HERSER, HESITER (« L'Académie aspire l'h de ce mot. Cependant il paroît par beaucoup d'exemples que tous les bons Auteurs ne l'ont pas toujours aspirée ; d'où l'on peut inferer que cela est assez indifférent, & qu'on peut ou l'aspirer, ou ne l'aspirer pas, selon qu'on le juge à -propos, & qu'il paroît plus, ou moins rude à l'oreille »), HESTRE, HEURT, HEURTER, HIBOU, HIER, HIERARCHIE, HIERISSON, HOBER, HOBEREAU, HOC, HOCHEMENT, HOCHÉPIED, HOCHÉPOT, HOCHER, HOLA, HOLLANDE, HONGRE, HONGRER, HONNIR, HONTE, HOQUET, HOQUETON, HORS, HOUBLON, HOUE, HOULETTE, HOUPPE, HOUPPELANDE, HOUPPER, HOUPPIER, HOURAILLIS, HOURCE, HOURDAGE, HOURDER, HOURET, HOUSEAUX, HOUSPILLER, HOUSSAGE, HOUSSE, HOUSSER, HOUSSINE, HOUSOIR, HOYAU, HUBIR, HUCHE, HUÉE, HUETTE, HUGUENOT, HUMER, HUNE, HUPPE, HURE, HURLER, HUSSART, HUTE.

---

<sup>294</sup> Nous indiquons entre parenthèses uniquement les formulations qui s'écartent de « L'h s'aspire ».

## ANNEXE 2

### « L's se prononce »<sup>295</sup>

ACCOSTÉ<sup>296</sup>, ASPRE (« Prononcez l's »), BASTANT, BASTE, BASTER (« On prononce l's »), BASTIDE, BASTILLE (« Prononcez l's »), BASTION, BASTIR (« Prononcez l's de ce mot dans cet article seul »), BASTONNABLE, BASTONNADE, BASTONNER (« Prononcez l's »), BESTIAL (« Prononcez l's »), BOURGMESTRE, BRUSQUE (« Prononcez l's »), CABESTAN, CATAPLASME (« Les uns prononcent l's & les autres ne le prononcent pas ; mais on croit qu'il vaut mieux le prononcer »), CATECHISME (« Prononcez l's »), CHASTE (« Prononcez l's »), CHASTETÉ, CHRIST (« Prononcez l's »), CHRISTIANISME (« Les deux s de ce mot se prononcent »), CONTRESCARPE (« Prononcez l's de ce mot »), CONTRESCARPER (« On prononce l's »), CORRESPONDANCE (« L's se prononce dans ce mot & dans ceux qui suivent »), COSTIER (« Ici on prononce l's »), COSTIERES (« Prononcez l's »), COSTOYÉ (« En ces trois derniers mots on ne prononce point l's »), COURTBASTON (« L's de ce mot ne se prononce pas »), CRESPINE (« L's de de ce mot ni des suivans ne se prononce pas »), CROUSTILLE (« En ce mot l's se prononce, aussi bien qu'aux trois suivans »), DEMONSTRATIF, DEMONSTRATIVEMENT, DEMONSTRATION, DESCRIPTION, DESPOTE (« Prononcez l's dans ce mot & dans les deux qui suivent »), DESPUMATION (« Prononcez l's »), DESTRUCTEUR (« Prononcez l's »), DESTRUCTION (« Prononcez l's »), EMBUSCADE (« Prononcez l's »), ENREGISTREMENT (« Plusieurs prononcent encore l's de ce mot & du suivant »), EPIGASTRE (« Prononcez l's »), EPIGASTRIQUE (« Prononcez l's »), ESCADRE, ESCADRON (« Prononcez l's »), ESCADRONNER (« Prononcez l's »), ESCAFE, ESCAFER (« Prononcez l's »), ESCAFIGNON (« L's ne se prononce point selon Menage. L'usage est contre lui »), ESCALADE (« Prononcez l's »), ESCALADER, ESCALIER (« Prononcez l's »), ESCAMOTE (« Prononcez l's »), ESCAMOTER (« Prononcez l's »), ESCAMPATINOS, ESCAMPER (« Prononcez l's »), ESCAPADE, ESCAPE, ESCARBILLAT (« Prononcez l's »), ESCARBOT (« Prononcez l's »), ESCARCELLE (« On prononce l's »), ESCARGOT (« Prononcez l's »), ESCARMOUCHE (« Prononcez l's »), ESCARPE, ESCARPIN (« Prononcez l's »), ESCARPINER, ESCARPOLETTE (« Prononcez l's »), ESCARRE, ESCLANDRE, ESCLAVE (« Prononcez l's »), ESCLOS ESCOFION, ESCOGRIFE (« Prononcez l's »), ESCOPERCHE (« Prononcez l's »), ESCOPETTE, ESCORTE (« Prononcez l's »), ESCORTER, ESCOUADE (« Prononcez l's »), ESCOURGEE (« Quelques-uns prononcent l's de ce mot, & d'autres ne la prononcent pas. Mrs. De l'Academie la prononcent »), ESCOURGEON, ESCOUSSE, ESCRIME, ESPACEMENT (« Prononcez l's »), ESPACER, ESPADON, ESPALE (« Prononcez l's »), ESPALIER, ESPALMER (« Prononcez l's »), ESPECE (« Prononcez l's »), ESPERANCE, ESPERER (« Prononcez l's »), ESPERLUCAT, ESPIEGLE, ESPIEGLERIE (« Prononcez l's »), ESPION (« Prononcez l's »), ESPLANADE, ESPOIR, ESPRIT, ESQUIF, ESQUIMAN (« Prononcez l's »), ESQUILLE (« Prononcez l's »), ESQUISSE (« Prononcez l's »), ESQUIVER, EST, ESTACADE (« Prononcez l's »), ESTAFIER, ESTAFILADE (« Prononcez l's »), ESTAME (« Prononcez l's »), ESTAMPE, ESTER (« Prononcez l's »), ESTIMABLE (« Prononcez l's »), ESTIVE, ESTOC (« Prononcez l's »), ESTOCADE, ESTOCADER (« Prononcez l's »), ESTOMAC (« Prononcez l's »), ESTOMAQUER, ESTOMBER (« Prononcez l's »), ESTRAGALE (« Prononcez l's »), ESTRAGON (« Prononcez l's »), ESTRAMACON, ESTRAMACONNER (« Prononcez l's »), ESTRAPADE, ESTRAPONTIN (« Prononcez l's »), ESTROPIAT, ESTROPIER (« Prononcez l's »), FASTE (« Prononcez l's »), FASTIDIEUX (« Prononcez l's »), FASTUEUX, FESTIN (« Prononcez l's »), FESTINER, FESTON (« Prononcez l's »), FISC (« Prononcez l's »), FLASQUE (« Prononcez l's »), FRAISQUE (« Prononcez l's »), FUSTE (« Prononcez l's »), FUSTIGATION, FUSTIGER (« Prononcez l's »), GASCON (« Prononcez l's »), GASPILLER, GASPILLEUR (« Prononcez l's »), GASTADOUR (« Prononcez l's »), GASTREPILOIQUE (« Prononcez l's »), GASTRILOQUE, GASTRIQUE, GASTROLATRE, GESTÉE (« Prononcez l's »), GESTION, HAST, HASTE (« Prononcez l's »), HOSPICE (« Prononcez l's »), HOSPITALIER, HOSPITALITÉ (« Prononcez l's »), HOSPODAR, HOSTIE, HOSTILEMENT, HOSTILITÉ (« Prononcez l's »), JASMIN (« Prononcez l's »), JASPE, IMPASTATION (« Prononcez l's »), INESCATION (« Prononcez l's »), INESPERE (« Prononcez l's »), JUSQUE, ou JUSQUES (« L's finale se prononce devant une voyelle, & sur tout en vers »), JUSQUIAME (« Prononcez l's »), LEGISLATEUR (« Prononcez l's de ce mot »), LEST (« L's de ce mot & de tous ceux qui suivent jusqu'à la fin de la colonne, se prononce »), LISTE (« Prononcez l's »), MAISNE (« L's ne se prononce pas »), MAJUSCULE (« L's de ce mot se prononce »), MASCARADE (« Prononcez l's »), MASCARET, MASCULIN, MASQUE, MASTIC (« Prononcez l's »), MASTICATOIRES, MASTIGADOUR, MASTIQUER, MENSTRUAL, MENSTRUES (« Prononcez l's »), MESQUIN (« Prononcez l's »), MESTRE DE CAMP, MONSTRE, MOUSQUET (« Prononcez l's »), MOUSTACHE (« Prononcez l's »), OSTENTATEUR, OSTENTATION (« Prononcez l's »), OSTEOLOGIE, OSTIERE (« On prononce l's »), OSTRACISME (« Prononcez l's »), OSTRELIN (« Prononcez l's »), OSTROGOT, PASCAL (« Prononcez l's »), PASQUIN (« Prononcez l's »), PASTEL, PASTENADE, PASTENAQUE (« Prononcez l's »), PASTEUR, PASTILLE, PASTORAL, PASTOUREAU, PESTE, PIASTRE, PILASTRE, PINASTRE, PLASTRON, PLEONASME, POSTCOMMUNION

<sup>295</sup> Nous indiquons entre parenthèses uniquement les formulations qui s'écartent de « L's se prononce ».

<sup>296</sup> Le soulignement indique que les références à la prononciation se trouvent déjà dans l'édition de Furetière.

(« Prononcez l's »), POSTCRIT (« Prononcez l's »), POSTE (« Prononcez l's »), POSTER, POSTERIEUR (« Prononcez l's »), POSTICHE, POSTILLE, POSTIQUERIE, POSTPOSER (« Prononcez l's »), POSTURE (« Prononcez l's »), PRESBITERAL (« Prononcez l's »), PRESBITERE, PRESQUE, PRESTANCE, PRESTATION (« Prononcez l's »), PRESTE, PRESTER, PRESTESSE, PRESTIGE, PRESTIGIATEUR, PRESTIMONIE (« Prononcez l's »), PRESTOLÉ (« Prononcez l's »), PROSPERE (« Prononcez l's »), PROSPERER, PROSPERITÉ (« Prononcez l's »), PROSTATES (« Prononcez l's »), PROSTERNATION, PROSTERNER (« Prononcez l's »), PROSTITUER, PROTESTANT, PROTESTATION (« Prononcez l's »), PROTESTER (« Prononcez l's »), QUARTIER-MESTRE (« Prononcez l's »), QUESTEUR, QUESTION (« Prononcez l's »), QUESTIONNAIRE, QUESTIONNER (« Prononcez l's »), REGISTRATA, REGISTRATEUR (« Prononcez l's »), REMASQUER (« Prononcez l's »), RESCRIT, RESPECT, RESPIRER (« Prononcez l's »), RESPLENDIR (« Prononcez l's »), RESPONSABLE, RESPONSIF (« Prononcez l's »), RESTANT (« Prononcez l's »), RESTAUR (« Prononcez l's »), RESTAURANT, RESTAURATEUR (« Prononcez l's »), RESTAURER, RESTE (« Prononcez l's »), RESTER, RESTITUER (« Prononcez l's »), RESTREINDRE (« Prononcez l's »), RESTRINGENT (« Prononcez l's »), REVESTIAIRE, RISPOSTE (« Prononcez les deux s »), ROSTRALE (« Prononcez l's »), RUSTAUD, RUSTICITÉ (« Prononcez l's »), RUSTRE, SACRISTAIN (« Prononcez l's »), SATISFACTION (« Prononcez l's »), SCOURGEON, SEMESTRE (« Prononcez l's »), SENESTRE (« Prononcez l's »), SEQUESTRATION (« Prononcez l's »), SEQUESTRE, SEQUESTRE (« Prononcez l's »), SESTERCE (« Prononcez l's »), SINISTRE, SOUSCRIPTION (« Prononcez l's »), SOUSCRIRE, SOUSTRAIRE (« Prononcez l's »), SUBHASTATION (« Prononcez l's »), SUBHASTER, SUSCRIPTION, SUSPENDRE (« Prononcez l's par tout »), SUSPICION (« Prononcez l's »), SUSTENTATION (« Prononcez l's »), SYMPHONISTE, TELESCOPE (« Prononcez l's »), TEMPESTATIF, TEMPESTUEUX (« Nous n'avons jamais ouï prononcer l's de ce mot : Danet ne la prononce pas, ni Richelet non plus. Cependant, comme l'Academie veut qu'on la prononce, il semble qu'il n'y ait point à hesiter »), TERRESTRE (« Prononcez l's »), TEST (« Prononcez l's »), TESTACÉE (« Prononcez l's »), TESTAMENT, TESTATEUR, TESTER (« Prononcez l's »), TESTIGUIENNE (« Il y a des Paisans qui prononcent l's de ces deux mots, & d'autres qui ne la prononcent pas »), TESTIMONIAL (« Prononcez l's »), TESTON, TESTONNER (« Prononcez l's »), TRANSCENDANT (« Prononcez l's »), TRANSCRIPT (« Prononcez l's »), TRANSCRIPTION (« Prononcez l's »), TRANSCRIRE (« Prononcez l's »), TRANSFERER, TRANSFIGURER (« Prononcez l's »), TRANSFUGE (« Prononcez l's »), TRANSFUSION, TRANSLATER (« Prononcez l's »), TRANSMETTRE, TRANSMISSIBLE (« Prononcez l's »), TRANSPARENCE (« Prononcez l's »), TRANSPERCER (« Prononcez l's »), TRANSPORT (« Prononcez l's »), TRAVESTIR, VASTE, UBIQUISTE, VESPERIE (« Prononcez l's »), VESPERISER, VESTALE (« Prononcez l's »), VESTE, VESTIAIRE, VESTIBULE, VESTIGE (« Prononcez l's »), VISCOSITÉ, VISQUEUX.

## ANNEXE 3

### Prononciation du mot vedette

A.B.C., AEROMANCIE, AIGUADE, AIMORAGIE, AMICT, AOUST, AQUATIQUE, AQUEDUC, ARCHIEPISCOPAL, ARCHIEPISCOPAT, ARCHONTAT, ARCHONTE, ARRHES, ASTHME, AVAL, AUTOMATE, AUTOMNE, AUVENT, BALAYER, BANC, BAPTISER, BAPTISMAL, BAY, BOI-TOUT, BOUFFOIR, BOURGEOIS, BOURGEON, BRETESCHE, BRIDOIR, CADET, CANIF, CASUISTE, CHAOS, CHARTULAIRE, CHATHUANT, CHAUDERON, CHENIL, CHERE, CHŒUR, CLEF, COIT, COLLATERAL, COLLATION, COLLEGE, COLLEGE, COLLISÉE, COLLOQUE, COLLYRE, CONNIL, CONFRAIRIE, CONTROLLE, COQ D'INDE, COUP, COUVENT, CRAQUELIN, CRESPODAILLE, CRU, CUL, D, E, DEFOUETER, DEPAISER, DESHALER, DESHARNACHEMENT, DESHARNACHER, DESVOYEMENT, DOMPTER, ESSAIM, ESTAYE, ESTEUF, ESTOC, EVUIDER, EXTRAORDINAIRE, E, FACTOTUM, FACTUM, FAONNER, FIENTER, FILLEUIL, FLAIRER, FLAN, FLESCHE, FOIBLE, FOIBLESSE, FRANCOIS, FRESLON, FUSIL, GANGRENE, GEMEAU, GEOLAGE, GEOLE, GEOLIER, GEORGE, GULDEN, H, HAIRE, HALTE, HECTIQUE, HERBORISER, HERNIE, HEUREUX, HOLLANDOIS, HOLOCAUSTE, HOLOGRAPHE, JEAN, INDEMNISER, INDEMNITÉ, INEPTIE, JONC, L, LACS, LANDI, M, MADRÉ, MAURE, MECHANIQUE, MECOACAN, MESCOMPTE, MINIATURE, MONS, MONSTIER, N, NECROMANCE, NETTOYER, NOYER, OBMETTRE, OBMISSION, OEUIL, ORCHESTRE, ORGEADE, OUATE, OUY, PAIS, PAYSAGE, PAISAN, PAISTRIR, PAON, PAONNEAU, PARTIAL, PAUME, PAUPIERE, PENTECOSTE, PIC-VERD, PLAIDOYE, POING, PRECOMPTER, PRESCIENCE, PROMPT, PSAUTIER, PSEAUME, Q, R, RABAIS, RASSEOIR, RATIOCINATION, RATION, RAYE, REBAPTISER, RECOMPTER, RENIEMENT, REYNETTE, RODOMONTADE, RUDOYER, SANCTIFIANT, SANGSUE, SAOUL, SCHNAPHAN, SECHOIR, SECOND, SECRET, SEPTIESME, SEUR, SEURETÉ, SOIT, SOI, SOL, SOURCIL, STADHOUDER, SUJETTION, SUSCEPTIBLE, TAILLOIR, TAON, TERREAU, TIROIR, TOURNOYEMENT, TROCHÉE, TRONC, TUTOYER, VERGEURE, VEXATION, VINAIGRE, URSULINE, WATREGAN, Z.

## ANNEXE 4

### « Quelques-uns écrivent »

AMICT, AMIRAL, CABESTAN, CABLE, CAMELEON, CANOES, CIROESNE, COTE, CRI, DECHEOIR, ENFRAINDRE, ETIQUE, FORSENÉ, FRAIS, GAYEMENT, GESNE, GRAINE, GRES, HENNIR, HERON, HOBREAU, JADE, LASCIF, MARAIS, MERRAIN, MIPARTI, MOELLE, MORS, NOURRICE, OIGNON, OUATE, PACTE, PAIE, PARAFE, PEAUSSIER, POMMADE, PEOSLE, RATION, RENIEMENT, RETRESSER, RHINOCEROT, SAFRE, SAUCE, SAUR, SEIGLE, STILE, TESSON.

### « Quelques-unes disent »

ABOUTIR, AGNEL, AIL, ALLER, AMELETTE, AMETHISTE, AMEUBLEMENT, ANDAIN, ARAIGNÉE, ARBOUSIER, ASPERSOIR, AVANTAGE, AULNAYE, BARLONG, BATTANT, BENAIS, BERNABITE, BIGOTERE, BIJOU, BIMBELOTIER, BORDAYER, BOUDIN, BOUILLIE, BRANCHE URSINE, BRANDILLOIRE, BRECHET, BRIMBALE, BROUILLARD, BRUANT, BRUGNON, BUSCHERON, CALEÇON, CAMUS, CARACOL, CENSIVE, CHALCEDOINE, CHARDONNETTE, CHARPIE, CHEVRETTE, CHICANEUR, CHIRURGIE, CINQUENELLE, CIROESNE, CONCOMBRE, CONSONE, CORRIDOR, COTIGNAC, COTRET, COTRON, COUDRE, COUETTE, COUTIL, COUVERTURE, CREMAILLIERE, CUILLER, CURÉE, DEGRAFFER, DESAPPAREILLER, DESSINER, DEVIN, EMMEUBLEMENT, ENNUITER, ENRAYER, ENSOUPLE, ENVINÉ, EPERLAN, ESCARQUILLER, ESCHELLE, ESCOUENE, ESCROQUER, ESCROU, ESCUREUIL, ESPATULE, ESPERON, ESPERVIER, ESRENER, ESTAU, ETIQUE, EUPHRAISE, FELOUQUE, FIGUERIE, FILIGRANE, FLOUET, FOUÉE, FOUGERE, FUSILIER, GEOMANCE, GESIER, GIROFLE, GLAS, GONFANON, GOUPILLE, GOURDE, GRAINE, GRES, GROLLE, GUEULEÉE, GUILLEMET, HARENG, HERBORISTE, HOUSPILLON, HULOTTE, HURLEMENT, LAISSÉES, LAMBREQUIN, LAMPASSÉ, LAPEREAU, LENTE, MACHE-COULIS, MAJEURE, MANEGE, MERIDIEN, MERLUS, MESTIF, MEULE, MICMAC, MORAILLES, MORFONDURE, MORT, NECROMANCE, OMELETTE, ONOMANCIE, OUATE, PAIE, PALÉE, PANSARD, PASSAGER, PLURIER, POIRÉ, PRATIQUE, PREVOTABLE, RABOULLIERE, RADOUB, RAINURE, RAPIECER, RASSIEGER, REAGGRAVE, RECOLLEMENT, RENIEMENT, RENNE, RENONCULE, RETRESSER, REVENCHER, RISPOSTE, ROUCHE, ROULEMENT, ROYNETTE, SALAMANDRE, SALSIFIS, SANG, SAUSSAYE, SOUSDIACONAT, STRAPONTIN, SULFURE, SUPPORT, TABELLIONAGE, TALUTER, TANNER, TESSON, TRAVÉE, TRICTRAC, TROCHET, TUILEAU, VERVEUX, VETILLEUR, VIRGOULAISE, YVROYE.

## ANNEXE 5

### L'orthographe de DU1690 et DU1701

Les ajouts de Basnage sont éliminés ainsi que les passages qui ne servent pas à illustrer les différences orthographiques des deux éditions<sup>297</sup>. On a souligné les mots que les lexicographes écrivent de façon différente :

#### ALPHABET, DU1690

ALPHABET. s.m.

Disposition par ordre des lettres d'une langue. [...] cette lettre n'est point dans nostre *alphabet*. [...] On voit dans les monnoyes anciennes à costé de la figure de la croix des A et des W, c'est à dire, des *alpha* et des *omega* [...]. Les anciens Chrêtiens les faisoient graver aussi sur les sepulcres. Voyez dans Bouterouë un *alphabet* Gaulois tiré des Legendes des monnoyes de la premiere Race, dont les caracteres sont fort differents de ceux dont on use à present.

On dit, Estre encore à l'*alphabet*, pour dire, Estudier le petit livre qu'on donne aux enfants pour apprendre les lettres.

ALPHABET, se dit aussi des ferremens ou poinçons qui servent aux Doreurs, aux Graveurs et autres ouvriers, pour marquer, graver ou imprimer les caracteres qui sont taillez sur leurs pointes. ALPHABET, en termes de Polygraphie, est le double du chiffre que gardent par devers eux chacun des correspondants qui se doivent écrire secretement: c'est un *alphabet* où les lettres ordinaires sont disposées par ordre, et vis à vis ou au dessous sont les caracteres secrets qui y répondent, les nulles ou lettres inutiles et les autres marques qui servent à le rendre indechiffable.

#### ALPHABET, DU1701

ALPHABET. s. m. Disposition par ordre des lettres d'une langue. [...] Cette lettre n'est point dans nôtre *alphabet*. [...] On voit dans les monnoyes anciennes à côté de la figure de la croix des à & des w, c'est-à- dire, des *alpha* & des *omega* [...]. Les anciens Chretiens les faisoient graver aussi sur les sepulcres. Voyez dans Bouterouë un *alphabet* Gaulois tiré des Legendes des monnoyes de la premiere race, dont les caracteres sont fort differens de ceux dont on use à present. [...]

On dit, Etre encore à l'*alphabet* ; pour dire, Etudier encore le petit livre qu'on donne aux enfants pour apprendre les lettres.

Alphabet, se dit aussi des ferremens ou poinçons qui servent aux Doreurs, aux Graveurs & autres ouvriers, pour marquer, graver, ou imprimer les caracteres, ou les lettres qui sont sur leurs pointes.

Alphabet, en termes de Polygraphie, est le double du chiffre que garde par devers soi chacun des correspondans, qui se doivent écrire secretement : c'est un *alphabet* où les lettres ordinaires sont disposées par ordre, & vis-à-vis, ou au dessous, sont les caracteres secrets qui y repondent ; les nulles ou lettres inutiles & les autres marques qui servent à le rendre indechiffable.

<sup>297</sup> On remarque que parfois Basnage déplace certaines parties du texte.

LETTRE. subst. fem.

Figure, caractere, ou trait de plume dont un peuple est convenu pour signifier quelque chose, et dont l'assemblage fait connoistre la pensée des uns aux autres. [...] Les Grammairiens distinguent les *lettres* en voyelles, et en consonnes; en muettes, doubles, liquides, et caracteristiques. [...] Les Ecrivains les distinguent en *lettre* ronde ou Française, Romaine, Italienne, bastarde [...] *Lettres* moulées, ou escrites à la main. [...] Les *lettres* F. G. H. K. Q. X. Y. Z. estoient autrefois inconnuës aux Romains, comme prouve Claude Dausquias [...] Le Roy Chilperic voulut transporter dans nostre Alphabet François toutes les *lettres* doubles des Grecs, afin qu'on pust représenter sous un seul caractere les *th, ch, ph, cs, et ps*. [...]

LETTRES, se dit aussi des caracteres inconnus qu'on croit servir à signifier quelque chose. [...] On ne connoit rien aux *lettres* en chiffres, quand elles sont bien faites. [...] Crinitus dit que Moyse inventa les *lettres* Hebraïques; Abraham les Syriaques et les Caldaïques [...].

LETTRE, se dit aussi du caractere particulier dont chacun ecrit. Je connois la *lettre* d'un tel, cela n'est pas de son écriture.

LETTRE, se dit aussi en parlant du sens, de la pensée qui sont contenus sous ces caracteres. [...] Il est bien difficile d'expliquer toute l'Écriture à la *lettre*, au pied de la *lettre*. [...]

LETTRE, se dit aussi d'un ecrit qu'on envoie à un absent pour luy faire entendre sa pensée [...]. Les amis s'ecrivent des *lettres* de compliments, de nouvelles, de sciences, de curiosités, de consolation ; les amans des *lettres* de galanterie, de tendresse ; [...] les Banquiers, des *lettres* de change, de creance, d'avis, des ordres de payer à *lettre veuë* [...]. On appelle à la Poste un Porteur de *lettres*, un distributeur de *lettres*, celuy qui va porter et faire payer le port des *lettres*. On appelle *Lettre Circulaire*, une même *lettre* qu'on adresse à plusieurs personnes pour leur donner quelque avis pour quelque mandement. On appelle *Lettre de cachet*, un Ordre du Roy contenu dans une simple *lettre* fermée de son cachet, souscrite par un Secrétaire d'État. On appelle des *Lettres d'État*, celles que le Roy donne aux Ambassadeurs, aux Officiers de guerre, et à tous ceux qui sont absents pour le service de l'État. [...]

LETTRE, est aussi un titre qui donne le droit de jouissance de quelque chose [...]. On a vendu cette charge les *lettres* au poing, c'est à dire, qu'on a donné en main le titre, les provisions. Les *Lettres de Maîtrise* sont des *Lettres* de privilege que le Roy accorde à quelques Artisans pour les dispenser de faire chef-d'œuvre. On donne aussi des *Lettres* d'Escolier Juré, de Maître és Arts, de Bachelier, de Licentié, de Docteur, de Gradué dans les Universités. On dit aussi des *Lettres* de Tonsure, de Prestrise, etc. On appelle aussi *Noblesse de Lettres*, celle qui est fondée sur des *Lettres* Patentés du Roy. On dit aussi à celuy qui entreprend quelque long ouvrage, ou qui remet sa conversion à un autre temps, avez-vous *lettres* de vivre jusques-là, pour dire, titre et assurance.

LETTRE, se dit aussi des actes faits ou prononcés en Justice. On luy a donné *Lettres* de son affirmation, de sa comparution, de ses offres.

LETTRES, au plur. se dit de toutes les expéditions de la grande, ou petite Chancellerie; et alors on les appelle *Lettres Royaux* au masculin: ce sont des secours de droit qui sont émanés de la faveur du Prince. Ainsi on dit des *Lettres* de grace, de remission, de pardon, d'abolition, de commutation de peine, de rappel, de ban et de galeres pour les crimes; des *Lettres* de benefice d'âge ou d'émancipation, de benefice d'inventaire, de naturalité, de rehabilitation, de legitimation, à l'égard des personnes; des *Lettres* de respit, d'atermoyement, en faveur des debiteurs; des *Lettres* de compulsoire, de relief d'appel, d'anticipation, de requeste civile, de desertion, de commission, de surannation, d'évocation, d'examen à futur, de confection de terrier; dans les affaires et procés, un demandeur en *Lettres*, un impetrant de *Lettres*. [...] On appelle aussi *Lettres de rescision*, ou de *restitution*, celles qu'on obtient pour faire casser des contracts faits en minorité [...] On dit aussi figurément en ce sens à celuy qui s'est engagé en une mauvaise contestation, ou à celuy qu'on croit avoir mauvais jeu, voulez-vous *Lettres*? pour dire, Voulez-vous entrer en composition? On dit aussi d'un convalescent qui a esté à l'agonie, qu'il a obtenu *Lettres*, qu'il a eu encore du respit. En general

on appelle *Lettres Patentes*, toutes sortes de *Lettres* ouvertes et estenduës selon toute la longueur du parchemin, ou du papier. [...]

LETTRES, se dit aussi des sciences. C'est un homme de *Lettres*, il a esté eslevé dans les *Lettres*, il a des *Lettres*. [...] On appelle *Mecenas*, ceux qui protegent les gens de *Lettres*, qui leur font du bien. [...]

LETTRES, se dit aussi de plusieurs *Livres* et de leurs titres. [...] Les *Lettres* du Cardinal d'Ossat, de Bentivoglio, etc. Les *Lettres* de Voiture, de Costar, et d'une infinité d'autres Auteurs qui ont paru, et en même temps disparu en ce siecle. A l'égard des Anciens, comme Ciceron, St. Jerôme, St. Augustin, on les appelle *Epistres*.

LETTRE, se dit proverbialement en ces phrases. On dit qu'il faut aider à la *lettre*, pour dire, qu'il ne faut pas expliquer une chose à la rigueur, mais y ajouter quelque chose du sien qui en facilite l'intelligence. [...] On dit aussi d'un Ouvrage fort achevé, où on ne peut rien ajouter, ni diminuer, qu'il n'y manque pas une *lettre*.

## LETTRE, DU1701

LETTRE. s. f. Figure, caractere, ou trait de plume dont un peuple est convenu pour signifier quelque chose, & dont l'assemblage fait connoître la pensée des uns des autres. [...] Crinitus dit que Moïse inventa les lettres Hebraïques ; Abraham les Syriaques & les Caldaïques [...] Les Grammairiens distinguent les lettres en voyelles, & en consones ; en muettes, doubles, liquides, & caractéristiques. [...] Les Ecrivains les distinguent en lettre ronde ou Française, Romaine, Italienne, bâtarde [...] Lettres moulées, ou écrites à la main. [...] Les lettres F. G. H. K. Q. X. T. Z. étoient autrefois inconnues aux Romains, comme prouve Claude Dausqueius [...]. Le Roi Chilperic voulut transporter dans nôtre Alphabet François toutes les lettres doubles des Grecs, afin qu'on pût représenter sous un seul caractere les th, ch, ph, cs, & ps. [...]

Lettres, se dit aussi des caracteres inconnus qu'on croit servir à signifier quelque chose. [...] On ne connoît rien aux lettres en chiffres, quand elles sont bien faites.

[...] Lettre, se dit aussi du caractere particulier dont chacun écrit. Je connois la lettre d'un tel, cela n'est pas de son écriture.

Lettre, se dit aussi en parlant du sens, de la pensée qui sont contenus sous ces caracteres. [...] Il est bien difficile d'expliquer toute l'Écriture à la lettre, au pied de la lettre. [...]

Lettre, se dit aussi d'un écrit qu'on envoie à un absent pour lui faire entendre sa pensée. [...] Les amis s'écrivent des lettres de complimens, de nouvelles, de recommandation, de sciences, de curiositez, de consolation ; les Amans des lettres de galanterie, de tendresse. [...] Les Banquiers appellent leurs lettres des lettres de change, ou de creance, ou d'avis ; des ordres de payer à lettre vuë [...]. On appelle à la Poste un Porteur de lettres, un distributeur de lettres, celui qui va porter, & faire payer le port des lettres. On appelle Lettre circulaire, une même lettre qu'on adresse à plusieurs personnes pour leur donner quelque avis pour quelque mandement.

On appelle Lettre de cachet, un Ordre du Roi contenu dans une simple lettre fermée de son cachet, souscrite par un Secrétaire d'Etat. On appelle des Lettres d'Etat, celles que le Roi donne aux Ambassadeurs, aux Officiers de guerre, & à tous ceux qui sont absens pour le service de l'Etat. [...]

Lettre, est aussi un titre qui donne le droit de jouissance de quelque chose [...]. On a vendu cette Charge les lettres au poing ; c'est-à-dire, qu'on a donné en main le titre, les provisions. Les Lettres de Matrise sont des Lettres de privilege que le Roi accorde à quelques Artisans pour les dispenser de faire chef-d'œuvre. On donne aussi des Lettres d'Ecolier Juré, de Maître és Arts, de Bachelier, de Licentié, de Docteur, de Gradué dans les Universitez.

On dit aussi des Lettres de Tonsure, de Prêtrise, &c. On appelle aussi Noblesse de Lettres, celle qui est fondée sur des Lettres Patentes du Roi. On dit aussi à celui qui entreprend quelque long ouvrage, ou qui remet sa conversion à un autre temps, avez-vous lettres de vivre jusques-là ; pour dire, titre & assurance.

Lettre, se dit aussi des actes faits ou prononcez en Justice. On lui a donné Lettres de son affirmation, de sa comparution, de ses offres.

Lettres, au plur. se dit de toutes les expéditions de la grande, ou petite Chancellerie ; & alors on les appelle Lettres Royaux au masculin : ce sont des secours de droit qui sont émanez de la faveur du Prince. Ainsi on dit des Lettres de grâce, de remission, de pardon, d'abolition, de commutation de peine, de rappel, de bin & de galeres pour les crimes ; des Lettres de benefice d'age ou d'émancipation, de benefice d'inventaire, de naturalité, de rehabilitation, de legitimation, à l'égard des personnes ; des Lettres de repit, d'atermoyement, en faveur des debiteurs ; des Lettres de compulsoire, de relief d'appel, d'anticipation, de requête civile, de desertion, de commission, de surannation, d'évocation, d'examen à futur, de confection de terrier, dans les affaires & procés, Un demandeur en Lettres, un impetrant de Lettres.

[...] On appelle aussi Lettres de rescision, ou de restitution, celles qu'on obtient pour faire casser des contrats faits en minorité [...].

On dit aussi figurément en ce sens à celui qui s'est engagé en une mauvaise contestation, ou à celui qu'on croit avoir mauvais jeu, Voulez vous Lettres ? pour dire, Voulez-vous entrer en composition ? On dit aussi d'un convalescent qui a été à l'agonie, qu'il a obtenu Lettres, qu'il a eu encore du repit. En general on appelle Lettres patentes, toutes sortes de Lettres ouvertes & étendues selon toute la longueur du parchemin, ou du papier. [...]

Lettres, se dit aussi des sciences. C'est un homme de Lettres, il a été élevé dans les Lettres, il a des Lettres. [...] On appelle Mecenas, ceux qui protegent les gens de Lettres, qui leur font du bien. [...]

Lettres, se dit aussi de plusieurs livres & de leurs titres. [...] Les Lettres du Cardinal d'Ossat, de Bentivoglio, &c. Les Lettres de Voiture, de Costar, & d'une infinité d'autres Auteurs qui ont paru, & en même temps disparu en ce siecle. A l'égard des Anciens, comme Ciceron, St. Jerôme, St. Augustin, on les appelle Epitres. [...]

Lettre, se dit proverbialement en ces phrases. On dit qu'il faut aider à la lettre ; pour dire, qu'il ne faut pas expliquer une chose à la rigueur, mais y ajouter quelque chose du sien qui en facilite l'intelligence. [...] On dit aussi d'un Ouvrage fort achevé, où on ne peut rien ajouter, ni diminuer, qu'il n'y manque pas une lettre.

## Chapitre 3

### Terminologie

Furetière et Basnage indiquent le domaine auquel appartient le terme immédiatement après sa catégorie grammaticale. Les lexiques spécialisés occupent un espace relevant des deux éditions du *Dictionnaire universel*, puisque 2 689 et 3 606 articles sur 19.220 et 26.780 de l'un et de l'autre édition respectivement, soit près de 14% du total dans les deux, sont consacrés exclusivement à des termes sectoriels<sup>298</sup>. Néanmoins, le lexique marqué, c'est-à-dire l'ensemble des mots-vedettes que les lexicographes marquent comme *terme de [nom de domaine]* ne donne pas une idée exhaustive du lexique des langues spécialisées contenu dans les deux éditions du *Dictionnaire universel*. En effet, elles contiennent beaucoup d'entrées polysémiques dont seulement un ou plusieurs sens se réfèrent à un domaine précis, ainsi que beaucoup d'entrées non marquées dont les définitions renvoient au scientifique, à l'artisan ou, en général, à celui qui travaille dans un secteur déterminé. Le sens des entrées polysémiques se référant à un domaine précis est introduit par diverses formules, dont les plus fréquentes sont *en termes de [nom de domaine]* et *en [nom de domaine]*. La formule *en matière (de) [nom de domaine]* « correspond surtout à des domaines de droit, de procédure » (Rey 1990, 24) tandis que *en fait (de) [nom de domaine]* et *en choses [adjectif pluriel]* sont utilisées rarement (ibid.). Les hommes et les femmes qui pratiquent une science, un art ou un métier sont pris en compte dans les descriptions par le moyen des formules telles que *les [catégorie de scientifiques, artisans ou ouvriers] appellent/disent/se servent, chez/parmi les [catégorie de scientifiques, artisans ou travailleurs]*.

Les sciences et les arts ont connu un développement considérable dans la France du XVII<sup>e</sup> siècle, notamment grâce au rôle joué par les académies qui sont des « lieux de sociabilité où s'exerce la réflexion théorique garante d'un art à dimension intellectuelle, mais aussi lieux d'enseignement » (Griener 2014, 17)<sup>299</sup>. Parallèlement à l'Académie française, sept autres académies consacrées à la définition et au développement des sciences et des arts ont été fondées entre 1635 et 1671 : l'Académie de peinture et sculpture (1648), l'Académie de danse (1661), l'Académie des inscriptions (1663), l'Académie des sciences (1666), l'Académie de musique (1669), l'Académie d'architecture (1671) et l'Académie de France à Rome (1666)<sup>300</sup>. Outre l'institutionnalisation, les sciences et les arts ont vu leur légitimation par diverses formes de valorisation intellectuelle telles que l'enseignement et le développement d'une abondante littérature. La rédaction de glossaires, de dictionnaires spécialisés et de traités a contribué à la définition de leurs lexiques, qui se sont ensuite déversés dans les grands dictionnaires produits à la fin du siècle. Furetière s'efforce de réaliser un dictionnaire universel, c'est-à-dire un ouvrage qui contient non seulement le langage courant mais aussi une description de la terminologie des sciences et des arts qui « sont tellement engagés avec les mots communs de la Langue, qu'il n'est pas plus aisé de les separer que les eaux de deux rivières à quelque

---

<sup>298</sup> Nous avons cherché « terme de » dans la chaîne « recherche en texte intégral » sur la version électronique du DU1690 sur *Classiques Garnier Numérique* et dans la fenêtre de recherche de BBedit après avoir ouvert le fichier .rtf qui rassemble les fichiers .rtf de chaque lettre du DU1701, en ayant supprimé les en-têtes.

<sup>299</sup> Griener, Pascal (2014). « La notion d'atelier de l'Antiquité au XIX<sup>e</sup> siècle : chronique d'un appauvrissement sémantique », *Perspective* 1, <http://journals.openedition.org/perspective/4313>.

<sup>300</sup> Cf. Heinich, Nathalie (1987). « Arts et sciences à l'âge classique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 66-1, 47-78. <https://doi.org/10.3406/arss.1987.2360>, 48.

distance de leur confluent » (Furetière 1685a, 20). Le travail de révision de Basnage ne se limite pas à corriger et à intégrer les descriptions des 6208 termes<sup>301</sup> déjà mentionnés par Furetière, mais il complète la macrostructure de 1977 termes en introduisant aussi des nombreuses désignations de domaine que Furetière n'avait pas prises en compte.

Ci-dessous, nous essaierons d'expliquer ce que l'on entend par *science* et *art* à l'époque moderne, en nous en tenant aux définitions fournies par Furetière et Basnage, avant d'analyser les domaines abordés par les deux lexicographes à partir de la liste des sciences et arts figurant à la suite du titre sur la page de couverture des deux éditions du *Dictionnaire universel*. Nous nous concentrerons sur les éléments novateurs introduits par Basnage, en accordant une attention particulière à l'identification de ses sources. Finalement, nous analyserons les entrées d'un domaine spécifique, celui de la peinture, non seulement dans les éditions du *Dictionnaire universel* de Furetière et de Basnage, mais aussi dans d'autres dictionnaires monolingues de l'époque.

Les définitions de SCIENCE et ART sont liées dans le *Dictionnaire universel*. *Science*, dont le sens premier est « connoissance des choses [...] » (SCIENCE), « se dit [...] d'un art particulier » (ibid.) tandis qu'*art* « se dit [...] d'une connoissance reduite en pratique » (ART) et « se pousse quelquefois par extension jusqu'à la Science » (ibid.). La définition de la première contient la seconde et vice versa. Furetière avait eu occasion de réfléchir sur les sciences et les arts lors de l'altercation avec les académiciens où il s'est défendu avec trois écrits qu'il a appelés *Factums*. Il écrit que « les Sciences sont fondées sur des demonstrations certaines » (Furetière 1685b, 182) alors que les arts consistent en « quelques regles établies sur des experiences réitérées » (Furetière 1685b, 181-182). La science, c'est-à-dire l'élaboration théorique du savoir, est le résultat d'une réflexion qui permet d'extrapoler les règles et la méthode de la discipline afin de la perfectionner<sup>302</sup> au moyen des démonstrations qui constituent son essence<sup>303</sup>. L'art, à son tour, consiste en l'observation de préceptes et de règles - qui fondent la science - qui, avec l'aide de l'expérience et des inventions propres à la discipline, permet de réussir ce qui est entrepris, en le rendant utile et agréable<sup>304</sup>. Pour aider à comprendre la distinction, le lexicographe fournit des exemples concrets de disciplines classées comme sciences ou arts. Ainsi, « la Statique est une Science, parce qu'elle s'arreste seulement à la theorie : mais la Mechanique est un *Art*, parce qu'elle reduit les connoissances de la Statique en pratique » (ART). De même, « La Medecine est une Science, et la Chirurgie est un *Art* » (ibid.). Quant aux parties qui composent la philosophie, « plusieurs Scolastiques soûtiennent que la Logique et la Morale sont des *Arts*, parce qu'elles ne s'arrestent pas à la simple theorie, mais elles tendent à la pratique » (ibid.). Plus généralement, les sciences englobent la philosophie, l'arithmétique, la géométrie, la médecine, l'héraldique, la statique et les sciences humaines, qui comprennent les langues, la grammaire, la poésie et la rhétorique<sup>305</sup> alors que la mécanique et la chirurgie

---

<sup>301</sup> Comme il n'est pas possible de réaliser une étude exhaustive de toutes les formules identifiées pour tous les domaines de connaissance dans les deux éditions, nous entendons par *termes* aussi bien les mots appartenant exclusivement à des lexiques sectoriels désignés au moyen de la marque de domaine « terme de [nom de domaine] » que les mots polysémiques qui trouvent également une application « en termes de [nom de domaine] ».

<sup>302</sup> Cf. SCIENCE.

<sup>303</sup> « L'Art [...] est opposé à *Science*, dont le principe consiste en demonstrations » (ART).

<sup>304</sup> Cf. ART.

<sup>305</sup> Cf. SCIENCE.

sont des arts<sup>306</sup>. Les arts se divisent en arts libéraux et en arts mécaniques. Dans le *Factum II*, Furetière réfléchit sur les deux en examinant les définitions élaborées par les académiciens :

Mais pour donner une preuve par écrit de l'idée générale qu'on doit avoir de l'Académie jettonnière, tant à l'égard de son ignorance que du peu de soin qu'elle prend de son travail, il me suffit d'en alléguer un article, qui, pour parler selon son éloquence proverbiale, emporte la pièce et dame le pion à tous les autres. C'est dans la première colonne de la page 538, dont voici les propres termes ; on appelle les Arts libéraux : « les Arts qui peuvent être pratiqués » par un homme de condition libre et ingénue, et sans machines. Ils sont opposés aux Arts mécaniques. La Grammaire, la Rhétorique, la Dialectique, l'Arithmétique, la Musique, la Géométrie et l'Astronomie sont les sept Arts libéraux. » Il n'y a point d'ignorance plus honteuse que celle où on pêche contre les choses de sa profession. Ces Messieurs se disent Gens de Belles Lettres, et se prétendent établis pour cultiver les Beaux-Arts ; ils sont tous Poètes, tant bons que mauvais ; cependant ils ignorent que la Poésie est le principal, ou du moins le plus connu des Arts libéraux ; ils oublient de la comprendre dans leur nombre, aussi bien que la Peinture et la Sculpture, qui constamment en sont les plus belles parties. Ils n'y comprennent pas non plus l'Architecture qui y doit plutôt avoir sa place que la Dialectique, dont la qualité est si souvent contestée au Collège. Mais quand ils y mettent la Géométrie, l'Arithmétique et l'Astronomie, qui sont des sciences démonstratives, ils témoignent bien qu'ils ne savent pas la différence qu'il y a entre les Sciences et les Arts ; c'est bien loin de les connaître à fond. Car les Arts ne consistent qu'en quelques règles établies sur des expériences répétées, au lieu que les Sciences sont fondées sur des démonstrations certaines. Leur définition d'ailleurs est tout à fait défectueuse, vu que la Musique, la Peinture et plusieurs autres Arts libéraux peuvent être sçeus et pratiqués par des gens de condition servile. Il falloit plutôt dire que les honnêtes gens s'y appliquent par curiosité et pour leur propre satisfaction, et non point par un esprit mercenaire. C'est aussi mal à propos qu'ils les distinguent d'avec les autres Arts, en ce qu'ils se pratiquent, disent-ils, sans instrumens et sans machines, car plusieurs Arts libéraux s'en servent, comme la Peinture de palettes, de chevalets et de mannequins ; l'Architecture de plusieurs engins et grûes ; la Musique de luths, de violons, de harpes et d'orgues, qui par excellence sont nommés instrumens, aussi bien que ceux dont se servent les Mathématiciens dans les sciences de Géométrie et d'Astronomie, comme les règles, compas et équerres, les globes et les astrolabes. Je ne m'amuse pas à remarquer qu'on ne dit point un homme de condition ingénue, pour dire honnête et non servile, et que ce mot ne s'emploie qu'en mauvaise part, pour signifier un homme naïf, simple et innocent.

(Furetière 1685b, 181)

Dans ce passage, Furetière taxe les académiciens d'ignorance pour avoir considéré comme des arts libéraux l'arithmétique, l'astronomie, la dialectique, la géométrie, la grammaire, la musique et la rhétorique. Ce sont les disciplines que la culture humaniste attribuait au *trivium* et au *quadrivium* qui étaient les deux degrés de l'éducation, littéraire et scientifique, du cycle d'études entrepris dans les écoles de rhétoriciens déjà à la fin de la République et sous l'empire romain<sup>307</sup>. Peut-être que Furetière ne connaît pas le système éducatif romain puisqu'il semble ne pas comprendre pourquoi les académiciens classent comme des arts l'arithmétique, l'astronomie et la géométrie - qui sont à ses yeux des sciences - et n'incluent pas parmi les arts libéraux la poésie, « le principal, ou du moins le plus connu des Arts libéraux » (Furetière 1685b, 181), ni la peinture et la sculpture, « qui constamment en sont les plus belles parties » (ibid.). En synthèse, alors que l'Académie continue à considérer que les arts libéraux sont ceux propres au *trivium* (grammaire, rhétorique, dialectique) et au *quadrivium* (arithmétique, géométrie, musique et astronomie), Furetière déplace l'arithmétique, la géométrie et l'astronomie parmi les sciences, remplace la dialectique, « dont la qualité est si souvent contestée au Collège »

---

<sup>306</sup> Cf. ART.

<sup>307</sup> Talon-Hugon, Carole (2015). « I. Une catégorie nouvelle », *Classicisme et Lumières*, Paris, 37-44, <https://www.cairn.info/--9782130628323-page-37.htm>.

(ibid.) par la poésie et introduit la peinture<sup>308</sup>, la sculpture et l'architecture<sup>309</sup> parmi les arts libéraux. Il affirme que les arts libéraux sont « ceux qui participent plus de l'esprit que du travail de la main, qui consistent plus en la connaissance qu'en l'opération, qui regardent plus le divertissement et la curiosité que les œuvres serviles et mécaniques » (LIBERAL) et les énumère : « la Rhetorique, la Grammaire, la Poésie, la Peinture, la Sculpture, l'Architecture, la Musique, qu'on appelle *les sept Arts Libéraux* » (ibid.). Les arts libéraux de Furetière sont toujours au nombre de sept, mais ce ne sont plus ceux hérités de la tradition latine. Des premiers arts libéraux, il reste la grammaire, la rhétorique et la musique. La plupart des nouveaux arts libéraux, c'est-à-dire, la peinture, la sculpture et l'architecture n'étaient auparavant que des activités manuelles.

Cependant, cette liste n'est pas sans controverse. En fait, les arts libéraux mentionnés ailleurs incluent la marine et l'art militaire à côté de poésie, musique, peinture et architecture<sup>310</sup>. Il ressort du passage cité que pour l'Académie, la différence substantielle entre arts libéraux et arts mécaniques est que les premiers sont pratiqués par la noblesse, les seconds par « des gens de condition servile ». La vision de Furetière, complètement différente de celle de l'Académie, semble refléter des changements sociaux-économiques en cours qui vont altérer la structure sociale d'Ancien régime qui n'est plus aussi rigide au XVII<sup>e</sup> siècle. Pour Furetière, la différence entre arts libéraux et arts mécaniques ne concerne pas le statut social de ceux qui les pratiquent, comme le montre le fait que la musique, la peinture et d'autres arts libéraux sont exercés aussi par les membres des classes sociales inférieures. Elle réside dans la raison pour laquelle les arts sont pratiqués : les arts mécaniques visent à un retour économique, alors qu'aux arts libéraux « les honnêtes gens s'y appliquent par curiosité et pour leur propre satisfaction, et non point par un esprit mercenaire ». L'honnête homme à qui sont destinés les dictionnaires classiques est polyvalent et interdisciplinaire. Il est l'« héritier de la Renaissance, passionné par la nouveauté, et curieux de nouvelles découvertes dans tous les domaines » (Guionnet 1982, 33)<sup>311</sup>. En outre, Furetière rejette l'idée que les arts mécaniques soient les seules disciplines à se servir des machines et des outils du métier puisque de nombreux arts libéraux, tels qu'architecture, musique et peinture, ainsi que de nombreuses sciences, telles qu'astronomie et géométrie, s'en servent. Par contre, les arts mécaniques « sont ceux où l'on travaille plus de la main et du corps, que de l'esprit : [...] comme celui des Horlogers, Tourneurs, Charpentiers, Fondeurs, Boulengers, Cordonniers » (ART). À ces catégories de travailleurs, il faut ajouter « les Ouvriers qui travaillent [...] à la construction des machines » (MECHANIQUE) et « à toutes les manufactures [...] comme les Maçons, les Tailleurs » (ibid.). Les définitions du *Dictionnaire universel* désignant ces différentes catégories de travailleurs s'ouvrent tantôt par « artisan » tantôt par « ouvrier » tantôt par le pronom « celui » suivi d'une proposition relative. Il ne semble pas y avoir de distinction conceptuelle dans le choix entre *artisan*<sup>312</sup> et *ouvrier*<sup>313</sup>.

---

<sup>308</sup> Heinich (1987) s'occupe de la recatégorisation de la peinture, promue dans le XVII<sup>e</sup> siècle d'art mécanique à art libéral.

<sup>309</sup> Marcus Terentius Varro (116-27 a. C.), dans son *Liber novem disciplinarum*, avait associé l'architecture et la médecine aux sept arts libéraux traditionnels. Plus tard, l'architecture et la médecine ont fait partie des arts mécaniques.

<sup>310</sup> Cf. ART.

<sup>311</sup> Guionnet, Guy. (1982). « L'honnête homme et l'interdisciplinarité ». *Cahiers de l'APLIUT* 1-4, 31-39. <https://doi.org/10.3406/apliu.1982.1534>.

<sup>312</sup> « Ouvrier qui gagne sa vie en travaillant aux arts mécaniques, comme Cordonniers, Serruriers, Menuisiers, Chapeliers, etc. » (ARTISAN).

<sup>313</sup> « Artisan qui travaille à quelque ouvrage » (OUVRIER).

Comme nous montrerons plus bas, l'ouvrier occupe une place prépondérante dans la description des arts mécaniques. Plus largement, alors que les termes des sciences font rarement référence aux scientifiques impliqués dans une discipline ou une autre, les termes des arts mécaniques renvoient plus souvent à la personne qu'à l'art.

Pour mieux comprendre comment les sciences et les arts sont conceptualisés, il convient de regarder la page de couverture du *Dictionnaire universel* de Basnage de 1701, qui correspond presque exactement<sup>314</sup> à celle du *Dictionnaire universel* de Furetière de 1690 :

---

<sup>314</sup> En plus des trois lignes contenant nombre d'édition et rédacteur, il y a peu de changements, et exclusivement de nature orthographique : sçavoir > savoir, pesche > pêche, et > &.

# DICTIONNAIRE UNIVERSEL,

*Contenant generalement tous les*  
**MOTS FRANÇOIS**  
tant vieux que modernes, & les Termes des  
**SCIENCES ET DES ARTS.**

S A V O I R

La Philosophie, Logique & Physique, la Medecine, ou Anatomie, Pathologie, Therapeutique,  
Chirurgie, Pharmacopée, Chymie, Botanique, ou l'Histoire naturelle des Plantes,  
& celle des Animaux, Minéraux, Metaux & Pierrieres, & les  
noms des Drogues artificielles:

La Jurisprudence Civile & Canonique, Feodale & Municipale, & sur tout celle  
des Ordonnances:

*Les Mathematiques, la Geometrie, l'Arithmetique & l'Algebre, la Trigonometrie, Geodesie ou  
l'Arpentage, & les Sections coniques, l'Astronomie, l'Astrologie, la Gnomonique, la Geographie,  
la Musique, tant en theorie qu'en pratique, les Instrumens à vent & à cordes, l'Optique,  
Catoptrique, Dioptrique & Perspective, l'Architecture civile & militaire,  
la Pyrotechnie, Tactique & Statique:*

Les Arts, la Rhetorique, la Poësie, la Grammaire, la Peinture, Sculpture, &c. la Marine,  
le Manege, l'Art de faire des armes, le Blafon, la Venerie, Fauconnerie, la Pêche,  
l'Agriculture, ou Maison Rustique, & la plupart des Arts mechaniques:

*Plusieurs termes de Relations d'Orient & d'Occident, la qualité des Poids, Mesures & Monnoyes,  
les Etymologies des mots, l'invention des choses, & l'Origine de plusieurs Proverbes,  
& leur relation à ceux des autres Langues:*

Et enfin les noms des Auteurs qui ont traité des matieres qui regardent les mots, expliquez  
avec quelques Histoires, Curiositez naturelles, & Sentences morales, qui seront  
rapportées pour donner des exemples de phrafes & de constructions.

*Le tout extrait des plus excellens Auteurs anciens & modernes.*

Recueilli & compilé par feu

Messire ANTOINE FURETIERE,  
Abbé de Chalivoi, de l'Academie Françoisé.

S E C O N D E E D I T I O N ,

Revuë, corrigée & augmentée par

Monsieur BASNAGE DE BAUVAL.

T O M E P R E M I E R .



A LA HAYE ET A ROTTERDAM,  
Chez ARNOUD ET REINIER LEERS, 1701.  
A V E C P R I V I L E G E .

La page de couverture a vraisemblablement été préparée par les frères Leers, propriétaires de l'imprimerie où le dictionnaire a été imprimé deux ans après la mort de Furetière. La liste des domaines de connaissance décrits dans le dictionnaire suit le titre de l'ouvrage et est introduite par *savoir*. Elle est imparfaite et non exhaustive, puisque certains des domaines énumérés ne sont pas réellement traités dans le dictionnaire, tandis que de nombreux domaines présents dans le dictionnaire n'y sont pas mentionnés. Bien évidemment, l'espace limité d'une page oblige à une sélection. Dans ce qui suit, on commentera la disposition des disciplines sur la page de couverture, en précisant, dans la mesure du possible, les raisons de la juxtaposition d'une discipline avec une autre, du regroupement de plusieurs disciplines sous une même dénomination, de l'omission d'autres. Le nombre de termes associés à chaque discipline dans le corps des deux éditions sera alors fourni.

Les lexicographes et leurs éditeurs organisent les disciplines en cinq paragraphes, alternant l'italique et les caractères ronds pour faciliter la lecture. À la fin des paragraphes on trouve deux-points, qui indiquent que l'énumération n'est pas finie. La disposition des disciplines n'est pas aléatoire, les trois premiers paragraphes étant consacrés aux sciences, et le quatrième aux arts. Le cinquième paragraphe évoque d'autres éléments terminologiques et microstructurels qui sont pris en compte dans le dictionnaire.

## 1 Les sciences

Les sciences sont conceptuellement subdivisées en quatre macro-domaines, chacun étant introduit par un article déterminant : philosophie, médecine, jurisprudence et sciences mathématiques.

### a) La philosophie

Le premier paragraphe, consacré à la philosophie et à la médecine, s'ouvre sur « *La Philosophie, Logique & Physique* ». La *philosophie* (27, 39)<sup>315</sup> se trouve en première position puisque « La Philosophie comprend toutes les sciences »<sup>316</sup> (SCIENCE, DU1690). Elle est aussi définie non pas comme une science mais comme une étude<sup>317</sup>. Bien que plusieurs entrées des deux éditions (COURS, MORALE, PHILOSOPHIE) indiquent que la philosophie moderne - et, par conséquent, le cours de philosophie dans les collèges - comprend quatre parties, c'est-à-dire logique, physique, morale et métaphysique, la *logique* (29, 34) et la *physique* (38, 45) sont les deux seules composantes de la philosophie mentionnées sur la page de couverture. Dans le corps du dictionnaire le petit nombre d'occurrences de *terme(s) de Morale* (2) est contrebalancé par un très grand nombre d'entrées polysémiques qui sont également utilisées *en Morale* (638, 613) ou *en choses morales* (489, 454), marques que Basnage a toutefois tendance à réduire. En fait, comme le montrent Behnke<sup>318</sup>, Graveleau<sup>319</sup> et Leca-Tsiomis<sup>320</sup>, il tend à modifier le contenu des entrées de Furetière contenant des références aux hérésies et aux hérétiques. Par exemple,

---

<sup>315</sup> Dorénavant, chaque discipline sera associée au nombre de termes qui lui sont attribués par Furetière et Basnage. S'il n'y a qu'un seul nombre entre parenthèses, cela signifie que la quantité de termes attribuée par les lexicographes est la même. Les formules utilisées par les lexicographes étant très variées, seuls les mots marqués « (en) terme(s) de », seront décomptés.

<sup>316</sup> Basnage supprime cette phrase.

<sup>317</sup> « Etude de la Nature, & de la Morale, fondée sur le raisonnement » (PHILOSOPHIE).

<sup>318</sup> Cf. Behnke 2017, 77-85.

<sup>319</sup> Cf. Leca-Tsiomis 1999, 56-61.

<sup>320</sup> Cf. Graveleau 2018, 589-617.

en remplaçant « en choses morales » (CORROMPRE, DU1690) par « en matière de livres » (CORROMPRE, DU1701), Basnage adoucit le ton polémique de Furetière envers les confessions autres que le catholicisme avant d'enregistrer l'exemple de Furetière sur la corruption de livres par les hérétiques. Le fait que très peu de termes appartiennent exclusivement à ce domaine et, en revanche, qu'un nombre très élevé de termes appartient à ce domaine ainsi qu'à d'autres témoignent que la morale développe son lexique à partir du lexique courant ou en utilisant les lexiques d'autres langues spécialisées. En tout cas, l'absence de morale et de *métaphysique* (0) sur la couverture montre l'intention des éditeurs de rester à l'écart des questions confessionnelles.

## b) La médecine

Le deuxième macro-domaine<sup>321</sup>, la médecine<sup>322</sup>, est introduit sur la même ligne que la philosophie : « *la Medecine, ou Anatomie, Pathologie, Therapeutique, Chirurgie, Pharmacopée*<sup>323</sup>, *Chymie, Botanique, ou l'Histoire naturelle des Plantes, & celle des Animaux, Minéraux, Metaux & Pierreries, & les noms des Drogues artificielles* ». La médecine (491, 430<sup>324</sup>), elle aussi, est abordée dans ses composantes, à savoir l'*anatomie* (66, 209), la *pathologie* (0), la *thérapeutique* (0), la *chirurgie* (46, 64<sup>325</sup>), la *pharmacie* (88, 131), la *chimie* (140, 164) et la *botanique* (10, 91), autrement dit l'*histoire naturelle des plantes*<sup>326</sup>, à laquelle se rattachent par analogie l'*histoire naturelle des animaux, des minéraux, des métaux et des pierres*, et par opposition les noms des *drogues artificielles*. La présence en couverture de *pathologie* et *thérapeutique*, deux parties de la médecine<sup>327</sup> auxquelles aucun terme n'est attribué, pourrait s'expliquer par un désir d'exhaustivité des imprimeurs qui listent toutes les composantes de la science en question. De même, il n'y a pas de termes associés aux animaux, minéraux, métaux et pierres ainsi qu'aux drogues artificielles. Par contre, il existe des termes attribués aux *eaux et forêts* (46), toujours associées dans les indications de domaine, ce qui fait référence à l'organisation administrative de la France de l'Ancien Régime. En effet, 23 termes d'« Eaux & Forêts » contiennent la référence à une ordonnance qui vise leur sauvegarde. En outre, il existe des termes associés aux personnes travaillant le cuir, le bois, le fer ou les pierres, ainsi qu'aux experts en plantes et aux vendeurs de drogues artificielles, mais nous en parlerons plus bas.

Les termes appartenant à la médecine et à ses composants sont ceux qui présentent, au moins quantitativement, la plus grande différence entre les deux éditions. Comme l'indique la préface avec un peu d'exagération, « on a presque tout effacé ce que Mr. l'Abbé Furetière avoit dit sur

---

<sup>321</sup> Sur la vernacularisation de la médecine en français aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, cf. Carlino, Andrea, et Jeanneret, Michel (2009). *Vulgariser la médecine : du style médical en France et en Italie, XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*. Cambridge, Cambridge University Press.

<sup>322</sup> Les lexicographes ne donnent pas une définition personnelle de *médecine*. Ils enregistrent les définitions de la discipline données par les auteurs anciens qui la classent tantôt comme une science, tantôt comme un art.

<sup>323</sup> La Pharmacopée est définie comme « traité qui enseigne la Pharmacie » (PHARMACOPÉE), cette dernière définie comme « deuxième partie de la Medecine » (PHARMACIE) bien qu'elle ne soit pas mentionnée parmi les disciplines qui composent la médecine : « La Medecine se divise en anatomie, Pathologie, Therapeutique, Chymie, Botanique & Chirurgie » (MEDECINE). Les entrées du dictionnaire sont attribuées à la *pharmacie*, et non à la *pharmacopée*.

<sup>324</sup> 5 fois « Medicine ».

<sup>325</sup> 3 fois « Chirurgie »

<sup>326</sup> Cf. MEDECINE.

<sup>327</sup> Cf. MEDECINE.

ces Arts, qui n'etoient point de sa competence » (Préface, DU1701). Basnage ne s'occupe pas personnellement des entrées concernant « la Médecine, l'Anatomie, la Pharmacie, la Chirurgie, & la Botanique » (ibid.), pour la révision desquelles il charge un certain « M. Regis Médecin à Amst. » (ibid.). La réduction du nombre de termes attribués à la médecine est compensée par l'augmentation considérable des attributions aux sciences qui la composent. En plus de redistribuer certains des termes de Furetière, Régis insère de nombreux mots nouveaux en recourant à des sources spécialisées. Une étude du lexique des parties qui composent la médecine est souhaitable car elle nous permettrait d'évaluer la contribution de Régis à la rédaction du *Dictionnaire universel* de Basnage de 1701.

### c) La jurisprudence

Le deuxième paragraphe est consacré à la *jurisprudence* (94, 113) et à ses composantes : « *La Jurisprudence Civile & Canonique, Feodale & Municipale, & sur tout celle des Ordonnances* », Les trois premiers sous-domaines sont relativement peu couverts<sup>328</sup>, mais ceci est aussi un effet de la multiplication des façons de désigner l'art, comme on le verra de suite. La jurisprudence civile concerne le droit romain accepté par les tribunaux européens tandis que la jurisprudence canonique concerne le droit ecclésiastique. Enfin, la jurisprudence féodale concerne les *fiefs* (2, 3) et leur réglementation telle que décrite dans les *Coutumes*<sup>329</sup> (61, 67)<sup>330</sup>. Les Coutumes, dont s'occupe le droit municipal<sup>331</sup>, sont des pratiques adoptées par l'usage qui prennent force de loi dès lors qu'elles sont écrites<sup>332</sup>. Les deux éditions attribuent des termes aussi à la *jurisprudence romaine* (3, 5) et à la *jurisprudence française* (2) ainsi qu'au *droit* (14, 23) et à ses sous-catégories, le *droit canonique* (1, 3<sup>333</sup>) et le *droit ecclésiastique* (1). Comme on l'a vu à propos des eaux et des forêts, les références aux ordonnances, qu'elles soient royales, ministérielles ou judiciaires<sup>334</sup> sont contenues dans les définitions plutôt que dans les marques des domaines.

Ayant reçu une formation de juriste, Furetière ne pouvait certainement pas négliger le traitement de la discipline qu'il connaissait probablement le mieux. Il est toutefois surprenant de constater que Basnage, lui-même avocat et issu d'une famille de juristes, n'apporte que peu de modifications – au moins au niveau quantitatif - à cette discipline.

### d) Les mathématiques

Le troisième paragraphe, consacré aux sciences mathématiques, est le plus copieux : « *Les Mathématiques, la Geometrie, l'Arithmetique & l'Algebre, la Trigonometrie, Geodesie, ou l'Arpentage, & les Sections coniques, l'Astronomie, l'Astrologie, la Gnomonique, la Geographie, la Musique, tant en théorie qu'en pratique, les Instrumens à vent & à cordes, l'Optique, Catoptrique, Dioptrique & Perspective, l'Architecture civile & militaire, la Pyrotechnie, Tactique & Statique* ». Furetière affirme déjà que les *mathématiques* (8, 14) « tiennent le premier lieu entre les sciences, parce que ce sont les seules qui sont fondées sur des démonstrations

---

<sup>328</sup> *Jurisprudence civile* (1) ; *jurisprudence canonique* (6, 7) ; *jurisprudence féodale* (14).

<sup>329</sup> Furetière orthographe le mot avec s avant t : *Coustumes*.

<sup>330</sup> Cf. JURISPRUDENCE.

<sup>331</sup> Cf. MUNICIPAL.

<sup>332</sup> Cf. COUSTUME.

<sup>333</sup> Une fois « droit canon ».

<sup>334</sup> Cf. ORDONNANCE.

infaillibles » (MATHEMATIQUE) et Basnage confirme cette idée en introduisant une citation explicite de Jacques Ozanam<sup>335</sup> qui, dans la préface à son dictionnaire mathématique, soutient que « les Mathématiques meritent le nom de science sur toutes les autres, parceque les principes en sont clairs, & d'une si grande évidence, qu'il n'est pas permis aux opiniâtres d'en douter. Ozanam » (MATHEMATIQUE, DU1701). Basnage passe ainsi le témoin de la primauté parmi les sciences de la philosophie aux sciences mathématiques<sup>336</sup>. Nous lisons ici une reconnaissance de la valeur des découvertes et inventions du XVII<sup>e</sup> siècle qui jettent les bases du positivisme du siècle suivant.

Les sciences mathématiques traitent notamment des quantités continues et discrètes, des proportions, de la vue, de la réflexion et de la réfraction de la lumière, de la hauteur et de la taille des étoiles, des angles et des ombres radiales<sup>337</sup>. Les quantités continues sont étudiées en *géométrie* (105, 121), *trigonométrie* (3) et *sections coniques*<sup>338</sup> (0) mais aussi en *sphériques* (0) et en *algèbre spécieuse* (0), ces dernières n'étant pas répertoriées sur la couverture. La géométrie, première science citée après « Les Mathématiques », est selon Furetière, la seule « véritable science » (SCIENCE, DU1690)<sup>339</sup> car elle repose sur des démonstrations qui constituent le caractère distinctif de la science par rapport à l'art. La *géodésie* (0), vulgairement appelée *arpentage* (6, 7)<sup>340</sup>, est l'une des trois parties qui composent la géométrie avec la *planimétrie* (0) et la *stéréométrie* (0)<sup>341</sup>, ces dernières n'étant pas répertoriées sur la couverture. Il est possible que la présence sur la couverture de la *géodésie*, à laquelle aucun terme n'est associée, serve juste à souligner la distance de contenu entre le dictionnaire de Furetière et celui des académiciens. Dans la seconde partie du *Factum I*, en comparant un extrait des deux dictionnaires, le sien et celui des académiciens, tous deux au stade de la rédaction, Furetière avait constaté que dans le second l'entrée GEODESIE n'était pas présente. À cette occasion, feignant de compatir avec les rédacteurs, il les avait en fait accusés d'ignorance : « Je leur pardonne s'ils n'ont point mis de géodésie, parce qu'ils ne savent ce que c'est » (Furetière 1685a, 153). Les *quantités discrètes* sont traitées par l'*arithmétique* (36, 41) et l'*algèbre* (20). Le nombre de termes attribués à l'algèbre est sensiblement le même dans les deux éditions. En fait, Basnage déclare qu'il ne connaît pas la discipline : « Je ne mets pourtant pas sur mon compte les articles d'Algèbre. Cette science m'est inconnue » (Préface DU1701). Cette phrase est vivement critiquée par Jacques Bernard, rédacteur des *Nouvelles de la République des Lettres* à partir de 1699, qui y lit une certaine présomption de la part du lexicographe qui déclare ne pas connaître l'algèbre tout en laissant entendre qu'il connaît les

---

<sup>335</sup> Ozanam, Jacques (1691, première édition : 1687). *Dictionnaire mathématique, ou idée générale des mathématiques*. Amsterdam, Hugueran (« Sur l'imprimé à Paris »).

<sup>336</sup> Cf. les entrées consacrées à SCIENCE dans le DU1690 et le DU1701.

<sup>337</sup> Cf. MATHEMATIQUE.

<sup>338</sup> Le *Traité des sections coniques* (1640), écrit par Blaise Pascal (1623-1662) à l'âge de seize ans, a eu une influence considérable sur le XVII<sup>e</sup> siècle et a même impressionné René Descartes (cf. Guionnet 1982, 32-33).

<sup>339</sup> Basnage relègue l'affirmation à un courant de pensée : « L'opinion est le milieu entre le doute, & la science. [...] Selon cette définition il n'y a que la Geometrie qui soit une science, parcequ'elle est fondée sur des demonstrations » (SCIENCE, DU1701).

<sup>340</sup> Cf. GEODESIE.

<sup>341</sup> Cf. PLANIMETRIE.

autres parties des mathématiques<sup>342</sup>. Schuurman (1976)<sup>343</sup> voit dans cette attaque une forme de jalousie de la part de Bernard face à la réussite de *l'Histoire des ouvrages des savans*. Si le nombre d'articles qui lui sont attribués est le même, l'entrée ALGEBRE est complètement réécrite dans l'édition de 1701. Descartes, accusé de malhonnêteté intellectuelle par Furetière<sup>344</sup>, est réhabilité par le collaborateur de Basnage<sup>345</sup> qui réécrit l'entrée en décrivant l'algèbre spéculative formulée par Viète (1591) qui constitue le fondement du *Discours de la méthode* de Descartes (1637).

*L'astronomie* (90, 101) et la *gnomonique* (8, 9) traitent de la hauteur et de la taille des étoiles, des angles et des ombres formées par les rayons<sup>346</sup>. Entre les deux, en couverture, se trouve *l'astrologie* (30, 33), « science vaine et incertaine » (ASTROLOGIE), qui traite des influences astrales et des prédictions et dont quelques termes sont attribués à *l'astrologie judiciaire* (4). La *géographie* (24, 32), « science qui apprend la connoissance de la surface de la terre, et de la situation de ses Provinces, villes, rivières, mers, etc. et à en faire la description » (GEOGRAPHIE), est placée en couverture après la *gnomonique* mais n'est pas mentionnée parmi les sciences mathématiques<sup>347</sup>.

La *musique* (83, 87), rencontrée parmi les arts libéraux<sup>348</sup>, est classée en couverture avec les sciences. Elle est définie comme « la science qui enseigne les propriétés des sons capables de produire quelque mélodie, ou harmonie, ou bien une science par laquelle se fait une disposition des sons graves et aigus »<sup>349</sup> (MUSIQUE, DU1701) ainsi que « l'exécution de cette science » (ibid.). On précise qu'en sont abordés à la fois les aspects théoriques et pratiques (y compris les instruments musicaux), probablement pour éviter de reprendre les informations dans le paragraphe consacré aux arts.

Parmi les disciplines concernant la vue et la réfraction de la lumière mentionnées sur la couverture, *l'optique* (33, 34) est le seul domaine présent dans les corps de l'ouvrage dans les deux éditions. Aucun terme n'est attribué à *dioptrique* et *catoptrique*. La *perspective* (4, 5), en couverture associée aux sciences de la vue et de la réfraction de la lumière, figure parmi les sciences traitant des proportions avec la *musique* et *l'architecture* (158, 259)<sup>350</sup>. Quant à

---

<sup>342</sup> Lettre de Bernard à Desmaizeaux du 08/07/1701 : « Je disois, étant à Amsterdam, que je ne pouvois assez admirer l'impudence de M. de Beauval, qui dit dans sa préface (du Dictionnaire de Furetière), qu'il n'a pas touché aux articles d'algèbre, parce qu'il avoue qu'il ne sait pas cette science, comme s'il savoit les autres parties des mathématiques qu'il ignore parfaitement. On me répondit qu'il devoit mettre, qu'il n'avoit touché à aucun article des sciences, parce qu'il n'en savoit aucune, et cela n'est que trop vrai. Cependant il méprise souverainement tout le reste de la terre, et nul n'a d'esprit que lui et ses amis ». Cf. Masson, Gustave (1870). *Desmaizeaux et ses correspondants, III : Bernard, le journaliste*, Bulletin de la SHPF 19, 187.

<sup>343</sup> Cf. Schuurman 1976, 22.

<sup>344</sup> « Mr. Vallis a fait un Corps Algebraïque, un gros volume in fol. où il prouve que Mr. Descartes a pris toute son *Algebre* de Harniottus, comme Robert Valle l'a aussi reconnu » (ALGEBRE, DU1690).

<sup>345</sup> « Descartes a trouvé une autre methode, qu'on pretend être autant au dessus de celle de Viète, que celle-ci est au dessus des autres. Wallis, & quelques autres ont contesté à Descartes l'honneur de cette decouverte, & l'ont attribuée à un nommé Harriot ; mais Mr. Hudde & Mr. Prestet, en ont restitué la gloire à Mr. Descartes » (ALGEBRE, DU1701).

<sup>346</sup> Cf. MATHEMATIQUE.

<sup>347</sup> Cf. MATHEMATIQUE.

<sup>348</sup> Cf. LIBERAL.

<sup>349</sup> Basnage remplace la première proposition de Furetière qui était : « la science qui enseigne à faire des accords agreables à l'oreille, et qui regle l'harmonie » (MUSIQUE, DU1690).

<sup>350</sup> Cf. MATHEMATIQUE.

l'architecture, la liste mentionne aussi l'*architecture civile et militaire* (1). Enfin, elle fait référence à la *statique* (1) et à la *pyrotechnie* (1) qui sont à peine représentées dans le dictionnaire ainsi qu'à la *tactique* qui ne l'est pas du tout. Bien que la *statique* n'apparaisse pas dans la classification des sciences mathématiques<sup>351</sup>, elle est définie comme une « science qui fait partie de la mathématique » (STATIQUE). La *tactique*, également absente du classement, est définie comme « science de construire les machines des Anciens » (TACTIQUE) tandis que *pyrotechnie* est le seul mot des trois premiers paragraphes, consacrés aux sciences, défini exclusivement<sup>352</sup> comme art : « Art qui enseigne l'usage du feu » (PYROTECHNIE).

Notons enfin que, parmi les sciences, la *fortification* (55, 65) et l'*hydraulique* (8, 9) sont absentes de la couverture.

## 2 Les Arts

Le quatrième paragraphe, consacré aux arts, s'ouvre sur « Les Arts » et se termine par « la plupart des Arts mécaniques » : « *Les Arts, la Rhétorique, la Poésie, la Grammaire, la Peinture, la Sculpture, &c. la Marine, le Manège, l'Art de faire des armes, le Blason, la Venerie, Fauconneries, la Pêche, l'Agriculture, ou Maison Rustique, & la plupart des Arts mécaniques* ». Le fait que les arts libéraux, désignés comme « les arts » sans autre attribut, figurent sur la couverture et que les arts mécaniques soient regroupés sous la formulation « la plupart des Arts mécaniques » est probablement un stratagème de commercialisation. Les éditeurs sont conscients que l'acheteur potentiel du dictionnaire est le noble qui peut se permettre une telle dépense ou le commerçant enrichi qui imite la noblesse en ses activités, et aspire à accéder aux titres nobiliaires en faisant étalage de sa culture et de son argent. Il est donc compréhensible que les éditeurs veuillent s'assurer que ces catégories sociales puissent trouver une utilité et comprendre dès la couverture que le lexique des arts qu'elles pratiquent y est contenu.

### 2.1 Les arts libéraux

Sur la couverture, *grammaire* (128, 161) et *rhétorique* (20, 22), classées par ailleurs dans les sciences humaines<sup>353</sup>, reprennent leur place parmi les arts libéraux, aux côtés de la *poésie* (24, 39), ce qui confirme que la couverture n'a pas été réalisée par Furetière ou par Basnage. Ensuite, la couverture liste l'*agriculture* (29, 34), ou *maison rustique* (0), l'*Art de faire des armes* (0) qu'on peut décomposer en *artillerie* (16, 39) et *blason* (537, 555), la *fauconnerie* (142), le *manège* (284), la *marine* (798, 1001), la *pêche* (7, 14), la *peinture* (39, 67), la *sculpture* (6, 9) et la *venerie* (77, 79).

Avec près de huit cents termes qui lui sont attribués par Furetière et plus de mille par Basnage, la *marine* est l'art le mieux représenté, suivi par *blason* et *manège*. La *marine*, répertoriée parmi les arts libéraux<sup>354</sup>, est définie comme la « science de la Navigation, ou l'art de Naviger »

---

<sup>351</sup> Cf. MATHÉMATIQUE.

<sup>352</sup> L'architecture est définie par Furetière comme « art ou science des bâtiments » (ARCHITECTURE, DU1690). Basnage modifie la définition en faisant une distinction entre architecture et architecture civile : « L'art de bien bâtir. L'architecture civile, est la science de bâtir pour la nécessité des particuliers, ou pour l'ornement des villes » (ARCHITECTURE, DU1701).

<sup>353</sup> Cf. SCIENCE.

<sup>354</sup> Cf. ART.

(MARINE) et est décrite comme « la science qui approche le plus de la perfection » (ibid.). Aux termes propres à la marine, il faut ajouter les termes de *navigation* (5, 6) et ceux attribués à la *mer* (51, 104). En étudiant « tous les termes qui tombent indubitablement sous le vocabulaire maritime » (Fennis 1988, 79) mais aussi « les termes désignant les mouvements de l'eau, les phénomènes atmosphériques et les maladies particulières, ainsi que les termes géographiques, de commerce maritime et de batellerie » (ibid.), Fennis extrapole la méthode de travail fortement compilatrice de Basnage ainsi que les sources du vocabulaire maritime. Il constate qu'au moins pour la partie du lexique analysée, Basnage s'appuie entièrement sur les informations qu'il rencontre dans les textes consultés, notamment Desroches<sup>355</sup> et Ozanam ainsi que Richelet et Corneille, dans les dictionnaires desquels affluent souvent les mots des deux textes antérieurs. Le spécialiste observe que derrière les fréquentes citations de Pomey se cache le plus souvent Guillet<sup>356</sup> et, exceptionnellement, Ozanam ; dans une moindre mesure, Basnage tire des données de Ménage et Danet. En ce qui concerne les exemples, Basnage les glane des récits de voyage tels que ceux de Choisy, Exquemelin, Tachard, probablement Coppin, et, pour les historiens, Amelot, Daniel, Pasquier, Guillet<sup>357</sup>.

La double attribution aux sciences et aux arts ne concerne pas exclusivement la marine. De même, *blason* désigne « la science particulière qui apprend à déchiffrer les Armes ou Armoiries des Maisons nobles, et à en nommer toutes les parties dans leurs termes propres et particuliers » (BLASON) ainsi que l'art de les réaliser. Similairement, la peinture est à la fois « l'art d'appliquer les couleurs, la science du Peintre » (PEINTURE) et un des exemples rend explicite que « La *Peinture* est un des Arts Libéraux » (ibid.). L'agriculture est définie comme l'« art de cultiver la terre, de la rendre fertile, de faire venir les fruits & les plantes » (AGRICULTURE), mais on lit ailleurs que « l'Agriculture, & le Jardinage sont des parties de la Botanique » (BOTANIQUE, DU1701)<sup>358</sup>, qui, à son tour, est une partie de la médecine. Par contre, *fauconnerie*, *sculpture* et *vénèrie* sont exclusivement définies comme des arts. A la définition de *pesche* donnée par Furetière<sup>359</sup>, Basnage fait suivre « l'art de prendre du poisson » (PESCHE, DU1701) en accueillant la pêche parmi les arts. Les définitions d'*artillerie* et « *manège* » ne contiennent aucune référence aux arts<sup>360</sup>.

Parmi les arts libéraux, l'absence de la *chasse* (236, 256), quatrième art le mieux représenté, s'explique par la présence sur la couverture de la *vénèrie*, synonyme cultivé qui renvoie bien à l'idée que l'art libéral était pratiqué par la noblesse. La chasse n'est pas le seul art libéral absent. Bien que l'*art militaire* soit mentionné parmi les arts libéraux<sup>361</sup>, la *guerre* (219) n'apparaît pas sur la couverture alors qu'elle est bien représentée, peut-être parce qu'il y a déjà l'*artillerie* qui fait référence à l'art militaire. Liées à la terminologie militaire, sont l'*évolution* (0, 2)<sup>362</sup> ainsi que la *milice romaine* (0, 2). L'absence d'*armoirie* (2, 3) et de *science héraldique* (0, 1), cette dernière

---

<sup>355</sup> Desroches, Nicolas. (1687). *Dictionnaire des termes propres de Marine*. Paris.

<sup>356</sup> La Guilletière (ou Guillet) de saint-Georges, Georges. (1678). *Les arts de l'homme d'épée, ou le Dictionnaire du gentilhomme, divisé en trois parties, dont la troisième [contient] l'art de la navigation*. Paris.

<sup>357</sup> Cf. Fennis 1988, 86.

<sup>358</sup> L'entrée BOTANIQUE est entièrement réécrite dans le DU1701 probablement par Régis. Dans l'entrée de Furetière il n'y a pas de référence à l'agriculture et au jardinage.

<sup>359</sup> « Action par laquelle on prend du poisson » (PESCHE).

<sup>360</sup> L'artillerie est définie comme « Gros equipage de guerre » (ARTILLERIE) tandis que le manège comme « lieu [...] ; exercice du cheval » (MANEGE).

<sup>361</sup> Cf. ART.

<sup>362</sup> *Evolution militaire* (0, 1).

introduite par Basnage parmi les marques de domaine, est compensée par la présence de *blason*. Même les titres nobiliaires tels que *Chevalier de l'Arquebuse* (0, 1) et *Écuyers* (1) ne figurent pas sur la page de couverture. Le *jardinage* (21, 81) ainsi que l'*escrime* (19), activités en vogue parmi la noblesse, n'y figurent non plus. Parmi les arts exclus de la couverture, il y a la *comédie* (1), « l'art de composer ou de représenter des *Comédies* » (COMEDIE) et la *prosodie* (4, 6)<sup>363</sup>, la « partie de la Grammaire qui enseigne la prononciation, qui marque les accents, les syllabes longues et breves » (PROSODIE).

Bien que divers termes lui soient attribués et malgré l'institution d'une académie qui lui est consacrée, la *danse* (14) n'est pas reconnue comme un art par les lexicographes qui la définissent comme un ensemble de mouvements : « sauts & pas mesurez qui se font en cadence ; mouvemens du corps reglez, & faits avec art, au son des violons, ou de la voix » (DANSE) tandis que *balet* (1) n'est pas du tout présent dans la macrostructure du dictionnaire.

## 2.2 Les arts mécaniques

Les arts mécaniques ne sont pas explicitement mentionnés sur la page de couverture pour des raisons d'espace. Les lexicographes les désignent de manière générique comme « la plupart des Arts mécaniques ». Toutefois, comme dans le cas des sciences, on constate dans le *Dictionnaire universel* une grande variété en la matière. Les termes sont introduits soit explicitement comme des « arts », soit par des associations avec des artisans et des activités artisanales. Ainsi, les définitions de plusieurs entrées qu'on a vues plus haut<sup>364</sup> permettent d'associer les arts mécaniques aux boulangers, chapeliers, charpentiers, cordonniers, fondeurs, horlogers, maçons, menuisiers, serruriers, tailleurs, tourneurs. A la *mécanique* (32, 36) sont associés des termes qui font généralement référence aux pièces qui composent des machines de différents types. Certains termes sont attribués de manière générique aux *artisans* (18, 22), aux *ouvriers* (1, 3) et à l'*ouvrage* (1).

Les arts mécaniques décrits dans le corps du dictionnaire sont la *charpenterie* (84, 108), la *couture* (23), la *dorure* (0, 1), la *fonderie* (5, 7), la *graveure* (2)<sup>365</sup>, l'*horlogerie* (1), l'*imprimerie* (77), la *joaillerie* (0, 1) la *maçonnerie* (65, 75), la *menuiserie* (11, 17), la *serrurerie* (2, 3), la *verrerie* (2, 13). Il y a des arts mécaniques qui ne sont pas reconnus comme tels. Bien que certains termes leurs soient attribués, *cuisine* (9, 6), *teinture* (9) et *tapisserie* (3), cette dernière déclassée en simple « action », ne sont pas définies comme des arts. Le *charronnage* (1), « travail et ouvrage de Charron » (CHARRONNAGE), n'est non plus défini comme un art, bien que le *charron* soit un « artisan » (CHARRON).

### Scientifiques, artisans, hommes de métiers

Ceux qui pratiquent sciences et arts et les les mots qu'ils utilisent sont souvent pris en compte par les lexicographes. Les résultats qui seront fournis dans cette section sont très trompeurs car l'étude ne prend en compte que les désignations de domaines introduites par (*en*) *terme(s) de*. Les lexicographes, notamment Furetière, préfèrent introduire la figure de l'expert - qu'il s'agisse d'un scientifique, d'un artisan ou d'un ouvrier - dans une forme discursive à la fin de l'entrée en affirmant les [*catégorie de scientifiques, artisans ou travailleurs*] *appellent/disent/se*

---

<sup>363</sup> *Prosodie Gre(c)que & Latine* (2, 4), *Prosodie Latine* (0, 1).

<sup>364</sup> Cf. ART ; ARTISAN ; MECHANIQUE.

<sup>365</sup> *Gravure* (0, 1).

servent ou chez/parmi les [catégorie de scientifiques, artisans ou travailleurs]. Cependant, cette section a une certaine utilité. Comme la plupart des termes attribués aux catégories des scientifiques, des artisans et des ouvriers ont été introduits par Basnage, on peut se faire une idée du type d'information privilégié par notre lexicographe. Parmi les scientifiques on trouve dans le macro-domaine de la médecine l'« *apoticaire* » (0, 3<sup>366</sup>), les *chimistes* (0, 4) et les *herboristes* (0, 1) et dans le macro-domaine des sciences mathématiques l'*architecte* (1, 2) ou *architecteur* (0, 1), les *arpenteurs* (1), le « *jouëur* » d'*instrument à cordes* (0, 1), le *musicien* (1) et l'*organiste* (14).

Ceux qui pratiquent des arts libéraux sont l'*antiquaire* (0, 3), le *chasseur* (0, 3), le *peintre* (1, 3) ou ceux qui maîtrisent « l'art de faire des armes », c'est-à-dire l'*arquebusier* (0, 5), l'*artificier* (0, 1) et le *canonnier* (0, 1). On trouve également les *danseurs de corde* (0, 2) et le *jardinier* (1, 66). Les domaines introduits par « maître » tels que *maître à danser* (0, 1), *maître à écrire* (0, 2), *maître d'école* (0, 1), *maître d'écriture* (0, 1), mais aussi *maître d'armes* (0, 14) et *maître d'exercice militaire* (0, 1), sont probablement inspirés de *maître ès arts*, titre obtenu par ceux qui réussissaient l'examen sur les quatre parties de la philosophie<sup>367</sup>. Enfin, parmi les praticiens des arts libéraux on compte aussi l'*académiste* (0, 2), les *comédiens* (1, 3) et l'*écrivain* (0, 1).

Il convient de noter le grand nombre de termes attribuées par Basnage au *jardinier* et, parmi les arts libéraux, au *jardinage*. En comparant quelques entrées relatives aux fruits et aux arbres fruitiers<sup>368</sup>, Williams (2021)<sup>369</sup> met en évidence le fait que Basnage se sert de sources dont Furetière ne disposait pas. Étant le directeur d'un journal qui passait en revue les publications les plus récentes dans de nombreux domaines des arts et des sciences et étant lui-même membre de l'Académie de Sciences de Paris ainsi que de la Royal Society de Londres, Basnage connaît et utilise des sources actualisées, notamment les ouvrages de l'avocat, agronome et jardinier Jean Baptiste de La Quintinie (1626-1688)<sup>370</sup> et de l'astronome, voire membre de la Royal Society de Londres, Nicolas Fatio de Duillier (1664-1753)<sup>371</sup>. La source du latin botanique est Gaspard Bauhin (1560-1624)<sup>372</sup>, un botaniste parmi les premiers à proposer une classification des plantes. Par ailleurs, Williams souligne la contribution de Régis, le spécialiste à qui Basnage confie les domaines médicaux, pour ce qui regarde les informations médicales et botaniques dans ces entrées. Le chercheur identifie aussi la structure des définitions des fruits et des arbres et confirme l'étude de Fennis sur la méthode de travail compilatrice de Basnage en affirmant qu'en n'ayant pas le temps de récrire les définitions car les imprimeurs

---

<sup>366</sup> Basnage adopte la graphie *apoticaire* mais dans les 33 occurrences du terme dans le texte de Furetière on trouve « *apothicaires* ».

<sup>367</sup> Cf. ART.

<sup>368</sup> « *Coignassier* », *coin*, *olive*, *olivier*, « *orange* », « *orenger* », « *pesche* », « *pescher* », *poire*, *poirier*, *pomme*, *pommier*, *prune*, *prunier*.

<sup>369</sup> Williams, Geoffrey (2021). « Trees in the Landscape: Orchard Trees in a 17<sup>th</sup> Century French Dictionary ». *Lexicographica* 37-1, 203-226. <https://doi.org/10.1515/lex-2021-0011>.

<sup>370</sup> La Quintinie, de, Jean (1690). *Instruction pour les jardins fruitiers et potagers, avec un Traité des orangers, suivy de Quelques réflexions sur l'agriculture, par feu M. de La Quintinye [...]*. Paris, Barbin.

<sup>371</sup> Fatio de Duillier, Nicolas (1699). *Fruit-walls improved, by inclining them to the horizon, or, A way to build walls for fruit-trees whereby they may receive more sun shine, and heat, than ordinary*. London, Royal Society.

<sup>372</sup> Sur la vie et l'œuvre de Bauhin, cf. <https://www.britannica.com/science/taxonomy/Current-systems-of-classification>. Bauhin, Gaspard (1671). *Histoire des plantes de l'Europe, et des plus usitées qui viennent d'Asie, d'Afrique, & de l'Amérique [...]*, 2 vols., Lyon, 1671.

le pressaient, lorsqu'il est d'accord avec Furetière, Basnage copie *verbatim* son texte où il colle des ajouts.

En ce qui concerne le travail des artisans et des ouvriers, il est essentiellement manuel et se traduit souvent par la production d'un artefact. Les désignations exprimant l'idée de fabrication au moyen d'un substantif forgé à partir du verbe *faire* suivi par un génitif objectif sont toutes introduites par Basnage : *facteur d'orgues* (0, 1), *faiseur de balances* (0, 1), *faiseur de boucles* (0, 1), *faiseur de point* (0, 2), *faiseuse de point* (0, 1), *faiseuse de point & de dentelle* (0, 1). Les définitions d'une grande partie des catégories de travailleurs se réfèrent à la fabrication du produit, comme *bourellier* (0, 5), *charron* (3, 13), *confiseur* (1, 2), *cordonniers* (4, 22), *corroyeur* (0, 7), « *couturiere* » (0, 3)<sup>373</sup>, *couvreur* (8, 11) également désigné comme *ouvrier qui fait des couvertures* (0, 1), *ferrandinier* (0, 2), *formier* (0, 1), *graveur* (0, 5), *horloger* (4, 9)<sup>374</sup>, *jouailler* (8), « *medailliste* » (7, 14), *mégissier* (0, 1), *menuisier* (3, 5), *moissonneur* (0, 2), *paveur* (0, 3), *perruquier* (0, 3), *relieur* (2, 23), *rocailleur* (0, 1), *rubanier* (0, 7), *savetier* (1, 2), *serrurier* (10, 17), « *talonnier* » (0, 1), *taillandier* (0, 2)<sup>375</sup>, *tanneur* (0, 10)<sup>376</sup>, *tireur d'or* (2, 7), *tisserand* (0, 5), *tonnelier* (0, 6), *tourneurs* (1, 9), *vigneron* (0, 2), *vitrier* (0, 9). Le produit fini tel qu'*horloge* (1) ou la *medaille* (0, 1) est enveloppé par des *emballeurs* (0, 3)<sup>377</sup>. Certains métiers ne concernent qu'une seule étape du processus de fabrication, ce qui implique un niveau élevé de spécialisation. En particulier, le processus de travail du tissu voit la participation de divers spécialistes tels les *blanchisseuses* (0, 1), les *brodeurs* (2, 3) qui s'occupent de la *broderie* (8, 9), le *chanvrier* (0, 3), le *corroyeur* (0, 7), les *dégraisseurs* (0, 1), les *détacheurs* (0, 1), et les *teinturiers* (9). En dépit du fait que *manufacture* (4) désigne de manière générique tous les arts mécaniques, les quelques termes qui lui sont attribués font tous référence au processus de travail du tissu. Similairement, la réalisation du peintre passe par le travail de différents spécialistes tels que l'«*emailleur*» (1, 2), l'*enlumineur* (1), le *dessinateur* (2, 4) et le *doreur* (0, 10)<sup>378</sup>.

Les arts mécaniques sont étroitement liés au commerce. Un artisan produit dans le but premier de vendre. Il n'est donc pas surprenant que les définitions des catégories de travailleurs associent souvent les substantifs « artisan » ou « ouvrier » à « marchand » ou combinent les verbes *faire* et *fabriquer* avec *vendre*. Concrètement, on parle de producteur et de vendeur en même temps pour l'*armurier* (2), le *balancier* (0, 6), le *bâtier* (0, 1), le *boisselier* (0, 1), la « *bouquetiere* »<sup>379</sup> (0, 2), le *chapelier* (0, 11), le *cartier* (0, 5), le *cartonnier* (0, 3), le *ceinturier* (0, 4), le *chandelier* (0, 3), le *charcutier* (0, 2), le *cordier* (1, 13), le *coutelier* (1, 4), l'*éperonnier* (2, 6), le *fourbisseur* (1, 7), le *gantier* (0, 4), les *imprimeurs* (2, 21)<sup>380</sup>, le *lapidaire* (1, 1), le *libraire* (2, 6)<sup>381</sup>, le *luthier* (2, 10)<sup>382</sup>, l'*orfèvre* (15, 30), le *papetier* (0, 6), le *parcheminier* (0, 1), le *pâtissier* (0, 8), le *peaucier* (0, 2), le *peignier* (0, 1), le *pelletier* (0, 2), le *plombier* (0, 6), le *potier*

---

<sup>373</sup> *Couturiere en linge* (0, 2).

<sup>374</sup> *Horlogeur* (2).

<sup>375</sup> *Tailandier* (0, 1).

<sup>376</sup> *Taneur* (0, 4).

<sup>377</sup> *Embaleur* (0,1)

<sup>378</sup> *Doreur sur cuir* (0, 4) ; *doreur sur bois* (0, 2) ; *doreur sur tranche* (0, 2).

<sup>379</sup> La référence à la vente se trouve seulement dans le DU1701.

<sup>380</sup> *Imprimeurs en lettres* (0, 2) ; *Imprimeurs en taille douce* (0, 2) ; *Imprimeurs en toile* (0, 2).

<sup>381</sup> *Libraires de Paris* (0, 1).

<sup>382</sup> *Luthier* (1, 4) ; *lutier* (0, 5) ; *luttier* (1).

(0, 12)<sup>383</sup>, l'*oiselier* (0, 9)<sup>384</sup>, le « *rotisseur* » (0, 12)<sup>385</sup>, le *sellier* (1, 5), le *tapissier* (0, 3), le « *vanier* »<sup>386</sup> (0, 12), le *verrier* (1, 1), le *vinaigrier* (0, 3).

Il existe également des catégories de travailleurs auxquelles les lexicographes attribuent un ou plusieurs termes qui n'ont pas une description dans le dictionnaire puisqu'aucun mot-de-tête ne leur est consacré. Il s'agit du *chaudronnier* (0, 7)<sup>387</sup>, du « *cordeur* » de *bois* (0, 2), de l'« *eguilletier* » (0, 1), du *franger* (0, 1), du « *gânier* » (0, 1), du « *plumacier* » (0, 3), du *vernisseur* (0, 2).

### Les marchands

Les *marchands* (13, 17)<sup>388</sup> sont ceux qui se sont désengagés de l'activité productive – et par conséquent, des arts mécaniques – et se consacrent exclusivement au *commerce* (1, 2) et à la vente. Les définitions de certaines catégories de travailleurs ne contiennent aucune référence à la production de l'artefact. Les entrées consacrées à *bonnetier* (0, 5), « *drappier* » (0, 1), *droguiste* (0, 1), « *fayancier* » (0, 1), *fleuriste* (1, 23), *imager* (0, 8), *lainier* (0, 1), « *limonnadier* » (0, 1), *parfumeur* (0, 1), *pouailler* (0, 1), *vendeuse de sel* (0, 1) concernent exclusivement la vente. Les bonnetiers, les drapiers et les épiciers (ou droguistes) constituent trois des six corps marchands qui comprennent également les merciers, les fourreurs ou pelletiers<sup>389</sup> et les orfèvres<sup>390</sup>. On remarque qu'à l'exception d'un « terme de fleuriste » (COULEUR) déjà présent dans le DU1690, toutes ces désignations sont introduites par Basnage. Parmi les marchands parisiens, les drapiers jouissent d'une sorte de primauté qui appartenait auparavant aux fourreurs<sup>391</sup>. Non seulement les marchands mais aussi les *marchandises* (2) sont représentées par les lexicographes, notamment la *lingerie* (1) et la *quincaillerie* (1). Par ailleurs, dans le domaine du commerce les *banques* (9) et les *banquiers* (4, 5), le *negoce* (41) et les « *negotians* » (2) sont également représentés dans les deux éditions.

### Autres travailleurs, activités et lieux de travaux

Malgré ce grand nombre de spécialistes des arts mécaniques, le tableau n'est pas encore complet. En effet, tous les travailleurs ne sont pas des scientifiques, des artisans ou des ouvriers et tous les métiers ne débouchent pas sur un produit fini. Certaines désignations de travailleurs se réfèrent aux hommes de journée comme le *carrier* (0, 1) et le *mineur* (0, 5) qui travaille dans la *mine* (0, 1). D'autres se réfèrent aux hommes de *campagne* (2) comme le *laboureur* (0, 7) qui s'occupe du *labourage* (1) ou du *menage de campagne* (0, 1). Les deux nouveaux termes attribués par Basnage au *ménage* (1, 3)<sup>392</sup> font en réalité référence au *manège*. Il est possible qu'il s'agisse d'erreurs typographiques de la part des imprimeurs. Certaines activités sont liées

---

<sup>383</sup> *Potier d'étain* (0, 4).

<sup>384</sup> *Oiselier de Paris* (0, 1).

<sup>385</sup> *Rotisseur de Paris* (0, 1).

<sup>386</sup> Bien que les termes soient attribués à « vanier », l'adresse à rechercher est VANNIER.

<sup>387</sup> *Chaudronnier de Paris* (0, 1).

<sup>388</sup> *Marchand de bois de Paris* (0, 1) ; *Marchand de drap* (0, 1) ; *Marchand papetier* (0, 1) ; *Marchand rubanier* (0, 1).

<sup>389</sup> Nous avons inclus le pelletier dans la section précédente car la définition de PELLETIER contient l'idée de préparation ainsi que de vente : « Marchand Fourreur qui vend et prepare des peaux fourrées » (PELLETIER).

<sup>390</sup> Cf. DRAPPIER ; MARCHAND.

<sup>391</sup> Cf. DRAPPIER.

<sup>392</sup> Cf. BASSE DU1701 ; BOUCHE, DU1701.

au secteur primaire comme *berger* (0, 1) et *tueur de cochons* (0, 1), d'autres au transport comme *batelier* (0, 6) et *charretier* (0, 3) et d'autres encore au soin des bâtiments publics comme *fontenier* (2, 3). Certains consistent en la gestion d'un établissement comme *cabaretier* (0, 1) et *meunier* (0, 1), d'autres en la prestation d'un service comme *coiffeuse* (0, 2), « *crochetteur* »<sup>393</sup> (0, 1), *cuisinier(s)* (1, 3), *emouleur* (0, 2) ou *gagne-petit* (0, 1), le petit garçon qui se promenait avec le rémouleur pour aiguiser les lames des couteaux<sup>394</sup>. Avec *matrone* [sage-femme] & *congrés* (1), désignation utilisée par Furetière et retenue par Basnage, les lexicographes « amalgame[nt] ainsi un nom de métier et le nom d'une opération médico-juridique pour caractériser des mots de sexualité » (Rey 1990, 26). Enfin, certaines catégories de travailleurs sont désignées par le nom collectif « gens » suivi d'un complément de spécification tel que *gens d'armée* (0, 1) ou d'une proposition relative tels que *gens qui marquent le papier* (0, 1), *gens qui tirent l'ardoise* (0, 1), *gens qui travaillent aux forges* (0, 1), *gens qui travaillent en émail* (0, 1).

Les deux éditions attribuent quelques termes aux lieux concrets et figurés où sciences et arts libéraux sont enseignés ou pratiqués comme *académie* (1), *collège* (13, 16)<sup>395</sup>, *hôpital general de Paris* (0, 1), *Nôtre Dame de Paris* (0, 1), *Université de Paris* (0, 1) et *école* (3, 4), dont *l'école de droit* (0, 1) et *l'école de théologie* (0, 1). D'autres sont attribués aux lieux de travail où se développent les arts mécaniques et parfois au droit de leur gestion comme *messagerie* (1) et *tannerie* (1).

## Religion et théologie

Le plus surprenant, quand on sait que Furetière était un abbé, est l'absence sur la couverture de la religion et de ses termes, bien qu'ils soient bien représentés dans le corps du dictionnaire. Cela s'explique, comme pour les composants de la philosophie, par la volonté des imprimeurs d'éviter les attaques sur des questions religieuses. Même si Furetière renonce à imprimer son dictionnaire en France, il souhaite qu'il puisse y circuler, or l'indication explicite d'un contenu religieux ou théologique le soumet à la censure de la Sorbonne, qui ne peut que constituer un frein à la diffusion<sup>396</sup>. Une autre raison de l'absence de la religion sur la couverture peut être la volonté d'éviter de heurter avec l'Académie française. En effet, cherchant à se défendre contre l'acharnement des académiciens à l'égard de son dictionnaire, Furetière avait déclaré dans le *Factum I* que la seule censure qu'il serait prêt à tolérer concernerait les questions délicates d'histoire, de jurisprudence, de théologie et de morale, car il pourrait y avoir « quelque danger de laisser ces sujets entre les mains de toutes sortes de personnes qui pourraient y insérer des maximes dangereuses et erronées » (Furetière 1685a, 8).

Quoi qu'il en soit, la *théologie* (67, 74) regroupe un nombre assez important de termes dans les deux éditions du *Dictionnaire universel*. D'autres termes sont attribués à *religion* (4), *église* (5, 17), *almanach* (1), *chronologie* (8, 10), *compte ecclésiastique* (1) ou *comput ecclésiastique* (0, 1). D'autres encore sont reliés aux textes sacrés, tels que le *bréviaire* (36), *l'écriture* (31,

<sup>393</sup> Bien que le terme soit attribué au « crochetteur », l'adresse à chercher est CROCHETEUR.

<sup>394</sup> Cf. GAGNE-PETIT.

<sup>395</sup> *College de Paris* (0, 2).

<sup>396</sup> Voir en ce sens les premiers déboires de L'Encyclopédie, exposés dans : Mortier, Roland (1995). « Diderot et l'Encyclopédie ». *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie* 18-19, 123-131. [www.persee.fr/doc/rde\\_0769-0886\\_1995\\_num\\_18\\_1\\_1296](http://www.persee.fr/doc/rde_0769-0886_1995_num_18_1_1296).

37<sup>397</sup>) et l'*évangile* (0, 1). Ailleurs, les lexicographes parlent de termes de *dévotion* (28, 38)<sup>398</sup> et de *mystique* (0, 1), ou bien les attribuent au langage des experts en matière religieuse, comme les *casuistes* (5), les spécialistes en *matière bénéficiale* (0, 1). Plus rarement, ces termes sont reliés aux lieux sacrés et au type de vie qui s'y déroule, comme le *cloître* (1), le *couvent* (3), la *moinerie* (1) et la *sacristie* (2) Malgré le désir affiché de ne pas entrer dans cette matière, Basnage introduit aussi trois termes de *controverse* entre les différentes confessions religieuses, qui ne figurent pas chez Furetière.

En général, les hommes qui officient ou qui gravitent simplement autour des cercles religieux ne sont pas représentés par Furetière. Basnage introduit la figure de l'*évêque* (0, 1), celles de (*certaines*) *Religieuses* (0, 6) et de (*certain*) *Religieux* (0, 4), celles du *Seminariste de Paris* (0, 1) et du *Theologien de Paris* (0, 1), en plus des hommes de religion appartenant au bas clergé, c'est-à-dire les différents ordres monastiques, tels que *augustin* (0, 8), *bénédictin réformé* (0, 1), *bernardin* (0, 2), *capucin* (0, 5), *chartreux* (0, 5), *feuillans* (0, 2). Il est possible que la lemmatisation des mots désignant des groupes religieux comme AUGUSTINES et BENEDICTINES<sup>399</sup>, malgré les déclarations de Basnage dans la préface, soit liée à la conscience du lexicographe de les avoir utilisés comme désignations de domaine. Basnage évite ainsi qu'ils ne deviennent des « mots oubliés », c'est-à-dire, des mots non définis par le lexicographe mais que l'on retrouve dans le dictionnaire<sup>400</sup>.

#### Histoire, surnaturel

Tout comme la *théologie*, l'histoire ne figure pas sur la couverture, mais elle est mal représentée par les deux lexicographes. Basnage offre 6 termes du domaine (contre un seul chez Furetière), et même si on ajoute les 9 termes d'*histoire ecclésiastique* (contre un seul chez Furetière) le décompte n'est pas très important. Parmi les domaines définis comme « histoire », *genealogie* (7, 4), *mythologie* (3, 4) et *paganisme* (2, 1) sont également peu représentés. Ces ne sont pas les seuls domaines qui manquent sur la page de couverture.

De manière similaire, les sciences et les arts liés au surnaturel sont peu nombreux, et restent hors de la page de couverture : la *chiromancie* est définie comme « science fort vaine, & qui n'a aucun fondement en la nature » (CHIROMANCE), la *steganographie* (1) comme « Ecriture obscure, ou science qui apprend à faire des lettres en chiffres » (STEGANOGRAPHIE) et la *négromancie* (1, 2) comme « art détestable » (NEGROMANCIE) mais aussi comme « science occulte » (OCCULTE). De la géomancie, les lexicographes affirment qu'« il n'y a rien de plus vain que l'art de la Geomance » (GEOMANCE) alors que l'*onomancie*, c'est-à-dire l'« art qui enseigne à deviner par le nom d'une personne le bonheur ou le malheur qui lui doit arriver », (ONOMANCIE, DU1701), « est ridicule & condamnée par les Canons & par les Peres. Thiers » (ibid.)<sup>401</sup>. Le fait que ces disciplines non seulement ne trouvent pas de place sur la couverture et en trouvent peu dans le dictionnaire, mais soient dénigrées par les lexicographes, témoigne

---

<sup>397</sup> Il est nécessaire de distinguer les 4 *terme(s) d'écriture* (0, 4) des autres *terme(s) de l'écriture*. Les premiers, introduits par Basnage, ne font pas référence au texte sacré.

<sup>398</sup> *Dévotion mystique* (0, 4).

<sup>399</sup> Cf. aussi Behnke 2017, 76.

<sup>400</sup> Cf. Quemada 1967, 285-286.

<sup>401</sup> La pensée de Basnage se cache derrière la citation de l'auteur.

que les germes des Lumières étaient déjà présents au XVII<sup>e</sup> siècle et que ni les lexicographes ni les éditeurs n'avaient l'intention de se laisser ridiculiser.

### L'administration de l'État

L'Ancien Régime prévoyait cinq compagnies souveraines établies par le roi et ayant pour fonction d'administrer l'État et la justice : le Parlement ou le *Palais* (370, 207), la *Chambre des comptes* (1), la *Cour des Aides* (1), le *Grand Conseil* (0) et la *Cour des Monnoye(s)* (57, 68). Les officiers des cours souveraines étaient pour la plupart des magistrats qui assumaient des rôles de direction dans le domaine de la *Judicature* (1) et des *Finance[s]* (35)<sup>402</sup>. Les magistrats qui occupaient les hautes fonctions de l'État, bien que nobles d'un point de vue juridique, étaient des bourgeois aux yeux de la noblesse d'ancienne lignée, qui les méprisait et ne les reconnaissait pas comme leurs égaux<sup>403</sup>. Malgré le manque de reconnaissance sociale de la part de la noblesse d'épée, la noblesse de robe a un grand poids dans la gestion du pouvoir et la part du lexique attribuée à *pratique* (57, 86), *chancellerie* (23), *compte* (2) et « *procédure* » (0, 2) en est la preuve. Dans une moindre mesure, les personnages qui gravitent autour d'elle, souvent recrutés par les magistrats eux-mêmes, tels que le *commis aux portes* (0, 1), et le *comptable* (1) ainsi que les documents rédigés par ces derniers tels que la « *lettre de chancellerie* » (1), les *lettres de change* (0, 1) et les *gabelles* (2) sont représentés dans le dictionnaire. Basnage introduit un « terme de contrat, ou de capitulation. Bou. » (MOYENNANT, DU1701) indiquant qu'il tire la marque de domaine d'un texte de Bouhours. Les officiers de l'État comprennent également l'*affineur* (1, 2)<sup>404</sup> et le « *marechal* » (0, 8). Parmi les offices on trouve le *Gouvernement* (0, 1). L'administration de la justice aux niveaux inférieurs est gérée par les compagnies subalternes auxquelles appartiennent des officiers ne faisant pas partie de la noblesse de robe tels que le *bourreau* (0, 3), l'*exécuteur* (0, 2)<sup>405</sup>, le « *forêtier* » (2, 3), l'*ingénieur* (0, 1), le *mesureur* (3, 4)<sup>406</sup>, le *voltigeur* (0, 1).

### Les loisirs

Outre le travail, les loisirs sont également pris en compte. Il y a des entrées pour les *jeux* (21, 31) mais aussi pour les *joueurs* (7, 11) et les « *beuveurs* » (1) ainsi que pour le lieu où les joueurs se retrouvent comme le *tripot* (1). Parmi les jeux, on trouve « *berlan, hoc, & autres jeux de cartes* » (1), *billard* (0, 1), *jeu de boule & galet* (1), *jeu de cartes* (4), le « *jeu d'échecs* » (1), le « *jeu de l'homme* » (0, 1), le *jeu de lansquenet* (1), le *jeu de paume* (3, 5) ou simplement *paume* (3), le *jeu de quilles* (0, 1), le « *jeu de triquetrac* » (1) ou simplement « *triquetrac* » (5, 9), le *jeu de volant* (0, 1). Parmi les joueurs on trouve les « *joüeurs de boule* » (1), les « *joüeurs de paume* » (1, 2), les « *joueurs de triquetrac* » (1), le « *joüeur de gibeciere* » (0, 1), le « *joüeur de gobelets* » (0, 2), le « *joüer de marionnettes & gobelets* » (0, 1). On trouve parmi les loisirs également des termes de « *blanque ou de lotterie* » (1).

En conclusion, Basnage conserve les désignations de domaine choisis par Furetière pour intégrer le lexique des sciences, des arts et des métiers dans le *Dictionnaire universel* et en introduit de nombreuses nouvelles en le reprenant presque toujours du *Dictionnaire français*

---

<sup>402</sup> Cf. Mousnier 1979, 322-323.

<sup>403</sup> Cf. Alatri 1979.

<sup>404</sup> *Afineur* (0, 1).

<sup>405</sup> *Exécuteur de Paris* (0, 1).

<sup>406</sup> *Mesureur de blé* (0, 1).

de Richelet (1693). Nous analyserons ci-dessous le lexique d'un domaine en particulier, celui de la peinture, en effectuant une comparaison des termes de peinture dans plusieurs dictionnaires du XVII<sup>e</sup> siècle.

### 2.3 Le lexique de la peinture dans les dictionnaires classiques

Traditionnellement exclues des arts libéraux, « la peinture et la sculpture étaient des métiers (mécaniques) et non des occupations (libérales), dépourvus par conséquent de tout lien avec l'Université, et organisés en corporations à l'instar de n'importe quel autre artisanat » (Heinich 1987, 52). Au cours du siècle, elles subissent une recatégorisation qui les promeut au statut d'arts libéraux, dans le sillage d'un processus entamé un siècle plus tôt au-delà des Alpes où « la construction intellectuelle de la peinture et de la sculpture comme 'arts libéraux' est [...] reconnue depuis la Renaissance [...], qui a élaboré tout un arsenal théorique sur la noblesse de la peinture » (Guichard 2002, 55)<sup>407</sup>.

Notre analyse des termes de la peinture concerne aussi bien le *Dictionnaire universel* de Basnage (1701) que celui de Furetière (1690) mais aussi les autres monolingues contemporains tels que le *Dictionnaire françois* (1680)<sup>408</sup> de Richelet, le *Dictionnaire de l'Académie française* (1694) et le *Dictionnaire des arts et des sciences* de Corneille (1694). La finalité de cette comparaison est d'évaluer quel est l'apport de Basnage par rapport à ses contemporains et comment son oeuvre s'inscrit dans le paysage lexicographique du XVII<sup>e</sup> siècle. Il s'agira d'identifier les termes que les lexicographes de l'âge classique attribuent à la peinture et, dans un second temps, de remonter non seulement aux sources picturales des dictionnaires mais aussi aux processus de consultation et, souvent, d'emprunt dont les lexicographes sont responsables.

Puisque le lexique marqué, c'est-à-dire l'ensemble des mots qu'au moins un lexicographe marque comme « terme de peinture » ou « terme de peintre », ne donne pas une idée exhaustive du lexique de la peinture contenu dans les dictionnaires, nous avons pris en considération également les entrées contenant d'autres formules liées à la peinture et aux peintres : « en termes de peinture », « en peinture », « en parlant de peinture »<sup>409</sup>, « les peintres appellent », « les peintres disent », « les peintres se servent », « chez les peintres », « parmi les peintres ». En saisissant ces formules dans le moteur de recherche de chaque dictionnaire, nous avons extrait les entrées que chaque lexicographe attribue au domaine de la peinture. Les données du *Dictionnaire universel* de Basnage proviennent des fichiers .txt<sup>410</sup> issus de la numérisation des trois volumes de l'ouvrage. Les entrées contenant des références à la peinture et aux peintres exclusivement dans la note étymologique ou dans les citations

---

<sup>407</sup> Guichard, Charlotte (2002). « Arts libéraux et arts libres à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle : peintres et sculpteurs entre corporation et Académie royale », *Revue d'histoire moderne & contemporaine* 49-3, 54-68, <https://www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2002-3-page-54.htm>.

<sup>408</sup> La comparaison est faite avec l'édition de 1680 et non avec celle de 1693 consultée par Basnage car nous ne disposons pas de la version numérique de cette dernière.

<sup>409</sup> Wionet précise que la formule 'en parlant de peinture' indique que « le mot est employé non pas dans le domaine de la peinture (ce n'est pas un terme spécifique appartenant au domaine de la peinture) mais dans la langue commune, non spécialisée, lorsque le locuteur s'attache à décrire [...] une oeuvre picturale » (Wionet 2004, 8).

<sup>410</sup> Les fichiers étant truffés d'erreurs (lettres confuses ou manquantes, mots mal séparés...), il est possible que quelques termes aient échappé à l'analyse.

d'auteur n'ont pas été prises en compte. Les résultats des extractions sont présentés dans le tableau ci-dessous<sup>411</sup> :

Recherche	Richelet1680	DU1690	DA1694	Corneille1694 <sup>412</sup>	DU1701
Terme de Peinture	69	14	9	43	42
Terme de Peintre	20	1	-	5	3
en termes de Peinture	-	24	26	30	30
en Peinture	4	37	12	12	47
en parlant de peinture	7	-	2	-	2
peintres et3 <sup>413</sup> appellent	-	11	1	10	12
peintres et3 disent	1	2	1	1	3
peintres et3 ser* <sup>414</sup>	7	28	1	20	34
chez les peintres	-	7	-	2	7
parmi les peintres	1	-	2	3	2
Total	109	124	54	126	182

Comme le montre le tableau, Basnage est le lexicographe qui enregistre le plus grand nombre d'entrées pour la peinture (182), suivi de Corneille (126), Furetière (124), Richelet (109), et

<sup>411</sup> Les entrées contenant plus d'une formule n'ont été comptées qu'une fois. En tout état de cause, les résultats présentés dans le tableau sont partiels. Les formulations utilisées par les lexicographes sont si nombreuses et si variées qu'il est très difficile d'en faire un décompte définitif. Un glossaire présente toutes les adresses analysées en fin de chapitre à l'annexe 1.

<sup>412</sup> Corneille1694 = Corneille, Thomas (1694). *Le Dictionnaire des Arts et des Sciences*, Paris, Coignard.

<sup>413</sup> L'opérateur de recherche « et3 » permet de trouver des phrases dans lesquelles les deux mots recherchés sont séparés de 3 mots au maximum.

<sup>414</sup> Une recherche de ce type peut identifier aussi bien les entrées contenant la formule « dont les peintres se servent » que celles contenant « les peintres s'en servent » et « sert aux peintres ».

l'Académie (54). Les 54 entrées du *Dictionnaire de l'Académie* montrent que même un dictionnaire qui vise à écarter les technicités ne peut éviter d'enregistrer ces termes qui, bien que sectoriels, sont également d'usage courant.

Les frontières entre les domaines auxquels appartiennent les termes ne sont pas toujours bien définies car de nombreux termes appartiennent à plus d'un domaine. Les domaines de l'architecture, du dessin, de la poésie et de la sculpture sont souvent associés ou alternatifs à celui de la peinture.

En outre, bien que les termes du lexique de la peinture soient toujours plus ou moins les mêmes dans les différents dictionnaires, chaque lexicographe choisit de les classer comme il l'entend : ainsi, le « terme de peinture » d'un lexicographe est parfois pour un autre « terme de peintre », pour un autre un mot polysémique qui s'applique aussi « en termes de peinture », pour un autre il ne relève pas du tout du domaine de la peinture. Par exemple, *Profil* est un « terme de peintre » pour Richelet alors qu'il est un « terme de peinture » pour Furetière et les Académiciens. Corneille ne précise pas le domaine de l'adresse alors que Basnage le considère « terme d'Architecture ».

De plus, les différents lexicographes orthographient souvent le même terme de façons légèrement différentes. À l'époque classique, le débat sur l'utilisation de l'« orthographe ancienne » ou d'une « orthographe nouvelle » est ouvert<sup>415</sup>. Alors que Furetière et l'Académie rédigent leurs dictionnaires en s'en tenant à l'ancienne orthographe, Richelet, Corneille et Basnage proposent d'orthographe d'avant-garde, prenant en compte les propositions orthographiques des experts en langue. Par conséquent, plusieurs différences dans la liste des mots vedettes peuvent être attribuées au type d'orthographe adopté : par exemple, on lit *empaster* dans les dictionnaires de Furetière et de l'Académie mais *empater* dans celui de Richelet. Corneille et Basnage écrivent *empaster* dans la macrostructure des leurs dictionnaires mais utilisent les formes fléchies *d'empater* dans les exemples. Dans d'autres cas, les différences sont dues au fait que le mot était probablement prononcé de diverses manières : par exemple, Richelet enregistre *néier*, là où ses collègues écrivent *noyer*.

### 2.3.1 Les sources du lexique de la peinture

L'identification des sources utilisées par les lexicographes part des indications données dans les descriptions des entrées par certains d'entre eux, notamment Richelet, Corneille et Basnage. À l'inverse, Furetière et les Académiciens n'indiquent pas les sources de leurs informations. Les lexicographes s'appuient souvent entièrement sur les définitions élaborées par les auteurs des traités qu'ils consultent, qui sont souvent « “des amateurs”, dilettantes ou non-praticiens (qui sont parfois d'ailleurs d'éminents spécialistes [...]) » (Heinich 1987, 58). Notamment, parmi la cinquantaine de traités parus sur les arts du dessin en France entre 1648 et 1701, « la majorité d'entre eux (une trentaine) sont [...] dus à des non-praticiens, les deux plus importants étant André Félibien et Roger de Piles » (ibid.). André Félibien est un historien qui exerce la fonction de secrétaire de l'Académie d'architecture et qui se charge de publier les *Conférences*<sup>416</sup> de l'Académie de Peinture et Sculpture tenues dans le cabinet du roi. Roger de Piles est un connaisseur admis à l'Académie de Peinture et Sculpture en tant que conseiller-amateur en

---

<sup>415</sup> Pour plus de détails sur l'orthographe, cf. le chapitre 2 sur l'orthographe et la prononciation.

<sup>416</sup> Félibien, André (1669). *Conférences de l'Académie royale de Peinture et de Sculpture*, Paris, Leonard.

1699<sup>417</sup>. Ces auteurs constituent deux grandes références, leurs œuvres théoriques étant à la base d'une grande partie des informations sur le vocabulaire de la peinture dans les dictionnaires classiques.

En particulier, Richelet mentionne de Piles (plus souvent « Depiles ») dans vingt-trois entrées<sup>418</sup> liées au lexique de la peinture et l'appelle « un gentilhomme de mes amis qui se connaît en peinture aussi bien qu'aucun homme de France » (SATIRESSSE, Richelet1680). Souvent, le lexicographe ne donne pas seulement le nom de l'auteur, mais aussi le titre des ouvrages consultés. En particulier, il fait référence douze fois<sup>419</sup> aux *Conversations sur la peinture* (parfois citées seulement comme *Conversations*)<sup>420</sup>, quatre fois<sup>421</sup> à l'*Art de peinture*<sup>422</sup>, cinq fois<sup>423</sup> à un *Traité de peinture*. Il s'agit d'œuvres de de Piles : le premier est un recueil de dialogues sur la peinture précédés par un glossaire des termes spécialisés, publié à Paris en 1677 ; la deuxième est la traduction d'un poème en latin de Charles-Alphonse Du Fresnoy publiée à Paris en 1668 toujours par de Piles ; quant au « Traité de peinture », c'est une indication générique avec laquelle Richelet renvoie indifféremment à l'un ou l'autre traité<sup>424</sup>. Félibien, en revanche, n'est jamais associé par Richelet à la peinture : les vingt-six entrées dans lesquelles son nom apparaît renvoient aux domaines de l'architecture et du bâtiment (« terme de fondeur », « terme de fortification », « terme de maçon », etc.). Le fait que Richelet ne mentionne pas Félibien à propos de la peinture, un générique *Traité d'Architecture* étant son seul ouvrage mentionné, ne signifie pas qu'il ignore l'existence des écrits de Félibien sur la peinture. Quelques termes de son dictionnaire (par exemple, FORTIFIER) témoignent du fait que le lexicographe a utilisé le *Dictionnaire des termes* (1676)<sup>425</sup> de Félibien pour constituer le sien. Enfin, Richelet mentionne Vasari, en fournissant des coordonnées très précises sur le chapitre des *Vite* (1568)<sup>426</sup> dans lequel l'Italien s'exprime sur le terme en question : « Voyez Vasari, Traité de la Peinture, tome I. c. 26. de gli sgraffiti delle Case » (SGRAFIT, Richelet1680). Toujours en

---

<sup>417</sup> Cf. Teyssédre, Bernard (1957). *Roger de Piles et les débats sur les coloris au siècle de Louis XIV*. Lausanne, Imprimerie centrale, 454.

<sup>418</sup> Richelet cite « Depiles » dans les entrées suivantes : CAMAIEU, CONTOUR, CONTRASTE, CONTRASTER, D'APRES (orthographe : « de Piles »), DESSEIN, DÉTREMPE, DRAPERIE, ESQUISSE (orthographe : « Dépiles »), FRESQUE (orthographe : « De Pilles »), FOND DE TABLEAU, GOÛT (orthographe : « de Piles »), GROUPE, PLAT-FOND, PROFIL (orthographe : « Dépiles »), PROFILER (orthographe : « de Piles »), PROPORTION (orthographe : « De Piles »), RÉFLET (orthographe : « De Piles »), REPOS, STAMPE, SUAUVITÉ, TABLEAU, TOUT-ENSEMBLE.

<sup>419</sup> Richelet1680 : CONTOURNER, D'APRES, DESSEIN, DRAPERIE, PROFIL, PROPORTION, REPOS, STAMPE, SUAUVITÉ, TABLEAU, TOUCHE D'ARBRES.

<sup>420</sup> De Piles, Roger (1677). *Conversations sur la connoissance de la peinture et sur les jugements qu'on doit faire des tableaux*, Paris, Langlois.

<sup>421</sup> Richelet1680 : AGROUPER, GROUPER, ESQUISSE, FOND DE TABLEAU, MANIERE.

<sup>422</sup> De Piles, Roger (1668). *L'Art de Peinture (traduction du De Arte graphica de C. A. du Fresnoy)*, Paris, Langlois.

<sup>423</sup> Richelet1680 : CAMAIEU, FRESQUE, GROUPE, PLAT-FOND, RÉFLET.

<sup>424</sup> Les informations des entrées CAMAIEU, FRESQUE, PLAT-FOND, RÉFLET viennent du glossaire qui précède les *Conversations* et celles de GROUPE de l'*Art de peinture* (par. XII).

<sup>425</sup> Félibien, André (1676). *Des principes de l'architecture, de la sculpture, de la peinture et des autres arts qui en dépendent, avec un dictionnaire des Termes propres à chacune de ces arts*, Paris, Coignard. Dorénavant, avec *Des principes* nous nous référons à l'ensemble constitué par le traité et le dictionnaire, tandis qu'on utilise *Dictionnaires de termes* pour le dictionnaire seulement.

<sup>426</sup> Vasari, Giorgio (1568). *Vite de' più eccellenti pittori scultori e architettori*, Florence, Giunti.

référence aux *Vite*, le nom de Vasari apparaît à d'autres occasions<sup>427</sup>, dont une francisé : « le Vasare » (PEINTRE, Richelet1680).

Corneille, pour sa part, ne mentionne jamais explicitement de Piles. Comme pour Richelet avec Félibien, cela ne signifie pas qu'il ne l'a pas consulté. Par exemple, sa définition de CARNATION semble faire la synthèse de celle de Furetière et de celle du glossaire de de Piles. Quant à Félibien, il le cite dans pas moins de 106 entrées, dont six seulement sont explicitement attribuées au lexique de la peinture, bien qu'une vingtaine d'entre elles puisse relever du domaine de la peinture en s'agissant de termes que d'autres lexicographes attribuent au lexique de la peinture<sup>428</sup>. Le seul ouvrage que Corneille mentionne en rapport avec la peinture est un « excellent Traité de peinture » (EMAIL, Corneille1694) de Félibien, désignation par laquelle le lexicographe renvoie à *Des principes*, dont il cite divers passages tout au long de son *Dictionnaire des arts et des sciences* de 1694.

Il est plus difficile de retrouver les sources de Furetière car il en reformule souvent le contenu, contrairement à Richelet, Corneille et Basnage qui transcrivent mot à mot les informations des sources. Cependant, bien que Du Fresnoy soit le seul auteur de traités sur la peinture mentionné par Furetière<sup>429</sup>, il est possible d'affirmer avec certitude que Furetière a eu accès à *l'Art de peinture* de de Piles, dans lequel on peut, par exemple, trouver sa définition de BLEU<sup>430</sup> et aux *Conversations*, du glossaire duquel s'inspire, par exemple, sa définition de DRAPPERIE. La définition de CIRAGE semble s'inspirer du *Dictionnaire des termes* de Félibien. Cependant, comme déjà affirmé, Furetière n'accepte pas toujours les définitions qu'il trouve dans ses sources. Par exemple, dans le *Dictionnaire de termes*, Félibien remarque qu'en matière de peinture et sculpture il faut préférer « trait » à « linéament ». Basnage, en corrigeant Furetière, introduit dans le dictionnaire cette observation<sup>431</sup>, déjà reprise par Richelet dans le sien. Même si Furetière a manqué la définition de Félibien, il a certainement lu celle de Richelet, dont il consulte fréquemment le dictionnaire<sup>432</sup>. Il semble donc qu'en se fiant à son propre instinct de linguiste et d'érudit, il ait choisi d'ignorer l'observation, en dépit de ce que disait l'auteur du traité. Quant à « ceux qui ont écrit de la vie des Peintres » (PEINTRE), Furetière cite un traité de Vasari en trois volumes<sup>433</sup>, repris par « Baglioni<sup>434</sup>, et Petro Bellori<sup>435</sup> » (ibid.), ainsi qu'un traité intitulé *Felsina Pittrice*<sup>436</sup> du « Comte de Malvasia » (ibid.) sur les peintres de Bologne. Il fournit

---

<sup>427</sup> Richelet1680 : PEINTRE, SCULPTEUR.

<sup>428</sup> Corneille1694 : AZUR, BLANC, BLEU, BORDEMENT (« Terme de Peinture en émail »), BORDOYER (« Terme de Peinture en émail »), COLLE A MIEL, COLORIS, DETREMPE (« Terme de Peinture »), EMAIL, FLOU (« en termes de Peinture »), GRATICULER, GROTESQUE, INDE, MASSICOT, MORESQUE, PERSPECTIVE, ROUGE, SGRAFFIT, STIL DE GRUN, SUELTE (« Terme de Peinture »), TREMPE (« en termes de Peinture »).

<sup>429</sup> Cf. PEINTURE, DU1690 et DU1701.

<sup>430</sup> Cf. De Piles 1688, p. 204.

<sup>431</sup> Cf. LINEAMENTS, DU1690 et LINEAMENTS, DU1701.

<sup>432</sup> Cf. la définition de TON dans les dictionnaires de Richelet et de Furetière.

<sup>433</sup> Il s'agit toujours de la deuxième édition des *Vite* (1568).

<sup>434</sup> Baglione, Giovanni (1642). *Le vite de' pittori, scultori et architetti. Dal Pontificato di Gregorio XIII del 1572 in fino a' tempi di Papa Urbano VIII nel 1642*, Rome, Fei.

<sup>435</sup> Bellori, Giovanni Pietro (1672). *Le vite de' pittori, scultori e architetti moderni*, Rome, Mascardi.

<sup>436</sup> Malvasia, Carlo C. (1678). *Felsina pittrice. Vite de' pittori bolognesi*, Bologne, Barbieri.

le nom d'autres biographes : Ridolfi est mentionné pour les peintres vénitiens, « Raphaël Soprani » (ibid.) pour les peintres de Gênes et Van Mandler pour les flamands<sup>437</sup>.

Quant à l'Académie, ses définitions sont concises et retravaillent toujours les sources utilisées. Il est toutefois possible d'identifier parmi ses sources le *Dictionnaire des termes* de Félibien (ex. : dans l'entrée CARNATION) et le glossaire de de Piles du début des *Conversations* (ex. : dans l'entrée CONTRASTE).

Corneille et l'Académie s'inspirent également de Richelet, ainsi que de Furetière<sup>438</sup>.

Basnage, quant à lui, cite de Piles dans trois entrées<sup>439</sup> liées au lexique de la peinture, Félibien (le plus souvent abrégé en « Félibien ») dans dix<sup>440</sup> et Vasari dans une<sup>441</sup>. En général, Basnage utilise l'abréviation du nom de l'auteur, sans autre précision. Cependant, dans une entrée, il donne l'abréviation du titre d'un ouvrage de de Piles, l'693« Art de p. » (AGROUPER, DU1701) qu'il reprend avec la définition au dictionnaire de Richelet. Même si les mentions de de Piles et de Vasari sont toujours copiées du *Dictionnaire françois* de Richelet, on peut affirmer que Basnage a lu les *Conversations* comme le montre une citation de première main tirée de cet ouvrage<sup>442</sup> dans une entrée qui ne concerne pas la peinture : « Ce mot ne se trouve point encore dans les Dictionnaires : c'est de Piles qui l'emploie dans un Ouvrage qui regarde les Peintres & la Peinture, où il dit qu'il est bien difficile de connoître l'*originalité* d'un tableau » (ORIGINALITÉ, DU1701). Quant à Félibien, de nombreuses citations sont originales chez Basnage. Par ailleurs, le *Dictionnaire des termes* ne semble pas être le seul ouvrage de Félibien consulté personnellement par Basnage : quelques citations proviennent aussi des *Entretiens* (1666-1688)<sup>443</sup>, source que l'on ne retrouve pas chez les autres lexicographes<sup>444</sup>.

En outre, Basnage consulte tous les dictionnaires écrits jusqu'à l'époque de sa révision : parfois, les entrées ou les sens introduits par Basnage dans le *Dictionnaire Universel* de Furetière sont entièrement copiés de Richelet (ex., D'APRÈS), de Corneille (ex., DECALQUER) ou du *Dictionnaire de l'Académie* (ex., LA SAINTE FAMILLE s.v. FAMILLE) ; parfois, les mots de Richelet, de Corneille ou des académiciens complètent les définitions de Furetière (ex. : la définition de CARNATION de Furetière est complétée par les mots de Richelet) ; parfois les définitions des dictionnaires consultés sont assemblées pour en créer de nouvelles (ex. : le sens de NUD se référant à peinture et sculpture est basé sur les définitions de Richelet – qui reprend le *Dictionnaire des termes* de Félibien – et de l'Académie). En synthèse, si nous laissons de côté les entrées sur la peinture de la première édition du *Dictionnaire universel* qui restent

---

<sup>437</sup> Probablement, Furetière se réfère à Ridolfi, Carlo (1674). *Le maraviglie dell'arte, ouero Le vite de gl'illustri pittori veneti, e dello Stato*, Venise, Sgava, 1648; R. Soprani, *Le vite de' pittori scoltori, et architetti genovesi. E de' forastieri, che in Genova operarono, con alcuni ritratti de gli stessi*, Gênes, Bottaro et Tibold; K. Van Mandler, *Het-Schilder-Boeck*, Haarlem, Van Wesbuch, 1604.

<sup>438</sup> Cf. la définition de REFLETS dans les dictionnaires de Furetière et de Corneille et celle de GLOIRE dans les dictionnaires de Furetière et de l'Académie.

<sup>439</sup> DU1701 : AGROUPER, CONTRASTER, D'APRÈS.

<sup>440</sup> DU1701 : ADOUCIR, BORDOYER, COSTUME, EXPRESSION, FIER, FINIMENT, FORCE, GRACES, MODELE, OMBRE.

<sup>441</sup> DU1701 : SGRAFIT.

<sup>442</sup> Cf. De Piles 1677, p. 4.

<sup>443</sup> Félibien, André (1666-1688). *Entretiens sur les vies et sur les ouvrages des plus excellens peintres anciens et modernes*, Paris, Le Petit.

<sup>444</sup> Ex. : la définition de COSTUME de Basnage est tirée des *Entretiens*, tome II, p. 6

intactes<sup>445</sup> dans la deuxième, nous constatons que Basnage puise adresses et significations dans le *Dictionnaire françois* de Richelet<sup>446</sup>, le *Dictionnaire des termes* de Félibien<sup>447</sup>, le *Dictionnaire des sciences et des arts* de Corneille<sup>448</sup>, le *Dictionnaire de l'Académie française*<sup>449</sup>. Exceptionnellement, il se sert d'autres sources comme les *Entretiens*<sup>450</sup> et le *De principes*<sup>451</sup> de Félibien ainsi que les *Conversations*<sup>452</sup> de de Piles et *Le Génie de la langue française*<sup>453</sup> de D'Aisy. Il existe cependant d'entrées<sup>454</sup> pour lesquelles nous n'avons pas pu retrouver les sources.

Voici un exemple de la façon dont les lexicographes s'inspirent mutuellement. On compare l'entrée LUMIÈRE dans tous les dictionnaires, y compris celui de Félibien, base indiscutable des autres.

**LUMIERE ; en terme de Peinture, on dit sçavoir bien répandre la lumiere sur tous les corps ; en éclairer toutes les parties selon les differens degrez de lumiere.**

Félibien, *Dictionnaire des termes*, 1676

Richelet (1680)	<i>Lumiere. Terme de Peinture.</i> Le mot de lumiere se prend pour ce qui est éclairé et pour les endroits éclairés. [Les lumieres de ce tableau sont bien placées, bien répanduës, bien ménagées. Savoir bien répandre la <i>lumiere</i> sur tous les corps.]
Furetière (1690)	LUMIERE, en termes de Peinture, se dit des parties les plus esclairées d'un tableau, qu'on nomme autrement les <i>jours</i> . Voilà un tableau où les <i>lumieres</i> sont bien placées, bien respanduës, bien mesnagées.

<sup>445</sup> BLEU, CIRAGE, CLAIR, CONTRASTE, DESSEIN, ESLOIEMENT, FAUSSE COUCHE, HAUTBOIS, INDIGO, JOUR, JUGEMENT, LAVER, LONTAIN, MAISTRES, MANIERÉ, MASSE, MORBIDE, MORCEAU, MUFFLE, NOBLEMENT, NOUER, CLAIR-OBSCUR, PAISAGISTE (Basnage ajoute la marque de domaine), PINCELIER, PLAN, PROFIL (Basnage modifie la marque de domaine), PROFILER, PRONONCER, PROJET, RACCOURCIR, REDUIRE, REFLETS, REGARD, REHAUTS, RELEVER, REPOS, STANTE, SVELTE, TEINTE, TON, TOUCHE, TRENCHER, UNION.

<sup>446</sup> ADOUCIR, ADOUCISSEMENT, AGROUPER, AIR, AMITIÉ, APPUY-MAIN, CALQUER, CARNATION, CHARGÉ, CHRIST, CHROMATIQUE, CONTRASTER, D'APRÈS, DRAPPER, ESQUISSE, EXFUMER, FORTIFIER, GROUPPER, LIBERTÉ, LINEAMENT, MANEQUIN, MESNAGER, NOURRI, NUD, OMBRE, SGRAFIT, TENDRESSE, TIRER.

<sup>447</sup> ADOUCIR, ADOUCISSEMENT, AIR, AMITIÉ, ARTICULÉ, BAGUETTE, BUSTE, CALQUER, COMPOSITION, DUR, EMBOIRE, EMBRUNIR, EMBU, EMPASTER, ESQUISSE, FINIMENT, FORCE, FORTIFIER, GLOIRE, GRACES, IMAGE, LIBERTÉ, LICENCES, LINEAMENT, MODELE.

<sup>448</sup> AIR, BAVOCHE, BORDEMENT, BORDOYER, D'APRÈS, CHRIST, CLAIR, DECALQUER, ECHAMPIR, EMBOIRE, FLOU, FORCE, LUMIERE, ORDONNANCE, TOURMENTER.

<sup>449</sup> COMPOSITION, DRAPPERIE, CORNE, EMPASTER, EXPRESSION, La Sainte famille (s.v. FAMILLE), NUD.

<sup>450</sup> COSTUME, FIER.

<sup>451</sup> EXPRESSION.

<sup>452</sup> Couleur rompuë (s.v. ROMPU).

<sup>453</sup> FIER. D'Aisy, Jean (1685). *Le Génie de la langue française*. Paris, d'Houry.

<sup>454</sup> ATTRIBUTS, CARTON, COULEUR, CHARGE, CROQUER, ESCHAPPÉE, ESCOLE, FAUSSE COUCHE, FIGURE, FUIR, FUYANT, NUDITÉ, PASSION, PIERRE À BROYER.

Académie (1694)	On dit en termes de Peinture, que <i>Les lumieres sont bien entenduës, bien mesnagées dans un tableau</i> , pour dire, que Les endroits qui doivent paroistre plus esclairez que les autres y sont bien touchez.
Corneille (1694)	<i>Lumiere</i> . Terme de Peinture. Il se dit des parties qui sont les plus éclairées dans un tableau. C'est une habileté dans la Peinture de sçavoir bien répandre la Lumiere sur tous les corps, et en éclairer toutes les parties selon les differens degrez de Lumiere.
Basnage (1701)	Lumiere, en termes de Peinture, se dit des parties les plus éclairées d'un tableau, qu'on nomme autrement les jours. Voilà un tableau ou les lumieres sont bien placées, bien repanduës, bien mênagées. Eclairer toutes les parties d'un tableau selon les differens degrez de lumiere.

Comme on le voit dans le tableau, la définition de Richelet, inspirée du *Dictionnaire des termes* de Félibien, constitue le point de départ des descriptions de Furetière et de l'Académie, qui en transcrivent une partie. La définition de Furetière est, à son tour, reprise par Corneille qui l'intègre encore une fois avec la définition de Félibien. Basnage, enfin, retient la définition de Furetière, en la complétant par celle de Corneille. Cette intégration lui semble probablement utile non seulement parce que ceci complète la définition, mais aussi parce que la phrase de Corneille introduit l'idée que la lumière a des degrés, une notion de physique. Toutefois, au lieu de prendre le ton prescriptif de Corneille, qui évoque un niveau de maîtrise, voire un idéal pictural (« C'est une habileté dans la peinture de savoir [...] », LUMIERE, Corneille 1694), il met comme second exemple une phrase avec un verbe à l'infinitif qui se contente d'illustrer ce qu'on peut dire à propos de la technique du peintre, sans jugement de valeur. Cette entrée montre clairement l'échange d'informations, souvent dissimulé, entre lexicographes de la même époque.

## Conclusions

L'étude des *Factums*, l'analyse des entrées SCIENCE et ART dans les éditions du *Dictionnaire universel* de Furetière et de Basnage, la comparaison entre la page de couverture et les domaines effectivement abordés dans le corps du dictionnaire ainsi que l'analyse du lexique de la peinture montrent que notre lexicographe participe à la redéfinition de la connaissance qui est en cours au XVII<sup>e</sup> siècle. Certaines disciplines sont promues des arts mécaniques aux arts libéraux (peinture, poésie, sculpture, architecture, art militaire, marine), d'autres sont promues des arts libéraux aux sciences (arithmétique, géométrie, grammaire, astronomie, rhétorique), d'autres sont exclues des classifications (dialectique). Cependant, les nouvelles classifications sont fluctuantes et souvent ambiguës. Une discipline peut être qualifiée de science dans un contexte et d'art dans un autre. Outre les incertitudes d'attribution du lexicographe, cela s'explique aussi par le fait que le même mot est utilisé indifféremment pour désigner aussi bien les règles et les préceptes qui constituent la base théorique de la discipline que son application pratique. Ainsi, la poésie et la grammaire figurent à la fois parmi les sciences humaines avec les

langues et la rhétorique<sup>455</sup> et parmi les arts libéraux<sup>456</sup> tandis que la marine, répertoriée parmi les arts libéraux<sup>457</sup>, est définie comme « science de la Navigation, ou l'art de Naviger » (MARINE) et est considérée comme « la science qui approche le plus de la perfection » (ibid).

Les arts mécaniques accueillent des disciplines étroitement liées à l'évolution technico-scientifique, mais aussi sociale, du XVII<sup>e</sup> siècle. Par exemple, la présence des horlogers est liée à la diffusion des horloges, tout comme les nombreuses références aux marchands impliquent un changement social qui dépasse la subdivision traditionnelle de la société française de l'Ancien Régime en trois états généraux (clergé, noblesse et tiers état). Le portrait de la société française de l'époque moderne qui se dégage du *Dictionnaire universel*, notamment de sa deuxième édition, est varié et articulé. Si en principe les arts libéraux, nobles et honnêtes, étaient l'apanage de la noblesse et du clergé tandis que les arts mécaniques étaient l'apanage du tiers état, l'évolution des connaissances en cours n'autorise plus cette simplification. En fait, la composition de chaque état n'est nullement homogène. Le clergé est un groupe de personnes extrêmement composite dans lequel les habitudes et le style de vie d'un cardinal ont peu à voir avec ceux d'un curé de province, qui sont à leur tour très différents de celles du moine dans son couvent. De même, la noblesse de lignée ancienne, dite noblesse d'épée, accepte à contrecœur que l'État reconnaisse légalement comme nobles les magistrats officiant dans les cours souveraines, dite noblesse de robe. Quant au tiers état, sa composition est si variée qu'il n'est pas possible d'associer conceptuellement le riche drapier aspirant à accéder à la noblesse en achetant des titres nobiliaires (ex. : celui d'Écuyer) à l'homme de journée sans aspirations. Particulièrement intéressante est la catégorie des marchands qui constituent une classe sociale non représentée par les ordres traditionnels. Ils se situent quelque part entre le second et le tiers état. Ils ont de l'argent, ils ont des terres, ils donnent leurs filles en mariage aux nobles de robe en apportant une riche dot et ils acquièrent les titres et les fonctions publiques nécessaires pour être considérés comme nobles. Cependant, les nobles ne veulent pas les accueillir comme leurs égaux.

La page de couverture de l'édition de Basnage reste presque identique à celle de Furetière malgré les nombreuses nouvelles marques de domaine introduites par le réviseur. L'analyse des désignations de domaine confirme l'hypothèse qu'elle n'a pas été réalisée par Furetière. Quant aux sciences figurant sur la couverture, il semble que les éditeurs aient consulté les entrées<sup>458</sup> consacrées par Furetière à chacun des macro-domaines auxquels ils ont décidé de donner de l'importance, c'est-à-dire philosophie, médecine, jurisprudence, sciences mathématiques, et en aient extrapolé les sciences à énumérer. En fait, plus d'une des sciences listées dans les trois premiers paragraphes n'est pas couverte par le dictionnaire. Les sciences auxquelles les lexicographes n'attribuent aucun terme sont la pathologie, la thérapeutique, la pharmacopée, la géodésie, les sections coniques, la catoptrique, la dioptrique, la tactique<sup>459</sup>. Par ailleurs, on trouve parmi les sciences une discipline qui est exclusivement définie comme art, la pyrotechnie. Quant aux arts libéraux, il semble que les éditeurs, en plus de consulter les entrées ART et LIBERAL, aient listé les activités pratiquées par la noblesse (art de faire des

---

<sup>455</sup> Cf. SCIENCE.

<sup>456</sup> Cf. ART et LIBERAL.

<sup>457</sup> Cf. ART.

<sup>458</sup> PHILOSOPHIE, MEDECINE, JURISPRUDENCE, MATHEMATIQUE.

<sup>459</sup> Cf. aussi Galleron, Ioana, et Williams, Geoffrey C. (2022). « Tenir la promesse du Dictionnaire universel : l'esprit encyclopédique d'Henri Basnage de Beauval ». *Langue française* 214-2, 27-42. <https://doi.org/10.3917/lf.214.0027>.

armes, blason, fauconnerie, manège, vénerie) auxquelles ils ont associé des activités de quelques façons connexes. Par exemple, la pêche s'apparente à la chasse ou, bien, à la vénerie, bien que Furetière qualifie la première d'« art » et la seconde d' « action ». En revanche, certains arts largement abordés dans le dictionnaire ne trouvent pas de place sur la couverture (escrime, guerre, jardinage, théologie). En conclusion, il nous semble évident que les auteurs du *Dictionnaire universel* ne sont pas les mêmes de la couverture.

En ce qui concerne les marques de domaines, nous avons observé que, à différence de Basnage, Furetière préfère faire référence à la discipline plutôt qu'aux hommes qui la pratiquent dont les désignations se trouvent plus souvent dans les corps des articles. Il tente de regrouper au mieux les entrées sous un plus petit nombre de domaines par rapport à Basnage en offrant un texte assez systématique. De son côté, Basnage ne se soucie pas de préserver la cohérence du texte de Furetière et multiplie les marques de domaine en introduisant de nombreuses désignations de catégories de personnes auxquelles il n'attribue souvent qu'un seul terme. Elles sont généralement extraites du *Dictionnaire françois* de Richelet. Au reste, Furetière, disposait comme Basnage du texte de Richelet, qu'il consultait et dont il aurait pu tirer de données mais il s'en tenait sciemment à l'écart. En synthèse, si chez Furetière, lequel enregistre plus de 250 métiers et activités, il y a un « début de systématisation » (Quémada 1967, 306) par rapport à Richelet, Basnage le brise car son *Dictionnaire universel* contient une quantité bien plus imposante de marques de domaine prises tout droit du *Dictionnaire françois* (1693) de Richelet. Cela implique que, bien que moins systématique, Basnage est plus précis dans la représentation des catégories de travailleurs et de travailleuses.

L'analyse du lexique décrit conduit, en effet, à quelques considérations sociolinguistiques. Alors que Furetière ignore les désignations féminines, Basnage les introduit souvent dans les marques de domaine. Dans la société décrite par Basnage, les femmes travaillent, produisent et vendent, comme en témoignent les termes de *blanchisseuses, bouquetiere, coiffeuse, couturiere, couturiere en linge, faiseuse de point, faiseuse de point & de dentelle, fileuse, fileuse au roüet, vendeuse de sel*. Quoique toutes ces désignations proviennent du Richelet, il est significatif que Basnage ait jugé nécessaire de les reprendre. En outre, les introductions de Basnage contiennent souvent une référence à Paris. Dans cette société, Paris joue un rôle central comme en témoignent les nombreux termes liés aux métiers ou aux bâtiments de Paris tels que *batelier de Paris, chaudronnier de Paris, college de Paris, executeur de Paris, hôpital general de Paris, libraires de Paris, marchand de bois de Paris, Nôtre Dame de Paris, oiselier de Paris, rotisseur de Paris, seminariste de Paris, theologien de Paris, Université de Paris*. Basnage, d'origine normande, exilé aux Provinces-Unies, avait peu de liens avec Paris, et ne pouvait pas connaître le vocabulaire utilisé par les différentes catégories de travailleurs de la ville. Toutes ces désignations proviennent également de Richelet qui, au contraire habitait à Paris et « pour préciser ses définitions, va descendre dans la rue, il va consulter les gens de métier » (Bray 1990, 49)<sup>460</sup>. L'absence de réflexion personnelle dans la sélection des désignations de domaine est confirmée par le fait que pour certaines de ces désignations, il n'existe aucune adresse dans la macrostructure du *Dictionnaire universel* de Basnage. C'est le cas de *chaudronnier, cordeur de bois, equilletier, franger*<sup>461</sup>, *gâinier, plumacier, vernisseur*.

---

<sup>460</sup> Bray, Laurent (1990). « Les marques d'usage dans le Dictionnaire françois (1680) de César Pierre Richelet. » *Lexique 9/ Les marques d'usage dans les dictionnaires (XVIIe, XVIIIe siècles)* (sous la direction de Glatigny, M.), Tübingen, Niemeyer, 43-59.

<sup>461</sup> L'entrée FRANGER concerne le verbe, pas la personne.

En somme, en ce qui concerne les sources, on peut affirmer que la plupart des nouvelles désignations de domaines proviennent du *Dictionnaire françois* (1693) de Richelet. Basnage a probablement utilisé également d'autres sources, mais nous n'avons pas été en mesure de consacrer une étude systématique aux sources de toutes les désignations de domaines de sa révision. L'étude du lexique de la peinture dans les dictionnaires de Richelet, Furetière, les académiciens, Corneille et Basnage nous a pourtant permis d'identifier ses sources picturales et de confirmer les considérations de Fennis et Williams sur la méthode de travail très compilatrice de Basnage. Outre les dictionnaires monolingues et bilingues contemporains qu'il consulte systématiquement pour la révision de toutes les entrées, c'est-à-dire ceux de Richelet, l'Académie française, Corneille, Danet, Pomey, Ménage et Tachard, Basnage dispose d'au moins deux ou trois textes relatifs à chacune des disciplines qu'il couvre. C'est le cas des ouvrages de de Piles et Félibien pour ce qui est de la peinture, de Desroches et Le Guilletière pour ce qui est de la marine (comme le démontre Fennis) tout comme de La Quintinie et Fatio pour ce qui concerne le jardinage (comme l'affirme Williams). Par ailleurs, nous avons observé que Basnage privilège les textes rédigés sous forme de glossaires, tel que le glossaire figurant à la fin des *Conversations sur la peinture* de Piles, et de dictionnaires, tels que le *Dictionnaire des termes* de Félibien, le *Dictionnaire des termes propres de Marine* de Desroches, *Les arts de l'homme d'épée, ou le Dictionnaire du gentilhomme* de Le Guilletière et le *Dictionnaire mathématique* d'Ozanam. Plus faciles à consulter que les traités, ils lui permettent d'atteindre rapidement son objectif de compléter les entrées de Furetière par des informations nouvelles. Basnage se sert des éditions les plus récentes qu'il trouve. On rappelle qu'il n'était pas difficile pour lui de trouver des sources récentes, puisqu'il était le rédacteur en chef de l'un des journaux les plus renommés de l'époque, il était membre de prestigieuses académies européennes et il occupait un rôle de premier plan au sein de la *République des Lettres*.

## ANNEXE 1

### Glossaire<sup>462</sup>

★ Terme(s) de peinture

☆ en termes de peinture/ en peinture/ en parlant de peinture

 Terme(s) de peintre

◇ Autre référence à la peinture et aux peintres

Glossaire	Richelet1680	DU 1690	DA1694	Corneille1694	DU1701
ACADEMIE	◇	◇	◇	◇	★
ACHIOTTE		◇		◇ ACHIOTL	◇
ACTION		☆	☆		☆
ADOU CIR	★			☆	★
ADOU CISSEMENT	★	☆		★	★
À FLOU				☆ FLOU	★ FLOU
AFFUSTER				◇	
AGROUPER	★				★
AIGLE		◇			◇
AIR	★	◇	☆	★	☆
À LA DOUZ AINE			◇ DOUZ AINE		
À LA MAURESQUE					◇ MAURE
AMASSETTE		◇			◇
AME			◇		
AMITIÉ	★		◇		☆
AMORTIR			◇		
ANCRE		◇			◇
ANIMER		◇	◇		◇
ANNONCIATION			◇		
ANTIQUE	◇	◇			◇
APPESANTIR			◇		
APPRENTIF			◇		
APPRESTER			◇		
APPUYE-MAIN	◇ APUI-MAIN	◇		◇	◇
APRÉS		☆			☆

<sup>462</sup> Pour chaque dictionnaire, on indique l'adresse à chercher lorsqu'il diffère de celui du glossaire. Les variantes orthographiques et les formes fléchies ne sont pas indiquées.

APRÊTEUR	◇				
ARABESQUES		◇	★		◇
ARRONDIR	★			◇	
ARTICULÉ				◇ ARTICULER	☆
ATELIER	◇ ATELIER	◇			◇
ATTITUDE	★	★	◇		★
ATTRAPER		◇	◇		◇
ATTRIBUTS					☆
AU NATUREL		◇ NATUREL			◇ NATUREL
AUREOLE					◇
AZUR		◇		◇	◇
BAGUETTE				◇	☆
BARBOUILLAGE	◇	◇			◇
BARBOUILLEUR	◇		◇		◇
BAVOCHE					★
BAVOCHÉ				★	
BEAU		◇	◇		◇
BISTRE		◇	◇	◇	◇
BLANC			◇	☆	
BLASONNER			◇		◇
BLEU		☆		☆	☆
BORDEMENT				★	★
BORDOYER				★	★
BOSSE		☆		☆	☆
BOUFFÉE		◇			◇
BOUQUET		◇			◇
BROCANTEUR					◇
BROSSE		◇		◇	◇
BROUILLAMINI		◇		◇	◇
BROYER				★	
BROYEUR		◇			◇
CADRE				◇	
CAJOU				◇	
CALQUER					
CAMAIEU	★	◇		◇ CAMAYEU	◇
CAPRICE		◇	◇		◇
CARACTERISER		◇			◇
CARMIN		◇			◇

CARNATION	★	★	★	★	★
CARTON		☆		◇	★
CARTOUCHE	◇		◇		
CATAFALQUE		◇		◇	◇
CEINTURE FUNEBRE		◇ CEINTURE/ FUNEBRE	◇		◇ CEINTURE/ FUNEBRE
CENDRE D'AZUR		◇			◇
CENDRE VERTE		◇		◇	◇
CENE		◇			◇
CESTE		◇		◇	◇
CHAIR	☆	☆			☆
CHAMP (DE TABLEAU)	★			★	
CHARBON DE SAULE		◇ CHARBON		◇ CHARBON	◇ CHARBON
CHARITÉ ROMAINE		◇ ROMAIN			◇ ROMAIN
COULEUR ROMPUË					☆
CHARGE	★				☆
CHARGÉ	☆		☆		☆
CHARGER		☆	☆		☆
CHASSIS		☆			☆
CHEF-D'ŒUVRE		☆			☆
CHEVALET (DE PEINTRE)	◇	◇	◇	◇	◇
CHEVAL MARINE			◇		
CHRIST					
CIEL			☆	☆	
CINNABRE		◇		◇	
CIRAGE	★	☆		◇	☆
CLAIR		☆	☆	☆	☆
CLAIR-OBSCURE	★	☆ OBSCUR	☆ CLAIR/OBSCUR		☆ OBSCUR
COLLE A MIEL				◇	
COLOMNE FEINTE				◇ FEINT	◇ FEINT
COLORIER	★	◇	◇	★	◇
COLORIS	◇	◇	◇		◇
COLORISTE	◇	◇		◇	◇
COMMENCEMENT			◇		◇
COMMUN			◇		
COMPARTIMENT		◇			◇
COMPOSITION	◇		☆		☆
CONDUIRE		◇			◇

CONTENTEMENT		◇			◇
CONTOUR	★ CONTOURS	◇	★	◇	◇
CONTOURNER	★		★	★	
CONTRASTE	★	☆	☆		☆
CONTRASTER	★				★
CONTRETIRER	★				
COPISTE		◇			◇
CORNE D'ABONDANCE			☆ ABONDANCE/CORNE		◇ CORNE
CORRECT		◇	◇		◇
CORRIGER			◇		
COSTUME					★
COUCHE	★	◇		★	◇
COUCHER	◇			★	
COULEUR	★	◇	◇	◇	◇
Couleurs hautes		☆ HAUTOIS		☆ HAUT	☆ HAUTOIS
COURONNE D'ESTOILES			◇ COURONNE		
CROMATIQUE	★				★ CHROMATIQUE
CROQUER	★	☆	☆		☆
CRAYON		◇		◇	◇
CRUCIFIEMENT		◇			◇
D'APRÉS	★				★
DECALQUER					★
DÉGRADATION			☆ PLAN		
DEGRADER		◇	◇	★	◇
DELICATEMENT		◇			◇
DEMI-TEINTE	★ TEINTE				
DEPEINDRE		◇			◇
DERRIERE		◇			◇
DESCRIRE		◇			◇
DESSEIN	★	☆	☆	◇	☆
DESSINATEUR		◇			◇
DESSINER	◇	◇	◇		
DETREMPE	 DÉTREMPE	◇	★	★	◇
DIRECTEUR		◇			◇
DRAPER	★	◇ DRAPPER		★	◇ DRAPPER
DRAPERIE	★	☆ DRAPPERIE	☆	◇	☆ DRAPPERIE
DUR		☆	◇		☆
EBAUCHER				★	

ECAILLE DE MER		◇			
ECCE-HOMO		◇			
ECHAMPIR				★	★
EFFIGIE			◇		
EFFUMER				★	★
ELABOURER		◇			◇
ÉLÉGANT	☆				◇
ELEVE		◇	◇		◇
ÉLEVÉ	◇				
ELOIGNER			☆		
EMBOIRE	★	★		★	★
EMBRUNIR					★
EMBU					★
EMPASTER	 EMPATER	☆	☆	★	☆
ÉMULE			◇		
ENDUIT		◇		◇	◇
ENFONCEMENT			◇		
ENJOUEMENT		☆			☆
ENLUMINER		◇			◇
ENLUMINEUR		◇			◇
ENTENTE			◇	★	
EPARGNER				☆	
ESBAUCHE		◇			◇
ESCHAFAUT		◇	◇		◇
ESCHAPPÉE		☆		☆ ECHAPPÉE	◇
ESCHELLE		◇			◇
ESCOLE		☆	◇		☆
ESCOLIER			◇		
ESLOIGNEMENT	☆ ÉLOIGNEMENT	☆		☆ ELOIGNEMENT	☆
ESMAIL	◇ ÉMAIL	◇		◇ EMAIL	◇
ESPONGE		◇			◇
ESQUISSE	★	★	◇	☆	★
ESQUISSER					
ESSAY	◇ ESSAIS			◇	◇
ESTAMPE					◇
ESTOMPER				★	
ESTROPIER		☆	☆ ESTROPIÉ		☆
EVENTAILLISTE					◇

EXCELLER			◇		
EXFUMER					★
EXPRESSION		☆	☆		☆
EXPRIMER		◇			◇
EXTASIER					◇
FANTAISE		◇	◇		◇
FANTAISIÉ					◇
FAULX			◇		
FAUSSES COULEURS		☆	FAUSSE COUCHE		☆ FAUSSE COUCHE
FECONDITÉ		◇			◇
FERTILITÉ		◇			
FESTON		◇	◇		◇
FIER	◇				★
FIERTÉ					☆
FIGURE	★	☆	◇		☆
FIGURÉMENT		◇			◇
FIGURER			◇		
FIN		◇			◇
FINESSE			◇		
FINISSEMENT					◇
FINIMENT		★		★	★
FINIR		◇		☆	◇
FLATTER		◇	◇ FLATER		◇ FLATER
FLEURS EN GUEULE					◇
FOND	★ FOND DE TABLEAU			☆	◇
FORCE				☆	☆
FORT		☆			☆
FORTIFIER	★			☆	★
FRAISQUE	★ FRESQUE	◇		★	★
FRANCHISE		◇		☆	
FUIR					★
FUYANT					★
GALERIE				◇	◇
GLOIRE	★	☆	☆		☆
GODET		◇		◇	◇
GOUST	★ GOÛT		◇		
GRACE		☆ GRACES			☆
GRACIEUX	☆	◇			◇

GRADATION		◇		☆	◇
GRAND			◇		◇
GRIFFONNAGE		◇			◇
GRIFFONNER					◇
GRISAILLE		◇	◇	◇	◇
GROTESQUE	★ GROTESQUES	◇	◇	☆	◇
GROUPE	★	◇ GROUPE	◇	★	◇ GROUPE
GROUPER	★				★ GROUPEUR
HABILLER		◇			◇
HAMPE				◇	
HARDIESSE					◇
HEMATITE		◇			◇
HUILE D'ASPIC		◇ ASPIC			◇ ASPIC
HUILE DE BALEINE		◇ BALEINE			◇ BALEINE
HUILES DESSICATIVES			◇ DESSICATIF		
HUMEUR			◇		
ICONOLOGIE	◇	◇		◇	◇
ILLUSTRE		◇			◇
IMAGE		◇	◇		◇
IMAGINER		◇			◇
IMITATION			◇		
IMITER		◇	◇		◇
IMPOSTEUR		◇			◇
IMPRIMER		◇		★	◇
IMPRIMEURE	 IMPRIMÛRE	◇			◇ IMPRIMURE
INDE		◇		◇	◇
INDIGO		☆			☆
INSECTE		◇			◇
INVENTER		◇			◇
JAUNE		◇		◇	◇
JOUR	★	☆	☆	★	☆
JUGEMENT		☆			☆
JUGER			◇		
LAQUE	◇	◇		◇	
LA SAINTE FAMILLE			☆ FAMILLE	★	☆
LAVER		☆		★	☆
LAVIS	★			★	
LEÇON			◇		

LESCHÉ			☆		
LIBERTÉ	★	☆		★	☆
LICENCES		◇ LICENCE			☆
LIN				◇	
LINÉAMENT	◇	◇ LINEAMENT			☆
LITARGE					◇
LITRE		◇			◇
LIVRE DE PORTRAITURE			☆ PORTRAITURE		
LOIN	★				
LOINTAIN	★	☆	☆		☆
LUMIERE	★	☆	☆	★	☆
MAGUEY		◇		◇	◇
MAISTRE ES ARTS		☆			☆
MANEQUIN	★		◇ MANNEQUIN	◇	☆
MANIER		◇	◇		◇
MANIERE	★	◇	◇		◇ MANIÈRE
MANIERÉ	★	★			★
MARBRE FEINT				◇	◇
MARBRER			◇		
MARMOT		◇			◇
MARMOUSET		◇			◇
MARQUER		◇			◇
MASQUE	◇		◇	◇	
MASSE	★ MASSES	☆		★	☆
MASSICOT					◇
MAUVAIS			◇		
MELIENNE				◇	◇
MERVEILLE		◇			◇
MESNAGER	★ MÉNAGER SES COULEUR, MÉNAGER SES TEINTES	◇			☆
MESQUIN	★	☆			☆
METTRE EN PETIT			☆ METTRE		
MI-CORPS		★			◇
MIGNARDISE		◇			
MINIATURE	◇ MIGNATURE	◇	◇	◇	◇
MINIUM		◇		◇	◇
MODÉLE		☆	◇ MODELLE		☆
MODERNE			◇		

MOLETTE	★	◇ MOLLETTE			◇ MOLLETTE
MORBIDE		★		★	★
MORCEAU		☆	◇		☆
MORESQUE		◇	◇	◇	◇
MOURIR			◇		
MUFFLE		☆			☆
NAIF		◇	◇		◇
NAIVEMENT		◇			◇
NAIVETÉ			◇		
NAISTRE		◇ NÉ	◇		◇ NÉ
NEGLIGER			◇		
NERPRUN				◇	
NOBLEMENT					☆
NOIR D'IVOIRE	◇ NOIR	◇ YVOIRE		◇ YVOIRE	◇ YVOIRE
NOM DE JESUS		◇ NOM			◇ NOM
NOÛER		◇			◇
NOURRI	★			☆	★
NOYER	★ NÉIER	☆	☆	☆	☆
NUAGE				◇	
NUD	★	◇	☆	★	◇
NUDITÉ	◇	☆	☆		☆
OBSCUR		◇			◇
OCHRE					◇
ŒIL DE BŒUF		◇		◇	◇
ŒUVRE		◇			◇ ŒUVRES
OFFUSQUER					◇
OMBRE	★	☆	☆		☆
OMBRER	★		☆		
OR CHANNETTE		◇ OR			◇ OR
OR DE COQUILLE		◇ OR			◇ OR
ORDONNANCE	☆	◇		☆	☆
ORNEMENT			◇		
ORPIMENT				☆	
OUTREMER	◇ OUTRE-MER	◇	◇	◇	◇
OUVRAGE				◇	
OUVRIER		◇			◇
PAÏSAGE	◇		◇		
PAÏSAGISTE	◇	◇	◇		★

PALETTE		◇	◇	◇	◇
PARTIR		◇			◇
PASSION		☆	◇		☆
PASTEL		◇		◇	
PATRONNER				☆	
PEINDRE	◇		◇		
PEINTRE D'HISTOIRE	★ HISTOIRE	◇	◇ HISTOIRE		◇
PEINTRE EN ÉMAIL	◇				
PEINTURE EN ÉMAIL	◇				
PENSÉE	★		☆	◇	
PERDU		☆ PERDRE			☆ PERDRE
PERSONIFIER			◇		
PERSPECTIVE		◇	◇	◇	◇
PERSPECTIVE AÉRIENNE	★ AERIEN	◇ AERIEN	◇ PERSPECTIVE		◇ AERIEN
PIECE	◇ PIÉCE	◇		◇	◇
PIERRE ARMENIENNE				◇	
PIERRE À BROYER		◇ PIERRE			◇ PIERRE
PINCEAU	◇	◇	◇	◇	◇
PINCELIER					
PLAN GEOMETRIQUE		☆ PLAN			☆ PLAN
PLAN PERSPECTIF		☆ PLAN			☆ PLAN
PLAT(TE PEINTURE)		◇	◇		◇
PLAT-FOND	★		◇ PLAFOND	★	◇ PLATFONDS
POINTILLER		◇			◇
PONCER			◇		
PORTEMENT					
PORTRAIRE		◇			◇
PORTRAIT	☆	◇			◇
PORTRAIT CHARGÉ			◇ CHARGÉ		◇
PORTRAITURE		◇			◇
POSER UN MODELLE		◇ POSER		◇ POSER	◇ POSER
PRATIQUE			◇		
PRINCIPES	◇				
PRIX			◇		
PROFESSEUR		◇			◇
PROFIL		★	★		◇
PROFILER		☆			☆
PROJET		☆			☆

PRONONCER	★	☆		☆	☆
PROPORTION	◇	◇	◇	☆	◇
PROTECTEUR			◇		
QUÂDRE	◇				
RACCOURCIR		★		★	★
RAFRAISCHIR		◇			◇
RAPPLIQUER		◇			◇
REBROYER		◇			◇
RECHAMPIR				★	
RECHERCHER		◇		☆	◇
RECHERCHÉ			★		
RECTEUR		◇			◇
REDUIRE		☆			☆
REDUIRE UN TABLEAU AU PETIT PIED			◇ PIED	◇ PIED	☆ PIED
REFLETS	★ RÉFLET	★		★	★
REGARD		☆	☆	☆	☆
REHAUTS		☆		★	☆
RELEVER		☆			☆
RELIEF		☆	◇	☆	◇
REMBRUNISSEMENT		◇			◇
REPEINDRE		◇			◇
REPOS	★	☆		☆	☆
REPRESENTATION		◇			◇
REPRESENTER		◇	◇		◇
RESSEMBLANCE		◇			◇
RESSEMBLER			◇		◇
RESSENTI		☆	☆	★	☆
RETOUCHER		◇		★	◇
REVESTIR		◇		◇	◇
RIANT	◇				◇
RICHE			☆		
ROSEAU					◇
ROUCOU				◇	◇
ROULEAU		◇			◇
SABLE		◇			◇
SANDARAQUE		◇			
SANGUINE		◇			◇
SEC	★	◇	☆	☆	◇

SECHEMENT		◇			◇
SÉNE OU SCÈNE DE TABLEAU	★				
SGRAFIT	★				★
SIGILLÉE		☆			☆
SIRENES					◇
STAMPE	◇				◇
STANTÉ	★	★		★ STENTÉ	★
STIL DE GRUN		◇		◇	◇
SUAVITÉ	☆				◇
SUELTE	★	★		★	★
SUIVRE		◇			◇
SURMONTER		◇			◇
SUYE		◇		◇	◇
TABERNACLE		◇			◇
TABLEAU	◇	◇	◇	◇	◇
TABORUCU				◇	
TEINTE	★	★	★	★	★
TENDRE	★			★	◇
TENDREMENT	◇				
TENDRESSE	☆				◇
TERRASSE	★			☆	
TERRE	◇			◇	◇
TESTE			◇		
THEORIE			◇		
TIRER		☆	◇		☆
TOILE	★ IMPRIMÉE	TOILE	◇		◇
TON	★ COULEUR	TON DE	☆	☆	☆
TORCHE-PINCEAU				◇	◇
TOUCHE	★ D'ARBRES	TOUCHE	☆	☆	☆
TOUCHER	◇	◇			◇
TOURMENTER	☆	◇		☆	◇
TRAIT	◇	◇	◇	◇	◇
TRAMONTAIN		◇		◇	◇
TRAVAIL				☆	
TRAVAILLER		◇			◇
TRAVÉE					◇

TREILLIS		◇	◇	◇
TREMPE			☆	
TRENCHER		☆	☆ TRANCHER	☆
TRIDENT				◇
TRITON		◇		
TROPHÉE		◇	◇	◇
TROUSSE	◇	◇		◇
TOUT-ENSEMBLE	★			
VERD			◇	◇
VERD DE GRIS		◇ GRIS	◇	◇ GRIS
VENUS		◇		◇
VERMILLON		◇	◇	◇
VERTUEUX		◇		◇
VERVE		◇		◇
VICTOIRE		◇		◇
VIGNE				◇ RAMPER
VIVACITÉ	◇			
ULTRAMONTAIN		◇		◇
UNION	★	◇	☆	◇
URNE				◇

## Chapitre 4

### Les parties de l’oraison

Dictionnaire et grammaire sont deux outils linguistiques distincts<sup>463</sup>. Alors que la liste alphabétique des mots du dictionnaire oblige à séparer les informations grammaticales qui devraient être affichés ensemble, « la liste peut aussi se présenter dans une forme qui implique qu'elle intègre une rationalisation grammaticale » (Delesalle et Mazière 2002, 65)<sup>464</sup>. Bien que Furetière prenne en compte le domaine de la grammaire<sup>465</sup>, les définitions du DU1690 sont concises et fournissent peu d'exemples illustratifs. Basnage, pour sa part, au-delà de l'augmentation quantitative des articles consacrés à la grammaire - 206 au total<sup>466</sup> contre les 170 du DU1690 -, accorde une large place non seulement aux règles grammaticales mais aussi aux débats sur la langue auxquels participent les spécialistes du domaine. Basnage est conscient, comme il le dit dans la préface de son édition, du fait que « les minuties de Grammaire dont ce Dictionnaire est rempli, ne sont pas fort essentielles pour parler, quand on ne parle que pour se faire entendre » (Préface, DU1701). Par contre, elles sont précieuses pour ceux qui cherchent à parler « exactement, poliment, & noblement » (ibid.).

La grammaire qui ressort du DU1701 est composite, c'est-à-dire elle rassemble les observations de divers grammairiens et remarqueurs, pas toujours d'accord sur les questions documentées. Parfois, Basnage sélectionne soigneusement chez un auteur plutôt que chez un autre les définitions et les réflexions qui se rapprochent le plus de sa façon de voir. Parfois, il adopte une approche plus descriptive en essayant de fournir les points de vue existants sans prendre position, laissant le lecteur se faire sa propre idée sur chaque question linguistique. Encore une fois dans la préface du dictionnaire, Basnage écrit qu'il présente « aux Lecteurs les raisons de balancer de part & d'autre, & c'est à eux à prononcer » (Préface, DU1701). Par conséquent, la grammaire du DU1701 ne se retrouve dans aucune grammaire de l'époque étant le résultat d'un découpage de passages de différents auteurs. Nous tenterons donc de décrire la grammaire qui se dégage du dictionnaire dès que les sources linguistiques de Basnage auront été identifiées. Afin de repérer les sources concernant la langue et la grammaire et de comprendre la nature des ajouts apportés par Basnage au texte de Furetière, nous procéderons d'abord à une comparaison des entrées des parties du discours dans les deux éditions du dictionnaire. Les entrées qui font référence aux parties du discours ou de l'oraison sont largement remaniées dans l'édition du *Dictionnaire universel* de 1701. S'adressant, entre autres, à la communauté française émigrée aux Pays-Bas, qui n'avait pas l'occasion de pratiquer la langue française au quotidien, Basnage conçoit son dictionnaire comme un « dictionnaire d'apprentissage » *ante litteram* dont l'objectif est de guider l'utilisateur dans l'apprentissage du français. Il n'est pas facile de reconstruire la grammaire que Basnage avait en tête. Le lexicographe consulte des sources diverses que souvent il cite, mais celles-ci ne concordent pas toujours entre elles et il ne se préoccupe pas vraiment d'atténuer leurs contradictions ou

---

<sup>463</sup> Cf. Auroux, Sylvain (1989). *Histoire des idées linguistiques : L'hégémonie du comparatisme*. Bruxelles, Mardaga.

<sup>464</sup> Delesalle, Simone et Mazière, Francine (2002). « La liste dans le développement des grammaires ». *Histoire Épistémologie Langage* 24-1, 65-92. <https://doi.org/10.3406/hel.2002.2850>.

<sup>465</sup> Furetière utilise 84 fois la marque de domaine « Terme de Grammaire ». Il décrit également 86 mots plurisémiologiques qui trouvent une application « en termes de Grammaire » (37) ou « en Grammaire » (49).

<sup>466</sup> Basnage utilise 114 fois la marque de domaine « Terme de Grammaire ». Il décrit également 92 mots plurisémiologiques qui s'appliquent « en termes de Grammaire » (41) et « en Grammaire » (51).

d'harmoniser la perspective d'ensemble. Par conséquent, un grand nombre d'incongruences émerge des descriptions des éléments et des règles grammaticales rapportés. L'objectif de ce chapitre est de dresser l'inventaire des propos du DU1701 concernant la grammaire française, en identifiant ce qui vient de Furetière et en signalant les ajouts de Basnage. Une attention particulière sera consacrée aux sources des deux lexicographes.

C'est dans l'entrée « oraison » que les lexicographes exposent leur pensée sur ce sujet :

Les Grammairiens disent que tout discours est composé de huit parties d'oraison, le Nom, le Pronom, le Verbe, le Participe, l'Adverbe, la Preposition, la Conjonction & l'Interjection. L'article ne doit point passer pour une partie d'Oraison, mais pour un pronom. (ORAISON, DU1701)

Furetière<sup>467</sup> et Basnage précisent qu'il y a huit parties du discours, c'est-à-dire nom, pronom, verbe, participe, adverbe, préposition, conjonction, interjection. Les parties du discours se retrouvent dans le même ordre dans la grammaire de Chifflet, qui présente cependant l'article entre le nom et le pronom dans sa liste des « neuf espèces de paroles » (Chifflet 1659, 3). Outre l'attribution de l'article à la catégorie des pronoms, il faut noter que l'adjectif est inclus dans la catégorie des noms, tandis que le participe, bien que reconnu comme un dérivé du verbe, n'est pas considéré un mode verbal mais une partie de l'oraison à part entière. Les deux lexicographes adhèrent à la classification des *partes orationis* héritée de la tradition latine, en particulier des grammaires de Donat et de Priscian<sup>468</sup>. L'ordre des classes n'est pas aléatoire : en effet, les quatre premières parties du discours sont variables et les quatre suivantes invariables. Priscian distinguait déjà les parties du discours entre celles qui sont « assujetties à la déclinaison » (Charpin 1986, 130)<sup>469</sup> ou « aux temps » (ibid.) et celles qui ne le sont pas.

L'analyse des entrées de chacun de ces éléments (y compris l'article, dont l'appartenance aux parties du discours ne fait pas l'unanimité chez les grammairiens) conduit à d'autres entrées qui leur sont étroitement liées, bien qu'elles ne soient pas toujours catégorisées par le lexicographe comme termes de grammaire. En outre, dans les deux éditions du dictionnaire, on compare les mots dits grammaticaux ou fonctionnels, c'est-à-dire ces mots qui, plutôt que de fournir une valeur sémantique, sont fonctionnels dans la structure de la phrase, reliant ses éléments entre eux : les articles, les pronoms, les conjonctions et les prépositions<sup>470</sup>.

Dans ce qui suit, nous essayerons de définir la vision linguistique de Basnage à partir des entrées concernant les parties du discours et celles qui leur sont étroitement liées, c'est-à-dire celles qui se réfèrent à leurs catégories et sous-catégories. Dans la mesure du possible, nous indiquerons la localisation des informations dans les sources de Basnage. On rappelle que les numéros de page sont ceux des éditions numérisées sur le site *Classiques Garnier*

---

<sup>467</sup> Il manque le *pronom* dans la liste des parties du discours de Furetière, probablement en raison d'un oubli puisque Furetière affirme qu'il y a huit « parties d'oraison » mais n'en énumère que sept.

<sup>468</sup> Cf. Colombat, Bernard (1988a). « Les « parties du discours » (partes orationis) et la reconstruction d'une syntaxe latine au XVI<sup>e</sup> siècle ». *Langages* 23-92, 51-64. <https://doi.org/10.3406/lgge.1988.1999>.

<sup>469</sup> Charpin, François (1986). « La notion de partie du discours chez les grammairiens latins », *Histoire Épistémologie Langage* 8-1, 125-140. [https://www.persee.fr/doc/hel\\_0750-8069\\_1986\\_num\\_8\\_1\\_1233](https://www.persee.fr/doc/hel_0750-8069_1986_num_8_1_1233), 130.

<sup>470</sup> La liste des entrées comparées se trouve à l'annexe 1.

*Numérique*<sup>471</sup>. Si l'information provient d'un dictionnaire, sauf indication contraire, Basnage a consulté l'entrée équivalente dans le dictionnaire en question.

## 1 Nom

Basnage réécrit entièrement l'acception de NOM qui fait référence au « Terme de Grammaire ». En affirmant que le *nom* est un « mot qui se decline non pas comme en Latin par l'inflexion des cas, ou le changement de terminaison ; mais avec le secours de l'article » (NOM, DU1701), Basnage prend ses distances par rapport à Furetière<sup>472</sup> et adhère à l'idée que la langue française n'est plus liée aux déclinaisons et aux cas du latin. Déjà Meigret (1550) au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle avait affirmé « l'inexistence des *cas* dans la structure de la langue française » (Delesalle et Mazière 2002, 89), mais plusieurs grammairiens du XVII<sup>e</sup> siècle, dont Oudin (1632), tout en reconnaissant l'existence de l'article soutenaient encore que le nom en français est marqué en genre, en nombre et en cas<sup>473</sup>.

Basnage présente les informations dans l'ordre où elles se trouvent dans la grammaire de Chifflet<sup>474</sup>. Le lexicographe distingue les noms en *substantifs* et *adjectifs*<sup>475</sup> et précise que l'astuce pour distinguer les noms est d'essayer s'ils peuvent être précédés du mot « chose » : si oui, le nom est un adjectif, sinon il est un substantif<sup>476</sup>. Basnage énonce un critère syntagmatique qui permet de distinguer le nom substantif du nom adjectif. Ce type de critère est préféré dans l'apprentissage au critère ontologique basé sur l'analyse de *substance* et *qualité*<sup>477</sup>. Il constitue une confirmation de l'hypothèse que Basnage conçoit son *Dictionnaire universel* comme un outil d'apprentissage. L'adjectif ne sera pas reconnu comme une partie du discours indépendante du nom par les grammairiens avant le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>478</sup>.

Furetière subdivise les noms en *substantifs* et *adjectifs*, tout en précisant leurs différences, et il subdivise à leur tour les noms substantifs en *propres* et *appellatifs*. Basnage explique la différence entre les *noms propres* et les *noms appellatifs*, seulement évoquée par Furetière, et après avoir décrit le genre des noms, *masculin* et *féminin* (information déjà fournie par Furetière), il introduit une référence au nombre des noms, *singulier* et *pluriel*. Ensuite, Basnage supprime les mots de Furetière sur le genre commun, douteux et – dans la grammaire latine – neutre des noms, en optimisant ainsi l'espace puisque ces informations restent dans la description de GENRE. Basnage supprime aussi la référence aux noms synonymes et équivoques. Par contre, il introduit un passage de la *Grammaire générale et raisonnée* d'Arnauld et Lancelot<sup>479</sup> sur la différence entre *noms propres* et *noms appellatifs*, et un autre de *La Logique* d'Arnauld et Nicole<sup>480</sup> sur l'arbitraire de l'attribution d'un nom plutôt qu'un autre

---

<sup>471</sup> <https://num-classiques-garnier-com.janus.bis-sorbonne.fr/>.

<sup>472</sup> La définition de Furetière est ancrée dans la tradition latine : « NOM, en termes de Grammaire, est la première partie d'oraison qui se decline : et qui est différente du verbe, en ce qu'il se conjugue » (NOM, DU1690).

<sup>473</sup> Cf. Delesalle et Mazière 2002, 71.

<sup>474</sup> Cf. Chifflet 1659, 7-9.

<sup>475</sup> On remarque que la catégorie grammaticale attribuée aux deux lemmes est « adj. ».

<sup>476</sup> Cf. SUBSTANTIF, DU1701.

<sup>477</sup> Cf. Colombat, Bernard (1988b). « Présentation : Éléments de réflexion pour une histoire des parties du discours ». *Langages* 92, 5-10. <http://www.jstor.org/stable/41682145>, 6.

<sup>478</sup> Cf. Fournier, Jean-Marie (1998). « À propos des grammaires françaises des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Histoire Épistémologie Langage* 20-2, 127-142. <https://doi.org/10.3406/hel.1998.2719.134-135>.

<sup>479</sup> Cf. GGR 1660, 31.

<sup>480</sup> Cf. Arnauld et Nicole 1662, 6.

à un référent, en anticipant d'une certaine manière le principe de l'arbitraire du signe linguistique :

Comme chaque nom est indifférent de soi-même, & par sa nature, à signifier une chose plutôt qu'une autre, il est nécessaire de les définir pour en ôter l'obscurité, & le fixer à de certaines idées designées clairement (NOM, DU1701).

Formellement élaboré au XIX<sup>e</sup> siècle par Ferdinand de Saussure<sup>481</sup>, le principe de l'*arbitraire radical* soutenant que les signifiés et les signifiants d'une langue ne dépendent pas de raisons naturelles mais seulement d'une convention entre locuteurs se trouve déjà dans les textes cités par Basnage<sup>482</sup>.

En ce qui concerne le genre, d'une part le lexicographe affirme que tous les *noms* (*substantifs* et *adjectifs*) sont soit *masculins* soit *féminins*<sup>483</sup> mais d'autre part il soutient que le genre est propre aux *noms substantifs* et que les *noms adjectifs* n'ont pas de genre<sup>484</sup>. Si les substantifs ont été attribués aux deux genres, *masculin* et *féminin*, « plutôt par caprice que par raison » (GENRE, DU1701), les adjectifs ont été dotés de terminaisons qui varient selon le genre du substantif auquel ils sont joints « pour rendre le discours moins confus, & aussi pour l'embellir par la variété des terminaisons » (ibid.). Ce « principe esthétique », farfelu d'un point de vue linguistique, est extrait de la *Grammaire général et raisonnée* d'Arnauld et Lancelot (1660)<sup>485</sup>.

Quant au nombre, Basnage affirme que la plupart des noms, tant substantifs que adjectifs, a un *singulier* et un *pluriel*<sup>486</sup> mais il ne fait aucune mention des *noms collectifs*.

## 1.1 Nom substantif

Le *substantif* est, comme on lit déjà dans le DU1690, un nom qui désigne une substance<sup>487</sup>. En reprenant Arnauld et Lancelot (1660)<sup>488</sup>, Basnage ajoute qu'il « subsiste par lui-même dans le discours, sans avoir besoin d'être joint à un autre mot » (SUBSTANTIF, DU1701) par opposition à l'*adjectif*. Les noms substantifs peuvent être, à leur tour, *propres* ou *appellatifs*<sup>489</sup>.

### 1.1.1 Nom propre

En reprenant encore une fois Arnauld et Lancelot (1660)<sup>490</sup>, Basnage affirme que les noms propres désignent une personne ou une chose particulière, comme « le nom de Socrate, qui convient à un certain philosophe » (NOM, DU1701).

Tant chez Furetière que chez Basnage, on lit que les *noms propres* ne doivent pas être recherchés dans les dictionnaires de *mots communs*, mais dans le « Dictionnaire Poétique »

---

<sup>481</sup> De Saussure, Ferdinand (1972). *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot.

<sup>482</sup> Des observations similaires, extraites des sources différentes, se trouvent dans l'entrée MOT.

<sup>483</sup> Cf. NOM, DU1701.

<sup>484</sup> Cf. ADJECTIF, DU1701.

<sup>485</sup> Cf. GGR 1660, 39.

<sup>486</sup> Cf. NOM, DU1701.

<sup>487</sup> Cf. SUBSTANTIF.

<sup>488</sup> Cf. GGR 1660, 31.

<sup>489</sup> Cf. NOM, DU1701.

<sup>490</sup> Cf. GGR, 35.

(PROPRE) et que « Henri Estienne a fait un grand Dictionnaire Poétique et Historique, augmenté ces derniers jours par Moreri » (HISTORIQUE). Les deux lexicographes font référence à l'ouvrage compilé par Henri Estienne en 1530 et puis révisé par Louis Moreri en 1674. La pratique de ne pas inclure les noms propres dans les dictionnaires, partagée par les lexicographes de l'époque classique et poursuivie jusqu'à présent, remonte notamment à Estienne qui, les ayant réunis dans son *Dictionarium poeticum*, « n'avait pas jugé bon de les répéter dans son répertoire latin-français de 1531 déjà très volumineux » (Quémada 1967, 310). Néanmoins, contrairement à ce que Basnage affirme à la fois dans l'entrée PROPRE et dans la préface, où il déclare n'avoir pas traité les noms propres géographiques et personnels, Behnke (1996)<sup>491</sup> relève quelques nouvelles entrées dédiées aux désignations de groupes ou ordres religieux<sup>492</sup> ainsi que des noms propres de personnes et des lieux<sup>493</sup>.

### 1.1.2 Nom appellatif

Se référant toujours à Arnould et Lancelot<sup>494</sup>, Basnage précise que les noms appellatifs ou génériques sont communs à de nombreux individus de la même espèce et indiquent des idées communes comme « le mot d'*homme*, qui convient à tous les hommes en general » (NOM, DU1701).

### 1.2 Adjectif

L'*adjectif* est un *nom* qui accompagne toujours le *substantif*<sup>495</sup> exprimé ou sous-entendu, et en précise sa « manière d'être : c'est-à-dire, les accidents ou les qualités » (ADJECTIF, DU1701).

Basnage maintient les informations de Furetière sur l'emploi substantif des adjectifs tels que *blanc, sage, vertueux*<sup>496</sup> et ajoute qu'en français trois adjectifs présentent une double désinence pour le masculin, « vieux, & vieil, [...] beau & bel, [...] nouveau & nouvel » (ADJECTIF, DU1701).

#### Observations morphosyntaxiques sur les adjectifs et substantifs

Basnage décrit des règles grammaticales concernant l'accord entre substantifs et adjectifs.

a) L'adjectif doit s'accorder avec le substantif en nombre, en genre et en cas<sup>497</sup>.

b) *Loi du dernier substantif* : un adjectif en dépendance de deux substantifs de genres différents s'accorde avec le genre du dernier : « *il avoit les pieds & la tête nuë* » (ADJECTIF, DU1701).

---

<sup>491</sup> Behnke 2017, 75.

<sup>492</sup> AUGUSTINES, AZYMITES, PYRRHONIEN, QUIETISTES.

<sup>493</sup> ALPES, JEREMIE, JERUSALEM, ROLAND.

<sup>494</sup> Cf. GGR, 1660, 35-36.

<sup>495</sup> Basnage remplace par « substantif » (NOM, DU1701) ce que dans le *Dictionnaire universel* de Furetière est « un autre nom » (NOM, DU1690).

<sup>496</sup> Cf. ADJECTIF.

<sup>497</sup> Cf. ADJECTIF, DU1701.

c) Si l'adjectif se référant à deux noms de genres différents a la fonction d'attribut du sujet, il devient masculin pluriel même si le dernier des mots auxquels il se réfère est féminin : « *Le mari & la femme sont importuns* » (ibid.).

d) De même, le pronom qui se réfère à plusieurs noms de genre différent est utilisé à la forme masculine même si les substantifs qui lui sont les plus proches sont de genre féminin puisque « le genre masculin, comme le plus noble, prévaut tout seul contre deux féminins » (MASCULIN, DU1701) : « *l'air, la mer, & la terre ne publient-ils pas ?* » (ibid.)

e) En ce qui concerne le placement de l'adjectif avant ou après le substantif, Basnage affirme qu'il n'existe pas de règle et qu'il faut s'en tenir à l'usage. Par exemple, « En matière de Généalogie il faut dire, *descendu en droite ligne* » (ADJECTIF, DU1701) puisque « *descendu en ligne droite*, ne vaut rien » (ibid.).

La deuxième et la troisième règle sont tirées de Corneille<sup>498</sup> et sont décrites aussi dans l'entrée SUBSTANTIF, où on ne trouve pas d'exemple illustratif de la *loi du dernier substantif* tandis que l'exemple donné en référence à l'adjectif après le verbe montre l'usage du participe passé plutôt que d'un adjectif : « *tous les hommes, & toutes les femmes sont assujettis aux mêmes loix* » (SUBSTANTIF, DU1701). Reprenant une remarque des académiciens<sup>499</sup>, Basnage affirme que « cette règle n'est pas absolument sûre » (SUBSTANTIF, DU1701) et qu'« il faudrait éviter ces sortes de phrases » (ibid.). Les remarques aux points *d* et *e* sont extraites de Vaugelas<sup>500</sup> et Ménage<sup>501</sup> respectivement qui ne sont cependant pas cités explicitement.

Basnage attribue les catégories grammaticales de *substantif* et *adjectif* à 14.557 et 4446 mots respectivement. Comme l'observe Behnke<sup>502</sup>, l'abréviation des indications morphologiques est utilisée dans l'édition 1701 de manière aussi peu systématique que dans l'édition 1690. Ainsi, Basnage écrit le plus souvent « s. » (12.870) et « adj. » (4227), puis « subst. » (1401) et « adject. » (79), tandis qu'il utilise les mots entiers, « substantif » (286) et « adjectif » (140), lorsqu'ils ne désignent pas la catégorie de la première acception du mot mais la catégorie d'un des autres. Du côté du genre, on décompte 8598 masculins et 7045 féminins. Basnage écrit le plus souvent « m. » (7784) et « f. » (6401), parfois « masc. » (809) et « fem. » (638) et très rarement les mots entiers « masculin » (5) et « féminin » (6).

## 2 Pronom

Le pronom est une « partie d'oraison qui se met au<sup>503</sup> lieu du nom » (PRONOM, DU1701). Bien que la définition de *pronom* corresponde plus ou moins à la définition contemporaine, il faut se rappeler que tant les substantifs que les adjectifs sont considérés des noms jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. Par conséquent, il ne faut pas s'étonner de constater que les adjectifs sont également classés comme des pronoms. Comme nous le verrons plus loin, cela pose un certain nombre de problèmes d'attribution. Les grammaires latines de Donat et de Priscian prenaient en

---

<sup>498</sup> Cf. Corneille 1687, 96-98.

<sup>499</sup> Cf. Tallemant 1698, 121-122.

<sup>500</sup> Cf. Vaugelas 1647, 341.

<sup>501</sup> Cf. Ménage 1676, 445.

<sup>502</sup> Behnke 2017, 68.

<sup>503</sup> Basnage remplace « tient » (PRONOM, DU1690) avec « se met au » (PRONOM, DU1701).

compte la classe des pronoms<sup>504</sup>, mais les seuls pronoms qui y figuraient étaient les pronoms personnels. C'est avec Meigret (1550) qu'« aux pronoms personnels s'ajoutent les possessifs (qui en dérivent), les démonstratifs, et les indéfinis » (Delesalle et Mazière, 71)<sup>505</sup>.

Basnage distingue les pronoms en cinq catégories, en ajoutant la dernière aux quatre énumérées par Furetière : *personnel, relatif, possessif, démonstratif, réciproque*<sup>506</sup>. Il introduit dans l'entrée PRONOM un passage d'Arnauld et Lancelot<sup>507</sup> sur la nécessité des pronoms dans la langue : « Comme il eût été importun de repeter toujours les mêmes noms, on a inventé certains mots pour tenir la place de ces noms, & on les a appellez pronoms » (PRONOM, DU1701). Il fournit deux constructions syntaxiques et lexicales et introduit également d'autres passages, extraits du même ouvrage, sur le pronom réciproque et l'utilisation du pronom de la première personne à l'impératif. Ces renseignements seront abordés dans le cours.

Ni Furetière ni Basnage ne classent les pronoms de façon claire. Parfois, les pronoms sont attribués à des catégories contestables, parfois il faut les chercher dans les entrées d'autres pronoms, parfois ils ne sont pas du tout abordés dans le dictionnaire. Dans ce qui suit on tentera de faire la lumière sur le vaste monde des pronoms dans le *Dictionnaire universel* de 1701. Si parfois un certain pronom sera traité dans une catégorie différente de celle que Basnage lui attribue, ce ne sera pas par une tentative de « corriger » Basnage mais par commodité puisque des entrées similaires contiennent souvent des informations qui peuvent être regroupées.

La détermination de la classe des pronoms est en cours de définition au XVII<sup>e</sup> siècle, et la reconstituer à partir des descriptions de Basnage n'est pas chose aisée pour le lecteur contemporain dérouté par tant de confusion. Par exemple, alors que *je* et *tu* sont définis comme des pronoms personnels, *il* est défini comme « pronom démonstratif & relatif de la troisième personne » (IL) avec ses formes fléchies, à savoir *elle, elles* et *ils*. La forme *elle* est fournie à la fois comme flexion du « pronom démonstratif & relatif » (ibid.) *il* et comme flexion du « pronom personnel » (LUY) *lui*, mais elle est également lemmatisée et définie comme « pronom relatif de la troisième personne au féminin, dont le masculin est *lui* » (ELLE, DU1701). *Eux* et *le*, ainsi que ses formes fléchies *la* et *les*, sont également définis comme des pronoms relatifs. Dans l'entrée LA, Basnage décrit l'usage du pronom *la* en l'appelant « article » (LA, DU1701), l'article étant une sous-classe des pronoms. Si les grammairiens et les remarqueurs, dont Vaugelas<sup>508</sup>, s'accordent sur le fait que *le, la* et *les* sont des pronoms relatifs, l'attribution de *il* et, par extension, de *elle, elles* et *ils* aux pronoms démonstratifs s'explique par l'étymologie du mot. Furetière et Basnage perçoivent probablement que le pronom de la troisième personne du singulier *il* dérive du latin *illus*, qui correspond à ce qu'ils classent comme un pronom démonstratif, *celuy*. Cette perception n'est pas partagée par tous les lexicographes contemporains. Par exemple, l'Académie française classe *il* comme « pronom personnel de troisième personne » (IL, DA1694). Quant à *eux*, son attribution aux pronoms relatifs peut s'expliquer par le fait que les deux lexicographes le considèrent comme « pronom relatif pluriel de la troisième personne » (EUX) *il*<sup>509</sup>, qui est à la fois, comme on l'a déjà écrit, « pronom

---

<sup>504</sup> Cf. Colombat 1988a, 53.

<sup>505</sup> Dans la *Techné* de Denys le Thrace, à laquelle la grammaire de Meigret (1550) s'inspire, « tous les pronoms autres que les pronoms "personnels" sont sous le chef du nom » (Delesalle et Mazière, 70).

<sup>506</sup> Cf. PRONOM, DU1701.

<sup>507</sup> Cf. GGR 1660, 59.

<sup>508</sup> Cf. Vaugelas 1647, 33-34.

<sup>509</sup> Cf. aussi PRONOM.

démonstratif et relatif » (IL). *Mesme* est classé par les deux lexicographes comme un pronom personnel bien qu'il n'ait pas de personne. Ceux que l'on appelle aujourd'hui pronoms indéfinis, à savoir *chaque, chacun, quelque, quelcun, etc.*, sont génériquement classés par Basnage comme « pronom » sans spécification. Une dernière section leur sera consacrée. Basnage est conscient de la difficulté de la classification et se garde bien de modifier les définitions déjà fournies par Furetière. Ses modifications concernent plutôt les exemples et ses ajouts consistent en des observations sur la morphosyntaxe ou les constructions lexicales alors que les définitions sont essentiellement celles de Furetière.

## 2.1 Pronoms personnels

Furetière et Basnage distinguent les pronoms personnels en singuliers, à savoir « je, tu, il, moi, toi, lui » (PRONOM), et pluriels, à savoir « nous, vous, eux » (ibid.). Cette liste est incomplète. En effet, les mots du DU1701 dont la catégorie grammaticale est « pronom personnel » sont les suivants : *je, luy, mesme, moy, nous, se* (absent du DU1690), *soy, toy, tu, vous*. A ceux-ci, il faut ajouter *me* et *te* qui sont traités dans les entrées d'autres pronoms personnels. *Elle* est fourni à la fois comme une inflexion féminine de *il*, classé parmi les pronoms personnels sous PRONOM, et de *lui*, défini comme « pronom personnel » (LUY). Cependant, tout comme *il, elle* est défini comme « pronom relatif de la troisième personne » (ELLE) dans l'entrée qui lui est consacrée. Cette information, déjà fournie par Furetière, a peut-être été élaborée par analogie avec *il*. Nous abordons *elle, elles* et *ils*, donnés comme forme fléchies du « pronom démonstratif et relatif » (IL) *il*, parmi les pronoms personnels car les exemples fournis montrent l'usage des pronoms personnels avec fonction de sujet et de complément plutôt que des pronoms démonstratifs et relatifs. Par contre, *ma* et *sa*, classés comme de pronoms personnels parce que les pronoms possessifs étaient considérés comme des dérivés des pronoms personnels, seront traités parmi les pronoms possessifs. De même, *qui*, défini à la fois comme « pronom personnel, relatif, & interrogeant » sera traité seulement parmi les pronoms relatifs.

Presque toutes les entrées consacrées aux pronoms personnels sont retravaillées par Basnage. Parfois les changements sont minimes, parfois il ajoute des curiosités ou des citations, parfois il réécrit les définitions de Furetière en introduisant de nombreuses informations morphosyntaxiques. Rarement Basnage remplace les exemples donnés par Furetière par de nouveaux, en faisant référence à de sources nouvelles. La description des entrées consacrées aux pronoms personnels est très variée. Dans certaines entrées, Basnage se concentre sur des aspects morphosyntaxiques et phonétiques<sup>510</sup>, dans d'autres il donne la préférence à des aspects sémantiques<sup>511</sup>.

a) Les pronoms personnels de la première personne du singulier sont *je, moy, me* :

L'entrée JE est fortement augmentée. Basnage explicite par le moyen de règles et d'exemples les informations que Furetière avait données sous forme implicite, et les complète par d'autres manquants. Il introduit également des remarques extraites de *Ménage*<sup>512</sup> et du *Dictionnaire françois* de Richelet, reprises à leur tour d'Arnaud et Lancelot<sup>513</sup>. Basnage insère des références

---

<sup>510</sup> JE, MOY.

<sup>511</sup> LUY, NOUS, SOY, TOY, TU, VOUS.

<sup>512</sup> Cf. *Ménage* 1675<sup>2</sup> (1672<sup>1</sup>), 115.

<sup>513</sup> Cf. GGR 1660, 35.

extratextuelles à « Ménage, & la Grammaire raisonnée » (JE, DU1701), qu'il invite à consulter mais pas à Richelet, dont il occulte la consultation.

L'entrée MOY, où Basnage fournit la variante orthographique *moi*, est réécrite en suivant le modèle de l'entrée du *Dictionnaire de l'Académie française* (1694) qui analyse le pronom dans ses différents « cas », c'est-à-dire nominatif, genitif, datif, accusatif, ablatif. La forme *me* est décrite en référence aux cas datif et accusatif, mais elle n'est pas lemmatisée dans les deux éditions du dictionnaire. Basnage reprend aussi plusieurs exemples du *Dictionnaire de l'Académie française* (1694) ainsi que du *Dictionnaire françois* (1693) de Richelet. En outre, il fournit quelques citations d'auteur, dont Corneille, Molière, Pascal et Fénelon, et plusieurs remarques de Corneille<sup>514</sup>, La Touche<sup>515</sup>, Tallemant<sup>516</sup>, Vaugelas<sup>517</sup>. L'entrée est très développée et parfois les informations sont répétées.

b) Les pronoms personnels de deuxième personne du singulier sont *tu, toy, te* :

L'entrée TU est complétée par deux paragraphes, le premier très court et le deuxième assez long. Après avoir déclaré que *tu* devient *toy* et *te* dans les « cas obliques » (TU, DU1701), en faisant ainsi référence aux cas du français, Basnage introduit aussi un renvoi textuel repris par Richelet aux entrées TOY et TE. Néanmoins, cette dernière n'existe pas et aucun traitement lexicographique n'est accordé au pronom personnel *te* dont il n'y a qu'un seul exemple dans la description de TU. Le long paragraphe introduit en conclusion de l'entrée est un passage de Pasquier<sup>518</sup> sur l'origine du pronom de politesse « vous ».

L'entrée TOY est enrichie par une acception<sup>519</sup> et sept citations d'auteurs de Boileau, Godeau, Oeuvres Mêlés de Saint Évremond, Molière, Racine et Saint Amant, illustrant l'usage du pronom dans divers contextes.

c) Les pronoms personnels de troisième personne du singulier sont *elle, il, la, le, lui, se, soi*.

L'entrée ELLE est augmentée par Basnage d'une petite précision et d'un exemple d'usage. *Elle* n'est pas défini comme pronom personnel mais comme « pronom relatif de la troisième personne au féminin » (ELLE). Cependant, Basnage ajoute que le masculin correspondant est *lui*, qui est par contre défini comme un « pronom personnel » (LUY). Les exemples montrent l'usage du pronom avec fonction de sujet et de complément.

L'entrée IL est structurée de façon similaire à celle du pronom JE : les constructions syntaxiques du pronom dont les exemples concernent non seulement *il* mais aussi *elle, elles* et *ils*, sont suivies par une observation phonétique. *Il* est mentionné parmi les pronoms personnels seulement dans l'entrée PRONOM. Dans l'entrée IL qui lui est consacrée, il est défini comme

---

<sup>514</sup> Cf. Corneille 1687, 102-103.

<sup>515</sup> Cf. La Touche 1696, 255-256.

<sup>516</sup> Cf. Tallemant 1698, 140.

<sup>517</sup> Cf. Vaugelas 1647, 88-89.

<sup>518</sup> Cf. Demonet, Marie-Luce (1990). « Pasquier réécrit dans le Trévoux ». *Etienne Pasquier et ses Recherches de la France*, Paris, Presses de l'École normale supérieure, 35-48. De nombreux passages de Pasquier réécrits dans le Trévoux remontent à Basnage.

<sup>519</sup> « Toy, s'emploie aussi quelquefois pour marquer du mecontentement, de la colere, de l'indignation » (TOY, DU1701).

« pronom démonstratif et relatif » (IL) mais pas comme un pronom personnel. Cependant, l'entrée est réécrite à l'imitation de JE et ses exemples montrent l'utilisation des pronoms personnels *elle, elles, il, ils*, plutôt que des pronoms relatifs, selon la définition de *relatif* de Basnage. D'ailleurs, l'Académie française, dont Basnage s'inspire, catégorise *il* comme « pronom personnel de la troisième personne » (IL, DA1694).

L'entrée LA, dédiée à l'article, est enrichie d'une remarque concernant le pronom *la*, que Basnage continue cependant à appeler « article » (LA, DU1701), devant un autre pronom personnel. Il faut rappeler que « l'article [...] doit [...] passer [...] pour un pronom » (ORAISON) soit pour Furetière soit pour Basnage. Néanmoins, Basnage fait référence au pronom *la* dans d'autres entrées<sup>520</sup>.

L'entrée LE, dédiée à l'article, est enrichie d'un nouveau paragraphe pour décrire le « pronom relatif » (LE, DU1701), dont le féminin est *la* et le pluriel masculin et féminin est *les*. Basnage introduit, en les reprenant du *Dictionnaire de l'Académie française* (1694), quatre exemples illustrant l'usage de *le, la* et *les*. Ensuite, il rapporte deux observations tirées de Tallemant<sup>521</sup> sur l'emploi du pronom avec un autre pronom personnel et sur l'accentuation du pronom en dépendance d'un verbe à l'impératif.

L'entrée LUY, très courte chez Furetière, est réécrite par Basnage qui introduit la variante orthographique *lui* et la forme féminine *elle*. Basnage introduit également deux exemples tirés du *Dictionnaire de l'Académie française* (1694)<sup>522</sup>, deux citations d'auteur de Malebranche et Scudery et une remarque provenant de *l'Art de bien parler français* de La Touche<sup>523</sup> qu'il l'attribue à Bouhours.

L'entrée SOY est augmentée par le moyen de citations d'auteurs d'Ablancourt, Boileau, La Rochefoucault, Montaigne, Saint Évremond et « Le P. L. », abréviation qui n'est pas présente dans la liste des abréviations au début du DU1701. Basnage introduit également des remarques de Bouhours<sup>524</sup> et Tallemant<sup>525</sup> et précise, en reprenant les informations du *Dictionnaire de l'Académie* (1694), que ce pronom est « de tout genre ; & ne sert jamais de nominatif » (SOY, DU1701), introduisant ainsi une référence aux cas absente du DU1690. Basnage reprend aussi quelques exemples du *Dictionnaire françois* (1693) de Richelet, à leurs tours inspirés des remarques de Bouhours déjà mentionnés.

L'entrée SE, absente du DU1690, est introduite par Basnage. Le « pronom personnel de la troisième personne » (SE, DU1701) est doté d'une très courte description faisant référence aux cas<sup>526</sup>.

d) Le pronom personnel de première personne du pluriel est *nous*.

---

<sup>520</sup> Ex. : « *L'a* ne se retranche que dans l'article, & dans le pronom *la* ; comme, *l'ame, je l'aime* » (ELISION, DU1701).

<sup>521</sup> Cf. Tallemant 1696, 32-33.

<sup>522</sup> Cf. LUY, DA1694.

<sup>523</sup> Cf. La Touche 1696, 257.

<sup>524</sup> Cf. Bouhours 1692, 269-272.

<sup>525</sup> Cf. Tallemant 1698, 83.

<sup>526</sup> « Tantôt datif, tantôt accusatif du pronom personnel de la troisième personne » (SE, DU1701).

L'entrée NOUS est enrichie d'une citation d'auteur de Brebeuf faisant référence à Dieu qui montre l'usage de *nous-même*. Basnage supprime deux phrases qui renvoient à Dieu et à la mort<sup>527</sup>.

e) Le pronom personnel de deuxième personne du pluriel est *vous*.

L'entrée VOUS est enrichie d'une citation d'auteur et une expression familière qui remplace une oraison contenant une référence à Jésus-Christ. De cette entrée, Basnage élimine aussi un exemple concernant une inscription lapidaire.

e) Le pronom personnel de troisième personne du pluriel sont *elles, eux, ils, les*.

*Elles* et *ils* n'ont pas d'entrées dédiées. Comme mentionné plus haut, ils figurent parmi les formes fléchies de *il*, classé comme « pronom démonstratif et relatif » (IL). Néanmoins, les exemples fournis dans l'entrée IL montrent leur usage comme pronoms personnels et non comme pronoms démonstratifs ou relatifs selon les définitions données par Basnage.

*Eux* est mentionné parmi les pronoms personnels seulement dans l'entrée PRONOM. L'entrée EUX, que Basnage ne retouche pas, c'est la seule entrée dédiée aux pronoms personnels de troisième personne du pluriel. Ici *eux* est défini comme « pronom relatif pluriel de la troisième personne » (EUX) mais pas comme un pronom personnel.

*Les* est décrit par Basnage comme forme pluriel de *le*, à son tour défini comme « pronom relatif » (LE, DU1701). Néanmoins, les exemples fournis montrent son usage comme pronom personnel et non comme pronom relatif.

Le tableau ci-dessous montre les formes fournies explicitement dans la macrostructure et les définitions ainsi que celles fournies implicitement à travers des flexions et des exemples.

Pronom personnel	nominatif <sup>528</sup>		accusatif <sup>529</sup>		cas obliques (génitif, datif et ablatif)	
1 <sup>er</sup> personne singulier	JE (lemmatisé)		<i>me</i> (exemples, JE, DU1701, MOY, DU1701)		MOY (lemmatisé)	
2 <sup>e</sup> personne singulier	TU (lemmatisé)		<i>te</i> (exemple, TU, 1701)		TOY (lemmatisé)	
	IL (définition, PRONOM ; lemmatisé,	ELLE <sup>530</sup> (lemmatisé,	LE <sup>531</sup> (lemmatisé, « pronom	LA (lemmatisé,	LUY (lemmatisé)	<i>Elle</i> (flexion,

<sup>527</sup> La « neutralisation » religieuse des certaines entrées du DU1701 est abordée dans Graveleau 2018, 611-618.

<sup>528</sup> Nous faisons référence aux cas pour nous en tenir à la terminologie utilisée par Basnage dans la description des entrées.

<sup>529</sup> La distinction entre *complément direct* et *complément indirect* sera introduite par Wailly, Noël-François de (1754). *Grammaire française*, Paris, Barbou. Cf. Fournier 1998, 133.

<sup>530</sup> Bien qu'*elle, elles* et *ils* ne soient pas définis comme des pronoms personnels mais comme démonstratifs et relatifs, les exemples montrent néanmoins leur utilisation comme pronoms personnels.

<sup>531</sup> Similairement à *elle, elles* et *ils*, les pronoms *la, le, et les* ne sont pas définis comme des pronoms personnels mais comme des pronoms relatifs. Cependant, les exemples montrent leur utilisation comme pronoms personnels.

3 <sup>e</sup> personne singulier	« pronom demonstratif et relatif »)	« pronom relatif »)	relatif », DU1701)	« article », DU1701)	LUY, DU1701)	
			SE (lemmatisé, DU1701)			
			SOY (lemmatisé)			
1 <sup>er</sup> personne pluriel	NOUS (lemmatisé)					
2 <sup>e</sup> personne pluriel	VOUS (lemmatisé)					
3 <sup>e</sup> personne pluriel	<i>ils</i> (flexion, IL, DU1701)	<i>elles</i> (flexion, IL, DU1701)	<i>les</i> (flexion, LE, DU1701)	EUX (définition, PRONOM)		

### Observations phonétiques et morphosyntaxiques

1. Les remarques de caractère phonétique introduits par Basnage concernent exclusivement *je* :

- Si *je* suit un verbe qui finit par un *e* atonal :

✓ *e* se change en *e* tonique : *pensé-je* (>*pense-je*) ; *aimé-je* (>*aime-je*).

- Si *je* suit un verbe qui finit par une *s* :

✓ le verbe ne subit aucun changement : *suis-je*, *fais-je*, *dis-je*.

✓ il faut remplacer l'*s* par un *e* tonique lorsqu'il se produit une « prononciation vicieuse & rude » : *senté-je* (au lieu de *sens-je*), *dormé-je* (au lieu de *dors-je*), *rompé-je* (au lieu de *romps-je*). Toutefois, Basnage suggère d'éviter ces formes en préférant des périphrases : *Est-ce que je sens* ; *est-ce que je dors*.

2. Les pronoms avec fonction de « nominatif » *elle*, *elles*, *je*, *il*, *ils*, *nous*, *tu*, *vous* sont utilisés :

- « ordinairement devant le verbe » (JE, DU1701) et si le verbe commence avec une voyelle *je* subit une élision : *j'aime*, *je suis*, *je vais* (JE), *je boi*, *je cours*, *j'entends*, *je fais*, *j'implore*, *je lis*, *je mange*, *j'occupe*, *je parle* (JE, DU1701), *si tu branles*, *si tu parles*, *tu maudiras l'heure de ta naissance* (TU), *il va*, *elle vient* (IL), *elle est belle*, *elle a raison* (ELLE), *nous sommes seuls* (NOUS), *ils aiment* (IL).

- devant les « pronoms personnels, & les particules relatives, & la négative » (JE, DU1701) suivis par le verbe : *je lui fis comprendre*, *je me pensai tuër*, *je me fis fort grand tort*, *je ne lui en dirai rien davantage*, *je ne l'en<sup>532</sup> prîrai pas* (JE, DU1701), *il nous dit*, *il nous ordonne* (IL, DU1701).

- après le verbe et « on ne met rien entre deux » (JE, DU1701), pronom personnel et verbe, qui sont liés par un trait d'union :

<sup>532</sup> A en juger par les exemples donnés, Basnage considère *en* comme une particule relative, bien que dans l'entrée EN il n'y a pas de référence aux particules relatives.

- ✓ dans les propositions interrogatives : *Que ferai-je ?* (JE), *De quel côté me tournerai-je ?* ; *Où suis-je ?* ; *Que vois-je ?* ; *Que vous dirai-je ?* (JE, DU1701), *Que dis-tu ?* ; *Qu'apportes-tu de nouveau ?* ; *Pauvre pêcheur, que feras-tu au jour du Jugement ? où te cacheras-tu ?* (TU) ; *Que fait-il ?* ; *Que dit-il ?* ; *Que fait-elle ?* ; *Que dit-elle ?* (IL, DU1701), *Qui est-elle ?* (ELLE), *Que deviendrons-nous ?* (NOUS), *Que dites-vous ?* (VOUS).
- ✓ dans les propositions en incise : *Il faut, lui dis-je, que vous fassiez cela. Mais, lui répondis-je, il me semble que cela n'est pas bien ; Vous ne pensez pas, lui repliquai-je, à ce que vous dites* (JE, DU1701)
- ✓ après les adverbes : *Aussi dirent-ils, aussi dirent-elles* (IL, DU1701).

3. Les pronoms avec fonction de « accusatif » *me, nous, se, te, vous* sont utilisés :

- devant le verbe en faisant une élision s'ils terminent par une voyelle et le mot qui suit commence par une voyelle: *il me presse, il me sollicite, il m'entraîne* (JE, DU1701), *il me fit un beau present, il me donna mille écus, Il voulut absolument me parler de son affaire* (MOY, DU1701), *je te tue* (TU), *Je ne sçai où est cet homme, je le cherche depuis long temps, Il aime cette fille & la demande en mariage, Je ne sçai où sont ces hommes, je les cherche par tout, Ces deux freres aiment les deux sœurs, & les demandent en mariage* (LE, DU1701), *se donner du mouvement, se retracter* (SE, DU1701).

3.1 *Me* s'utilise :

- après un verbe à l'imperatif si le pronom, qui s'élide, est suivi de la particule *en* : *vous qui sçavez toute l'affaire, dites m'en un mot, vous qui avez trop de cela, donnez m'en une partie, vous m'avez jetté dans l'embaras, retirez m'en si vous pouvez* (MOY, DU1701).

4. Les pronoms avec fonction de « cas obliques » *elle, elles, eux, lui, moi, nous, soi, toi, vous* sont utilisés :

- après les prépositions :

Préposition	Exemples ou citations	Entrées
à	<i>Il s'est adressé à moi, Il s'attaqua sottement à moi, Il s'en prit à moi, Pensez-vous à moi, Prenez garde à moi.</i>	MOY, DU1701
	<i>Je suis à toi dans un moment, Je bois à toi mon camarade.</i>	TOY, DU1701
	<i>Dieu se suffit à luy même. Maleb.</i>	LUY, DU1701
	<i>Pour être poli, il ne faut point avoir d'humeur, ni de sentimens à soy. Bell., C'est un grand art, que de sçavoir être à soy. Mont., Le Courtisan n'eut plus de sentimens à soi. Boi.</i>	SOY, DU1701
	<i>C'est à faire à eux, A eux le different, Cela est à eux seuls.</i>	EUX
de <sup>533</sup>	<i>Il tient cela de moi, Cet homme depend de moi, Je ne vous parle pas de moi.</i>	MOY, DU1701
	<i>L'amour est un feu qui s'éteint à la fin de luy-même. M. Sc.</i>	LUY, DU1701

<sup>533</sup> Basnage reprend du DA1694 le constat que les pronoms personnels indiquant la possession sont souvent remplacés par les pronoms possessifs : *mon pere* (>*le pere de moi*) ; *ma mere* (>*la mere de moi*). Cependant, ils s'utilisent lorsqu'il y a deux agents : *C'est nôtre avantage à tous deux, de vous aussi bien que de moi, C'est le sentiment de mon frere & de moi* (MOY, DU1701).

	<i>Il a dit cela de soy, sans avoir eu charge de personne, Cela est indifferant de soy, de sa nature.</i>	SOY
	<i>Souvent les Dieux pour se venger de nous, nous livrent à nous-mêmes. Breb.</i>	NOUS, DU1701
chez	<i>Quand la retraite sonne, il faut que chacun rentre chez soy, Il est juste que chacun soit maître chez soy.</i>	SOY
en	<i>Je me fie en toi.</i>	TOY
	<i>Cette science enferme en soy quantité de belles connoissances.</i>	SOY
entre	<i>Cela est à partager entre moi &amp; entre toi.</i>	TOY
	<i>C'est un differant à juger entre lui &amp; elle.</i>	ELLE
	<i>Cela soit dit entre nous.</i>	NOUS
	<i>Ils ont partagé cette succession entre eux.</i>	EUX
par	<i>Puis que les seules actions font connoître ce que nous sommes, attendez donc au moins à juger de mon cœur par elles.</i>	ELLE, DU1701
pour	<i>Chacun pour soy, &amp; Dieu pour tous.</i>	SOY
sans	<i>Helas ! je ne sçauois plus vivre sans toi.</i>	TOY
sur	<i>Il a pris tout le risque sur soy.</i>	SOY

#### 4.1 *Moi* s'utilise :

- devant le verbe auquel il « n'est pas joint immédiatement » (MOY, DU1701) puisqu'entre pronom et verbe il y a :
  - ✓ le pronom personnel « *je* » : *Tel est vôtre sentiment, mais moi, je vous dis que, &c. ; Quoy, moi, je ferois une telle bassesse ? Moi, me<sup>534</sup> fiant entierement à lui, je lui declarai mon dessein, Et moi, je vous soutiens que mes vers sont fort bons* (MOY, DU1701).
  - ✓ le pronom relatif « *qui* » : *Moi, qui vous parle, Moi, qui suis vôtre ami, Moi, qui vous ai tant aimé* (MOY, DU1701).
- après le verbe suivi d'une proposition relative introduite par *que* : *Je vous soutiens moi, que vous avez eu très-grand tort, Mais, je lui disois moi, qu'un froid écrit assomme.* Mol. (MOY, DU1701).
- après un verbe à l'imperatif :
  - ✓ sans préposition après le verbe : *amez moi, delivrez moi de cet embaras, dites moi* (au lieu de *dites à moi*), *donnez moi* (au lieu de *donnez à moi*), *enseignez moi* (MOY, DU1701), *taisez vous* (VOUS).
  - ✓ avec la préposition *à* « pour plus d'emphase » : *dites moi, à moi ; donnez moi cela, oui à moi* (MOY, DU1701).

#### Observations sémantiques

Les entrées LUY, SOY et TOY contiennent des informations de caractère essentiellement sémantique. Basnage introduit plusieurs citations d'auteur :

- Le pronom de deuxième personne singulier *toy* :

<sup>534</sup> On observe que Basnage en parlant de *je* se réfère autant à *je* qu'à *me*.

- ✓ se réfère à des êtres humains et souligne des sentiments forts, tels que le mécontentement, la colère, l'indignation, la douleur, la surprise : *Ote toi de mes yeux. Mol. ; Tai toi perfide, Et n'impute qu'à toi ton lâche parricide. Rac., Tout me trahit ici, Pharnace, amis, maîtresse, & toi, mon fils, aussi. Rac. (TOY, DU1701).*
- ✓ se réfère à des choses inanimées dans le « style sublime » : *Petit ruisseau qui cours après toi-même, Et qui te fuis toi-même aussi. St. Am. (TOY, DU1701).*
- ✓ se réfère au roi et à Dieu :
  - *Jeune & vaillant heros, que conduis tout par toi-même, & vois tout par tes yeux. Boi.*
  - formule en usage chez les Protestants : *O Dieu ! que tu es grand, & admirable.*
  - formule en usage chez les Catholiques : *Grand Dieu, c'est sur toi seul que mon espoir se fonde. GODEAU.*
- Le pronom de troisième personne est :
  - ✓ *Luy* « en parlant des personnes, & rarement des autres choses » (LUY, DU1701) : *C'est lui qui me l'a donné, Cela lui convient (ibid.).*
  - ✓ *Soy* dans plusieurs contextes :
    - en parlant en général sans marquer une personne en particulier<sup>535</sup> : *On aime mieux parler mal de soy, que de n'en point parler. La Roch. (SOY, DU1701).*
    - quand on se réfère à l'aspect extérieur d'une personne : *Il ne porte point de linge sur soy, (SOY, DU1701).*
    - lorsqu'on parle de choses plutôt que de personnes : *Cette figure porte avec soy le caractere d'une passion violente (SOY, DU1701).*
  - ✓ *En*, en parlant des choses ou des animaux : il faut dire *Ce cheval est fougueux, ne vous en approchez pas* et non *Ce cheval est fougueux, ne vous approchez pas de lui* (LUY, DU1701)<sup>536</sup>.

De plus, certaines entrées contiennent des indications de registre :

- les pronoms *tu* et *toy* ne se disent « qu'à des personnes inférieures, ou fort familières » (TU, TOY).
- le pronom *nous* peut être utilisé « encore qu'ils parlent seuls » (NOUS) :
  - ✓ par le roi : *nous vous mandons & ordonnons, voulons, nous plaît, nous avons créé & érigé en titre d'office une telle charge (NOUS).*
  - ✓ par un juge dans le tribunal : *nous disons, nous avons enjoint & enjoignons à un tel Officier de comparoître (NOUS).*
- le pronom *vous* peut être utilisé « pour faire une plus grande civilité en parlant à une personne seul » (VOUS) en s'adressant à :

<sup>535</sup> Cette remarque est tirée de Bouhours (1692, 269-272) qui n'est pas cité.

<sup>536</sup> Basnage attribue cette remarque à Bouhours mais on n'a pu la retrouver que dans La Touche 1696, 257.

- ✓ un homme : *je m'adresse à vous, Monsieur* (VOUS).
- ✓ une femme : *les ornemens sont des beautés étrangères, & vous n'êtes jamais si belle, que lorsqu'on ne voit en vous que vous-même*. St. Ev. (VOUS, DU1701).

## 2.2 Pronom possessif

Les pronoms possessifs dénotent « la jouissance, ou seigneurie de quelque chose, soit en particulier, soit en commun » (POSSESSIF, DU1701). Les deux lexicographes considèrent comme pronoms possessifs « mon, ton, son, mien, tien, sien, nôtre, votre, leur » (PRONOM)<sup>537</sup>. Cette liste est incomplète. Les mots du DU1701 dont la catégorie grammaticale est « pronom possessif » sont : *mes, mien, mon, tien, ton, sa, sien, son, nos, nostre, vostre*. A ceux-ci, il faut ajouter les formes qui se trouvent dans la description d'autres entrées mais qui ne sont pas lemmatisées : *mienne, miennes, miens* (MIEN), *nostres, notre, nôtres* (NOSTRE, DU1701), *siene, siennes, siens* (SIEN), *tienne, tiennes, tiens* (TIEN), *vostres, votre, vôtres* (VOSTRE, DU1701). *Notre* et *votre* sont proposés comme variantes orthographiques respectivement de *nostre* et *vostre*. En outre, on considère *ma, sa* et *ta* qui sont classés comme pronoms personnels. Comme les grammaires du XVII<sup>e</sup> siècle considèrent les pronoms possessifs comme des dérivés des pronoms personnels, les pronoms possessifs sont parfois classés sous l'hyperonyme « pronom personnel ». Il est probable que les définitions des *ma* et *ta*, introduits dans la macrostructure par Basnage, aient été inspirées par celle de *sa*, figurant déjà dans le DU1690. Le traitement lexicographique de *nos*, introduit par Basnage, n'est pas complet, car il donne seulement un renvoi textuel<sup>538</sup>. *Leur* figure à la fois dans les entrées PRONOM et POSSESSIF mais aucune entrée ne lui est consacrée dans les deux éditions du dictionnaire. Il n'y a pas non plus d'entrées dédiées à *leurs, ses, tes, vos* qui ne sont même pas mentionnés dans d'autres entrées. Les entrées MA, MON, NOSTRE, SON, TIEN, VOSTRE, ont été réécrites par Basnage en ayant pour modèle celles du *Dictionnaire de l'Académie française* (1694).

Les pronoms possessifs font sans doute partie des éléments qui permettent de mieux voir l'évolution de l'analyse linguistique du français au cours du XVII<sup>e</sup> siècle. De nombreux exemples donnés par Furetière sont inacceptables pour Basnage, qui tantôt les élimine<sup>539</sup>, tantôt les qualifie d'obsolètes<sup>540</sup>, tantôt les conserve en indiquant les règles actuelles de la langue<sup>541</sup>. Par exemple, au XVII<sup>e</sup> siècle, la distinction entre adjectif et pronom possessif que nous connaissons aujourd'hui prend forme. Jusqu'à récemment, les formes *mien* et *mon, tien* et *ton, sien* et *son* étaient utilisées indifféremment. Bien que Basnage, comme Furetière, ne distingue pas l'adjectif et le pronom possessif, en appelant les deux *pronom possessif*, son *Dictionnaire universel* (1701) enregistre les recatégorisations proposées par de spécialistes tels Vaugelas ou

<sup>537</sup> Cf. aussi POSSESSIF.

<sup>538</sup> « Voyez Nostre » (NOS, DU1701).

<sup>539</sup> Cf. MIEN, DU1690 et MIEN, DU1701. Basnage supprime un exemple de Furetière qu'il juge obsolète : « Un *mien* oncle m'a promis de me faire son héritier » (MIEN, DU1690). En sa place, il insère une remarque sur l'évolution d'usage : « On ne dit plus comme autrefois, un *mien* frère » (MIEN, DU1701).

<sup>540</sup> Cf. SIEN, DU1690 et SIEN, DU1701. Basnage conserve l'exemple donné par Furetière, « Il a fait de grands biens à un *sien* neveu » (SIEN, DU1690 et DU1701) mais il précise que « Cette dernière façon de parler ne vaut plus rien. On ne dit plus un *sien* ami » (SIEN, DU1701).

<sup>541</sup> Cf. TIEN, DU1690 et TIEN, DU1701. Basnage fait précéder l'exemple de Furetière (« Je ne voudrais pas troquer mon manteau contre le *tien*, ma maison contre la *tienne* », TIEN, DU1690 et DU1701) d'une observation : « Il faut remarquer que *tien* et *tienne* ne se mettent jamais devant aucun nom ; un *tien* frère, est mal dit : & qu'on les fait précéder ordinairement par l'article le ou la » (TIEN, DU1701).

bien Arnould et Lancelot. Vaugelas écrit que « trois pronoms possessifs ne se mettent plus dans le beau stile, de la façon qu'on avoit accoustumé d'en user en ces exemples, *Un mien frere, une tienne sœur, un sien ami* » (Vaugelas 1647, 324) mais sans préciser ultérieurement la question. De même, Arnould et Lancelot, dans leur grammaire, détectent qu'il y a des pronoms « *qui se mettent toujours avec un nom sans article : mon, ton, son, & les pluriers nos, vos* » (Arnould et Lancelot 1660, 66), d'autres « *qui se mettent toujours avec l'article, sans nom: mien, tien, sien, & les pluriers nostres, vostres, au singulier, leur & leurs* » (ibid.), d'autres « *qui se mettent en toutes les deux manières: nostre & vostre, au singulier, leur & leurs* » (ibid.). Basnage est l'un des premiers spécialistes qui enregistrent les différents contextes d'utilisation de l'adjectif et du pronom en faisant référence aux sources (Corneille, Vaugelas) et en tentant d'établir une distinction, même au niveau graphique, des différents usages<sup>542</sup>. La longueur de la première syllabe constitue la marque graphique qui permet de distinguer les « adjectifs » (cependant Basnage ne parle pas d'adjectifs) et les pronoms de première et deuxième personne du pluriel. Basnage écrit que la première syllabe est brève lorsque les « pronoms » *notre* et *votre* sont au singulier suivis par un substantif tandis qu'elle est longue lorsqu'ils ne sont pas suivis par un substantif soit au singulier soit au pluriel. La longueur de la syllabe est marquée soit au moyen du *s* soit au moyen de l'accent circonflexe lorsqu'il y a la syncope de *s* : *nostre, vostre, nostres, vostres ou nôtre, vôtre, nôtres, vôtres*<sup>543</sup>.

Les pronoms possessifs de la première personne du singulier sont *mon, ma, mes, mien, mienne, miens, miennes*. Basnage donne un traitement lexicographique complet à *mon, ma, mes, mien* alors que *mienne* est donnée dans la flexion de *mien, miennes* et *miens* dans les exemples.

L'entrée MON est complétée par un paragraphe sur « une irregularité de la langue Française » (MOY, DU1701), c'est-à-dire l'usage du pronom en dépendance des substantifs féminins commençant par une voyelle, et sur le pluriel *mes*, pour lequel Basnage donne quelques exemples. Furetière traite dans la même entrée la forme masculine *mon* et la féminine *ma*, qui n'est pas lemmatisée par Furetière qui propose des exemples de formes féminines et masculines dans une même entrée. Bien qu'il élimine la flexion de la forme féminine et qu'il introduise l'entrée du pronom féminin dans le dictionnaire, Basnage ne supprime pas les exemples de la forme féminine de l'entrée, mais en ajoute plutôt.

L'entrée MA est introduite par Basnage. La définition donnée est « pronom personnel féminin » (MA, DU1701) parce que, comme on l'a dit plus haut, les pronoms possessifs sont censés dériver des pronoms personnels et l'entrée est rédigée à imitation de celle de *sa*, déjà classée par Furetière comme « pronom personnel » (SA). Après quelques exemples d'usage, Basnage donne une information de caractère morphosyntaxique.

L'entrée MES, très courte, est retravaillée par Basnage qui remplace la définition de Furetière<sup>544</sup> par « le pluriel du pronom possessif *mon, ma* » (MES, DU1701).

L'entrée MIEN, assez longue, est retravaillée. Après avoir supprimé une phrase contenant une construction obsolète, Basnage introduit une note de Corneille aux remarques de Vaugelas qui

<sup>542</sup> Cette distinction est énoncée dans les entrées NOSTRE, DU1701 et VOSTRE, DU1701. Néanmoins, dans le reste du dictionnaire, l'accent circonflexe de *nôtre* et *vôtre* semble simplement marquer la syncope de *s*.

<sup>543</sup> Cf. NOSTRE, DU1701 ; VOSTRE, DU1701.

<sup>544</sup> « Pronom possessif pluriel de la première personne » (MES, DU1690).

éclaircit l'usage courant du « pronom possessif » (MIEN, DU1701). Il ajoute aussi une observation de Ménage sur l'usage du pronom dans la poésie suivie par une citation en vers qui l'illustre. Enfin, il introduit une autre citation d'auteur. Au moment où Furetière rédige son *Dictionnaire universel* (1690), les *Remarques* de Vaugelas (1647) et la *Grammaire générale et raisonnée* d'Arnauld et Lancelot (1660) sont déjà publiées depuis longtemps. Il semble hautement improbable qu'il n'ait pas eu connaissance de leurs observations sur la langue. Il est possible qu'en donnant des exemples de constructions que ces auteurs ne considèrent pas courantes<sup>545</sup> le lexicographe prenne position pour montrer qu'il n'entend pas rejeter tout ce qui n'appartient pas au *bel usage* recherché par l'Académie française. Basnage, pour sa part, ne veut se ranger contre les décisions de l'Académie et des hommes de lettres réputés et élimine cet exemple, en précisant qu'« on ne dit plus comme autrefois, un *mien* frere » (MIEN, DU1701).

Les pronoms possessifs de deuxième personne du singulier sont *ton, ta, tien, tienne, tiens*. Basnage donne un traitement lexicographique complet à *ton, ta, tien* alors que *tienne* est donnée dans la flexion de *tien* et *tiens* dans les exemples. Le pronom possessif pluriel *tes* ainsi que le pronom féminin pluriel *tiennes* non seulement ne sont pas lemmatisés mais ne sont jamais mentionnés dans des entrées similaires.

L'entrée TON n'est pas retouchée par Basnage. Après avoir donné l'inflexion du féminin *ta*, l'entrée propose quelques exemples d'utilisation de *ton* et *ta*.

L'entrée TA est introduite par Basnage qui classe le mot comme « pronom féminin de la seconde personne » et donne des exemples soit du pronom masculin *ton* soit du féminin *ta*.

L'entrée TIEN est retravaillée par Basnage qui introduit des remarques similaires à celles de l'entrée MIEN, c'est-à-dire qu'il met en garde sur des constructions obsolètes du « pronom possessif » et donne des avis sur son usage courant. En reprenant les mots du *Dictionnaire de l'Académie* (1694) sans le citer, il remarque que « *tien & tienne* ne se mettent jamais devant aucun nom ; un *tien* frere, est mal dit : & qu'on le fait preceder ordinairement par l'article *le* ou *la* » (TIEN, DU1701). Après avoir fourni une citation d'auteur, Basnage reprend une remarque syntaxique à propos d'un usage du pronom sans article tout en citant la source (« L'Acad. », *ibid.*). Ensuite, il introduit une observation de Ménage sur l'usage du pronom dans la poésie et Basnage enregistre des archaïsmes qu'il justifie par le moyen d'une pseudo-étymologie : « on a dit autrefois *toyen* pour *tien*, & *toye* pour *tienne*, comme venant de *toy* » (*ibid.*).

Les pronoms possessifs de troisième personne du singulier sont *son, sa, ses, sien, sienne, siens, siennes*. Basnage donne un traitement lexicographique complet à *son, sa, sien* alors que *sienne* est donné dans la flexion de *sien* et *siens* est mentionnés dans les exemples. Le pronom possessif pluriel de la troisième personne du singulier non seulement n'est pas lemmatisé mais n'est jamais mentionné dans des entrées similaires. *Siennes* et *ses* ne sont pas traités dans les deux éditions du dictionnaire.

L'entrée SON, assez courte, est augmentée par Basnage qui introduit la forme féminine *sa*, une précision morphosyntaxique et quelques exemples d'usage de *son* et *sa*.

---

<sup>545</sup> « Un *mien* oncle m'a promis de me faire son heritier » (MIEN, DU1690).

L'entrée SA est augmentée par Basnage qui conserve la définition de Furetière : « Pronom personnel féminin » (SA) et éclaircit les cas où *son* accompagne des substantifs féminins.

L'entrée SIEN est retravaillée par Basnage qui introduit des remarques similaires à celles des entrées MIEN (DU1701) et TIEN (DU1701), à savoir il met en garde sur des constructions obsolètes du « pronom possessif » et donne des avis sur son usage courant. Il conserve donc l'exemple de Furetière mais il précise que la construction n'est plus en usage. Après avoir confiné au style comique l'usage enregistré par La Fontaine, Basnage introduit un vers de Mahlerbe suivi par une observation de Ménage sur l'usage du pronom dans la poésie.

Les pronoms possessifs de la première personne du pluriel sont *nostre, nos, nôtre, nôtres*. Basnage donne un traitement lexicographique complet seulement à *nostre*. Dans la macrostructure du DU1701 il y a l'adresse NOS qui ne contient qu'un renvoi à NOSTRE. *Nôtre* et *nôtres* sont traités dans la description de NOSTRE.

L'entrée NOSTRE est fortement retravaillée par Basnage. Alors que Furetière lemmatise « NOS, NOSTRE » (DU1690), Basnage lemmatise NOSTRE avec sa variante orthographique *notre*. Dans ce cas, il ne s'agit pas seulement de la suppression de *s* que le lexicographe applique par tout dans le dictionnaire<sup>546</sup>. La variante indique l'émergence d'une distinction entre adjectif et pronom possessif qui voit aujourd'hui le pronom marqué d'un accent circonflexe. Même si Basnage est plus conscient que Furetière de l'existence de deux usages distincts, il n'est pas systématique dans l'accentuation. A la définition de Furetière<sup>547</sup>, Basnage ajoute la précision « & relatif » (NOSTRE, DU1701) et se sert ensuite d'un long paragraphe de Corneille et de plusieurs exemples pour expliquer les différents contextes d'usage du « pronom ».

L'entrée NOS est introduite par Basnage. Elle contient seulement un renvoi textuel : « Voyez Nostre » (NOS, DU1701).

Les pronoms possessifs de deuxième personne du pluriel sont *vostre, vos, vôtre, vôtres*. Basnage donne un traitement lexicographique complet seulement à *vostre*. *Vos, vôtre* et *vôtres* sont traités dans VOSTRE.

L'entrée VOSTRE est fortement retravaillée par Basnage. Alors que l'adresse de Furetière est « VOS, VOSTRE » (DU1690), Basnage lemmatise VOSTRE suivi par sa variante orthographique VOTRE. Comme pour *nostre* et *notre*, il ne s'agit pas seulement de la suppression de *s* que Basnage applique par tout dans le dictionnaire puisque la variante indique l'émergence d'une distinction entre adjectif et pronom possessif qui voit aujourd'hui le pronom marqué d'un accent circonflexe. De nouveau, Basnage n'est pas systématique dans l'accentuation. Aussi dans l'entrée VOSTRE il introduit un paragraphe qu'explique les différents contextes d'usage et ajoute plusieurs exemples.

Les pronoms possessifs de la troisième personne du pluriel n'ont aucun traitement lexicographique dans les deux éditions du dictionnaire. *Leur* est le seul pronom mentionné, notamment dans les définitions de PRONOM et POSSESSIF mais il n'a pas d'entrée consacrée.

---

<sup>546</sup> Cf. le chapitre 2 sur prononciation et orthographe.

<sup>547</sup> « Pronom possessif » (NOSTRE).

Le tableau ci-dessous montre les formes fournies explicitement dans la macrostructure ou la flexion et implicitement à travers des exemples :

Pronoms qui accompagnent le substantif

personne	masculin singulier	féminin singulier	pluriel
1 <sup>er</sup> singulier	MON (lemmatisé)	MA (lemmatisé, DU1701)	MES (lemmatisé)
2 <sup>e</sup> singulier	TON (lemmatisé)	TA (lemmatisé, DU1701)	(aucun traitement)
3 <sup>e</sup> singulier	SON (lemmatisé)	SA (lemmatisé)	(aucun traitement)
1 <sup>er</sup> pluriel	NOTRE (variante)		NOS (lemmatisé, DU1701)
2 <sup>e</sup> pluriel	VOTRE (variante, DU1701)		vos (exemples, VOSTRE)
3 <sup>e</sup> pluriel	<i>leur</i> (définition, PRONOM, POSSESSIF)		(aucun traitement)

Pronoms qui remplacent le substantif

personne	masculin singulier	féminin singulier	masculin pluriel	féminin pluriel
1 <sup>er</sup> singulier	MIEN (lemmatisé, DU1701)	<i>mienne</i> (flexion, MIEN DU1701)	<i>miens</i> (exemples, MIEN DU1701)	<i>miennes</i> (exemples, MIEN DU1701)
2 <sup>e</sup> singulier	TIEN (lemmatisé, DU1701)	<i>tienne</i> (flexion, TIEN DU1701)	<i>tiens</i> (exemples, TIEN DU1701)	(aucun traitement)
3 <sup>e</sup> singulier	SIEN (lemmatisé, DU1701)	<i>sienne</i> (flexion, SIEN DU1701)	<i>siens</i> (exemples, SIEN DU1701)	(aucun traitement)
1 <sup>er</sup> pluriel	NOSTRE (lemmatisé, DU1701) / <i>nôtre</i> (définition, PRONOM ; exemples, NOSTRE, DU1701)		<i>notres</i> (exemples, NOSTRE DU1701)	
2 <sup>e</sup> pluriel	VOSTRE (lemmatisé, DU1701) / <i>vôtre</i> (définition, PRONOM ; exemples, VOSTRE, DU1701)		<i>vôtres</i> (exemples, VOSTRE DU1701)	
3 <sup>e</sup> pluriel	<i>leur</i> (définition, PRONOM ; définition, POSSESSIF)		(aucun traitement)	

## Observations morphosyntaxiques

### 1. Les pronoms des trois personnes du singulier

- précèdent les substantifs :

✓ *Mon, ton, son* accompagnent :

- les substantifs féminins singuliers commençant par une voyelle : *mon ame, mon esperance* (MON), *mon unique ressource* (MON, DU1701), *mon épaule* (MA, DU1701), *ton entreprise* (TON), *ton inclination* (TA, DU1701), *son ame* (SON), *son épée* (SA, DU1701).

- les substantifs féminins et masculins singuliers commençant par un *h* muet<sup>548</sup> : *mon honneur* (MON), *ton honnêteté* (TA, DU1701), *son habileté* (SON, DU1701), *son habit* (SON), *son habitude* (SA).
  - tous les substantifs masculins singuliers : *mon bien* (MON), *ton amour*, *ton logis* (TON), *ton mari*, *ton père* (TA, DU1701), *son industrie*, *son jugement* (SON).
- ✓ *Ma, ta, sa* accompagnent les substantifs féminins singuliers commençant :
- par une consonne : *ma maison, ma robe* (MA, DU1701); *ma mere, ma tante* (MON); *ma sœur* (MON, DU1701), *ta femme, ta raison* (TA), *ta maison* (TON), *sa femme, sa maison, sa sagesse* (SA).
  - par un *h* aspiré : *ta harangue ; ta hauteur* (TA, DU1701) , *sa harangue* (SA, DU1701 ; SON, DU1701).
- ✓ *Mes* accompagne tous les substantifs pluriels tant masculins que féminins : *mes biens, mes enfants, mes affaires* (MES)<sup>549</sup>, *mes amis, mes livres, mes amours, mes amitiés* (MON, DU1701).
- ne précèdent pas les substantifs :
- ✓ Ils suivent l'article défini :
- *Mien, tien, sien* suivent l'article défini singulier masculin : *Je ne voudrais pas troquer mon manteau contre le tien* (TIEN), *Aux plus brillants esprits le tien fut préférable*. La Lane. (TIEN, DU1701), *On a servi trois poulets à trois personnes, c'est-à-dire, à chacun le sien ; On n'est jamais riche, si on ne mêle de l'argent d'autrui avec le sien ; On ne fait tort à personne, quand on ne demande que le sien ; La justice est une vertu qui rend à chacun le sien ; On est bienheureux, quand on est logé sur le sien, dans une maison qui est à soi ; Mon heritage est proche le sien, nous sommes voisins* (SIEN).
  - *mienne, tienne, sienne* suivent l'article défini singulier féminin : *son étoile est plus heureuse que la mienne*. Vau. Corn. (MIEN, DU1701), *Je ne voudrais pas avoir échangé sa terre contre la mienne* (MIEN), *Je ne voudrais pas troquer [...] ma maison contre la tienne* (TIEN).
  - *Miens, tiens, siens* suivent l'article défini pluriel : *Cet heritage lui a été donné pour demeurer propre à lui et aux siens ; Dieu n'abandonne jamais les siens ; A qui fera-t-on du bien, si ce n'est aux siens ?* (SIEN), *Amour rend tous les siens heureux*. Voi. (SIEN, DU1701).
  - *Miennes* suit l'article partitif : On dit proverbialement, *J'ai bien fait des miennes en ma jeunesse* ; pour dire, *J'ai bien fait des folies qui n'appartiennent qu'à moi* (MIEN).
- ✓ Il se mettent « quelquesfois sans l'article » : *Ces biens-là peuvent devenir tiens*. L'Acad. (TIEN, DU1701).

<sup>548</sup> Cf. Vaugelas 1647, 351-353.

<sup>549</sup> Basnage supprime « *mes membres* » (MES, DU1690) des exemples donnés par Furetière.

Les pronoms *mien, miens, tien, tiens, sien, siens* devraient être évité à la fin du vers : *Amour à qui je dois & mon mal, & mon bien, / Ah ! que ne faisiez-vous son cœur comme le mien, / Ou que ne faisiez vous le mien comme les autres.* Oe. M. (MIEN, DU1701), *Je suis à Climene, je veux mourir sien.* Mahl. (SIEN, DU1701). Basnage enregistre plusieurs fois<sup>550</sup> une remarque de Ménage selon lequel bien que certains poètes les utilisent, ces pronoms sont « plus supportable au féminin » (MIEN, DU1701)<sup>551</sup> puis que « la rime féminine est plus douce, & de deux syllabes » (ibid.).

2. Les pronoms de deuxième et troisième personne du pluriel :

- ✓ accompagnent les substantifs masculins et féminins « soit médiatement, soit immédiatement » (NOSTRE, DU1701). La première syllabe est brève et s'écrit « sans s et sans accent » (ibid.)<sup>552</sup> :
  - *Notre* et *Votre* au singulier : *Cet homme est notre plus grand ennemi ; Notre intérêt veut que nous fassions cela ; Tel est notre bon plaisir* (NOSTRE, DU1701), *Votre ami ; Votre enfant* (VOSTRE, DU1701).
  - *Nos* et *vos* au pluriel : *Il est d'intelligence avec nos ennemis ; Nos vies, nos personnes sont en la main de Dieu*<sup>553</sup> ; *Voilà de nos gens, de nos prometteurs, de nos amoureux ; C'est un de nos plus grands Capitaines* (NOSTRE, DU1701), *Vos maris, vos femmes, vos biens, vos richesses* (VOSTRE, DU1701).
- ✓ s'emploient « lorsque les substantifs, c'est-à-dire les personnes, ou les choses, sont sousentendus » (VOSTRE, DU1701). La première syllabe est longue et s'écrit avec un s ou avec un accent circonflexe dans tous les pronoms :
  - *Nostre, nôtre, vostre, vôtre* au singulier : *Il est peu de vrais amis dans un siècle aussi politique que le nôtre ; Quand les ordres du Ciel nous ont fait l'en pour l'autre, Phils, c'est un traité bientôt fait que le nôtre.* Corn. (NOSTRE, DU1701) ; *Ce cheval là n'est pas le vôtre* (VOSTRE, DU1701).
  - *Nostres, nôtres, vostres, vôtres* au pluriel : *Ce ne sont pas vos affaires, ce sont les nôtres ; Quand vous aurez dit vos raisons, nous dirons les nôtres* (NOSTRE) ; *Voici mes livres, voilà les vôtres* (VOSTRE, DU1701).

*Nostre* et *nôtre* ainsi que *vostre* et *vôtre* s'utilisent indifféremment. Similairement, *nostres* et *nôtres* ainsi que *vostres* et *vôtres* s'utilisent indifféremment.

<sup>550</sup> Cf. MIEN, DU1701 ; TIEN, DU1701 ; SIEN, DU1701.

<sup>551</sup> Cf. aussi TIEN, DU1701.

<sup>552</sup> Cette règle n'est pas appliquée dans les premiers exemples des entrées NOSTRE et VOSTRE, déjà dans le DU1690, dans lesquels Basnage se limite à changer l'orthographe des pronoms remplaçant le s par un accent circonflexe sur la voyelle qui le précède : « *Nôtre Père qui és aux cieux ; c'est le commencement de l'Oraison Dominicale. On appelle la Sainte Vierge, chez le Catholiques Romains Nôtre-Dame. Celui-là est de nôtre famille. Ce Commis est de nôtre bureau. Je suis fâché de ce que vous ne donnez pas dans nôtre sens. Le Roi dit dans ses lettres : Car tel est nôtre plaisir* » (NOSTRE), « *Je suis vôtre valet, vôtre très-humble serviteur* » (VOSTRE).

<sup>553</sup> L'exemple donné par Furetière, modifié pour raisons religieuses, était « Nos bien et nos vies sont en la main de Dieu » (NOSTRE, DU1690).

## Observations sémantiques

1. Certains pronoms sont utilisés comme substantif avec des significations spécifiques :

- *Miens*, « se dit des gens qui nous appartiennent, soit par nature, soit par sujettion, soit par amitié » : *Jesus Christ a dit, Je n'abandonnerai jamais les miens ; Je ne ferai jamais deshonneur aux miens, à ma famille ; Je voudrais bien faire la fortune des miens, de mes amis, de mes domestiques* (MIEN).
- *Tiens*, « tes proches, tes alliez, ceux qui t'appartiennent en quelque sorte, qui sont de ton parti » : *Je te servirai en toute rencontre toi & les tiens* (TIEN), *Tu devrais considérer les tiens, faire du bien eux tient* (TIEN, DU1701).
- *Nostre*, « ce qui nous appartient en partie » : *Nous ne gagnons rien à cette ferme, nous y mettons du nôtre ; Nous serons toujours à vôtre service, nous & les nôtres, Je donne ce soir à soupper, ne voulez- vous pas être des nôtres ? ; Les ennemis ont été battus en tel endroit par les nôtres* (NOSTRE) ;
- *Vostre*, « partie, compagnie » : *Si vous dites quelque chose contre la Religion, contre l'Etat, je ne suis pas des vôtres, je ne suis pas de vôtre côté ; Cet homme est bon Catholique, il est des nôtres : celui-là est Lutherien, il est des vôtres ; S'il ne faut que s'aller promener, je suis des vôtres*<sup>554</sup> (VOSTRE).

Comme on peut le voir ci-dessus, le traitement lexicographique des pronoms possessifs ne se limite pas à la description des pronoms lemmatisés mais prend souvent en compte les formes fléchies telles que le féminin ou le masculin et le pluriel correspondants : *ma mere, ma tante* (MON), *ma sœur, mes amis, mes livres, mes amours, mes amitez* (MON, DU1701), *mon épaule* (MA, DU1701), *ta maison* (TON), *ton honnêteté, ton inclination, ton mari, ton père* (TA, DU1701), *sa femme* (SON, DU1701), *son épée, son habitude* (SA, DU1701). On voit que dans l'entrée du pronom masculin du singulier il y a aussi la description du pronom féminin du singulier et du pronom du pluriel. De même, dans l'entrée du pronom féminin du singulier il y a aussi la description du pronom masculin du singulier. Basnage élimine la flexion du féminin de l'entrée MON (cependant il la maintient dans TON) et introduit les entrées MA et TA dans le dictionnaire. Dans une entrée de dictionnaire, on ne s'attend pas à trouver la description des éléments similaires au mot-vedette décrit. Pour Furetière, ce choix est dicté par le fait que le lexicographe choisit souvent de lemmatiser uniquement les formes masculines singulières, peut-être pour optimiser l'espace, et doit donc traiter quelque part les féminines singuliers et les pluriels correspondants<sup>555</sup>. Pour Basnage, en revanche, qui lemmatise presque toutes les formes de la flexion, ce choix répond à sa vision encyclopédique des connaissances<sup>556</sup>. En fait, il ne se limite pas à définir des lemmes, mais souhaite que le lecteur ait une vue d'ensemble de chaque question.

---

<sup>554</sup> Les questions religieuses qui émergent du DU1701 ne sont pas abordées dans cette thèse. Nous renvoyons à Graveleau 2018, 589-617.

<sup>555</sup> Furetière ne lemmatise pas les pronoms féminins *ma* et *ta* (toutefois il lemmatise *sa*), qui sont traités dans les entrées des masculins *mon* et *ton*.

<sup>556</sup> Graveleau Sara, Stincone Clarissa (sous presse) : « Un dictionnaire encyclopédique : sources linguistiques et religieuses du *Dictionnaire universel* de Basnage ». *Dictionnaires et réseaux des lexicographes au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles* (sous la direction de Galleron I. et Williams G.), Paris, Champion.

### 2.3 Pronoms relatifs

Basnage affirme que les pronoms relatifs ont la fonction de joindre deux propositions<sup>557</sup>. En général, le pronom relatif ne doit pas être séparé du nom auquel se réfère qui s'appelle « antécédent » (QUI, DU1701). C'est le groupe de pronoms le plus problématique. Basnage regroupe dans la classe des relatifs un grand nombre de pronoms, dont beaucoup appartiennent également à d'autres classes. A *qui*, *laquel* et *lequelle*, mentionnés par les deux lexicographes dans l'entrée PRONOM, il faut ajouter *aucun*, *autre*, *elle*, *eux*, *iceluy*, *il*, *le*, *mien*, *nostre*, *que*, *sien* et *quiconque* qui dans les entrées qui leur sont consacrées tout au long du DU1701 sont définis comme pronoms relatifs. Parmi ceux-ci, *elle*, *eux*, *il*, *le*, *mien*, *nostre* et *sien* ont été déjà abordés parmi les pronoms personnels et possessifs tandis qu'*aucun*, *autre* et *iceluy* seront traités ensuite parmi les pronoms indéfinis et démonstratifs. Ils ne seront donc pas abordés dans cette section. Néanmoins, il faut considérer des formes qui se trouvent dans la description d'autres pronoms mais qui ne sont pas lemmatisées : *auxquels*, *duquel* (LEQUEL), *desquelles* (LEQUEL, DU1701), *auquel*, *lesquelles* (QUE, DU1701). En plus de ceux-ci, il y a *dont*, *quoy* et *où*, classées comme des « particules » qui tiennent lieu de pronom relatif. En suivant le modèle du *Dictionnaire de l'Académie* (1694), Basnage introduit dans les entrées consacrées aux articles *la* et *le* des renseignements sur les pronoms de troisième personne *le*, *la*, *les*. Furetière n'évoque pas du tout ces pronoms et Basnage, en s'appuyant sur ses sources, les considère comme des pronoms relatifs. Tout comme *elle*, *eux* et *il*, ces pronoms ont été traités parmi les pronoms personnels. Si « le propre du pronom relatif est de joindre la proposition dans laquelle il entre, à une autre proposition qui suit » (RELATIF, DU1701), il n'est pas évident de savoir pourquoi Basnage inclut parmi les pronoms relatifs ce qu'il classe également comme pronoms personnels, possessifs et démonstratifs. Il est toutefois possible d'émettre une hypothèse, à partir de quelques indices disséminés dans les entrées en question, sur ce que Basnage entend par *relatif*. Comme nous l'avons déjà mentionné à plusieurs reprises, dans les grammaires du XVII<sup>e</sup> siècle, les substantifs et les adjectifs sont associés aux noms et le pronom comprend donc les deux. Il s'ensuit que grammairiens et lexicographes ne font aucune différence entre les adjectifs et les pronoms personnels, les adjectifs et les pronoms possessifs, les adjectifs et les pronoms démonstratifs, les adjectifs et les pronoms indéfinis, qui sont tous indistinctement appelés pronoms. D'autre part, comme le montrent les entrées de pronoms possessifs que nous venons d'analyser, les formes qui commencent à se spécialiser comme adjectifs (*mon*, *ton*, *son*, *notre*, *votre*) et pronoms (*mien*, *tien*, *sien*, *nôtre*, *vôtre*) sont utilisées indifféremment jusqu'à la moitié du siècle, lorsque Vaugelas mentionne pour la première fois la non-interchangeabilité de certaines formes. L'emploi de « relatif » et « relativement » dans quelques entrées du *Dictionnaire universel* de 1701 nous permet de comprendre que Basnage définit comme « relatifs » les pronoms d'aujourd'hui et non les adjectifs personnels, possessifs, démonstratifs ou indéfinis. Après avoir condamné l'utilisation de *mien* devant les substantifs, il déclare que « ce pronom n'est plus en usage que quand il est relatif » (MIEN, DU1701) et donne quelques exemples : « *son étoile est plus heureuse que la mienne*. Vau. Corn. (ibid.) », « *je ne voudrais pas avoir échangé sa terre contre la mienne* » (MIEN). Similairement, il condamne l'utilisation de *sien* devant les substantifs et précise que, puisque « ce pronom est relatif » (SIEN, DU1701), ce n'est que dans le style badin et comique que *sien* est tolérable devant un substantif. Ensuite il donne une citation de La Fontaine qui emploie le mot dans le style comique : « *Deux siens voisins se laisserent leurrer* » (SIEN, DU1701). A propos de l'utilisation de *vôtre* et *votre*, Basnage écrit : « Remarquez que la première syllabe est longue lorsque *vôtre*

---

<sup>557</sup> Cf. RELATIF, DU1701.

est employé relativement au substantif qui précède ; *ce cheval là n'est pas le vôtre* : mais elle est brève lorsque *votre* marche devant le substantif, & il ne faut point y mettre d'accent pour l'allonger ; *votre ami* ; *votre enfant* &c. » (VOSTRE, DU1701). Nous pouvons donc conclure qu'au moins deux sens de *relatif* se recoupent dans les définitions de Basnage : le premier correspond à l'usage courant selon lequel le pronom relatif joint deux propositions et le second sert à distinguer le pronom de l'adjectif dans le grand chaudron des pronoms de Basnage qui comprend à la fois pronoms et adjectifs.

L'entrée QUI est largement augmentée par des observations reprises du *Dictionnaire de l'Académie* (1694), du *Dictionnaire françois* (1693) de Richelet, des *Remarques* (1647)<sup>558</sup> de Vaugelas et de la *Grammaire générale et raisonnée* (1660)<sup>559</sup> d'Arnauld et Lancelot. *Qui* est classé comme un « pronom personnel, relatif, & interrogeant » (QUI), indéclinable<sup>560</sup>. Basnage élimine un exemple obsolète<sup>561</sup> et il explique, en reprenant une remarque de Richelet (1693), que l'emploi de *qui* avec la valeur de « les uns, les autres » (QUI, DU1701), fréquent chez les auteurs anciens, du type « *Qui crioit, qui fuyoit sur les toits ; Ils fuyoient qui çà, qui là* » (ibid.), ne se retrouve plus chez les 'bons Auteurs' (ibid.).

L'entrée LEQUEL est fortement retravaillée par Basnage. Soit Furetière soit Basnage ne lemmatisent que les formes *lequel* et *laquelle*, sans toutefois accorder à cette dernière un traitement lexicographique complet. En fait, l'entrée LAQUELLE ne contient qu'un renvoi textuel avec l'indication du genre du pronom : « Voyez *Lequel*, dont il est le féminin » (LAQUELLE). Dans l'entrée LEQUEL, les lexicographes fournissent, en se référant aux cas latins, outre la forme féminine *laquelle*, la flexion explicite du génitif masculin et féminin du singulier : *duquel*, *de laquelle*. La forme du datif pluriel masculin *auxquels* peut être déduite à partir des exemples donnés, qui montrent aussi l'usage des autres formes fournies dans la flexion. Enfin, le lecteur peut extrapoler la forme du génitif pluriel féminin *desquelles* d'une des remarques ajoutées par Basnage dans la description de *lequel*. Les formes du datif masculin singulier *auquel* et du nominatif féminin pluriel *lesquelles* sont à chercher dans la description de l'entrée dédiée au pronom relatif *que*<sup>562</sup>. Dans les deux entrées, les formes *lesquels*, *desquels*, *auxquelles* ne sont pas citées. Les entrées de Basnage communiquent entre elles. Le lexicographe suppose que l'utilisateur du dictionnaire lirait l'ensemble de l'ouvrage et pas seulement l'entrée dont il a besoin à un certain moment. Ainsi, bien qu'il augmente la pratique des références textuelles, Basnage dissémine des contenus similaires et interconnectés dans différentes entrées.

Le tableau ci-dessous montre les formes fournies explicitement dans la macrostructure ou la flexion, et implicitement à travers des exemples :

cas	masculin singulier	féminin singulier	masculin pluriel	féminin pluriel
nominatif	LEQUEL (lemmatisée)	LAQUELLE (lemmatisée)	(aucun traitement)	<i>Lesquelles</i> (exemple, QUE, DU1701)

<sup>558</sup> Cf. Vaugelas 1647, 55.

<sup>559</sup> Cf. GGR 1660, 20.

<sup>560</sup> « [...] de tout genre & de tout nombre » (QUI, DU1701)

<sup>561</sup> « On voit aller qui deçà, qui delà » (QUI, DU1690).

<sup>562</sup> Cf. QUE, DU1701.

genitif	<i>Duquel</i> (flexion, LEQUEL)	<i>De laquelle</i> (flexion, LEQUEL)	(aucun traitement)	<i>Desquelles</i> (exemple, LEQUEL, DU1701)
datif	<i>Auquel</i> (exemple, QUE, DU1701)	(aucun traitement)	<i>Auxquels</i> (exemple, LEQUEL)	(aucun traitement)

L'entrée QUE est partiellement réécrite par Basnage, qui s'appuie sur le *Dictionnaire françois* de Richelet (1693), dont il reprend d'informations sur le nombre du pronom, l'élosion devant une voyelle et quelques exemples. *Que* est un « pronom relatif, & indéclinable » (QUE, DU1701).

L'entrée QUICONQUE est complétée par Basnage avec des informations tirées du *Dictionnaire de l'Académie française* (1694) et du *Dictionnaire françois* de Richelet (1693). *Quiconque* est un « pronom relatif, & general » (QUICONQUE), qui s'utilise au singulier exclusivement en se référant à des personnes.

L'entrée DONT est retouchée par Basnage qui remplace une partie de la définition de Furetière<sup>563</sup> par celle donnée par Richelet : « particule qui se met pour le genitif, & l'ablatif singulier, & pluriel du pronom lequel » (DONT, DU1701). Tout en gardant la catégorisation donnée par Furetière, c'est-à-dire « particule » (DONT), alors que Richelet définit *dont* comme « pronom » (DONT, Richelet1693), Basnage introduit les références de Richelet au cas du français. Même s'il est parfois utilisé au lieu de *lequel*, Basnage ne semble pas vouloir donner à *dont* le statut de *pronom*. Après l'étymologie, il enregistre une remarque de Corneille<sup>564</sup> autour de quelques constructions de la langue.

L'entrée QUOY est fortement retravaillée par Basnage, qui remplace la définition donnée par Furetière<sup>565</sup> avec celle du *Dictionnaire de l'Académie française* (1694), cité : « Particule que tient lieu du Pronom relatif *lequel*, *laquelle*, dans les cas obliques, tant au singulier qu'au pluriel. L'Acad. » (QUOY, DU1701). Ensuite, Basnage rapporte une remarque de Vaugelas<sup>566</sup>, suivie d'une des académiciens<sup>567</sup> sur la préférence de *quoy* à *lequel*. Après avoir consacré un sens de l'entrée à l'adverbe et un autre à l'emploi substantif du pronom (qui ne seront pas traités ici), Basnage consacre un paragraphe entier de l'entrée à la construction idiomatique *le je ne sais quoy*, en faisant explicitement référence aux *Entretiens d'Ariste & d'Eugene* de Bouhours, dont il résume toute une section<sup>568</sup>.

L'entrée OÙ, que Furetière consacre à la fois à la conjonction disjonctive *ou* et à l'adverbe de lieu *où*, est complétée par Basnage avec un paragraphe qu'il reprend du *Dictionnaire françois* (1693) de Richelet sur la fonction relative de *où* qui « se met élegamment pour le pronom relatif *lequel* ou *laquelle*, tant au singulier qu'au pluriel, en y joignant quelque preposition » (OU, DU1701).

Le tableau ci-dessous montre la fonction du pronom dans la proposition :

<sup>563</sup> « Particule qui sert d'article ou de pronom » (DONT, DU1690).

<sup>564</sup> Cf. Corneille 1687, 335.

<sup>565</sup> « Pronom démonstratif qui signifie quelque chose », QUOY, DU1690.

<sup>566</sup> Cf. Vaugelas 1647, 48-49.

<sup>567</sup> Cf. Tallemant 1698, 44-45.

<sup>568</sup> Cf. Bouhours 1671, 209-225.

Pronom	nominatif	accusatif	cas obliques (génitif, datif, ablatif)
DONT (lemmatisé)	-	-	+
LEQUEL (lemmatisé)	+	+	+
QUE (lemmatisé)	+	+	+
QUI (lemmatisé)	+	+	+
QUICONQUE (lemmatisé)	+	+	+
QUOY (lemmatisé)	-	-	+
OU (lemmatisé, DU1701)	-	-	+

## Observations morphosyntaxiques

1. Les pronoms relatifs *auquel, auxquels, desquelles, duquel, laquelle, lequel, lesquelles, que, qui, quiconque, quoy, où* introduisent des propositions subordonnées ou principales. Furetière et Basnage ne donnent pas toujours des règles de façon explicite, préférant laisser le lecteur les déduire à partir des exemples fournis.

- Ils servent de sujet des propositions :

- subordonnées relatives : *c'est un mechant que (=lequel<sup>569</sup>) le Ciel châtie. Arn. ; Les mechans sont semblables à ces petites pailles que (=lesquelles) le vent emporte. Port-R. (QUE, DU1701).*
- complétives objectives : *On ne sçait qui meurt, ni qui vit (QUI), Je ne sçai qui m'a dit cela, Je ne me souviens plus qui c'est (QUI, DU1701).*
- à la fois principales et subordonnées relatives : *Qui plus est (QUI), Qui pis est, Qui se laisse outrager merite qu'on l'outrage. Coun. (QUI, DU1701), Quiconque est riche, est tout. Boil. (QUICONQUE, DU1701).* La sémantique et la morphologie sont étroitement liées : le rôle du pronom dans la proposition dépend de son sens Le pronom *qui* dans ce cas signifie « quiconque, quelque personne que ce soit » (QUI, DU1701). En ce qui concerne *quiconque*, « s'il suit un verbe qui fasse comme un autre membre du periode, il faut pour la clarté du discours ajoûter il » : *Quiconque est riche, est tout, sans sagesse il est sage, il y a sans rien sçavoir la science en partage. Boil. (QUICONQUE, DU1701).*

- Ils servent de complément des propositions subordonnées :

- dans la prose :
  - ✓ *que* et *où* ne sont pas précédés par des prépositions. *Que* subit une élision (« perd son e », QUE, DU1701) quand il est suivi d'une voyelle : *Ce n'est pas à toi que (=auquel/à qui) je voudrais deguiser la verité. Ablan. (QUE, DU1701) ; La haine & la flaterie sont les écueils où la verité fait naufrage. La Rochef. (OU, DU1701) ; Bon Dieu où en sommes-nous réduits ! (OU).* Dans l'explication des

<sup>569</sup> Les correspondances avec les formes du pronom *lequel* se trouvent dans le DU1701.

dernières citations, Basnage affirme que *où* remplace *dans lesquelles*<sup>570</sup> et à *quoy* respectivement.

- ✓ *qui*, précédé par des prépositions, s'use « en parlant de personnes »<sup>571</sup> (QUI, DU1701) : *On ne sçait à qui se fier* (QUI). Il y a des exceptions à la règle : *la gloire à qui je suis devoüe*<sup>572</sup> (QUI, DU1701).
  - ✓ *dont* « se met pour le genitif, & l'ablatif singulier, & pluriel du pronom le quel » en parlant :
    - des êtres humains : *Les Seigneurs dont il se vante de tirer son origine n'étoient pas de cette Maison ; Le Medecin dont je me sers est fort habile, c'est celui dont je vous ay fait mention cy-dessus* (DONT).
    - des animaux : *C'est un cheval dont j'ai reconnu les défauts*<sup>573</sup> (QUI, DU1701).
    - des choses : *Voilà ce dont est question.* (DONT)
  - ✓ *quoy* « tient lieu du Pronom relatif le quel, laquelle, dans les cas obliques, tant au singulier, qu'au pluriel » (QUOY) : *Apportez moi les outils sans quoy je ne puis travailler ; Quoy qu'on en puisse dire, ou railler, il veut faire ce mariage ; quoy qu'il en soit, quoy qu'il en arrive, quoy que c'en soit ; Voyez à quoy les hommes sont sujets.* (ibid.).
- dans la poésie :
- ✓ *qui* est toujours préféré à *lequel*, car ce dernier « rend le vers trop languissant »<sup>574</sup> (LEQUEL, DU1701) : *Pegase n'est qu'un cheval, / Qui le suit, & qui lui fait fête, / Ne suit, & n'est rien qu'une bête* St. Amant (QUI, DU1701).

De plus, on apprend que les pronoms relatifs peuvent être répétés dans la même phrase, et que ce ne serait pas une erreur.

2. Ils introduisent des propositions interrogatives : *A qui pensez-vous parler ? , Qui est-ce ? , Qui demandez-vous ?* (QUI), *Qui va là ? , Qui vive ?* (QUI, DU1701) ; *Lequel de ces deux livres aimez-vous le mieux ? Laquelle de ces deux étoffes vous plaît davantage ? Auquel de ces deux hommes ? A laquelle de ces deux femmes donnez-vous la preference ?* (LEQUEL, DU1701)<sup>575</sup> ; *Que dites-vous de nouveau ? ; Qu'entendez-vous par là ? ; Que vous plaît-il ? ; Qu'est ce donc, qu'avez-vous ?* (QUE), *Que demandez-vous ?* (QUE, DU1701)<sup>576</sup> ; *Où va ce chemin-là ? Où êtes-vous allé si vite ? ; Où logez-vous à present ?* (OU), *En quoy a-t-il failli ?* (QUOY).

---

<sup>570</sup> Dans Richelet (cf. OU, Richelet1693), d'où provient cette citation, on lit *contre lesquelles* au lieu de *dans lesquelles*.

<sup>571</sup> La remarque provient du *Dictionnaire de l'Académie* (1694), cf. QUI, DA1694.

<sup>572</sup> Cet exemple provient de Vaugelas 1647, 55.

<sup>573</sup> Cet exemple provient également de Vaugelas 1647, 55.

<sup>574</sup> Dans l'entrée QUI, Basnage rapporte une observation similaire, tirée du DA1694 qu'il cite : « *L'Acad.* » (QUI, DU1701)

<sup>575</sup> On observe que les formes fléchies de *lequel* sont toujours suivies par la préposition *de*.

<sup>576</sup> Basnage, en prenant une approche prescriptiviste, invite à préférer « *Que demandez-vous ?* » au lieu de « *Qu'est-ce que vous demandez ?* » (QUE, DU1701).

3. Ils peuvent se lier à d'autres pronoms relatifs dans des constructions spécifiques :

- ✓ *Qui*, suivi par *que* dans la construction *qui que ce soit*, prend la valeur de :
  - « quiconque » dans les propositions affirmatives : *Qui que ce soit qui ait fait cela, est un homme habile* (QUI, DU1701).
  - « nul, aucune personne » dans les propositions négatives : *Ce Juge ne connaît qui que ce soit, personne ne le peut gagner* (QUI) ; *Je n'y ai trouvé qui que ce soit* (QUI, DU1701).
- ✓ *Quoy*, suivi par *que* et *qui*, sert de conjonction : *quoy qu'il en soit ; quoy qu'il en arrive ; quoy que c'en soit ; quoy qu'on en puisse dire, ou railler, il veut faire ce mariage* (QUOY).

4. *Lequel* et ses formes fléchies prennent le même genre, nombre et cas que le nom auquel ils s'accordent aurait dans la proposition subordonnée : *Il a cité un Auteur lequel dit, C'est un homme duquel je vous reponds, Tous ceux auxquels vous vous adresserez vous diront, &c ; De laquelle sentence fut interjetté appel* (LEQUEL). Ce pronom admet la répétition du nom auquel il se réfère « pour donner plus de clarté, ou plus d'énergie au discours » en prenant ainsi le rôle d'adjectif : *Je vous ai proposé plusieurs choses dignes de votre attention, desquelles choses je vous suis garant* (LEQUEL, DU1701).

#### 2.4 Pronom démonstratif

Les pronoms démonstratifs « servent à montrer, & à indiquer quelque chose » (DEMONSTRATIF). La définition ci-dessus fait référence à la fonction déictique des pronoms, mais des entrées émergent souvent leur utilisation en tant qu'adjectifs. Les exemples peu nombreux ainsi que les définitions vagues, renvoyant souvent à d'autres entrées, font ressortir une incertitude du lexicographe dans le traitement des pronoms démonstratifs.

Les pronoms démonstratifs décrits par Basnage sont : *celui, ceux* (PRONOM), *celui-là, celui-cy, celles-là, ceux-ci* (DEMONSTRATIF, DU1701). Avec *celuy-cy*, Basnage remplace *cetuy-cy* du texte de Furetière, puisqu'il le considère « hors d'usage » (CETTUY-CY, DU1701) et remplacé précisément par « *celuy-cy, celle-cy* » (ibid.). La recherche des pronoms démonstratifs dans le DU1701 donne les résultats suivants : *ce, ceci, cela, celui, celui-la, cet*. Il faut considérer aussi les formes fléchies qui ne sont pas lemmatisées : *ces, cette* (CE), *celle, celle-là, celui-cy, ceux* (CELUY). Enfin, on va traiter *cy* et *là*, « particule[s] démonstrative[s] » (LA, DU1701), qui souvent se joignent aux pronoms démonstratifs.

L'entrée CE est retravaillée par Basnage. Il ajoute la spécification « démonstratif » (CE, DU1701) à la définition de Furetière qui classe *ce* simplement comme « pronom » (CE, DU1690). Basnage supprime la flexion « CET, CETTE » (CE, DU1690) mais il donne l'indication des formes du féminin singulier et du pluriel après la définition : « *Cette* est le féminin de ce pronom, [...] *Ces* en est le pluriel pour le masculin & pour le féminin, [...] » (CE, DU1701). Ensuite, il précise dans quels contextes il faut utiliser la forme *cet*. Il supprime les exemples qui montrent l'usage du pronom dans les propositions affirmatives et interrogatives<sup>577</sup>. Il supprime aussi la référence à

---

<sup>577</sup> « Ce sera demain. Sera-ce aujourd'hui qu'on fera telle chose ? [...] Qu'est-ce que j'entends ? » (CE, DU1690).

l'usage du pronom avec *cy* et *là*<sup>578</sup> qui ont leurs entrées dédiées. Un paragraphe de l'entrée est consacré à l'emploi substantif du pronom dans le sens « la chose dont on parle » (ibid.). Plutôt que de décrire l'usage d'un substantif, les exemples donnés semblent faire référence aux contextes où le pronom démonstratif est suivi d'un pronom relatif. Basnage introduit des observations tirées du *Dictionnaire de l'Académie française* (1694) et des *Remarques* (1647)<sup>579</sup> de Vaugelas. Un paragraphe de l'entrée est consacré à l'emploi du pronom dans des formules juridiques, d'autres aux emplois adverbiaux et aux constructions lexicales.

L'entrée CECI est introduite par Basnage. Elle est inspirée de l'entrée CELA fournie par Furetière ainsi que du *Dictionnaire françois* (1693) de Richelet. Après avoir donné la catégorie grammaticale et une courte définition<sup>580</sup>, Basnage précise que la forme est indéclinable et donne quelques exemples d'usage.

L'entrée CELA est complétée par Basnage avec d'informations reprises du *Dictionnaire françois* (1693) de Richelet et d'observations de Bouhours aux *Remarques* de Vaugelas. La forme *cela*, indéclinable, « se dit d'une chose qu'on montre, ou qu'on presente » (CELA).

L'entrée CELUI, très courte, n'est pas retouchée par Basnage. La seule modification concerne l'orthographe du mot-vedette<sup>581</sup>. L'entrée contient la flexion du pronom au féminin singulier et au masculin et féminin pluriel. En outre, les formes singulières du pronom suivi par la particule démonstrative *là* sont données avant la définition qui est synonymique : « CELUI, Celle, au pluriel *Ceux, & Celles, Celui-la, Celle-là* sont des pronoms démonstratifs, qui signifient la même chose que *Ce* » (CELUI).

L'entrée CELUI-LA est introduite par Basnage. Il n'y a pas de définition. Après la catégorie grammaticale<sup>582</sup>, Basnage donne quelques exemples d'usage et une remarque linguistique inspirée du *Dictionnaire françois* (1693) de Richelet.

L'entrée CET, très courte, est presque la même que chez Furetière. Après la flexion du féminin *cette*, il y a la catégorie grammaticale et les équivalents latins. La définition est synonymique dans ce cas aussi : « C'est la même chose que *Ce* » (CET). Basnage introduit seulement un renvoi textuel : « Voyez *Ce* » (CET, DU1701).

L'entrée CETTUY-CY est introduite par Basnage. Après la flexion du féminin *cette-cy*, la définition désigne *cettuy-cy* simplement comme « pronom » (CETTUY-CY, DU1701). Basnage informe qu'il s'agit d'un archaïsme puisqu'il est « à present hors d'usage » (CETTUY-CI, DU1701) et « en sa place on dit *celui-cy*, [...] » (ibid.). Il n'y a dans l'entrée aucun exemple d'usage. Alors que Furetière informait que *cetuy-cy* est un « pronom démonstratif » (DEMONSTRATIF, DU1690), Basnage supprime la référence en remplaçant *cetuy-cy* avec *celuy-cy*<sup>583</sup>.

---

<sup>578</sup> « On dit aussi, *Cecy, cela, celui-cy, celle-là* » (CE, DU1690).

<sup>579</sup> Cf. Vaugelas 1647, 263-266.

<sup>580</sup> « Pronom démonstratif qui se dit pour Cette chose » (CECI, DU1701).

<sup>581</sup> Pour plus de détails sur prononciation et orthographe cf. le chapitre 2. En général, Basnage laisse inaltérée l'orthographe des adresses fournies par Furetière en introduisant ses orthographes préférées dans le corps de l'entrée mais dans ce cas il remplace l'y de *celuy* par i déjà dans la macrostructure.

<sup>582</sup> « Autre pronom démonstratif » (CELUI-LÀ, DU1701).

<sup>583</sup> Cf. DEMONSTRATIF, DU1701.

L'entrée CIL est légèrement modifiée par Basnage. Il supprime une étymologie et ajoute une précision ainsi qu'une citation d'auteur. Bien que Furetière et Basnage le définissent simplement comme « pronom » (CIL), on peut déduire qu'il s'agit d'un démonstratif car *cil* est un archaïsme qui peut être remplacé par un autre pronom démonstratif : « Vieux mot qui signifioit autrefois *Celui* » (ibid.). Il n'y a aucun exemple d'usage mais Basnage insère une observation de nature esthétique de La Bruyère sur le statut archaïque du mot.

L'entrée ICELUI n'est pas retouchée par Basnage. Le féminin *icelle* est donné seulement comme forme fléchie de *iceluy* mais il n'y a aucun exemple d'usage. C'est un archaïsme encore utilisé à l'époque de Basnage dans des formules judiciaires : « Ce mot n'est plus en usage qu'en pratique » (ICELUY). Bien qu'il soit défini comme un « pronom relatif »<sup>584</sup> (ibid.), nous l'avons inclus parmi les démonstratifs en raison de sa signification puisqu'il signifie « Celui dont on a parlé auparavant » (ibid.).

L'entrée CY, structurée en trois paragraphes, est complétée par Basnage avec une observation de Bouhours sur les *Remarques* de Vaugelas à propos de la construction de la particule démonstrative avec un pronom, également en conjonction avec un substantif<sup>585</sup>. Ce paragraphe ne donne pas une véritable définition mais plutôt fournit la construction syntactique de *cy* : « *Cy*, se joint souvent avec le pronom démonstratif » (CY).

L'entrée LA, dédiée à l'article, est enrichie par Basnage d'un petit paragraphe sur la « particule démonstrative, qui se met après les pronoms démonstratifs » (LA, DU1701). Il donne deux exemples : *celui-là*, *celle-là*.

Le tableau ci-dessous montre les formes fournies explicitement dans la macrostructure ou la flexion et implicitement à travers des exemples :

Masculin singulier	Féminin singulier	Masculin pluriel	Féminin pluriel
CE (lemmatisés) / CET (lemmatisés)	<i>cette</i> (flexion, CE)	<i>ces</i> (flexion, CE)	
CELUI (lemmatisé)	<i>celle</i> (flexion, CELUI)	<i>ceux</i> (flexion, CELUI)	<i>celles</i> (flexion, CELUI)
<i>celui-ci</i> (définition, CETTUY-CY, DU1701)	<i>celle-ci</i> (définition, CETTUY-CY, DU1701)	<i>ceux-cy</i> (exemple, DEMONSTRATIF)	<i>celles-cy</i> (exemple, DEMONSTRATIF)
CELUI-LA (lemmatisé, DU1701)	<i>celle-là</i> (flexion, CELUI-LA)	(aucun traitement)	<i>celles-là</i> (exemple, DEMONSTRATIF)
CETTUY-CY (lemmatisé, DU1701)	<i>cette-ci</i> (flexion, CETTUY-CY, DU1701)	(aucun traitement)	(aucun traitement)
CIL (lemmatisé)	(aucun traitement)	-	-
CECI (lemmatisé, DU1701)		-	
CELA (lemmatisé)		-	
ICELUY (lemmatisé)	<i>icelle</i> (flexion, ICELUI)	-	-

<sup>584</sup> Voir ce que Basnage entend par « relatif » dans la section précédente sur les pronoms relatifs.

<sup>585</sup> Rappelons encore une fois que Basnage appelle « pronoms » soit les pronoms soit les adjectifs démonstratifs.

## Observations morphosyntaxiques

### 1. Les « pronoms » démonstratifs

- précédent les substantifs
  - ✓ singuliers
    - féminins : *celle, cette*
    - masculins : *ce, cet*
      - *ce* lorsqu'ils commencent par une consonne ou par un *h* aspirée : *ce Heros* (CE, DU1701).
      - *cet* lorsqu'ils commencent par une voyelle ou un *h* muet : *cet homme est habile* (CE, DU1701). Le substantif auquel il se joint peut être suivi de « particules démonstratives » : *cet homme-cy ; cet homme-la* (CY).
  - ✓ pluriels :
    - féminins et masculins : *ces*
- précédent les pronoms relatifs :
  - *Ce, celle-la, celui-la* accompagnent *que, qui* et *dont* : *Voilà ce dont il s'agit ; En vertu de ce que dessus ; Ce que j'en dis n'est pas pour vous choquer ; Ce qui resulte de ce discours* (CE) ; *C'est celui-la qui l'a tué ; C'est celle-là qui me captive* (CELUI-LA, DU1701). Il est préférable de répéter *ce* dans la proposition principale précédée d'une relative introduite par « ce qui » : *Ce qui est de plus déplorable, c'est ; Ce qu'on souffre avec le plus d'impatience, ce sont les perfidies* (CE, DU1701). Dans ce cas, *ce* suivi du verbe *être* fait une élision : *c'est*. Par contre, la proposition relative qui suit la phrase principale introduite par *ce* suivi d'un verbe ne comporte pas un autre *ce*. De plus, le verbe de la principale ne s'accorde pas avec *ce* mais avec le nom qui suit le verbe : *Ce furent les Romains qui domterent* (CE, DU1701).
- sont « relatifs »<sup>586</sup> :
  - *ceci, cela* :
    - dans la prose : *Que veut dire ceci ? ; Ceci est étrange ; Ceci n'a point d'exemple* (CECI, DU1701) ; *Cela est d'un grand coût ; Cela est de consequence ; Otez moi cela ; Ne me parlez point de cela* (CELA, DU1690 et DU1701).
    - dans la poésie : *Pris au partir de là, Vous disent, Mais, Monsieur, me donnez-vous cela ?* (CELA, DU1690 et DU1701), *Je vous ay vû que vous n'étiez pas plus grand que cela c'est-à-dire Petit, parcequ'alors la main de celui qui parle montre la petite taille qu'il veut designer. Mol.* (CELA, DU1701).

---

<sup>586</sup> En d'autres termes, ils agissent comme des pronoms au sens actuel du terme.

Observations sémantiques :

- indications de registre :
  - dans le style simple et bas, *cela* signifie parfois « Cet homme » (CELA, DU1701): *Cela ne fait que jouer. Cela ne fait que jurer* (ibid.)<sup>587</sup>.

## 2.5 Pronom réciproque

Basnage introduit dans l'entrée PRONOM un paragraphe entier sur le pronom réciproque qui « rentre dans lui-même » (PRONOM, DU1701). Les pronoms réciproques sont *me*, *te* et *se* et « ne se mettent jamais qu'avant le verbe » (ibid.). Basnage en donne un exemple : « Caton *se* tua pour ne point survivre à la liberté de la République » (PRONOM, DU1701). Dans le DU1701 *me* et *te* ne sont pas lemmatisés tandis que *se* est abordé brièvement mais il ne contient pas des références au pronom réciproque : « Tantôt datif, tantôt accusatif du pronom personnel de la troisième personne : *se donner du mouvement ; se retracter* » (SE, DU1701).

Dans l'entrée RECIPROQUE on lit qu'« en Grammaire il y a [...] des pronoms reciproques, vous-même » (RECIPROQUE). Aux brèves informations données par Furetière, Basnage ajoute qu'« on les appelle reciproques, parcequ'ils font rentrer la troisième personne dans elle-même : le pronom relatif lui-même, rapporte Caton à Caton même » (RECIPROQUE, DU1701).

Bien que la référence au pronom qui rentre « dans lui-même » (PRONOM, DU1701) ainsi que la mention de Caton dans les exemples des deux entrées, PRONOM et RECIPROQUE, suggèrent qu'elles ont été compilées simultanément, en fait elles disent des choses différentes. Dans l'une, on lit que les pronoms réciproques sont *me*, *te* et *se* et dans l'autre qu'ils sont *vous-même* et *lui-même*. De ces deux-là, par analogie, il est possible de déduire que *moi-même*, *toi-même*, *soi-même*, *nous-même*, *ils-même* sont aussi des pronoms réciproques. Néanmoins, dans l'entrée MESME il n'y a pas des références aux pronoms réciproques.

Une brève référence au pronom réciproque *soy* se trouve dans la grammaire de Meigret (1550)<sup>588</sup> mais en général dans les grammaires et traités du XVII<sup>e</sup> siècle, on ne trouve pas beaucoup de références au pronom réciproque. Andry de Boisregard, reprenant les remarques de Bouhours sur les contextes d'emploi de *soy-même* et *luy-même*, ajoute qu'« une règle infaillible pour connoistre quand il faut mettre soy-mesme, c'est de voir si le pronom réciproque *se* est auparavant » (Boisregard 1692, 645). Il en donne quelques exemples : « Il s'est tué soy-mesme, il se louë soy-mesme » (ibid.). Le fait que le pronom *se* soit associé à *soy-même* dans la description de Boisregard a peut-être entraîné Basnage dans la confusion.

Dans les deux éditions du dictionnaire, un paragraphe des entrées MOY et SOY est consacré respectivement à *moy-même* (MOY) et *soy-même* (SOY). Alors que *moy-même* se dit « par exaggeration » (MOY), *soy-même* est un pronom « dont la signification est fortifiée par le mot de même » (SOY). Ni dans le premier cas ni dans le second Basnage n'ajoute des références au pronom réciproque. S'il ne mentionne pas le pronom réciproque, dans les entrées consacrées aux pronoms personnels avec fonction de complément *luy*, *moy*, *nous*, *soy*, *toy*, et *vous*, le

<sup>587</sup> Basnage dit que cette observation est de Bouhours mais nous ne l'avons pas trouvée dans Vaugelas 1690, 221.

<sup>588</sup> Meigret l'orthographe « *soç* » (Meigret 1550, 50).

lexicographe introduit des citations d'écrivains qui montrent l'usage du pronom associés à *même*, défini comme « pronom personnel » (MESME), même lorsque Furetière avait déjà fourni des exemples forgés<sup>589</sup>.

Il s'agit donc d'un usage que le lexicographe veut montrer au lecteur :

Pronom	Exemples forgés ou citations	Entrées
moi-même	<i>Je veux aller moi-même lui parler, &amp; m'éclaircir avec lui.</i>	MOY
	<i>Je n'ai que faire de valet, je me sers bien moi-même.</i>	
	<i>J'ai appris la Geometrie de moi-même, sans avoir eu besoin de Maître.</i>	
	<i>J'ai fait cela de moi-même, de mon propre mouvement, sans instigation d'aucun.</i>	MOY, DU1701
	<i>T'aime avec tout moi-même, &amp; l'amour qu'on me donne en veut, je le confesse, à toute la personne. Mol.</i>	
	<i>Se pare qui voudra du nom de ses ayeux, Moi, je ne veux porter que moi-même en tous lieux. Corn.</i>	
toi-même	<i>Petit ruisseau qui cours après toi-même, Et qui te fais toi-même aussi. St. Am.</i>	TOY, DU1701
	<i>Jeune &amp; vaillant heros, que conduis tout par toi-même, &amp; vois tout par tes yeux. Boi.</i>	
lui-même	<i>L'amour est un feu qui s'éteint à la fin de luy-même. M. Sc.</i>	LUY, DU1701
soi-même	<i>Cet enfant a tout appris de soy-même, &amp; sans Maître.</i>	SOY
	<i>Un ami est un autre soy-même.</i>	
	<i>Ne vouloir pas prendre des remedes, c'est être homicide de soy-même.</i>	SOY, DU1701
	<i>On est bienheureux de trouver son compte avec soy-même : car on se trouve quand on veut. St. Ev.</i>	
	<i>On se fuit &amp; on s'évite soy-même : personne ne veut être avec soy-même. Le P. L.</i>	
<i>Cela parle de soy-même. Abl.</i>		
nous-même	<i>Souvent les Dieux pour se venger de nous, nous livrent à nous-mêmes. Breb.</i>	NOUS, DU1701
vous-même	<i>Les ornemens sont des beautez étrangères, &amp; vous n'êtes jamais si belle, que lorsqu'on ne voit en vous que vous-même. St. Ev.</i>	VOUS, DU1701

#### Observations morphosyntaxiques :

Il n'y a pas des observations morphosyntaxiques sur les pronoms réciproques.

#### Observations sémantiques :

1. *Moy-même* se dit « en termes de Negoce » : *un Marchand qui tire une lettre de change dit, Valeur reçue de moi-même, ou en moi-même, ou rencontrée en moi-même, c'est-à-dire, pour ce qui m'est dû (MOY).*

2. usage proverbial : *Il n'y a point de meilleur messenger que soy-même (SOY).*

3. *Soy-même* vs. *luy-même* : *soy-même* s'utilise au lieu de *luy-même*<sup>590</sup>

- lorsqu' « on parle en general » : *On fait bien des fautes, si l'on ne fait pas beaucoup de reflexions sur soy même (SOY, DU1701).*

<sup>589</sup> Cf. MOY, SOY.

<sup>590</sup> Ces observations sont reprises de Bouhours 1692, 269-272.

- « lorsqu'il s'agit d'une personne particuliere » (SOY, DU1701) : *le silence est le plus sûr pour celui qui se defie de soy-même, ou de lui-meme. Un Heros de soy-même empruntoit tout son lustre.* Boi. Néanmoins, les exemples donnés ne se réfèrent à personne en particulier.
- lorsqu'« il est question d'une chose, & non d'une personne » (SOY, DU1701) : *Les Auteurs exacts ont pour suspect ce qui s'offre à eux de soy-même.* Bou. *Il mêle en se vantant soy-même à tous propos, Les louanges d'un fat à celles d'un Heros.* Boil. (SOY, DU1701). Lorsqu'il sert de sujet de la phrase « on met luy meme » (SOY, DU1701).

## 2.6 Pronom (sans classe définie)

Enfin, il existe un groupe de pronoms non caractérisé. Ils correspondent plus ou moins à ce que l'on appelle aujourd'hui « pronoms indéfinis ». Les mots-vedettes génériquement classées comme « pronoms » sont les suivants : *cettuy-cy, chaque, chacun, cil, quel, quelconque, quelque, quelqu'un*. Parmi ceux-ci, *cettuy-cy* et *cil* sont des archaïsmes qui ont déjà été traités parmi les pronoms démonstratifs. Par contre, nous traiterons comme pronoms indéfinis *aucun* et *autre*, qui sont classés parmi les relatifs, mais dont les exemples montrent qu'ils n'ont pas les caractères des pronoms relatifs mais plutôt des indéfinis. Il faut également considérer des formes qui se trouvent dans la description d'autres pronoms mais qui ne sont pas lemmatisées : *aucune* (AUCUN), *autres* (AUTRE), *chacune* (CHACUN), *quelques* (QUELQUE), *quelcun, quelcune, quelq'une* (QUELQ'UN). Les entrées des pronoms indéfinis ne décrivent pas beaucoup de règles grammaticales, probablement parce que ni Furetière ni Basnage n'a une idée claire des règles qui les gouvernent. Afin de compenser les lacunes grammaticales, les lexicographes complètent plutôt ces entrées par des exemples d'usage et des observations de spécialistes. Il ne faut donc pas s'étonner que les exemples illustratifs soient nombreux dans les descriptions ci-dessous.

L'entrée AUCUN n'est pas retouchée. *Aucun* est défini comme « pronom relatif » (AUCUN) probablement parce que, comme mentionné ci-dessus, il peut agir comme un pronom (au sens contemporain), c'est-à-dire qu'il peut se trouver sans substantif. Basnage conserve définition et exemples de Furetière. La forme du féminin singulier *aucune* est donnée seulement comme flexion mais pas dans les exemples. A partir des exemples donnés, il n'est pas possible de déduire si le pronom a un pluriel ou non.

L'entrée AUTRE n'est presque pas retouchée. Basnage élimine un seul exemple donné par Furetière<sup>591</sup>, probablement parce qu'obsolète, en laissant le reste de l'entrée inaltérée. La forme du pluriel *autres* ressort de la lecture des exemples. *Autre* ne se décline pas au singulier étant un « pronom relatif m. & f. » (AUTRE). Il est possible que *autre* soit désigné comme un « pronom relatif » (ibid.) car, comme mentionné ci-dessus, il peut être utilisé sans le substantif. Cependant, une autre éventualité doit également être envisagée. On lit, dans les deux éditions qu'en logique « des termes sont relatifs, quand ils ont entre eux une espece d'opposition, telle que l'un ne peut être sans l'autre, comme pere & fils, mari & femme, &c. » (RELATIF). On déduit qu'« en grammaire, le 'relatif' se définit [...] par le sème de la 'concordance', mais en logique, par celui de l'opposition' » (Merlin-Kajman 2004, 118). On peut en inférer que *autre* est peut-

<sup>591</sup> « Autre est le chaud, autre est le froid » (AUTRE, DU1690).

être considéré un pronom relatif puisqu'on le trouve souvent associé à *l'un* dans des constructions du type « l'un et l'autre » (AUTRE).

L'entrée CHAQUE est complétée par une remarque de Vaugelas<sup>592</sup> et une citation de Racine. *Chaque* est un pronom indéclinable<sup>593</sup> qui « sert à singulariser les choses & les personnes » (ibid.).

L'entrée CHACUN est complétée avec de nouveaux exemples. *Chacun* est un pronom qui se décline au féminin, *chacune*. Comme *chaque*, il « singularise les choses, & les personnes » (CHACUN). Les lexicographes ne spécifient pas s'il a un pluriel.

L'entrée QUEL n'est pas modifiée par Basnage. *Quel*, dont le féminin est *quelle*, est un « pronom qui sert à marquer, à distinguer les qualités des choses ou des personnes » (QUEL). Les formes plurielles ne sont pas données explicitement mais le masculin pluriel apparaît dans un exemple.

L'entrée QUELCONQUE n'est pas retouchée par Basnage. *Quelconque* signifie « qui que ce soit » ou « quoy que ce soit » (QUELCONQUE). A partir des exemples donnés, on peut déduire que les formes du singulier masculine et féminine sont identiques et qu'il se décline au pluriel, *quelconques*.

L'entrée QUELQUE est complétée par l'indication du pluriel<sup>594</sup>, quelques citations d'auteur dont deux de Corneille dramaturge et une d'Ablancourt, un nouveau sens<sup>595</sup> suivi par des exemples d'usage. *Quelque* est un pronom indéclinable<sup>596</sup> qui « sert à designer un individu, une personne, une chose particuliere » (QUELQUE). En citant les *Remarques* de Vaugelas<sup>597</sup>, Basnage introduit un paragraphe pour décrire *quelque chose* qui classe comme « s. m. ».

L'entrée QUELQ'UN n'est pas modifiée par Basnage. Outre la flexion du féminin *quelq'une*, il y a la variante *quelcun* et son féminin *quelcune*. La définition du pronom consiste d'un seul mot synonymique : « quelque » (QUELQ'UN). Elle est suivie par des exemples d'usage.

Le tableau ci-dessous montre les formes fournies explicitement dans la macrostructure ou la flexion et implicitement à travers des exemples :

Masculin singulier	Féminin singulier	Masculin pluriel	Féminin pluriel
AUCUN (lemmatisé)	<i>aucune</i> (flexion)	(aucun traitement)	
AUTRE (lemmatisé)		<i>autres</i> (exemple, AUTRE)	
CHAQUE (lemmatisé)		-	
CHACUN (lemmatisé)	<i>chacune</i> (flexion, CHACUN)	-	
QUEL (lemmatisé)	<i>quelle</i> (flexion, QUEL)	<i>quels</i> (exemple, QUEL)	(aucun traitement)

<sup>592</sup> Cf. Vaugelas 1647, 130.

<sup>593</sup> « Pronom m. & f. » (CHAQUE).

<sup>594</sup> « Pronom [...] qui s'écrit avec une s au pluriel » (QUELQUE, DU1701).

<sup>595</sup> « Il signifie aussi, A quelque point que, à quelque degré que, & s'emploie toujours devant un adjectif » (QUELQUE, DU1701).

<sup>596</sup> « Pronom m. & f. » (QUELQUE, DU1690 et DU1701).

<sup>597</sup> Cf. Vaugelas 1647, 220.

QUELCONQUE (lemmatisé)	<i>quelconques</i> (exemple, QUELCONQUE, DU1701)		
QUELQUE (lemmatisé)	<i>quelques</i> (exemple, QUELCONQUE, DU1701)		
QUELQ'UN (lemmatisé)/ QUELCUN (variante, QUELQ'UN, DU1701)	<i>quelq'une</i> (flexion, QUELQ'UN) / <i>quelcune</i> (variante, QUELQ'UN, DU1701)	<i>quelques-uns</i> (exemple, QUELQ'UN)	(aucun traitement)

## Observations morphosyntaxiques

### 1. Le « pronoms » simples accompagnent :

- les substantifs :
  - *Chaque, quel, quelle, quelque* précèdent les substantifs :
    - *Chaque, quelque* : *A chaque Saint sa chandelle ; Il mendie à chaque porte ; Il étudie dix heures chaque jour* (CHAQUE) ; *Depuis cinq ans entiers chaque jour je vous vois, / Et crois toujours vous voir pour la première fois.* Rac. (CHAQUE, DU1701) ; *Quelques avantages qu'il possède, il faut qu'il ait du bonheur.* Corn. (QUELQUE, DU1701) ; *Il faut avoir quelque protecteur à la Cour pour y faire quelque chose ; Il y a quelque temps que cet homme poursuit cette affaire ; Le remords suit le criminel quelque part qu'il aille* (QUELQUE), *Nôtre cœur jusqu'au dernier soupir / Toujours vers quelque objet pousse quelque desir.* Corn. (QUELQUE, DU1701) ; *Il y a là quelque chose de beau ; Ai-je fait quelque chose que vous n'avez fait ?* (QUELQUE, DU1701).
    - *Quel, quelle* introduisent des propositions interrogatives : *Quel livre lisez-vous ? ; De quelle femme s'est-il embarrassé ? , Quelle foi peut-on ajouter à un si méchant homme ?* (QUEL).
  - *Quelconque* suit les substantifs : *Il n'a voulu écouter de recommandation de personne quelconque ; Il n'est resté à ce Marchand chose quelconque de son naufrage* (QUELCONQUE).
- les numéraux :
  - *Quelque* précède les numéros, il a fonction adverbiale et signifie « à-peu-près, environ » (QUELQUE) : *Il y a quelque trois cens pas d'ici là* (QUELQUE) ; *Alexandre perdit quelque trois cens hommes, lorsqu'il defit Porus.* Ablan. (QUELQUE, DU1701).
- les pronoms relatifs *que* et *qui* suivis par un verbe au subjonctif :
  - *Quel, quels* précède le pronom relatif : *Il faut obeïr aux superieurs quels qu'ils soient ; Quel que soit celui que vous me presenterez, je l'agrèrai* (QUEL, DU1690 et DU1701).
  - *Quelque* précède un adjectif suivi par le pronom relatif : *Quelque sage que vous soyez ; Quelque preoccupez qu'ils soient ; Quelque riches qu'ils ayent été* (QUELQUE, DU1701).

- Ils sont « relatifs »<sup>598</sup> :
  - *Chacun, chacune, quelcun, quelques-uns* : *Chacun juge comme il lui plait* (CHACUN) ; *La justice est une volonté ferme, & constante de rendre à chacun ce qui lui appartient* ; *Moliere dit en parlant des Prudes : Hautement d'un chacun elles blâment la vie. Par la loi de la nature, chacun est independant, & maitre absolu de soi-même. Oe. M. ; On ne se pousse, & on ne s'aggrandit dans le monde que pour augmenter l'idée que chacun se forme de soi dans son propre esprit. Nic. (CHACUN, DU1701) ; Ils se promenoient deux à deux, chacun avoit sa chacune* (CHACUN) ; *un plaideur conte ses procès, & un mechant Poëte ses vers à un chacun, à tout chacun ; Marot a pourtant dit : Sous ce tombeau git Françoise de Foix ; de qui tout bien tout chacun souloit dire* (CHACUN, DU1701) ; *quelques-uns rapportent cette histoire d'une autre manière* (QUELCUN).
  - *Quelcun* peut être suivi par un complément partitif : *il faut heurter à la porte, pour parler à quelqu'un des domestiques ; quelqu'un des Anciens a dit ce beau mot* (QUELCUN).

Observations sémantiques :

1. Certains pronoms changent sens en fonction des différents contextes :

- *Aucun, aucune* signifient :

- ✓ « quelcun » (AUCUN) dans les propositions affirmatives et interrogatives<sup>599</sup> : *Y a-t-il aucun qui reclame contre une Ordonnance si juste ?* (ibid.).
- ✓ « personne » (ibid.) dans les propositions négatives : *Il n'y a aucun Auteur qui ose avancer une proposition de la sorte* (ibid.).

- *Autre* signifie :

- ✓ « Different, contraire, opposé » (AUTRE) : *Les corps celestes sont d'une autre nature que les corps sublunaires ; C'est toute autre chose que ce que vous pensez* (ibid.). Les exemples confirment qu'il sert d'adjectif plutôt que de pronom (comme on l'entend aujourd'hui).
- ✓ « deux choses qui vont ensemble » (AUTRE) : *Sa reputation s'étend de l'un à l'autre Pole ; Ils s'en sont allée l'un et l'autre ; Dans les defilez on marche l'un après l'autre* (ibid.).
- ✓ « se dit par exclusion » (AUTRE) : *On a raison de ne parler d'autre chose que de son salut ; Pour être savant, il ne faut faire autre chose qu'étudier* (ibid.).

Points douteux

Outre les incertitudes d'attribution à l'une ou l'autre catégorie, la difficulté de Basnage à manier les pronoms se manifeste par le fait que les entrées qu'il leur consacre regorgent

<sup>598</sup> Comme plus haut, ils agissent comme des pronoms au sens actuel du terme.

<sup>599</sup> Furetière et Basnage écrivent « à l'affirmative » (AUCUN) alors que l'exemple montre une proposition interrogative. Il est probable que par « affirmative », ils entendent tout ce qui n'est pas « négative ».

d'observations des remarqueurs, mais aussi d'exemples illustratifs et de citations. Il semble que le lexicographe ne maîtrise pas totalement la matière et nécessite s'appuyer sur les mots des experts ainsi que sur les citations d'écrivains pour guider ses lecteurs. Par exemple, Basnage analyse le fonctionnement des pronoms « relatifs » *la* et *le* lorsqu'ils sont utilisés avec d'autres pronoms personnels soit devant le verbe à l'indicatif soit après le verbe à l'imperatif. Dans le premier cas, en reprenant une remarque de Vaugelas (1647)<sup>600</sup>, Basnage déclare qu'il est incorrect « de transposer *le* » (LE, DU1701) avant un autre pronom et que « ceux qui écrivent bien, évitent cette construction » (ibid.). L'exemple de construction à éviter est : « *je le vous dis en prose, & le vous dirai en vers* » (ibid.). Dans le deuxième cas, Basnage se demande si dans des phrases telles que « *Vous avez ma bourse, donnez la lui* » (LA, DU1701), « *Vous savez mon secret, dites le lui* » (LE, DU1701), il faut supprimer le premier pronom. Bien que « Mr. Arnaud » (ibid.) utilise cette construction dans la phrase « *puis qu'il veut marcher dans le chemin des justes, il faut que je le lui montre* » (ibid.), Basnage suggère de l'éviter puisqu'elle « se pourroit tout au plus supporter dans la conversation ; mais non pas en écrivant » (LE, DU1701). Cette remarque est tirée de Tallemant (1698)<sup>601</sup>. Basnage choisit de se ranger du côté des académiciens, alors que d'autres spécialistes, dont Vaugelas, n'approuvent pas la suppression du pronom. Le lexicographe ne fait même pas allusion, peut-être par oubli, à la remarque de Vaugelas (1690)<sup>602</sup> auquel le temps a finalement donné raison. Toujours en référence au pronom en dépendance d'un verbe à l'imperatif, Basnage se demande si dans « *faites le* » (LE, DU1701) le pronom doit être accentué ou non. Il informe que certains, comme les Gascons, prononcent la construction avec l'accent sur le pronom<sup>603</sup> « quoy que cette prononciation soit vicieuse » (ibid.).

Dans certains cas, il est incapable de prendre position sur des questions douteuses et met en avant les points de vue existants sur chacune d'elles. A deux reprises, dans l'entrée sur le pronom personnel MOY (DU1701) et dans l'entrée sur le pronom relatif QUI (DU1701), Basnage aborde la question de la « phrase clivée » en faisant état de deux positions opposées. Dans l'entrée MOY (DU1701), il rapporte les opinions de deux spécialistes, Vaugelas (1647)<sup>604</sup> et Corneille (1687)<sup>605</sup>, sans exprimer de préférence et en laissant au lecteur le soin de choisir la construction qu'il préfère. En particulier, il écrit que selon Vaugelas la proposition relative introduite par *qui* dépendante de *moi* requiert la première personne du singulier, et non la troisième : « *Si c'étoit moi qui eusse fait cela (non pas qui eût fait cela)* » (MOY, DU1701), « *C'est moi qui l'ai fait* » (ibid.). Il remarque que l'usage de la troisième personne dans ces types de propositions est un solécisme qui se produit exclusivement au singulier puisqu'au pluriel le verbe s'accorde à la première personne et non à la troisième : « *Si c'étoit nous qui eussions fait cela* » (ibid.). Par contre, Corneille soutient que ce solécisme est autorisé par l'usage et que la troisième personne est préférable : « *Lorsqu'il declama contre cette fille, il ne sçavoit pas que ce fût moi qui l'aimât* » (ibid.) au lieu de *qui l'aimasse* « parcequ'il est plus rude » (ibid.). La même question est abordée dans l'entrée QUI (DU1701), où Basnage écrit : « Plusieurs sont en doute s'il faut dire : *C'est moi qui ai fait cela, ou c'est moi qui a fait cela* » (QUI, DU1701). Cette fois, le lexicographe rapporte la position d'Arnauld et Lancelot dans la *Grammaire générale et*

<sup>600</sup> Vaugelas 1647, 34.

<sup>601</sup> Cf. Tallemant 1698, 32-33.

<sup>602</sup> Cf. Vaugelas 1690, 283.

<sup>603</sup> On déduit souvent de DU1701 que la prononciation dépend de l'orthographe. Voir, à cet égard, le chapitre 2 sur l'orthographe et la prononciation.

<sup>604</sup> Cf. Vaugelas 1647, 88-89.

<sup>605</sup> Cf. Corneille 1687, 102-103.

*raisonnée* (1660)<sup>606</sup>. Même s'il « n'est pas contre la règle de dire, *Je suis homme qui parle franchement*, parce que *homme* est déterminé par *je* » (QUI, DU1701), néanmoins « le verbe qui suit le *qui* est mieux à la première personne qu'à la troisième. *Je suis homme qui ai bien vu des choses* plutôt que *je suis homme qui a bien vu des choses* » (ibid.). Arnauld et Lancelot, sans condamner l'une ou l'autre des alternatives, expriment une préférence, sans toutefois se fonder sur des raisons indiscutables puisqu'ils disent simplement « le verbe [...] est mieux à la première personne » (GGR 1660, 85). Basnage, quant à lui, en ne proposant pas d'alternative à cette position dans l'entrée, semble en quelque sorte la préférer. Le temps semble avoir été du côté d'Arnauld, Lancelot et Vaugelas puisqu'aujourd'hui cette construction implique la première et non la troisième personne du singulier.

Outre le pronom relatif en relation avec un pronom personnel, Basnage analyse également le fonctionnement de la construction impliquant le pronom relatif en relation avec le pronom démonstratif *celui*. Basnage précise que si le pronom démonstratif est immédiatement suivi du pronom relatif *qui* ou *lequel*, on ne doit pas lui adjoindre la particule *là* comme dans « *ceux-là qui aiment Dieu* » (CELUI-LÀ, DU1701). Il suggère de ne pas imiter Voiture quand il écrit : « *Car le feu qui brûla Gomorre, Ne fut jamais si véhément, Que celui-là qui me devore* » (ibid.). Ce dernier exemple est repris du *Dictionnaire françois* (1693) de Richelet. Néanmoins, cette citation se trouve après des exemples d'usage qui montrent qu'il faudrait utiliser le pronom exactement ainsi : « *C'est celui-là qui l'a tué ; C'est celle-là qui me captive* » (CELUI-LÀ, DU1701). Les pronoms sont, comme déjà vu, la partie du discours qui génère le plus de doutes dans l'esprit du lexicographe. Les entrées qu'il leur consacre sont, par conséquent, celles qui contiennent le plus de références aux spécialistes de la langue. Par exemple, à propos de l'emploi de *qui* et *lequel*, en reprenant le *Dictionnaire françois* de Richelet, Basnage déclare que *qui* est mieux parce que *lequel* est « un peu rude au nominatif singulier, & pluriel » (LEQUEL, DU1701). Néanmoins, *lequel* est préférable à *qui* si l'interprétation du texte est ambiguë et *lequel* permet de la clarifier. Par exemple, dans la phrase : « *C'est un effet de la divine Providence, qui est conforme à ce qui nous a été prédit* » (ibid.), il n'est pas clair si le pronom relatif *qui* se réfère à *effet* ou à *Providence*. Il faudrait donc utiliser *lequel* si on se réfère à *effet* : « *C'est un effet de la divine Providence, lequel, &c.* » (ibid.). De la même façon, dans la phrase « *C'est la raison secrète de ce succès si funeste, duquel je vous instruirai* » (QUI, DU1701) si au lieu de *duquel* il y a la particule indéclinable *dont*, il ne serait pas clair auquel des deux substantifs on se réfère, *raison* ou *succès* (ibid.). Toujours au sujet des pronoms relatifs, Basnage propose deux points de vue opposés sur *quoy* et *lequel*. Vaugelas affirme que *quoy* est propre au registre élevé (« a un usage élégant ») par rapport à *lequel*, utilisé « en tout genre, & en tout nombre » (QUOY, DU1701). Il dit aussi qu'il est utilisé en référence à des choses et non à des personnes. Par contre, les académiciens soutiennent que certains évitent le pronom *quoy*, lui préférant *lequel* et estimant qu'il sert à faire un résumé de ce qui a été dit précédemment. Ils disent également que dans la phrase « *On vous reproche l'emportement & la dureté avec quoy vous avez poursuivi votre concurrent* » (ibid.) l'usage de *quoy* « a paru n'être pas du bon stile » (ibid.). Ils ne spécifient pas qui est gêné par cet usage que d'autres acceptent en alléguant qu'« on peut se servir du relatif *quoy*, qui est une espèce de neutre » (ibid.) en dépendance de noms de genre différent. Les académiciens concluent qu'il faudrait éviter *quoy* pour parler bien. Puis, après avoir déclaré que « l'Académie ne s'arrête pas toujours à ces scrupules » (ibid.), Basnage rapporte des exemples tirés du *Dictionnaire de l'Académie*

---

<sup>606</sup> Cf. GGR 1660, 85.

*française* (1694)<sup>607</sup>. Le lexicographe, pour sa part, ne prend pas la peine de décider lesquels des contestataires ont raison, ceux qui utilisent *quoy* à la place de *lequel* parce qu'il est plus élégant, ou ceux qui croient que « pour bien parler il faut l'éviter » (QUOY, DU1701). Dans cette occasion, l'approche descriptive de Basnage émerge.

## 2.7 Article

Bien que de nombreux grammairiens et spécialistes, dont Vaugelas et Corneille, le considèrent une partie du discours, on lit dans les deux éditions du *Dictionnaire universel* que l'article « ne doit point passer pour une partie d'Oraison, mais pour un pronom » (ORAISON). Plutôt que de se rallier à la position de Furetière, Basnage semble ne pas vouloir contredire l'auteur du dictionnaire, qui est très convaincu sur ce point, puisqu'il le souligne plus d'une fois : « Quelques-uns font passer l'article pour une partie d'Oraison ; mais il doit plutôt être mis au rang des pronoms » (PRONOM). L'*article* est défini comme « une particule dont se servent la plupart des langues pour décliner & pour faire l'inflexion des noms, & marquer leur cas & leurs genres »<sup>608</sup> (ARTICLE, DU1701). Le verbe *décliner* que Basnage avait éliminé de la définition de NOM est au contraire ajouté à celle d'ARTICLE où le lexicographe précise que l'article permet de distinguer « les cas » (ARTICLE, DU1701) du nom. L'idée que l'article remplit la fonction des cas en latin remonte au *Donait françois* de Barton (ca 1409)<sup>609</sup> qui écrivait que « 'le' est signe du nominatif ou du accusatif, 'du' est signe de génitif ou de l'ablatif, et 'au' est signe du datif » (Fournier 1998, 135). Au XVI<sup>e</sup> siècle, les grammairiens adoptent sur le sujet deux positions divergentes : celle de ceux qui, à la suite de Palsgrave (1530), considèrent l'article comme la neuvième partie du discours tels que Meigret (1550), Pillot (1550), Etienne (1557) et Cauchie (1570), et celle de ceux qui s'en tient à la classification en huit parties du discours héritée de la tradition latine tels que Sylvius (1531), Garnier (1558) et Bosquet (1568)<sup>610</sup>. Alors qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, « l'analyse de l'article comme neuvième partie du discours se généralise » (Fournier, 136), Basnage prend du recul par rapport aux grammairiens contemporains en le classant comme un pronom.

L'article peut être de deux types : défini et indéfini. Basnage reconnaît que « l'usage de l'article défini & indéfini fait l'une des plus grandes difficultés que les étrangers rencontrent dans la langue Française » (ARTICLE, DU1701). Les articles qu'on repère dans l'entrée ARTICLE sont *l', la, le, les, d', de, des, du, un*. Parmi ceux-ci, *la, le, de, des, du* et *un*<sup>611</sup> sont lemmatisés dans les deux éditions du dictionnaire. La recherche des articles dans le DU1701 donne les résultats suivants : *a, au, de, des, du, la, le, o*. Ils sont tous lemmatisés déjà par Furetière dont Basnage intègre les informations avec celles du *Dictionnaire de l'Académie française* (1694), du *Dictionnaire françois* (1693) de Richelet, des *Remarques* de Vaugelas (1647) et des *Observations*

---

<sup>607</sup> « Voici les exemples qu'elle en apporte : *C'est un vice à quoy il est sujet ; de quoy il ne se corrige point. Ce sont des choses à quoy vous ne prenez pas garde. Ce sont des conditions sans quoy la chose n'eût pas été conclue. Le sujet, la cause pour quoy on l'a arrêté. N'allez point quitter, de quoy que l'on vous somme, Le nom que dans la Cour vous avez d'honnête homme. Mol.* » (QUOY, DU1701). A l'exception de la citation de Molière, tous ces exemples sont tirés du *Dictionnaire de l'Académie française* (1694), cité par Basnage.

<sup>608</sup> Cette définition ne diffère de celle du DU1690 que par l'introduction des mots « décliner & ».

<sup>609</sup> Cf. Swiggers, Pierre (1985). « Le Donait françois : la plus ancienne grammaire du français », *Revue des langues romanes* 89, 235- 251.

<sup>610</sup> Cf. Fournier 1998, 135.

<sup>611</sup> Cependant, la description d'UN ne fait aucune référence à l'article.

de *Monsieur Ménage sur la langue française* (1675). Les formes *l', d', les*, pas lemmatisées, sont décrites dans d'autres entrées.

A partir des articles lemmatisés et de ce qui a été dit jusqu'à présent à propos des pronoms, il est clair que ce que Furetière et Basnage entendent par *article* ne correspond pas à ce qu'on entend aujourd'hui. Les deux lexicographes incluent dans la catégorie des articles celles qu'on considère aujourd'hui comme des prépositions simples, *à* et *de*<sup>612</sup>, des articles définis contractés, *au* et *du*, l'interjection *o*. De plus, ils ne distinguent pas toujours efficacement l'article des autres pronoms. On rappelle que le pronom *la* est désigné par Basnage comme un article quand il écrit : « *Vous avez ma bourse, donnez la lui*. Quelques-uns blâment la répétition de l'article en cet endroit » (LA, DU1701). En outre, lorsque les journalistes de Trévoux reprochent à Basnage et à Huet d'avoir défini *à* et *de* comme des articles plutôt que des particules, Basnage se défend en disant que pour lui « *à, au, aux, de* et *des* sont autant d'articles indéfinis » (JdS 11/07/1701, 322-324)<sup>613</sup>. Dans le *Factum I*, Furetière se plaignait que les académiciens « ont trouvé mauvais que je dise en passant, que l'A est quelquefois article, préposition et adverbe » (Furetière 1685a, 20). L'altercation qui avait impliqué Furetière et l'Académie française se déplace entre Basnage et les Jésuites. En somme, les sujets changent mais le problème de la définition de la catégorie grammaticale de *a* reste. Il n'y a pas d'accord entre les grammairiens du XVII<sup>e</sup> siècle sur ce qu'est un article indéfini. Alors que pour Irsou (1656) et les grammairiens de Port-Royal (1660) les formes *un* et *une* sont des articles indéfinis, Chifflet (1659) et La Grue (1684) les considèrent comme une sous-classe de l'article mais ne leur donnent pas de nom spécifique. Par *articles indéfinis*, ces auteurs entendent ces particules qui permettent de « décliner » les noms et que nous appelons aujourd'hui *prépositions* telles que *à* et *de*<sup>614</sup>. La référence à la déclinaison du français ne disparaît que dans les grammaires du XVIII<sup>e</sup> siècle, même si leurs auteurs ne classent pas toujours les formes *un* et *une* comme des articles. Certes, « l'histoire de ces problèmes et de leurs solutions successives est solidaire de l'identification des homonymes *du* (partitif) et *du* (article contracté), ou *des* (indéfini pluriel) et *des* (défini contracté) » (Fournier, 138). De toute évidence, il y a beaucoup de confusion à ce sujet.

Dans ce qui suit, nous essayerons de décrire les articles définis et indéfinis tels qu'ils apparaissent dans le DU1701.

### Article défini

L'article défini exprime « une signification définie, & déterminée » (ARTICLE, DU1701). Les articles définis sont *le* pour le masculin singulier<sup>615</sup>, *la* pour le féminin singulier<sup>616</sup> et *les* pour le féminin et masculin pluriel<sup>617</sup>. Parfois, si le nom commence par une voyelle, il y a une élision : « *l'Orient* » (LE), « *l'allée, l'entreprise* » (LA, DU1701). Le génitif de l'article défini est *du* au

---

<sup>612</sup> Basnage et ses contemporaines ne distinguent pas la préposition de l'article partitif. Voir, par exemple : « C'est le second cas de la déclinaison des noms, qui se fait avec l'article *de*. Le fils de Pierre, de Jean [...] » (GENITIF).

<sup>613</sup> « Extrait d'une lettre de M. Basnage de Bauval » (11 Juillet 1701), *Journal des Sçavans*, Paris, Cusson, 322-324.

<sup>614</sup> Cf. Fournier 1998, 137-38.

<sup>615</sup> « *Le ciel* » (LE).

<sup>616</sup> « *La mer, la terre* » (LE, DU1701), « *la Muse, la chose* » (LA).

<sup>617</sup> « *Les hommes, les femmes* » (LE, DU1701).

masculin singulier et *des* au masculin et au féminin pluriel. Le datif de l'article masculin singulier est *au*.

## Article indéfini

L'article indéfini exprime « une signification confuse, générale et indéterminée » (ARTICLE, DU1701). Les articles indéfinis sont *un* pour le singulier et *des* pour le pluriel : « *Il a un train de Roi ; Rome a été gouvernée par des Consuls* » (ARTICLE, DU1701).

## Observations morphosyntaxiques

Basnage affirme qu'il y a trop de règles et d'exceptions sur l'utilisation des articles définis et indéfinis pour pouvoir fournir une liste complète dans une entrée de dictionnaire (ARTICLE, DU1701). Cependant, il précise certaines de ces contraintes.

1. L'article est utilisé exclusivement avec les noms communs ou appellatifs. Les noms propres n'ont pas d'articles car ils indiquent une entité fixe et singulière et n'ont pas besoin d'être déterminés. Les exceptions sont :

- les noms d'écrivains italiens auxquels l'article défini est joint en imitation de la langue italienne : « *l'Arioste, le Tasse* » (ARTICLE, DU1701).
- les noms de royaumes, de provinces, de rivières et de montagnes : « *la Suède, la Normandie, la Moselle, le Rhin, le Parnasse* » (ARTICLE, DU1701). Il faut souvent se fier à l'usage de la langue et accepter que, sans raison, il faille dire « *le vin de Moselle* » (ibid.) et « *le vin de Rhin* » (ibid.) sans article mais « *le passage de la Moselle* » (ibid.) et « *les bords du Rhin* » (ibid.) avec un article défini.

2. Le groupe lexical adjectif + substantif est précédé de :

- l'article indéfini *de* « au nominatif, au datif & à l'accusatif » (DE, DU1701) qui s'élide devant les voyelles : *Il m'a envoyé d'excellents fruits* (ARTICLE, DU1701), *Ce sont de vaillans soldats ; Ils firent des funeraillles à leurs morts, comme à de vaillans hommes. Ablan. ; Dieu reserve de precieuses couronnes pour honorer la vertu de ses serviteurs. Maucroix* (DE, DU1701).
- l'article défini *de* s'il est au génitif : *La gloire des grands hommes ne dépend point de l'opinion du Vulgaire* (ARTICLE, DU1701), *La constance & la fermeté de grands hommes, n'est pas tout ce que l'on s'imagine ; Je me suis arraché des cruelles mains de ces barbares* (DE, DU1701).

3. L'article indéfini *de* doit être suivi du nom. Vaugelas condamne des phrases telles que « *J'ai suivi l'avis de presque tous les Jurisconsultes* ou *La perte fut d'environ mille hommes* » dans lesquelles les adverbes *presque* et *environ* séparent l'article des noms adjectifs *tous* et *mille* (ARTICLE, DU1701)<sup>618</sup>.

4. Les noms sans article, indéfinis et indéterminés, n'ont pas de régime et n'entrent pas en relation avec les autres parties du discours. Par conséquent, le pronom relatif ne peut pas se

---

<sup>618</sup> Cf. aussi DE, DU1701.

référer à un nom sans article. La phrase « *Le Roi lui a fait grâce, qu'il a reçue allant au supplice* » (ibid.) est incorrecte car le pronom relatif *que* se rapporte au nom sans article *grâce*.

### 3 Verbe

Bien que Basnage élargisse la description de l'entrée VERBE, il maintient les classes verbales fournies par Furetière. Les deux lexicographes définissent le verbe comme une « partie de l'oraison, qui se conjugue par temps et par mœufs ou modes » (VERBE) et Basnage ajoute que le verbe désigne ce qui est fait ou subi ainsi que « l'existence ou l'état d'une chose par rapport aux temps et aux personnes » (VERBE, DU1701). Cette citation que Basnage prétend être tirée de la *Grammaire générale et raisonnée* (1660) d'Arnauld et Lancelot vient plutôt de l'*Art de bien parler françois* de La Touche (1696)<sup>619</sup>. Les classes verbales énumérées sont : *actif, passif, neutre, absolu, auxiliaire, substantif, régulier, anomal, impersonnel*<sup>620</sup>.

Sur les 4396 lemmes classés comme verbes<sup>621</sup>, la grande majorité sont des verbes actifs (3.273), un nombre significatif sont neutres (844), une minorité sont passifs (3). Dans la catégorie des verbes actifs, il y a des verbes actifs et reduplicatifs (243), des verbes actifs et neutres (52), des verbes actifs « & quelquefois neutres » (10), des verbes actifs « & neutres-passifs et reduplicatifs » (2). A la catégorie des neutres appartiennent les neutres et actifs (16), les neutres et reduplicatifs (10), les neutres et impersonnels (2), les neutres « & quelquefois actifs » (4), un « neutre et réciproque » et un « neutre-passif ». Bien que les catégories « actif et neutre » et « neutre et actif » semblent coïncider, nous pensons qu'en donnant la priorité à l'une ou l'autre, Basnage entend donner une indication sémantique. Nous avons donc préféré de les laisser séparées.

En ce qui concerne les conjugaisons verbales, alors que Furetière ne donne des conjugaisons qu'implicitement à travers des exemples illustratifs, Basnage les donne de manière explicite pour environ 240 verbes. Il est très probable que le lexicographe ait sélectionné les seules formes irrégulières de verbes qui, à son avis, n'étaient pas déductibles de celle de l'infinitif lemmatisé. Basnage ne gaspille pas d'espace pour des informations que le lecteur peut trouver ailleurs :

DESDIRE, ou DEDIRE. v. act. *Je dedis, tu dedis, il dedit, nous dedisons, vous dedisez, & selon quelques-uns, vous dedites.* [...] Le reste du verbe se conjugue de même que son simple dire.

Malheureusement, même s'il est fonctionnel, le choix de ne fournir que les formes qui ne peuvent être déduites de la racine du verbe se traduit par une présentation chaotique. Le manque de systématisation peut être aussi attribuable au fait que, sous la pression de l'éditeur, Basnage n'a pas eu le temps de développer un modèle de flexion unique. Ce « désordre conjugationnel » s'observe à la fois dans la sélection des personnes, des temps et des modes verbaux, et dans la manière dont ces données sont présentées. La conjugaison qui n'est pas du tout introduite pour certains verbes, est précédée quelquefois par « Conjuguez » qui peut être

---

<sup>619</sup> La Touche 1696, 146.

<sup>620</sup> Cf. VERBE, DU1701.

<sup>621</sup> 4384 mots-vedettes sont classés comme « v. », 12 comme « verbe ».

abrégé en « Conj. », quelquefois par « On conjugue » qui peut être abrégé en « On conj. », quelquefois par la formule « Ce verbe se conjugue ainsi » :

ABORDER v. act. & n. [...] *J'aborde, j'abordai, je suis abordé.*

ABSTENIR v. n. [...] Conjuguez *Je m'abstiens ; je m'abstenois ; je m'abstins ; je m'abstiendrai ; je m'abstiendrais &c.*

ACCOURCIR v. act. [...] On conj. *J'accourcis.*

ACQUERIR v. act. [...] On conjugue, *j'acquiers, tu acquiers, il acquiert, nous acquérons, vous acquerez, ils acquierent.* Au futur, *il acquerra* ; au subjonctif, *qu'il acquiere.*

ADOSSER v. act. Conj. *je m'adossai ; je me suis adossé ; je m'adossai.*

BOUILLIR v. neut. Ce verbe se conjugue ainsi : *Je bous, tu bous, il bout. Nous bouillons, vous bouillez, ils bouillent. Je bouillis. J'ay bouilli. Je bouillirai. Que je bouille. Que je bouillisse. Je bouillirai.*

Un aspect intéressant du DU1701 et qui le rapproche des dictionnaires d'apprentissage consiste dans la prise en compte dans sa macrostructure des formes fléchies des verbes irréguliers : « JE VAS, ou JE VAIS. Voyez Aller. » (JE VAS, DU1701). Basnage semble ainsi être conscient de la difficulté en situation de décodage de la langue de remonter à l'infinitif d'un verbe irrégulier en ayant une forme fléchie et veut répondre aux besoins de la partie de son public-cible qui ne maîtrise pas la langue.

Nous comparerons dans les deux éditions du dictionnaire les entrées qui font référence aux classes verbales et celles qui se réfèrent aux modes et temps verbaux, c'est-à-dire DEFINI, FUTUR, GERONDIF, IMPERATIF, IMPERFAIT, INDICATIF, INDEFINI, INFINITIF, OPTATIF, PARFAIT, PRESENT, PRETERIT, SUBJONCTIF. Souvent les mots composés sont décrits dans l'un ou l'autre mot qui les composent, ou dans les deux ; ainsi le temps *parfait indéfini* est décrit à la fois dans les entrées PARFAIT et INDEFINI. À celles-ci, il faut ajouter les entrées dédiées aux verbes auxiliaires *avoir* et *estre*, celles qui décrivent les classes verbales *fréquentatif* et *reduplicatif* qui ne sont pas mentionnées dans l'entrée VERBE, l'entrée SIGNIFIER à laquelle renvoie l'entrée IMPARFAIT pour l'éclaircissement d'une règle grammaticale, et les entrées MODE et TEMPS. Tous les mots mentionnés jusqu'ici sont déjà lemmatisés dans le DU1690, à l'exception de DEFINI et INDEFINI qui sont introduits par Basnage dans la macrostructure du dictionnaire. Les informations de ces entrées sont tirées du *Dictionnaire de l'Académie française* (1694) et du *Dictionnaire françois* (1693) de Richelet mais aussi de la *Grammaire générale et raisonnée* (1660) d'Arnauld et Lancelot et des traités de Boisregard (1689), Corneille (1687), Ménage (1672, 1675), La Touche (1696), Tallemant (1698), Vaugelas (1647).

Dans ce qui suit, nous présenterons les classes verbales abordées par Basnage, c'est-à-dire : verbes actifs, verbes neutres, verbes passifs ; verbes réguliers, verbes anomaux ; verbes personnels, verbes impersonnels ; verbes absolus ; verbes fréquentatifs ; verbes reduplicatifs ; verbes auxiliaires. Ensuite, nous présenterons modes et temps verbaux, c'est-à-dire indicatif, impératif, optatif, subjonctif, infinitif, présent, prétérit (imparfait, parfait absolu ou défini, parfait indéfini, plus que parfait), futur, gérondif. Finalement, nous tenterons de clarifier les idées des lexicographes en soulignant aussi des contradictions évidentes.

### 3.1 Verbe actif, verbe neutre et verbe passif

Basnage augmente considérablement le contenu des entrées dédiées aux adjectifs *actif*, *neutre* et *passif*. Bien que soit Furetière soit Basnage reconnaissent l'existence de verbes actifs, neutres et passifs, ils les définissent de manière assez différente. La diversité des avis provient

du fait que « dans les grammaires du français, la définition du verbe actif se centre sur deux caractéristiques : le sémantisme de l'action et la transition de celle-ci, matérialisée par la présence d'un régime direct traduisant l'accusatif » (Bouard 2008, 1)<sup>622</sup>. Cette ambivalence génère des ambiguïtés et des contradictions car « il existe des verbes de sens actif qui se construisent sans complément, ou avec une préposition, de même qu'il existe des verbes transitifs directs de sens passif » (ibid.).

### 3.1.1 Verbe actif

Catégorisé comme *s.m.* par les deux lexicographes lorsqu'il est un « terme de grammaire » (ACTIF), *actif* « se dit d'un verbe qui a une signification active, & qui sert à expliquer & à marquer les actions »<sup>623</sup> (ACTIF, DU1701). Ni Furetière ni Basnage ne font référence à la construction syntaxique du verbe actif. Furetière distingue les verbes actifs en *verbes transitifs* et en *verbes réciproques*. L'action exprimée par un verbe transitif retombe sur autrui, comme dans la phrase « *tourmenter quelqu'un* » (VERBE), tandis que l'action exprimée par un verbe réciproque retombe sur le même sujet de l'action : « *se tourmenter* » (VERBE). Tout en conservant ces informations, Basnage donne une nouvelle classification. En faisant référence au texte de La Touche (1696)<sup>624</sup>, il distingue les verbes actifs en trois catégories : transitif, réflexif, réciproque<sup>625</sup>. Alors que le verbe transitif continue d'indiquer une action qui tombe sur un complément direct (« *punir un criminel* », ACTIF, DU1701), le verbe réfléchi (et non le réciproque comme dans Furetière) indique une action qui tombe sur le sujet de la phrase, bien que l'exemple « *je me promène* » (ACTIF, DU1701) fasse référence à ce qu'on appelle aujourd'hui un verbe pronominal, et non un verbe réfléchi. Enfin, le verbe réciproque indique une action qui incombe aux deux sujets de la phrase (« *s'entr'aimer, s'entrebattre* », ACTIF, DU1701). Les adjectifs *actif*, *réciproque*, *réfléchi* peuvent être utilisés de manière substantive<sup>626</sup>. Il n'existe pas dans les deux éditions du *Dictionnaire universel* une entrée dédiée à *transitif*, bien que la distinction entre les verbes transitifs et intransitifs se trouve déjà dans la *Grammaire générale et raisonnée* d'Arnauld et Lancelot, notamment dans l'édition de 1664<sup>627</sup>.

### 3.1.2 Verbe neutre

Les verbes neutres ne désignent « aucune action, ni passion » (VERBE). Ils « ne regissent rien » (NEUTRE, DU1701), c'est-à-dire ils ne portent pas de complément car ils n'expriment pas une action que le sujet accomplit sur autrui ou sur lui-même, c'est-à-dire ils ne sont pas précédés d'un pronom. Comme exemples de verbes neutres les lexicographes donnent « *dormir* » (VERBE), « *je passe, je meurs* » (NEUTRE, DU1701). Comme ils ne portent ni complément ni pronom, « il y en a qui les confondent avec les verbes absolus » (NEUTRE). Les verbes neutres

---

<sup>622</sup> Bérengère Bouard (2008). « Du verbe actif au verbe transitif : transitivité et complémentarité dans les grammaires françaises, 1660-1863 », *ICHOLS XI (International Conference on the History of the Language Sciences)*, Université de Potsdam, Allemagne, 226-238. hal-01117756.

<sup>623</sup> Basnage complète la définition donnée par Furetière (« Terme de Grammaire, se dit d'un verbe qui sert à expliquer les actions », ACTIF, DU1690) en mettant l'accent sur la signification du verbe.

<sup>624</sup> La Touche 1696, 148.

<sup>625</sup> Cf. ACTIF, DU1701.

<sup>626</sup> Cf. ACTIF DU1701, RECIPROQUE DU1701, REFLECHI DU1701.

<sup>627</sup> Cf. Bouard 2008, 4.

de Furetière et Basnage semblent correspondre à ce qu'on appelle aujourd'hui les verbes intransitifs.

Basnage affirme que les anciens poètes s'amusaient à transformer les verbes neutres en verbes actifs en en faisant un usage transitif : dans Malherbe, on lit « croître le désir » (NEUTRE, DU1701) au lieu de « *faire croître le désir* » (ibid.) et « soupirer son tourmente » (ibid.) au lieu de « *faire soupirer sa tourmente* » (ibid.). Cette observation se trouve dans La Touche (1696)<sup>628</sup>.

### 3.1.3 Verbes passifs et verbes neutre-passifs

Les verbes passifs expriment une action que le sujet de la phrase subit par un agent et sont conjugués au moyen du verbe auxiliaire *être* qui permet de transformer le verbe actif en verbe passif. Basnage précise que les spécialistes de la langue ne s'accordent pas sur l'existence de verbes passifs en français car, contrairement au latin, il n'y a pas de terminaisons spécifiques. Ils affirment que le passif n'est rien d'autre que le participe du verbe avec l'auxiliaire conjugué à chacun de ses temps et, plutôt que de verbes passifs, ils préfèrent parler de verbes actifs-passifs et neutres-passifs. La position de Basnage est assez différente de celle de Furetière qui soutenait que les verbes neutres-passifs n'existent pas en français ou sont très peu nombreux<sup>629</sup>. Furetière ajoute que beaucoup de gens se trompent en considérant les verbes neutres-passifs comme des verbes neutres, absolus et actifs auxquels ils ajoutent le pronom réfléchi. Basnage, tout en reconnaissant la difficulté de prendre parti sur cette question, se démarque de Furetière en acceptant dans le dictionnaire la position de l'Académie française, qui considère comme neutre-passifs aussi bien les verbes pronominaux qui sont également appelés *verbes actifs-passifs* (« *se repentir, se souvenir* », PASSIF, DU1701) que les verbes intransitifs conjugués avec *être* (« *je suis passé* », ibid.). Les académiciens listent un grand nombre de neutres-passifs et soutiennent qu'un verbe actif devient actif-passif lorsqu'il est joint au pronom réfléchi (« *s'aimer* » est l'actif-passif de « *aimer* », ibid.) et qu'un verbe neutre devient neutre-passif si son participe est joint au verbe auxiliaire *être* (« *je suis tombé* » est le neutre-passif de « *je tombe* », ibid.). Le verbe neutre-passif a une construction passive et un sens neutre. Basnage rappelle que Richelet ne reconnaît pas l'existence de verbes neutres-passifs dans la langue française et qu'il définit comme réciproques tous les verbes que l'Académie française considère comme neutres-passifs<sup>630</sup>. La discussion sur les verbes neutres-passifs est abordée par Basnage dans diverses entrées du dictionnaire<sup>631</sup>. En général, le lexicographe adhère aux positions exprimées par Tallemant<sup>632</sup>. En reprenant le *Dictionnaire de l'Académie* (1694), Basnage précise que l'adjectif *passif* peut être utilisé de manière substantive : « Conjuguer le passif d'un verbe » (PASSIF, DU1701)<sup>633</sup>.

---

<sup>628</sup> La Touche 1696, 138.

<sup>629</sup> Cf. VERBE, DU1690.

<sup>630</sup> Cf. PASSIF DU1701, VERBE, DU1701.

<sup>631</sup> Cf. NEUTRE DU1701, PASSIF DU1701, VERBE DU1701.

<sup>632</sup> Cf. Tallemant 1698, 43-48.

<sup>633</sup> Cf. aussi VERBE, DU1701.

### 3.2 Verbes réguliers et verbes anomaux

Basnage ne retouche pas les paragraphes dédiés aux verbes réguliers et anomaux de l'entrée VERBE. Il ne modifie même pas les entrées ANOMAL et ANOMALIE. L'entrée REGULIER ne fait pas des références aux *verbes réguliers*.

Dans les deux éditions du *Dictionnaire universel* on lit que les verbes réguliers sont « ceux qui se conjuguent tous d'une même façon, et suivant une certaine règle comme j'aime, je fais » (VERBE). Par contre, les verbes anomaux présentent des irrégularités dans la flexion puisque « dans leur conjugaison ne suivent pas la règle des autres » (ANOMAL) : « *asseoir, faillir* » (VERBE), « *aller, mourir* » (ANOMALIE). Il est surprenant, par rapport à la vision d'aujourd'hui, que Furetière et Basnage considèrent le verbe *faire* comme régulier.

### 3.3 Verbes personnels et verbes impersonnels

Une autre distinction entre les verbes est aussi de type formel entre « verbes personnels » et « verbes impersonnels ».

#### 3.3.1 Verbe personnels

Les verbes personnels se conjuguent « par trois personnes » (PERSONNEL) du singulier et du pluriel<sup>634</sup>.

Basnage ne modifie pas la partie des entrées VERBE et PERSONNEL dédiée aux verbes impersonnels mais il ajoute dans l'entrée IMPERSONNEL un paragraphe sur une question linguistique concernant l'existence ou non de verbes impersonnels en français.

#### 3.3.2 Verbes impersonnels

Furetière soutient que les verbes impersonnels n'ont « que la troisième personne » du singulier : « *il faut* » (PERSONNEL)<sup>635</sup>. Basnage maintient les informations données par Furetière et il ajoute que les verbes impersonnels n'ont pas de nombre et de personne : « *il faut, on parle* » (IMPERSONNEL, DU1701). On déduit des exemples donnés qu'ils peuvent être introduits par le pronom personnel de troisième personne ou par la « particule » *on*. Cependant, Basnage admet que grammairiens et linguistes ne sont pas d'accord sur l'existence de verbes proprement impersonnels dans la langue française, puisque « cet *il* ou cet *on* qui les précède, se peut résoudre par un relatif qui leur tient lieu de nominatif » (IMPERSONNEL, DU1701). Basnage se déclare plutôt sceptique quant à cette remarque puisque « cela serait pourtant assez difficile, & nommément à l'égard de l'impersonnel, *il faut* » (ibid.). Puis, il ajoute que « ces verbes ne sont pas absolument sans personne, puisqu'ils ont la troisième » (ibid.). Même si Basnage ne le spécifie pas de manière explicite, on peut déduire des exemples que les verbes impersonnels, contrairement aux verbes absolus, peuvent régir un complément ou une proposition.

---

<sup>634</sup> Cf. PERSONNEL, VERBE.

<sup>635</sup> Cf. aussi VERBE.

Le verbe *avoir* peut également être utilisé de manière impersonnelle. Il « s'emploie toujours avec la particule *y*, & signifie qu'une chose est, ou n'est pas » (AVOIR, DU1701). Les exemples donnés montrent son usage dans les propositions principales de type affirmatif<sup>636</sup>, interrogatif<sup>637</sup> et négatif<sup>638</sup> mais aussi dans les propositions subordonnées<sup>639</sup>.

### 3.3.2.1 Verbe absolu

Basnage ne modifie pas le paragraphe dédié aux verbes absolus. Il ajoute un seul paragraphe dans l'entrée ABSOLU qui fait référence à l'ablatif absolu mais pas aux verbes absolus. Les verbes absolus n'ont « besoin d'aucun régime, ni exprimé, ni sousentendu » (VERBE) : « *il tonne* » (ibid.). Tout au long du dictionnaire Basnage ne classe aucun verbe comme *absolu*.

### 3.3.3 Verbes réduplicatifs et verbe fréquentatifs

Les verbes qui marquent la répétition d'une action sont appelés *réduplicatifs*<sup>640</sup> et *fréquentatifs*<sup>641</sup>. Basnage ne modifie pas les entrées dédiées à ces classes verbales. Dans le dictionnaire un grand nombre de verbes sont actifs et réduplicatifs (243), actifs « & neutres-passifs et réduplicatifs », neutres et réduplicatifs (10). Basnage ne classe aucun verbe comme *fréquentatif*.

#### 3.3.3.1 Verbes réduplicatifs

Les verbes réduplicatifs indiquent une action effectuée pour la deuxième fois. Ils sont construits avec le préfixe *re-* ajouté au verbe : « *refaire* » (vient de *faire*), « *redire* » (vient de *dire*), « *redonner* » (vient de *donner*), « *redoubler* » (vient de *doubler*)<sup>642</sup>.

#### 3.3.3.2 Verbes fréquentatifs

Les verbes fréquentatifs indiquent une action effectuée plusieurs fois. Ils sont construits avec le suffixe *-oter* ajouté à la racine du verbe : « *clignoter* » (vient de *cligner*), « *suçoter* », (vient de *sucer*), « *trembloter* » (vient de *trembler*)<sup>643</sup>.

### 3.4 Verbes auxiliaires

La catégorie des verbes auxiliaires est réservée à *être* et *avoir*. Les verbes auxiliaires « aident à conjuguer les verbes actifs et passifs » (VERBE). Basnage ne modifie pas le paragraphe de l'entrée VERBE dédié aux verbes auxiliaires mais il ajoute dans les entrées AVOIR et ESTRE les conjugaisons et d'autres remarques linguistiques. L'entrée AVOIR est fortement retravaillée sur le modèle de celle du *Dictionnaire de l'Académie* (1694).

---

<sup>636</sup> « *Il y avoit une certaine femme* » (AVOIR, DU1701).

<sup>637</sup> « *Y a-t-il au monde un homme plus malheureux que moi ?* » (AVOIR, DU1701).

<sup>638</sup> « *Il n'y a personne, dont la compagnie me soit plus agréable que la vôtre* » (AVOIR, DU1701).

<sup>639</sup> « *On en dit beaucoup plus qu'il n'y en a* » (AVOIR, DU1701).

<sup>640</sup> Cf. REDUPLICATIF.

<sup>641</sup> Cf. FREQUENTATIF.

<sup>642</sup> Cf. REDUPLICATIF.

<sup>643</sup> Cf. FREQUENTATIF.

### 3.4.1 « Estre »

Le verbe *être* est aussi appelé « verbe substantif » probablement parce qu'il est utilisé dans la conjugaison des formes passives dans lesquelles il se joint au participe que Basnage considère un adjectif de dérivation verbal<sup>644</sup>. Comme l'adjectif se joint toujours au substantif<sup>645</sup>, le verbe *être* en union avec le participe (qui est un adjectif) semble prendre la place du substantif.

Alors que Furetière se contente d'indiquer que « *estre* » a plusieurs racines, Basnage indique sa conjugaison. Il fournit notamment l'ensemble du présent de l'indicatif<sup>646</sup>, et la première personne de l'indicatif l'imparfait<sup>647</sup>, prétérit indéfini<sup>648</sup>, prétérit défini<sup>649</sup>, futur<sup>650</sup>, du subjonctif présent<sup>651</sup>, imparfait<sup>652</sup> et prétérit<sup>653</sup>, du conditionnel présent<sup>654</sup> et prétérit<sup>655</sup>. D'après l'inflexion du verbe, on peut voir que l'auxiliaire du verbe *être* dans la construction des temps composés est *avoir*. En citant explicitement la *Grammaire générale et raisonnée* d'Arnaut et Lancelot<sup>656</sup>, Basnage rappelle que dans d'autres langues comme l'italien *être* sert d'auxiliaire au verbe *être* (ex. « *sono stato* », ESTRE, DU1701) alors que les Walons sont les seuls à utiliser « *je suis été* » (ibid.) à l'imitation des Flamands. Cependant, parfois le verbe *être* remplace *avoir* dans la formation des temps composés mais Basnage reconnaît qu'« on ne peut point rendre raison de cet usage » (ibid.) : « *Ils se sont connus* » (ESTRE, DU1701).

### 3.4.2 « Avoir »

Le verbe *avoir* est utilisé dans la conjugaison des temps composés des verbes actifs mais aussi du verbe *être*.

Alors que Furetière se contente d'indiquer que la conjugaison du verbe *avoir* est très irrégulière et renvoie à la consultation d'une grammaire<sup>657</sup> en soulignant ainsi le fait que dictionnaire et grammaire sont deux outils différents et que l'un ne couvre pas les fonctions de l'autre, Basnage indique « quelques-uns de ses temps » (AVOIR, DU1701). Il transcrit notamment toute la flexion de l'indicatif présent<sup>658</sup>, la première personne de l'imparfait<sup>659</sup>, du prétérit indéfini<sup>660</sup>, du prétérit plus que parfait<sup>661</sup>, du futur<sup>662</sup>, la première, deuxième et troisième personne du

---

<sup>644</sup> Cf. PARTICIPE, DU1701.

<sup>645</sup> Cf. SUBSTANTIF, DU1701.

<sup>646</sup> « Je suis, tu es, il est, nous sommes, vous êtes, ils sont » (ESTRE, DU1701).

<sup>647</sup> « J'étois » (ibid.).

<sup>648</sup> « Je fus » (ibid.).

<sup>649</sup> « J'ay été » (ibid.).

<sup>650</sup> « Je serai » (ibid.).

<sup>651</sup> « Que je sois » (ibid.).

<sup>652</sup> « Que je fusse » (ibid.).

<sup>653</sup> « Que j'aye été » (ibid.).

<sup>654</sup> « Je serois » (ibid.).

<sup>655</sup> « J'aurai été » (ibid.).

<sup>656</sup> Cf. GGR 1660, 31.

<sup>657</sup> « Sa conjugaison est fort irrégulière, sur laquelle il faut consulter la Grammaire » (AVOIR).

<sup>658</sup> « J'ai, tu as, il a, nous avons, vous avez, ils ont » (AVOIR, DU1701).

<sup>659</sup> « J'avois » (ibid.).

<sup>660</sup> « J'ay eu » (ibid.).

<sup>661</sup> « J'avois eu » (ibid.).

<sup>662</sup> « J'aurai » (ibid.).

subjonctif présent, en mettant en garde contre une erreur fréquente<sup>663</sup>, la première personne du subjonctif imparfait<sup>664</sup> et prétérit<sup>665</sup>, du conditionnel présent<sup>666</sup> et prétérit<sup>667</sup>. Contrairement à Furetière, pour Basnage le dictionnaire est un outil d'apprentissage et ne peut se limiter à définir les mots-vedettes.

### 3.5 Modes verbaux

Furetière et Basnage comptent cinq modes verbaux : indicatif, impératif, subjonctif, optatif, infinitif. Basnage affirme que certains grammairiens ne reconnaissent que quatre modes car « ils confondent l'Optatif avec le Subjonctif, qu'ils appellent aussi Conjonctif » (MODE, DU1701) étant les temps des deux suivis de *que* ou d'une autre conjonction<sup>668</sup>. Bien qu'à cette occasion Basnage semble prendre fortement position en faveur d'une distinction entre le subjonctif de l'optatif, dans l'entrée OPTATIF il déclare que « la Nouvelle Methode ne fait pas mention de l'optatif dans la conjugaison des verbes, parceque c'est la même chose que le subjonctif » (OPTATIF, DU1701). Ici, Basnage semble donc donner raison à ceux qui pensent qu'un tel mode n'existe pas dans la langue française.

#### 3.5.1 Indicatif

L'indicatif est le premier mode verbal utilisé pour indiquer les temps du passé, du présent et du futur. Dans l'entrée INDICATIF, les deux lexicographes fournissent la première personne singulière de l'indicatif présent, imparfait, prétérit et futur du verbe *aimer* : « *j'aime, j'aimais, j'ai aimé, j'aimerai* » (INDICATIF). Basnage ajoute une observation de Menage sur l'orthographe de la deuxième personne singulière de l'indicatif présent qui s'écrit avec *s* (« *tu assembles, tu obliges* ») mais précise que les poètes ne suivent pas cette règle<sup>669</sup>.

#### 3.5.2 Impératif

L'impératif est le second mode verbal désignant le commandement. Ex. : « *Fai ce que je te dis, Allez, marchez* » (IMPERATIF). Diverses observations sur l'utilisation de l'impératif ont été déjà présentées en référence à l'utilisation des pronoms en dépendance d'un verbe à l'impératif.

#### 3.5.3 Optatif

L'optatif est le troisième mode verbal utilisé pour exprimer le désir. Les lexicographes précisent qu'il est généralement accompagné de la formule « plût à Dieu » et en donnent un exemple : « *Plût à Dieu que j'eusse assez de force sur moi-même pour ne point pecher* » (OPTATIF).

---

<sup>663</sup> « *Que j'aye, que tu ayes, qu'il ait, & non pas qu'il aye, ni en vers ni en prose* » (ibid.).

<sup>664</sup> « *Que j'eusse* » (ibid.).

<sup>665</sup> « *Que j'eusse eu* » (ibid.).

<sup>666</sup> « *J'aurois* » (ibid.).

<sup>667</sup> « *J'aurois eu* » (ibid.).

<sup>668</sup> Cf. MODE, DU1701.

<sup>669</sup> Cf. INDICATIF, DU1701. Dans le chapitre 2 un paragraphe a été consacré aux besoins orthographiques des poètes.

### 3.5.4 Subjonctif

Le subjonctif est le quatrième mode verbal. Basnage précise que le subjonctif se trouve toujours dans une proposition subordonnée introduite par une conjonction<sup>670</sup> : c'est pourquoi certains grammairiens le nomment « conjonctif » (MODE, DU1701). Des exemples fournis<sup>671</sup>, on peut extrapoler les conjonctions suivantes : *que, afin que, quoyque*.

Dans l'entrée SIGNIFIER, Basnage introduit une question mettant en cause Vaugelas et Corneille. Les deux linguistes se demandent comment distinguer la première personne du présent de l'indicatif de la première personne du subjonctif présent de certains verbes, par ex. : *signifier*. Vaugelas (1647)<sup>672</sup> propose « de faire un seul *i* de deux, à la manière de Grecs, par une figure qu'ils appellent crase, & de le marquer d'un accent circonflexe : *nous signifions* » (SIGNIFIER, DU1701). Par contre, Corneille suggère de garder les deux *i* « parceque le circonflexe ne fait que rendre la syllabe longue, & n'opere point la fonction de l'*i* » (1687)<sup>673</sup>. Corneille observe ainsi que même les verbes qui prennent un *y* au subjonctif devraient aussi conserver le *i*, par ex. « voyiez » (SIGNIFIER, DU1701). Encore une fois, l'approche descriptiviste de Basnage émerge. Le lexicographe présente les deux positions sans préciser son point de vue. Cependant, à partir des exemples donnés dans l'entrée SUBJONCTIF, où on lit « *Quoyque vous soyez* » (pas *Quoyque vous soyiez*), on peut inférer qu'il ne se conforme pas au point de vue de Corneille. On remarque aussi qu'il évite de montrer l'utilisation de la première personne du pluriel au subjonctif, peut-être pour éviter de choisir l'une des formes proposées.

### 3.5.5 Infinitif

L'infinitif est un mode verbal qui « ne marque aucun temps précis » (INFINITIF). Basnage ajoute qu'il sert à exprimer un sens indéfini sans spécification de personne et de nombre<sup>674</sup>.

L'infinitif a une forme active (*aimer, enseigner, etc.*) et une forme passive (*être aimé, être enseigné, etc.*). Basnage informe qu'on trouve parfois la forme active au lieu du passif dans des constructions telles que « *Ces fruits sont bons à manger* » (c'est-à-dire « à être mangés »). Cette remarque vient de La Touche (1696)<sup>675</sup> qui, comme d'habitude, n'est pas mentionné.

En reprenant une observation de Vaugelas (1647)<sup>676</sup>, Basnage suggère d'éviter la construction de phrases contenant trois ou quatre infinitifs successifs. Après avoir donné un exemple où la présence de quatre infinitifs peut être tolérée<sup>677</sup>, il invite le lecteur à ne pas se montrer indulgent et à éviter de telles constructions. Toutefois, reprenant Ménage, il admet que trois infinitifs successifs sont acceptables lorsqu'ils ne se régissent pas l'un l'autre et ne sont pas

---

<sup>670</sup> « Les temps se mettent ordinairement après un autre verbe, ou après quelque particule » (SUBJONCTIF, DU1701).

<sup>671</sup> « *Je veux que vous me disiez, Je veux que vous le fassiez, Afin que je voie, si ce que vous dites est vrai, Quoyque vous soyez fort habile* » (SUBJONCTIF, DU1701).

<sup>672</sup> Cf. Vaugelas 1647, 109-110.

<sup>673</sup> Cf. Corneille 1687, 125.

<sup>674</sup> Cf. INFINITIF, DU1701.

<sup>675</sup> La Touche 1696, 291.

<sup>676</sup> Cf. Vaugelas 1647, 141.

<sup>677</sup> « *Il s'agissait de vouloir aller faire sentir à ces peuples la puissance des armes Romaines* » (INFINITIF, DU1701)

reliés par des conjonctions comme dans la phrase de Malherbe : « *Philis me voit pâlir, transir, languir pour elle* » (ibid.).

### 3.6 Temps verbaux

Les temps verbaux sont les « diverses manières de conjuguer un verbe en chaque mode » (TEMPS). Dans les deux éditions on lit que « les verbes s'accordent avec les noms en temps, nombres & personnes » (ibid.). Les deux lexicographes comptent six temps verbaux : présent, imparfait, parfait absolu, parfait indéfini, plus que parfait, et futur<sup>678</sup>. Dans l'entrée PRETERIT, Basnage cite Tallemant<sup>679</sup>, pour décrire la forme active et passive des temps verbaux.

La forme active de temps différents du présent se construit avec le verbe auxiliaire *avoir* suivi du participe du verbe. Les verbes neutres ne déclinent pas le participe. Dans les propositions relatives subordonnées avec fonction appositive, le participe s'accorde en genre et en nombre avec le nom auquel le pronom relatif se réfère : « *La chose que je vous ai donnée*. M.L.T. » (PRETERIT, DU1701). Comme le dit l'abréviation, cette remarque est tirée de Tallemant (1698)<sup>680</sup>.

La forme passive se construit avec le verbe auxiliaire *être* suivi du participe du verbe qui « s'accorde en genre, en nombre, & en cas avec le substantif qui le precede : *elle est aimée* » (PRETERIT, DU1701).

#### 3.6.1 Présent

Basnage intègre à l'entrée PRESENT une remarque de La Touche (1696)<sup>681</sup>, pas cité. Un exemple du temps verbal est donné dans les entrées INDICATIF et PRÉSENT.

Le présent est la première flexion verbale de l'indicatif, de l'optatif et du subjonctif<sup>682</sup>. Il « marque le temps present, celui où l'on est : *j'aime* » (PRESENT). L'exemple donné par les deux lexicographes montre exclusivement le présent de l'indicatif. En reprenant La Touche, Basnage décrit ce qu'on appelle aujourd'hui le « présent historique » (PRESENT, DU1701), c'est-à-dire l'usage du temps présent de l'indicatif « pour exprimer une action passée d'une manière plus forte & plus pathétique » (ibid.) : « *Dès que la flotte est en pleine mer, le ciel commence à se couvrir de nuages, les éclairs brillent de toutes parts, le tonnerre gronde, la mer écume, les vaisseaux perdent leurs mâts & leurs gouvernails, & se brisent enfin contre les rochers* » (ibid.).

#### 3.6.2 Prétérit

Le prétérit est l'inflexion verbale « qui marque le temps passé » (PRETERIT). La description du passé est des plus diversifiée dans les grammaires françaises jusqu'à la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup>

---

<sup>678</sup> Cf. TEMPS.

<sup>679</sup> Cf. Tallemant 1698, 131-132.

<sup>680</sup> Ibid.

<sup>681</sup> La Touche 1696, 294.

<sup>682</sup> Cf. PRESENT.

siècle<sup>683</sup>. Les grammairiens donnent souvent des définitions différentes d'un même temps verbal et, en contrepartie, utilisent les mêmes termes pour désigner des temps différents. En particulier, entre XV<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle « le problème de la définition des temps, la nomenclature, et la structure du système, sont soumises à un profond travail de transformation » (Fournier 1991, 112). La définition des temps passés de Basnage est très conforme à celle de la *Grammaire générale et raisonnée* (1660) d'Arnauld et Lancelot. Il y a quatre types de prétérit : l'imparfait, le parfait indéfini, le parfait défini et le plus que parfait<sup>684</sup>.

### 3.6.2.1 Imparfait

L'imparfait est décrit dans les entrées IMPARFAIT, INDICATIF, PRÉTERIT, SIGNIFIER. Un exemple du temps verbal est donné dans les entrées INDICATIF et PRETERIT.

L'imparfait est « un temps indéfini entre le présent et le prétérit » (IMPARFAIT). La première personne de l'imparfait des verbes *aimer* et *lire* sont : « *j'aimois* » (IMPERFAIT)<sup>685</sup>, *je lisois* (IMPERFAIT).

Basnage invite à chercher dans l'entrée SIGNIFIER « la règle pour les verbes où il faut un double *i* à l'imparfait » (IMPERFAIT, DU1701) mais il semble que Basnage fasse une confusion, puisque dans cette entrée la remarque de Corneille sur les deux *i* fait référence au présent du subjonctif et non à l'imparfait<sup>686</sup>.

### 3.6.2.2 Parfait absolu ou parfait défini

Le « parfait absolu » ou « parfait défini » est brièvement décrit dans l'entrée PARFAIT. On lit un exemple du temps dans les entrées INDICATIF et PRETERIT. Basnage introduit la description du « Terme de Grammaire » DEFINI (DU1701) où on trouve une courte description du temps verbal.

Le prétérit parfait est « un passé certain & défini » (PARFAIT) : « *j'ai aimé* » (PRETERIT)<sup>687</sup>, *j'ai lu* (PARFAIT). Basnage précise que « quelques Grammairiens l'appellent, *indefini*, & donnent le nom de *defini* au preterit parfait *j'aimai* » (DEFINIR, DU1701). La distinction entre *preterit défini* et *preterit indéfini*, termes sur la sémantique desquels les grammairiens ne s'accordent pas, est particulièrement problématique. Il faut attendre la grammaire de Buffier (1709) qui, en introduisant le concept de *composé du présent*, déplace l'accent du niveau sémantique au niveau morphologique, résolvant au moins partiellement ce conflit terminologique<sup>688</sup>.

---

<sup>683</sup> Cf. Fournier, Jean-Marie (1991). « L'émergence des catégories aspectuelles dans la grammaire générale de Port-Royal à Beauzée ». *Histoire Épistémologie Langage* 13-2, 111-130. [https://www.persee.fr/doc/hel\\_0750-8069\\_1991\\_num\\_13\\_2\\_2335](https://www.persee.fr/doc/hel_0750-8069_1991_num_13_2_2335).

<sup>684</sup> Cf. PRETERIT.

<sup>685</sup> Cf. aussi INDICATIF ; PRETERIT.

<sup>686</sup> Cf. SIGNIFIER, DU1701.

<sup>687</sup> Cf. aussi INDICATIF ; PARFAIT.

<sup>688</sup> Cf. Fournier 1991, 120.

### 3.6.2.3 Parfait indéfini

Le « parfait indéfini » est décrit dans les entrées PARFAIT, PRETERIT et INDEFINI. Basnage ne modifie pas les informations de l'entrée PARFAIT où on lit un seul exemple d'usage du temps verbal. Dans l'entrée PRETERIT, Basnage ajoute aux exemples donnés par Furetière une remarque extraite de la *Grammaire générale et raisonnée* d'Arnauld et Lancelot (1660)<sup>689</sup> sur les circonstances dans lesquelles il faut utiliser le temps verbal. Quant à INDEFINI, Basnage introduit une acception faisant référence au « Terme de Grammaire ».

Basnage définit le prétérit parfait indéfini comme un temps verbal qui « marque indéterminement la chose faite » (PRETERIT, DU1701) : « *J'aimai, Je lus* » (PARFAIT). En citant Arnauld et Lancelot (1660), Basnage affirme que le fait passé exprimé par le parfait indéfini s'est produit au moins le jour précédant celui où on parle : « *on dit j'écrivis hier ; & non pas j'écrivis ce matin* » (PRETERIT, DU1701), « *j'allai hier* » (INDEFINI, DU1701). Une remarque très similaire se trouve dans l'entrée INDEFINI (DU1701) où on lit que Vaugelas et d'autres définissent ce temps *défini*. Tout en citant Arnauld et Lancelot (1660), Basnage informe que le parfait indéfini correspond à l'aoriste de la grammaire grecque<sup>690</sup>. La première mention de la règle dite des vingt-quatre heures se trouve déjà dans la grammaire de Meigret (1550)<sup>691</sup> tandis que le parallélisme avec l'aoriste remonte au *Traicté de la conformité du langage françois avec le grec* d'Henri Estienne (1559)<sup>692</sup>.

### 3.6.2.4 Plus que parfait

Il n'existe pas dans les deux éditions du dictionnaire une entrée dédiée au temps *plus que parfait*. Le peu d'informations sur le temps verbal que l'on peut extraire du dictionnaire se trouve sous PARFAIT. Un exemple de plus-que-parfait se trouve également sous PRETERIT.

Le plus que parfait est un temps « passé & indéfini » (PARFAIT) : « *J'avois aimé* » (PARFAIT)<sup>693</sup>, « *J'avois lu* » (PARFAIT).

### 3.6.3 Futur

Basnage n'ajoute rien au paragraphe de l'entrée FUTUR dédié au « Terme de grammaire », même pas un exemple de verbe conjugué au futur. Le seul exemple qu'on lit dans le dictionnaire se trouve dans l'entrée INDICATIF.

Le futur est une inflexion verbale « qui distingue du passé, & du présent l'avenir dont on veut parler » (FUTUR) : « *J'aimerai* » (INDICATIF).

---

<sup>689</sup> GRR 1660, 27.

<sup>690</sup> Cf. PRETERIT, DU1701.

<sup>691</sup> Cf. Fournier 1991, chap. 2.2, par. 22.

<sup>692</sup> Cf. Fournier 1991, chap. 2.4, par. 29.

<sup>693</sup> Cf. aussi PRETERIT.

### 3.6.4 Gérondif

Le *gérondif* est décrit dans une entrée que Basnage augmente fortement par le moyen des remarques de Vaugelas (1647)<sup>694</sup>, Ménage (1672)<sup>695</sup>, Corneille (1687)<sup>696</sup> et Boisregard (1692)<sup>697</sup>. Des remarques concernant le gérondif se trouvent aussi dans les descriptions des auxiliaires AVOIR et ESTRE.

La définition du gérondif comme « nom verbal » est tirée de la *Grammaire générale et raisonnée* (1660)<sup>698</sup> d'Arnauld et Lancelot. Le gérondif est « un temps de l'infinitif semblable au participe, & qui est indeclinable » (GERONDIF). Il sert à préciser la manière et le moment de l'action : « *Il est tombé en courant la poste, On n'a pas gueres de repos en aimant* » (ibid.). Il est formellement identique au participe actif mais s'en distingue par sa fonction : le gérondif marque l'aspect temporel, le participe ne le fait pas. Basnage affirme que les grammairiens ont des difficultés à définir le gérondif car, même s'il est dérivé du verbe, il n'a pas les mêmes caractéristiques que celui-ci car il n'exprime pas le jugement comme le subjonctif ni l'affirmation comme l'indicatif et il présente des cas, qui sont propres aux noms et non aux verbes. Par conséquent, Basnage définit les gérondifs comme des « noms verbaux » (GERONDIF, DU1701) qui préservent le régime du verbe.

Une partie importante de l'entrée GERONDIF est consacrée à la construction du verbe *aller*. En reprenant Ménage (1672), Basnage affirme qu'il s'agit d'une construction d'imitation grecque utilisée dans des phrases telles que « *nous allions badinant, causant, &c.* » (GERONDIF, DU1701). Transcrivant une observation de Vaugelas (1647), Basnage déclare que dans de telles constructions il faut utiliser le gérondif et non le participe actif pluriel et cite Ronsard qui écrit « *pour aller trop tes beaux soleils aimant* » (ibid.), et non *aimans* et indique, par contre, comme une construction à éviter l'usage qu'en fait Malherbe lorsqu'il écrit : « *Tes honneurs florissants, De jour en jour aillent croissants* » (GERONDIF, DU1701).

Une autre question est également abordée. D'un côté, Basnage offre la pensée de Ménage (1672) qui affirme que le gérondif rend l'idée de mouvement, de progression, de succession agréable, même s'il devrait être évité à la fin du vers où, au lieu de marquer la fin de quelque chose, il semble le laisser inachevé. Il propose un exemple de Voiture<sup>699</sup>, et un autre de Scudéry<sup>700</sup>, cité dans le *Réflexions* (1689) de Boisregard, quoique la référence manque du texte de Basnage.

De l'autre côté, Basnage invite à utiliser la construction *aller + gérondif* avec prudence, surtout dans le style noble. Vaugelas (1647), critiqué par d'autres, suggère de l'éviter dans des phrases telles que *cette rivière va serpentant* et Corneille (1687) soutient que, tant en prose qu'en vers, cette construction est obsolète.

---

<sup>694</sup> Cf. Vaugelas 1647, 185.

<sup>695</sup> Cf. Ménage 1675, 118.

<sup>696</sup> Cf. Corneille 1687, 207.

<sup>697</sup> Cf. Boisregard 1692, 46.

<sup>698</sup> Cf. GGR 1660, 132-135.

<sup>699</sup> « *Pour vos beaux yeux qui me vont consumant* » (GERONDIF, DU1701).

<sup>700</sup> « *Ces gens qui se font un mérite de sçavoir toutes les nouvelles, & qui les vont repandant avec tant de diligence, le font quelquefois fort indiscretement* » (GERONDIF, DU1701).

Enfin, Basnage transcrit l'observation de Corneille (1687) selon laquelle les verbes *être* et *avoir* peuvent s'appliquer au gérondif mais pas au participe, c'est-à-dire que les formes *étant* et *ayant* ne peuvent pas être déclinées. Par exemple, il faut dire « *les soldats étant sur le point* » (ESTRE, DU1701) et non « *les soldats etans sur le point* » (ibid.) et, encore, « *je les ai trouvées ayant le verre à la main* » (AVOIR, DU1701) et non « *je les ai trouvées ayantes le verre à la main* » (ibid.).

## 4 Participe

Le participe constitue la partie du discours la plus intéressante puisque l'entrée consacrée au *participe* est totalement réécrite par Basnage qui fait référence à de nombreuses sources.

Basnage définit le *participe* comme « un adjectif qui est formé d'un verbe, & qui retient le régime du verbe dont il est formé » (PARTICIPE, DU1701). Gérondif et participe semblent étroitement liés dans l'analyse grammaticale de Basnage puisque le gérondif est un nom verbal tandis que le participe est un adjectif verbal. C'est l'Académie qui parle d'« adjectifs verbaux » (Préface au DA) à propos des participes actifs qui accordent le genre et le nombre au substantifs qu'ils accompagnent.

Il existe deux types de participe, actif et passif.

### 4.1 Participe actif

Basnage ne semble pas avoir une idée claire de ce qu'est le participe actif, auquel il consacre à la fin de l'entrée PARTICIPE un espace dérisoire par rapport à la longue dissertation sur le participe passif. En citant Ménage (1672)<sup>701</sup>, il affirme que le participe actif et le gérondif coïncideraient, s'il n'y a pas le fait que le gérondif a une fonction temporelle<sup>702</sup>. Ensuite, transcrivant l'exemple de Boisregard (1689)<sup>703</sup>, « *j'ai trouvé cette Dame lisant, & non pas lisante* » (GERONDIF, DU1701), Basnage affirme que le participe actif en *-ant* est indéclinable mais il se dément dans la phrase suivante où il soutient que contrairement au gérondif, toujours indéclinable, le participe se décline parfois. Si l'exemple tiré de Boisregard a probablement été transcrit afin d'enregistrer les différents points de vue sur chaque question sans omettre ceux avec lesquels il n'est pas d'accord, la dernière remarque probablement reflète l'opinion de Basnage sur la question, puisque la source n'est pas indiquée.

### 4.2 Participe passif

En reprenant Bouhours (1675)<sup>704</sup>, Basnage affirme qu'« il n'y a rien de plus important ni de plus ignoré en toute la Grammaire Française que l'usage de participes passifs » (PARTICIPE, DU1701).

Le participe passif se décline en genre et en nombre comme les adjectifs et, dans la formation des temps composés, suit les verbes auxiliaires *avoir* et *être*.

---

<sup>701</sup> Cf. Ménage 1672, 51.

<sup>702</sup> Cf. GERONDIF, DU1701.

<sup>703</sup> Cf. Boisregard 1689, 362.

<sup>704</sup> Cf. Bouhours 1675, 486.

En citant Bouhours (1675)<sup>705</sup> et Vaugelas (1647)<sup>706</sup>, Basnage soutient que généralement, le participe passif en composition avec l'auxiliaire *avoir* ne se décline pas : « *j'ai reçu vos lettres ; les habitans nous ont rendu maîtres de la ville* » (PARTICIPE, DU1701). Par contre, en composition avec l'auxiliaire *être*, « il s'accorde en genre, en nombre & en cas avec le substantif qui le précède » (PRETERIT, DU1701) : « *Nous nous sommes rendus maîtres* » (PARTICIPE, DU1701). Les académiciens<sup>707</sup> ne sont pas du même avis et estiment que le participe doit s'accorder avec le genre et le nombre du nom auquel il se rapporte avec le verbe *être* ainsi qu'avec le verbe *avoir* : « *Les habitans nous ont rendus maîtres de la place, Je l'ai vuë belle* » (ibid.). C'est de Tallemant (1698)<sup>708</sup> que vient la règle selon laquelle les participes des verbes neutres « s'accordent toujours en genre, en nombre, & en cas avec le substantif » (ibid.) auquel ils se rapportent : « *Elle s'est prevaluë de l'amitié que je lui temognois* » (ibid.).

En reprenant Bouhours (1692)<sup>709</sup>, Basnage affirme que le participe passif qui se trouve dans une proposition relative subordonnée avec fonction appositive, s'accorde en genre et en nombre avec le nom auquel se rapporte le pronom relatif : « *Les lettres que j'ai reçuës, La liberté que j'ai prise* » (PARTICIPE, DU1701), « *La chose que je vous ai donnée* » (PRETERIT, DU1701). Cependant, le participe revient indéclinable s'il est suivi d'autres éléments : « *Le commerce, en parlant d'une ville, l'a rendu puissante ; La peine que m'a donné cette affaire* » (PARTICIPE, DU1701).

En rapportant une autre remarque de Vaugelas (1647)<sup>710</sup>, Basnage précise que, autant dans la composition des temps actifs que dans celle des temps passifs, le participe ne se décline pas s'il est suivi d'un verbe : « *La Reine la plus accomplie que nous eussions vu seoir sur le trône, Elle s'est fait peindre, Elle s'est venu asseoir* » (PARTICIPE, DU1701). Même les académiciens ne contestent pas qu'un participe passé suivi d'un verbe ne se décline pas et qu'en parlant d'une femme il faut dire « *Je l'ai fait peindre* » et non « *Je l'ai faite peindre* » (PARTICIPE, DU1701). Toutefois, fidèle à sa position plutôt impartiale, et descriptive plutôt que prescriptive, Basnage ajoute une observation de Corneille (1687) qui précise que ces règles ne font pas l'unanimité car beaucoup déclinent les participes dans des phrases similaires. En citant Tallemant (1698)<sup>711</sup>, Basnage affirme que les grammairiens et les remarqueurs ne sont pas d'accord sur la question de savoir si le participe passif doit être conjugué ou non lorsqu'il est suivi d'un autre participe. Ainsi, certains disent « *Elle s'est trouvée guerrie* et d'autres *Elle s'est trouvée guerri*. M.L.T. » (PARTICIPE, DU1701)

Citant à nouveau Tallemant (1698)<sup>712</sup>, Basnage écrit qu'un participe en dépendance de deux noms de genres différents s'accorde avec le genre du dernier nom par la loi du dernier substantif (ADJECTIF, DU1701). Si le participe se rapportant à deux noms de genres différents est en position prédicative (« quand il y a un verbe qui suit », PARTICIPE DU1701), il devient masculin pluriel même si le dernier des mots auxquels il se rapporte est de genre féminin : « *Les hommes & les femmes ont été assujettis aux mêmes loix* » (PARTICIPE DU1701). On peut

---

<sup>705</sup> Cf. Bouhours 1675, 486-490.

<sup>706</sup> Cf. Vaugelas 1647, 175-179.

<sup>707</sup> Cf. Tallemant 1698, 100-104.

<sup>708</sup> Cf. Tallemant 1698, 127-128.

<sup>709</sup> Cf. Bouhours 1692, 387.

<sup>710</sup> Cf. Vaugelas 1647, 170-179.

<sup>711</sup> Cf. Tallemant 1698, 100-104.

<sup>712</sup> Cf. Tallemant 1698, 121-122.

trouver des informations très similaires dans l'entrée consacrées à SUBSTANTIF où Basnage introduit une remarque reprise toujours de Tallemant (1698)<sup>713</sup> : « *tous les hommes & toutes les femmes sont assujettis aux mêmes loix* » (SUBSTANTIF, DU1701).

## 5 Adverbe

Dans la description d'ADVERBE, on apprend que l'*adverbe* est une partie indéclinable du discours qui « se joint avec les verbes » (ADVERBE) ou « avec les adjectifs » (ADVERBE, DU1701). Tout en conservant les exemples fournis par Furetière, Basnage précise que les adverbes servent à augmenter ou à diminuer la force des mots auxquels ils se joignent et en précisent « la maniere d'agir, ou de souffrir » (ibid.) tout en marquant « les différentes circonstances » (ibid.) : *Il agit constamment ; il est vivement poursuivi ; il est fort malade.*

Les adverbes se distinguent en « adverbes de temps, de lieu, & en un grand nombre d'autres » (ADVERBE). Basnage ajoute un paragraphe sur les adverbes de quantité. Il affirme que les adverbes de quantité sont suivis de l'article soit indéfini<sup>714</sup> soit défini<sup>715</sup>. En référence à ce dernier exemple, Basnage précise que lorsque le verbe régit le complément direct, on utilise l'article défini. Là encore, il ajoute qu'on se sert de l'article défini également lorsque l'adverbe de quantité modifie ou amplifie le sens du verbe (ex. *donnez-moi un peu de l'eau*) tandis qu'on se sert de l'article indéfini s'il modifie le sens du nom (ex. *donnez-moi un peu d'eau*). Enfin, Basnage affirme que le « génitif » qui suit l'adverbe de quantité détermine la personne du verbe : *un grand nombre de temoins rapportent ; la plupart des gens se laissent aller au vice.*

Furetière attribue la catégorie grammaticale d'*adverbe*, souvent abrégée en *adv.*, à 1088 mots. Basnage, pour sa part, catégorise 1277 mots comme adverbes. La plupart d'entre eux n'a pas de spécification, étant classée simplement comme *adverbe* (103), plus souvent abrégé en *adv.* (1174). Néanmoins, les deux lexicographes attribuent à un certain nombre d'adverbes des catégories qui ne coïncident pas toujours avec celles contemporaines. Nous avons identifié trente-un adverbes *de temps*<sup>716</sup>, quatorze *de lieu*<sup>717</sup>, trois *de quantité*<sup>718</sup>, deux de *comparaison*<sup>719</sup>, deux *de transition*<sup>720</sup>, un *exaggeratif*, un « *de preference* »<sup>721</sup>, un « *excitatif* »<sup>722</sup>, un « *interrogeant* »<sup>723</sup>. Parmi ceux-ci, huit sont à la fois adverbes de temps et de lieu<sup>724</sup>. Toutes ces catégories se trouvent déjà dans le *Dictionnaire universel* de Furetière. Si les désignations *de temps*, *de lieu* et *de quantité* sont très anciennes, étant utilisées

---

<sup>713</sup> Cf. Tallemant 1698, 121-122.

<sup>714</sup> Ex. *Il y a disette de bled ; il y a beaucoup d'esprit.*

<sup>715</sup> Ex. *Il a bien de l'esprit ; il aime bien les femmes.* Comme déjà mentionné à propos des articles, les articles indéfinis du XVII<sup>e</sup> siècle ne correspondent pas aux actuels. Sur le fait qu'il n'existe pas de distinction entre préposition, article indéfini et article partitif, voir la section sur l'article dans ce même chapitre.

<sup>716</sup> *Après-demain, aujourd'hui, cependant, comme, cy, deçà, delà, demain, dernièrement, desjà, encore, hier, huy, icy (ou ici), jadis, jamais, incontinent, la, loin, maintenant, mais, maishuy, pendantque, puis, quand, quelquefois, tantost (ou tantot), tard, tost (ou tot), toujours (ou toujours), voicy (ou voici).*

<sup>717</sup> *Ailleurs, arriere, cy, deçà, delà, dehors, icy (ou ici), icy-bas, la, loin, ou, partout, puis, voicy (ou voici).*

<sup>718</sup> *Beaucoup, combien, peu.*

<sup>719</sup> *Pareillement, au prix* (s.v. PRIX).

<sup>720</sup> *Mesme, au surplus* (s.v. SURPLUS).

<sup>721</sup> *Plutost*, (ou *plutôt*).

<sup>722</sup> *Or.*

<sup>723</sup> *Combien.*

<sup>724</sup> *Cy, deçà, delà, icy (ou ici), la, loin, puis, voicy (ou voici).*

respectivement par Meigret (1550)<sup>725</sup> et Maupas (1607)<sup>726</sup>, les autres, formulées par Furetière, ne se retrouvent pas toutes dans les grammaires et recueils de remarques que nous avons consultés. Chifflet, dans la section de sa grammaire consacrée aux adverbes, distingue dix « différentes espèces des adverbes » (Chifflet, 1659, 101-104). Selon lui, les adverbes peuvent être de lieu, de temps, de nombre, de quantité, d'ordre, d'affirmation, de négation ou de doute, de similitude et de démonstration, d'amas ou de séparation, de manière ou de façon, interrogatifs. Ainsi, si les adverbes de lieu, de temps, de quantité et les interrogatifs se retrouvent dans les grammaires du XVII<sup>e</sup> siècle, il est possible que Furetière se soit appuyé sur sa propre expertise linguistique pour inventer, sur le modèle de celles déjà connues, les appellations *de comparaison*, *de preference* et *de transition* ainsi qu'*exaggeratif* et *excitatif*.

Un certain nombre de syntagmes nominaux sont classés comme « sorte d'adverbe » ou « espece d'adverbe ». Les syntagmes classés comme « sorte d'adverbe » sont trente-deux<sup>727</sup>, ceux classés comme « espece d'adverbe » sont sept<sup>728</sup>. Ils sont tous introduits par Basnage, qui manifestement, en identifiant dans ses sources un adverbe que Furetière avait négligé, décide de l'introduire dans le dictionnaire par souci d'exhaustivité mais ne se sent pas apte à lui attribuer la catégorie grammaticale avec une certitude absolue et utilise des périphrases. Cette attitude est probablement due à l'insécurité grammaticale de Basnage qui n'avait pas reçu de formation linguistique.

En général, dans les entrées consacrées aux adverbes Basnage conserve les informations de Furetière, qu'il complète avec quelques exemples illustratifs tirés du *Dictionnaire françois* de Richelet (1693) ou du *Dictionnaire de l'Académie française* (1694).

## 6 Préposition

La préposition est « une particule indéclinable [...] qui régit les noms qui la suivent » (PREPOSITION). *Pour*, *sur* et *vers* sont les prépositions mentionnées dans l'entrée PREPOSITION où Basnage ajoute à la description de Furetière qu'il est nécessaire de répéter une préposition lorsqu'elle régit deux substantifs qui ne sont pas synonymes ni approchants : *Il est venu à but de son dessein par la ruse et par la force* (PREPOSITION, DU1701).

Sur les quatre-vingt-douze mots catégorisés comme « preposition », dix-neuf<sup>729</sup> sont introduits par Basnage. Parmi eux, *d'après*, *en depit* et *sauf* sont classées comme « sorte de préposition ». *Proche*, que Furetière classe comme « interjection, et quelquefois adv. » (PROCHE, DU1690),

<sup>725</sup> Cf. Meigret 1550, 72.

<sup>726</sup> Cf. Maupas (1607), folio 162 v.

<sup>727</sup> *Alte-la* (s.v. ALTE), *pour l'amour* (s.v. AMOUR), *a-main-armée* (s.v. ARMER), *d'arrivée* (s.v. ARRIVÉE), *à sçavoir* (s.v. A SÇAVOIR), *de biais* (s.v. BIAIS), *d'après* (s. v. D'APRES), *au dehors, de dehors, en dehors, par dehors* (s.v. DEHORS), *en detail* (s.v. DETAIL), *en-haut, d'en-haut* (s.v. EN-HAUT), *faute, par faute* (s.v. FAUTE), *à flou* (s.v. FLOU), *a force, de force* (s.v. FORCE), *à genoux* (s.v. GENOU), *d'importance* (s.v. IMPORTANCE), *à la judaïque* (s.v. JUDAÏQUE), *à la juive* (s.v. JUIF), *à loisir* (s.v. LOISIR), *bongré malgré* (s.v. MALGRÉ), *au manier* (s.v. MANIER), *à miracle* (s.v. MIRACLE), *orca* (s.v. ORCA), *pourlheure* (s.v. POURLHEURE), *pourlors* (s.v. POURLORS), *a tire-d'aile* (s.v. TIRE-D'AILE), *tout d'une venuë* (s.v. VENUE).

<sup>728</sup> *Alerte, cas* (« espece d'adverbe admiratif »), *demi, depuis, piquenique, à proportion* (s.v. PROPORTION), *de reste* (s.v. RESTE).

<sup>729</sup> *Atravers, au, au deça* (s.v. AU DEÇA), *au-dela* (s.v. AU DELA), *avecque, au-travers* (s.v. AU-TRAVERS), *d'après* (s.v. D'APRES), *de par* (s.v. DE PAR), *en depit* (s.v. DEPIT), *endepit, long, à l'opposite* (s.v. OPPOSITE), *pardevant, pendant, pourveu, rais, au regard* (s.v. REGARD), *travers, vis-à-vis* (s.v. VIS A VIS).

est récatégorisée par Basnage comme « préposition qui regit le genitif » (PROCHE, DU1701) en reprennant les mots du *Dictionnaire françois* de Richelet (1693). La majorité des prépositions n'a pas de classe d'appartenance. Néanmoins, Basnage souligne si les prépositions marquent le temps<sup>730</sup>, le lieu<sup>731</sup> ou les deux<sup>732</sup>. Exceptionnellement, d'autres classe de prépositions sont mentionnées : conditionnelle<sup>733</sup>, conjonctive<sup>734</sup>, exclusive<sup>735</sup>. Basnage inclut parmi les prépositions le préfixe *trans*, classé comme « preposition qui entre en la composition de plusieurs mots » (TRANS, DU1701).

D'une manière générale, dans les entrées consacrées aux prépositions Basnage conserve les informations de Furetière, qu'il complète par le régime des prépositions extrait, avec quelques exemples illustratifs, du *Dictionnaire françois* de Richelet (1693). Richelet et Basnage se servent de cas latins pour décrire le régime. Basnage introduit en dépendance de la catégorie grammaticale une proposition relative contenant le verbe « régir » et le cas : « Preposition qui regit l'accusatif » (APRES, DU1701). Il décrit également si d'autres prépositions, qu'il appelle parfois « particules », précèdent ou suivent la préposition concernée dans l'entrée : « Chez, se trouve fort souvent precedé d'un *de* » (CHEZ, DU1701).

## 7 Conjonction

Les conjonctions sont des « particules qui lient, qui joignent les parties d'un discours » (CONJONCTION). Dans l'entrée CONJONCTION Basnage reconnaît l'existence de cinq sous-catégories, en ajoutant les deux dernières aux trois indiquées par Furetière : *conjonctive* ou *copulative*, *adversative*, *disjonctive*, *conditionnelle*, *causale* ou *causative*. Cette classification des conjonctions se retrouve dans la grammaire de Chifflet (1659, 122-130), qui contient également la catégorie des « conjonctions continuatives » (ibid.). Basnage affirme que les adjectifs substantifs féminins *la conjonctive*<sup>736</sup>, *la copulative*<sup>737</sup>, *la disjonctive*<sup>738</sup> sous-entendent le mot « conjonction ». Cet usage se retrouve déjà dans la grammaire de Meigret (1550)<sup>739</sup>.

Sur les soixante-neuf adresses catégorisées comme « conjonctions », trente-quatre<sup>740</sup> sont introduites par Basnage. Il faut remarquer qu'à *moins que* est décrite deux fois, l'une en suivant l'ordre alphabétique dans la macrostructure, l'autre comme un sous-adresse de MOINS. Toutes

---

<sup>730</sup> *Dans, des, du, en, entre, jusque, pres, sur.*

<sup>731</sup> *Chez, dans, deça, des, du, en, entre, jusque, outre, pardessous, prés, sous, sur.*

<sup>732</sup> *Dans, des, en, entre, jusque, pres, sur.*

<sup>733</sup> *Selon, si, suivant.*

<sup>734</sup> *Avec.*

<sup>735</sup> *Sans.*

<sup>736</sup> Cf. CONJONCTIVE, DU1701.

<sup>737</sup> Cf. COPULATIF, DU1701.

<sup>738</sup> Cf. DISJONCTIVE, DU1701.

<sup>739</sup> Cf. Meigret 1550, 138.

<sup>740</sup> *A moins que* (s.v. A MOINS QUE), *après, avant que* (s.v. AVANT), *aussi-bien que* (s.v. AUSSI-BIEN QUE), *aussi-tot que* (s.v. AUSSI-TOT QUE), *bien loin* (s.v. BIEN LOIN), *bien que* (s.v. BIEN QUE), *d'abord-que* (s.v. D'ABORD-QUE), *de crainte de* (s.v. CRAINTE), *de ce que* (s.v. DE CE QUE), *depuis, dès que* (s.v. DÉS), *enfin, loin, lorsque, malgré que* (s.v. MALGRÉ), *a mesure que* (s.v. MESURE), *a moins que, au moins, du moins, pour le moins* (s.v. MOINS), *ores, par là* (s.v. PAR LA), *partant, pour peu que* (s.v. POUR PEU QUE), *pourveu* (s.v. POURVOIR), *quand, quoyque, sans que* (s.v. SANS), *selon que* (s.v. SELON), *si bien que, si tant est que, sitot-que* (s.v. SI), *suivant que* (s.v. SUIVANT), *vu-que* (s. v. VU-QUE). Nous indiquons l'adresse à laquelle rechercher la préposition pour les prépositions composées d'au moins deux mots ou pour celles qui doivent être recherchées sous une adresse qui ne correspond pas à la préposition.

les conjonctions n'ont pas une entrée qui leur est spécifiquement dédiée ; beaucoup sont décrites dans les entrées d'autres éléments lexicaux. Comme *d'après que* et *devant que*, déjà lemmatisés par Furetière, Basnage introduit dans le dictionnaire des conjonctions, souvent tirées du *Dictionnaire de l'Académie française* (1694) et du *Dictionnaire françois* de Richelet (1693), formées à partir de prépositions et, en moindre mesure, d'autres parties du discours qui deviennent des conjonctions en leur ajoutant un *que* : *avant que*, *dés que*, *malgré que*, *sans que*, *selon que*, *suivant que*, *vu-que*. Exceptionnellement, l'adverbe *loin* devient conjonction lorsqu'il régit la préposition *de* et le mode infinitif<sup>741</sup>. En général, Basnage conserve les informations fournies par Furetière et les intègre avec celles de ses deux références, l'Académie et Richelet. Cependant, dans un cas, il supprime la description d'une conjonction donnée par Furetière sous D'AUTANT, *d'autant que*<sup>742</sup>, peut-être parce qu'il estimait qu'elle n'était plus d'usage courant.

Un grand nombre de conjonctions n'a pas de spécifications, étant catégorisées simplement comme « conjonction »<sup>743</sup> ou bien « conjonctive »<sup>744</sup>. Exceptionnellement, Basnage se sert des abréviations « conj. »<sup>745</sup> et « conjonct. »<sup>746</sup>. Lorsqu'il s'agit d'attribuer une catégorie grammaticale à des éléments non catégorisés par Furetière, Basnage se montre toujours très prudent et peu sûr. Comme on a vu avec les adverbes, plutôt que d'établir la catégorie du lexème avec certitude, Basnage préfère utiliser des périphrases telles que « sorte de conjonction »<sup>747</sup>, « espece de conjonction »<sup>748</sup> ou « sorte de conjonctive »<sup>749</sup>. Ces attributions sont parfois reprises par le *Dictionnaire françois* de Richelet (1693).

### 7.1 Conjonctions conjonctives ou copulatives

Le mot-vedette CONJONCTIF est défini comme « Terme de Grammaire qui joint ensemble » (CONJONCTIF). Similairement, la définition de « Copulatif » est « qui joint, qui lie ensemble » (COPULATIF). Ce dernier « ne se dit guères qu'au féminin & en Grammaire des particules qui lient les discours » (ibid.). Si Basnage retient l'information de Furetière selon laquelle « *Et* est une particule *conjonctive* » (CONJONCTIF), il supprime la partie du texte où Furetière affirme que « *Et* est une conjonction *copulative* dans une proposition » (COPULATIF, DU1690). En effet, avec *donc* et *joint-que*, *et* est classée dans le dictionnaire comme « particule conjonctive ». « Conjonctive » est la catégorie grammaticale que Basnage attribue également à *après*, *bien loin*, *bien que*, *tant* (« conjonctif »). Alors que soit Furetière soit Basnage écrivent que « Plus, item, davantage, avec, sont des termes copulatifs du discours » (COPULATIF), aucune conjonction n'est classée comme « copulative » tout au long du dictionnaire.

<sup>741</sup> Cf. LOIN, DU1701.

<sup>742</sup> « D'AUTANT QUE. Conjonction causative. Parce que, veu que, car. Elle sert à marquer la raison de quelque chose. Il faut se mieux vestir, *d'autant qu'il* fait plus froid. » (D'AUTANT, DU1690).

<sup>743</sup> *Afin*, *ailleurs*, *alors*, *a moins que*, *avant que*, *aussi-bien que*, *cependant*, *combien*, *d'abord-que*, *de crainte de*, *dés*, *devant que*, *en effet*, *enfin*, *en tant que*, *de façon que*, *loin*, *ne*, *ni*, *ores*, *de peur que*, *puis que*, *quoyque*, *sitot-que*, *suivant que*, *tandis*, *tellement*.

<sup>744</sup> *À*, *après*, *bien loin*, *bien que*.

<sup>745</sup> *Aussi-tot que* et *d'abord-que*.

<sup>746</sup> *Ores*.

<sup>747</sup> *Lorsque*, *malgré que*, *à mesure que*, *à moins que*, *par là*, *partant*, *pour peu que*, *quand*, *sans que*, *selon que*, *si bien que*, *si tant est que*, *vu-que*.

<sup>748</sup> *De ce que*, *depuis*.

<sup>749</sup> *Pourveu*.

## 7.2 Conjonctions adversatives

Le mot-vedette ADVERSATIF est défini comme « Terme de Grammaire » (ADVERSATIF) que « se dit d'une particule, ou conjonction adversative, laquelle marque quelque différence, ou quelque opposition entre ce qui la suit, & ce qui la precede » (ADVERSATIF, DU1701). Après avoir indiqué *mais* comme « particule adversative » (ibid.), Basnage conserve les mots de Furetière selon lequel « *ou* est une conjonction adversative : *oui, ou non* » (ADVERSATIF). Probablement, il s'agit d'une erreur, puisqu'ailleurs *ou* est classée comme « conjonction disjonctive » (DISJONCTIF)<sup>750</sup>. La catégorie grammaticale « conjonction adversative » est donnée aux conjonctions *mais, neantmoins (ou neanmoins), pourtant, toutefois*.

## 7.3 Conjonctions disjonctives

La définition de DISJONCTIF est « qui disjoint, ou separe » (DISJONCTIF). Furetière et Basnage indiquent que le « conjonctions disjonctives » *ou* et *ni* « en liant un discours, en separent neanmoins les parties : *Cesar, ou rien ; Il n'avance, ni ne recule* » (ibid.). Cependant, *ni* n'est pas classée dans le dictionnaire comme une conjonction disjonctive. En fait, *ne* et *ni* sont catégorisées ensemble comme des simples « conjonctions ». Basnage introduit une note de Corneille aux *Remarques* de Vaugelas selon laquelle « lorsqu'il y a plusieurs substantifs separez par une disjonctive, il n'y a que le dernier qui fait le regime du verbe : comme ; *la force, ou la douceur le fera* » (DISJONCTIF, DU1701). Les conjonctions disjonctives identifiées dans le dictionnaire sont *ou, soit, tantost*.

## 7.4 Conjonctions causales ou causatives

La macrostructure des deux éditions du dictionnaire ne contient pas le mot-vedette CAUSAL. Quant à CAUSATIVE, Basnage ne modifie pas la définition donnée par Furetière : « adj. f. qui se dit en cette phrase grammaticale, *Une particule causative*, telles que sont *car, parce que, veu que, &c.* » (CAUSATIVE). La catégorie grammaticale « conjonction causative » est attribuée à *attendu que, car, de ce que, parce que, veu que* tandis que « conjonction causale » celle de *veu*.

## 7.5 Conjonction conditionnelle

La définition de CONDITIONNEL renvoie à la logique<sup>751</sup> qui explique que les « propositions conditionnelles, ou conditionales [...] reçoivent toutes sortes de contradictions : *Si mon mulet transalpin voloit, mon mulet transalpin auroit des ailes* » (CONDITIONNEL). Même si l'exemple montre l'usage de *si*, la seule « conjonction conditionnelle » dans les deux éditions du dictionnaire, il n'y a pas de référence explicite aux conjonctions conditionnelles.

A ces cinq catégories explicitement mentionnées dans l'entrée CONJONCTION, il faut ajouter celles des conjonctions *assomptive, augmentative, comparative, corrective, de transition, illative*. En fait, *aussi* est classée comme « conjonction comparative, augmentative et assomptive » (AUSSI), *mais* comme « conjonction adversative, & corrective » (MAIS), *or* comme

---

<sup>750</sup> Cf. aussi CONJONCTIF et OU.

<sup>751</sup> « On dit en Logique » (CONDITIONNEL).

« conjonction assumptive et de transition » et *parquoy* comme « conjonction illative » (PARQUOY).

Dans les deux éditions du *Dictionnaire universel, assumptif, assumptive, illatif, illative* ne sont pas lemmatisés. Pour ce qui concerne les définitions d'AUGMENTATIF, COMPARATIF, CORRECTIF et TRANSITION, elles ne contiennent pas de référence aux conjonctions. Non seulement ces mots ne sont pas décrits dans les deux éditions, mais ils ne sont même pas utilisés dans les grammaires que nous avons consultées. Il est probable que Furetière les ait inventés en s'appuyant sur leur sémantique.

D'une manière générale, pour ce qui concerne le traitement des conjonctions, Basnage conserve les informations de Furetière qu'il complète des significations reprises du *Dictionnaire de l'Académie française* (1694) et *Dictionnaire françois* de Richelet (1693). Basnage précise le mode verbal, indicatif ou subjonctif, et éventuellement la préposition qui accompagne les conjonctions. Souvent, il indique des exemples illustratifs, extraits de ses sources. Parfois, il donne également des indications linguistiques et grammaticales tirées des grammaires et des recueils de remarques. Les entrées sont quelquefois complétées par des citations d'écrivains.

## 8 Interjection

L'interjection est « une particule qui exprime les passions » (INTERJECTION) qui n'a aucun régime : « *Ha que cela est beau !, Helas le pauvre homme !, O la belle fusée !* » (ibid.). Basnage définit les interjections comme « des voix plus naturelles qu'artificielles, qui marquent les mouvements de nôtre âme » (INTERJECTION, DU1701). Le lexicographe distingue les interjections en plusieurs catégories sémantiques : « de joie, de douleur, de tristesse, de compassion, d'exhortation, de colère, d'admiration, etc. » (ibid.). Pour décrire l'interjection, Basnage semble s'inspirer à La Touche (1696)<sup>752</sup>.

Le DU1701 enregistre dans la macrostructure trente-sept interjections, dont quinze<sup>753</sup> introduites par Basnage. Parmi celles-ci, seulement *aye, aye* et *ouf* sont catégorisées comme « interjection », les autres étant classées comme « sorte d'interjection »<sup>754</sup> ou « espece d'interjection »<sup>755</sup>. Quant à *chut* et *sus*, Basnage affirme qu'ils sont employés « par manière d'interjection » (CHUT, DU1701) ou « comme interjection » (SUS, DU1701). En reprenant les mots de Richelet, Basnage recatégorise comme « preposition » PROCHE qui, selon Furetière, était une « interjection, et quelquefois adv. » (PROCHE, DU1690). Comme pour adverbes, prépositions et conjonctions, alors que Basnage ressent le besoin d'introduire de nombreuses adresses, principalement rencontrées lors de la consultation de ses sources lexicographiques de référence, souvent il ne prend pas la responsabilité de leur attribuer une catégorie grammaticale bien définie. De manière intéressante, Basnage remplace la partie de l'entrée DAME concernant l'interjection avec définition et exemple du *Dictionnaire françois* de Richelet

---

<sup>752</sup> La Touche 1696 (vol. 2), 199.

<sup>753</sup> A *hi* (s.v. A HI), *aye, aye* (s.v. AYE, AYE), *tout beau* (s.v. BEAU) ; *chut, gare, hai, hieu, hi, hi, hi* (s.v. HI, HI, HI), *hon, hon* (s.v. HON, HON), *hue, ouai* (s.v. OUI), *ouf, poua, sus, zon*.

<sup>754</sup> A *hi, tout beau, hai, hieu, hi, hi, hi, hon, hon, hue, ouai, poua, tope, zon*.

<sup>755</sup> Gare.

(1693), en éliminant ainsi les références à « la Vierge Marie, qu'on appelle absolument *Nostré Dame* » (DAME, DU1690).

Les catégories sémantiques qu'on rencontre dans la description des interjections sont : *admiration*<sup>756</sup>, *douleur*<sup>757</sup>, *surprise*<sup>758</sup>, *joie*<sup>759</sup>, *repentance*<sup>760</sup>, *affirmation et dénégation*<sup>761</sup>, *approbation*<sup>762</sup>, *colère*<sup>763</sup>, *degout*<sup>764</sup>, *exclamation*<sup>765</sup>, *exhortation*<sup>766</sup>, *étonnement*<sup>767</sup>, *imprecation*<sup>768</sup>, *indignation*<sup>769</sup>, *vigueur*<sup>770</sup>. Trois interjections sont usées pour appeler quelqu'un : *hem, ho, hola*. Enfin, on ne peut manquer de mentionner *o*, interjection qui « sert pour invoquer à son secours, pour admirer, pour se plaindre, pour se moquer, invectiver, & faire toutes sortes d'exclamations » (O). Rappelons que *o* est également classé dans les deux éditions du *Dictionnaire universel* comme un article.

### Costructions syntaxiques

Contrairement à Furetière, qui ignore quasiment cet aspect, Basnage donne une large place aux constructions syntaxiques. Elles sont quelquefois introduites par le verbe *joindre*<sup>771</sup>, dont s'était sporadiquement déjà servi Furetière. Cependant, Basnage utilise plus fréquemment la forme « se construit » pour indiquer principalement des constructions verbales. Un autre introducteur est la forme « regit », utilisée dans la plupart de cas pour décrire le régime des conjonctions et prépositions qui sont lemmatisées dans le DU1701 de manière beaucoup plus systématique que dans le DU1690. Exceptionnellement, le régime des autres parties du discours comme les adjectifs, les adverbes et les substantifs est donnée par Basnage. En général, en ce qui concerne les verbes, Basnage propose parfois des verbes auxiliaires, parfois la construction pronominale, parfois la préposition qui suit le verbe, parfois la diathèse, même si elle est de récente utilisation<sup>772</sup>. En ce qui concerne les prépositions, Basnage indique le cas modulé sur la déclinaison latine (génitif, datif, accusatif, ablatif). Concernant les conjonctions, Basnage précise généralement le mode verbal qui les accompagne. Bien qu'il adopte une approche plus descriptive que son prédécesseur, il indique aussi des constructions à éviter. Pour avoir une idée du traitement des constructions syntaxiques dans le DU1701, voir la locution conjonctive suivante absente du DU1690 :

A MOINS QUE Conjonction qui regit le subjonctif, & qui signifie, si ce n'est que. *A moins que* vous ne rampiez devant lui, n'en attendez aucune grâce.

---

<sup>756</sup> *Aga, ah, cas, haha, he, hieu, ho, malebosse, ouai.*

<sup>757</sup> *A hi, aye, aye, hélas, las, ouf.*

<sup>758</sup> *Dame, ouai, possible.*

<sup>759</sup> *Hi, hi, hi, hai.*

<sup>760</sup> *Foin, hélas.*

<sup>761</sup> *Da.*

<sup>762</sup> *Bien bien.*

<sup>763</sup> *Hache.*

<sup>764</sup> *Poua.*

<sup>765</sup> *Bon.*

<sup>766</sup> *Sus.*

<sup>767</sup> *Dame.*

<sup>768</sup> *Malebosse.*

<sup>769</sup> *Foin.*

<sup>770</sup> *Zon.*

<sup>771</sup> « Il se joint souvent avec le pronom relatif » (ACCREDITER, DU1701).

<sup>772</sup> « Le mot de *passionner* [...] dans le régime actif est assez nouveau » (PASSIONNER, DU1701)

A moins que, se construit aussi avec l'infinifitif & la particule de. *A moins que* de faire cela, on n'en viendra point à bout. Il y en a qui disent aussi à *moins* de faire cela mais mal, selon Vaugelas.

## Constructions lexicales

L'attention que porte Basnage à l'aspect idiosyncrasique de la langue française transparait fortement à chaque page de son ouvrage. Cependant, probablement en raison de la complexité de l'analyse, les entrées consacrées aux pronoms contiennent de nombreuses indications d'usage inhérentes aux constructions lexicales, et Basnage invite souvent à privilégier l'une plutôt que l'autre aussi dans la perspective de produire un dictionnaire d'apprentissage. Parfois les observations de Basnage font référence à deux « pronoms » qui s'utilisent dans des contextes différents. Puisque le nom réunit le substantif et l'adjectif et puisque le pronom remplace le nom, Basnage, comme Vaugelas, ne se rend pas compte que *chacun* et *chaque* ont de fonctions différentes, le premier étant un adjectif et le deuxième un pronom au sens actuel du terme. Basnage affirme que *chaque* « est la même chose que chacun, mais ils ne s'emploient pas indifféremment » (CHAQUE, DU1701). Tout en citant Vaugelas (1647)<sup>773</sup>, le lexicographe déclare que bien que *chaque* et *chacun* soient synonymes, ils ne sont pas interchangeables. Par exemple, il est correct de dire « *chaque langue a ses propriétés* » (ibid.) mais non « *chacune langue* » (ibid.). D'autre part, il faut dire « *chacun en parle, chacun en cause* » (ibid.) mais non « *chaque en parle, chaque en cause* » (ibid.). L'accent mis par Basnage sur les indications qui peuvent aider le lecteur à distinguer les paronymes montre vivement ses intentions pédagogiques. Par ailleurs, Basnage consacre un petit développement à « le lieu d'où je viens » (DONT, DU1701), formule qu'il faut préférer, selon lui, à « *Le lieu dont je viens* » (ibid.). De même, il établit une distinction sémantique entre « *la maison d'où je sors* » (ibid.) et « *la maison dont je sors* » (ibid.), cette dernière construction devant être utilisée lorsque *maison* signifie « race » (ibid.). Parfois, les observations de Basnage mettent en relation deux ou plusieurs constructions de la langue et le lexicographe suggère celle qui est préférable. En reprenant les *Remarques nouvelles sur la langue française* de Bouhours<sup>774</sup> Basnage affirme que parmi ce *temps-cy* et ce *temps-icy* il faut préférer la première construction car la deuxième est utilisée par ceux qui « parlent mal » (CY, DU1701). Parmi *Menez y moi*, *Menez m'y* et *Menez moi y*, il faut utiliser la première, à la fortune de laquelle a contribué l'autorité de Vaugelas, même si la seconde a « plus de raison & plus de grace » (MOY, DU1701). En citant Tallemant (1698)<sup>775</sup>, Basnage ajoute que la troisième « a paru insupportable à toute l'Académie » (ibid.).

Conservant une pratique déjà adoptée par Furetière, Basnage prend soin d'enregistrer les formules propres au langage juridique : *je soussigné confesse, je soussigné promets* (JE), *iceluy nôtre grand Conseil c'est le début des « arrêts de cette Jurisdiction »* (ICELUY), *nonobstant oppositions ou appellations quelconques* (QUELCONQUE), *quiconque aura commis homicide, sera puni de mort* (QUICONQUE).

Toujours en perpétuant une habitude de Furetière, Basnage enregistre les usages ironiques de la langue : *Cela est bon, se dit ironiquement pour se moquer de quelque chose. Cela vaut fait,*

---

<sup>773</sup> Vaugelas 1647, 130.

<sup>774</sup> Cf. Bouhours 1675, 555-556.

<sup>775</sup> Cf. Tallemant 1698, 140-142.

&c. (CELA), *Quand un homme sans autorité dit impérieusement 'je le veux', on lui répond ironiquement : '& le Roi dit, Nous voulons'* (NOUS).

Les phrases proverbiales et idiomatiques, c'est-à-dire les suites de mots dont les constituants ont acquis un sens différent de la somme de leurs sens, trouvent une grande place dans les éditions de Furetière et de Basnage qui éprouvent souvent le besoin d'expliquer le sens obscures au moyen de propositions finales introduites parfois par « pour dire » : « *Mettre les choses chacun à sa chacune* pour dire les approprier, mettre ensemble celles qui sont de même nature » (CHACUN), « *j'ai bien fait des miennes en ma jeunesse* pour dire J'ai bien fait des folies qui n'appartiennent qu'à moi » (MIEN), « *A la mienne volonté* pour dire Plût à Dieu » (ibid.), « *Il a fait une harangue telle quelle*, c'est-à-dire « plus mauvaise que bonne » (QUEL), « *C'est une je ne sçai qui* ; lorsqu'on ne veut pas prononcer une injure » (QUI), « *le je ne sçai quoy* » (QUOY, DU1701), « *A chacun le sien ce n'est pas trop* » (SIEN), « *parler à part soy, vivre à part soy* pour dire seul, et en particulier » (SOY), « *de vous à moi* pour dire entre nous, sans que ce que je vous dis aille plus loin » (VOUS, DU1701).

### Vestiges de grammaire latine

Le « cas » fait référence en latin à l'inflexion des noms. Bien que le français ne fléchisse pas les noms et rende les compléments au moyen de prépositions, Furetière et Basnage affirment l'existence des six cas en français, sur le modèle du latin. L'ordre des cas est celui que l'on trouve dans les grammaires françaises des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, y comprises celles de Chifflet (1659) et de La Touche (1696), et qui remonte à l'*Ars grammatica* (connue sous le titre d'*Institutiones grammaticae*) de Priscian de Césarée : nominatif, génitif, datif, accusatif, vocatif, ablatif<sup>776</sup>. Outre les définitions de chaque cas, qui sont déjà présentes dans le DU1690 et que Basnage conserve, les entrées de Basnage font souvent référence à l'utilisation de l'un ou l'autre cas dans les constructions syntaxiques des mots. Dans ce qui suit, on essaye de définir chaque cas et d'évaluer les références aux cas dans le DU1701. Après avoir comparé les entrées relatives aux six cas latins dans les deux éditions du dictionnaire, nous comparerons le nombre d'entrées dans lesquelles les cas latins sont utilisés pour décrire la grammaire française. Nous ne tiendrons pas compte des entrées où la mention du cas se trouve dans la note étymologique<sup>777</sup> puisque là, le cas renvoie au latin et non au français.

#### Nominatif

Le nominatif est le premier cas de la déclinaison du nom qui peut être singulier (ex. : moi) ou pluriel (ex. : nous). Basnage ajoute à la définition de Furetière qu'un nom au nominatif doit être suivi du verbe.

Alors que les occurrences de « nominatif » sont dix dans le *Dictionnaire universel* de Furetière, Basnage fait référence au nominatif dans vingt-sept entrées. Comme nous avons remarqués ci-dessus à propos des parties du discours, si Basnage supprime très rarement la référence au cas

---

<sup>776</sup> La *Grammaire générale et raisonnée* (1660) d'Arnauld et Lancelot place le vocatif en deuxième position comme les grammaires actuelles du latin en français.

<sup>777</sup> Ex. : « Menage le derive de *adamante*, ablatif de *adamus* [...] » (AIMANT, DU1701).

latin des entrées de Furetière (ex. : NOM), il l'ajoute assez souvent (ex. : DE, IMPERSONNEL, LEQUEL, MOY, SOY, etc.).

### Génitif

Le génitif « est le second cas de la déclinaison des noms, qui se fait avec l'article de<sup>778</sup> : *le fils de Pierre, de Jean* » (GENITIF).

Furetière utilise « génitif » dans la description de quelques « termes de grammaire » (*autrui, cas, datif, de, déclinaison, du, lequel*). Basnage, quant à lui, décrit le régime d'une vingtaine de mots. Il utilise le second cas de la déclinaison latine pour décrire le régime de onze prépositions, notamment : *arriere, au deça, au dela, auprès, au-travers, a-travers, en depit, a l'opposite, près, proche, travers*. Parfois, il indique le régime d'autres parties du discours, notamment de quatre noms<sup>779</sup> (*aise, infinité, narratif, plu-part, sorte, victorieux*) et de deux adverbes (*tant, vis a vis*).

### Datif

Le datif « est le troisième cas de la déclinaison du nom » (DATIF). Basnage ajoute que le datif « marque ce à quoy la chose, ou l'action a du rapport » (DATIF, DU1701).

Furetière utilise « datif » dans la description de quelques « termes de grammaire » (*A, au, cas, datif, regir*). Basnage, quant à lui, décrit le régime de treize verbes (*aider, appliquer, commander, concilier, confiner, éviter, froter, insulter, pardonner, persuader, ressembler, satisfaire, survivre*), un couple de pronoms (*moy, se*), des prépositions (*jusque, sauf*) et un nom (*attachement*).

### Accusatif

L'accusatif « est le quatrième cas des noms qui se déclinent » (ACCUSATIF). Basnage ajoute que l'accusatif « marque & designe le sujet où passe l'action du verbe, ou de la preposition » (ACCUSATIF, DU1701). Les verbes actifs prennent l'accusatif. De nombreuses prépositions requièrent également l'accusatif.

Furetière utilise le mot « accusatif » dans la description de très peu « termes de grammaire » (*cas, regir, verbe*). Basnage, pour sa part, décrit le régime de dix-sept prépositions (*après, arriere, avec, à-travers, dans, delà, de par, depuis, environ, malgré, moyennant, pendant, près, sauf, selon, sous, travers*), de douze verbes (*aider, appréhender, commander, desesperer, despouiller, éviter, insulter, persuader, ressembler, satisfaire, survivre, valoir*), de deux pronoms (*moy, se*), d'un nom (*attachement*) et d'un adverbe (*vis-a-vis*). Puisque le « verbe actif regit l'accusatif » (ACCUSATIF), l'indication de la catégorie grammaticale « v. act » suffit à informer le lecteur que le verbe se construit avec l'accusatif. Par conséquent, Basnage précise que le

---

<sup>778</sup> Nous rappelons que les deux lexicographes ne font pas des distinctions entre préposition, article indéfini et article partitif.

<sup>779</sup> Nous rappelons que les deux lexicographes considèrent aussi bien les substantifs que les adjectifs comme des noms (voir la définition de NOM dans le DU1701).

verbe requiert l'accusatif uniquement lorsque la construction alterne l'accusatif avec d'autres cas.

### Vocatif

Le vocatif est le « cinquième cas de la déclinaison des noms » (VOCATIF). Basnage supprime la référence de Furetière au fait qu'on utilise le vocatif pour appeler quelqu'un et ajoute que le vocatif n'est régi par rien et sert à indiquer « seulement la personne à qui on parle, ou avec qui l'on s'entretient » (VOCATIF, DU1701). Le vocatif n'est pas utilisé pour décrire le régime d'autres mots.

### Ablatif

L'ablatif est le « sixième cas de la déclinaison du nom & du participe » (ABLATIF). Dans l'entrée ABLATIF, après une brève mention de l'ablatif absolu et de l'étymologie du mot, les deux lexicographes précisent qu'en latin l'ablatif sert autant à comparer qu'à ôter. Basnage ajoute que les grammairiens prétendent que le grec n'a pas d'ablatif. En reprenant les mots de Bouhours (1692)<sup>780</sup> qu'il cite incorrectement comme *Port. R.*, Basnage introduit la description de l'ablatif absolu, « une locution détachée et indépendante, qui ne regit rien et qui n'est régie de rien » (ABSOLU, DU1701) et après avoir précisé que « c'est à l'imitation des Latins : *Deletu exercitu* » (ibid.) en donne des exemples, toujours tirés de Bouhours : « *l'armée ayant été taillée en pièces ; Tout bien considéré en matière de Religion, le plus seur est de s'en tenir aux décisions de l'Eglise* » (ibid.).

Furetière utilise « ablatif » dans la description de deux « termes de grammaire » (*absolu, cas*). Basnage, pour sa part, décrit le régime de trois verbes (*accoucher, aider, vider*) et de deux pronoms (*dont, moy*).

Par ailleurs, il faut dire que les cas ne sont pas la seule référence à la grammaire latine dans le DU1701. Dans la section consacrée aux verbes on peut observer la place que Basnage donne à la description du *gérondif*, alors qu'il s'agit d'un temps différent du gérondif latin, duquel il dérive.

Au-delà du fait que Furetière ne décrit pas la construction des mots, Basnage semble prendre du recul par rapport à Furetière. En effet, Furetière avait presque totalement éliminé les références aux cas latins, qui reviennent en force dans les descriptions du DU1701. Cela est dû au fait que Basnage tient beaucoup compte du *Dictionnaire de l'Académie française* (1694), assez conservateur, et des différents traités de langue française des contemporains qui, bien qu'ayant souvent une vue ouverte sur l'évolution des langues vivantes, continuent à expliquer les règles et les exceptions de la langue française en utilisant une terminologie déjà connue dans le domaine de la grammaire latine<sup>781</sup>.

---

<sup>780</sup> Cf. Bouhours 1692, 259-260.

<sup>781</sup> Cf. aussi Chevalier 2006 (première édition : 1968) ; Auroux 1994 ; Swiggers 1991, 1997.

## Conclusion

La réflexion sur la langue occupe une place de choix dans les débats des savants en France au cours du XVII<sup>e</sup> siècle. De nombreux traités, recueils de remarques et grammaires, publiés à cette époque, ont – dans différentes mesures – discuté de l'évolution de la langue française. Basnage s'efforce d'intégrer dans son ouvrage lexicographique tout ce qu'il trouve sur la description de la langue. Les informations fournies sont tirées d'ouvrages contemporains, publiés tous dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle.

L'analyse des parties du discours dans le *Dictionnaire universel* de Basnage n'a pas été une tâche facile. Tout d'abord, ceux-ci ne coïncident pas avec les catégories actuelles. De plus, l'information grammaticale ne fait pas l'unanimité chez les grammairiens du XVII<sup>e</sup> siècle. Comme Basnage fait référence à plusieurs sources lexicographiques et linguistiques, une grande confusion se dégage du dictionnaire. En ne s'en tenant pas aux propos d'un seul auteur mais en se référant à plusieurs voix faisant autorité mais contradictoires, Basnage multiplie les points de vue et l'incohérence de la description. Il nous a donc fallu comprendre quelles sont les sources de référence de Basnage et tenter de reconstituer la grammaire décrite, qui n'est cependant pas linéaire. Néanmoins, toutes les incohérences ne peuvent être attribuées à Basnage. La plupart d'entre elles proviennent précisément des grammaires et des traités qu'il consulte et dont il enregistre scrupuleusement les informations. Pour rédiger les entrées, Basnage tient compte du *Dictionnaire de l'Académie française* (1694) et du *Dictionnaire françois* (1693) de Richelet mais aussi des recueils de remarques de Boisregard (1689), Bouhours (1675, 1692), Corneille (1687), Ménage (1672, 1676) et Vaugelas (1647, 1690). En ce qui concerne les grammaires, la seule citée explicitement par Basnage est la *Grammaire générale et raisonnée* (1660) d'Arnauld et Lancelot qui, avec la *Logique* (1662) d'Arnauld et Nicole et la *Nouvelle Méthode pour apprendre facilement la langue latine* (1662) de Lancelot, est amplement utilisée par Basnage. Néanmoins, ladite « Grammaire de Port-Royal » n'est pas la seule référence grammaticale du lexicographe. Parmi ses sources il y a l'*Essay d'une parfaite Grammaire de la langue françoise* (1659) de Chifflet, et un ouvrage plus ambitieux qui se proposait de mettre ensemble la grammaire du français et les « façons de parler douteuses », *L'art de bien parler françois* (1696) de La Touche. Les deux ouvrages ont en commun d'avoir été publiés dans les Provinces-Unies, à Anvers et Amsterdam respectivement, où le commerce était interdit aux Français. Bien que Basnage publie également dans les Provinces-Unies, il est probable que son désir de vendre son produit en France l'amène à occulter la consultation d'ouvrages publiés en terre ennemie.

Les ajouts de Basnage sont principalement de nature morphosyntaxiques et lexicales, mais concernent également l'orthographe et contiennent parfois des curiosités pseudo-historiques.

Bien que la quasi-totalité des entrées consacrées aux parties du discours soit complétée par des informations morphosyntaxiques et sémantiques, peu d'entrées sont entièrement réécrites. L'usage des sources est nourri, mais pas servile. Basnage n'hésite pas, par exemple, à réécrire l'entrée NOM à partir de la grammaire de Chifflet (1659) plutôt que de la *Grammaire générale et raisonnée* d'Arnauld et Lancelot (1660), seule grammaire explicitement citée dans la liste d'abréviations placée au début du DU1701.

Basnage semble avoir une idée assez nette des noms (substantifs et adjectifs), plus que des autres éléments lexicaux. Parmi ceux-ci, les pronoms sont sans doute la partie du discours qui

lui cause le plus de difficultés de classification. Plutôt que des règles grammaticales, les entrées consacrées aux pronoms sont surchargées d'exemples et de citations d'écrivains ainsi que de remarques de spécialistes qui servent à combler les lacunes de la formation linguistique du lexicographe. Basnage effectue une analyse morphosyntaxique détaillée des éléments décrits, c'est-à-dire que le lexicographe décrit bien la place que chaque élément occupe dans la phrase. Par contre, l'analyse fonctionnelle est liée au stade atteint dans l'analyse grammaticale par les auteurs contemporains de grammaires. Par exemple, Basnage ne peut pas parler de compléments du verbe car la distinction entre *complément direct* et *complément indirect* ne sera introduite qu'au siècle suivant. L'analyse de Basnage est liée à la terminologie latine comme celle des grammaires de l'époque. Le lexicographe agit parfois comme un prescripteur, indiquant ce qui peut être utilisé et ce qui doit être évité, sans mentionner l'existence de points de vue différents du sien. Il est également possible qu'il ait enregistré les renseignements qu'il a trouvés sur les questions grammaticales abordées et qu'il ait simplement manqué l'existence d'opinions discordantes avec celle transcrite, sans avoir l'intention de prescrire. Par exemple, comme nous l'avons montré plus haut, en ce qui concerne ce qu'on appelle aujourd'hui la « phrase clivée », Basnage adopte une approche descriptive.

Quant aux verbes, comme il y a tant de matériel disponible mais absolument discordant, Basnage décide de prendre un point de référence, à savoir La Touche (1696), et de s'en tenir à son analyse. Il s'agit manifestement d'un choix de convenance servant l'objectif premier de Basnage qui est d'achever la révision du *Dictionnaire universel* de Furetière dans un délai extrêmement court. Cependant, il est possible que Basnage adhère réellement aux positions qu'il propose, car celle de La Touche (1696) est indéniablement l'une des analyses des verbes français les plus claires parmi les contemporaines.

Les longues discussions et les différents points de vue enregistrés à propos du participe et du gérondif manifestent le désir de Basnage d'aller au fond de la matière, de comprendre et de faire comprendre les différences entre le participe actif et le gérondif ainsi que les différentes manières d'appliquer le participe passif. Une fois de plus, nous retrouvons les intentions pédagogiques du lexicographe.

En ce qui concerne les adverbes, les prépositions, les conjonctions et les interjections, nous avons constaté que si Basnage en introduit plusieurs dans le dictionnaire, il ne se sent pas capable d'en fournir des catégories précises. En fait, les parties du discours introduites par Basnage sont souvent classées comme « espece[s] de » ou « sorte[s] de » adverbe, préposition, conjonction ou interjection. Cette attitude est probablement due à l'insécurité grammaticale de Basnage qui n'avait pas reçu de formation linguistique pour pouvoir réviser le dictionnaire.

Par ailleurs, nous voudrions mentionner un caractère extrêmement novateur de l'œuvre de Basnage. La conscience du lexicographe de l'existence de constructions propres à la langue française, qui empêchent que deux mots ayant des significations similaires soient utilisés indifféremment dans des contextes différents, ressort des entrées sur les parties du discours.

## ANNEXE 1

### Entrées analysées

Partie du discours	Sous-catégories	Mots grammaticaux
NOM	SUBSTANTIF, ADJECTIF, PROPRE, APPELLATIF, GENRE, FEMININ, MASCULIN, NOMBRE, SINGULIER, PLURIEL	
PRONOM	PERSONNEL, DEMONSTRATIF, RELATIF, POSSESSIF, RECIPROQUE	JE, TU, IL, ELLE, MOY, TOY, LUI, SOY, LE, LA, SE, NOUS, VOUS, EUX, MESME, MON, MA, MES, MIEN, TON, TA, TIEN, SON, SA, SIEN, NOS, NOSTRE, VOSTRE, QUE, QUI, QUOY, QUELQUE, QUELQUEFOIS, QUELQU'UN, QUELCONQUE, QUICONQUE, DONT, LEQUEL, LAQUELLE, AUQUEL, CE, CECI, CELA, CELUI, CELUI-LA, CETTUI-CY, CET, CY, AUCUN, AUTRE, CHACUN, CHAQUE, CIL, ICELUY, OU
ARTICLE	DEFINI, INDEFINI	A, AU, DE, DES, DU, LE, LA
VERBE	ABSOLU, ACTIF, ANOMAL, AUXILIAIRE, CONJUGAISON, FREQUENTATIF, FUTUR, GERONDIF, IMPERATIF, IMPARFAIT, IMPERSONNEL, INDEFINI, INDICATIF, INFINITIF, INFLEXION, IRREGULIER, MODE, MOEUF, NEUTRE, OPTATIF, PARFAIT, PASSIF, PRESENT, PRETERIT, REDUPLICATIF, REFLECHI, REGULIER, SUBJONCTIF, TEMPS,	AVOIR, ESTRE
PARTICIPE	ACTIF, PASSIF	
ADVERBE	LIEU, TEMPS, QUANTITÉ	AILLEURS, ALERTE, ALTE-LA, AMOUR, APRES-DEMAIN, ARRIERE, AUJOURDHUY, BEAUCOUP, CEPENDANT, COMBIEN, COMME, CY, DECA, DEHORS, DELA, DEMAIN, DERNIEREMENT,

		DESJA, ENCORE, HIER, HUY, ICY, ICY-BAS, JADIS, JAMAIS, INCONTINENT, LA, LOIN, MAINTENANT, MAIS, MAISHUY, MESME, NEANTMOINS, OU, PAREILLEMENT, PARTOUT, PEU, PLUSTOST, AU PRIX, PUIS, QUAND, QUELQUEFOIS, TANTOST, TARD, TOST, TOUSJOURS, VOICY
CONJONCTION	ADVERSATIF, CAUSATIF, CONDITIONNELLE, CONJONCTIF, COPULATIF, DISJONCTIF	AFIN, AILLEURS, AMOINSQUE, APRES, ATTENDU QUE, AVANT QUE, AUSSI, AUSSI-BIEN QUE, AUSSI-TOT QUE, BIENLOIN, BIEN QUE, CAR, CEPENDANT, COMBIEN, D'ABORD-QUE, DE CRAINTE DE, DE CE QUE, DEPUIS, DES, DEVANT QUE, DONC, DONQUES, EN EFFET, ENFIN, EN TANT QUE, ET, DE FAÇON QUE, TOUTEFOIS, JOINT-QUE, LOIN, LORSQUE, MAIS, MALGRE QUE, A MESUREQUE, A MOINS QUE, AU MOINS, DU MOINS, POUR LE MOINS, NE, NI, NEANTMOINS, OU NEANMOINS, OR, ORES, OU, PARCEQUE, PAR LA, PARQUOY, PARTANT, DE PEUR QUE, POURPEUQUE, POURTANT, POURVEU, PUISQUE, QUAND, QUOYQUE, SANS QUE, SELON QUE, SI, SI BIENQUE, SI TANTESTQUE, SITOT-QUE, SOIT, SUIVANT QUE, TANDIS, TANTOST, TELLEMENT, VEU, VEU QUE, VU-QUE
PREPOSITION		A, APRÉS, ARRIERE, ATRAVERS, ATTENANT, AU, AVANT, AU DECA, AU DELA, AVEC, AVECQUE, AUPRÉS, AUTOUR, AU-TRAVERS,

		<p>CAUSE, CHEZ, CONCERNANT, CONTRE, DANS, D'APRES, DE, DEÇÀ, DEDANS, PAR DEHORS, DELA, AU DELA, PAR DELA, DE PAR, EN DEPIT, DEPUIS, DERRIERE, DÉS, DESSOUS, AU DESSOUS, DESSUS, AU DESSUS, DE DESSUS, PAR DESSUS, DEVANT, DEVERS, PAR DEVERS, DU, DURANT, EMMI, EN, ENDEPIT, ENTOUR, ENTRE, ENVERS, ENVIRON, FORS, HORS, JOIGNANT, JOUXTE, JUSQUE, LOIN, AU LONG, DU LONG, LE LONG, MALGRÉ, A MESME, MOYENNANT, NONOBTANT, A L'OPPOSITE, OUTRE, PAR, PARDESSOUS, PARDESSUS, PARDEVANT, PARDEVERS, PARMY, PENDANT, PREPOSITION, POUR, PRÉS, QUANT, AU REGARD, SANS, SAUF, SELON, SI, SOUS, SUIVANT, SUR, SUS, TOUCHANT, TRANS, TRAVERS, AU TRAVERS, VERS, VIS-A-VIS</p>
INTERJECTION		<p>AGA, AH, A HI, AYE, AYE, BEAU, BIEN, BON, CAS, CHUT, DA, DAME, FOIN, GARE, HAHA, HACHE, HAI, HÉ, HELAS, HEM, HIEU, HI, HI, HI, HO, HOLA, HON, HON, HUE, LAS, MALEBOSSE, O, OUAII, OUF, POSSIBLE, POUA, PROCHE, SUS, TOPE, ZON</p>

## Chapitre 5.

### Citations et marques d'usage

Deux éléments essentiels de la révision résident dans l'augmentation des citations et des marques d'usage. Il y a deux types de citations dans les dictionnaires modernes : les citations qui servent de caution en justifiant le mot vedette, garantissant son authenticité et lui donnant du lustre, et les citations qui complètent les aspects formels de la définition<sup>782</sup>. Les citations sont marginales dans le dictionnaire de Furetière et « y répondent avant tout à des intentions littéraires » (Lehmann 1995, 49). Au contraire, dans le dictionnaire de Basnage, elles jouent un rôle de premier plan, puisqu'elles figurent dans toutes les entrées pour lesquelles le lexicographe a pu en trouver<sup>783</sup>. Les marques de domaine et les marques d'usage<sup>784</sup>, en revanche, sont utilisées par Furetière plus largement que les citations<sup>785</sup>. Cependant, elles semblent être extrêmement peu nombreuses par rapport à la quantité de marques de domaine et d'usage enregistrées par Basnage.

Les deux éléments ont d'abord le rôle d'illustrer le bel usage des mots. C'était déjà l'objectif principal du *Dictionnaire de l'Académie française* (1694). Ses lexicographes, bien qu'ils ne citent pas des auteurs précis, avaient pris la peine de marquer les mots « qui commencent à vieillir, & ceux qui ne sont pas du bel usage, & que l'on a qualifiés de bas ou de style familier » (Préface, DA1694). De son côté, Furetière avait entrepris de créer un dictionnaire universel qui contiendrait des termes propres aux arts et aux sciences sans accorder beaucoup de poids au bel usage. Basnage tente de réunir les deux visions lexicographiques. Ainsi, tout en conservant l'esprit universaliste de Furetière, notre lexicographe veut aussi dépeindre le bon et le bel usage au moyen de citations et de marques d'usage. Cependant, il faut souligner de suite que ces dernières « fournissent une multitude d'informations qui dépassent une conception uniquement puriste » (Gemmingen-Obstfelder 1982, 131). Comme nous l'avons montré ailleurs<sup>786</sup>, son ouvrage lexicographique pourrait être considéré aussi comme un proto-dictionnaire d'apprentissage puisqu'il guide son lecteur dans la compréhension de tous les aspects de la langue. Basnage prend le lecteur par la main, lui suggérant les mots qu'il peut utiliser sans hésitation et l'avertissant en même temps des mots à ne pas employer. Il atteint ces deux objectifs grâce à une architecture bien organisée de citations et de marques d'usage.

En principe, les citations et les marques d'usage s'excluent mutuellement : si un mot est d'usage général et se trouve dans les textes de « bons auteurs » contemporains, son statut ne suscite pas de perplexité et les citations lui donnent ses lettres de noblesse, tout en fournissant des exemples illustratifs, ainsi que des modèles syntaxiques à reproduire pour le lecteur. La présence d'une ou de plusieurs marques d'usage, par contre, suggère que le mot ne se trouve pas dans les textes des bons auteurs contemporains, que tous les spécialistes de la langue ne

---

<sup>782</sup> Cf. Quémada 1967, 555.

<sup>783</sup> La plupart des entrées terminologiques ne sont pas illustrées par des citations car les termes sont rarement utilisés par les écrivains.

<sup>784</sup> Par 'marque d'usage', nous entendons exclusivement les indications de nature rhétorique et sociolinguistique placées à la fin de l'entrée, et non les déterminations de domaine qui se trouvent immédiatement après la catégorie grammaticale que nous appelons 'marques de domaine'.

<sup>785</sup> Cf. Rey 1990.

<sup>786</sup> Cf. Stincone 2021.

l'approuvent pas ou que, pour une raison quelconque, il est exclu du bel usage. Le lecteur doit donc s'abstenir de l'utiliser. Certaines entrées contiennent à la fois des marques d'usage et des citations. C'est le cas des entrées faisant référence à la littérature burlesque, comique et satirique.

Ci-dessus, nous présenterons d'abord comment les citations sont introduites dans le *Dictionnaire universel* de 1701 et nous nous concentrerons dans un second temps sur les marques d'usage.

## 1 Les citations

Les citations, provenant presque exclusivement d'œuvres de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, accompagnent les définitions du dictionnaire. Il s'agit d'extraits de divers types d'ouvrages, principalement de textes littéraires mais aussi historiques et religieux, des correspondances, des traités scientifiques, des journaux de vulgarisation de la science.

### 1.1 Les sources des citations

La « Table alphabétique des noms des auteurs citez par abreviation » au début du *Dictionnaire universel* de Basnage contient 132 abréviations qui regroupent auteurs et ouvrages sous leurs lettres initiales. Auteurs et ouvrages ne sont pas représentés de manière homogène : on passe de certains avec très peu de citations, à d'autres cités quelques centaines de fois, et enfin à d'autres ayant plus de mille citations.

Le tableau de l'annexe 1 présente les auteurs et les ouvrages de la liste alphabétique triée par nombre de citations<sup>787</sup>. Outre le nombre total de citations, sont indiqués le nombre de citations associées à l'abréviation de la table alphabétique et le nombre de citations associées à d'autres désignations. Tout ceci donne une idée du laborieux travail de recherche effectué par Basnage, peut-être avec l'aide de ses collaborateurs.

Le choix des auteurs n'est pas indifférent, le lexicographe entendant transmettre la pensée de certains, au détriment d'autres, à travers son œuvre. S'il est fidèle à son principe de réserve et de discrétion, les propos de la préface montrent clairement qu'il voit la mention des auteurs, et *a fortiori* leur citation, comme une marque d'appréciation : « c'est assez en louer quelques-uns, que de les mettre indistinctement dans le même rang avec les autres » (Préface, DU1701).

Quoique constituant une aide précieuse, la liste liminaire pose plusieurs problèmes. D'une part, Basnage ne respecte pas strictement les abréviations fournies en préambule, qu'il ignore parfois complètement<sup>788</sup> puisqu'il utilise souvent d'autres abréviations et se réfère également au nom complet de l'auteur, ou au titre de l'ouvrage. D'autre part, la liste n'est pas complète.

---

<sup>787</sup> La recherche s'effectue sur BBedit où nous avons ouvert le fichier .rtf créé en assemblant les fichiers .rtf de chaque lettre du DU1701 générés par GROBID-Dictionaries en ayant éliminé les en-têtes de chaque lettre, qui compromettaient considérablement les résultats de la recherche.

<sup>788</sup> Les abréviations « Bert. », « Bl. », « Charl. », « Div. cur. », « Fev. », « Gro. », « Huy. », « Le Bl. », « Sa. », « S. Di. » données dans la table alphabétique ne sont pas utilisées.

Certains auteurs cités plusieurs fois<sup>789</sup> dans le corps du dictionnaire n'y figurent pas. Cela s'explique en partie par le fait que les citations de Basnage ne sont pas toutes de première main, le lexicographe ayant largement copié dans son propre ouvrage les citations que d'autres lexicographes avaient incluses dans les leurs.

En effet, Basnage n'est pas le premier lexicographe français à utiliser les citations. Avant lui, Pomey les avait utilisées dans son dictionnaire bilingue français-latin<sup>790</sup>, Richelet dans son dictionnaire monolingue français<sup>791</sup> et Ménage dans son dictionnaire étymologique<sup>792</sup>. Basnage reprend les citations de ces trois sources<sup>793</sup>.

Le *Dictionnaire françois* de César-Pierre Richelet (1693<sup>3</sup> [1680<sup>1</sup>]) est la principale source des citations de Basnage. Alors que Richelet indique souvent ses sources de manière très précise, fournissant en plus du nom de l'auteur également le titre de l'œuvre et la page, Basnage est beaucoup plus hâtif et, en même temps, systématique, en ne fournissant que l'abréviation du nom de l'auteur. Olivier Patru, juriste et écrivain mais aussi académicien, précise la méthode de travail de Richelet dans une lettre à Maucroix où il lui demande de dépouiller ses textes et ceux de Guez de Balzac, tandis que « Richelet va dépouiller tout d'Ablancourt » (Lehmann 1995, 38) et Patru lui-même cherche des citations dans ses plaidoyers. Patru rapporte l'idée de Richelet qu'au moins cinq ou six auteurs vivants, pour être cités eux-mêmes, fourniraient aussi des citations d'autres auteurs. Le dictionnaire de Richelet est donc une œuvre collective, contenant des citations identifiées par plusieurs collaborateurs. Les noms des écrivains cités par Richelet se trouvent dans la « table alphabétique de la plupart des Auteurs et des Livres citez dans ce dictionnaire » au début de son *Dictionnaire françois*. Parmi ces cent-vingt-six auteurs, dix-huit sont identifiés par la mention « de l'Académie Française », ce qui garantit qu'il s'agit d'un « bon auteur ». A l'exception de quelques-uns<sup>794</sup>, tous les auteurs de la table alphabétique de Richelet sont présents dans le *Dictionnaire universel* de Basnage. Toutefois, seuls certains d'entre eux – cinquante-un plus précisément - figurent dans la liste des abréviations<sup>795</sup>. Cela ne s'explique que partiellement par le fait que Basnage inclut dans la liste les auteurs qu'il cite au moyen d'une abréviation tandis qu'il ne mentionne pas les auteurs dont il donne le nom complet. En fait, beaucoup des auteurs de la table alphabétique de Richelet

---

<sup>789</sup> Dans le cadre de BASNUM, Geoffrey Williams a beaucoup œuvré pour compléter la liste des sources. Les résultats de ces recherches ont fait l'objet d'une table <classDecl> dans le header des fichiers TEI du projet, publiés dans le dépôt Nakala.

<sup>790</sup> Cf. Girardin, Chantal (1995). « Une doctrine jésuite de l'exemple. Le Dictionnaire Royal Augmenté de François-Antoine Pomey ». *Langue française* 106 (1), 21-34. <https://doi.org/10.3406/lfr.1995.6441>.

<sup>791</sup> Cf. Lehmann 1995.

<sup>792</sup> Cf. Leroy-Turcan, Isabelle (1996). « L'informatisation Du Dictionnaire Étymologique Ou Origines de La Langue Française de Gilles Ménage (1694) ». *Digital Studies / Le Champ Numérique* 4. <https://doi.org/10.16995/dscn.209>.

<sup>793</sup> Quant à Richelet, Basnage consulte et s'appuie sur l'édition de Genève de 1693.

<sup>794</sup> Cousin, Lignére, Maleville, « Nic. Richelet », Pulvinel, Richard, Robb, Salot, Soleifell, Tevenin, du Vernay. Denis de Sallo est le rédacteur en chef du *Journal de Sçavants* dont il sera question plus loin.

<sup>795</sup> Il s'agit de « Mr. d'Ablancourt », « Mr. Arnaud », « Mr. de Balzac », « Mr. de Benserade », « Mr. Bernier », « Mr. Boilau des Preaux », « Mr. de Bois-robot », « Le. P. Bouhours », « Le P. Bourdalouë », « Mr. de Brebeuf », « Mr. de la Chapelle », « Cerisy Habert », « Mrs. Corneille », « Mr. Costar », « Fevret », « Mr. Flechier Evêque de Nîmes », « Mr. de la Fontaine », « Mr. de Godeau Evêque de Vence », « Gomberville », « Gonbaud », « Mr. de la Guilletiere », « Me. Des Houlieries », « Loyseau », « Le Maître », « Le Père Malebranche », « Mr. de Maucroix », « Mr. de la Mothe le Vayer », « Malherbe », « Mainard », « Mr. Menage », « Mezerai », « Moliere », « Mr. Nicole », « Ozanam », « Mr. Pascal », « Mr. Patru », « Mr. Pelisson », « Mr. Perrault », « Mrs. de Port-Royal », « Mr. Racine », « Mr. de la Rochefoucault », « L'Abbé Regnier », « Rohault », « Mr. de la Sabliere », « Salnove », « Mr. Sarasin », « Scaron », « Mr. de St. Evremont », « Teophile », « Mr. de Vaugelas », « Mr. de Voiture ».

qui ne sont pas présents dans la table alphabétique de Basnage sont cités par Basnage au moyen d'une ou plusieurs abréviations<sup>796</sup>. Plus probablement, il s'agit d'un oubli. Le manque de recherches personnelles empêche Basnage de se souvenir de tous les auteurs et de toutes les œuvres pour lesquels il s'est appuyé sur les recherches des autres. En effet, les citations de tous ces auteurs dans le dictionnaire de Basnage sont très souvent un indice permettant d'accéder facilement à la source à partir de laquelle le lexicographe a transcrit ses exemples, c'est-à-dire le *Dictionnaire françois* de Richelet, notamment l'édition de Genève de 1693, « imprimé pour David Ritter, chez Vincent Miège » comme on lit sur sa couverture.

Néanmoins, bien que « la dette de Basnage envers Richelet [soit] grande, [...] il a lu tous ces auteurs ou presque (une exception semble Voiture) » (Fennis 1988, 86). En effet, toutes les citations de ces auteurs ne proviennent pas du dictionnaire de Richelet. Le fait que les citations identifiées par Basnage et ses collaborateurs s'ajoutent à celles de Richelet et de ses collaborateurs explique le nombre très élevé de citations de d'Ablancourt et de Boileau<sup>797</sup> ainsi que de Saint-Évremond<sup>798</sup> et de ses *Œuvres mêlées*. Il est très probable que, s'inspirant de la méthode de travail de Richelet, Basnage se soit fait envoyer les citations par les auteurs cités, et que Saint-Évremond lui ait procuré les citations de ses œuvres.

Le *Dictionnaire Royal Augmenté* de François-Antoine Pomey (1664) est la deuxième source de citations pour Basnage. Les auteurs les plus fréquemment cités par Pomey sont « Perrot d'Ablancourt, Pierre d'Andilly, Balzac, Pierre Corneille, Cureau de la Chambre, Godeau, Le Maître, Mezeray, Pellisson, Scudery, Vaugelas » (Girardin 1995, 31). À l'exception d'Antoine Le Maître, ils sont tous académiciens. Pomey cite aussi deux revues renommées, « La *Gazette* et La *Revue de Savans*, périodique de vulgarisation scientifique de haut niveau, qui paraissait depuis 1665 » (ibid.). Contrairement à Richelet, Pomey ne rapporte pas toujours la phrase contenant le mot dont il entend attester ou illustrer l'usage. Il se contente souvent d'indiquer entre parenthèses le nom de l'auteur qui a utilisé le mot. Ne disposant pas de la citation dans ces cas, Basnage se contente de reprendre le nom entre parenthèses, tout en indiquant, comme Pomey, que cet auteur « s'est servi » du mot sans fournir lui-même la citation.

Le *Dictionnaire étymologique ou Origines de la langue française* de Gilles Ménage (1694) occupe la troisième place parmi les sources des citations de Basnage qui « avait recensé cet

---

<sup>796</sup> Il s'agit de Bélon (32) [Basnage le cite comme « Belon » (21) ou « Bel. » (11)], Chapelain (29) [« Chapelain » (18), « Chapel. » (2), « Chap. » (9)], Choisi (13) [« Ab. de Choisi » (7), « Choisi » (6)], Colombiere (14) [« Colombiere » (4), « Colom. » (4), « Col. » (2), « de la Colombiere » (2), « Colom. Mel. Hist. (1) », « la Colomb. » (1)], Dalechamp (5) [« Dalechamp » (4), « Dal. » (1)], Davelour (5) [« Davelour » (3), « Davel. » (1), « Dav. » (1)], Degori (18) [« Degori » (7), « Deg. » (10), « Degor. » (1)], Desmarais (8) [« Desmarais » (3), « Desm. Vis. » (3), « Desm. » (2)], du Rier (15) [« Du Rier » (14), « André Du Rier Sr. de Maillezair » (1)], Eveillon (6), Fournier (9) [« le Pere Fournier » (6), « Fournier » (3)], Glaser (6) [« Glas. » (3), « Glaser » (2), « Gl. » (1)], Giri (1) [« Mr. Giri de l'Academie Françoise » (1)], La Chétardie (11) [La Chet. (9), La Chétardie (1), La Che. (1)], Liancour (1) [« Lian. » (1)], Le Chevalier de Meré (5) [« Le Chevalier de Meré » (3), « Le Chev. de Meré » (2)], Mersenne (27) [« le Pere Mersenne » (17), « Mersenne » (4), « Mers. » (3), « Père Mersenne » (1), « Mer. » (1), « P. Mersenne » (1)], Racan (27) [« Racan » (26), « Raca. » (1)], Rondelet (21), Sanson (6), Savot (14), Suze (65) [« La Suze » (62), « M. de la Suze » (3)], Saint Amant (98) [« St. Amant » (68), « St. Amand » (11), « Saint Amant » (6), « St. Am. » (4), « Saint Amand » (3), « S. Amand » (2), « S. Amant » (2), « St. Ama. » (1), « S. Am. » (1)], Saint Ciran (1) [« S. Ciran » (1)].

<sup>797</sup> Richelet le cite comme « Dépreaux ».

<sup>798</sup> Charles de Marguetel de Saint-Denis, seigneur de Saint-Evremond (1616-1703), était un correspondant de Basnage et deux de ses lettres de Londres ont été même publiées dans l'*Histoire des Ouvrages des Sçavants* en décembre 1698 et mars 1699 (cf. Graveleau 2018, 743).

ouvrage (HOS<sup>799</sup>, mars 1694, pp. 291-303), et son auteur, mort en 1692, avait même été l'un de ses correspondants » (Fennis 1988, 86). Les citations de Ménage sont « très fréquentes, souvent démesurément longues, qu'il s'agisse de prose ou de poésie » (Leroy-Turcan 1996). Quand il reprend ces citations, Basnage se contente le plus souvent d'indiquer le nom de l'auteur qui a utilisé le mot, sans copier le texte. Nous n'avons pas trouvé d'étude indiquant quels auteurs sont les plus cités par Ménage, mais nous avons observé que Basnage reprend des références à Bouhours, de Sacy, Lancelot, Marot, Montagne, Rabelais, Rouillard<sup>800</sup>.

Le *Dictionnaire des arts et de sciences* de Thomas Corneille (1694) est également une source de citations pour Basnage, bien que Corneille n'utilise pas les citations de manière systématique. Basnage reprend ce qu'il trouve, notamment des références à des sources techniques telles que les ouvrages de Félibien, auteur prolifique dans les domaines de l'architecture, de la peinture et de la sculpture.

Enfin, parmi les sources de citations de Basnage il y a le deuxième volume de *L'art de bien parler français* de Nicolas La Touche (1696). Le deuxième volume de cet ouvrage collecte des phrases illustrant des usages linguistiques qui suscitent de la perplexité parmi les experts en matière de langue. Il rassemble donc, par ordre alphabétique, les mots ou les locutions qui, pour une raison ou une autre (prononciation, genre grammatical, bel usage, etc.) ont suscité l'intérêt des remarqueurs. La liste des abréviations en début de volume (« Vaug. », « Bouh. », « Bouh. rem. nouv. », « Dout. », « Mén. », « Corn. », « Réfl. ») contient les sources de l'ouvrage, c'est-à-dire les *Remarques sur la langue française* (1647) de Vaugelas, les *Doutes* (1674), les *Remarques nouvelles sur la langue française* (1675) et la *Suite des Remarques nouvelles sur la langue française* (1692) de Bouhours, les *Observations de Monsieur Ménage sur la langue française* (1672 et 1676), les *Remarques de M. de Vaugelas sur la langue française avec des notes des Messieurs Patru et T. Corneille* (1687) de Corneille, les *Réflexions, ou Remarques critiques sur l'usage present de la langue française* de Boisregard (1689).

## 1.2 L'univers intellectuel des citations : formules introductives et auteurs mobilisés

Après ce panorama des sources de citation de Basnage, il convient d'analyser de plus près la façon dont il les mobilise dans ses entrées. En général, les citations suivent directement la définition sans être introduites par d'autres éléments. Néanmoins, dans quelques entrées il y a des formules qui les précèdent.

Tout d'abord, comme on l'a vu plus haut, Basnage ne cite parfois pas le mot à proprement parler, se contentant d'en attester l'existence dans l'œuvre d'un auteur. Déjà Furetière informe qu'un mot ou un terme « se trouve »<sup>801</sup> ou est « employé »<sup>802</sup> dans une œuvre ou, par

---

<sup>799</sup> HOS = Basnage de Beauval, Henri (1694-1706). *Histoire des Ouvrages des Sçavants*, Rotterdam, Leers.

<sup>800</sup> Il ne s'agit que d'exemples puisque nous n'avons pas pu faire une étude exhaustive des sources de citations de Basnage.

<sup>801</sup> ABRACADABRA, ABUNA, ASPIC, BENEFICE, Bois en pueil (s.v. BOIS), BRUSLABLE, COTTERIE, COURTIBAULT, DEPREDE, FATISTE, GREIGNEUR, HANSE, HEBERGE, IRIS, LAIDANGES, MOINE, PILE, PROBATIQUE, ROUTIER, SAUVEMENT, SCISSION, TALMELIER, TESMOIGNERIE, WERP, & WERPIR.

<sup>802</sup> ABRIER, AFFORAGE, ANCHOIS, BESOGNER, CACOZELE, CANON, DADA, DEPERDITION, DOM, DORLOTTER, ENDEMENTIERS, ENHERBER, ERE, FERIR, FILER, GESNE, HERBE, LANTIPONER, MARQUISER, MENER, MEZZANINE, OSSEMENTS, QUANTESFOIS, REVISIT, RUMB, TESMOIGNERIE, TRESOR, TRUANDAILLE, VAGANS.

métonymie, dans un auteur. Il spécifie aussi si un auteur « s'est servi »<sup>803</sup> d'un mot. Basnage reproduit dans de nombreuses entrées les formules adoptées par Furetière. Voici quelques exemples :

AFFLUER [...] Ce mot deplaît à bien des gens : aucun bon Auteur ne s'en sert aujourd'huy. Refl. A la verité Mezerai l'a employé. Il n'est point condamné par Mrs. de l'Academie ; cependant on ne doit pas s'en servir sans scrupule.

BELANDRE, ou BELANDE. [...] Belandre se trouve dans l'Hydrographie de Fournier, & Belande dans l'Histoire du siege de Dunkerque par Mr. Sarazin.

DESSERVICE [...] L'Academie, après avoir mis ce mot dans la table de son Dictionnaire, le fait effacer dans ses additions : ce qui est une marque qu'elle le desapprouve. Cependant Mezerai l'a employé. Il m'a rendu de signalez desservices. Pomey.

NON-USAGE [...] Menage s'est servi de ce mot pour expliquer, qu'une expression est abolie, parcequ'on a cessé de s'en servir, & qu'elle est hors de l'usage present.

Basnage puise le plus souvent dans Richelet<sup>804</sup>, puis dans Pomey<sup>805</sup>, Ménage<sup>806</sup>, La Touche<sup>807</sup> et Corneille<sup>808</sup>. Parfois il copie le texte de la source presque mot à mot<sup>809</sup>, d'autres fois il reprend les informations essentielles (auteur, œuvre, citation) en reformulant la phrase qui les introduit<sup>810</sup>. Dans quelques cas, Basnage aborde ses sources de manière critique. Par exemple, alors que Richelet affirme que « Ce mot ne se dit point » (INTOLERANCE, Richelet1693), Basnage soutient qu'il est utilisé depuis quelques années et par une catégorie spécifique de personnes, les théologiens<sup>811</sup>. Parfois Basnage ramène dans la même entrée des informations rencontrées dans des sources différentes. Par exemple, dans l'entrée AFFLUER après avoir affirmé qu'aucun bon auteur ne s'est servi du mot, ce qui reprend les mots de La Touche qui, à son tour, cite Boisregard (« Réfl. ») Basnage écrit qu'« à la verité Mazeray l'a employé » comme l'indique Richelet. Similairement dans l'entrée FACE (DU1701) un long paragraphe réunit les informations provenant de La Touche, Pomey et Richelet :

FACE [...] Le mot de *face* dans la signification de visage a un peu vieilli. On ne s'en sert gueres que dans des vers serieux, & lorsqu'on parle d'un visage majestueux. On dit la face toute defigurée ; voir Dieu face à face. Mais il semble que ce n'est qu'en ces phrases consacrées. Malherbe l'a employé dans le sens figuré : La face deserte des champs. Vau. Corn. On dit, Resister, soutenir en face, regarder en face ; mais toujours sans la particule là. Hors ces phrases, on ne s'en sert gueres qu'en raillant, & en parlant d'un visage gros, & large. Cet homme a une face resplendissante. Ce mot ne se doit point employer pour signifier un visage,

---

<sup>803</sup> AVANT-PROPOS, AVIDITÉ, BENETIER, BOBO, BROCARD, CHARMEUSE, CLAVICULE, CLEF, CLEPSYDRE, COLLOQUE, DEGOUT, EMANCIPATION, FESSIER, LOISER, MAINTEFOIS, FOUAGE, GAS, GRIEF, GROUILLER, HALBRED, MAJORDOME, MALANDRES, MAT, MECENAS, MOLE, PAVÉ, POSTILLE, PREPUCE, RECOURS, SELVE, TRANSSUBSTANTIATION.

<sup>804</sup> AFFLUER, ALLEGEANCE, AMENITÉ, BELANDRE, CONTOUR, CUPIDE, DANSE, DEBAPTISER, DEFAVEUR, DESAVEUGLER, DETOURNEMENT, FACE, FESSIER, INDOCTE, INTOLERANCE, LARIGOT, LOCUTION, MINORITÉ, MURMURATEUR, ORIPEAU, PALEFROI, PAPERASSER, POMMADER, PROFITER, RETRAITTE, SATYRESSE, SECONDER, Soupir de Bachus s.v. SOUSPIR, TURBULEMMENT, URE.

<sup>805</sup> ADVOLER, ARRAISONNER, ATTRAIRE, BARICAVE, BARREMENT, BOUTER, CAVALERISSE, CHEVALER, CLAVIER, COMPETITRICE, CONQUEREUR, DESSECHER, DESSERVICE, DEVIDER, ESCHAFAUDER, ERRER, OCCASIONNAIRE, RIRE.

<sup>806</sup> ABACO, ANGLAIS, CHOINE, DESSERT, ELOISE, HYDRIE.

<sup>807</sup> AFFLUER, FACE, GRACIEUX, NON-USAGE.

<sup>808</sup> BORDOYER, BOUGE.

<sup>809</sup> CHOINE, MURMURATEUR, SECONDER.

<sup>810</sup> ABACO, BARREMENT, BELANDRE, COMPETITRICE, DESAVEUGLER, DEVIDER, ERRER, INDOCTE, LARIGOT, MEZZANINE, MINORITÉ, OCCASIONNAIRE, PALEFROI, PAPERASSER, POMMADER, TURBULEMMENT, URE.

<sup>811</sup> Cf. INTOLERANCE, DU1701.

sur tout dans des vers d'amour, & en parlant du visage d'une Maîtresse. On ne peut s'en servir que dans le sérieux, en parlant d'un Dieu, ou d'un Heros. Malherbe a dit de Dieu, Les rayons de grandeur qui sortent de sa face. Mes. Les Rois à l'exemple de Moïse, mettent quelquefois un voile sur leur face, afin que leur majesté n'éblouisse pas trop ceux qui en approchent. Viq.

Il arrive aussi que Basnage copie incorrectement l'auteur de la citation comme dans l'entrée DANSE (DU1701) où il indique que la citation vient de Scarron au lieu de Sarazin (« Sar. »), mentionné par Richelet<sup>812</sup>.

Les auteurs introduits par les formules sous-mentionnées sont d'Ablancourt<sup>813</sup>, Arnaud<sup>814</sup>, Balzac<sup>815</sup>, l'Abbé de Bellegarde<sup>816</sup>, Benserade<sup>817</sup>, Boileau<sup>818</sup>, Charpentier<sup>819</sup>, « Coëffeteau »<sup>820</sup>, Corneille<sup>821</sup>, de Piles<sup>822</sup>, De Sacy<sup>823</sup>, Desmarets<sup>824</sup>, « Madame des Houlières »<sup>825</sup>, « Me. de Ville-Dieu »<sup>826</sup>, Félibien<sup>827</sup>, Fléchier<sup>828</sup>, Fournier<sup>829</sup>, La Fontaine<sup>830</sup>, Lancelot<sup>831</sup>, Malherbe<sup>832</sup>, « Mrs de Port-Royal »<sup>833</sup>, Mainard<sup>834</sup>, Marot<sup>835</sup>, le Marquis de Saint André Monbrun<sup>836</sup>, Mezerai<sup>837</sup>, Ménage<sup>838</sup>, Molière<sup>839</sup>, Montagne<sup>840</sup>, La Mothe le Vayer<sup>841</sup>, « P. Pardies »<sup>842</sup>, Rabelais<sup>843</sup>,

---

<sup>812</sup> Cf. DANSE, Richelet1693.

<sup>813</sup> AMBAGES, BOUTER, CONFARREATION, EXAMINATION, PROFITER, TURBULEMMENT.

<sup>814</sup> MURMURATEUR.

<sup>815</sup> ERRER, LOCUTION.

<sup>816</sup> IMPOLI.

<sup>817</sup> MINORITÉ.

<sup>818</sup> GLORIEUX, HALEINE.

<sup>819</sup> AMENITÉ.

<sup>820</sup> CONQUEREUR.

<sup>821</sup> ALLEGEANCE.

<sup>822</sup> ORIGINALITÉ, SATYRESSE.

<sup>823</sup> HYDRIE.

<sup>824</sup> INDOCTE.

<sup>825</sup> PAPILLONNER.

<sup>826</sup> CUPIDE.

<sup>827</sup> BORDOYER

<sup>828</sup> CLAVIER, DESSECHER, URE.

<sup>829</sup> BELANDRE.

<sup>830</sup> DECHEVELER, HAIRE.

<sup>831</sup> HYDRIE.

<sup>832</sup> ESCUMER, FACE, NUD, REGARD, SURINTENDANT.

<sup>833</sup> GRIEF, MURMURATEUR.

<sup>834</sup> ESCUMER, NUD.

<sup>835</sup> ANGLOIS, CHALOIR, DESSERTÉ, SIMPLESSE.

<sup>836</sup> INTERCUSSION.

<sup>837</sup> ADVOLER, AFFLUER, ARRAISONNER, ATTRAIRE, BARICAVE, BARREMENT, CHEVALER, DESSERVICE, DEVIDER, ESCHAFAUDER, OCCASIONNAIRE.

<sup>838</sup> Non-conformité s.v. CONFORMITÉ, GRACIEUX, GRIEF, NUD, NON-USAGE, REGARD.

<sup>839</sup> DEBAPTISER, DETOURNEMENT, PEAU, POMMADER.

<sup>840</sup> ELOISE, LOISER, POT, RIRE.

<sup>841</sup> COMPETITRICE.

<sup>842</sup> IRIS.

<sup>843</sup> CHOINE.

Racan<sup>844</sup>, Regnier<sup>845</sup>, Ronsard<sup>846</sup>, Rouillard<sup>847</sup>, Royaumont<sup>848</sup>, Sarazin<sup>849</sup>, Scarron<sup>850</sup>, Scudery<sup>851</sup>, St. Amant<sup>852</sup>, Villon<sup>853</sup>, Voiture<sup>854</sup>. A ceux-ci il faut ajouter « L'Auteur de la Traduction de Bion & de Moschus »<sup>855</sup> (BRILLANT, DU1701), dont Basnage n'indique pas le nom car la notoriété de l'œuvre probablement dépasse celle de l'auteur, et « L'Auteur de l'art de parler »<sup>856</sup> (EPELLER, DU1701), titre peut-être volontairement ambigu qui renvoie à deux ouvrages, tous deux publiés aux Provinces-Unies, et sur lesquels Basnage ne veut pas donner trop de détails.

Parfois Basnage ne se contente pas de mentionner l'auteur qui s'est servi du mot mais il donne aussi le nom de l'ouvrage où le mot se trouve. Il cite un « Ouvrage qui regarde les Peintres et la Peinture » (ORIGINALITÉ, DU1701) et les « Conversations sur la Peinture » (SATYRESSE, DU1701) de Roger de Piles, la « traduction de l'Ecclesiaste » (HYDRIE, DU1701) de De Sacy, la « Comedie des Visionnaires » (INDOCTE, DU1701) de Desmarets, la « vie de Commendon » (URE, DU1701) et le « Ximenés » de Flechier. De ce dernier il fournit de coordonnées très précises, c'est-à-dire « page 511. de l'édit de Holl. » (CLAVIER, DU1701). Basnage cite également l'« Hydrographie » (BELANDRE, DU1701) de Fournier, le « Traitté de l'hemine » (HYDRIE, DU1701) de Lancelot, la « traduction des Pseaumes » (DESSERTÉ, DU1701) de Marot, la « Critique de l'Ecole des femmes » (DETOURNEMENT, DU1701) et « les Precieuses ridicules » (POMMADER, DU1701) de Molière, les « Lettres » de Voiture et notamment une « lettre à Mr. Chapelain » (EXCUSEUR, DU1701). Les lettres de Voiture ne sont pas les seules compositions épistolaires mentionnées dans le dictionnaire. Basnage fait également référence à une « Epitre à Madame d'Ussé » (PAPILLONER, DU1701) dans laquelle « Madame des Houlières » (ibid.) se sert d'une acception inusuelle du mot ainsi qu'à une lettre de « P. Pardies [...] dont l'extrait se trouve dans le Journal des Sçavans du 7. Fevr. 1667 » (IRIS, DU1701), et à une « Lettre Pastorale de l'Archevêque de Paris, adressée aux nouveaux Reünis » (INTERVINABLE, DU1701). Parmi les ouvrages à caractère religieux Basnage cite également les écrits de « quelques Theologiens » (INTOLERANCE, DU1701 ; LATITUDINAIRE, DU1701) et parmi celle à caractère historique il mentionne l'« Histoire du siege de Dunkerque de Mr. Sarazin » (BELANDRE, DU1701) et l'« Histoire du Marquis de Saint André Monbrun » (INTERCUSSION, DU1701), ainsi qu'« un livre qui a pour titre Histoire de la Scission de Pologne » (SCISSION, DU1701), peu connu. On remarque que douze des quarante-quatre auteurs ne figurent pas dans la table alphabétique des abréviations. Il s'agit de Coëffeteau, de Piles, Desmarets, Fournier, Lancelot, le Marquis de Saint André Monbrun, Pardies, Rabelais, Racan, Rouillard, Saint Amant, Villon.

---

<sup>844</sup> ESCUMER, RETRAITTE.

<sup>845</sup> MAJORDOME.

<sup>846</sup> REGARD.

<sup>847</sup> ABACO.

<sup>848</sup> MURMURATEUR.

<sup>849</sup> BELANDRE.

<sup>850</sup> DANSE, FESSIER, PAPERASSER, ORIPEAU.

<sup>851</sup> CAVALERISSE.

<sup>852</sup> LARIGOT, SOUSPIR.

<sup>853</sup> BOUGE.

<sup>854</sup> CONTOUR, DEFAVEUR, EXCUSEUR, SECONDER.

<sup>855</sup> Hilaire Bernard de Requeleyne, baron de Longepierre (1659-1731), est un auteur dramatique français. Longepierre s'occupe de la traduction et des remarques aux *Idylles de Bion et de Moschus* (1686) de Theocritus. Son nom se trouve dans la table alphabétique des abréviations.

<sup>856</sup> Nicolas La Touche, auteur de *L'art de bien parler français* (1696), affirme que « l'usage est pour épeler les lettres & non pour appeler » (La Touche 1696, 131). Néanmoins, le titre peut également faire référence à *La Rhétorique ou l'Art de parler* (1699) de Bernard Lamy.

Parmi ceux-ci, Desmarets et Saint Amant sont les seuls à être cités au moyen d'abréviations (« Des-M. », « St. Amant »).

Par ailleurs, il faut noter que le nom de Malherbe se trouve dans une citation de Corneille (FACE, DU1701) et deux de Ménage (NUD, DU1701 ; REGARD, DU1701) tandis que Coëffeteau dans une de Corneille (CONQUEREUR, DU1701). Il est peu probable que Basnage ait consulté de première main les œuvres de Coëffeteau et de Malherbe, qu'il ne considère pas comme ses contemporains, bien qu'ils aient vécu au même siècle que lui.

L'Académie française, avant le début de la rédaction du dictionnaire, avait établi un « catalogue des livres les plus célèbres en notre langue » (Brunot 1909, 40) qui devait être dépouillé afin d'en extraire des citations pour accompagner les entrées, objectif abandonné par la suite. Le catalogue de l'Académie comprenait deux sections d'auteurs et ouvrages, une pour la prose et une pour la poésie. Seuls neuf des 41 auteurs et ouvrages sélectionnés par l'Académie apparaissent dans la liste alphabétique des abréviations. Il s'agit d'Arnaud, Bertaut, Malherbe, Marot, Montaigne, Rapin, Régnier, Saint Gelais, Théophile. Vingt et un autres sont mentionnés de temps en temps dans le corps du dictionnaire. Ce sont Amyot (3)<sup>857</sup>, Belleau (0, 3), Catholicon d'Espagne (4, 5), Charron (3), Coëffeteau (3, 6), de Sales (6, 8), Desportes (1, 7), d'Ossat (1, 2), du Bartas (11, 13), du Bellay (7, 8), du Perron (4, 9), du Plessis-Mornay (0, 1), d'Urfé (4, 5), Garnier (2, 3), Lingendes (0, 2), Motin (0, 1), Passerat (3, 8), Pibrac (0, 1), Sainte-Marthe (6, 8). Les douze restants ne sont pas du tout mentionnés. Il s'agit d'Audiguier, Bardin, Chastelet, d'Espeisses, Dammartin, du Vair, la Noue, Marion de la Guesle, la reine Marguerite, Monfuron, Refuge, Touvant. Il est probable qu'aux yeux de Basnage, tous ces auteurs sont dépassés. D'ailleurs, le fait que du Perron, Malherbe, Marot, Montaigne ou Régnier utilisent un mot confirme son statut archaïque ainsi que son exclusion du bel usage. Furetière fait déjà référence au fait qu'un mot « étoit encore en usage du temps de Montagne, car il s'en est servi » (LOISIER) ; d'un autre, il écrit qu'« il y a long temps que Regnier s'en est servi » (MAJORDOME). Outre Montagne (1533 - 1592) et Regnier (1573 - 1613), Basnage souligne le fait que d'autres auteurs ont fait leur temps. Plus précisément, il fait référence à Marot (1496 - 1544), Ronsard (1524-1585), Pasquier (1529-1615), le cardinal du Perron (1556 - 1618), Malherbe (1555-1628). Il s'agit d'auteurs qui ont vécu au XVI<sup>e</sup> siècle ou, tout au plus, à la charnière du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècles et qui, en tout cas, sont morts dans les trente premières années du XVII<sup>e</sup> siècle. Basnage remarque dans deux entrées le fait que Malherbe est dépassé. Dans la première, immédiatement après une citation du grammairien, reprise du texte de Furetière, Basnage déclare que « des Auteurs plus modernes que Malherbe s'en sont servis aussi ; mais cela n'a pu le remettre dans le bel usage » (ALLEGER, DU1701) ; dans la seconde, Basnage copie le texte de Richelet qui déclare que « si Malherbe vivoit aujourd'huy, il ne diroit pas : *Quant* à moi, je consulte avant que je m'engage » (QUANT, DU1701). Le fait que « Pasquier atteste qu'on le disoit encore de son temps » (ANGLOIS, DU1701) souligne que le mot n'est plus en usage et que ceux qui l'utilisaient, comme Marot cité dans la même entrée, sont obsolètes. De même, en affirmant qu'« on s'en servoit du temps de Ronsard » (DESIREUX, DU1701), Basnage met en évidence que le mot n'est plus en usage et que ceux qui l'ont utilisé, comme Regnier cité dans l'entrée, ne sont pas à imiter. La référence au « temps du Cardinal du Perron » (AU SURPLUS s.v. SURPLUS, DU1701) est contenue dans une citation de Vaugelas dont les *Remarques* datent de plus de cinquante ans avant la révision de Basnage. Enfin, même le

---

<sup>857</sup> Nous indiquons entre parenthèses le nombre de citations dans les éditions de Furetière et de Basnage. S'il n'y a qu'un seul nombre, cela signifie que le nombre des citations est le même.

dramaturge Corneille (1606-1684) est désuet selon Basnage. Après avoir repris une citation de Corneille figurant dans le dictionnaire de Richelet, Basnage affirme qu'« on ne s'en peut plus servir aujourd'hui : il a trop vieilli » (ALLEGANCE, DU1701) ; ceci paraphrase d'ailleurs un constat sec du *Dictionnaire de l'Académie française*.

Dans les trois groupes, il y a des entrées attestant de l'usage (ou du mauvais usage) de certains mots, mais qui ne se trouvent pas dans les sources de Basnage que nous avons consultées<sup>858</sup>. Il est possible qu'il nous manque un ou plusieurs ouvrages qui rassemblent des citations et des références, dont Basnage s'est peut-être servi. Mais il est également possible qu'il s'agisse là de traces d'une consultation directe de certains ouvrages. Ainsi, dans l'entrée IRIS Basnage insère dans le texte de Furetière des références à deux périodiques, le *Journal de Sçavans* et la *Republique de Lettres*, qu'il lisait certainement, et qui sont très récentes. Ceci amène, plus largement, la question du recours aux périodiques dans le *Dictionnaire universel* de 1701.

### 1.3 Les périodiques dans le *Dictionnaire universel*

Les périodiques ne figurent pas dans la liste des abréviations, soit que Basnage ne leur attribue pas le même statut que les auteurs qu'il y regroupe, soit qu'il considère une telle mention fastidieuse, puisqu'il entend donner les titres en entier dans les entrées concernées. Parmi les différents périodiques, une attention particulière méritent le *Journal de Savans*, les *Nouvelles de la République de Lettres* et la *Gazette*. Outre leur large circulation, en France et même en Europe, il s'agit là de périodiques que Basnage lit régulièrement, étant lui-même journaliste pendant son séjour aux Pays-Bas.

#### a) *Journal de Sçavans*, *Revue des Savans* ou *Journal de France*

Le *Journal de Sçavants* (*Revue des Savans* selon Pomey) est le périodique le plus renommé en France et en Europe au XVII<sup>e</sup> siècle. Publié à Paris à l'initiative de Denis de Sallo à partir de 1665, il contient « des relations de ce qui se fait de nouveau dans les sciences, ou des extraits des livres nouvellement imprimés » (JOURNAL, DU1701) et ses livraisons sont hebdomadaires ou mensuelles<sup>859</sup>. Il est, avec le *Journal de Médecine*<sup>860</sup>, un périodique à caractère scientifique. Son influence est telle qu'il devient rapidement le « périodique scientifique » par antonomase. Par exemple, Basnage écrit que « la Bibliothèque Universelle, est un Journal des Sçavans composé par Le Clerc » (BIBLIOTHEQUE, DU1701) et qu'en 1692 « Mr. Junckerus a publié un Traitté historique des Journaux des Sçavans publiez en divers endroits de l'Europe jusqu'à present » (JOURNAL, DU1701). Comme le montrent ces exemples, « Journal de Sçavans » n'est plus un nom propre mais un nom commun utilisé pour décrire d'autres périodiques du même type.

Le *Journal des Sçavans* contient des images, et ce sont précisément les illustrations qui suscitent l'intérêt de Furetière qui, dans les dix-huit entrées<sup>861</sup> où il le mentionne, fait souvent référence

---

<sup>858</sup> AMBAGES, BRILLANT, CHALOIR, CONFARREATION, CONQUEREUR, DECHEVELER, ESCUMER, EXAMINATION, EXCUSEUR, FACE, GRIEF, HAIRE, HALEINE, IMPOLI, INTERCUSSION, INTERVINABLE, INVESTISSEMENT, IRIS, LATITUDINAIRE, MADEMOISELLE, NUD, ORIGINALITÉ, PAPILLONNER, PEAU, POT, REGARD, SCISSION, SIMPLESSE, SURINTENDANT

<sup>859</sup> Cf. <http://dictionnaire-journaux.gazettes18e.fr>.

<sup>860</sup> Le *Journal de Medecine* est mentionné avec les *Journal des Sçavans* dans l'entrée JOURNAL.

<sup>861</sup> AIGUILLON, CHAMPIGNON, CLEPSYDRE, CLOCHE, CŒUR, CONDUIT, FEU, HYGROSCOPE, INDUSTRIEUX, Lunettes s.v. LUNETTE, MOISSURE, NIVEAU, SECHERESSE, TELESCOPE, THERIAQUE, VEGETER, VER, VOLER. Nous

à ses « figures »<sup>862</sup>. Pour Furetière le *Journal de Sçavans* constitue une source en ce qui concerne des sujets scientifiques tels que l'anatomie humaine (*cœur, conduit*) et végétale (*champignon*), l'entomologie (*aiguillon, ver*), la physique et la chimie, dont Furetière décrit aussi bien des phénomènes naturels (*moisissure, secheresse*) que des inventions (*clepsydre, cloche, feu, hygroscope, industrieux, lunette, niveau, telescope, theriaque, vegeter, voler*). Basnage, quant à lui, conserve toutes les références de Furetière en n'ajoutant que deux mentions, notamment dans les entrées IRIS et LIEVRE :

IRIS [...] Le P. Pardies fait mention d'un pareil *iris* dans une lettre, dont l'extrait se trouve dans le Journal des Sçavans du 7. Fevr. 1667.

LIEVRE [...] Le Journal des Sçavans de l'année 1677. parle d'un lievre double qui fut pris à Ulme en Allemagne.

La première mention est assez précise puisqu'elle donne le jour de la livraison, le « 7. Fevr. 1667 » (IRIS, DU1701), tandis que la deuxième contient seulement l'année de livraison, le 1677.

Un titre sous lequel Furetière désigne parfois le *Journal de Sçavans* de Denis de Sallo est « Journal de France » (*oeuf, os, sonder, transfusion*). Il est retenu par Basnage, qui ne le reproduit toutefois pas dans les entrées qu'il ajoute, ou dans les entrées où il ajoute des citations.

## b) Nouvelles de la Republique de Lettres ou Journal de Hollande

Les *Nouvelles de la République des Lettres* est un périodique fondé par Pierre Bayle en 1684 aux Provinces-Unies, à Amsterdam chez Henry Desbordes. L'objectif est de publier « des extraits des livres qui s'impriment dans le cours de l'année » (REPUBLIQUE, DU1701). Bayle l'édite jusqu'en 1687, date à laquelle il aurait demandé à Basnage de « continuer son travail » (Préface à *HOS*<sup>863</sup>). Basnage fonde donc à Rotterdam chez les frères Leers son propre périodique, *l'Histoire des Ouvrages des Sçavants*, avec l'intention de poursuivre idéalement l'œuvre de Bayle. Cependant, en 1699, probablement en lien avec l'intensification de l'activité lexicographique de Basnage, sur les instances de Jean Le Clerc, « le soin de ranimer le célèbre périodique de Bayle », c'est-à-dire les *Nouvelles de la République de Lettres*, est confié à Jacques Bernard<sup>864</sup> qui conserve le poste sans interruption jusqu'en 1710.

---

ne savons pas si Furetière possédait tous les numéros du périodique. Certes, il consulte et mentionne les numéros des années 1667 (LUNETTE), 1668 (CŒUR, VER), 1676 (TELESCOPE, THERIAQUE), 1677 (HYGROMETRE, LIEVRE, LUNETTE, VEGETER) 1678 (CHAMPIGNON) et 1680 (FEU, NIVEAU). Plus précisément, il mentionne les numéros « XV » (NIVEAU) et « 21 » (FEU) de 1680. Dans l'entrée MOISSURE, la référence à « St. Galois » indique que l'information est tirée d'un numéro du journal écrit entre 1669 et 1679. En fait, l'abbé Jean Gallois a succédé à Denis de Sallo en tant que rédacteur en chef du journal en 1669, obtenant un privilège de douze ans le 30 mai de la même année, mais il a effectivement dirigé le *Journal des Sçavans* pendant dix ans, jusqu'à ce que l'abbé Jean-Paul de La Roque lui succède en 1679 (cf. <https://dictionnaire-journaux.gazettes18e.fr/journal/0710-journal-des-savants>).

<sup>862</sup> AIGUILLON, CLEPSYDRE, CLOCHE, HYGROSCOPE, Lunettes s.v. LUNETTE, MOISSURE, NIVEAU.

<sup>863</sup> Cf. <https://dictionnaire-journalistes.gazettes18e.fr/journaliste/038-henri-basnage-de-beauval>.

<sup>864</sup> Cf. <https://dictionnaire-journalistes.gazettes18e.fr/journaliste/062-jacques-bernard>.

Des références aux numéros des *Nouvelles de la République de Lettres* rédigés par Bernard figurent dans le *Dictionnaire universel* de Basnage. En plus de IRIS (DU1701), Basnage ajoute des citations des *Nouvelles de la République des Lettres* dans les entrées suivantes :

PHOSPHORE [...] Ceci est extrait des Nouvelles de la République des Lettres, mois de Juillet 1699.

SERPENT [...] Les Nouvelles de la République des Lettres, mois de Janvier 1699. page 31. nous parlent d'une espece de serpent fort singulier, [...].

SERRURE [...] Il est parlé dans les Nouvelles de la République des Lettres mois de Juin 1699. page 653. d'une serrure si singuliere dans son invention, que [...] ils ne la purent jamais rouvrir.

Si Furetière se réfère explicitement aux numéros de 1684 (ARC-EN-CIEL), janvier 1685 (GERMAIN) et juin 1686 (NIVEAU) édités par Bayle, toutes les mentions introduites par Basnage renvoient aux éditions de janvier, juin et juillet 1699, éditées par Bernard. Il s'agit d'encarts très récents, publiés lors de l'élaboration du dictionnaire de Basnage, qui dans deux cas est en mesure de fournir non seulement le mois de publication mais aussi la page du journal : « mois de Janvier 1699. page 31 » (SERPENT, DU1701), « mois de Juin 1699. page 653 » (SERRURE, DU1701).

Tout comme dans le cas du *Journal des Savants*, Furetière appelle « Journal de Hollande » (BESTE, CARME, PLAGIAIRE) ou « Journal d'Hollande » (GERMAIN, DU1690) le périodique fondé par Pierre Bayle. Basnage maintient la première de ces mentions, en remplaçant la dernière par « les Nouvelles de la République des Lettres » (GERMAIN, DU1701).

### c) La Gazette

La *Gazette* est un hebdomadaire défini comme « Petit imprimé, cahier ; feuille volante, qu'on débite toutes les semaines, qui contient des nouvelles de toutes sortes de pays » (GAZETTE). Chaque État a la sienne. Il y a la « Gazette de France, de Hollande, d'Angleterre, de Flandres, &c. » (ibid.). Furetière n'utilise pas la *Gazette* comme source d'information alors que Basnage la cite dans les entrées suivantes :

BIL [...] C'est un mot Anglois qui est devenu François par l'usage que le Gazetier en fit pour la première fois, dans la Gazette du mois de Juin de l'année 1685.

BOIRE [...] On trouve dans une Gazette ; les santez de leurs Majestez furent buës & reponduës.

INVESTISSEMENT [...] Ce mot se trouve dans la Gazette. Il est trop nouveau pour s'en servir.

L'utilisation d'un mot par le gazetier, c'est-à-dire le rédacteur de l'hebdomadaire, contribue à sa diffusion dans la langue française. Dans un cas, Basnage cite la Gazette « du mois de Juin de l'année 1685 » (BIL, DU1701) comme source étymologique car il s'agit de la première attestation de l'entrée dans la langue française. Cette information est tirée du *Dictionnaire françois* de Richelet (1693). Dans un autre cas, une phrase utilisée dans un contexte spécifique (BOIRE, DU1701) contient un sens de l'entrée non attesté ailleurs. La dernière entrée est particulièrement intéressante, car elle montre une certaine prudence de Basnage envers les néologismes : ne trouvant pas d'autres attestations du mot dans les textes d'auteurs contemporains ou dans les dictionnaires qu'il consulte habituellement, Basnage dissuade son lecteur de s'en servir. Tout en voulant illustrer l'évolution de la langue, il entend ainsi rester également fidèle à l'objectif de propagation du bel usage.

Pour finir cette section sur les périodiques dans le *Dictionnaire universel*, soulignons que, étonnamment, aucune citation ne provient de l'*Histoire des Ouvrages des Sçavants*, la revue que Basnage édite entre 1687 et 1709, l'année de sa mort. Basnage aurait pu utiliser le pouvoir que lui conférait son rôle de réviseur du *Dictionnaire universel* pour faire connaître son journal, mais il préfère ne pas le faire, peut-être pour ne pas être accusé de faire une publicité déguisée à son journal. Il est également possible que son renoncement à l'autoréférence ait été motivé par le désir d'éviter des polémiques ultérieures. Il est possible, enfin, que la présence de l'*Histoire* soit plus diffuse, source de concepts et d'éclaircissements, et non pas de citations. Quoi qu'il en soit, un travail plus approfondi est nécessaire sur cet intertexte, qui dépasse les intentions de cette thèse.

#### 1.4 Une place spéciale parmi les auteurs : les remarqueurs

Basnage affirme avoir « rapporté les opinions de ceux qui ont fait des Remarques sur la langue Française » (Préface, DU1701). Bien que la plupart de ces auteurs soient cités au moyen d'abréviations, l'identification de la source n'est pas toujours immédiate et certaines sources ne sont pas du tout indiquées.

La table alphabétique au début du dictionnaire inclut des experts en langue, tels que Boisregard<sup>865</sup>, Bouhours, Caillères, Corneille, Danet, La Mothe le Vayer, Ménage, Patru, Tallemant, Vaugelas<sup>866</sup>. Ces lexicographes, grammairiens ou passionnés de la langue ont une telle réputation qu'ils peuvent *approuver* ou *désapprouver*, *admettre* ou *condamner* l'usage d'un mot au même titre que les lexicographes de l'Académie française. Certains sont puristes, d'autres sont libéraux quant aux mots et aux constructions à admettre ou à bannir.

Souvent, la même abréviation renvoie à plus d'un ouvrage du même auteur<sup>867</sup>. Il arrive aussi que le même ouvrage soit désigné par plusieurs abréviations : *Vau.*, *Vaug.*, *Vau. Rem.*, *Vaug. Rem.* ou simplement *Rem.* sont les abréviations utilisées en référence aux *Remarques sur la langue française* de Vaugelas de 1647. À l'exception de Richelet, la table alphabétique contient tous ces spécialistes et quelques-unes des abréviations adoptées dans le corps du dictionnaire, c'est-à-dire *Bou.*, *Corn.*, *La M. le V.*, *Men.*, *Patru*, *Réfl.*, *M.L.T.*, *Vau.* Fait intéressant, Basnage informe ses lecteurs que l'abréviation *Corn.* correspond à « Mrs. Corneille » puisqu'il l'utilise autant en référence au lexicographe et linguiste Thomas Corneille qu'à son frère dramaturge Pierre. Il faut ajouter que, dans les descriptions des entrées, quelques-unes de ces abréviations sont combinées pour indiquer une œuvre unique : spécifiquement, *Vau. Bou.* et *Vau. Corn.* renvoient aux observations sur la langue de Bouhours et de Corneille, écrites en réponse aux

---

<sup>865</sup> Andry de Boisregard est l'auteur des *Réflexions sur l'usage présent de la langue française* (1689) et Basnage le désigne comme l'« Auteur des Réflexions » ou, plus simplement, « Réfl. ».

<sup>866</sup> Certaines de ces auteurs, c'est-à-dire Bouhours, Corneille, Ménage et Vaugelas, étaient déjà citées dans la première édition du *Dictionnaire universel* où « Corneille » ne désignait jamais le lexicographe, « Bouhours » n'apparaît que dans une seule entrée (QUOY) et « Vaugelas » dans 15 (ABSINTHE, ALLER, AMBITIONNER, CHAIRE, CONTRETENANT, DIRE, GENS, H, LANGUE, ON, PRESENT, REMARQUE, SERGE, TAFTOLOGIE, USAGE). Dans la première édition du *Dictionnaire universel*, les nombreuses citations de Ménage (1335) faisaient référence à *L'Origine de la langue française* (1650) et à *L'Origine de la langue italienne* (1669), deux ouvrages qui constituent la base de nombreuses informations étymologiques de Furetière.

<sup>867</sup> « Bou. » désigne plusieurs ouvrages de Dominique Bouhours : parfois les *Entretiens d'Ariste et d'Eugène* (1671) parfois les *Doutes* (1674), parfois les *Remarques nouvelles sur la langue française* (1675), parfois la *Suite de remarques nouvelles sur la langue française* (1692). Ces deux derniers ouvrages sont aussi indiqués avec *Vau. Bou.* ; *Men.* indique les deux recueils d'*Observations sur la langue* de Gilles Ménage de 1672 et 1676.

*Remarques* de Vaugelas. À son tour, *Vau. Bou.* se réfère aux recueils de 1672 et de 1692 à la fois.

Le tableau contenant les citations de chaque auteur montre que les remarqueurs sont parmi les auteurs les plus cités. La première place est occupée par Ménage (1788), suivi de Vaugelas (960), Bouhours (783), Corneille (717), Patru (402), Caillères (87), Boisregard (82) et La Mothe le Vayer (32). Cependant ces données<sup>868</sup> sont trompeuses. Outre le fait que le nom de « Ménage » est particulièrement fréquent parce qu'il apparaît très souvent dans les sections étymologiques, en plus d'être source de citations, et que les nombreuses attestations de « Corneille » renvoient à la fois au lexicographe et au dramaturge, il faut considérer que les citations de « Bouhours » se réfèrent autant à ses œuvres littéraires qu'à celles linguistiques et que celles de Patru sont tirées souvent de ses plaidoyers. Par contre, plus significatives semblent être les références à Vaugelas, principalement extraites des *Remarques* de 1647 (15 sont les références explicites aux *Nouvelles Remarques* de 1690)<sup>869</sup>, celles à Boisregard, désigné comme « l'Auteur des Réflexions » et celles à Tallemant, dont le travail est cité soit par l'abréviation « M.L.T » soit par « Mrs. De l'Acad. »<sup>870</sup> puisque cet auteur a recueilli des observations sur la langue auprès des académiciens français. En général, les passages extraits de ces dernières sources fournissent toujours des éclaircissements de doutes linguistiques.

Au total, la bibliothèque « linguistique » de Basnage comprend douze recueils d'observations sur la langue française dont un de Boisregard, trois de Bouhours, un de Caillères, un de Corneille, un de La Mothe le Vayer, deux de Ménage, un de Tallemant, deux de Vaugelas. C'est précisément à partir des réflexions sur la langue française de ces auteurs que Basnage formule les marques d'usage de nature rhétorique dont son dictionnaire est truffé.

## 2 Marques d'usage

Les marques d'usage sont le véhicule par lequel le lexicographe exprime « ses jugements de valeur, constitutifs d'une norme du dictionnaire » (Rey 1990, 17). Les lexicographes français les utilisent depuis les débuts de la lexicographie moderne. Rey reconnaît trois types de marques d'usage dans les dictionnaires modernes : celles qui définissent un stade de la description métalinguistique (autrement dit, les catégories grammaticales), celles qui découlent des tropes de la rhétorique classique ('figuré', 'par analogie', 'par extension' etc.), et celles qui véhiculent à la fois un savoir analytique, une volonté taxinomique et des jugements de valeur de nature sociale. La présence de ce troisième type de marque d'usage dans le *Dictionnaire universel* de Basnage sera étudiée ci-dessous.

La marque d'usage est appelée *notte* par les lexicographes de l'âge classique. Comme on le lit dans les deux éditions du *Dictionnaire universel*, « dans un Dictionnaire on doit mettre une notte à un mot, quand il est vieux, ou particulier à quelque art ou science. Quand il est dans l'usage commun, il n'y faut point de notte » (NOTTE). Cette entrée montre que les *nottes*

---

<sup>868</sup> Les fichiers .txt obtenus par numérisation et analysés par le logiciel AntConc sont fautifs (mots mal séparés, lettres confuses ou manquantes, etc.) ; les données présentées ne sont donc pas irréprochables.

<sup>869</sup> Basnage se réfère aux *Nouvelles remarques de M. de Vaugelas sur la langue françoise* (1690) avec *N. Rem.*, *Nou. Rem.*, *Nouv. Rem.*, *Vaug. N. Rem.*, *Vaug. Nou. Rem.* et *Vaug. Nouv. Rem.*

<sup>870</sup> Cette abréviation est donnée par Basnage en référence à l'Académie et non à Tallemant. Bien que dans le tableau nous ayons attribué les abréviations « Mrs. de l'Acad. » et similaires à l'Académie française, nous savons que les citations qui les précèdent sont extraites du recueil d'observations linguistiques de Tallemant.

adoptées tant par Furetière que par Basnage sont de deux types : celles qui, placées après les mots-de-tête, détectent les langues spécialisées en indiquant le domaine auquel appartient le terme, et celles qui, placées en fin d'entrée, renvoient aux dimensions de la variation linguistique, à savoir diachronique, diatopique, diastratique, diaphasique et diamesique<sup>871</sup>. Basnage augmente considérablement les unes et les autres. Par ailleurs, il augmente également les marques d'usage de nature rhétorique<sup>872</sup>, notamment celles renvoyant au *bel usage* des mots. Il soutient que « pour bien remplir le titre de *Dictionnaire universel*, il falloit qu'on y pût apprendre à parler poliment, aussi bien qu'à parler juste, & dans les termes propres à chaque Art » (Préface, DU1701). Basnage recourt aux marques d'usage pour atteindre le premier objectif, c'est-à-dire « apprendre à parler poliment », et aux marques de domaine pour atteindre le second, c'est-à-dire apprendre « à parler juste, & dans les termes propres à chaque Art » (ibid.). La *politesse* est un concept fondateur du *Dictionnaire universel* de Basnage, qui réécrit presque entièrement l'entrée que Furetière lui consacre, introduisant après celle de Furetière une nouvelle définition faisant référence à la langue : « exactitude, finesse dans le choix des paroles » (POLITESSE, DU1701). En plus, il complète l'entrée de pas moins de dix-neuf citations d'écrivains<sup>873</sup>.

En général, le lexique spécialisé ne contient pas de marques d'usage, les marques de domaine constituant elles-mêmes des restrictions. Cela ne signifie pas pour autant que deux langues distinctes soient perceptibles dans le *Dictionnaire universel*, celle dominée par le *bel usage* et celle des sciences et des arts, qui en seraient exemptes. Contrairement à Richelet qui compile son dictionnaire « afin de rendre quelque service aux honnêtes gens qui aiment notre Langue » (Avertissement, Richelet1680), Basnage ne mentionne pas l'*honnête homme* dans la préface du sien. Cependant, bien qu'il ne l'affirme pas explicitement, il écrit pour l'*honnête homme* du XVII<sup>e</sup> siècle, qui ne se souciait pas seulement de la précision expressive, mais « était authentiquement interdisciplinaire » (Guionnet 1982, 31)<sup>874</sup> : « les belles lettres ornaient sa pensée, et il ne dédaignait ni l'art de la guerre et les séances pratiques de la salle d'armes, ni la théologie et la philosophie, ni les expériences des sciences physiques et astronomiques, ni les études de l'époque sur l'anatomie humaine, ni d'autres études diverses issues de l'Antiquité, de la Renaissance, ou propres à ce siècle » (Guionnet 1982, 32).

En dépit de ce fonctionnement intimement lié des deux aspects, compte tenu de leur importance, les marques de domaine dans les deux éditions du *Dictionnaire universel* ont été étudiées dans un chapitre à part, sur la terminologie<sup>875</sup>. Dans ce qui suit, il sera exclusivement question des marques d'usage. La description de la langue au moyen de marques d'usage n'est

---

<sup>871</sup> Cf. Coseriu, Eugenio (1973). *Lezioni di linguistica generale*, Torino, Boringhieri. La dimension diachronique concerne la variation linguistique en relation avec le temps ; la dimension diatopique renvoie à la localisation géographique des locuteurs ; la dimension diastratique fait référence à l'extraction et au statut social des locuteurs ; la dimension diaphasique concerne le changement de style et de registre expressif qui varie en fonction de la situation communicative. La dimension diaphasique est étroitement liée à la dimension diamesique, qui concerne le support physico-environnemental par lequel la communication a lieu.

<sup>872</sup> Nous ne donnons pas à l'adjectif la valeur que Rey lui accorde (cf. Rey 1990). Par 'rhétorique', nous faisons référence aux commentaires tirés des remarqueurs et lexicographes.

<sup>873</sup> Elles sont tirées de Bellegarde, Esprit, Fléchier, La Bruyère, La Rochefoucault, Ménage, Scudery, Saint Evremond, Vallemont, Vaugelas. L'abréviation « G. G. » qui se trouve à la fin de deux citations n'est pas dans la table alphabétique.

<sup>874</sup> Guionnet, Guy (1982). « L'honnête homme et l'interdisciplinarité ». *Cahiers de l'APLIUT* 1-4, 31-39. <https://doi.org/10.3406/apliu.1982.1534>.

<sup>875</sup> Cf. le chapitre 3 sur la terminologie.

pas systématique et uniforme. Nous avons essayé d'identifier des formulations récurrentes afin d'extrapoler des données significatives. Les marques d'usage sont introduites par « ce mot » dans un certain nombre d'entrées, par le pronom personnel « il » dans d'autres, par des périphrases impersonnelles comme « on dit » ou « on s'en sert » dans d'autres encore. Parfois, elles se réfèrent à tous les sens du mot, parfois au dernier sens seulement. Dans certains cas, Basnage le précise au moyen du complément de limitation « en ce sens », dans d'autres il ne le fait pas. Toutes les marques d'usage, qu'elles soient de nature rhétorique ou sociolinguistique, contiennent des restrictions dans la mesure où elles décrivent la partie du lexique qui s'écarte du *bel usage*. Le lecteur doit donc être extrêmement prudent lorsqu'il les utilise et doit faire attention au type de situation et au contexte dans lequel un mot marqué peut être employé. Les marques d'usage apparaissent ainsi comme une des traces les plus nettes du projet d'un dictionnaire d'apprentissage que Basnage avait en tête.

## 2.1 Marques d'usage de nature rhétorique

Les différents types de marques d'usage du *Dictionnaire universel* de Basnage, bien qu'ils semblent éloignés et sans rapport les uns avec les autres, font partie d'un projet cohérent. Les marques d'usage permettent à Basnage de signaler les sens qui s'écartent de ce qu'il considère comme la bonne façon de parler et d'écrire, en s'appuyant sur les opinions des experts en langue et des lexicographes qui se sont exprimés sur l'usage des mots. Comme on l'a vu, les opinions de Boisregard, Bouhours, Caillères, Corneille, La Mothe le Vayer, Ménage, Patru, Tallemant et Vaugelas sont intégrées dans la deuxième édition du *Dictionnaire universel*, et occupent même une place de premier plan.

Vaugelas constitue un point de référence incontournable pour Basnage. Dans son *Dictionnaire universel*, les citations de Vaugelas, en entier ou sous diverses abréviations, atteignent le millier. Le lexicographe fait sienne la pensée du remarqueur, ce qui se traduit par une place très importante accordée aux marques d'usage de nature rhétorique. Comme le montre l'entrée USAGE, la pensée de Vaugelas façonne celle de Basnage sur la langue, et oriente sa compréhension de son rôle de lexicographe (la partie soulignée est déjà dans le DU1690) :

USAGE s.m. [...]

En ce sens on le dit particulièrement des langues, & de la manière de parler. Les langues vivantes s'apprennent plutôt par l'usage, que par l'étude. Et comme les règles donnent entrée à l'usage, l'usage aussi confirme les règles. Port-R. C'est une maxime de Ramus ; Peu de préceptes, & beaucoup d'usage. Vaugelas a montré la différence du bon, & du mauvais usage, & comment il falloit juger du bel usage ; il dit que l'usage est le roi, le tyran, le maître, l'arbitre souverain des langues ; que l'usage l'emporte sur la raison, sur les règles de la Grammaire. Le pouvoir de faire des lois pour notre langue n'appartient qu'à l'usage, que chacun reconnoît pour le maître, & le souverain des langues vivantes. Le bon usage, c'est la façon de parler de la plus saine partie de la Cour, conformément à la façon d'écrire de la plus saine partie des Auteurs du temps. Vau. Le bon usage est donc le maître de la langue, & ceux là se trompent, qui en donnent toute la juridiction au peuple, & lui deferent l'empire absolu du langage. Cependant si d'un côté les façons de parler, qui sont autorisées par un usage general, & non contesté, doivent passer pour bonnes, quoy qu'elles soient contraires aux règles & à l'analogie de la langue : de l'autre, on ne doit pas les alleguer pour faire douter des règles, & troubler l'analogie, ni pour autoriser par consequence, d'autres façons de parler, que l'usage n'a point autorisées. Autrement qui ne s'arrêtera qu'aux bizarreries de l'usage, sans observer cette maxime, fera qu'une langue demeurera toujours incertaine, & que n'ayant aucuns principes, elle ne pourra se fixer. Gram. Rai. L'usage n'a point de règles déterminées, & depend du consentement d'un certain nombre de personnes polies. Cail. (USAGE, 1701)

Dans ce paragraphe, Basnage conserve les mots de Furetière qui, tout en reconnaissant le mérite de Vaugelas d'avoir démontré la différence entre le bon et le mauvais usage de la langue ainsi que les critères d'évaluation du « bel usage », retranscrit la partie de la préface des *Remarques sur la langue française* (1647) dans laquelle Vaugelas affirme que « l'usage est<sup>876</sup> le roi, le tyran, le maître, l'arbitre souverain des langues ; que l'usage l'emporte sur la raison, sur les règles de la Grammaire » (USAGE). Basnage complète le texte de Furetière avec des passages du même texte. Après avoir déclaré que « le pouvoir de faire des lois pour notre langue n'appartient qu'à l'usage, que chacun reconnaît pour le maître, & le souverain des langues vivantes » (USAGE, DU1701), Basnage cite la définition du « bon usage » de Vaugelas, selon laquelle « le bon usage est donc le maître de la langue, & ceux là se trompent, qui en donnent toute la juridiction au peuple, & lui deferent l'empire absolu du langage » (ibid.). Dans l'introduction de *Remarques sur la langue française* (1647), Vaugelas affirme que malgré le pouvoir que chacun attribue à l'usage en général, c'est le bon usage qui est le véritable « maître des langues ». Ce concept est reproposé sous une forme altérée dans d'autres entrées<sup>877</sup> comme SOUVERAIN<sup>878</sup> et TYRAN<sup>879</sup>, où la différence entre bon et mauvais usage n'apparaît pas.

Vaugelas n'est pas le seul auteur cité dans l'entrée. Basnage, en effet, transcrit dans le même paragraphe un passage de la *Grammaire générale et raisonnée* d'Arnauld et Lancelot (abrégée en « Gram. Rai. ») et une phrase du traité de François de Caillères (abrégé en « Cail. »), *Du bon et du mauvais usage dans les manières de s'exprimer* (1693). Si Caillères semble résumer partiellement la pensée de Vaugelas en affirmant que l'usage n'a pas de règles fixes et qu'il est attribuable au « consentement d'un certain nombre de personnes polies » (USAGE, DU1701) sans toutefois faire référence à la « façon de parler » et à la « façon d'écrire » mentionnées par Vaugelas, les grammairiens de Port-Royal, en bons descriptivistes, reconnaissent l'existence dans la langue de « façons de parler » autorisées par un « usage général, & non contesté » et de règles grammaticales dictées par l'analogie. Cette vision se retrouve aujourd'hui dans la *Grammaire des Constructions*<sup>880</sup> et semble être celle privilégiée par Basnage, comme on le verra plus loin.

Tout en partageant la théorie de Vaugelas, Basnage fait peu référence au « bon usage ». Les trois phrases du dictionnaire dans lesquelles il utilise la locution « bon usage » en référence à la langue sont toutes des citations de Vaugelas, dont une seule constitue une marque d'usage : « Le bon usage l'a enfin banni, soit comme adverbe, soit comme préposition. Vau. » (DEPUIS, DU1701). Dans les deux autres (PURETÉ, DU1701 ; RAILLER, DU1701), Basnage décrit la théorie du « bon usage » dans les termes de son promoteur. De même, sur les trois attestations de « mauvais usage », une seule constitue une marque d'usage : « Une grosse garnison *consomme* en peu de temps bien des provisions. Hors ces sortes d'exemples, où le mauvais usage a prévalu sur le bon, il faut se servir de *consumer* quand on veut signifier Detruire, aneantir &c. & c'est aussi la décision de l'Academie » (CONSOMMER, DU1701). Là encore, les deux autres

---

<sup>876</sup> L'imparfait « étoit » du texte de Furetière devient présent dans celui de Basnage.

<sup>877</sup> Les deux phrases se trouvent déjà dans le DU1690, Basnage ajoute l'abréviation du nom de l'auteur à la fin de la première citation.

<sup>878</sup> « L'usage est le souverain, le tyran des langues. Vau. » (SOUVERAIN, DU1701).

<sup>879</sup> « L'usage est le tyran des langues » (TYRAN).

<sup>880</sup> Cf. Goldberg, Adele E., (2006). *Constructions at Work: The Nature of Generalization in Language*. New York, Oxford University Press.

attestations décrivent des parties de la théorie de Vaugelas (CORRUPTEUR, DU1701 ; USAGE, DU1701).

Plutôt qu'au bon et au mauvais usage, Basnage renvoie au « bel usage » et, dans une moindre mesure, au « beau stile » et au « beau langage ». Les locutions « beau langage », « beau stile », « bel usage » sont récurrentes dans les entrées de son *Dictionnaire universel*, étant attestées respectivement dans huit, dix-huit et quarante entrées. Les rares occurrences de ces syntagmes dans le *Dictionnaire universel* de Furetière se trouvent plus souvent dans des définitions ou des exemples illustratifs que dans des marques d'usage<sup>881</sup>. Voici une liste, qui sera exploitée plus bas, des marques d'usage où Basnage utilise les locutions « bel usage », « beau stile », « beau langage » :

- ABANDON [...] Il n'est point du bel usage. On ne le trouve guere que dans Moliere, [...]
- ALLER [...] quelques-uns disent *je vas* ; mais c'est contre le bel usage.
- Attendu que [...] Cette conjonction est plus du Palais que du beau stile : les bons Ecrivains évitent de s'en servir.
- CAUTELEUSEMENT [...] Ce mot n'est pas du bel usage, & ne se peut dire qu'en riant.
- CONTEMPTIBLE [...] Quoique Vaugelas condamne ce mot, il ne doit pas être absolument banni du beau langage ; il y a de certains endroits, où il produit un fort bon effet.
- DECEDER [...] Quoique deceder soit plutôt un terme de Palais que du beau langage, on peut néanmoins s'en servir quelquefois après de bons Auteurs.
- DEFUNT [...] Il est plus du Palais, que du beau langage.
- DESIREUX [...] Ce mot n'est plus du bel usage : & il seroit difficile de traduire en François le titre d'un livre Italien, *il desideroso*.
- ENDROIT [...] Ces façons de parler, en mon endroit, à l'endroit de ses amis, ne sont plus du beau langage, & il vaut mieux dire envers moi. Vau. Par cette raison les deux vers qui suivent ne sont pas élégans.
- LANGUIR [...] Languir, dans le sens de s'ennuyer, n'est pas du bel usage.
- MAL [...] On aura bien du mal à prendre ce prisonnier. Un Amant a bien du mal à quitter ce qu'il aime. Ces deux dernieres façons de parler ne sont plus du bel usage. Il faut dire ; On aura bien de la peine à prendre ce prisonnier, Un Amant a bien de la peine à quitter ce qu'il aime.
- MEDICAMENTER [...] Ce mot n'est pas du bel usage : il faut dire panser.
- MORUE, ou MOLUE [...] Le dernier n'est pas du bel usage.
- NOISE [...] Ce mot n'est plus du bel usage. Men.
- SAGACITÉ [...] Ce mot est presentement du bel usage. Refl. L'Academie l'a adopté, sans aucune difficulté.
- SOUDAINETÉ [...] Ce mot n'est point dans l'Academie ; & il semble en effet qu'il ne soit plus du bel usage.
- TAXER [...] Vaugelas pretend que taxer en ce sens se doit employer rarement dans le beau langage.

De façon générale, plutôt qu'une appartenance, les marques d'usage contenant une allusion au *bel usage* soulignent une exclusion. Lorsque des citations complètent les définitions, il ne faut pas préciser davantage que le mot appartient au bel usage puisque les citations de bons auteurs contemporains suffisent à le garantir. Par conséquent, les marques d'usage sont le plus souvent des phrases négatives dans lesquelles l'exclusion du bel usage est affirmée. Il existe toutefois des exceptions (v. SAGACITÉ).

La référence au bel usage, au beau langage ou au beau style peut se rapporter au mot (v. MEDICAMENTER, NOISE), à l'un de ses sens (v. LANGUIR), à certaines constructions lexicales ou syntaxiques (v. ENDROIT, MAL), à une forme de sa flexion verbale (v. ALLER), ou à une variante orthographique (v. MORUE). Parfois, Basnage propose des alternatives aux mots (v.

---

<sup>881</sup> C'est le cas des deux attestations de « beau langage » (ROMAN, VIEUX) et de la seule attestation de « beau stile » (REDONDER) tandis que les deux attestations de « bel usage » (FLAMBE, RESIDU) se trouvent en marques d'usage.

MEDICAMENTER) et aux constructions (v. MAL) qu'il exclut du bel usage. Parfois il donne les causes de l'exclusion, telles l'« âge » du mot, le registre, son utilisation exclusive par les auteurs comiques ou burlesques, son emploi en tant que mot du Palais. En fait, la marque d'usage peut indiquer qu'un mot ou une expression a vieilli avec le temps, les bons auteurs contemporains ayant cessé de l'utiliser (v. DESIREUX). L'emploi du mot dans de contextes informels suffit à l'exclure du bel usage (v. CAUTELEUSEMENT), ou bien, le fait que le seul auteur à utiliser un certain sens est Molière, c'est-à-dire un des représentants majeurs du style comique, relègue celui-là en dehors du bel usage (v. ABANDON). La langue du Palais qui, en s'opposant à la Cour, se repliait sur un lexique archaïsant et conservateur n'était pas appréciée même à l'époque de Malherbe, qui jugeait son vocabulaire « vieux, étant figé dans des formules, et bas » (Brunot 1909, 6). Basnage l'oppose au bel usage dans plusieurs entrées (v. DECEDER, DEFUNT).

Pour étayer ses jugements sur le beau langage, le beau style et le bel usage, Basnage cite souvent les remarqueurs ainsi que les académiciens. Le nom ou, plus souvent, l'abréviation du nom du remarqueur ou de l'ouvrage sur lequel Basnage s'appuie figure parfois à la fin de la marque d'usage (v. NOISE). D'une manière générale, la condamnation par un remarqueur consacre l'exclusion du bel usage du mot, d'un de ses sens, d'une ou plusieurs « façons de parler ». Cependant, Basnage n'est pas toujours d'accord avec ses références, qu'il n'hésite pas à contredire (v. CONTEMPTIBLE) ou qu'il remet parfois en question de manière plus voilée, laissant transparaître son mécontentement à travers ses choix lexicaux, par exemple l'utilisation du verbe « prétendre » (v. TAXER). Le fait que l'Académie française n'enregistre pas un mot est souvent pour le lexicographe une indication qu'il n'appartient pas au bel usage (v. SOUDAINETÉ), mais les cas où Basnage critique les positions des académiciens ne manquent pas<sup>882</sup>.

Les verbes susmentionnés à propos des remarqueurs (*admettre, approuver, condamner, désapprouver*) se retrouvent dans pas moins de soixante-dix-huit marques d'usage du *Dictionnaire universel* de Basnage, qui consacre souvent des paragraphes entiers de l'entrée à des discussions linguistiques. Voici quelques exemples de telles mentions qui seront exploités plus bas :

AMBITIEUX [...] Le P. Bouhours desapprouve cette phrase. Un Prince ambitieux est un mauvais voisin. Cesar étoit ambitieux outre mesure.

CLAPIER [...] Mr. Menage approuve cette étymologie.

COUR [...] Il a écrit en *Cour*, il est bien en *Cour* : ces expressions ont vieilli, & Vaugelas les condamne dans ses Remarques. Il faut donc dire, Il a écrit à la *Cour*, il est bien à la *Cour*. Et c'est de la sorte aussi que l'Academie parle dans son Dictionnaire.

DECHIREMENT [...] Il est plus en usage au figuré : *dechirement* de coeur ; *dechirement* de conscience. Le P. Bouhours ne l'approuve pourtant point. Refl.

GENOU [...] On disoit autrefois *genouil*. L'Academie le dit encore, & l'admet aussi bien que *genou*.

GRACIEUX [...] Mr. de la Mothe le Vayer, & Mr. Menage se sont declarez contre Mr. Vaugelas, qui n'approuve point *gracieux*, quelque signification qu'on lui donne.

HALTE [...] Selon Vaugelas il faut écrire & prononcer, Faire *alte* ; mais l'Academie est d'un autre sentiment, & veut qu'on dise, Faire *halte*. Richelet admet l'un & l'autre.

LORS [...] Il ne se dit guere que suivi d'un genitif. *Lors* de la bataille, *lors* de son élection, *lors* de son mariage, *lors* de son décès. Vaugelas, & Corneille le condamnent dans cette construction. Il est supportable dans la conversation, parcequ'il abbrege un grand tour, qu'il faudroit prendre sans cela.

NAGUERES [...] Ce mot vieillit, ne se dit plus. Corn. Cependant l'Academie l'admet, sans le condamner.

PRECIPITAMMENT [...] On ne dit plus *precipitément*. Corn. Cependant l'Academie l'admet.

<sup>882</sup> Cf. Behnke 2017, 70.

RENCONTRE [...] Ceux qui font profession de bien écrire, n'approuvent point, aller à la *rencontre*. Du moins il ne se dit que d'égal à égal : car quand on veut marquer de la déférence, l'on se sert, d'aller au devant. Vau. Corn.

VIVRE [...] On est en contestation pour sçavoir, lequel est le mieux dit, *je véquis*, ou *je vecus*. L'Auteur des Reflexions prétend, qu'ils sont bons tous deux, avec cette différence, que *je véquis* paroît plus du beau stile. Vaugelas les admet aussi tous deux ; mais il laisse à ceux qui aspirent à bien écrire, à démêler lequel sonnera le mieux dans l'endroit, où ils l'employeront. Corneille croit qu'on ne dit plus *je véquis*, mais seulement *je vecus*. Enfin Mrs. de l'Académie conjuguent, *je vécus, tu vécus, il vécut, nous vécumes, vous vécutes, ils vécuront* ; & au subjonctif, *que je vécusse, que nous vécussons*.

Les commentaires des experts portent sur divers aspects des mots, tels que l'orthographe et la prononciation (v. HALTE), les formes alternatives (v. GENOU), les constructions lexicales et syntaxiques (v. AMBITIEUX, COUR, LORS), les flexions verbales (v. VIVRE), l'étymologie (v. CLAPIER), la sémantique (v. GRACIEUX, NAGUERES, RENCONTRE), la fréquence d'utilisation (v. PRECIPITAMMENT). Parfois Basnage donne le nom complet de l'expert qui fait la remarque mais il se sert également d'abréviations qui renvoient parfois au nom de l'auteur (v. PRECIPITAMMENT), parfois au titre de l'ouvrage (v. DECHIREMENT).

Basnage traite son lecteur comme un collègue, estimant qu'il peut être au moins aussi fasciné que lui par les discussions linguistiques. Il n'est pas rare que ses entrées contiennent des positions discordantes des lexicographes et remarqueurs autour des aspects grammaticaux du mot. Par exemple, dans l'entrée VIVRE la discussion, qui évoque la participation de Boisregard, Vaugelas et Corneille et se termine avec la conjugaison du verbe donnée par l'Académie française, concerne une forme de la flexion verbale. N'ayant pas une idée personnelle sur la question qu'il aborde, Basnage se contente de fournir les positions des lexicographes et des commentateurs dont il a connaissance.

Si Basnage adopte généralement une approche descriptive, il ne se contente pas toujours d'indiquer exclusivement les positions des autres. Plus rarement, il prend une position tranchée en exposant ses propres arguments, même si ses sources ne sont pas unanimes :

ACCUEILLIR [...] J'aimerois mieux l'éviter en disant, Il m'a fait un bon accueil. Refl. Ou si vous voulez, il m'a reçu très-favorablement. Accueillir est douteux.

ARSENAL. s. m. Nos Auteurs ne s'accordent gueres sur la maniere d'écrire & de prononcer ce mot. Les uns, comme Balzac & Menage, sont pour *arsenac* (il y en a même qui écrivent *arcenac*) & les autres, comme Vaugelas & Mainard, sont pour *arsenal* (il y en a qui écrivent *arcenal*) & soutiennent que c'est le plus usité. J'aimerois mieux suivre le sentiment de ces derniers, & écrire *arsenal* ou *arcenal*. En voici les raisons. I. Il est plus conforme à l'étymologie, puisqu'il vient ou de l'Italien *Arsenale*, ou de l'Espagnol *Arzenal*. II. Parcequ'autrement il faudroit dire *arsenacs* au pluriel ; or il faut dire *arsenaux* avec tout le monde poli. III. Mainard, qui avoit écrit *arsenac* dans une de ses Epigramme, a mieux aimé refondre son Epigramme, & en changer la rime que d'y laisser *arsenac* : tant il étoit convaincu, qu'il falloit écrire *arsenal*. Il avoit donc dit :

*Quand lirai-je dans l'Almanac,  
Que la paix fera des marmites  
De tout le fer de l'arsenac ?*

Voici comme il a depuis corrigé cet endroit.

*Quand sera-ce, Grand Cardinal,  
Que la paix fera des marmites,  
De tout le fer de l'arsenal ?*

Le même Auteur a dit encore,

*J'admire le Cardinal,  
Il prefere au luth des Muses,*

*Les flûtes de l'arsenal.*

Ajoutons à cela que, quoique l'Académie ne condamne pas formellement *arsenac* ou *arcenac*, on voit pourtant bien qu'elle panche beaucoup plus pour *arsenal* ou *arcenal*. Richelet est aussi pour ce dernier. Il est vrai qu'il ne voudrait pas qu'on fit sentir l'*l*, & qu'on prononçât *arsena*.

BRUIRE. [...] Ce mot vient de rugire, comme bruit de rugitus, qui a été dit non seulement du lion, mais aussi de l'homme, & de quelques autres animaux. Men. J'aimerois mieux le faire venir du Latin *bruitus*, qui vient du Grec *bruo*, qui signifie verser de l'eau en abondance, comme les sources, les fontaines.

Bien que la formule « J'aimerois mieux » se trouve dans trois entrées, la première d'entre elles (v. ACCUEILLIR) ne contient pas la pensée de Basnage, étant la transcription d'une remarque de Boisregard (« Refl. »). Par contre, le commentaire de la deuxième (ARSENAL) est assez intéressant. Le texte contient les remarques de lexicographes tels que les académiciens, Ménage, Richelet et Vaugelas ainsi que les usages littéraires des « bons auteurs » tels que Balzac et Mainard. Comme ils ne sont pas d'accord sur l'orthographe du mot, Basnage prend lui-même la peine d'offrir un point de vue personnel et dûment argumenté. Dans ce cas, le choix d'une orthographe plutôt qu'une autre est fondé non pas sur une seule mais sur trois raisons différentes qui sont introduites par la formule « J'aimerois mieux ». C'est l'un des très rares cas où l'on trouve une opinion personnelle fondée sur un raisonnement articulé. Le plus souvent, Basnage se contente de transcrire les positions de ses sources et, tout au plus, d'indiquer celle qu'il préfère. Il est donc fort possible qu'une telle discussion figurant dans une entrée appartenant à la première lettre de l'alphabet soit l'œuvre d'un collaborateur. Il n'est pas possible de savoir si l'absence d'autres entrées de ce genre est liée à la discontinuation de la collaboration (si collaboration il y a eu), ou au sentiment de Basnage, ou de ses imprimeurs, que ces discussions sont trop longues. Enfin, la troisième entrée (v. BRUIRE), propose une étymologie alternative à celle de Ménage qui, néanmoins, est indiquée avant la sienne. Comme le montrent ces rares exemples de courage, Basnage est toujours prudent lorsqu'il s'agit d'exprimer son propre point de vue, éventuellement en désaccord avec celui des experts en langues. Comme nous le verrons plus loin, le lexicographe est plus enclin à douter de l'opinion des autres qu'à exprimer la sienne. Néanmoins, bien qu'il ne l'affirme pas explicitement, il laisse parfois deviner sa position. Lorsque les remarqueurs n'expriment pas des opinions unanimes, Basnage s'efforce d'enregistrer toutes les remarques dont il a connaissance, sans hésiter à suggérer quelle est sa position préférée. Le commentaire dans l'entrée QUASI est particulièrement articulé :

QUASI [...] Le mot *quasi* n'est point mauvais, & il ne faut faire nul scrupule de s'en servir, sur tout dans les discours de longue haleine. Patru. Je suis pour Mr. de Vaugelas, quasi n'est plus du bel usage. Cependant en certains endroits il se peut dire, meme avec quelque grace : comme, il n'arrive quasi jamais. Presque ne seroit pas si bien là. Mais personne ne peut souffrir quasi dans le beau langage. Men. Corn. Ce terme a encore vieilli depuis Mr. de Vaugelas, je ne voudrois pas pourtant le proscrire tout-à-fait. Bou. Cependant nos meilleurs Auteurs s'en servent. Je ne me laisse pas emporter aux haines publiques, que je sçai être quasi toujours injustes. Voi. L'amour n'a quasi jamais bien établi son pouvoir, qu'après avoir ruiné celui de nôtre raison. St. Ev. Nous sommes à la campagne, ou nous menons quasi une vie pastorale. Font. Ni la valeur de ce Prince, ni les qualitez heroïques ne sont quasi pas des exemples pour nous, tant elles sont élevées au dessus de nous. Le P. Bour. Ce n'est quasi pas la peine de vous le disputer. Pasc. Vous ne me dites quasi rien de vous. Voit.

Dans cette entrée, nous sommes confrontés à un véritable débat linguistique. Le paragraphe se compose de deux sections. Dans la première, on trouve les opinions des remarqueurs (Patru, Ménage, Corneille, Bouhours) tandis que dans la seconde on trouve des citations d'écrivains (Voiture, Saint-Évremond, Fontenelle, Le Père Bourdaloue, Pascal). Le nom de Vaugelas

apparaît deux fois dans les paroles d'autres remarqueurs, notamment Ménage et Bouhours. Le débat s'ouvre sur la position de Patru qui semble être celle partagée par Basnage. En fait, Basnage n'est pas d'accord avec Ménage, Corneille, Bouhours qui, en s'appuyant sur les mots de Vaugelas, soutiennent que le mot n'appartient plus au *bel usage* et que « personne ne peut souffrir *quasi* dans le beau langage » bien que certaines constructions soient encore acceptables. Basnage objecte que « nos meilleurs auteurs » utilisent le mot avant d'en fournir des citations, ce qui est une prise de position claire.

Parmi les marques d'usage les plus intéressantes figurent celles qui contiennent l'expression d'un doute formulé par Basnage. En imitant les formules métalinguistiques déjà utilisées par Furetière, telles qu' « on appelle » ou « on dit », Basnage forge la formule impersonnelle « on doute », parfois accompagnée par les adverbes *fort* ou *un peu*, qui est suivie par un complément de limitation ou par une proposition complétive avec valeur objective. Voici quelques exemples de telles mentions qui seront exploités plus bas :

ATTREMPER [...] On doute fort que ce terme soit en usage. *Tremper* est le véritable mot.  
BOUCOLIQUES [...] On ne sçait où Furetiere a pris le mot de bucoliques en ce sens. On ne l'a pû trouver nulle part. Ainsi on doute qu'il soit en usage, si ce n'est parmi le petit peuple.  
DEFFIER [...] On doute que deffier en ce sens soit du beau stile.  
DESASSEMBLER [...] On doute que ce mot soit usité en ce sens. Nous n'en trouvons aucun exemple, & le mot même ne se trouve dans aucun Dictionnaire, que dans Nicod [...].  
DESCRIPTION [...] On doute que description en ce sens soit du bel usage.  
DISSOLUBLE [...] On doute de l'usage de ce mot. Au moins est-il un de ceux que l'Academie efface dans ses Additions, après l'avoir mis dans la table, & dans le corps de son Dictionnaire.  
EGAYEMENT [...] On doute fort de l'usage de ce mot, quoyqu'il se trouve aussi dans Pomey.  
ESCHAFAUDER [...] Mezerai s'en est servi ; mais on doute qu'on s'en puisse servir presentement.  
FOURNISSEMENT [...] Ce mot se trouve dans Danet, pour l'action de fournir. On doute qu'il soit usité.

Les phrases introduites par « on doute » sont particulièrement intéressantes car elles sont révélatrices du caractère de Basnage. Si, comme nous l'avons vu jusqu'à présent, Basnage est toujours réticent à affirmer son point de vue personnel et préfère se cacher derrière celui d'autres auteurs, il n'hésite pas à faire connaître ses doutes, surtout s'il ne trouve pas d'indications d'usage dans les sources qu'il consulte. Les doutes de Basnage concernent généralement l'usage et, exceptionnellement, le *bel usage* (v. DESCRIPTION) ou le *beau style* (v. DEFFIER) des mots. Dans quelques cas, il fournit une alternative au mot dont il doute (v. ATTREMPER). De même, dans les cas où le mot est présent dans l'une de ses sources lexicographiques, notamment l'Académie française (v. DISSOLUBLE), Danet (v. FOURNISSEMENT), Nicot (v. DESASSEMBLER) et Pomey (v. EGAYEMENT) ou littéraires (v. ESCHAFAUDER), Basnage en informe le lecteur. Exceptionnellement, l'auteur qui utilise un mot sur l'usage duquel Basnage a quelques perplexités est jugé comme n'étant pas un bon auteur (v. CONSECUTIVEMENT). Dans quelques cas, Basnage n'hésite pas à remettre en question les avis même de Furetière, l'auteur du dictionnaire dont il effectue la révision. En ne rencontrant aucune attestation du mot avec le sens spécifique que lui donne Furetière, Basnage se demande d'où il a pu le tirer et émet l'hypothèse qu'il l'a entendue des quelques paysans (v. BOUCOLIQUES). Furetière est mentionné jusqu'à dix-sept fois par Basnage qui accorde grande attention aux attestations des lexicographes du XVII<sup>e</sup> siècle, à tel point qu'il informe ponctuellement le lecteur à propos de ses recherches dans son corpus de textes. Le fait que les mots se trouvent dans au moins une des œuvres qu'il consulte suffit en général à garantir leur existence. Le lecteur peut dormir sur ses deux oreilles en sachant que « ce mot se trouve dans

Pomey » ou « Danet ». Il y a 120 entrées dans lesquelles on trouve la formule « ce mot se trouve dans ». Certes, Basnage avait à l'esprit une sorte de hiérarchie entre les différents dictionnaires, avec le dictionnaire de l'Académie française en tête, qui se retrouve, de ce fait, le premier cité en cas d'argumentation contre un mot : « Ce mot ne se trouve ni dans l'Académie, ni dans aucun autre Dictionnaire » (RAGRAFFER, DU1701). Cependant, si Basnage se méfie de l'utilisation effective d'un mot, même s'il est enregistré dans le dictionnaire de l'Académie, il met son lecteur au courant des sources où le mot a été trouvé et il ajoute souvent un commentaire du type « ce mot ne se trouve que dans le Dictionnaire de l'Académie. Il ne peut être d'usage que dans le style simple, & familier » (GRACIEUSER, DU1701).

Plutôt qu'au bel usage, dans certaines entrées Basnage fait simplement référence à l'« usage », qui peut pencher en faveur d'une variante orthographique ou contre l'avis de quelques experts. On trouve ainsi « l'usage est pour » et « l'usage est contre », des formules qui invitent le lecteur à préférer l'une des variantes orthographiques proposées ou à rejeter l'opinion d'un remarqueur :

BENETIER [...] ou BENITIER. Le dernier est le meilleur. Mr. Menage est pour benetier, mais il avouë que l'usage est pour benitier. On disoit autrefois benoistier, & on prononçoit benaitier. Tous les Auteurs au dessus de 60. ans écrivent benoistier.

CAPRIOLE [...] Plusieurs disent *cabriole*. Menage soutient que l'usage est pour cabriole.

CAVALIER [...] Cependant l'usage est pour *Cavalier*, à l'égard même des Chevaliers Italiens. Mr. Taleman qui a traduit l'Histoire de Venise de Nani, Chevalier, & Procureur de St. Marc, l'appelle le Cavalier Nani.

COMMENCER [...] Vaugelas recommande qu'on mette toujours la particule à après le verbe *commencer*, & blâme extrêmement ceux qui disent, *commencer de*. Mais l'usage est contre lui ; & nos meilleurs Auteurs preferent même de, après le pretérit indefini pour éviter le choc de deux a : il commença de parler fierement : au lieu de, commença à. Bou. Corn.

DESSILLER [...] De bons Auteurs écrivent *deciller*, & c'est ainsi en effet qu'il faudroit écrire ; mais l'usage est pour *dessiller*.

ESCAFIGNON [...] L's ne se prononce point selon Menage. L'usage est contre lui.

FILIGRANE [...] Quelques-uns disent *Filigrame* ; mais l'usage est pour *Filigrane*.

PLANE [...] Quelques Plombiers disent *plains*, mais ils disen mal. Le grand usage est pour *plane*.

PORPHYROGENETE [...] Le P. Maimbourg a dit *Porphyrogenita*. L'usage est pour *porphyrogenete*.

SERGE [...] Vaugelas veut qu'on dise *sarge* ; mais l'usage est contraire.

VELOURS [...] ou VELOUS. L'usage est pour *velours*. Men.

VAILLANT [...] Mr. Chevreau veut que l'on dise *valant*, & non pas *vaillant*. Il auroit raison s'il ne falloit consulter que la regularité de la langue ; mais l'usage est contre lui. Voyez Valoir.

VINGT [...] Cependant si l'on y joint un adjectif il doit être au pluriel, *vingt-&-un an* accomplis. Men. L'usage est contre Mr. Menage : on dit *vingt-&-un chevaux*, 21. Cardinaux &c.

L'« usage » est désigné parfois par synecdoque, en évoquant « plusieurs » locuteurs (v. CAPRIOLE), ou « quelques-uns » (v. FILIGRANE), ou « de bons auteurs » (v. DESSILLER), des experts dans le domaine (v. PLANE) ou un seul auteur (v. PORPHYROGENETE) qui recourent au mot, au sens ou à l'orthographe en discussion. Dans ces cas, plus d'une fois, l'indication de la préférence pour une variante ou une autre est empruntée à Ménage (v. BENETIER, CAPRIOLE, VELOURS), qui est parfois critiqué (v. ESCAFIGNON, VINGT). Parfois Vaugelas est également critiqué (v. COMMENCER, SERGE). Par contre, Basnage approuve souvent les remarques de Bouhours et Corneille (v. COMMENCER). Exceptionnellement, il prend le contre-pied d'un certain « Monsieur Chevreau » qui plaidait en faveur d'une variante (v. VAILLANT) en opposant « la régularité de la langue » à « l'usage ».

Dans quelques entrées, Basnage accole l'épithète « ordinaire » à l'usage :

ALCOVE [...] Les Architectes le font masculin ; mais dans l'usage ordinaire il est féminin.  
 APPAROISTRE, se dit aussi en termes de Pratique ; [...] On l'emploie aussi quelquefois dans l'usage ordinaire.  
 ARISTARQUE [...] Ce mot, qui est Grec, signifie bon Prince ; mais dans l'usage ordinaire, il se prend parmi les Sçavans pour un Critique severe ;  
 EMPLASTRE [...] Ce mot est selon l'usage ordinaire de féminin, quoyque les Medecins le fassent masculin.  
 GIRON [...] Ce mot s'écrit dans le propre, mais il ne se dit guere dans l'usage ordinaire.  
 MONOCHORDE, est aussi un instrument de Musique qui n'a qu'une seule corde, tel qu'est la trompette marine. Mais quoy qu'en effet il soit monochorde, neanmoins dans l'usage ordinaire on ne lui donne point ce nom.

Comme le montre Rey (1990, 27), l'explication de l'élément non marqué a un effet contrastif, c'est-à-dire que des formules telles que « dans l'usage ordinaire » servent à souligner le fait que des termes cultivés (v. ARISTARQUE, MONOCHORDE) ou spécialisés (v. ALCOVE, APPAROISTRE, EMPLASTRE) sont utilisés en dehors du contexte original.

Les marques d'usage peuvent donc apparaître en lien avec tous les aspects des mots : la prononciation, le genre, le nombre, les constructions lexicales et syntaxiques, les inflexions verbales. L'usage s'affirme non seulement en dépit de l'opinion des remarqueurs et de l'usage des écrivains, mais aussi en dépit de la prédilection des spécialistes tels que les architectes, les médecins ou les plombiers.

## 2.2 Marques d'usage de nature sociolinguistique

Bien que l'entrée NOTTE ne mentionne que des archaïsmes, le *Dictionnaire universel* de Basnage décrit un spectre beaucoup plus large de la variation linguistique. Le lexicographe ne néglige la description d'aucune dimension de la langue, à savoir diachronique, diatopique, diastratique, diaphasique et diamesique. Les différentes dimensions sont souvent liées entre elles mais pour les besoins de la discussion, nous avons choisi d'analyser séparément les cinq axes de la variation linguistique dans le *Dictionnaire universel* de Basnage, dont les données sont toujours comparées à celles de l'édition de Furetière.

À retenir que les phrases faisant référence à des emprunts ne seront pas analysées ici, car les notations étymologiques n'orientent pas le lecteur sur l'usage du mot.

### a) La dimension diachronique

Au XVI<sup>e</sup> siècle, Malherbe, dans sa quête de pureté linguistique, a lancé une guerre contre les archaïsmes qui n'était pas encore terminée au XVII<sup>e</sup><sup>883</sup>. Malgré l'opposition des linguistes éminents à la censure des archaïsmes, la pureté est une aspiration partagée. À titre d'exemple, Bouhours « compared 'beautiful language' to pure, clear water that had no taste, in other words, it contained no archaisms » (Cormier 2008, 164)<sup>884</sup>. Le domaine de la variation diachronique illustre au mieux le soin de Basnage de se placer dans la continuité des efforts des « purificateurs », de propager le « bel usage », tout en construisant un dictionnaire aussi étendu que possible. L'un des exemples illustratifs de *vieux*<sup>885</sup>, est le prototype d'une marque

<sup>883</sup> Cf. Brunot 1909, tome 3.

<sup>884</sup> Cf. Cormier, Monique C. (2008). « Usage Labels in The Royal Dictionary (1699) by Abel Boyer ». *International Journal of Lexicography* 21-2, 153-171. <https://doi.org/10.1093/ijl/ecn013>.

<sup>885</sup> « Ce mot est vieux, il n'est plus du beau langage » (VIEUX).

d'usage très fréquente dans le dictionnaire. Elle montre que l'« âge » du mot est un paramètre qui établit son exclusion du *beau langage*, désigné ailleurs comme *beau stile* ou *bel usage*.

Par voie de conséquence, Basnage augmente considérablement, par rapport au *Dictionnaire universel* de 1690, le nombre de marques d'usage faisant référence aux archaïsmes. Les marques d'usage de Furetière consacrées aux archaïsmes sont au nombre de 150 alors que celles de Basnage sont 314. Plus précisément, Furetière indique qu'un mot « est vieux » dans 86 entrées et qu'il « vieillit » dans 62. Dans une seule entrée, Furetière utilise la périphrase « commencent à vieillir » en se référant à un sens précis de deux mots et sa seule utilisation du participe passé « vieillit » concerne des mots non lemmatisés.

L'éventail des formulations utilisées par Basnage est à son tour plus large. Le lexicographe introduit une sorte de degré de « vieillissement » du mot. Il marque 137 archaïsmes au moyen de l'adjectif « vieux » en fonction prédicative après le verbe *être*, par exemple « ce mot est vieux » (SEMONCE, DU1701). Le verbe *vieillir*, conjugué exclusivement au présent de l'indicatif par Furetière, est fléchi 177 fois par Basnage, tant au passé qu'au présent de l'indicatif, au sein de 21 et 133 marques d'usage respectivement, qui indiquent que le mot a déjà été interdit d'usage ou que l'interdiction n'est pas encore conclue. On trouve ainsi, par exemple, « il a vieilli, & ne peut plus trouver d'usage que dans le langage le plus bas » (DEVERS, DU1701) ou bien « il vieillit, & ne se dit guere qu'en riant » (LARMOYANT, DU1701). De plus, une construction périphrastique, utilisée dans 23 entrées par Basnage, projette la dégradation dans le futur, comme dans « le mot d'indice en ce sens commence à vieillir » (INDICE, DU1701). Parfois, Basnage marque l'intensité du verbe au moyen d'adverbes ou de locutions adverbiales telles qu'*absolument*, *fort* et *un peu* qui définissent davantage le climax expressif. Toutes ces marques d'usage s'inspirent de celles contenues dans les dictionnaires de Richelet et de l'Académie ainsi que des remarques des experts.

Basnage ne se contente pas de signaler les archaïsmes. Soucieux de fournir un outil aussi inclusif que possible, il accueille dans son dictionnaire des mots nouvellement formés. Furetière ne marque que trois mots comme néologismes. L'un d'eux donne la date d'introduction du mot dans la langue française : il s'agit de 1684<sup>886</sup>, soit six ans avant la publication du *Dictionnaire universel* que Furetière avait terminé en 1688. C'est donc un mot qui n'a que quatre ans lorsque Furetière rédige son dictionnaire. Basnage ne supprime pas l'indication continuant à considérer « nouveau » un mot de quinze ans et marque dix-neuf autres mots comme des néologismes. Certains d'entre eux ne sont pas bien intégrés dans le système linguistique, puisque le lexicographe précise qu'ils ne sont pas encore *établis*<sup>887</sup>, par exemple : « Ce mot est nouveau, & n'est pas encore tout-à-fait établi » (RHETORICATION, DU1701). Parfois, un néologisme ne peut être utilisé que dans des styles bas ou familiers, parfois même il est « trop nouveau pour s'en servir » (INVESTISSEMENT, DU1701). Les marques d'usage de quelques entrées, inspirées parfois du dictionnaire de Danet qui est explicitement mentionné, concernent la lemmatisation des équivalents féminins nouvellement issus de noms masculins, formés au moyen d'un suffixe d'origine latine (*approbatrice*, *conductrice*, *contemplatrice*, *correctrice*, etc.). C'est peut-être

---

<sup>886</sup> Cf. SURTOUT.

<sup>887</sup> Basnage ne précise pas ce qu'il entend par « établi ». Nous supposons qu'il s'agit d'une référence au fait qu'il n'a pas trouvé le mot en question dans les textes de beaucoup d'auteurs contemporains.

dans les milieux des Précieuses, ridiculisés par Molière dans les *Précieuses ridicules* (1659), que l'on a ressenti le besoin tout à fait moderne de doter la langue de désignations féminines.

Étroitement liées à la diachronie, quelques marques d'usage contiennent l'opinion du lexicographe sur la fréquence d'utilisation des mots. La fréquence d'utilisation est un élément assez récent dans les dictionnaires, et a connu un développement important grâce à la constitution de grands corpus numérisés. Du temps de Basnage, les informations statistiques étaient bien évidemment difficiles, voire impossibles à fournir. Cependant, dans certaines entrées le lexicographe donne sa perception de la fréquence d'utilisation de mots. Basnage indique qu'un mot est « hors d'usage » dans 92 entrées (dont 62 marques étaient déjà utilisées par Furetière) et, par contre, qu'un mot est « en usage » dans 906 entrées (dont 506 étaient déjà utilisées par Furetière). La formule « en usage » est parfois précédée d'adverbes tels que *fort*, *guere(s)*, *pas*, *peu*, *plus*<sup>888</sup>, *point*, *presque*, qui en précisent le sens. Elle se trouve souvent dans une phrase négative complétée par une proposition relative ayant une fonction limitative. La limitation peut concerner un aspect grammatical, comme la syntaxe dans « il n'est en usage qu'à l'infinitif, & se met toujours avec le verbe faire » (ACCROIRE, DU1701) ou un aspect sociolinguistique, comme une catégorie socioprofessionnelle dans « il n'est en usage que parmi les Theologiens, qui disputent entre eux si la grace est amissible ou inamissible » (AMISSIBLE, DU1701). Il est à noter que « presque plus en usage » est une formule introduite par Basnage dans quelques entrées :

AFFABLEMENT [...] Ce mot [...] n'est presque plus en usage. Ceux qui écrivent poliment, prefereront toujours, civilement, honnêtement, à *affablement*.

ALTERES [...] Ce mot vieillit & n'est presque plus en usage.

ATTRAIRE [...] Mezerai s'est servi de ce mot ; mais il n'est presque plus en usage.

CONJOINDRE [...] Ce mot n'est presque plus en usage, & en sa place on dit joindre ensemble.

HALETANT [...] Ce mot n'est presque plus en usage.

HEAUME [...] Le mot de *heaume* n'est presque plus en usage.

PLOYER [...] Ce mot n'est presque plus en usage.

POULET [...] Ce mot n'est presque plus en usage en ce sens. On dit aujourd'huy billet galant, billet doux.

Dans ces cas, Basnage s'appuie sur sa propre perception de la langue. Ne trouvant aucune confirmation de sa pensée dans ses sources, il formule prudemment ses commentaires sans bannir définitivement le mot de la langue et en utilisant l'adverbe atténuant « presque ». dans un cas, Basnage fait référence au fait que le mot « vieillit » (v. ALTERES), dans d'autres sa pensée est confortée par le fait qu'il existe des alternatives qui, selon lui, sont plus valables (v. AFFABLEMENT, CONJOINDRE, POULET). A une occasion, le lexicographe est plus audacieux car il prend sur lui d'affirmer qu'un mot n'est « presque » pas utilisé malgré le fait qu'un 'bon auteur' l'ait utilisé (v. ATTRAIRE).

Les formules se référant à la fréquence d'utilisation des mots sont très variées et leur liste complète serait très longue. Parmi celles-ci, environ 200 contiennent le participe *usité*, utilisé seulement 13 fois par Furetière. Dans ce cas également, les adverbes *pas*, *point*, *plus*, *presque plus*, *guere(s)*, *rarement*, *fort peu*, *peu*, *pas fort*, *fort* en précisent le sens. Basnage tente ainsi de définir une sorte de gradation dans l'indication de la fréquence, selon un spectre assez large.

---

<sup>888</sup> On remarque que quelques occurrences de l'adverbe *plus* se trouvent dans des propositions comparatives dans lesquelles la fréquence d'utilisation d'un mot est liée à celle d'un autre du type « Il y en a même qui disent balier, & qui prétendent qu'il est plus en usage que balayer, parcequ'il est plus doux » (BALAYER, DU1701).

Bien évidemment la fusion de certains adverbes aurait garanti une plus grande uniformité au dictionnaire. Les adverbes *pas*, *point*, *plus*, *presque plus* et *guere(s)*, se trouvent généralement dans des phrases négatives avec la négation *ne* et le verbe *être*. « Plus usité » n'est attesté que deux fois pour indiquer qu'un mot autrefois en usage n'est plus utilisé au temps de Basnage, alors que plus de 60 occurrences se trouvent dans des propositions comparatives où le mot est mis en relation avec un autre<sup>889</sup> ou dans des propositions contenant des limitations d'usage<sup>890</sup>. Les marques contenant des adverbes tels que *rarement*, *fort peu*, *peu* et *pas fort*, qui précisent qu'un mot est très peu utilisé, sont toutes introduites par Basnage. Une fois de plus, nous sommes confrontés aux scrupules de Basnage qui ne veut pas prendre la responsabilité de bannir définitivement certains mots de la langue. Enfin, l'adverbe *fort* est souvent suivi par un complément de limitation introduit par les prépositions *parmi*<sup>891</sup> et *chez*<sup>892</sup> qu'indiquent que le mot est utilisé par une certaine catégorie de personnes. On remarque qu'une formulation négative<sup>893</sup> et une positive<sup>894</sup> apportent sensiblement le même type d'information. Néanmoins, il semble que Basnage au moyen de la deuxième ait voulu mettre l'accent sur l'utilisation réelle de chaque mot par une certaine catégorie de personnes plutôt que sur sa non-utilisation par la majorité de la population.

## b) La dimension diatopique

La dimension diatopique est déjà décrite à un niveau large par Furetière, qui sait que « par toutes les Provinces<sup>895</sup> le peuple parle un jargon différent de la langue des honnêtes gens » (JARGON). Dans cette phrase, deux axes linguistiques se superposent, le diatopique et le diastratique ; la langue des « provinciaux » est ainsi opposée à celle des « honnêtes gens ». En fait, la langue décrite par les deux lexicographes est celle du milieu plus littéraire et cultivé de la Cour et de ceux qui ont des relations avec elle, et non celle des gens du peuple. La région parisienne, essentiellement en raison de la présence de l'Académie française et de Versailles, était la région vers laquelle convergeaient la plupart des lettrés. C'est comme si la Cour de Versailles dégageait un air de politesse autour d'elle, de sorte que « quand ce provincial aura *humé* l'air de Paris, il sera plus poli » (HUMER, DU1701). Le provincial, c'est-à-dire celui qui est de la province ou qui vit dans la province, « est un homme qui n'a pas l'air, & les manières de la Cour ; qui n'est pas poli ; qui ne sçait pas vivre ; qui n'a point vu le monde » (PROVINCIAL, DU1701). Basnage affirme qu'une province est une « partie d'un Royaume, d'une Monarchie, d'un Etat [...] sous un même gouvernement » (PROVINCE, DU1701) et mentionne l'existence en France de « 12. principales Provinces » (GOUVERNEMENT, DU1701) même si « L'Etat de France<sup>896</sup> imprimé en 1698. compte 37. Gouvernemens » (ibid.). Basnage ne donne pas une

<sup>889</sup> Ex., « Quelques gens disent bacule ; mais bascule est le plus usité » (BASCULE, DU1701)

<sup>890</sup> Ex., « Ce mot est plus usité au pluriel, qu'au singulier » (MALVEILLANT, DU1701)

<sup>891</sup> Ex., « Ce mot est aussi usité parmi les Ceinturiers » (BANDE, DU1701)

<sup>892</sup> Ex., « Type, fort usité chez les Theologiens » (TYPE, DU1701)

<sup>893</sup> Ex., « Ce mot n'a gueres d'usage qu'en termes de Blason » (CROISETTE, DU1690)

<sup>894</sup> Ex., « Terme fort usité chez les Historiographes d'Angleterre » (COMITÉ, DU1701)

<sup>895</sup> Le Royaume de France était organisé en provinces jusqu'à ce que l'Assemblée nationale constituante adopte, fin 1789, une division en départements et districts. Les provinces ont continué à exister administrativement jusqu'au 21 septembre 1791 Cf. Legay, Marie-Laure (2003). « La fin du pouvoir provincial (4 août 1789-21 septembre 1791) ». *Annales historiques de la Révolution française* 332, 25-53. <https://doi.org/10.4000/ahrf.821>.

<sup>896</sup> Les *États de la France* sont des publications périodiques des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles qui répertorient les membres des maisons royales et princières ainsi que les différentes institutions de l'Ancien Régime. Elles peuvent être consultées en ligne à l'adresse suivante : <https://www.chateauversailles-recherche.fr/francais/ressources-documentaires/corpus-electroniques/sources-imprimees/periodiques/les-etats-de-la-france.html>.

liste de provinces et gouvernements. Néanmoins, de nombreuses entrées contiennent des références à la langue parlée dans une ou plusieurs provinces françaises telles que Alsace (1, 5), Angoulême (0, 2), Anjou (34, 50), Aquitaine (7, 15), Artois (6, 9), Aunis (2), Auvergne (35, 46), Auxerrois (0, 2), Barrois (1, 2), Béarn (10, 9), Berry (34, 37)<sup>897</sup>, Bourbonnais (4, 10), Bourgogne (74, 88), Bretagne (76, 86), Champagne (43, 52), Dauphiné (38, 49), Guyenne (20, 25)<sup>898</sup>, Hainaut (0, 3), Ile de France (0, 2), Languedoc (76, 103), Limousin (0, 2), Lyonnais (23, 34)<sup>899</sup>, Lorraine (25, 30), Marche (5, 6), Maine (12, 14)<sup>900</sup>, Navarre (21, 34), Nivernois (8, 11), Normandie (147, 238), Picardie (46, 64), Poitou (32, 37)<sup>901</sup>, Orléanais (1, 2), Perche (4), Provence (49, 79), Roussillon (2, 10), Saintonge (6, 8)<sup>902</sup>, Touraine (9, 12). Les différentes provinces ne sont pas également représentées dans le dictionnaire. Les nombreuses références à la Normandie s'expliquent par le fait que Furetière se réfère déjà fréquemment, en matière juridique, à la « sage Coutume » de Normandie qui confère à toute la province une bonne réputation : « On appelle la Normandie le *Pays de Sapience*, parce qu'il est gouverné par une sage Coutume, & parce que les gens y sont plus habiles en procès : aussi les fait-on majeurs à vingt ans » (PAIS). Ces références déjà nombreuses dans la première édition du *Dictionnaire universel* sont augmentées de près d'une centaine par Basnage, dont le père Henri Basnage de Franquesnay était connu pour avoir commenté précisément la *Coutume de Normandie*, dont Basnage fournira une réédition bien des années plus tard dans les Provinces-Unies.

L'opposition entre Paris et la province apparaît dans huit entrées, dont deux sont déjà dans Furetière. Trois d'entre elles indiquent que le mot est en usage en province plutôt qu'à Paris, tandis que les cinq autres proposent deux variantes différentes, l'une pour Paris, l'autre pour la province. Le plus souvent, Basnage se réfère de manière générique à la langue de la province sans préciser de quelle province il s'agit et sans mentionner Paris. La référence à la langue des provinces est contenue dans 85 phrases, dont 38 sont déjà utilisées par Furetière. Ces occurrences sont de deux types : 16 d'entre elles enregistrent la variante en usage dans la province par opposition au mot utilisé à Paris tandis que les 69 restantes contiennent une marque d'usage qui limite l'utilisation du mot à la province, par exemple : « On ne se sert de ces mots-là qu'en certaines Provinces » (ADMODIER, DU1701).

### c) La dimension diastratique

Comme nous l'avons vu précédemment, le *Dictionnaire universel* de Basnage décrit essentiellement le langage des « honnêtes gens ». En général, la référence à la langue du peuple suffit à marquer un écart par rapport au bel usage. Basnage affirme qu'un mot n'est utilisé par les « honnêtes gens » que pour souligner un contraste avec le langage du « peuple », par exemple : « Ce mot ne se dit ordinairement que par le peuple de Paris ; car les honnêtes gens disent un Vendeur de melons » (MELONNIER, DU1701).

<sup>897</sup> Berri (11, 15), Berry (23, 22).

<sup>898</sup> Guienne (0, 4), Guyenne (2, 21).

<sup>899</sup> Lyonnais (22, 20), Lionnois (1, 14).

<sup>900</sup> Maine (11, 12), Mayne (1, 2).

<sup>901</sup> Poictou (9, 5), Poitou (23, 32).

<sup>902</sup> Saintonge (3, 4), Xaintonge (3, 4).

La dimension diastratique est indiquée dans le dictionnaire de plusieurs manières. Les adjectifs les plus fréquents se référant au langage du peuple sont « bas » et « populaire » qui, insistant sur des nuances différentes, caractérisent le style « dont use le peuple » (STILE, DU1701).

Sur les 411 entrées dans lesquelles apparaissent une ou plusieurs marques d'usage contenant des références au style « bas », seules 70 figurent déjà dans le dictionnaire de Furetière. Si l'on exclut les 82 entrées associant l'adjectif à la littérature burlesque, comique et satirique et les 57 l'associant au registre familier, dont il sera question plus loin, il reste 272 entrées. Il ne faut pas s'étonner que Basnage multiplie par près de quatre fois les marques diastratiques. En s'appuyant sur sa connaissance de la langue, notre lexicographe détermine le registre de beaucoup des locutions données par Furetière. En fait, il insère une marque d'usage qui relègue tous ou, plus souvent, le dernier sens au style bas immédiatement après les exemples illustratifs fournis par Furetière : « Il a mangé tout son crevé saoul<sup>903</sup>. Cette dernière expression est basse » (CREVER, DU1701). Dans ces cas, la marque d'usage introduite par Basnage suit l'exemple donné par Furetière et se base sur sa perception de la langue. En d'autres occasions, Basnage introduit un nouveau sens en précisant qu'il appartient au style bas : « On dit, Ruer en cuisine, pour dire Goinfrer. Il est bas » (CUISINE, DU1701). Dans ces cas, le sens ainsi que sa marque d'usage sont généralement issus des dictionnaires de Richelet ou de l'Académie française.

Par ailleurs, 235 entrées contiennent des références au caractère « populaire » (souvent associé à « bas ») des mots. Le dictionnaire de Furetière en recense déjà 150. En général, Furetière ouvre ses définitions en précisant que le mot est un « terme populaire » tandis que les marques d'usage de Basnage sont le plus souvent placées en fin d'entrée et renvoient au dernier sens décrit par Furetière, par exemple : « Il lui a tant corné aux oreilles cette maxime, qu'enfin il l'en a persuadé. Il est bas et populaire » (CORNER, DU1701). Par ailleurs, dans 64 entrées, dont 47 figurent déjà dans le *Dictionnaire universel* de Furetière, un paragraphe entier est introduit par des formules telles que « On dit populairement » visant à décrire des usages des mots interdits au bel usage. Il faut noter que Richelet n'utilise jamais l'adjectif populaire ou l'adverbe populairement dans son dictionnaire pour décrire un usage linguistique. Seulement huit de ces marques sont tirées du *Dictionnaire de l'Académie* alors que, généralement, Basnage commente les exemples de Furetière en s'appuyant sur sa propre conscience linguistique.

La langue du « (petit<sup>904</sup>) peuple » est également décrite dans 179 entrées, dont 111 figurent déjà dans le dictionnaire de Furetière. Comme c'était le cas dans la section précédente, il ne s'agit pas uniquement de marques d'usage. D'une part, on trouve des phrases contenant la variante populaire du mot, qui est souvent un terme scientifique, et d'autre part, des marques d'usage à part entière contenant une restriction d'usage au « (petit) peuple » du type « Ce mot [...] n'est en usage que parmi le peuple » (BAGARRE, DU1701). En particulier, 67 entrées enregistrent des variantes populaires, dont la plupart (49) sont déjà utilisées par Furetière, tandis qu'une marque d'usage est contenue dans 112 entrées, dont près de la moitié (60) sont utilisées par Furetière. Ces marques d'usage sont souvent tirées du dictionnaire de Richelet, plus rarement du dictionnaire de l'Académie et de celui de Corneille. Dans certains cas, il s'agit

---

<sup>903</sup> Nous avons souligné la partie de texte élaborée par Furetière.

<sup>904</sup> La plupart des 39 références au « petit peuple » proviennent de Richelet qui lui attribue une connotation négative par rapport à « peuple », connoté de façon neutre dans le Richelet1693.

de formulations de Basnage. Si Basnage considère qu'une locution enregistrée par Furetière est marquée diastratiquement, il remplace la formulation impersonnelle de Furetière (« on dit » ; « on se sert ») par une formulation ayant pour sujet « le peuple ». Par exemple, « Mot latin [...] dont on se sert en François » (ABRENONCIO, DU1690) devient « Le peuple s'en sert en François » (ABRENONCIO, DU1701). Parfois, la reformulation est liée à des questions religieuses. Une locution désobligeante à l'encontre des protestants est attribuée au « peuple » ; elle acquiert ainsi une valeur négative, qui la délégitime. Par exemple, « On appelle la *boëste* des pauvres, des prisonniers, la *boëste à Perrette*: c'est celle où on reçoit les charités de ceux de la Religion P.R. » (BOESTE, DU1690) devient « Le peuple appelloit par derision, Boëte à Perrette, la boete des aumônes dans les temples des Reformez » (BOESTE, DU1701)<sup>905</sup>.

#### d) La dimension diaphasique

On peut dire quelque chose « par ironie », « par plaisanterie », « par mépris », autant d'usages relevés par Basnage. De même, l'adoption d'un genre littéraire spécifique implique une variation diaphasique. Basnage ne semble pas percevoir la différence entre la dimension diastratique et la dimension diaphasique lorsqu'il affirme que le style bas ou populaire est « celui dont use le peuple, ou dont on use dans le comique, ou le burlesque » (STILE, DU1701), assimilant ainsi le langage des classes sociales inférieures à celui des écrivains qui imitent le langage du peuple. Il nous semble approprié de distinguer dans ce chapitre la langue « basse » des analphabètes qui n'ont pas d'alternative dans l'expression de celle des auteurs qui choisissent consciemment d'adopter un certain ton. Les références à la littérature burlesque, comique et satirique sont assez nombreuses dans l'édition de Basnage qui, par conséquent, semble faire dans la pratique une distinction qu'il ne fait pas sur le plan théorique.

Bien qu'ils désignent des genres littéraires différents, les adjectifs *burlesque*, *comique* et *satirique* sont souvent utilisés ensemble et en conjonction avec « bas », ce qui confirme leur appartenance à un même style. La référence fréquente au style figuré n'est pas surprenante si l'on considère que la recherche de l'ambiguïté et du double sens est la base de la production burlesque, comique et satirique<sup>906</sup>. Un mot n'appartient pas au bel usage aux yeux de Basnage s'il se trouve exclusivement dans des œuvres appartenant à l'un de ces trois genres.

Comme nous l'avons dit précédemment, les entrées contenant une référence à l'un de ces trois styles présentent une particularité : elles contiennent à la fois des marques d'usage et des citations d'auteurs. Puisque « seuls les genres burlesques, comiques et satiriques peuvent s'accomoder du mauvais usage » (Brunot 1909, 50), l'adoption de l'un d'eux autorise l'utilisation de mots écartés par les puristes.

Furetière utilise l'adjectif *burlesque* et l'adverbe *burlesquement* dans 85 entrées, l'adverbe *comiquement* dans une seule, et ne fait jamais référence à la littérature satirique. Basnage, pour sa part, fait référence à la littérature burlesque dans 322 entrées, à la littérature comique dans 149, et à la littérature satirique dans 37. En général, les nombreuses marques d'usage de Basnage relatives aux trois genres sont placées après la définition et les exemples illustratifs, mais avant les citations d'écrivains - qui illustrent le genre - et la note étymologique : « Brouet,

---

<sup>905</sup> Basnage, en plus d'attribuer la locution dérisoire au peuple, la place dans le passé au moyen de l'imparfait.

<sup>906</sup> Cf. Grojnowski, Daniel (1991). « Comique littéraire et théories du rire ». *Romantisme* 21-74, 3-13. <https://doi.org/10.3406/roman.1991.5810>.

se dit aussi d'un méchant potage : mais dans le style comique & burlesque. Le Galant, pour toute besogne, avoit un brouet clair. La Font. » (BROUET, DU1701). Les quelques citations de Furetière proviennent de Colletet, Corneille, auteur de *L'illusion comique*, de Desmarets de Saint-Sorlin, auteur des *Visionnaires*, de Mairet, auteur de la *Sylvie*, de Marot, auteur des *Épigrammes*, de Molière, Pasquier, Regnier, et enfin de Scarron, auteur du *Virgile travesti*. À l'exception de Desmarets, dont la citation est supprimée<sup>907</sup>, Basnage conserve les citations de Furetière, et en ajoute d'autres. Molière est l'auteur le plus souvent cité<sup>908</sup>, suivi de La Fontaine, Scarron, Voiture, Saint-Amant<sup>909</sup>, Boileau, Sarazin, Ablancourt, Mainard, Regnier, Gombaut, Benserade. Basnage ne prend pas la peine de lire Molière ou Scarron pour trouver leurs citations, presque toutes sont extraites du *Dictionnaire françois* de Richelet. Même si la tendance à dévaloriser le burlesque s'installe dès le XVII<sup>e</sup> siècle<sup>910</sup>, les auteurs français semblent l'utiliser sans hésitation. Si Sarazin et Scarron sont cités parmi les représentants du genre burlesque<sup>911</sup>, Molière parmi ceux du comique<sup>912</sup> et Boileau parmi les auteurs de satires<sup>913</sup>, on pourrait peut-être s'étonner des nombreuses citations d'Ablancourt, de La Fontaine, ou de Voiture, accueillis par ailleurs par Basnage parmi les « bons auteurs » de la langue française, leurs citations étant considérées comme garantes du bel usage. Basnage ne condamne donc pas les auteurs qui ont utilisé un style bas, il reconnaît seulement qu'ils ont consciemment choisi de l'utiliser.

#### e) La dimension diamesique

Basnage augmente considérablement le nombre de marques d'usage qui restreignent l'adoption du mot à l'oral plutôt qu'à l'écrit. Sur les 80 marques d'usage contenant une référence à la « conversation », seules cinq sont déjà utilisées par Furetière. Une vingtaine d'entre elles s'inspirent des dictionnaires de Richelet et de l'Académie tandis que les autres, formulées par Basnage, s'appuient sur les travaux de Boisregard, Bouhours, Caillières, Corneille, Ménage, Tallemant, Vaugelas. Par exemple : « Ce mot ne doit guère sortir de la conversation. Corn. » (ENTACHER, DU1701). Le substantif *conversation* est suivi de l'adjectif *familier* dans pas moins de onze marques d'usage. Comme le précisent les deux éditions du dictionnaire, « le style familier, est celui dont on se sert en conversation » (STILE). Les deux mots sont donc strictement liés. Les occurrences de « familier » sont très nombreuses. Sur les 182 marques d'usage contenant cet adjectif, seules 20 d'entre elles sont déjà utilisées par Furetière. Les 162 autres sont en partie inspirées du dictionnaire de Richelet et de l'Académie, de quelques recueils de remarques linguistiques ou sont formulées par Basnage lui-même. Comme dans le cas de la diastratie, en ce qui concerne les marques d'usage de type diamesique Basnage

<sup>907</sup> Jean Desmarets de Saint-Sorlin (1595-1676) ne figure pas parmi les auteurs pour lesquels Basnage fournit une abréviation dans la table alphabétique. Cependant, peu de citations de Desmarets sont transcrites du *Dictionnaire françois* de Richelet. Le peu de considération de Basnage pour Desmarets est peut-être dû au fait que, dans la célèbre Querelle des Anciens et des Modernes, Desmarets s'est rangé contre Boileau, qui, comme le montre le très grand nombre de citations, constitue l'une des références littéraires de Basnage.

<sup>908</sup> La présence de Molière dans le DU1701 est analysée dans : Galleron, Ioana (2020). « Molière dans le *Dictionnaire universel*. » *French Studies: A Quarterly Review*, vol. 74 no. 3, 366-382. [Project MUSE muse.jhu.edu/article/786413](https://muse.jhu.edu/article/786413).

<sup>909</sup> Il est à noter que Saint-Amant ne figure pas dans la table alphabétique des abréviations.

<sup>910</sup> Cf. Nédelec, Claudine (2004). *Le burlesque au Grand Siècle : une esthétique marginale ? Dix-septième siècle* 224-3, 429-443. <https://www.cairn.info/revue-dix-septieme-siecle-2004-3-page-429.htm>.

<sup>911</sup> Cf. BURLESQUE.

<sup>912</sup> Cf. COMIQUE.

<sup>913</sup> Cf. SATYRE.

s'appuie sur sa propre expertise linguistique, c'est-à-dire le lexicographe ajoute aux sens et aux exemples fournis par Furetière des marques qui en restreignent l'usage au registre familier. Par exemple, on lit « On met au rang des incivilités de s'accouder sur la table ; de s'accouder devant ses supérieurs. On ne s'en sert guères que dans le discours familier » (ACCOUDER, DU1701). Par ailleurs, le style familier s'oppose parfois au style sérieux, utilisé dans le texte écrit : « On a observé qu'à l'envi n'est guères propre que dans le style sérieux : & à qui mieux dans le style familier » (ENVIE, DU1701). Enfin, les quatre marques d'usage contenant l'adverbe « familièrement » sont toutes introduites par Basnage<sup>914</sup>. Dans un cas, Basnage reprend le sens et la marque d'usage du dictionnaire de l'Académie française tandis que dans deux entrées, il l'ajoute aux exemples déjà fournis par Furetière en s'appuyant sur sa propre expertise linguistique.

## Conclusions

Citations et marques d'usage sont les deux faces d'une même médaille, montrant que l'illustration du bel usage et le soutien aux apprenants du français sont les préoccupations majeures de Basnage au moment de la révision.

Basnage introduit des citations dans le *Dictionnaire universel* de Furetière qui en comptait un nombre assez limité et augmente fortement le nombre de marques d'usage en prenant en compte toutes les dimensions de la variation linguistique. D'une part, les citations de *bons auteurs* illustrent le bel usage du lexique décrit tout en proposant des modèles lexicaux et syntaxiques à imiter ; d'autre part, les marques d'usage décrivent des situations et des contextes dans lesquels le lexique s'écarte du bel usage et ne doit donc pas être utilisé. Les deux ont une double fonction dans le dictionnaire. En plus d'illustrer le bel usage de la langue française, elles éclairent les doutes linguistiques des lecteurs qui sont guidés dans le choix d'un mot plutôt qu'un autre dans la phase d'encodage de la langue. Description et prescription se fondent dans le dictionnaire de Basnage. D'une part, le lexicographe ressent le besoin de fournir les prescriptions des puristes ainsi que la norme linguistique définie par l'Académie française. D'autre part, il veut fournir un outil qui décrit la langue telle qu'elle est, dans toutes les situations et contextes communicatifs. Basnage s'inspire tantôt des marques d'usage des dictionnaires de Richelet et de l'Académie, tantôt des recueils de remarques des spécialistes de son temps mais il fait également confiance à sa propre expertise. Son bagage culturel, en tant que rédacteur en chef de l'un des journaux les plus renommés de l'époque, lui permet d'établir avec une certaine facilité et certitude quels usages enregistrés par Furetière étaient propres aux couches inférieures de la population ainsi qu'aux registres familiers. Par contre, probablement en raison de l'émigration vers des terres étrangères, Basnage n'a pas la même confiance lorsqu'il s'agit d'archaïsmes et de régionalismes pour lesquels il ressent un plus grand besoin de consulter les ouvrages de ses contemporains. De même, pour presque toutes les marques renvoyant aux styles burlesques, comiques et satyriques, Basnage s'appuie sur les mots d'autres lexicographes, notamment Richelet.

---

<sup>914</sup> Entrées : BOI-TOUT, LAITIÈRE, MERCURE, MERCY.

## ANNEXE 1

Auteur ou ouvrage <sup>915</sup>	Nombre total de citations	Abréviation de la table alphabétique	Autres désignations
Mr. Menage	1788	Men. (543)	Menage (1245)
Œuvres mêlées	1619	Oe. M. (1602)	Oe M. (18)
Mr. Boileau des Preaux	1481	Boi. (1012)	Boileau (60), Boil. (409)
Moliere	1369	Mol. (1248)	Moliere (121)
Mr. d'Ablancourt	1308	Abl. (360)	Ablan. (944), Ablancourt (29), Abla. (4)
Mr. de Saint Evremont	1021	St. Ev. (994)	St. Evr. (68), S. Evr. (31), S. Ev. (11), Mr. de St. Evremont (4), St. E. (2), S. Evremont (1)
Mr. de Vaugelas	960	Vau. (207) <sup>916</sup>	Vaug. (555) <sup>917</sup> , Vaugelas (143), Vaug. Rem. (40), Nouv. Rem. (5), Vaug. Nouv. Rem. (3), Vau. Rem. (1), N. Rem. (3), Nou. Rem. (1), Vaug. Nou. Rem. (1), Nouv. Rem. de Vaug. (1)
Mr. Flechier Evêque de Nîmes	864	Fl. (809)	Flech. (42), Flechier (9), Flec. (2), Fle. (2)
Le P. Bouhours	783	Bou. (679)	Bouh. (55), Bouhours (43), Vau. Bou. (5), Vaug. Bou. (1)
Mr. de Bellegarde	729	Bell. (726)	Bellegarde (3)
Mrs. Corneille	717	Corn. (588)	Corneille (124), Vau. Corn. (30), Cor. (8) <sup>918</sup> , Vaug. Corn. (3), Vau. Cor. (1), Vaug. Rem. Corn. (1)
Mr. Racine	700	Rac. (651)	Racine (49)
Mr. Nicole	695	Nic. (687)	Nicole (8)
Mlle de Scuderi	690	M. Sc. (676)	Scuderi (10), Scudery (4)
Mr. de Voiture	623	Voi. (131)	Voit. (309), Voiture (93)
Mr. Pascal	553	Pasc. (459)	Pascal (25), Pas. (69) <sup>919</sup>
Mr. Esprit	436	M. Esp. (429)	M. Esprit (4)
Mr. de la Chapelle	420	Ch. (420)	
Mrs. de Port-Royal	412	Port-R. (398)	Port-Royal (14)
Messrs. de l'Academie Française	403	L'Ac. (3) ou Mrs. de l'Ac. (6)	L'Acad. (186), L'Academie (114), Mrs. de l'Academie

<sup>915</sup> Les noms des auteurs et les titres des œuvres sont transcrits tels que présentés par Basnage dans la « table alphabétique des noms des Auteurs citez par abreviation ».

<sup>916</sup> 244 – 37 (Vau. Bou. + Vau. Cor. + Vau. Corn. + Vau. Rem.). La recherche de l'abréviation du nom de l'auteur ou du titre de l'œuvre figurant dans la table alphabétique donne un nombre d'occurrences qui n'est pas toujours vrai. Il faut en soustraire les occurrences d'abréviations se référant à d'autres auteurs ou œuvres déjà décomptées ailleurs.

<sup>917</sup> 604 – 49 (Vaug. Rem. + Vaug. Nouv. Rem. + Vaug. Nou. Rem. + Vaug. Bou. + Vaug. Corn.).

<sup>918</sup> 9 – 1 (Vau. Cor.)

<sup>919</sup> « Pas. » est à la fois abréviation de Pascal et Pasquier. Les 69 citations sont comptabilisées pour les deux auteurs jusqu'à ce qu'une étude définisse précisément les citations de l'un et l'autre auteur.

			(28), Mrs. de l'Acad. (5), L'Academ. (1)
Mr. Patru	402	Pa. (9)	Pat. (273), Patru (119), Patr. (1)
Mr. de Fontanelle	393	Font. (393)	
Mr. l'Evêq. de Meaux	349	M. de M. (338)	Meaux (11)
Mr. de la Rochefoucaut	346	De la Roch. (227)	Rochefoucaut (4), Rochef. (87), Roche. (11), Roc. (15), Ro. (4)
Pasquier	314	Pasq. (69)	Pasquier (176), Pas. (69)
Me. de Villedieu	306	Vill. (306)	
Montagne	310	Mont. (266)	Montagne (44)
C. Bauhin	293	Bauh. (175)	Bauhin (104), Bau. (14)
Mr. de la Fontaine	269	La Fon. (246)	La Fontaine (23)
Scarron	264	Scar. (217)	Scarron (46), Sca. (1)
Mr. de Balzac	228	Bal. (153)	Balzac (62), Balz. (13)
Malherbe	224	Malh. (79)	Malherbe (117), Mal. (27)
Mr. Dacier	216	Dac. (203)	Dacier (13)
Mr. Claude	208	Cl. (204) <sup>920</sup>	Claude (4)
Mr. Sarazin	194	Sar. (185)	Sarazin (9)
Mr. de Bussi-Rabutin	160	B. Rab. (159)	B. Rabutin (1)
Mr. Bayle	159	Bay. (139)	Bayle (20)
Mr. le Clerc	155	Le Cl. (140)	Le Clerc (9), Le C. (6)
Mr. de Fenelon Arch. de Cambrai	150	Fen. (150)	
Mr. de Turreil	148	Tour. (147)	Turreil (1)
Le Père Malebranche	142	Maleb. (135)	Malebranche (5), Male. (2)
Me. Des-Houlières	139	Des-H. (136)	Houlières (3)
Mr. la Placette	131	La Pl. (126)	La Pla. (3), La Pl. (1), Plac. (1)
Mainard	130	Mai. (112) <sup>921</sup>	Mainard (18)
Mr. de Maucroix	129	Mauc. (58)	Maucroix (65), Mau. (6)
Mr. de Benserade	125	Bens. (105)	Benserade (20)
La Logique	123	Log. (123)	
Regnier	115	Regn. (9) <sup>922</sup>	Regnier (85) <sup>923</sup> , Reg. (20), Regnie (1)
La Princesse de Cleves	111	La P. de Cl. (110)	P. de Cleves (1)
Le Pere Rapin	106	Le P. R. (24)	Rapin (14), Le P. Ra. (55), Le P. Rap. (12), Le P. Rapi. (1)
Mr. de Godeau Evêque de Vence	105	God. (70)	Godeau (35)
Mr. Jurieu	103	Ju. (93)	Jurieu (8), Jur. (2)
Art de Prêcher	99	Art de P. (15)	Art de Prech. (84)
Rohault	99	Roh. (75)	Rohault (13), Rohault (11)
Mr. Arnaud	97	Arn. (79)	Arnaud (7), Mr. Arnaud (6), Mr. Arnauld (2), Monsieur Arnauld (1),

<sup>920</sup> 454 – 140 (Le Cl.) – 110 (P. de Cl.)

<sup>921</sup> 179 - 67 (Le Mai. + le Mai.)

<sup>922</sup> 12 – 3 (Ab. Regn)

<sup>923</sup> 86 – 1 (Ab. Regnier)

			Arnaut d'Andilly (1), Mr. Arnaut Dandilly (1)
Mr. l'Abbé Danet	93	Dan. (40) <sup>924</sup>	Danet (85)
Mezerai	92	Mez. (50)	Mezerai (39), Mezer. (3)
Mr. de Brebeuf	91	Breb. (72)	Brebeuf (19)
Mr. Abadie	87	Ab. (69) <sup>925</sup> ou Aba. (17)	Abadie (1)
Mr. de Cailleres	87	Cail. (85)	Cailleres (2)
Mr. de Vallemont	87	Val. (82)	Vall (3), Valle (1)
Lettres du Chevalier d'Her...	86	Le Ch. d'H. (85)	Ch. d'H. (1)
Mr. Felibien	85	Fel. (70)	Felibien (15)
Marot	83	Mar. (13)	Marot (70)
Reflexions sur la langue Françoise	82	Refl. (75)	L'Auteur des Reflexions sur (l'usage de) la langue (Françoise) (6), Reflex. (1)
Le Pere le Bossu	81	Le P. le B. (79)	P. le Bossu (2)
Mr. de la Bruyere	79	La Bruy. (71)	La Bruyere (2), la Bruyere (4), M. de la Bruyere (2),
Discours d'Eloquence	73	Disc. d'El. (73)	
Mr. Capistrone	71	Cap. (55)	Capistrone (14), Capist. (2)
Mr. Perrault	71	Per. (23)	Perrault (40), Perr. (7), Pe. (1)
Henriete Silvie de Moliere	69	H. S. de M. (69)	
Loyseau	69	Loy. (26)	Loyseau (41), Loys. (2)
Mr. le Maître	67	Le Mai. (65)	le Mai. (2)
L'Abbé de Villiers	64	De Vill. (63)	De Villiers (1)
Ronsard	63	Ron. (7)	Ronsard (48), Rons (8)
Gomberville	56	Gom. (20)	Gomb. (35), Gomberville (1)
Le Pere Gaillard	55	Le P. Gail. (47)	Gaillard (8)
Lettres Portugaises	54	Let. P. (0)	Let. Portug. (45), Let. Port. (9)
Mr. Costar	53	Cos. (16)	Costar (24), Cost (12), P. Co. (1)
Traité de l'Amitié	51	De l'Am. (21)	Poeme de l'Am. (13), P. de l'Am. (6), Poe. de l'Am. (4), Disc. de l'Am. (3), Poem. de l'Am. (2), Dis. de l'Am. (1), Poème de l'Am. (1)
Mr. Amelot de la Houssaye	47	Amel. (3)	Amelot (44)
Mr. Benoist	47	Ben. (30)	Benoist (17)
Salnove	46	Saln. (23)	Salnove (10), Sal. (13)
Quinaut	44	Quin. (44)	
Fevret	41	Fev.	Fevret (40), Fevr. (1)
Mr. Pelisson	41	Pel. (32)	Pelisson (7), Pelis. (2)
Gonbaut	40	Gon. (40)	
Pieces Comiques	39	P. Com. (39)	
Ozanam	39	Oz. (1)	Ozanam (22), Ozan. (14), Ozana. (1), Oza. (1)

<sup>924</sup> 40 – 32 (P. Dan.)

<sup>925</sup> 293 – 224 (« . Ab. de » + « . Ab. du » + « Ab. Reg(n). »). Le calcul est approximatif. On ne connaît pas tous les abbés qui ne sont pas dans la table alphabétique (« L'Abbé Tetu », « Ab. de M. », « Ab. de St. R »...)

Mr. de la Guilletiere	38	Guill. (19)	Guillet. (9), Gui. (5), Guil. (4), Guilletiere (1)
Le P. Daniel	36	Le P. Dan. (31)	Le P. Daniel (5)
Cerisy Habert	36	Cer. (14)	Cerisi (7), Cerisy (5), Cer. Habert (1), Habert (9)
Mr. de la Sabliere	34	La Sabl. (33)	Mr. de la Sabliere (1)
Mr. de la Mothe le Vayer	32	La M. le V. (16)	La Mothe le Vayer (9), La M. le Vayer (2), Mr. la Mothe le Vayer (2), La M. Le V. (1), Mr. de la Mothe le Vayer (1), Mr. de la Mothe (1)
Mr. Bernier	28	Bern. (10)	Bernier (18)
Mr. Courtin	27	Cour. (1) <sup>926</sup>	Courtin (16), Court. (9), Courti. (1)
Theophile	25	Theoph. (11)	Theophile (13), Theo. (1)
Mr. Blondel	24	Bl.	Blondel (24)
Lettre d'Abelard	21	L. d'Ab. (19)	L. d'Abelard (2)
Mr. Bizot	21	Bi. (7)	Bizot (14)
Le P. Bourdalouë	20	Bourd. (18)	Bourdal. (2)
Mr. Huygens	20	Huy.	Mr. Huygens (14), Huygens (6)
Bertaud	18	Bert.	Bertaud (8), Ber. (10)
Mr. le Blanc	18	Le Bl.	Le Blanc (18)
Le Pere Joubert	17	Le P. J. (1)	Le Pere Joubert (2), Le P. Jou. (6), Le P. Joubert (5), P. Joubert (2), Le Jou. (1)
Mr. de Segrais	17	Seg. (6)	Segrais (11)
L'Abbé Tallement	17	M.L.T. (15)	Tallemant (1), M. T. (1)
Mr. de Tillemont	17	Till. (17)	
Mr. de Wicquefort	17	Wicq. (9)	Vic. (8)
Borelli	16	Bor. (1)	Borelli (15)
Mr. Charpentier	16	Charp. (14)	Charpentier (2)
Mr. Varillas	16	Var. (14)	Varillas (2)
Mr. de Bois-Robert	15	Bois-R. (12)	Bois-Robert (3)
Mr. Jaquelot	15	Jaq. (15)	
St. Gelais	15	S. Ge. (5)	St. Gelais (6), S. Gelais (2), Saint Gelais (1), St. Gel. (1)
L'Abbé Regnier	14	Ab. Reg. (10)	Ab. Regn. (3), Ab. Regnier (1)
Mr. Conrard	13	Con. (11)	Conrard (2)
Me. de Sevigni	13	M. de S. (13)	
Grotius	12	Gro.	Grotius (12)
Diversitez Curieuses	12	Div. cur.	Div. Cu. (12)
Mr. de St. Didier	11	S. Di.	St. Didier (8), S. Didier (3)
Mr. Gillet	10	Gill. (10)	
Mr. de Larrey	9	De Lar. (3)	De Larrey (5), De Larrei (1)
Le Pere d'Orleans	9	Le P. d'Or. (6)	Le Pere d'Orleans (1), le Père d'Orleans (1), Le P. d'Orl. (1),
Morale de Mr. Pitet	9	M. de P. (9)	

<sup>926</sup> La recherche « . Cour. » exclut les occurrences où « Cour » est utilisé comme nom commun.

Grammaire raisonnée	7	Gram. rai. (1)	Gram. Rai (4), Gram. Rais. (1), Grammaire raisonnée (1)
L'Abbé de Vertot	7	Ab. de V. (7)	
Mr. de Charleval	7	Charl.	Charleval (7)
Abbé de Montmorel	6	Ab. de M. (6)	
Mr. de Sacy	6	Sa.	De Sacy (1), Mr. de Sassi (1), Sacy (4)
Mr. de Longepierre	3	Long. (2)	L'Auteur de la Traduction de Bion & de Moschus (1)
Histoire de l'Inquisition	2	Hist. de l'Inq. (2)	

## Chapitre 6

### Méthode de travail

Comme nous l'avons montré tout au long de ce travail, Basnage consulte systématiquement des grammaires, des recueils de remarques sur la langue française et des dictionnaires. En ce qui concerne les grammaires, Basnage s'appuie sur la trilogie de Port-Royal mais exploite aussi fortement deux ouvrages publiés dans les Provinces-Unies, à savoir les grammaires de Chifflet et de La Touche. Quant aux remarqueurs, Basnage s'appuie principalement sur les propos de Boisregard, Bouhours, Corneille, Ménage, Tallemant et Vaugelas. En ce qui concerne les ouvrages lexicographiques, Basnage consulte systématiquement Pomey, Richelet, l'Académie française, Corneille et Ménage, dont les informations vont compléter celles de Furetière. A ceux-ci, il faut ajouter les dictionnaires bilingues français-latin de Nicot, Danet et Tachard. De ces derniers ouvrages, dont les entrées sont généralement assez concises, Basnage se sert principalement pour établir l'orthographe des mots-vedettes et pour garantir leur existence. Les noms de ces auteurs sont souvent précédés de la formule « ce mot se trouve dans ». Basnage n'introduit des citations de lexicographes que lorsqu'il ne trouve pas le mot qu'ils lemmatisent dans les textes des écrivains. Il n'est donc pas surprenant que ces citations soient suivies de restrictions d'usage : « Ce mot se trouve dans Pomey & Danet, pour signifier obscur : mais il est vieux & hors d'usage, à moins qu'on ne s'en serve en riant » (CALIGINEUX, DU1701).

Dans ce qui suit, nous montrerons la façon dont Basnage utilise ses sources, en mettant l'accent sur le poids de quelques-unes de ses sources majeures. Il ne s'agit pas d'un véritable chapitre, mais plutôt d'un résumé de la méthode de travail du lexicographe que nous avons glané lors de la préparation des autres chapitres.

#### 1 Usages des sources lexicographiques

Si Basnage consulte systématiquement tous les dictionnaires susmentionnés, deux d'entre eux ont plus de poids que les autres. Il s'agit du *Dictionnaire de l'Académie française* (1694) et du *Dictionnaire françois* (1693) de Richelet.

*Le Dictionnaire de l'Académie française, l'« autorité suprême »*

Source incontournable de Basnage est le *Dictionnaire de l'Académie française* (1694), en opposition ouverte avec lequel Furetière a écrit le *Dictionnaire Universel* dont Basnage est le réviseur. Basnage reconnaît que la révision du DU1690 aurait été une entreprise téméraire « si l'on n'avoit pas eu l'Académie Française pour guide, & pour garent » (Préface, DU1701). Toutes les entrées de son *Dictionnaire universel* sont réécrites en ayant le *Dictionnaire de l'Académie* sous les yeux. Basnage affirme également que lorsqu'il y a désaccord entre les experts de la langue dont il rapporte les opinions, il préfère le point de vue de l'Académie qu'il qualifie d'« autorité suprême » (Préface, DU1701).

Parfois, la référence au DA1694 est explicitée, au moyen de l'abréviation *L'Acad.* :

QUOY. Particule qui tient lieu du Pronom relatif *laquelle, laquelle*, dans les cas obliques, tant au singulier, qu'au pluriel. L'ACAD. [...]

Dans ce cas, Basnage remplace la définition de Furetière<sup>927</sup> avec celle du DA1694, en l'indiquant.

Cependant, le plus souvent, l'utilisation du DA1694, bien que systématique, est tacite. Beaucoup des entrées du DU1690 sont restructurées sur le modèle de celles du DA1694 sans que la source de l'information soit citée :

<i>Dictionnaire de l'Académie (1694)</i>	<i>Dictionnaire universel (1701)</i>
<p>MOY. [...] ne se met jamais immédiatement devant un verbe pour le regir. Ainsi on ne dit point, <i>moy fais, moy dis</i>, mais, je fais, je dis. Comme il y a pourtant plusieurs occasions où il sert de nominatif, nous en rapporterons icy quelques-unes, [...] <i>je vous soutiens moy</i> [...]</p> <p>[...] au genitif <i>De moy</i>; mais ce genitif n'est presque point en usage: car on ne dit point, <i>La maison de moy, le livre de moy</i>; mais alors au lieu du pronom personnel on se sert du pronom possessif, [...] Cependant lors que quelque autre genitif precede, on peut fort bien mettre aussi <i>de moy</i> à la suite, au genitif. <i>Ce que je vous dis là est le sentiment de mon frere et de moy. c'est l'avantage de tous les deux</i> [...]</p> <p>[...] au datif, <i>Moy, à moy, et me</i>; [...] quand le verbe precede. [...] <i>il s'attaque à moy. [...] pensez-vous à moy? prenez garde à moy.</i> [...] <b>ME</b> [...] se met tousjours devant le verbe qui le regit, si ce n'est lors que ce verbe est à la seconde personne de l'Imperatif; et que le pronom personnel est suivi de la particule relative <i>En</i>, devant laquelle on retranche l'é. [...] <i>dites m'en un mot.</i> [...]</p> <p>[...] <i>Moy, et me</i> à l'accusatif, [...] <i>Il me sollicite, [...] vous m'avez mis dans l'embaras, retirez-m'en si vous pouvez.</i></p> <p>[...] à l'ablatif, <i>De moy. Il tient cela de moy. c'est de moy seul qu'il dépend. je ne vous parle pas de moy.</i> [...]</p>	<p>MOY [...] ne se met jamais immédiatement devant un verbe pour <u>lui servir de nominatif</u>. Ainsi on ne <u>conjugue</u> pas moi <u>mange</u>, [...] moi <u>parle</u> ; mais je <u>mange</u>, [...] je <u>parle</u>. [...] comme il y a <u>de certaines</u> occasions où <u>moi</u> sert [...] de nominatif [...] nous en rapporterons ici quelques <u>exemples</u>. [...] moi, je [...] vous soutiens moi [...]</p> <p>[...] au genitif de moi ; mais <u>il n'est pas</u> en usage : car on ne dit <u>pas le pere de moi, la mere de moi</u>, mais on dit <u>mon pere, ma mere, en mettant le pronom possessif en la place du personnel</u>. Il y a <u>neanmoins</u> quelques occasions ou ce genitif <u>de moi trouve sa place, &amp; c'est lorsqu'il est precedé de quelqu'autre genitif</u>. Par exemple on dit fort bien, <u>C'est nôtre</u> avantage à tous deux, de vous aussi bien que de moi. C'est le sentiment de mon frere &amp; de moi.</p> <p>[...] au datif à moi, me, &amp; [...] moi. [...] à moi, quand le verbe precede. [...]il s'artaqua <u>sottement</u> à moi. [...] Pensez-vous à moi. Prenez garde à moi. [...] me, <u>quand le verbe suit</u>. [...] quand le verbe est à la seconde personne de l'Imperatif, on se sert de me, <u>quoyque le verbe precede, si on y ajoute la particule en avec laquelle me fait élision</u>. [...] dites m'en un mot. [...]</p> <p>[...] a à l'accusatif moi &amp; me. [...] il me sollicite, [...] Vous m'avez <u>jetté</u> dans l'embaras, retirez m'en si vous pouvez.</p> <p>[...] à l'ablatif de moi. Il tient cela de moi. [...] depend de moi. Je ne vous parle pas de moi. [...]</p>

Dans cet exemple, on n'a transcrit que les parties que Basnage reprend du DA1694, en les modifiant parfois légèrement. On a souligné les mots qui, bien que différents dans les deux dictionnaires, trahissent une tentative de dissimulation de la source. L'entrée du pronom personnel *moy* est fortement retravaillée par Basnage. Jusqu'à un certain point, le lexicographe camoufle l'utilisation du DA1694, en essayant d'utiliser des synonymes ou des locutions synonymiques partout où il le peut et en inventant de nouveaux exemples, à tout le moins en modifiant légèrement ceux qu'il rencontre dans le DA1694. Cependant, il ne peut pas cacher le fait qu'il rédige l'entrée tout en le regardant : il énumère les différentes constructions pronominales en fonction de chaque cas, comme le fait le DA1694. Ceci est très différent de

<sup>927</sup> « Pronom demonstratif qui signifie quelque chose » (QUOY, DU1690).

Furetière, qui ne décrit pas le régime des parties du discours et, de toute façon, n'utilise point les cas latins pour expliquer points de langue française.

### Le *Dictionnaire françois* de Richelet

Une autre source lexicographique que Basnage consulte régulièrement est le *Dictionnaire françois* de Richelet, notamment l'édition de 1693 (première édition : 1680). Basnage ne se contente pas d'en transcrire des entrées ou des sens, des constructions syntaxiques et des citations d'auteurs, mais en reprend aussi les intentions pédagogiques et descriptives. Richelet et Basnage rédigent leurs dictionnaires en ayant à l'esprit un public cible spécifique, composé des apprenants dont le français n'est pas la langue maternelle. En effet, pour des raisons différentes les deux lexicographes sont familiers avec les doutes de ceux qui apprennent une langue étrangère. Il n'est donc pas surprenant qu'ils fassent des choix lexicographiques similaires. Les intentions pédagogiques ressortent à partir de l'orthographe. Tous deux suppriment les lettres qui ne sont pas prononcées, en veillant à ne pas « défigurer » les mots, c'est-à-dire à en préserver l'étymologie. En ce sens, la position de Basnage est très forte car elle implique la réécriture de l'ensemble du dictionnaire de Furetière, dont l'orthographe est, par ailleurs, quasiment la même que celle des académiciens. Quant aux citations d'auteurs, parmi les grands lexicographes de l'époque classique elles sont utilisées exclusivement par Richelet et Basnage ; si d'une part elles garantissent l'exhaustivité du travail lexicographique, d'autre part elles constituent un support valable pour les apprenants d'une langue étrangère car elles offrent des exemples d'utilisation ainsi que des modèles linguistiques à imiter. Toujours dans le but d'aider les apprenants, les deux lexicographes enregistrent un grand nombre de constructions syntaxiques et de règles grammaticales, notamment dans les entrées concernant les articles, les conjonctions, les prépositions et les pronoms. L'approche descriptive est un autre trait commun aux deux lexicographes : ni Richelet ni Basnage ne s'érigent en prescripteurs de certaines formes ou constructions. Plutôt que de proposer uniquement leur forme préférée, ils enregistrent tous les usages linguistiques dont ils ont connaissance et suggèrent tout au plus leur préférence en s'appuyant sur l'autorité d'écrivains et de linguistes qui ont utilisé ou se sont prononcés en faveur d'un usage spécifique. Basnage reprend souvent les mots du *Dictionnaire françois* sans mentionner sa source. Il en transcrit à la fois les définitions et les exemples :

QUE. Pronom relatif & indeclinable, qui perd son e devant une voyelle, & qui s'emploie diversement. Par exemple, c'est un mechant que le Ciel châtie. Arn. *Que* est mis là pour *lequel*. Ce n'est pas à toi que je voudrois deguiser la verité. Ablan. *Que* est mis là pour *auquel*, ou à qui. Les mechans sont semblables à ces petites pailles que le vent emporte. Port-R. *Que* est mis là pour *lesquelles*. [...]

L'entrée consacrée au pronom relatif QUE est très différente dans les deux éditions du *Dictionnaire universel*. En fait, Basnage remplace la définition de Furetière<sup>928</sup> avec celle de Richelet, pas cité. Même les exemples viennent du *Dictionnaire françois* (1693).

Dans l'entrée citée, l'abréviation « Port. R. », par laquelle Basnage se réfère généralement au traité grammatical *Nouvelle Méthode pour apprendre facilement la langue latine* (1662) de Claude Lancelot, désigne la « Bible de Port Royal » ou « Bible de Sacy »<sup>929</sup>. Cet usage de

<sup>928</sup> « Pronom relatif & interrogatif » (QUE, DU1690).

<sup>929</sup> Elle prend le nom de Louis-Isaac Lemaistre De Sacy, principal ouvrier de l'entreprise, publiée entre 1665 et 1696 par les imprimeurs de Port-Royal.

l'abréviation révèle l'utilisation servile de la source, Basnage ne prenant pas la peine de lever l'ambiguïté.

Bien que Basnage utilise le dictionnaire de Richelet pour compléter presque toutes les entrées du sien, il ne reconnaît pas sa dette. Tout d'abord, Richelet est la seule référence habituelle de Basnage qui manque de la table alphabétique des abréviations. Par ailleurs, les citations de Richelet sont extrêmement maigres. Son nom complet se trouve dans 66 entrées, l'abréviation « Rich. » dans 2. Un certain nombre de mentions contiennent une position critique à l'égard de Richelet, auquel le verbe *prétendre* est souvent associé : « Richelet prétend qu'il faut prononcer, & même écrire *extrordinaire* ; mais l'Academie dit positivement qu'il faut prononcer *extraordinaire* ; & par consequent, c'est ainsi que les honnêtes gens prononceront toûjours, au moins dans les discours graves » (EXTRAORDINAIRE, DU1701). Il est plausible qu'afin de plaire aux membres de l'Académie française qui, comme le dit Furetière dans le premier *Factum*, « traitent de misérable » (Furetière 1685a, 9) Richelet, Basnage ne reconnaît pas sa dette envers lui en évitant de le citer et en le dépréciant lorsqu'il le cite.

## 2 Usage d'autres sources « linguistiques »

Après avoir montré comment notre lexicographe utilise les dictionnaires, nous allons montrer comment il utilise les grammaires. D'abord, nous verrons l'usage que le lexicographe fait de la *Grammaire générale et raisonnée* d'Arnauld et Lancelot (1660) et de *l'Art de bien parler françois* (1696) de La Touche. En général, Basnage conserve les définitions de Furetière, qu'il complète par des observations, des curiosités et des règles grammaticales tirées des ouvrages précités, souvent indiquées au moyen d'abréviations en fin de discours. Cependant, s'il n'est pas d'accord avec les informations fournies par Furetière, il les remplace par d'autres. Parfois, s'il emploie plusieurs passages de la même œuvre en les insérant l'un après l'autre, il indique l'abréviation de l'œuvre ou de son auteur à la fin du premier passage et à la fin du deuxième il peut y avoir *Id.* qui raccourcit probablement *idem*.

Voici l'acception de VERBE qui concerne la grammaire. Nous avons divisé l'entrée en sections qui permettent d'observer l'utilisation que Basnage fait de ses sources. En gras, les parties du texte qui ne coïncident pas entre la source et le dictionnaire.

VERBE. Terme de Grammaire. Partie de l'oraison, qui se conjugue par temps et par mœufs ou modes. Un verbe actif, est celuy qui exprime une action, comme, faire, donner, battre, et qui regit l'accusatif. Les Grammairiens en font de deux sortes: un qu'ils appellent transitif, qui agit sur autruy, comme tourmenter quelqu'un: l'autre qu'ils nomment reciproque, qui agit sur soy-même, comme se tourmenter, et qui se joint toûjours avec le pronom personnel.	Furetière, DU1690
Voyez le mot Regir.	
Jules Cesar Scaliger a cru trouver un grand mystere, en disant, que la distinction des choses, en ce qui demeure, & ce qui passe, in permanentes & fluentes, étoit la vraye origine de la distinction entre les noms & les verbes : les noms étant pour signifier ce qui demeure, & les verbes ce qui passe : <b>mais</b> cette definition est fausse,	Arnaud et Lancelot, <i>Grammaire raisonnée</i> (1660), 98-102.
<b>&amp; à ne considerer que ce qui est essentiel au verbe</b> , c'est proprement, un mot dont le principal usage est de signifier l'affirmation, avec designation de la personne, du nombre, & du temps. GRAM. RAI. [...]	Arnaud et Lancelot, <i>Grammaire raisonnée</i> (1660), 95.

On peut <b>encore définir le verbe en disant, que c'est un</b> mot qui sert à marquer ce qu'on fait, ou ce qu'on souffre ; l'existence ou l'état d'une chose, par rapport au temps, <b>&amp; aux personnes.</b> ID. [...]	La Touche, <i>L'art de bien parler françois</i> (1696), 146.
---	--

On peut voir que le texte de Furetière est suivi d'un renvoi à l'entrée REGIR. Deux passages extraits de différents endroits de la même source, à savoir la *Grammaire générale et raisonnée* (1660) d'Arnaud et Lancelot, sont disposés l'un après l'autre sans respecter l'ordre d'apparition dans la source, qui n'est indiquée qu'une fois à la fin du deuxième passage. Enfin, le dernier passage cité, bien qu'indiqué comme « Id. », suggérant ainsi qu'il provient également de la même source, semble être tiré de *L'art de bien parler françois* (1696) de La Touche.

La Touche constitue une des principales références pour Basnage, notamment pour éclaircir des questions sur lesquelles lexicographes et grammairiens ne pouvaient pas s'accorder. Par exemple, en expliquant les catégories verbales qui semblent varier selon chaque expert du domaine, Basnage rapporte les mots de La Touche, sans cependant le citer. On peut le voir dans la citation suivante, dans laquelle, cette fois, les mots en gras sont ceux qui coïncident entre la source et le dictionnaire.

ACTIF, s. m. Terme de Grammaire, se dit d'un verbe qui a une signification active, & qui sert à expliquer & à marquer les actions. Il y a des verbes qui n'ont point d'actif. Il y a <b>trois sortes</b> de verbes actifs : <b>transitif, quand l'action passe dans un sujet différent de l'agent</b> : Punir un criminel. <b>Refléchi, quand l'action retourne sur l'agent</b> ; Je me promène. <b>Reciproque, quand l'action retourne réciproquement sur les différents agents</b> qui la produisent : s'entrebattre. On se sert substantivement de ce mot : l'actif regit l'accusatif.	La Touche, <i>L'art de bien parler françois</i> (1696), 148.
---	--

Dans cette entrée, Basnage élimine la référence de Furetière aux verbes actifs, passifs et neutres et se concentre sur les sous-catégories de verbes actifs, c'est-à-dire *transitif*, *réfléchi* et *reciproque*, préférant la subdivision de La Touche à celle des autres grammairiens.

Comme on l'a déjà mentionné, dans certaines occasions Basnage ne prend pas position, en se limitant à rapporter les opinions des experts. C'est le cas pour l'orthographe de *plurier* :

PLURIER. adj. qui n'est en usage qu'au masculin. L'Académie dit *Pluriel*, elle. Terme de Grammaire. [...] Je mets toujours pluriel avec une *l* ; quoique tous les Grammairiens aient toujours écrit pluriel avec une *r*. La raison sur laquelle je me fonde est, que venant du Latin pluralis, où il y a une *l* en la dernière syllabe, il faut nécessairement qu'il la retienne en la même syllabe au François. Ce qui a trompé nos Grammairiens, c'est sans doute qu'on écrit singulier avec une *r*, & ils ont cru qu'il falloit écrire pluriel tout de même : ne songeant pas que singulier vient de singulari où il y a une *r* à la fin. VAU. Mr. de Vaugelas s'est trompé & dans sa décision, & dans les raisons de sa décision. Il n'est point vrai que pluriel ait été fait de pluralis, & je croi que pluriel est le meilleur. Je ne condamne pourtant point pluriel, & après la remarque de Mr. de Vaugelas il a été employé par plusieurs Ecrivains celebres. MEN. [...]

Cette entrée montre à quel point l'approche de Basnage de la rédaction du dictionnaire est descriptive et encyclopédique. Le lexicographe n'a pas la prétention de fournir des règles auxquelles l'utilisateur doit se conformer. Son objectif est d'offrir un aperçu des débats linguistiques qui animent la scène culturelle française contemporaine, en laissant au lecteur la possibilité de se forger une opinion personnelle. Il est néanmoins vrai que la formulation reste parfois maladroite, par rapport aux normes modernes de la discussion scientifique, car elle ne

permet pas toujours de savoir qui a émis l'opinion et ce qui appartient à Basnage. La première contribution est tirée des *Remarques sur la langue française* (1647) de Vaugelas, mais le passage est à la première personne du singulier, comme si Basnage exprimait ses propres pensées. Basnage ne prend pas la peine de le modifier pour l'adapter à la structure d'une entrée de dictionnaire et il faut arriver à l'abréviation du nom de l'auteur (*Vau.*) pour comprendre qu'il ne s'agit pas d'une opinion personnelle. La citation est suivie d'une autre, cette fois-ci de Ménage, qui contredit ouvertement Vaugelas. Basnage, pour sa part, n'exprime pas son idée sur la question. Il enregistre les deux points de vue contradictoires sans les altérer, et laisse au lecteur le soin de décider à quelle position se conformer en supposant qu'il veuille en avoir une.

En conclusion, Basnage consulte tous les ouvrages à sa disposition qui ont pour objet la langue française, c'est-à-dire les dictionnaires, les grammaires, les recueils d'observations linguistiques. Il fait généralement suivre les informations fournies par Furetière avec les détails et les précisions qu'il rencontre dans les autres textes. En cas de désaccord entre les sources, il choisit le point de vue qui se rapproche le plus du sien, réécrivant les définitions de Furetière si nécessaire. S'il ne parvient pas à établir lequel des différents points de vue est le plus valable, il les propose tous, laissant au lecteur le soin de choisir les règles grammaticales et les constructions lexicales qu'il préfère.

## Conclusions générales

La lexicographie historique à orientation analytique se propose d'étudier les constantes des ouvrages lexicographiques telles que l'« objet-lexique », la macro-disposition, la micro-disposition, le traitement descriptif, l'ampleur descriptive, la profondeur historique, l'« étouffement » documentaire. Une étude systématique de tous ces éléments prendrait plusieurs années, même pour une œuvre bien plus modeste que le *Dictionnaire universel* d'Henri Basnage de Beauval de 1701. Confrontée à un ouvrage très vaste et finement structuré, nous avons été contraintes de faire des choix et, par conséquent, de négliger de nombreux aspects de l'ouvrage qui, nous l'espérons, seront explorés dans des études ultérieures.

Cette thèse, incomplète et perfectible, tente d'analyser à la fois la forme et le contenu du *Dictionnaire universel* de Basnage de 1701. En partant de la préface au dictionnaire, nous avons identifié certaines modifications par rapport à l'édition précédente d'Antoine Furetière, qui concernent aussi bien la forme que le fond de l'ouvrage. Outre la mise en évidence des innovations orthographiques par rapport à l'œuvre de Furetière, elle procède à un examen aussi bien de la macrostructure que de la microstructure. En ce qui concerne la nomenclature, l'analyse des désignations de domaines nous permet de nous faire une idée des lexiques spécialisés auxquels Basnage, après Furetière, donne de l'importance. Ils occupent un espace important, puisque 3606 articles sur 26.780, soit près de 14% du total, sont consacrés exclusivement à des termes sectoriels. De la microstructure, nous nous sommes limités à considérer deux des éléments les plus significatifs de la révision, c'est-à-dire les citations et les marques d'usage lesquelles, magistralement encadrées dans une composition finement orchestrée, deviennent les véhicules des intentions pédagogiques et sociolinguistiques de l'auteur. En ce qui concerne le lexique, nous avons analysé un seul domaine, celui de la peinture, ainsi qu'une partie du lexique consacrée à la grammaire, celle relative aux parties du discours. Par contre, nous n'avons malheureusement pas pu consacrer du temps au « traitement descriptif » et à l'« ampleur descriptive » ainsi qu'à la profondeur historique du dictionnaire. En d'autres termes, nous avons laissé de côté l'analyse des définitions, des exemples et des étymologies, qui aurait ouvert de vastes mondes que nous n'aurions pu qu'effleurer de manière extrêmement superficielle. En particulier, nous regrettons de ne pas avoir pu traiter les nombreux compléments encyclopédiques de Basnage au texte de Furetière. En fait, même le logiciel informatique le plus avancé ne peut pas facilement reconstituer le découpage d'une énorme quantité d'informations hétérogènes dans le corps d'un dictionnaire aussi étendu. Nous espérons que ce travail de recherche jette les bases d'autres études plus approfondies qui peuvent compléter ce qui vient d'être commencé.

Sur le plan formel, l'adoption d'une nouvelle orthographe est sans doute l'élément qui saute le premier aux yeux lorsqu'on compare les deux éditions du *Dictionnaire universel*. Basnage adopte une position intermédiaire - semblable à celle de Richelet - entre le phonétisme et l'orthographe ancienne et son choix est fondé sur le respect de l'étymologie des mots. Un certain rôle dans le changement d'orthographe est joué également par les imprimeurs néerlandais. Le seul changement orthographique énoncé par Basnage dans la préface concerne la suppression du *s* pré-consonne de nombreux mots dans lesquels il ne se prononce pas. Cependant, les modifications de Basnage sont plus nombreuses, et consistent en des suppressions, des remplacements et, exceptionnellement, des ajouts de divers caractères. Elles concernent non seulement des lettres, mais aussi des signes diacritiques. L'adoption d'une nouvelle orthographe implique également l'introduction de nombreuses variantes orthographiques, puisque Basnage choisit par commodité de conserver l'orthographe de

Furetière dans la liste de lemmes de la macrostructure. Les indications sur les variantes s'additionnent et se recoupent souvent avec celles sur la prononciation. En effet, Basnage est conscient du fait que le français ne se lit pas comme il s'écrit et s'efforce d'offrir à ses lecteurs un outil leur permettant de prononcer correctement les mots qu'il décrit. Dans ses indications sur l'orthographe et la prononciation, Basnage accorde une attention particulière aux poètes auxquels il s'adresse parfois explicitement. En effet, le *Dictionnaire universel* de Basnage montre que la langue de la prose se distingue de celle de la poésie non seulement par les licences orthographiques accordées aux poètes, mais aussi et surtout par la façon dont certains mots sont prononcés dans certains contextes.

L'étude de la terminologie, réduite à l'analyse des désignations de domaines, met en évidence des enjeux qui dépassent l'espace circonscrit du *Dictionnaire universel*. Les très nombreuses désignations choisies par l'un et l'autre lexicographe trouvent un contreponds dans celles retenues par les imprimeurs sur la couverture du dictionnaire. Nous sommes ainsi confrontés à au moins trois points de vue, soit celui de Furetière, celui de Basnage et celui des frères Leers. Des choix de domaines de chacun d'entre eux se dégagent la redéfinition des champs de connaissance qui s'opère au cours du XVII<sup>e</sup> siècle finissant et du XVIII<sup>e</sup> siècle naissant. En effet, le *Dictionnaire universel* est le témoin de l'évolution des lexiques des sciences et des arts, ainsi que des recatégorisations que ceux-ci ont subies. Les lexicographes redistribuent les disciplines anciennes et nouvelles dans des catégories qui perpétuent la terminologie classique ancrée dans la tripartition en *sciences*, *arts libéraux* et *arts mécaniques*, tout en s'écartant de cette tradition. La peinture, par exemple, connaît au XVII<sup>e</sup> siècle une promotion d'art mécanique à art libéral. La reclassification des connaissances se fait à plusieurs niveaux et concerne également la redéfinition des concepts au sein de chaque discipline. C'est le cas des parties du discours pour la grammaire. Dans ce domaine également, la réorganisation du savoir préserve la terminologie traditionnelle tout en décrivant de nouvelles formes et de nouveaux concepts. Si les *partes orationes* existaient déjà pour les grammairiens grecs et latins qui avaient identifié les traits communs de certaines portions lexicales, leur étude devient particulièrement intense en France aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles où les traités de grammaire et les recueils d'observations grammaticales se multiplient. Alors que Furetière, tout en les intégrant dans la macrostructure du *Dictionnaire universel*, leur consacre des descriptions très concises, Basnage développe considérablement les entrées de son prédécesseur, en le réécrivant parfois complètement, et en introduisant de nouvelles.

Sur le plan du contenu, Basnage ne se contente pas de multiplier les lemmes de la macrostructure et le contenu encyclopédique dans les entrées, mais il introduit de nouveaux éléments micro-structurels qui répondent à une vision assez définie de l'outil lexicographique et qui amènent à considérer son *Dictionnaire universel* comme une œuvre totalement différente non seulement de celle de son prédécesseur mais aussi des autres dictionnaires monolingues contemporains. En particulier, nous nous référons aux citations et aux marques d'usage. Basnage est conscient de la portée novatrice de ces deux éléments au sein du dictionnaire, à tel point qu'il souligne leur rôle dans la préface. Une architecture très solide de citations et marques d'usage répond harmonieusement à deux besoins qui ressortent fortement de l'ouvrage : celui d'illustrer le *bel usage* des mots et celui de guider le lecteur dans l'apprentissage de la langue française. Les citations ont, à leur tour, un double objectif : celui d'attester l'existence du mot enregistré dans la macrostructure et celui de montrer son usage sous la plume des *bons auteurs* de la langue française. La longue liste d'abréviations du début du dictionnaire, qui n'est nullement exhaustive, donne une idée de l'importance accordée par

le lexicographe à la citation littéraire. En établissant une hiérarchie entre les auteurs par le biais du nombre plus ou moins élevé de citations de chacun, Basnage peint un univers culturel. Il sélectionne soigneusement les passages qu'il entend transmettre à la postérité, et ce sont ces passages qui figureront encore dans les dictionnaires français des décennies suivantes, notamment ceux des jésuites de Trévoux. En plus d'offrir des curiosités, des aphorismes, des détails historiques, des maximes philosophiques, les citations d'auteur ont en même temps la fonction de fournir au lecteur les modèles syntaxiques et les constructions lexicales à émuler. Les marques d'usage, en revanche, indiquent les mots qui sont exclus du *bel usage* parce qu'ils sont propres à certaines périodes historiques et régions, à des contextes, registres et couches sociales spécifiques, et le lecteur doit donc faire preuve de discernement dans leur utilisation. Entre les citations et les marques d'usage se trouvent les citations d'auteurs de la littérature burlesque, comique et satirique, tels que Scarron, Molière ou Sarazin, lesquels dépeignent le bon et le mauvais usage d'un mot, c'est-à-dire qu'ils montrent de bons auteurs de la littérature française qui épinglent l'usage du mot, donnant un avertissement au lecteur s'il ne souhaite pas devenir la cible du ridicule.

La volonté d'instruire le lecteur, qui peut être également un étranger désireux d'apprendre la langue de la plus grande puissance de l'époque, ne concerne pas seulement les citations et les marques d'usage. Elle se perçoit également dans les entrées consacrées aux parties du discours, où Basnage intègre de nombreuses informations grammaticales en adoptant une attitude typique des grammairiens qui visaient à éduquer les écoliers auxquels leurs ouvrages étaient destinés. En plus des entrées sur les parties du discours, de nombreuses entrées du dictionnaire contiennent des renseignements morphosyntaxiques, notamment les entrées consacrées aux verbes, aux conjonctions, aux prépositions et aux pronoms. Les indications sur la prononciation sont souvent introduites par une injonction exprimée par la deuxième personne du pluriel de l'impératif du verbe *prononcer* (« Prononcez »), mais sont tout aussi souvent extériorisées par des formulations métalinguistiques impersonnelles telles que « on dit ».

À la lecture du *Dictionnaire universel* de 1701 nous percevons une tension insoluble entre les deux volontés, toutes deux très fortes, celle d'orienter les choix lexicaux et syntaxiques du lecteur et celle de fournir un échantillon de la société dans laquelle Basnage vit, et qui prolonge la France dont le protestant a pourtant été rejeté. En fait, la rédaction du *Dictionnaire universel* a été influencée par la condition particulière de Basnage en tant qu'exilé : à la suite de l'édit de Fontainebleau, qui révoquait la liberté de culte accordée par l'édit de Nantes, les riches familles de confession huguenote, y compris celle de Basnage, ont été contraintes de se réfugier dans des pays plus libéraux que la France, comme les Provinces-Unies. Une partie des choix lexicographiques effectués par Basnage, et qui nous permettent de parler de son *Dictionnaire universel* comme d'un proto-dictionnaire d'apprentissage, découlent probablement, au moins en partie, du constat que les descendants des émigrants huguenots dans les Provinces-Unies perdaient progressivement le contact avec la langue de leurs parents. Basnage se sent concerné par cette situation, et crée un instrument pour (ré)apprendre le français, en fournissant aux immigrés une norme linguistique faisant autorité.

L'analyse de l'orthographe et de la prononciation, des citations et des marques d'usage, du lexique de la peinture et des définitions des parties du discours dans le *Dictionnaire universel* de 1701 nous a permis d'identifier les principales sources lexicographiques et linguistiques du lexicographe et de reconstituer sa méthode de travail. Au moment de la révision, Basnage dispose d'une vaste bibliothèque, contenant les principaux ouvrages lexicographiques

monolingues et bilingues ayant le français pour sujet. Pour chacune des entrées de Furetière, Basnage consulte le *Dictionnaire de l'Académie française* et le *Dictionnaire françois* de Richelet (éd. 1693) et intègre les données des deux dictionnaires à celles de Furetière. Ensuite, il consulte systématiquement le *Dictionnaire étymologique* de Ménage et le *Dictionnaire des Arts et des Sciences* de Corneille ainsi que quelques dictionnaires bilingues français-latin, dont principalement celui de Pomey. Les autres dictionnaires bilingues consultés sont ceux de Nicot, Danet, Monet et Tachard. En plus d'examiner et intégrer tous les éléments de la microstructure déjà donnés par Furetière, c'est-à-dire mots-vedettes, variantes orthographiques, marques de domaine, définitions, étymologies, gloses éventuelles, Basnage introduit des éléments micro-structurels tels que les renseignements sur la prononciation, les flexions verbales, les constructions lexicales et morphosyntaxiques, les citations d'auteurs, parfois extraites de ses sources lexicographiques, notamment Richelet, Pomey et Ménage. Finalement, il ajoute les restrictions d'usage tirées des recueils de remarques de Boisregard, Bouhours, Caillères, Corneille, La Mothe le Vayer, La Touche, Ménage, Tallemant et Vaugelas.

En ce qui concerne les termes spécialisés, nous avons l'impression que Basnage dispose de deux ou trois volumes de référence pour chaque domaine couvert, comme c'est le cas pour les lexiques de la marine et de la botanique étudiés avant cette recherche, ainsi que pour la peinture, pour laquelle Basnage s'en tient aux textes de de Piles et de Félibien. Le domaine de la grammaire est particulièrement intéressant, car au XVII<sup>e</sup> siècle la langue française était en cours de définition et chaque grammairien proposait sa propre vision linguistique. Même si Basnage s'en tient toujours aux deux ou trois mêmes œuvres, leur discordance ressort des informations fournies dans le dictionnaire. La *Grammaire générale et raisonnée* d'Arnauld et Lancelot est la seule mentionnée dans la liste alphabétique des abréviations au début du dictionnaire. Cependant, Basnage se réfère aussi souvent aux informations fournies par Chifflet ainsi qu'à la grammaire très récent de La Touche, les deux publiées aux Provinces-Unies, ennemi public de l'État français. Nous avons observé que le lexicographe a tendance à dissimuler la consultation d'ouvrages publiés dans les Provinces-Unies.

Les sources n'ont pas toutes la même fonction. Il en existe au moins deux types que l'on peut classer soit comme sources d'autorité, soit comme sources utilitaires, et elles ont pour dénominateur commun d'être récentes. En général, Basnage fait référence à des sources du XVII<sup>e</sup> siècle, surtout de la seconde moitié du siècle. Rarement, et s'il ne peut s'en empêcher, le lexicographe utilise œuvres du XVI<sup>e</sup> siècle. Les sources d'autorité comprennent à la fois les œuvres littéraires et les recueils de remarques. Les premières fournissent les citations d'écrivains et les deuxièmes constituent la base des marques d'usage. Les unes et les autres sont dans la plupart des cas explicitement citées par Basnage et les abréviations par lesquelles elles sont désignées figurent dans la liste alphabétique des abréviations au début du dictionnaire. Signalons toutefois que si Basnage insère la source de la citation à la fin de chaque citation, il n'est pas aussi systématique avec les sources des marques d'usage. Cela est probablement dû au fait qu'il se trouve souvent dans la situation de synthétiser les observations de plusieurs remarqueurs, la plupart des fois en désaccord, et de contribuer à la discussion avec son point de vue personnel. Amalgamer les opinions de plusieurs auteurs tout en essayant éventuellement de faire valoir la sienne rend évidemment plus difficile citer les sources. Les sources utilitaires, en revanche, sont aussi bien les dictionnaires contemporains que les traités scientifiques. Grâce aux premiers, Basnage enrichit les entrées du langage courant ; grâce aux deuxièmes, il élargit le contenu des entrées consacrées aux termes spécialisés. Parfois, les sources utilitaires peuvent aussi faire autorité, comme le *Dictionnaire de l'Académie française*,

que Basnage qualifie dès la préface d'« autorité suprême » en matière linguistique, éloge qu'il répète sous diverses formes dans différentes entrées du dictionnaire. Les citations du *Dictionnaire de l'Académie française* sont nombreuses et souvent explicitées au moyen d'abréviations.

Cette autorité que Basnage accorde au *Dictionnaire de l'Académie française* n'est pas reconnue à son autre source majeure, le *Dictionnaire françois* de César Pierre Richelet. L'ouvrage de Richelet, dans son édition de 1693, est toutefois amplement utilisé par Basnage. De Richelet, Basnage transcrit des entrées entières que Furetière n'avait pas prises en compte. En outre, il reprend de nombreux éléments afin de nourrir les définitions, les désignations de domaines, les citations d'auteurs, les marques d'usage qu'il ajoute au *Dictionnaire universel* de Furetière. Cette dette envers Richelet n'est cependant pas reconnue. Richelet n'est pas présent dans la table alphabétique des abréviations et il est cité explicitement un nombre négligeable de fois, souvent de manière critique, par rapport à la réelle utilisation que Basnage fait de son dictionnaire. Que Basnage reconnaisse ou non sa dette envers ces sources, il est un fait que son *Dictionnaire universel*, tel que décrit ici, n'existerait pas sans ces deux sources de référence. C'est précisément la tentative de concilier l'approche linguistique des deux qui génère, au moins en partie, la tension entre prescription et description dans l'œuvre de Basnage. Alors que l'Académie française entend « fixer » la langue et fournir une norme linguistique à suivre, reflétant un état de la langue au plus haut degré de perfection, Richelet se rend dans les ateliers des artisans pour prendre connaissance du lexique qu'ils utilisent et donner une description de la langue aussi proche de la réalité que possible. Basnage emprunte largement aux deux dictionnaires et fond les deux approches dans son travail, offrant une œuvre qui se situe quelque part entre la prescription et la description en essayant de concilier deux visions opposées du langage. Le fort désir d'offrir une description objective de la langue, tant dans le *bel usage* des « bons auteurs » français que dans les contextes où elle s'en écarte, se mêle avec l'autre désir, tout aussi fort, de fournir une aide aux lecteurs qui puissent repérer dans son outil lexicographique des modèles morphosyntaxiques et lexicaux à suivre ou à éviter.

La méthode lexicographique de Basnage est fortement influencée par son passé de rédacteur en chef d'un journal à vocation européenne, métier qui l'a habitué à extraire des passages de plusieurs sources, à adopter une posture de compilateur. Cependant, Basnage n'est pas l'héritier des compilateurs médiévaux qui collectaient sans discernement tout le matériel qu'ils trouvaient sur un certain sujet. Notre lexicographe choisit soigneusement les informations à transmettre à la postérité, comme en témoigne le fait qu'il réécrit parfois les entrées de Furetière qu'il traite comme une source parmi les autres. Comme l'a déjà mis en évidence Graveleau, Basnage s'efforce d'être un intermédiaire entre les membres cultivés de la République de Lettres, dans laquelle il joue un rôle de premier plan, et le public de son *Dictionnaire universel*, qui comprend les classes moyennes de la bourgeoisie n'ayant pas toujours accès aux milieux culturels. Les membres cultivés de la République des Lettres sont aussi bien les auteurs des citations que les fournisseurs de remarques sur la langue. Il est également possible que Basnage, à l'instar de Richelet, se soit assuré l'aide de ces auteurs pour le dépouillement de leurs ouvrages. Le nombre important de citations de Saint Évremond, qui était d'ailleurs un correspondant de Basnage, laisse penser que cet auteur a pu lui-même fournir à Basnage les citations à inclure dans le dictionnaire. Notre recherche sur les citations ne vient que de commencer. Il faudrait d'abord établir le nombre de citations réelles de chaque auteur en levant l'ambiguïté sur les abréviations telles que « Pas. » qui peuvent être attribuées à plus d'un auteur (dans ce cas « Pascal » et « Pasquier »). Il faudrait établir une liste de tous

les auteurs cités dans le *Dictionnaire universel* en entier ou par le biais de diverses abréviations, même ceux qui ne sont pas présents dans la liste des abréviations au début du *Dictionnaire universel* de 1701. Il faudrait ensuite établir pour chaque auteur quelles sont les œuvres effectivement citées afin d'esquisser non seulement leur fortune parmi les contemporains mais aussi parmi la postérité à qui leur renommée est peut-être venue aussi par le *Dictionnaire universel* de Basnage. Enfin, il faudrait établir pourquoi Basnage accorde plus de place à un auteur plutôt qu'à un autre, en sondant ses liens personnels qui ont probablement influencé la sélection d'auteurs.

Cette thèse est loin d'être exhaustive. Il reste tant à faire. Tout d'abord, les définitions, l'essence du dictionnaire, doivent être explorées afin de comprendre quels types d'informations fournies par Furetière Basnage choisit de supprimer ou de réécrire et quels types d'informations il ajoute. Dans les définitions, il serait intéressant de distinguer le sens propre du sens figuré qui, comme l'indique déjà Furetière dans les *Factums*, dérive du sens propre, et d'établir quelle place est accordée à l'un et à l'autre dans les deux éditions du *Dictionnaire universel*. Comme mentionné, les encarts encyclopédiques de Basnage sont nombreux. Il faudrait y consacrer l'espace d'une thèse entière (ou peut-être plus d'une !). Ensuite, il faudrait explorer les étymologies. Nous avons l'impression que Furetière et Basnage font référence à une distinction récemment formalisée<sup>930</sup> entre lexique héréditaire<sup>931</sup>, emprunt<sup>932</sup> et création interne à la langue<sup>933</sup>. En outre, il nous semble que les deux lexicographes s'efforcent de distinguer les emprunts adaptés des emprunts non adaptés, qu'ils marquent au moyen de l'adverbe *purement*<sup>934</sup>. La section étymologique de l'entrée comprend souvent les équivalents du mot dans d'autres langues européennes ainsi qu'en latin. Les cognats ont la fonction d'illustrer l'affinité des mots ayant la même origine dans différentes langues : « Les Allemands disent *flaschen*, les Flamands *flesche*, les Espagnols *flascon*, les Italiens *fiasco*, les François *flaccon*, les Anglois *flagon*, les Polonois *flasha*, les peuples de Bohême *flasse* » (FLASQUE). Ces hypothèses sont toutes à confirmer par des recherches ultérieures. Il serait intéressant de disposer de toutes les sources étymologiques de Furetière et Basnage et de remonter ensuite aux concepteurs des pratiques étymologiques innovantes qui se retrouvent dans les deux éditions du *Dictionnaire universel*. Quant aux lexiques spécialisés, il faudrait analyser singulièrement chaque domaine du savoir dans les deux éditions et déterminer les sources que les lexicographes utilisent et celles qu'ils écartent. Cela pourrait donner une idée du poids des choix de Furetière et Basnage dans la transmission des connaissances.

Si ce qui a été dit jusqu'à présent sur ce qui reste à faire concerne aussi bien Basnage que son prédécesseur Furetière, il y a un aspect fascinant du *Dictionnaire universel* qui se rapporte exclusivement à l'œuvre de Basnage. En tant que défenseur de la théorie du *bon usage* de Vaugelas, fondée sur les concepts d'*usage* et d'*analogie*, Basnage a une conscience aiguë de l'idiosyncrasie des langues. À plusieurs reprises, il déclare que « c'est une bizarrerie de toutes les langues que des termes absolument synonymes, ne s'emploient pourtant pas indifféremment : *Crainte*, & *peur* signifient la même chose ; cependant on ne dit point, *Il m'a fait crainte*. On dit, *Il a eu la tête tranchée en effigie*, & non point *en portrait*, quoiqu'il n'y ait

---

<sup>930</sup> Cf. Buchi, Éva (2016). « 20. Etymological dictionaries ». *The Oxford Handbook of Lexicography* (sous la direction de Durkin, P.), Oxford, Oxford University Press.

<sup>931</sup> « Vieux mot » (ACERTENER, DU1701).

<sup>932</sup> « Titre d'honneur emprunté de l'Espagnol » (DOM).

<sup>933</sup> « Il est composé de ces deux mots outre, & cuider » (OUTRECUIDÉ, DU1701).

<sup>934</sup> « Ce mot est purement Arabe » (AZIMUT).

nulle différence essentielle entre *portrait*, & *effigie* » (SYNONYME, DU1701). Presque précurseur de la Grammaire des Constructions, Basnage propose de nombreuses constructions lexicales dans les entrées de son dictionnaire, conscient que le lecteur n'a d'autre moyen de les apprendre que par la voix autoritaire du dictionnaire. Au-delà des différents objectifs d'application (lexicologie vs. lexicographie), la Grammaire de Constructions et la vision du langage de Basnage présentent de nombreuses similitudes. Des prémisses telles que la prise de conscience de la coexistence d'aspects idiosyncratiques et grammaticaux dans la langue, la réflexion sur l'apprentissage, l'adhésion à une théorie basée sur l'usage et l'analogie, l'acquisition de données sur le contexte physique dans lequel la communication a lieu, la comparaison des équivalents linguistiques dans plusieurs langues, sont des éléments communs aux deux et mènent à des conclusions similaires, à savoir que la langue est composée des *constructions*, c'est-à-dire de combinaisons phraséologiques de forme et de fonction ayant un appariement conventionnel de forme et de sens<sup>935</sup>, et que la structure de la langue peut être acquise à partir de son utilisation<sup>936</sup>. Dans le *Dictionnaire universel* de Basnage ces constatations sont perceptibles tant au niveau macro-structurel que micro-structurel. En ce qui concerne la macrostructure, Basnage ne se limite pas à la lemmatisation des lemmes dits lexicaux mais inclut aussi bien les lemmes sublexicaux que les lemmes multilexicaux<sup>937</sup>. Au niveau de la micro-structure, cette conscience émerge de tous les éléments pris en considération par le lexicographe, à savoir des définitions, exemples, citations, marques d'usage, qui décrivent des constructions syntaxiques, des collocations, des usages idiomatiques de la langue. L'analyse contrastive qui, dans la section étymologique, illustre les similitudes entre les langues, met ici en évidence leur aspect idiosyncrasique. Une étude dans ce domaine récent, fascinant et inexploité, que nous espérons pouvoir mener personnellement, pourrait mettre en lumière des réflexions qui anticipent de plusieurs siècles des théories assez récentes et confirmerait l'idée que si la lexicologie et la lexicographie, qui sont des disciplines qui ont tant en commun, collaborent davantage, ceci ferait gagner du temps et de l'énergie aux chercheurs des deux disciplines qui travailleraient sur des objectifs partagés.

Comme le montrent ces paragraphes, ce qui pourrait être fait à partir du *Dictionnaire universel* va bien au-delà de ce qui a été fait. On pourrait trouver bien d'autres pistes, surtout si l'on décide de comparer l'œuvre de Basnage avec d'autres de ses contemporains ou des nôtres. Nous espérons seulement avoir réussi à rendre compte de la portée novatrice de l'ouvrage et de son double rôle, d'une part comme témoin d'une époque qui a connu d'innombrables développements dans les domaines scientifique, technique et artistique, et d'autre part comme promoteur actif d'une vision personnelle de la langue française et du monde au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Nous espérons enfin qu'une partie de l'affection que nous avons accordée à Basnage au cours du processus de rédaction de cette thèse est également ressentie par vous qui l'avez lue.

---

<sup>935</sup> Cf. Goldberg, Adele E. (2011). « Meaning Arises from Words, Context, and Phrasal Constructions ». *Argument structure. Valency and/or Constructions?* Zeitschrift für Anglistik und Amerikanistik 59-4, 317-329.

<sup>936</sup> Cf. Behrens, Heike, 2009. « Usage-based and emergentist approaches to language acquisition ». *Linguistics* 47, 383-411.

<sup>937</sup> Cf. Gouws et Prinsloo 2005, 86.

## Bibliographie

### Œuvre étudiée

DU1701 = Basnage de Beauval, Henri (1701). *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots français tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et les arts*, La Haye et Rotterdam, Arnout et Reinier Leers, 3 vols.

### Le *Dictionnaire universel* et sa descendance

a) Furetière, A. (1684). *Essais d'un dictionnaire universel*. Amsterdam, Desbordes.  
<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k575529>.

— (1685a). *Factum pour Messire Antoine Furetière, abbé de Chalivoy, contre quelques-uns de l'Académie française* ([Reprod.]). Amsterdam, Desbordes.  
<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k575420>.

— (1685b). *Second Factum pour messire Antoine Furetière contre quelques-uns de l'Académie française*, Amsterdam, Desbordes.

— (1686). *Troisième Factum servant d'apologie aux deux précédents Factums de M. l'abbé Furetière, avec l'histoire et la suite du procès [...]*, Amsterdam, Desbordes.

Asselineau, Charles (1859). *Recueil des factums d'Antoine Furetière, de l'Académie française, contre quelques-uns de cette Académie ; suivi des preuves et pièces historiques données dans l'édition de 1694*. (ed.). Alençon, Poulet-Malassis et de Broise, 2 vols.

b) DU1690 = Furetière, Antoine (1690). *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots français tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et les arts*, La Haye et Rotterdam, Arnout et Reiner Leers, 3 vols.  
<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k50614b>.

DU1701 = Basnage de Beauval, Henri (1701). *Dictionnaire universel* [...], La Haye et Rotterdam, Arnout et Reiner Leers, 3 vols.  
<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5841680f>.

- (1702). La Haye et Rotterdam, Arnout et Reiner Leers, 3 vols.<sup>938</sup>

- (1708). La Haye et Rotterdam, Arnout et Reiner Leers, 3 vols.

Brutel de la Rivière, Jean Baptiste (1725-1727). La Haye, Husson, Johnson, Swart, Van Duren, Le Vier, Van Dole, 4 vols.

c) *Dictionnaire universel françois et latin*. (1704). Trévoux, Ganeau, 3 vols.

- De Mautour, Moreau et de Joussieu, Bernard (1721). Trévoux, 5 vols.

- De Mautour, Moreau et de Joussieu, Bernard (1732). Paris, 5 vols.

- Restaut, Pierre et Valdruche, ? (1743). Paris, Delaulne, 6 vols.

- Berthelin, Pierre Charles, Le Clerc, Laurent Josse, Masbaret, ?, Valdruche, ? (1752). Paris et Nancy, Compagnie des libraires associés, 8 vols.

---

<sup>938</sup> Il s'agit probablement d'une édition pirate.

d) *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de lettres*, Paris, Compagnie des libraires associés, 1751-1765, 17 vols.

### Autres dictionnaires

Anonyme (1677). *Nouveau Dictionnaire françois-italien et italien-françois*, Genève, Widerhold.

Bayle, Pierre (1697). *Dictionnaire historique et critique*, Rotterdam, Bohm, 4 vols.

Corneille 1694 = Corneille, Thomas (1694). *Le Dictionnaire des Arts et des Sciences*, Paris, Coignard.

Cotgrave, Randle (1673, première édition : 1611). *A Dictionarie of the French and English Tongues*, Londre, Islip.

DA1694 = (1694). *Le Dictionnaire de l'Académie françoise dédié au Roy*, Paris, Coignard.

D'Arsy, Jean Louis (1676, première édition : 1643). *Le grand dictionnaire françois-flamen et flamen-françois*, Rotterdam et Utrecht, Waesberge et Specht

Danet, Pierre (1680, première édition : 1673). *Dictionarium novum latinum et gallicum*, Paris, Pralard.

Duez, Nathanael (1673, première édition : 1642). *Dictionnaire trilingue françois-allemand-latin et allemand-françois-latin*, Leyde, Hegher.

- (1659-1662). *Dictionnaire italien et françois*, Leyde et Venise, Elsevier et Milochi.

Estienne, Robert (1539-1549). *Dictionnaire François-Latin, autrement dit les mots françois avec les manières d'user d'iceulx, tournés en latin*, Paris, Estienne.

Ménage, Gilles (1694). *Le Dictionnaire étymologique ou Origines de la langue française*, Paris, Anisson.

Miège, Guy (1677). *A New Dictionary French and English*, Londres, Basset.

Monet, Philibert (1667, première édition : 1636). *Parallèle des langues française et latine*, Lyon, Valfray.

Moréri, Louis (1674). *Le Grand dictionnaire historique ou le mélange curieux d'histoire sacrée et profane*, Lyon, Girin et Rivière.

Nicot, Jean (1606). *Thresor de la langue française tant ancienne que moderne*, Paris, Douceur.

Oudin, Antoine (1649, première édition : 1643). *Recherches italiennes et françoises ou Dictionnaire contenant outre les mots ordinaires, une quantité de proverbes et de phrases pour l'intelligence de l'une et l'autre langue*, Paris, Sommaille.

Oudin, César (1675, première édition : 1575). *Thresor des deux langues françoise et espagnole*, Paris, Maucroix.

Ozanam, Jacques (1691, première édition : 1687). *Dictionnaire mathématique, ou idée générale des mathématiques*. Amsterdam, Hugueran.

Pomey, François (1676, première édition : 1664). *Dictionnaire Royal des langues française et latine*, Lyon, Molin.

Poisson, Robert. (1609). *Dictionnaire de Robert Poisson*. Paris, Planchon.

Richelet 1680 = Richelet, César-Pierre (1680), *Dictionnaire françois contenant les mots et les choses, plusieurs nouvelles remarques sur la langue française : Ses Expressions Propres, Figurées & Burlesques, la Prononciation des Mots les plus difficiles, les genres des Noms, le Regime des Verbes avec Les termes les plus connus des Arts & des Sciences, le tout tiré de l'usage et des bons auteurs de la langue française par P. Richelet*, Genève, Widerhold.

- (1693). *Dictionnaire françois [...]*, Genève, Miège.

Tachard, Guy (1699, première édition : 1689). *Dictionnaire nouveau françois et latin*, Paris, Pralard.

Van den Ende, Caspar (1669, première édition : 1654). *Le Gazophylace de la langue française et flamende*, Rotterdam, Naeran.

## Sources de Basnage

- GGR 1660 = Arnauld, Antoine et Lancelot Claude (1660). *Grammaire générale et raisonnée*. Paris, Pierre Le Petit.
- Arnauld, Antoine et Nicole, Pierre (1662). *La logique ou l'art de penser*. Paris, Charles Savreux.
- Boisregard, Andry (1689). *Réflexions, ou Remarques critiques sur l'usage present de la langue française*, Paris, D'Houry.
- Bosquet, Jean (1568). *Elemens ou Institution de la langue française*, Mons, Michel.
- Bouhours, Dominique (1671). *Les entretiens d'Ariste et d'Eugene*. Paris, Mabre-Cramoisy.
- (1674). *Doutes*. Paris, Mabre-Cramoisy.
  - (1675). *Remarques nouvelles sur la langue française*, Paris, Mabre-Cramoisy.
  - (1692). *Suite des Remarques nouvelles sur la langue française*. Paris, Josse.
- Caillières, François (1693). *Du bon et du mauvais usage dans les manières de s'exprimer*, Paris, Barbin.
- Cauchie, Antoine (1570). *Grammaticae gallicae libri très*, Strasbourg, Iobinus.
- Chifflet, Laurent (1659). *Essay d'une parfaite Grammaire de la langue française Ou le Lecteur trouvera, en bel ordre, tout ce qui est de plus nécessaire, de plus curieux, & de plus elegant, en la Pureté, en l'Orthographe, & en la Prononciation de cette Langue*. Anvers, van Meurs.
- Corneille, Thomas (1687). *Remarques de M. de Vaugelas sur la langue française avec des notes des Messieurs Patru et T. Corneille*. Paris, Didot.
- De Piles, Roger (1668). *L'Art de Peinture (traduction du De Arte graphica de C. A. du Fresnoy)*, Paris, Langlois.
- (1677). *Conversations sur la connoissance de la peinture et sur les jugements qu'on doit faire des tableaux*, Paris, Langlois.
- Dubois, Jacques (1531). *Iacobi Syluii Ambiani in linguam gallicam Isagoge, vna cum eiusdem Grammatica Latino-gallica, ex Hebraeis, Graecis, & Latinis authoribus*, Paris, Estienne.
- Estienne, Henri (1559). *Traicté de la conformité du langage françois avec le grec*, Paris, Dupuis.
- Estienne, Robert (1557). *Traicté de la grâmaire Française*, Paris, Estienne.
- Fatio de Duillier, Nicolas (1699). *Fruit-walls improved, by inclining them to the horizon, or, A way to build walls for fruit-trees whereby they may receive more sun shine, and heat, than ordinary*. London, Royal Society.
- Félibien, André de (1676). *Des principes de l'architecture, de la sculpture, de la peinture et des autres arts qui en dépendent, avec un dictionnaire des Termes propres à chacun de ces arts*, Paris, Coignard.
- (1666-1688). *Entretiens sur les vies et sur les ouvrages des plus excellens peintres anciens et modernes*, Paris, Le Petit.
- Garnier, Jean (1558). *Institutio gallicae linguae in usum iuuentutis Germanicae*, Genève, Crispinus.
- Irson, Claude (1656). *Nouvelle Méthode pour apprendre facilement les principes et la pureté de la langue française*, Paris, Baudouin.
- La Grue, Thomas (1669). *La Vraye Introduction à la langue française*, Amsterdam, Imbrechts.
- Lancelot, Claude (1696, première édition : 1662). *Nouvelle Méthode pour apprendre facilement la langue latine*. Paris, Mabre-Cramoisy.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1510380q.r=nouvellemethode%20latin%20lan celot?rk=236052;4>.

- La Quintinie, de, Jean (1690). *Instruction pour les jardins fruitiers et potagers, avec un Traité des orangers, suivy de Quelques réflexions sur l'agriculture, par feu M. de La Quintinye [...]*. Paris, Barbin.
- La Touche, Pierre (1696). *L'art de bien parler françois, qui comprend tout ce qui regarde la grammaire, & les façons de parler douteuses*. Amsterdam, Wetsteins & Smith, 2 vols.
- Le Blanc, François (1692, première édition : 1690). *Traité historique des monnaies de France depuis le commencement de la monarchie jusqu'à présent*, Paris, Robustel.
- Macé, Jean (1650), *Methode universelle pour apprendre facilement les langues, pour parler purement et escrire nettement en françois*, Paris.
- Maupas, Charles (1607). *Grammaire et syntaxe françoise*, Orléans, Boynard.
- Meigret, Louis (1550). *Le Tretté de la Grammere françoese*, Paris, Wechel.
- Ménage, Gilles (1672). *Observations de Monsieur Ménage sur la langue françoise*. Paris, Barbin.
- (1676). *Observations de Monsieur Ménage sur la langue françoise. Segonde partie*. Paris, Barbin.
- Oudin, César (1632). *Grammaire française rapportée au langage du temps*, Paris, Billaine.
- Palsgrave, John (1530). *Lesclaircissement de la langue françoise*, Londres, Pynson et Haukis.
- Pasquier, Estienne (1596). *Recherches de la France*, Paris, Mettayer, & L'huilleur.
- Pillot, Jean (1550). *Gallicae linguae institutio, latine sermone conscripta*, Paris, Grouleau.
- Somaize, Antoine Baudeau (sieur de) (1660). *Grand Dictionnaire des Précieuses ou la clef de la langue des ruelles [...]*, Paris, Ribou.
- Tallemant Paul (1698). *Remarques et decisions de l'Académie françoise, recueillies par M. L. T. Paris*, Coignard.
- Vairasse d'Allais, Denis (1681). *Grammaire Méthodique contenant en abrégé les Principes de cet art et les règles les plus nécessaires à la langue françoise*, Paris.
- Vaugelas, Claude Favre (seigneur de) (1647). *Remarques sur la langue françoise utiles à ceux qui veulent bien parler et bien escrire*. Camusat et Le Petit.
- (1690). *Nouvelles remarques de M. de Vaugelas sur la langue françoise. Ouvrage posthume. Avec des Observations de M. \*\*\* Avocat au Parlement*. Paris, Desprez.

## Études<sup>939</sup>

- Alatri, Paolo (1979). « La formazione della élite nella Francia d'ancien régime ». *Studi Storici* 20-1, 59-74. <http://www.jstor.org/stable/20564597>.
- Atkins, B. T. Sue, et Rundell, Michael (2008). *The Oxford Guide to Practical Lexicography*. Oxford et New York, Oxford University Press.
- Auroux, Sylvain (1994), *La révolution technologique de la grammatisation. Introduction à l'histoire des sciences du langage*, Liège, Mardaga.
- (1989). *Histoire des idées linguistiques : L'hégémonie du comparatisme*. Bruxelles, Mardaga.
- Badiou-Monferran, Claire (2006). « Le Dictionnaire universel de Furetière : des éditions connues aux éditions inconnues », *Cahiers de lexicologie* 88, 9-26.

---

<sup>939</sup> Les ouvrages disponibles en ligne ont été consultés pour la dernière fois en décembre 2022.

- Behnke, Dorothea. (2017, première édition : 1996). *Furetière und Trévoux : Eine Untersuchung zum Verhältnis der beiden Wörterbuchserien*. Berlin, De Gruyter. <https://doi.org/10.1515/9783110937954>.
- Behrens, Heike, 2009. « Usage-based and emergentist approaches to language acquisition ». *Linguistics* 47, 383-411.
- Bérenghère Bouard (2008). « Du verbe actif au verbe transitif : transitivité et complémentation dans les grammaires françaises, 1660-1863 », *ICHOLS XI (International Conference on the History of the Language Sciences)*, Université de Potsdam, Allemagne, 226-238. hal-01117756.
- Bergenholtz, Henning (2003). « User-oriented Understanding of Descriptive, Proscriptive and Prescriptive Lexicography ». *Lexikos* 13. <https://doi.org/10.4314/lex.v13i1.51380>.
- Bergenholtz, Henning, et Gouws, Rufus (2012). « What is Lexicography? » *Lexikos* 22. <https://doi.org/10.5788/22-1-996>.
- Bergenholtz, Henning, Nielsen, Sandro, et Tarp, Sven (2009). « Lexicography at a Crossroads: Dictionaries and Encyclopedias Today ». *Lexicographical Tools Tomorrow*. Bern, Lang.
- Bots, Hans et Lieshout, Lenie (1984). *Contribution à la connaissance des réseaux d'information au début du XVIII<sup>e</sup> siècle : Henri Basnage de Beauval et sa correspondance à propos de l' « Histoire des ouvrages des savans », 1687-1709*. Amsterdam et Maarssen, Holland University Press.
- Bray, Laurent (2012, première édition : 1986). *César-Pierre Richelet (1626-1698). Biographie et œuvre lexicographique*. Berlin, De Gruyter. <https://www.degruyter.com/document/doi/10.1515/9783111340067/html>.
- (1990). « Les marques d'usage dans le Dictionnaire françois (1680) de César Pierre Richelet. » *Lexique 9/ Les marques d'usage dans les dictionnaires (XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> siècles)* (sous la direction de Glatigny, M.), Tübingen, Niemeyer, 43-59.
- Brunot, Ferdinand (1909). *La formation de la langue classique (1600-1660)*. Tome 3, Partie 1. /Ferdinand Brunot (1905-1930). *Histoire de la langue française des origines à 1900*, Paris, Colin, 10 vols. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k58392786>.
- Buchi, Éva (2016). « 20. Etymological dictionaries ». *The Oxford Handbook of Lexicography* (sous la direction de Durkin, P.), Oxford, Oxford University Press.
- Budin, Gerhard, Stefan Majewski, et Karlheinz Mörth (2012). « Creating Lexical Resources in TEI P5. A Schema for Multi-purpose Digital Dictionaries ». *Journal of the Text Encoding Initiative* 3.
- Carlino, Andrea, et Jeanneret, Michel (2009). *Vulgariser la médecine : du style médical en France et en Italie, XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*. Cambridge, Cambridge University Press.
- Caron, Philippe et Ayres-Bennett, Wendy (2019). « La norme et la prescription linguistique en France 1550-1720. L'exemple des remarqueurs ». *Histoire Épistémologie Langage* 41-2, 41-66. [https://www.persee.fr/doc/hel\\_0750-8069\\_2019\\_num\\_41\\_2\\_3733](https://www.persee.fr/doc/hel_0750-8069_2019_num_41_2_3733).
- Catach, Nina (1998). « Histoire & Importance de la première édition ». *Le Dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne*. Actes du colloque international du 17, 18 et 19 novembre 1994 (sous la direction de Quémada, B. et Pruvost, J.), Paris, Champion.

- Catach, Nina et Rosier-Catach, Irène (2001). *Histoire de l'orthographe française*, Paris, Champion.
- Charpin, François (1986). « La notion de partie du discours chez les grammairiens latins », *Histoire Épistémologie Langage* 8-1, 125-140. [https://www.persee.fr/doc/hel\\_0750-8069\\_1986\\_num\\_8\\_1\\_1233](https://www.persee.fr/doc/hel_0750-8069_1986_num_8_1_1233).
- Chevalier, Jean-Claude (2006, première édition : 1968), *Histoire de la syntaxe. Naissance de la notion de complément dans la grammaire française (1530-1750)*, Paris, Champion.
- (1967). « La Grammaire Générale de Port-Royal et la critique moderne ». *Langages* 7, 16-33. <https://www.jstor.org/stable/41680645>.
- Collinot, André et Mazière, Francine (1997). « Un prêt-à-parler : le Dictionnaire universel d'Antoine Furetière et sa postérité immédiate, le Trévoux. Une lecture du culturel dans le discours lexicographique ». *Lexicographica* 3, Paris, Presses Universitaires de France, 51-75.
- Colombat, Bernard (1988a). « Les "parties du discours" (partes orationis) et la reconstruction d'une syntaxe latine au XVI<sup>e</sup> siècle ». *Langages* 23-92, 51-64. <https://doi.org/10.3406/lgge.1988.1999>.
- (1988b). « Présentation : Éléments de réflexion pour une histoire des parties du discours ». *Langages* 92, 5-10. <http://www.jstor.org/stable/41682145>.
- Considine, John (2014). *Academy Dictionaries 1600-1800*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Cormier, Monique C. (2008). « Usage Labels in The Royal Dictionary (1699) by Abel Boyer ». *International Journal of Lexicography* 21-2, 153-171. <https://doi.org/10.1093/ijl/ecn013>.
- Coseriu, Eugenio (1973). *Lezioni di linguistica generale*, Torino, Boringhieri.
- De Castro Faria Salgado, Ana Maria (2021). *Terminological Methods in Lexicography: Conceptualising, Organising and Encoding Terms in General Language Dictionaries*, Thèse de doctorat, Universidade Nova de Lisboa, <https://run.unl.pt/handle/10362/137023>.
- Delesalle, Simone et Mazière, Francine (2002). « La liste dans le développement des grammaires ». *Histoire Épistémologie Langage* 24-1, 65-92. <https://doi.org/10.3406/hel.2002.2850>.
- Denis, Delphine (2003). « La douceur, une catégorie critique au XVII<sup>e</sup> siècle. Le doux aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles ». *Écriture, esthétique, politique, spiritualité, Cahiers du GADGES*, 239-260.
- Dubois, Jean. (1970). « Dictionnaire et discours didactique ». *Langages* 5-19, 35-47. <https://doi.org/10.3406/lgge.1970.2590>.
- Fennis, Jan (1988). « Les sources du vocabulaire maritime dans le Furetière de 1701 ». *Travaux de linguistique et de philologie XXVI*, 1, Strasbourg et Nancy, Librairie Klincksieck, 75-94.
- Fournier, Jean-Marie (1998). « À propos des grammaires françaises des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Histoire Épistémologie Langage* 20-2, 127-142. <https://doi.org/10.3406/hel.1998.2719.134-135>.

- (1991). « L'émergence des catégories aspectuelles dans la grammaire générale de Port-Royal à Beauzée ». *Histoire Épistémologie Langage* 13-2, 111-130, <https://doi.org/10.3406/hel.1991.2335>, [https://www.persee.fr/doc/hel\\_0750-8069\\_1991\\_num\\_13\\_2\\_2335](https://www.persee.fr/doc/hel_0750-8069_1991_num_13_2_2335).
- Galleron, Ioana (2020). « Molière dans le *Dictionnaire universel*. » *French Studies: A Quarterly Review* 74-3, 366-382. Project MUSE [muse.jhu.edu/article/786413](https://muse.jhu.edu/article/786413).
- Galleron, Ioana, et Williams, Geoffrey C. (2022). « Tenir la promesse du *Dictionnaire universel* : l'esprit encyclopédique d'Henri Basnage de Beauval ». *Langue française* 214-2, 27-42. <https://doi.org/10.3917/lf.214.0027>.
- Girardin, Chantal (1995). « Une doctrine jésuite de l'exemple. Le *Dictionnaire Royal Augmenté de François-Antoine Pomey* ». *Langue française* 106-1, 21-34. <https://doi.org/10.3406/lfr.1995.6441>.
- Glatigny, Michel. (1990). *Lexique 9/ Les marques d'usage dans les dictionnaires (XVIIe, XVIIIe siècles)*, Tübingen, Niemeyer.
- Goldberg, Adele E., (2006). *Constructions at Work: The Nature of Generalization in Language*. New York, Oxford University Press.
- (2011). « Meaning Arises from Words, Context, and Phrasal Constructions ». *Argument structure. Valency and/or Constructions?* Zeitschrift für Anglistik und Amerikanistik 59-4, 317-329.
- Graveleau Sara, Stincone Clarissa (sous presse) : « Un dictionnaire encyclopédique : sources linguistiques et religieuses du *Dictionnaire universel* de Basnage ». *Dictionnaires et réseaux des lexicographes au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles* (sous la direction de Galleron I. et Williams G.), Paris, Champion.
- Griener, Pascal (2014). *La notion d'atelier de l'Antiquité au XIX<sup>e</sup> siècle : chronique d'un appauvrissement sémantique*, dans *Perspective* 1, <http://journals.openedition.org/perspective/4313>.
- Grojnowski, Daniel (1991). « Comique littéraire et théories du rire ». *Romantisme* 21-74, 3-13. <https://doi.org/10.3406/roman.1991.5810>.
- Guichard, Charlotte (2002). « Arts libéraux et arts libres à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle : peintres et sculpteurs entre corporation et Académie royale », *Revue d'histoire moderne & contemporaine* 49-3, 54-68, <https://www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2002-3-page-54.htm>.
- Guionnet, Guy. (1982). « L'honnête homme et l'interdisciplinarité ». *Cahiers de l'APLIUT* 1-4, 31-39. <https://doi.org/10.3406/apliu.1982.1534>.
- Hausmann, Franz J. (1977). *Einführung in die Benutzung der neufranzösischen Wörterbücher*. Berlin, Boston, De Gruyter. <https://doi.org/10.1515/9783110963496>.
- Heinich, Nathalie (1987). « Arts et sciences à l'âge classique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 66-1, 47-78. <https://doi.org/10.3406/arss.1987.2360>.
- Khemakhem, Mohamed (2020). *Standard-based Lexical Models for Automatically Structured Dictionaries*. Thèse de doctorat, Université de Paris.

- Khemakhem, Mohamed, Foppiano, Luca, Romary, Laurent (2017). « Automatic Extraction of TEI Structures in Digitized Lexical Resources using Conditional Random Fields ». *electronic lexicography, eLex 2017*, Leiden, Netherlands.
- Lankhorst, Otto S. (2007). « "Le miracle hollandais" : le rôle des libraires hollandais aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ». *Histoire et civilisation du livre 3*, Genève, Droz, 251-68. <https://revues.droz.org/index.php/HCL/article/view/1931>.
- Lavergne, Thomas, Olivier Cappé, and François Yvon (2010). « Practical very large scale CRFs ». *Proceedings of the 48<sup>th</sup> Annual Meeting of the Association for Computational Linguistics*. Association for Computational Linguistics, 504–513.
- Leca-Tsiomis, Marie (1999). *Ecrire l'Encyclopédie : Diderot : de l'usage des dictionnaires à la grammaire philosophique*. Oxford, Voltaire Foundation.
- (2006). « Les dictionnaires en Europe », *Dix-huitième siècle* 38-1, 4-16. <https://www.cairn.info/revue-dix-huitieme-siecle-2006-1-page-4.htm>.
- Legay, Marie-Laure (2003). « La fin du pouvoir provincial (4 août 1789-21 septembre 1791) ». *Annales historiques de la Révolution française* 332, 25-53. <https://doi.org/10.4000/ahrf.821>.
- Le Guern, Michel. (1983). « Le "Dictionnaire" de Trévoux (1704) », *Cahiers de l'AIEF* 35-1, 51-68, <https://doi.org/10.3406/caief.1983.2402>.
- Lehmann, Alise (1995). « La citation d'auteurs dans les dictionnaires de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle (Richelet et Furetière) », *Langue Française* 106, 35-54, <https://www.jstor.org/stable/41558721>.
- Leroy-Turcan, Isabelle (1998). « Les grammairiens du XVIII<sup>e</sup> siècle et la première édition du Dictionnaire de l'Académie française », *Le Dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne. Actes du colloque international du 17, 18 et 19 novembre 1994* (sous la direction de Quémada, B. et Pruvost, J.), Paris, Champion, 89-109.
- (1996). « L'informatisation Du Dictionnaire Étymologique Ou Origines de La Langue Française de Gilles Ménage (1694) ». *Digital Studies / Le Champ Numérique* 4. <https://doi.org/10.16995/dscn.209>.
- Macary, Jean (1973). « Les Dictionnaires universels de Furetière et de Trévoux, et l'esprit encyclopédique moderne avant "l'Encyclopédie" ». *Diderot Studies* 16, 145-158, <https://www-jstor-org.ezproxy.univ-paris3.fr/stable/40372424>.
- Marion, Michel (1978). *Les bibliothèques privées à Paris au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle*. Paris, Bibliothèque Nationale.
- Masson, Gustave (1870). « Desmaizeaux et ses correspondants, III : Bernard, le journaliste », *Bulletin de la SHPF* 19, Paris, Droz.
- Merlin-Kajman, Hélène (2004). « Sens contraire, ironie et négation dans le Dictionnaire universel de Furetière ». *Langue française*, 143, 111-126. <https://doi.org/10.3917/lf.143.0111>.

- Mornet, Daniel (1910). « Les enseignements des bibliothèques privées (1750-1780) ». *Revue d'Histoire Littéraire de la France* 17-3, 449–496. <http://www.jstor.org/stable/40516919>.
- Mortier, Roland (1995). « Diderot et l'Encyclopédie ». *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie* 18-19, 123-131. [www.persee.fr/doc/rde\\_0769-0886\\_1995\\_num\\_18\\_1\\_1296](http://www.persee.fr/doc/rde_0769-0886_1995_num_18_1_1296).
- Nédelec, Claudine (2004). « Le burlesque au Grand Siècle : une esthétique marginale ? » *Dix-septième siècle* 224-3, 429-443. <https://www.cairn.info/revue-dix-septieme-siecle-2004-3-page-429.htm>.
- Neveu, Franck (2004). « Dictionnaire des sciences du langage », *Dictionnaires*, Paris, Colin.
- Ost, François (2008). *Furetière : La démocratisation de la langue*. Paris, Michalon, 121. <https://doi.org/10.3917/micha.frost.2008.01>.
- Pasques, Liselotte (1991). « La controverse orthographique au 17<sup>e</sup> siècle ». *Mots. Les langages du politique* 28-1, 19-34. <https://doi.org/10.3406/mots.1991.2032>.
- Pellisson, Paul et d'Olivet, Thoulhier (1729). *Histoire de l'Académie française depuis 1652 jusqu'à 1700*. Paris, Didier, 2 vols.
- Pellisson, Paul (1653). *Histoire de l'Académie française depuis son établissement jusqu'en 1652*. Réédition : 1989, Slatkine Reprints, Paris. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k57722x>.
- Petrequin, Gilles, et Swiggers, Pierre (2007). « La métalexigraphie. Concours et perspectives d'une (sous-)discipline ». *L'information grammaticale* 114-1, 7-10. <https://doi.org/10.3406/igram.2007.4443>.
- Pruvost, Jean (2012). « Dictionnaires monolingues au double public depuis 1680 et dictionnaires culturels », *La Linguistique* 48-1, Paris, Presses Universitaires de France, 19-35. <https://www.jstor.org/stable/23357118>.
- (2003). « Les dictionnaires français monolingues d'apprentissage : une histoire récente et renouvelée », *Lessicologia e lessicografia nella storia degli insegnamenti linguistici*. Quaderni del CIRSIL 2, DOI [10.6092/unibo/amsacta/957](https://doi.org/10.6092/unibo/amsacta/957), 1-34.
- Pustejovsky, James, et Amber, Stubbs (2012). *Natural Language Annotation for Machine Learning: A guide to corpus-building for applications*. Newton, O'Reilly Media, Inc.
- Quémada, Bernard (2004). « Pierre Richelet (1626-1698) et le *Dictionnaire françois* de 1680 », *Présentation de l'édition électronique du Dictionnaire françois de Richelet sur le site Classiques Garnier Numérique*, <https://num-classiques-garnier-com.janus.bis-sorbonne.fr>.
- (1998). « La lexicographie du français au XVII<sup>e</sup> siècle ». *Le Dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne*. Actes du colloque international du 17, 18 et 19 novembre 1994 (sous la direction de B. Quémada et J. Pruvost), Paris, Champion.
- (1997). *Les préfaces du Dictionnaire de l'Académie française 1694- 1992*. Textes, introduction et notes présentés par Suzan Baddeley, Simone Benhamou, Liselotte Biedermann-Pasques, Jean Buffin, Monique Cormier, Michel Dessaint, Henri de Vaultchier, Jean Pruvost, Gabrielle Quémada, Eugénia Roucher, Liliane Tasker. Paris et Genève,

- Champion.
- (1967). *Les Dictionnaires du français moderne : 1539-1863*, Thèse de doctorat, Paris, Didier.
- Quémada, Bernard et Pruvost, Jean (1998). *Le Dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne*. Actes du colloque international du 17, 18 et 19 novembre 1994, Paris, Champion.
- Quémada, Bernard et Wionet, Chantal (2004). « Marques de domaine et d'usage. Les dictionnaires généraux de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. » *Présentation de l'édition électronique du Dictionnaire françois de Richelet sur le site Classiques Garnier Numérique*, <https://num-classiques-garnier-com.janus.bis-sorbonne.fr>
- Registres de l'Académie française* (1894-1906). Paris, Firmin-Didot, 4. vols.
- Rey, Alain (2006). *Antoine Furetière. Un précurseur des Lumières sous Louis XIV*. Paris, Fayard.
- (1990). « Le marques d'usage et leur mise en place dans les dictionnaires du XVII<sup>e</sup> siècle : le cas Furetière ». *Lexique 9/ Les marques d'usage dans les dictionnaires (XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> siècles)*, (sous la direction de Glatigny, M.), Tübingen, Niemeyer, 17-29.
- Rey, Alain et Delesalle, Simone (1979). « Problèmes et conflits lexicographiques ». *Langue française* 43-1, 4-26. <https://doi.org/10.3406/lfr.1979.6160>.
- Rey, Alain, Duval, Frédéric et Siouffi, Gilles (2013). *Mille ans de langue française, histoire d'une passion*, Paris, Perrin. <https://doi-org.ezproxy.univ-paris3.fr/10.3917/perri.duval.2013.01>.
- Rey, Christophe (2020). « Du Dictionnaire universel de Furetière au Dictionnaire de l'Académie Française : deux traitements du marquage de la prononciation ». *Un Dictionnaire en quête d'auteur(s). Rencontre avec Antoine Furetière (1619-1688) à l'occasion du quadricentenaire de sa naissance*, Paris, Institut de France.
- Romary, Laurent et Lopez, Patrice (2015). « GROBID - Information Extraction from Scientific Publications ». *ERCIM News, Scientific Data Sharing and Re-use*.
- Roy-Garibal, Marine (1999). *Le Parnasse et le Palais : Furetière et la genèse du premier dictionnaire encyclopédique de la langue française (1649-1690)*. Thèse de doctorat, <https://www.theses.fr/1999PA040060>.
- Saussure, Ferdinand de (1972). *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot.
- Sauvy, Anne (1972). *Livres saisis à Paris entre 1678 et 1701*. La Haye, Nijhoff.
- Schuurman, Anton (1976). *Henri Basnage de Beauval en de Histoire des ouvrages des Savans (1687-1709)*, dans les études publiées sous le même titre par Bots, I, Amsterdam, 1-108.
- Sperberg-McQueen, Michael C., Burnard, Lou, et al. (1994). *Guidelines for Electronic Text Encoding and Interchange*, Text Encoding Initiative, Chicago and Oxford. <https://tei-c.org/>.
- Stührenberg, Maik (2012). « The TEI and current standards for structuring linguistic data ». *Journal of the Text Encoding Initiative*, 3.
- Swiggers, Pierre (1997). *Histoire de la pensée linguistique*, Paris, PUF.

- (1991). « La tradition de l’*Ars* de Donat et les premières grammaires vernaculaires du français : un moment de conversion », *Zur Geschichte der Grammatiken romanischer Sprachen* (sous la direction de Dahmen W.), Tübingen, Narr, 139-159.
- (1985). « Le Donait françois : la plus ancienne grammaire du français », *Revue des langues romanes* 89, 235- 251.
- Talon-Hugon, Carole (2015). « I. Une catégorie nouvelle », *Classicisme et Lumières*, Paris, 37-44, <https://www.cairn.info/--9782130628323-page-37.htm>.
- Teyssédre, Bernard (1965). *Roger de Piles et les débats sur les coloris au siècle de Louis XIV*. Thèse de doctorat, Lausanne, Imprimerie centrale.
- Trujillo-Gonzalez, Verónica C. (2019). « Le discours préfaciel au XVIII<sup>e</sup> siècle à travers le Dictionnaire de l’Académie (1718) et le Dictionnaire de Trévoux (1721). Essai de classification », *Revue Romane. Langue et littérature* 55-2, 311-331.
- Williams, Geoffrey (2021). « Trees in the Landscape: Orchard Trees in a 17<sup>th</sup> Century French Dictionary ». *Lexicographica* 37-1, 203-226. <https://doi.org/10.1515/lex-2021-0011>.
- (2020). « Architecture in the 1701 Dictionnaire Universel: Encoding and analysing architectural terminology with digital humanities methodologies », *The Language of Art and Culture Heritage: a Plurilingual and Digital Perspective* (sous la direction de Zotti, V. et Pano Alamán, A.), Newcastle upon Tyne, Cambridge Scholars Publishing, 190-207.
- Wionet, Chantal et Tutin, Agnès (2001). *Pour informatiser le Dictionnaire universel de Basnage (1702) et de Trévoux (1704) : Approche théorique et pratique*. Paris, Champion.

## L'œuvre lexicographique d'un pionnier des Lumières : Henri Basnage de Beauval

**Résumé :** Cette thèse porte sur le *Dictionnaire universel* de 1701. Le *Dictionnaire universel* a été rédigé par Antoine Furetière en 1690 et révisé par Henri Basnage de Beauval en 1701. L'édition de Basnage évolue par rapport à celle de Furetière sous plusieurs regards. En plus d'augmenter le nombre d'entrées et d'enrichir les entrées existantes de précisions au niveau du contenu, Basnage introduit nombre d'informations lexicographiques que Furetière n'avait pas prises en compte. Il s'agit des citations d'écrivains, des marques d'usage contenant les jugements du lexicographe sur la fréquence d'utilisation des mots et les axes de la variation linguistique, d'éléments grammaticaux comme les flexions verbales et les constructions syntaxiques, d'indications concernant l'orthographe et la prononciation, des discussions des experts en matière de langage. Le résultat est un ouvrage descriptif et encyclopédique qui aide en même temps le lecteur à décoder les textes, tout en orientant ses choix linguistiques dans la phase d'encodage. Outre la mise en évidence des innovations orthographiques par rapport à l'œuvre de Furetière, nous procédons à un examen aussi bien de la macrostructure que de la microstructure de l'ouvrage. En ce qui concerne la macrostructure, l'analyse des désignations de domaines donne une idée des lexiques spécialisés auxquels Basnage, après Furetière, donne de l'importance. En ce qui concerne la microstructure, l'étude de deux des éléments les plus significatifs de la révision, magistralement encadrés dans une architecture raffinée, à savoir les citations d'écrivains et les marques d'usage, révèle les intentions pédagogiques et sociolinguistiques de l'auteur. En ce qui concerne le lexique, l'analyse du champ pictural et de la partie de la grammaire consacrée aux parties du discours montre l'utilisation des sources sectorielles et linguistiques. L'étude du *Dictionnaire universel* de Basnage met en lumière non seulement les questions souvent non résolues auxquelles le lexicographe a été confronté, mais aussi les dynamiques et les acteurs de la scène culturelle française et européenne du XVII<sup>e</sup> siècle. Elle invite, plus particulièrement, à se pencher sur les ouvrages de référence de l'époque, sur lesquels le dictionnaire prend appui. Cette thèse s'enracine dans un projet de numérisation du « Basnage », qui a graduellement été étendu aux ouvrages en amont (le « Furetière ») et en aval (le « Trévoux »), offrant ainsi une base pour de nombreuses recherches à venir.

**Mots-clés :** lexicographie historique, Henri Basnage de Beauval, *Dictionnaire universel*, deuxième édition, dix-septième siècle, orthographe, prononciation, terminologie, peinture, parties du discours, citations d'écrivains, marques d'usage

## The lexicographical work of a pioneer of the Enlightenment: Henri Basnage de Beauval

**Abstract:** This thesis focuses on the *Dictionnaire universel* of 1701. The *Dictionnaire universel* was compiled by Antoine Furetière in 1690 and revised by Henri Basnage de Beauval in 1701. Basnage's edition evolves from Furetière's in several respects. In addition to increasing the number of entries and enriching the existing entries with more precise content, Basnage introduces a number of lexicographical details that Furetière had not taken into account. These include writers' quotations, usage labels containing the lexicographer's judgements on the frequency of words and the axes of linguistic variation, grammatical elements such as verbal inflections and syntactic constructions, indications concerning spelling and pronunciation, and discussions of language experts. The result is a descriptive and encyclopaedic work which at the same time helps the reader to decode the texts, while guiding his or her linguistic choices in the encoding phase. In addition to highlighting the orthographic innovations in relation to Furetière's work, we examine both the macrostructure and the microstructure of the work. As far as the macrostructure is concerned, the analysis of domain designations gives an idea of the specialised lexicons to which Basnage, after Furetière, gives importance. As for the microstructure, the study of two of the most significant elements of the revision, masterfully framed in a refined architecture, namely the quotations and the usage labels, reveals the author's pedagogical and sociolinguistic intentions. As far as the lexicon is concerned, the analysis of the pictorial field and of the part of the grammar devoted to the parts of speech shows the use of certain sectorial and linguistic sources. The study of Basnage's *Dictionnaire universel* highlights not only the often unresolved questions the lexicographer was confronted with, but also the dynamics and actors of the French and European cultural scene of the 17<sup>th</sup> century. More specifically, it invites us to look at the reference works of the time, on which the dictionary is based.

This thesis is rooted in a project to digitise the "Basnage", which has gradually been extended to the works upstream (the "Furetière") and downstream (the "Trévoux"), thus providing a basis for much future research.

**Keywords:** historical lexicography, Henri Basnage de Beauval, *Dictionnaire universel*, second edition, seventeenth century, spelling, pronunciation, terminology, painting, parts of speech, writers' quotations, usage labels

Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3  
ED622 - Sciences du langage  
Maison de la Recherche, 4 rue des Irlandais, 75005, Paris